

# ARCADIA

Annual Report on Commodity Analytics and Dynamics in Africa

sous la direction de  
Philippe Chalmin  
et Yves Jégourel



## L'Afrique et les marchés mondiaux de matières premières

2017

CYCLOPE



THINK • STIMULATE • BRIDGE

 ECONOMICA

# ARCADIA

Annual Report on Commodity Analytics and Dynamics in Africa



2017

## L'Afrique et les marchés mondiaux de matières premières

Sous la direction de Philippe CHALMIN

et Yves JÉGOUREL

CYCLOPE

 **ECONOMICA**  
49, rue Héricart, 75015 Paris

**OCP  
POLICY  
CENTER**  
THINK • STIMULATE • BRIDGE



# Sommaire

À propos d'OCP Policy Center et de CyclOpe . . . . .	IV
Avant-propos . . . . .	V
Les collaborateurs d'Arcadia 2017 . . . . .	VIII

## **L'Afrique et les marchés mondiaux de matières premières . . . . . XI**

### **Première partie : Les mutations structurelles du continent africain . . . . . 1**

La croissance économique mondiale en 2016 : bilan et perspectives . . . . .	3
Chapitre I Évolution du prix des matières premières et perspectives macroéconomiques africaines . . . . .	13
Chapitre II Ressources naturelles et réalités géopolitiques du continent africain . . .	27
Chapitre III Financements multilatéraux, dépenses d'infrastructures et politiques d'investissements dans le secteur des matières premières en Afrique . . . . .	35
Chapitre IV Organisation du commerce mondial, sécurité alimentaire et politiques agricoles africaines . . . . .	47
Chapitre V Réformes des codes miniers et évolution de l'environnement réglementaire des secteurs extractifs en Afrique . . . . .	59
Chapitre VI Énergies renouvelables et non renouvelables : comment renforcer l'électrification du continent africain ? . . . . .	71

### **Deuxième partie : Les grands marchés de l'Afrique en 2016 . . . . . 81**

I Grains et agriculture tempérée . . . . .	83
II Produits tropicaux . . . . .	109
III Produits animaux . . . . .	161
IV Minerais, métaux et engrais . . . . .	175
V Énergie . . . . .	229

# À propos

## OCP Policy Center

OCP Policy Center est un think tank marocain qui a pour mission la promotion du partage de connaissances et la contribution à une réflexion enrichie sur les questions économiques et de relations internationales. À travers une perspective du Sud sur les questions critiques et les grands enjeux stratégiques régionaux et mondiaux auxquels sont confrontés les pays émergents, OCP Policy Center offre une réelle valeur ajoutée et vise à contribuer à la prise de décision stratégique à travers ses quatre programmes de recherche : 1) Agriculture, Environnement et Sécurité Alimentaire, 2) Économie et Développement Social, 3) Économie et Finance des matières premières, 4) Géopolitique et Relations Internationales.

## CyclOpe

CyclOpe est une société d'études spécialisée dans l'analyse des marchés mondiaux des matières premières : elle tire son nom du « Rapport CyclOpe » publié chaque année depuis 1985.

CyclOpe est dirigé par Philippe CHALMIN, professeur à Paris-Dauphine, consultant auprès d'organismes internationaux (OCDE, CEE, CNUCED). L'équipe de CyclOpe est constituée d'une soixantaine de spécialistes dans le monde entier.

# Avant-propos

Réalisée conjointement par CyclOpe et l’OCP Policy Center, la première version du rapport sur l’Afrique et les marchés mondiaux de matières premières a suscité l’enthousiasme de nos lecteurs, qu’ils soient décideurs publics, professionnels du secteur, universitaires ou étudiants. « Enfin un rapport sur les matières premières dédié au continent africain ! » : voilà, en substance, les premiers mots que nous entendîmes lorsque nous le présentâmes à Rabat, Dakar, Abidjan et Paris. Un rapport que nous avons voulu exhaustif et, convenons-en sans modestie de circonstance, utile dans un contexte économique aujourd’hui difficile à décrypter. Car, au-delà de l’expertise et de la réactivité de nos auteur(e)s, la force de notre approche est de lier, dans un même ouvrage, des analyses de marché approfondies sur les différentes matières premières qui comptent pour les pays producteurs africains aux explications macroéconomiques sans lesquelles notre compréhension serait largement imparfaite.

Portés par ces échos favorables, mais également par la volonté d’offrir une vision toujours plus fine des réalités et des potentialités africaines dans le monde des commodités, nous avons tenté d’améliorer ce rapport en y apportant trois modifications majeures par rapport à l’édition 2016. Deux années sont un bien jeune âge, mais il nous fallait en premier lieu prendre notre envol et nous démarquer du rapport CyclOpe en adoptant un nom différent. Arcadia pour *Annual Report on Commodity Analytics and Dynamics in Africa* : tel est désormais le nom de ce rapport, dont la signification rappellera aux amateurs de mythologie que les liens de parenté avec son aîné demeurent bien présents. L’Arcadie était une région montagneuse du centre du Péloponnèse qui fut au cœur de la naissance de la civilisation grecque. Et puis, beaucoup plus tard, il y eut le cénacle des poètes arcadiens qui se réunissaient autour de Virgile. Il nous a semblé en deuxième lieu important de renforcer les analyses que nous pouvions offrir sur les dynamiques structurelles qu’a connues le continent africain durant l’année considérée. Des approches macroéconomiques donc, mais pas seulement. Géopolitique, environnement, fiscalité,

réglementation : le lecteur trouvera, dans la première partie de ce rapport, des chapitres portant sur des questions aussi essentielles que la réforme des codes et des conventions minières en Afrique, l'incidence géopolitique des matières premières, le rôle des énergies renouvelables et non renouvelables dans le développement économique du continent, ou celui de la sécurité alimentaire en Afrique. La deuxième partie de ce rapport demeure, quant à elle, dédiée à l'analyse de l'évolution des différents marchés de matières premières qui, bien que mondiaux, ont une importance économique pour l'un ou plusieurs pays producteurs africains. Le lecteur assidu y retrouvera donc, parmi d'autres commodités, le pétrole, le gaz naturel, le cuivre, le minerai de fer, la bauxite, le charbon à coke, les bois tropicaux, le diamant, le cacao, le café, le coton ou le riz... mais découvrira également une nouveauté : le charbon vapeur. Les textes produits, il s'agit là de la troisième modification par rapport à l'édition 2016, ont été repensés pour offrir une perspective désormais exclusivement africaine sur des produits échangés mondialement. Remercions à ce titre tous nos auteur(e)s qui ont su faire cet effort que nous savons important pour s'extraire de leur quotidien professionnel et vous proposer cette analyse tout à fait unique. Anacarde, arachide ou... ? Nous pensons d'ores et déjà à ces matières premières que nous n'avons pas encore traitées et que nous pourrions considérer dans l'édition 2018 afin de prétendre à cette exhaustivité qui fait de CycLOpe et d'Arcadia des rapports uniques au monde.

Si l'on s'en tient aux marchés des minerais, des métaux et de l'énergie, 2016 a clairement marqué une nette embellie sur le front des prix par rapport à l'année noire que fut 2015. Ce rapport appelle cependant, s'il en est besoin, à continuer à mettre en œuvre sans relâche ces réformes structurelles qui sont une des conditions *sine qua non* du développement économique. Car d'ambiguïté, il en est encore et toujours question en 2017 : l'ambiguïté des liens qui unissent parfois une économie, africaine ou non, à des matières premières dont on sait que les prix sont par nature instables. « Se diversifier pour éviter de subir la malédiction des matières premières ! » répète-t-on à l'envi. Certes, mais au-delà du bien-fondé quasi tautologique de cette affirmation, la question essentielle est bien celle du « comment ? ». Comment piloter cette diversification ? Par une transformation accrue des matières premières produites, des politiques de contenu local, ou l'exploitation d'avantages comparatifs qui ne seraient pas liés au secteur primaire ?

On le sait par ailleurs : la question de la fourniture d'électricité au continent africain est un des éléments-clés de son développement, mais quelle pondération trouver entre énergies renouvelables et fossiles ? Et puis, comment financer cette transformation structurelle alors que l'épargne nationale peut être insuffisante et que les gouvernements n'ont guère de prise sur les conditions des financements internationaux ? Comment, enfin, s'assurer de la permanence de ces financements alors que les stratégies de transformation industrielle s'inscrivent par nature sur le long terme ?

De toute évidence, ces questions n'appellent pas de réponses simples ou uniques applicables à l'ensemble des pays considérés, indépendamment de leur contexte économique ou politique et du produit considéré. Elles imposent au contraire d'appréhender la problématique de la dépendance du continent africain au secteur des matières premières en multipliant et en croisant les angles d'analyse : géopolitique, macro, micro et méso économique, financier, juridique, historique, environnemental. Elles imposent, en définitive, des expertises variées susceptibles de nourrir le débat politique et, en cela, d'éclairer l'action publique... L'approche que le rapport Arcadia tente, précisément, de développer.

Bonne lecture !

Philippe Chalmin

Yves Jégourel

# Les collaborateurs d’Arcadia 2017

Philippe CHALMIN  
*Coordination générale*

Professeur d’histoire économique  
à l’Université Paris-Dauphine,  
Président de l’Observatoire  
de la Formation des Prix et des  
Marges des Produits Alimentaires

Introduction générale,  
La croissance économique  
mondiale en 2016,  
Engrais

Yves JEGOUREL  
*Coordination générale*

Maître de conférences à l’Université  
de Bordeaux,  
Senior Fellow, OCP Policy Center

Introduction générale,  
Chapitre VI (Énergies  
renouvelables et non  
renouvelables),  
La croissance économique  
mondiale en 2016,  
Minerais, métaux et  
engrais

Abdelhak BASSOU

Senior Fellow, OCP Policy Center

Chapitre II  
(Ressources naturelles  
et réalité géopolitique)

Ludovic BERNET

Avocat au Barreau de Paris  
Fieldfisher LLP, Africa Group

Chapitre V (Réformes des  
codes miniers et évolution  
de l’environnement  
réglementaire des secteurs  
extractifs en Afrique)

Benoît de CARBONNIÈRES

Banquier secteurs miniers  
et hydrocarbures RAWBANK  
Katanga  
(République démocratique du Congo)

Métaux précieux,  
Diamants

Bénédictte CHATEL

Directrice associée  
de Commodafrica

Cacao, Café

Patrice CHRISTMANN

Direction de la Stratégie  
et de la Recherche,  
BRGM

Petits métaux

Sylvie CORNOT-GANDOLPHE	Présidente SCG Consulting	Charbon vapeur
Medhi EL KADIRI	Chargé de mission auprès de la Direction générale, Groupe OCP	Chapitre III (Financement, dépenses et politique d'investissement...)
Jean-Christophe DEBAR	Directeur, Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM)	Chapitre IV (Organisation du commerce mondial, sécurité alimentaire et politiques agricole...)
Anne GUILLAUME-GENTIL	Directrice associée de Commodafrica	Chapitre I (Evolution prix matières premières et perspectives macroéconomiques...)
Dominique GUYONNET	Direction de la Stratégie et de la Recherche, BRGM	Petits métaux
Amandine HOURT	Chargée d'études économiques, FranceAgriMer	Sisal et fibres dures, Thé
Helga JOSUPEIT	Chercheur, marché des produits de la mer (Rome, Italie)	Produits de la mer
Alain KARSENTY	Économiste, CIRAD	Bois tropicaux
Elisabeth LACOSTE	Directeur de la Confédération Internationale des Betteraviers Européens, CIBE (Bruxelles)	Sucre
Florent LAGER	Administrateur général adjoint, MPD Congo et Vice-président de la Fédération des Mines du Congo	Chapitre V (Réformes des codes miniers et évolution de l'environnement réglementaire des secteurs extractifs en Afrique)
Denis LOEILLET	Responsable de l'Observatoire des marchés du Cirad-Persyst UR 26, Rédacteur en chef de la revue <i>FruiTrop</i> (Montpellier)	Bananes, Ananas, Fruits tropicaux
François LUGUENOT	Responsable de l'Analyse des marchés chez InVivo	Céréales
Philippe MASSEBIAU	Chef de projet Politiques et marchés, Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM)	Chapitre IV (Organisation du commerce mondial, sécurité alimentaire et politique agricole)

Patricio MENDEZ DEL VILLAR	Chercheur au CIRAD, éditeur d'Observatoire Osiriz/InfoArroz (Montpellier)	Riz
Emmanuel NEE	Directeur du département ingrédients de Touton SA	Vanille
Francis PERRIN	Président de Stratégies et Politiques Énergétiques et directeur de la rédaction de <i>Pétrole et Gaz Arabes/Arab Oil &amp; Gas</i> et de la <i>Lettre OAG Africa/OAG Africa Newsletter</i> Senior Fellow, OCP Policy Center	Pétrole, Gaz,
Quentin POINTEREAU	Responsable service Trading, Mambo Commodities	Coton
Jean-Paul SIMIER	Directeur Filières alimentaires Bretagne Développement Innovation (Rennes)	Viandes
Béatrice BEYER	Mise en page des versions française et anglaise	
Dominique DALLE-MOLLE	Graphiques	
Geoffrey FINCH	Coordination de la version anglaise	
Martine GRANGÉ	Coordination et adaptation	
Claire MABILLE	Couverture	
Isabelle TANGUY	Secrétariat et presse	

# L'Afrique et les marchés mondiaux de matières premières

---

« Voilà la difficulté, voilà l'épreuve »... Ces quelques mots écrits par Virgile dans le chant VI de l'Énéide ne peuvent manquer de résonner en ce début d'année 2017. Les raisons à cela ne sont pas liées aux marchés de matières premières qui, contrairement à 2015, se sont dans l'ensemble bien tenus. Elles ne sont pas non plus d'ordre économique, même si, avouons-le, le bilan de l'année 2016 s'est avéré particulièrement terne. La croissance mondiale s'est, en effet, affichée à 3 % et 2017 ne devrait pas sensiblement changer cette réalité même si des signaux positifs se sont fait jour sur les derniers mois de l'année 2016. Derrière ce résultat mitigé se cachent, comme toujours, d'importantes disparités non seulement entre les pays avancés (entre 1 % et 2 % de croissance) et certains pays émergents, mais également entre pays d'une même zone régionale. L'Europe a ainsi vu se côtoyer l'Irlande dont la croissance économique a dépassé 4 % et la Grèce dont l'activité économique n'a pas progressé, parmi d'autres problèmes. Ce constat apparaît encore plus marqué en Afrique avec, d'un côté, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda ou le Sénégal dont la croissance économique devrait dépasser 6 % et, de l'autre, la Guinée équatoriale ou le Soudan du Sud dont l'activité économique recule. Que dire, enfin, de ces fameux BRICS dont nous entendîmes largement parler, promesse d'une croissance économique sans cesse renouvelée et qui n'ont aujourd'hui de réalité que le nom. La Chine et les États-Unis ont, pour leur part, continué à marquer le tempo de l'économie mondiale mais que d'incertitudes jalonnent désormais leurs parcours. À l'Est, une économie chinoise au cœur de toutes les attentions et dont la mutation structurelle, par nature complexe, rythme les échanges internationaux et détermine, en cela, la vigueur des économies du monde, notamment celles du continent africain ; à l'Ouest, la politique monétaire de Janet Yellen dont le resserrement progressif devra faire écho à la politique budgétaire expansionniste de Donald Trump dont on peine, parfois, à comprendre tous les contours.

---

## Une aggravation des tensions internationales

Des incertitudes économiques fortes donc, mais les difficultés ou les épreuves les plus grandes ne se sont probablement pas situées à ce niveau mais bien en amont, sur le versant politique. En Syrie et en Irak où Daech a perdu une très large partie des territoires qui étaient sous son contrôle depuis 2014, mais également au Yémen ou en Libye, la guerre a continué à faire rage dans un théâtre d'opérations où les puissances régionales et internationales composent ou s'opposent : les États-Unis, la Russie, l'Europe, la Turquie, l'Iran ou l'Arabie Saoudite. À l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, les États-Unis ont répondu, au début du mois d'avril 2017, par le bombardement de la base aérienne d'Al-Chaayrate tenue par l'armée régulière du régime de Bachar El Assad. Soulevant approbations ou désapprobations, le tir des *tomahawks* américains, une des mesures les plus radicales depuis le début du conflit, a surtout rappelé toute l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies sur la scène internationale. Car la question syrienne est aussi celle maintes fois posée du maintien ou du départ de l'actuel Président syrien. Une question à laquelle les accords de « Genève 4 » n'ont pas su apporter de réponse. En Afghanistan, c'est la *Mother of all bombs*, la plus grosse bombe non nucléaire de l'arsenal américain, qui a été larguée, ce même mois, sur les caches de Daech. Un groupe aéronaval américain était, dans le même temps, dérouté pour aller patrouiller au large de la péninsule coréenne. Une réponse, a-t-on justifié, aux provocations militaires du régime de Pyongyang qui a poussé Pékin à rappeler qu'une guerre pouvait éclater à tout moment avec la Corée du Nord et que seule une issue pacifique au conflit devait être envisagée.

Une Chine qui continuait, en 2016, à asseoir sa domination en mer de Chine méridionale. En jeu notamment, le petit archipel des Spratleys disputé par Taiwan, les Philippines, la Malaisie, Brunei et le Vietnam et ce, en raison de ses ressources halieutiques et en hydrocarbures, mais également de son intérêt géostratégique. En juillet 2016, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye déclarait

que « la ligne en neuf traits » chinoise n'était pas compatible avec les règles du droit maritime international et confirmait les Philippines dans leur légitimité territoriale sur le récif de Scarborough, un atoll dont la Chine a pris possession en 2012. Les Philippines qui ont, dans un autre domaine, défrayé la chronique en raison des déclarations tonitruantes de leur président Rodrigo Duterte, mais également des ambiguïtés de la politique internationale de ce dernier. La Russie, bien qu'affaiblie par la baisse des prix du pétrole, est, pour sa part, restée à la manœuvre sur les deux rives du Golfe arabo-persique, sans pour autant perdre de vue ses marches ukrainiennes et d'Asie centrale. Bien que présente au travers de ses pays membres sur plusieurs théâtres d'opération, l'Europe est, quant à elle, restée bien silencieuse, tout autant sonnée par un Brexit qu'elle ne voulait envisager que percluse par son absence de vision politique commune sur les questions internationales.

Autant de tensions géopolitiques et de développements militaires dont il est particulièrement difficile de prendre toute la mesure, mais qui semblent consacrer l'avènement d'une situation géopolitique nouvelle caractérisée par un recul du multilatéralisme et la montée d'un équilibre des puissances dont on aurait du mal, au regard de la versatilité des relations politiques entre les États-Unis, la Russie et la Chine, à trouver le barycentre. Fait trivial ou évocateur, jamais la question de la « troisième Guerre mondiale » n'a été, en ce début d'année 2017, autant présente dans le moteur de recherche de Google. Tout ceci sans oublier la persistance des conflits « historiques » au premier rang desquels celui qui oppose Palestiniens et Israéliens au Proche-Orient. Que dire, par ailleurs, des guerres civiles et des mouvements sociaux violents qui perdurent de par le monde ainsi que des actes et des tentatives terroristes qui se sont multipliés au Moyen-Orient (Arabie Saoudite, Turquie, Syrie, Irak, Israël, Liban, Pakistan, Afghanistan, Yémen), en Europe (Belgique, France, Royaume-Uni, Suède), aux États-Unis, en Russie, en Asie (Bangladesh, Inde, Philippines, Thaïlande et Indonésie) ou en Afrique (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Nigeria, République démocratique du Congo, Somalie, Tchad, Mali, Tunisie et Égypte) ? À ce triste bilan

politique, il convient d'ajouter les catastrophes naturelles dont certaines ont, à partir de 2014, particulièrement heurté le continent africain : l'épidémie de fièvre Ebola qui a ébranlé la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone entre 2014 et 2016 et dont les conséquences économiques et humaines perdurent et, à partir de 2016, la sécheresse qui touche l'Afrique de l'Est et australe et fait peser, dans cette zone géographique, un risque très important sur la sécurité alimentaire. La main de l'homme est parfois étrangère aux drames qui le touchent...

Dans ce contexte aussi difficile qu'anxiogène, on oublierait presque que l'année 2016 et les premiers mois de 2017 ont aussi été marqués par des victoires politiques et géopolitiques de grande envergure. Parmi celles-ci, figure l'accord de paix obtenu, en juin 2016, entre le gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (Farc) après plus de cinq décennies de conflits. Un accord historique qui a valu au Président colombien Juan Manuel Santos le prix Nobel de la paix. Parmi les autres victoires politiques de 2016, davantage symbolique qu'opérationnelle cette fois, figure le vote par cent-treize pays d'une résolution à l'Organisation des Nations Unies, pour convoquer une conférence « chargée de négocier un instrument juridiquement contraignant d'interdiction des armes nucléaires conduisant à leur élimination totale ». Le retour du Maroc au sein de l'Union africaine, une organisation que le royaume chérifien avait quittée en 1984, s'affirme également comme un événement politique majeur à l'échelle du continent africain. Si le Roi Mohammed VI a, depuis son couronnement, multiplié les tournées africaines, celles de 2016 et 2017 ont été marquées par une multiplication d'accords commerciaux attestant du dynamisme des investissements marocains. Le Maroc qui, fort de sa politique ambitieuse en faveur des énergies renouvelables, a accueilli la COP 22 en 2016.

### Les incertitudes américaines

Pénalisée par la fermeté du dollar et par la baisse des prix du pétrole, la croissance de l'économie américaine n'a été que de 1,6 % en 2016.

Sur le plan économique, tout n'a cependant pas été décevant au cours de cette dernière année de mandat de Barack Obama. Ce sont, en effet, 2,5 millions d'emplois qui ont été créés dans l'économie marchande ramenant le niveau du chômage du pays au-dessous de 5 % et faisant apparaître, pour la première fois depuis la crise de 2008, des tensions sur le marché du travail. Une situation qui n'a d'ailleurs pas été étrangère à la décision prise par Janet Yellen d'augmenter les taux directeurs de la Banque fédérale américaine.

Le bilan de l'ancien Président américain est bon, mais certainement pas exceptionnel. En 2016, la situation économique américaine est certes bien plus favorable que lors de son investiture à la Maison-Blanche le 20 janvier 2009, mais elle a profité de vents porteurs aux premiers rangs desquels la poursuite de la révolution technologique portée par les célèbres GAFAs, celle du gaz et du pétrole de schiste et une politique monétaire particulièrement accommodante conjuguant taux d'intérêt bas et mesures non conventionnelles de rachat d'actifs. Force est, par ailleurs, de rappeler que l'incapacité de Barack Obama à cohabiter avec un Congrès républicain a rapidement limité ses velléités de réforme et son texte emblématique adopté en 2010, l'Obamacare, montrait déjà nombre de déficiences avant que Donald Trump ne tente de le démanteler. Le principal reproche que l'on peut faire à l'ancien Président américain n'est cependant pas là, mais probablement dans son incapacité à mieux accompagner les changements structurels auxquels sont confrontées l'économie et la société américaine, comme d'ailleurs celles de tous les « vieux » pays avancés : la marginalisation de l'Amérique rurale et industrielle, celles des « Farm belts » et des « Rust belts », la montée des inégalités et l'exacerbation des tensions sociales autour des minorités raciales. Un racisme présent dans la société américaine et dénoncé notamment par le mouvement « Black lives matter », mais que Barack Obama n'a pas su ou pu combattre.

Des éléments qui peuvent expliquer l'émergence puis l'élection de Donald Trump gagnée à coups d'« America first ». Une courte victoire d'ailleurs, favorisée par un système électoral que le nouveau Président n'hésitait pas à contester

quelques jours avant le scrutin. Une victoire ô combien surprenante en définitive, mais qui rappelle l'échec d'Hillary Clinton et surtout de Barack Obama dont la sortie élégante n'a pu masquer la profonde amertume. Car, de l'Obamacare au Traité transpacifique en passant par l'oléoduc Keystone, c'est bien de l'héritage de son prédécesseur dont Donald Trump a, avant tout, cherché à se défaire. Une tentative marquée par plusieurs échecs, souvent lourds de conséquences lors des premiers mois d'un mandat présidentiel : celui des décrets anti-immigration plusieurs fois invalidés par la justice américaine et celui, retentissant, de la réforme du système de santé, signe patent des dissensions dans les rangs républicains au Congrès. Il reste désormais à savoir si le vaste plan de modernisation et de développement des infrastructures voulu par Donald Trump sera pleinement mis en œuvre et, le cas échéant, s'il sera suffisamment efficace pour doper la croissance économique du pays. À l'image du prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz, certains en doutent déjà. Conjuguées aux promesses de baisses d'impôt, les dépenses budgétaires que ce plan implique devraient faire bondir le déficit budgétaire. Il pourrait atteindre, en 2017, \$ 650 milliards et surtout \$ 950 milliards en 2018 contre « seulement » \$ 439 milliards en 2015. Entre une appréciation du dollar américain qui pèserait sur la compétitivité-prix du « made in America », les tensions qu'il pourrait créer sur le marché de l'emploi et les incertitudes quant à sa capacité à réellement bénéficier aux entreprises américaines sans contrevenir aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), son efficacité reste encore à démontrer. Au début du mois d'avril 2017, les marchés obligataires américains, un des curseurs de la crédibilité de la politique budgétaire du pays, affichaient leurs premiers doutes. Pragmatique, la directrice générale du Fonds monétaire international Christine Lagarde déclarait, quant à elle, en février 2017, être optimiste sur la situation américaine tout en reconnaissant qu'il était encore bien trop tôt pour se prononcer définitivement.

Mais, une fois encore, ce n'est peut-être pas au regard de sa politique « interne » que les visées de Donald Trump suscitent le plus d'interrogations.

C'est, en effet, dans ses rapports avec le reste du monde que celui-ci apparaît le plus imprévisible. « Take him seriously but not literally » a-t-on pu entendre outre-Atlantique pour expliquer tant l'engagement du nouveau Président à appliquer son projet politique que l'incongruité de certains de ses propos et sa capacité, parfois déconcertante, à faire évoluer ses positions. Une flexibilité très relative cependant. Les contentieux commerciaux, déjà nombreux sous Obama, devraient se multiplier, notamment avec la Chine, tandis que les velléités protectionnistes du Président américain menacent les traités commerciaux, en vigueur ou en négociation, tels que le *Transatlantic trade and investment partnership* (TIPP), le *Trans Pacific Partnership* (TPP) ou l'Accord de libre-échange nord-américain (Aléna). Tout ceci sans compter la politique environnementale – mais peut-on réellement la qualifier comme telle ? – de Washington qui a menacé de se retirer de l'accord de Paris sur le climat et aspire, parmi d'autres mesures en faveur des énergies fossiles, à relancer l'industrie charbonnière.

### Le divorce européen

L'autre grande surprise politique de l'année 2016 a, bien sûr, été le vote en faveur du Brexit au Royaume-Uni. Une surprise alors que cela faisait longtemps que l'Europe vivait – sans trop y croire – avec la perspective d'un abandon britannique. Une surprise car, en février 2016, David Cameron n'avait-il pas obtenu de ses partenaires européens nombre de dérogations qui lui laissèrent dire que les Britanniques pouvaient voter sans crainte contre le « Brexit » puisque bientôt l'Europe ne serait plus qu'une zone de libre-échange ? Le 24 juin 2016, c'est pourtant le refus de l'Europe qui l'a emporté à presque 52 %. Du point de vue européen, cette décision aura au moins l'avantage d'éclairer le chemin de la construction européenne et de permettre aux « autres » Européens de faire cause commune en ce qui concerne les termes de la négociation du Brexit. Celle-ci semble promise à des lendemains difficiles et c'est la raison pour laquelle la Premier ministre Theresa May a annoncé à la mi-avril 2017 – une autre surprise européenne – la convo-

cation d'élections législatives anticipées. Une façon de rassembler ses troupes face à des travailistes largement divisés. Si l'économie et les marchés financiers se sont accommodés de cette demande de divorce, nul ne sait en réalité ce que seront exactement les conséquences, tant économiques que politiques, de la sortie du Royaume-Uni. Mais l'avertissement du Brexit, tout comme la montée des populismes se nourrissant de la phobie de « Bruxelles », ne peut laisser indifférents tous ceux qui croient dans l'idéal européen. Une Europe qui a perdu de son lustre. En avril 2017, elle voyait, de l'autre côté du Bosphore, la Turquie voter à 51 % en faveur du oui au référendum renforçant largement le pouvoir exécutif du Président Recep Tayyip Erdogan. Un choix qui ne devrait pas être sans influence sur les relations que le pays entretient avec l'Union européenne mais également sur la « question kurde ».

C'est également vers la Chine que se sont – comme à l'habitude – tournés tous les regards. Confronté à une échéance politique majeure à l'automne 2017, Xi Jinping a tout fait pour maintenir la croissance du pays au-dessus de 6,5 % et il y est parvenu grâce, notamment, aux investissements publics et à une politique monétaire accommodante. Si la question centrale de la mutation de son économie demeure en suspens, force est de reconnaître que la Chine a rassuré. Sur le plan économique, Donald Trump et Xi Jinping se rejoignent dans leur volonté de relancer leurs économies respectives mais, au-delà de la simple question des politiques budgétaires de soutien, ceci pourrait bien susciter quelques frictions au regard de leurs politiques commerciales respectives. On se rappellera, à cet égard, des déclarations ou des fameux « tweets » que le Président américain a pu faire sur la manipulation supposée du renminbi ou de l'épineuse question des surcapacités de production chinoise et des réponses que Pékin a pu y apporter. Signe de ce changement d'ère et quasi-paradoxe historique, la Chine est désormais devenue le chantre de la mondialisation alors que les États-Unis désirent lui tourner le dos. Face à la montée des tentations protectionnistes, les déclarations de Xi Jinping au sommet de Davos de janvier 2017 se voulaient cependant apaisantes : « le protectionnisme, disait-il, c'est s'enfermer dans

une pièce sombre qui semble pouvoir vous protéger du vent et de la pluie, mais qui vous prive du soleil (...). Personne ne gagne une guerre commerciale ».

### L'errance sud-africaine et la vision marocaine

Le continent africain a, lui aussi, été marqué, en 2016, par un certain nombre d'événements politiques, au premier rang desquels des élections présidentielles dans de nombreux pays (Cap-Vert, Gambie, Ghana, Bénin, Niger, Sao Tome et Principe, Gabon, Congo-Brazzaville et République démocratique du Congo, Tchad, Zambie, Comores, Guinée équatoriale, Ouganda et Djibouti). D'autres sont également à l'agenda de 2017 et ceci, sans compter les élections législatives. Si elle n'a pas connu de telles échéances, l'Afrique du Sud a continué d'inquiéter tant sur le plan économique que politique. Jacob Zuma est notamment apparu de plus en plus isolé sur fond d'accusation de corruption et de procédure de destitution. Parmi les derniers développements d'un feuilleton politique aux multiples rebondissements, figure le remaniement ministériel décidé en mars 2017 par Jacob Zuma. Celui-ci a vu le limogeage d'une dizaine de ministres, au premier rang desquels Pravin Gordhan, le respecté ministre des Finances. Une décision qui n'a pas manqué de renforcer la contestation des partis d'opposition et de susciter la désapprobation de son Vice-président, de l'*African National Congress* (ANC), son propre parti, mais aussi de la puissante confédération des syndicats du pays. Actant de l'incertitude institutionnelle et politique forte qui nimbe la première économie d'Afrique, l'agence de notation Standard and Poor's a dégradé la note du pays, faisant entrer ses obligations d'État dans la catégorie « *speculative* ». Une bien mauvaise nouvelle alors même que le rand sud-africain plonge et que l'économie stagne.

Comme évoqué précédemment, le retour du Maroc au sein de l'Union africaine a été un événement particulièrement important de l'année 2016. « L'Afrique est mon continent, et ma maison » : les premiers mots du discours du Roi Mohammed VI lors du 28<sup>e</sup> sommet de l'Union

africaine à Addis-Abeba ont notamment marqué avec force la réciprocité des liens qui unissent ce pays à son continent. Au-delà de la portée politique et symbolique qu'il revêt, cet événement témoigne de la vision économique du Maroc et, en cela, du potentiel – mais est-il encore besoin de le rappeler ? – extraordinaire et largement inexploité du continent. Que l'on raisonne en termes de dynamisme des investissements, d'intégration des marchés commerciaux, de vigueur de la demande interne, de politiques agricole ou minière mais également de développement des infrastructures de transport ou énergétique, le rayonnement économique de l'Afrique ne peut, en effet, passer que par un renforcement des interactions intracontinentales.

### **L'Afrique et les marchés mondiaux de matières premières : quel bilan 2016 ?**

Dans ce contexte économique encore peu porteur et dans un environnement politique et géopolitique baigné d'incertitudes, les matières premières se sont, dans l'ensemble, plutôt bien comportées en 2016. Certaines d'entre elles ont même affiché, à l'image de nombreux minerais et métaux, un important rebond. Les raisons à cela sont nombreuses et nécessitent un traitement spécifique, mais force est de reconnaître que les vents qui ont soufflé des États-Unis et de Chine ont été globalement favorables. L'effet Trump a notamment porté le cuivre ou l'acier en fin d'année 2016 dans la perspective de l'accroissement des dépenses d'investissement en infrastructures et de la volonté affichée du président américain de

favoriser les entreprises nationales. La capacité de la Chine à maintenir une croissance au-dessus de 6,5 % a également bénéficié au secteur des matières premières. En novembre 2016, la capacité de l'Organisation des pays producteurs de pétrole à s'accorder – une première en huit ans – pour réduire la production a, quant à elle, redonné quelques couleurs à des cours bien déprimés.

En dépit de certains contre-exemples dont le cacao, cette dynamique haussière a, de toute évidence, été une bonne nouvelle pour les nombreux pays producteurs africains. Un *satisfecit* ne saurait pourtant être pleinement justifié tant ce rebond fait suite à l'effondrement des cours observé en 2014 et 2015. À l'instar du Brent notamment, cette trajectoire demeure, par ailleurs, instable en raison du regain d'activités spéculatives qui la porte pour partie. Et puis, faut-il rappeler que la forte volatilité des cours est, presque autant que leur faiblesse, source d'instabilité macroéconomique en vertu de la tristement célèbre malédiction des matières premières. En ce sens, la question aussi fondamentale que complexe qui se pose depuis des décennies au continent africain est celui de son modèle de croissance. Il est acquis que celui-ci ne peut, pour d'évidentes raisons, reposer sur l'exportation de matières non transformées. Ceci ne signifie pourtant pas nécessairement que l'investissement sur des activités de première transformation soit, par nature et pour toutes les économies africaines, une option payante. La diversification économique par un soutien de la demande interne et les stratégies d'intégration verticale des filières de matières premières ne s'opposent en réalité pas.

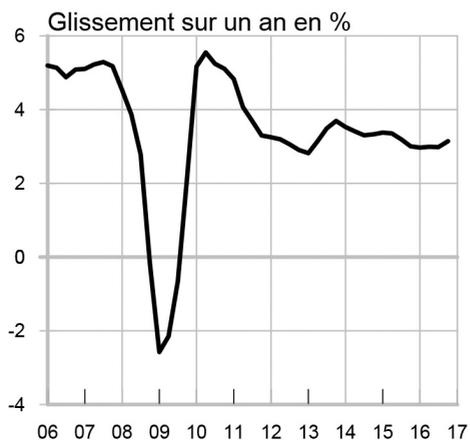
# Première partie

---

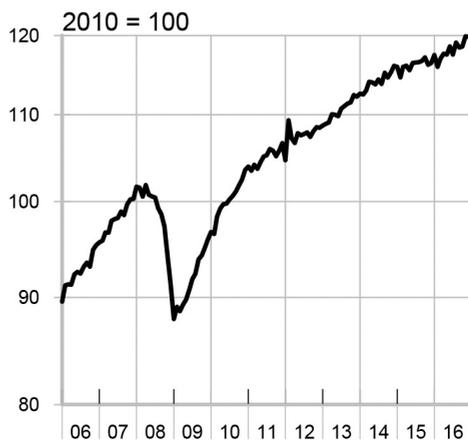
## Les mutations structurelles du continent africain

	La croissance économique mondiale en 2016 : bilan et perspectives . . . . .	3
<b>Chapitre I</b>	Évolution du prix des matières premières et perspectives macroéconomiques africaines . . . . .	13
<b>Chapitre II</b>	Ressources naturelles et réalités géopolitiques du continent africain . . . . .	27
<b>Chapitre III</b>	Financements multilatéraux, dépenses d'infrastructures et politiques d'investissements dans le secteur des matières premières en Afrique . . . . .	35
<b>Chapitre IV</b>	Organisation du commerce mondial, sécurité alimentaire et politiques agricoles africaines . . . . .	47
<b>Chapitre V</b>	Réformes des codes miniers et évolution de l'environnement réglementaire des secteurs extractifs en Afrique . . . . .	59
<b>Chapitre VI</b>	Énergies renouvelables et non renouvelables : comment renforcer l'électrification du continent africain ? . . . . .	71

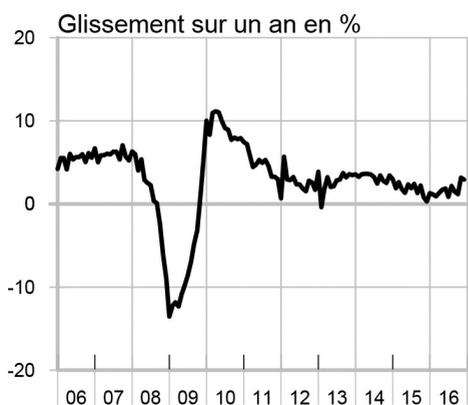
### Croissance du PIB mondial



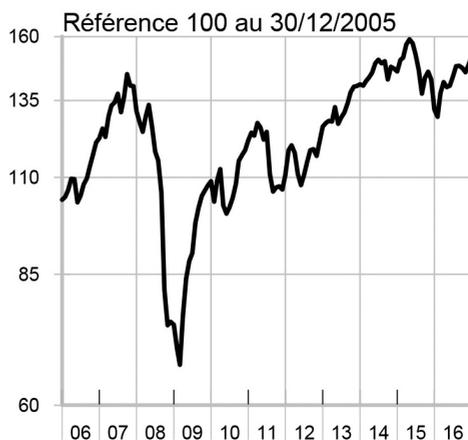
### Production industrielle mondiale



### Croissance de la production industrielle mondiale



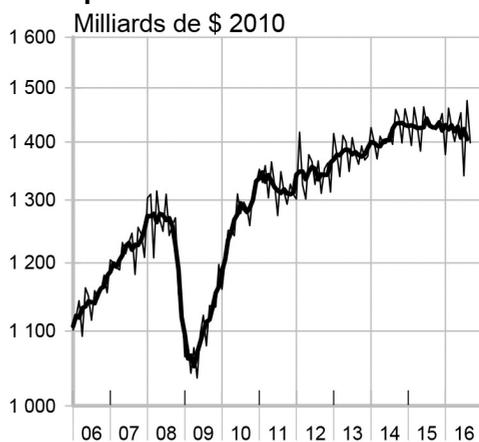
### Indice boursier mondial



### Exportations mondiales en volume



### Importations mondiales en volume



# La croissance économique mondiale en 2016 : bilan et perspectives

Avec une croissance économique mondiale estimée à 3 % pour 2016 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le bilan économique mondial apparaît encore bien modeste. Une performance d'autant plus relative qu'elle s'accompagne d'une très faible progression du commerce mondial. 2017 et 2018 pourraient néanmoins voir l'activité économique redécoller à la faveur des politiques fiscales de relance récemment mises en œuvre, en Chine et aux États-Unis notamment. De nombreux facteurs de fragilité subsistent néanmoins et pourraient se conjuguer avec des incertitudes politiques et géopolitiques d'envergure pour gêner un retour à une dynamique macroéconomique pleinement vertueuse.

Selon les données, en date de mars 2017, de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), la croissance économique mondiale s'est établie à 3 % en 2016, en léger retrait par rapport à l'année 2015. Sans surprise, celle-ci a été, en large partie, portée par l'Asie et notamment la Chine dont la croissance s'est officiellement élevée à 6,7 %, tandis que celles des États-Unis et de la zone euro sont demeurées en dessous du seuil des 2 %, à 1,6 % et 1,7 % respectivement. L'Inde peut, pour sa part, s'enorgueillir d'un taux de croissance de 7 %, et ce, malgré le bouleversement créé par la démoné-

tisation décidée par le gouvernement Modi afin de lutter contre l'économie souterraine. Le dynamisme des tigres et des dragons asiatiques a également largement contribué à la croissance de l'économie mondiale. S'enfonçant dans une crise tant politique qu'économique, le Brésil a, quant à lui, vu son produit intérieur brut (PIB) reculer de 3,5 % dans un contexte de dépréciation du real et d'inflation difficilement contenue. La situation de l'Afrique du Sud, proche de la croissance zéro, n'est guère plus favorable avec, en toile de fond, l'impuissance politique du président Jacob Zuma. Quant à la Russie, elle a certes pu quelque peu

profiter du rebond des prix du pétrole et des matières premières minérales, mais sans pour autant parvenir à une croissance positive. Les fameux BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) n'ont, en définitive, de réalité que le nom tant leur performance macroéconomique diverge depuis plusieurs années désormais. L'Afrique subsaharienne est, pour sa part, largement à la peine compte tenu de sa dépendance à la demande mondiale, mais ce qui frappe probablement le plus est la disjonction des trajectoires macroéconomiques entre les pays africains exportateurs de matières premières et les autres. Plusieurs de ces économies ont traversé avec brio la période post-crise financière, d'autres se sont effondrées avec la chute des cours des commodités observée entre 2014 et le début de l'année 2016. Il faut néanmoins rappeler que, parmi ces derniers pays, certains ont dû faire face à des catastrophes naturelles d'ampleur considérable telles que l'épidémie de fièvre Ebola qui a touché le Liberia, la Guinée et la Sierra Leone entre 2014 et 2015 ou la sécheresse qui a sévi en Afrique de l'Est et australe à partir de 2016. Avec l'Afrique du Sud, l'autre locomotive du continent qu'est le Nigéria est à l'arrêt. Une année 2016 guère enthousiasmante donc, mais les perspectives apparaissent néanmoins plus favorables à court terme avec une croissance anticipée de l'économie mondiale de 3,3 % ou 3,4 % pour 2017 et de 3,6 % pour 2018 selon l'OCDE et le Fonds monétaire international. Une fois encore, le

moteur de cette croissance devrait être trouvé du côté des pays émergents, notamment en Asie. Ni le Japon ni la zone euro ne semblent pouvoir pleinement profiter de ce rebond.

### L'atonie du commerce mondial et de l'investissement privé

2016 fut donc une année terne, mais des signaux plus favorables sont apparus en fin d'année, laissant espérer une légère embellie dans le ciel de l'économie mondiale. Les vents de l'activité économique, porteurs ou rabattants, semblent cependant plus que jamais instables et c'est donc la relative fragilité des bases de la croissance économique qui, dans sa globalité, interpelle.

Parmi les points inquiétants de 2016 figure, de toute évidence, l'atonie du commerce mondial dont la croissance était attendue en septembre 2016 à seulement 1,7 % par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au lieu des 2,8 % initialement annoncés en avril. Une erreur de jugement récurrente qui poussait le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII) non seulement à nuancer les explications « conjoncturelles » d'une croissance des échanges devenue – une première depuis longtemps – plus faible que celle du PIB mondial, mais également à s'interroger sur l'entrée du phénomène de mondialisation dans une nouvelle ère : celle qui voit le phénomène de fragmentation des processus productifs à l'origine des phénomènes de délocalisa-

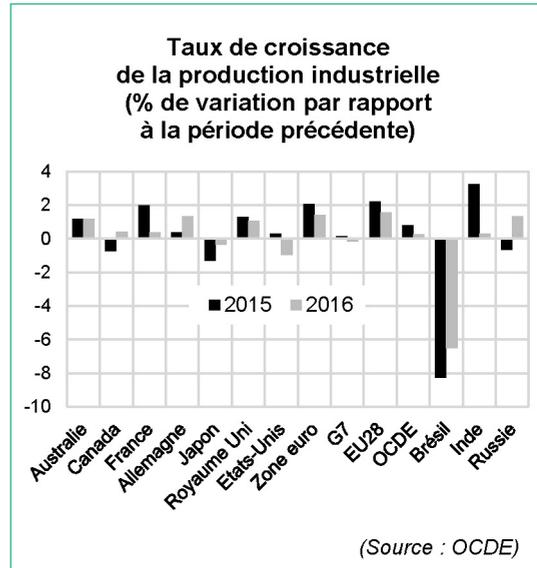
#### Estimation et projection de la croissance du PIB réel dans le monde

	2016	2017	2018
Monde	3.0	3.3	3.6
États-Unis	1.6	2.4	2.8
Zone euro	1.7	1.6	1.6
Japon	1.0	1.2	0.8
Chine	6.7	6.5	6.3
Brésil	-3.5	0.0	1.5
Reste du monde	2.3	2.7	3.2

(Source : OECD Interim Economic Outlook, Mars 2017)

tion et donc des flux de commerce ne plus progresser. Comment, par ailleurs, ne pas s'inquiéter des tentations protectionnistes qui se font jour çà et là ? Les craintes semblent telles qu'elles ont poussé le président chinois Xi Jinping à rappeler, lors du sommet qui s'est tenu à Hangzhou en septembre 2016 notamment, mais également lors du Forum économique mondial de Davos de janvier 2017, tous les risques que feraient peser les entraves au libre-échange sur la croissance mondiale. L'argument qui les sous-tend est certes avant tout politique et l'on peut espérer que les arguments macroéconomiques trouvent un écho favorable. Dans certains secteurs industriels pourtant, il apparaît difficile de distinguer ce qui relève des revendications politiques ou de la rationalité économique. L'année 2016 a notamment vu un durcissement des tensions commerciales entre la Chine d'un côté, les États-Unis et l'Europe de l'autre, avec pour pomme de discorde l'abondance des exportations chinoises d'acier brut et d'aluminium primaire. Tout ceci sans compter les accusations de manipulation des cours de change adressées par Donald Trump à Pékin. À cet égard, on remarquera avec malice tout le paradoxe d'une Chine devenue le chantre de la mondialisation et des pays occidentaux, notamment les États-Unis, criant à la concurrence déloyale et à la manipulation des devises. Comment, enfin, ne pas mentionner, dans ce volet politique et géopolitique, toutes les incertitudes posées par la guerre en Syrie, en Irak et au Yémen où les intérêts étrangers (américain, russe, européen, saoudien, turc et iranien) s'allient ou se confrontent, par le terrorisme international, mais également par les rivalités territoriales en mer de Chine, par l'attitude de la Corée du Nord, ou encore par la récurrence de mouvements sociaux, parfois violents, dans de nombreuses parties du monde.

Si l'on dépasse ce constat politique et géopolitique, c'est le peu de dynamisme de la production industrielle qui inquiète. Son taux de croissance a, en effet, largement faibli en 2016 par rapport à 2015. Entre 2015 et 2016, elle n'a progressé que de 0,26 % pour les pays de l'OCDE et a reculé de 0,36 % au Japon et de près de 1 % aux États-Unis. Même constat pour la zone euro qui a vu sa production industrielle croître de 1,4 % en 2016



contre un peu plus de 2 % en 2015. Elle continue de reculer au Brésil : - 6,5 % en 2016. Pour mémoire, la *Bolsa empresário*, politique de crédit subventionné de la banque de développement du Brésil (BNDES), avait largement profité aux champions nationaux alors que son coût pour l'État avait été considérable et ses effets en faveur de la diversification industrielle du pays quasi nuls.

Si l'on privilégie une lecture de la croissance économique par la demande, force est de constater, par ailleurs, la relative faiblesse de l'investissement privé. Alors que la consommation des ménages s'est, peu ou prou, maintenue, la formation brute de capital fixe (FBCF) s'est étiolée. Elle ne progresserait, en effet, que de 1,4 % en 2016 pour l'ensemble des pays de l'OCDE. Ce constat se vérifie en particulier pour les États-Unis où le taux de croissance de l'investissement privé s'est établi à 0,7 % en 2016 contre 3,7 % en 2015 et 4,2 % en 2014. Au sein de l'Union européenne, la situation est à peine plus favorable avec une progression de la FBCF de 1,9 % en 2016 alors qu'elle s'inscrivait en hausse de 3,6 % en 2015. Cette lecture globale masque cependant d'importantes disparités entre pays européens : alors que l'investissement privé a largement perdu de sa vigueur au Royaume-Uni (+ 0,5 % en 2016 contre

+ 3,4 % en 2015), il s'est notamment accentué en France ou en Allemagne. Quant au Brésil, le constat apparaît accablant.

Parmi les signes encourageants, figure néanmoins une amélioration, depuis la fin de l'année 2016, de la confiance des entreprises selon l'indice développé par l'OCDE. Bien que restant à des niveaux particulièrement élevés dans certains pays européens (la Grèce, l'Espagne, mais également l'Italie et la France), le taux de chômage a également légèrement décliné dans nombre d'économies industrialisées.

Avec un taux de chômage de 4,9 % en 2016 contre 5,3 % l'année précédente, les États-Unis ne sont désormais plus loin du plein-emploi. Au total, ce sont 2,5 millions d'emplois qui ont été créés en 2016 dans l'économie marchande et pas moins de 235 000 en février, bien au-dessus des attentes. Conjugué à une hausse des salaires, ceci s'est, sans surprise, traduit par une augmentation du taux d'inflation dans ce pays. Il s'affichait, en moyenne annuelle, à 1,3 % pour 2016 contre 0,1 % en 2015. Pour la zone euro, l'inflation restait désespérément basse, signe notamment de la faiblesse de la demande interne.

#### Taux de chômage harmonisé dans certains pays de l'OCDE

	2015	2016
France	10.4	10.1
Allemagne	4.6	4.1
Italie	11.9	11.7
Japon	3.4	3.1
États-Unis	5.3	4.9
Zone euro	10.9	10.0
G7	5.8	5.5
EU-28	9.4	8.6
<b>Total OCDE</b>	<b>6.8</b>	<b>6.3</b>

(Source : OCDE)

#### L'insouciance retrouvée des places boursières

Cette morosité économique et ces incertitudes géopolitiques n'ont, semble-t-il, guère troublé les bourses mondiales qui ont affiché une arrogante santé en 2016, attestant s'il en était encore besoin, de la déconnexion à court terme des sphères finan-

#### Les composantes du PIB de pays de l'OCDE et du Brésil

(taux de croissance en % de la période précédente)

	Consommation			FBCF			Dépenses gouvernementales			Exportations			Importations		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
France	0.7	1.5	1.9	-0.3	1.0	2.9	1.2	1.4	1.4	3.3	6.1	1.2	4.7	6.6	3.6
Allemagne	0.9	2.0	2.0	3.4	1.7	2.3	1.2	2.8	4.0	4.1	5.2	2.6	4.0	5.5	3.7
Japon	-0.9	-0.4	0.4	2.9	0.0	1.0	0.5	1.6	1.5	9.3	3.0	1.2	8.3	0.1	-1.7
Royaume-Uni	2.2	2.4	2.8	6.7	3.4	0.5	2.3	1.3	0.8	1.5	6.1	1.8	2.5	5.5	2.8
États-Unis	2.9	3.2	2.7	4.2	3.7	0.7	-0.7	1.6	0.8	4.3	0.1	0.4	4.4	4.6	1.1
Zone euro	0.8	1.8	2.0	1.5	3.2	2.6	0.6	1.3	1.8	4.4	6.5	2.9	4.9	6.5	3.5
G7	1.8	2.3	2.2	3.1	2.1	1.0	0.2	1.5	1.4	4.3	3.3	1.5	4.4	4.4	1.7
EU-28	1.2	2.1	2.3	2.7	3.6	1.9	1.0	1.4	1.7	4.4	6.2	2.9	5.0	6.2	3.5
<b>OCDE</b>	<b>1.8 e</b>	<b>2.4 e</b>	<b>2.3 e</b>	<b>3.1 e</b>	<b>3.0 e</b>	<b>1.4 e</b>	<b>0.7 e</b>	<b>1.7 e</b>	<b>1.8 e</b>	<b>4.5 e</b>	<b>4.6 e</b>	<b>2.3 e</b>	<b>4.3 e</b>	<b>4.8 e</b>	<b>2.7 e</b>
Brésil	2.3	-3.9	-4.2	-4.2	-13.9	-10.2	0.8	-1.1	-0.6	-1.1	6.3	1.9	-1.9	-14.1	-10.3

(Source : OCDE)

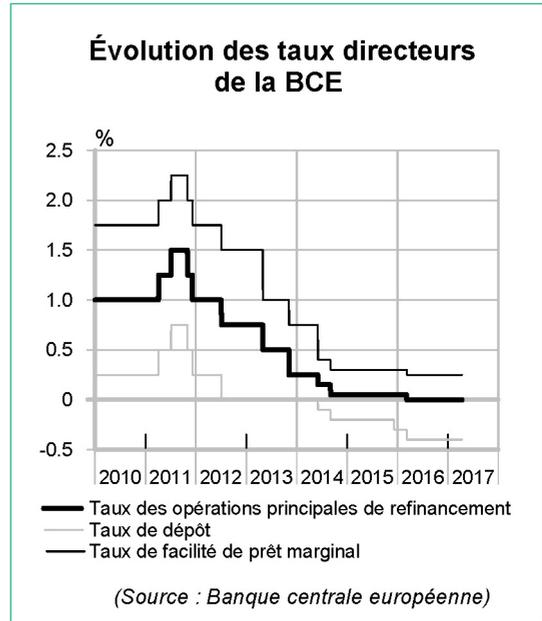
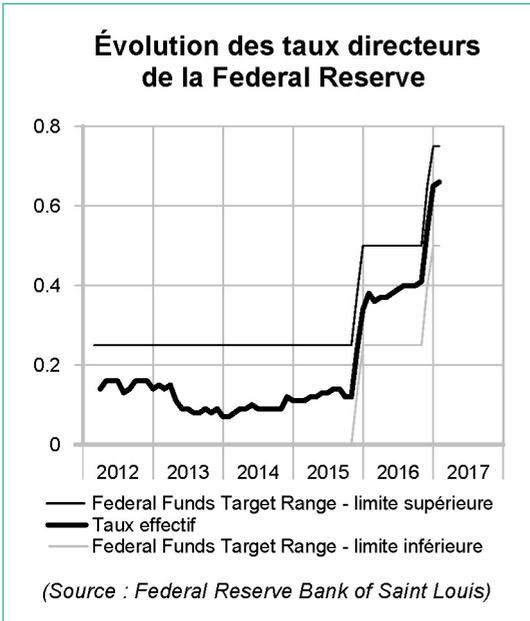
cière et réelle. L'indice américain S&P500 est ainsi passé de 2 043 points au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à 2 238 le 30 décembre de cette même année, soit une progression de 9,5 % sur l'année, tandis que le *Dow Jones Industrial Average* (DJIA) s'est accru de plus de 13 % sur la même période. Même constat au Royaume-Uni où le FTSE100 s'est inscrit en hausse de près de 14,5 % après s'être inquiété des effets du Brexit. Une réalité qui tranche avec celle de la zone euro qui a vu l'Euro Stoxx 50 ne gagner sur l'année 2016 que... 0,7 %. Le Dax allemand progressait néanmoins de presque 7 % sur cette période et le CAC40 français d'un peu moins de 5 %. Sur les places asiatiques, le Nikkei était désespérément plat, terminant l'année à un niveau à peine supérieur à celui du début d'année. Il avait, il est vrai, fortement dévissé sur le premier semestre. Une performance en réalité presque honorable si on la compare à celle du Shanghai Shenzhen CSI 300 qui a reculé de plus de 11 % sur 2016.

L'insouciance des marchés financiers n'est, en réalité, que de façade, car s'il y a une chose que les opérateurs de marché détestent c'est l'incertitude. De ce point de vue, l'année 2017 pourrait bien réserver quelques surprises en raison de la montée en puissance des mouvements populistes et des élections dans plusieurs pays européens (France, Pays-Bas et Allemagne), mais également de la complexité du dossier du Brexit. Aux Pays-Bas, la victoire aux élections législatives du Premier ministre Mark Rutte devant le nationaliste Geert Wilders s'est ainsi traduite par un relâchement *mimars* des spreads obligataires, notamment entre l'OAT française et le Bund allemand. Une détente de courte durée, car la possibilité d'une confrontation entre l'extrême droite et l'extrême gauche lors des élections présidentielles en France a, en avril 2017, de nouveau accru cet écart de rendement scruté par l'ensemble des marchés. Du côté américain, la confiance semble de mise, mais quelques lignes sibyllines du procès-verbal de la réunion du *Federal Open Market Committee* en date du 15 mars 2017 ont laissé entendre que les marchés d'actions, portés par la réduction de la fiscalité sur les entreprises ou par la perspective d'une politique budgétaire expansionniste, pourraient être surévalués. Une mise en garde vite balayée par nombre

d'opérateurs qui rappelaient qu'Alan Greenspan avait, en son temps, évoqué l'exubérance irrationnelle des marchés... Une déclaration faite en 1996 et considérée alors comme prématurée, l'éclatement de la bulle spéculative sur les valeurs technologiques ne survenant que trois années plus tard. Prématurée... ou visionnaire !

### Vers un nouveau *policy mix* américain ?

C'est peu dire que l'économie mondiale a été portée, sur les dernières années, par les politiques monétaires particulièrement accommodantes des banques centrales des pays industrialisés, au premier rang desquels les États-Unis. Dans ce pays, la Réserve fédérale (Fed) a néanmoins signé la fin de partie en raison d'un regain d'inflation, d'une croissance économique maîtrisée, mais également de la perception que les points de vulnérabilité économique de certaines grandes économies, et notamment de la Chine, avaient diminué à court terme. Après une hausse en décembre 2015 qui a vu les taux de la Fed augmenter chacun de 25 points de base pour s'établir respectivement à 0,25 % (limite inférieure) et 0,5 % (limite supérieure), un nouveau relèvement était décidé en décembre 2016 puis en mars 2017 en raison d'une croissance économique jugée acceptable et d'un marché de l'emploi sous tension. Sur cette voie de la « normalisation » de la politique monétaire américaine, le pragmatisme de Janet Yellen devrait encore se faire ressentir en 2017 et pour cause. Le nouveau *policy mix* américain construit autour d'une politique monétaire plus resserrée et une politique budgétaire *a priori* expansionniste est largement conditionné par la réalité que voudront bien donner Donald Trump et le Congrès américain à ses engagements de campagne. Au regard du début de mandat du président américain et, notamment, de l'échec cuisant de la réforme de l'Obamacare, il y a, ici, matière à prudence. En 2017, le déficit budgétaire des États-Unis pourrait atteindre \$ 650 milliards et surtout \$ 950 milliards en 2018 contre « seulement » \$ 439 milliards en 2015. L'état général des grandes infrastructures américaines justifie certes un tel programme, mais il est fort probable que sa mise en œuvre provoque



des tensions sur le marché du travail à un moment où, par ailleurs, les vannes de l'immigration ont été fermées. Quant à son efficacité, elle demeure largement débattue. Si l'effet « demande » est largement compréhensible, il faudrait néanmoins que celle-ci s'adresse avant tout aux entreprises nationales. Si le concept d'« *America first* » a connu un grand succès populaire et politique, sa transcription à l'économie devrait être plus compliquée. Le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a notamment exprimé de sérieux doutes sur l'efficacité de la politique budgétaire du nouveau président américain. En diminuant l'épargne nationale, celle-ci pourrait, en effet, créer les conditions d'une augmentation du déficit commercial et donc d'une appréciation du dollar néfaste aux secteurs d'activité traditionnels.

Du côté de la zone euro, les taux directeurs de la BCE sont restés, en toute logique, inchangés depuis mars 2016 et ne devraient guère évoluer sur les prochains mois au grand dam de la chancelière allemande Angela Merkel qui a affiché, à de nombreuses reprises, sa volonté de sortir du *quantitative easing* de Mario Draghi. Mais... l'indépendance de la Banque centrale du pouvoir politique ne vaut pas qu'en période d'inflation et de taux directeurs élevés et la BCE est souveraine

dans ce domaine ! Rachats d'actifs et taux d'intérêt bas, voire négatifs, devraient donc encore durer au moins quelques mois, car l'enjeu est bien de pouvoir relancer l'inflation pour stimuler la consommation des ménages. L'inflation s'est certes raffermie sur les premiers mois de l'année 2017, atteignant même le seuil des 2 % en février 2017, mais ceci s'est expliqué par une augmentation des prix de l'énergie et non par celle de l'inflation sous-jacente. De quoi justifier la réduction par la BCE de ses achats mensuels d'actifs, mais également... la prolongation de ce programme.

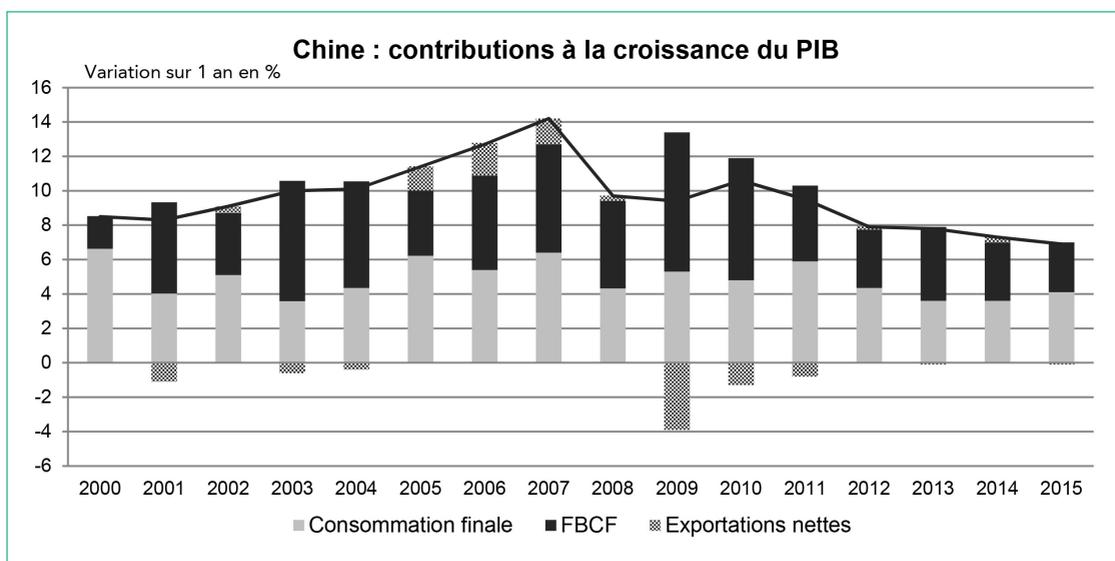
### La lente transition du modèle économique chinois

L'accroissement du PIB chinois en 2016 pourrait sembler faible au regard de ses performances passées, mais il s'agit là, en réalité, probablement d'une victoire face à l'évolution du modèle de croissance du pays basée originellement sur la demande externe, la production industrielle et les investissements et devant désormais davantage reposer sur la consommation et les services. Une victoire ou, pour le moins, un soulagement, car ne se rappelle-t-on pas de l'inquiétude qui s'était emparée des marchés en 2015 lorsque la Chine

avait semblé vaciller ? Évitant une crise boursière en 2015 et au début de 2016 ou gérant une bulle immobilière dans certaines villes du pays, l'économie chinoise a semblé sous contrôle en 2016 et c'est bien ce que les opérateurs en ont retenu. Le prix de cette stabilité a cependant été le dérapage de certains fondamentaux (le déficit budgétaire chinois a notamment atteint 3,8 % du PIB alors qu'il était annoncé à 3 % par Pékin) et l'absence de grandes réformes économiques, pourtant indispensables. Certes l'obligation est désormais faite aux groupes publics de rendre plus de comptes et de payer des dividendes à l'État actionnaire... Certes la politique anticorruption semble avoir agi... Certes Pékin a fait de la réforme de son gigantesque secteur minier et sidérurgique une priorité pour faire face non seulement au vaste problème de pollution dans les zones urbaines, mais également aux attentes et aux pressions de la communauté internationale... Mais ce qui semblait prioritaire sur le plan micro et macroéconomique ne semble pas suffisamment prégnant : ouvrir le compte de capital du pays, réformer des entreprises publiques souvent surendettées, améliorer le système de retraite et les politiques de redistribution afin de réduire l'écart de revenus entre les plus riches et les plus pauvres (la croissance des revenus observée en zone rurale est néanmoins un point particulièrement positif de

cette année 2016, tout comme l'est depuis plusieurs années la forte réduction de la pauvreté rurale), mieux allouer la masse d'épargne des agents privés afin que celle-ci alimente davantage les investissements productifs. Preuve de cette lente évolution de la structure économique du pays : la consommation des ménages ne contribue qu'à hauteur de 4 % au PIB chinois, tandis que l'épargne des ménages urbains ne cesse de croître. Elle est, en d'autres termes, insuffisante pour assurer dans le moyen terme un niveau de croissance qui ne dépendrait pas d'une relance, parfois dangereuse, de l'investissement par l'augmentation de l'offre de monnaie et du crédit bancaire.

En 2016, la politique monétaire chinoise a pourtant semblé trouver ce juste équilibre permettant de concilier les différentes contradictions imposées par la transition économique du pays : des conditions de crédit particulièrement accommodantes qui ont nourri la flambée des prix de l'immobilier, mais qui, dans le temps, ont allégé les contraintes financières des entreprises lourdement endettées ; une politique de change renchérisant le coût des importations dans un contexte de prix énergétiques relativement bas, mais facilitant les exportations pour satisfaire les objectifs de croissance du pays. À moyen terme néanmoins, des facteurs de risque perdurent. En date d'octobre 2016, le rapport sur la stabilité financière



dans le monde du FMI soulignait que « la croissance rapide du crédit en Chine et le développement des produits financiers du système bancaire parallèle constituent des risques croissants pour la stabilité financière. Le système financier, en rapide expansion, est de plus en plus interconnecté et tributaire des effets de levier, et la création d'instruments et de produits d'investissement innovants en accroît la complexité ». Selon l'OCDE, la croissance économique chinoise est attendue en léger retrait pour 2017 et 2018 à 6,5 % et 6,3 % respectivement, mais, une fois encore, c'est la contribution relative de chacune de ses composantes qui importera le plus.

### Une économie indienne sur les rails

En 2016, la croissance économique indienne a été robuste, même si le programme de démonétisation décidé en fin d'année n'a pas manqué de créer d'importants soubresauts qui ont pesé sur la consommation des ménages et coûté au pays probablement un ou deux points de PIB. Le 8 novembre 2016, le Premier ministre Narendra Modi annonçait, en effet, contre toute attente, une vaste opération de démonétisation des coupures de 500 et 1 000 roupies alors même que celles-ci équivalent à 86 % de la valeur de la masse monétaire fiduciaire en circulation dans un pays où les transactions en liquide représentent près de 80 % des ventes de détail et 12 % du PIB. L'ambition ? S'attaquer à l'économie illégale et au blanchiment d'argent après plusieurs années de manifestations populaires contre la corruption, mais également améliorer via la bancarisation du pays la collecte fiscale dans un pays où le ratio taxes/PIB ne dépasse pas 10 % ou 11 %. Une opération qui s'est heurtée à de nombreuses contraintes techniques et dont les effets à moyen terme pourraient ne pas être aussi favorables qu'attendu. Parmi les effets négatifs à court terme figure la chute de 44 % des ventes immobilières au dernier trimestre 2016, ce qui n'a pas manqué de peser sur le secteur de la construction. Autre élément important de 2016, une légère relance de l'économie indienne par les dépenses publiques et la politique fiscale. Une stratégie délicate en raison de la marge de manœuvre liée à l'engagement de ne pas

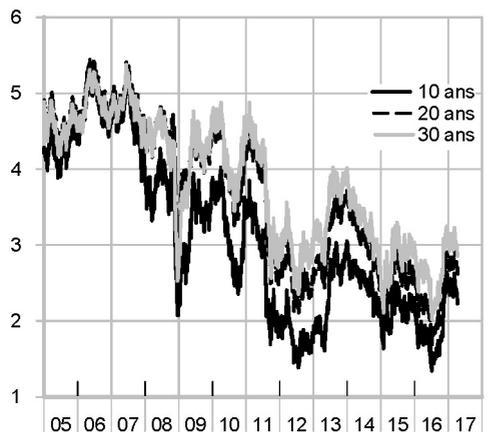
dépasser un déficit fiscal fédéral de 3 % du PIB et qui a contraint le ministre des Finances Arun Jaitley à déplacer le déficit prévu de 3,2 à 3,6 % du PIB. Parmi les mesures clés, l'investissement dans les infrastructures, la réduction du taux d'imposition des nouvelles PME à 25 % (contre 35 %) et l'élargissement des secteurs ouverts à l'investissement étranger. Parmi les grandes réformes du pays figure l'introduction rapide de la nouvelle TVA panindienne (GST) en négociation depuis plus d'une décennie de façon à desserrer la contrainte fiscale. Celle-ci s'est notamment déplacée vers les États dont les déficits cumulés sont passés de 2,2 % du PIB en 2012 à près de 3,5 % malgré le fort accroissement des transferts fédéraux qui a suivi les recommandations de la 14<sup>e</sup> Commission fiscale fédérale.

Parmi les atouts de l'Inde figurent la croissance de sa population active, son écart de productivité vis-à-vis du reste du monde, le faible endettement des agents privés et sa faible dépendance aux marchés extérieurs à une heure où le commerce mondial marque le pas. L'éparpillement politique de ce pays pourrait néanmoins retarder la mise en œuvre des nécessaires réformes et ainsi peser sur la transformation structurelle d'une économie néanmoins promise aux meilleurs avenir. L'Inde devra, par ailleurs, s'attaquer au problème de la détérioration des bilans bancaires dont les mauvaises créances représentent désormais 14 % des avances brutes des banques publiques qui forment toujours l'essentiel du paysage bancaire indien. Autre défi : réduire les surcapacités de production existant dans des secteurs comme l'acier ou le ciment.

### Vers un resserrement des conditions de financement des émergents

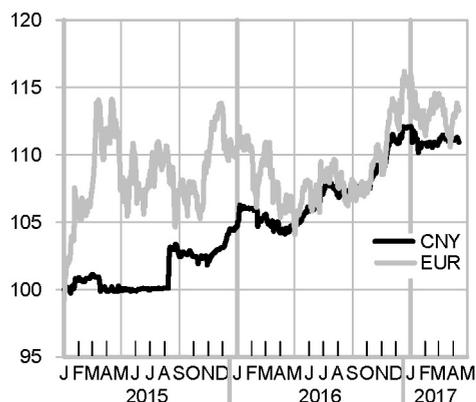
Le relèvement des taux directeurs de la Fed pose naturellement la question de ses effets sur l'économie nationale, mais également sur les conditions d'octroi des financements internationaux. De ce point de vue, si l'impact sur la capacité d'emprunt des ménages et des entreprises américains devrait être limité, il pourrait ne pas être de même en dehors des frontières du pays. Sur les marchés obligataires, les taux à dix ans,

### Évolution des taux longs américains (en %, maturité constante)



(Source : Federal Reserve américaine)

### Évolution des taux de change du dollar contre l'euro et le yuan (base 100 : 02/01/2015)



(Source : Federal Reserve américaine)

vingt et trente ans se sont fortement redressés dans le sillage des décisions de la Fed et de la chronique annoncée de deux relèvements des taux directeurs sur l'année 2017 et ceci n'est pas sans incidence sur le reste du monde.

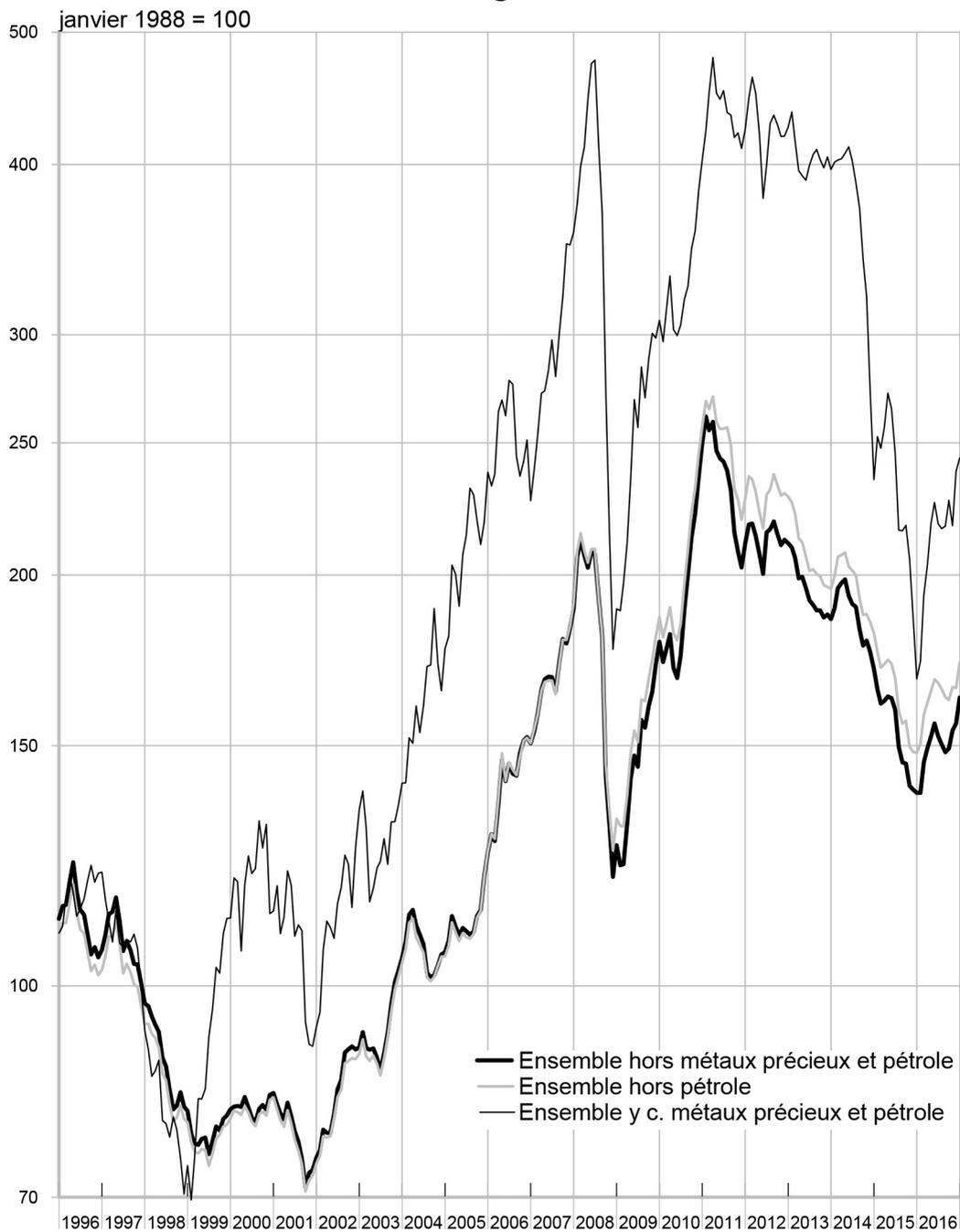
Le dollar américain a, pour sa part, continué à s'apprécier en 2016. Pour mémoire, 1 euro s'échangeait contre 1,1 dollar en janvier 2016 et contre 1,06 dollar le 30 décembre de cette même année, tandis qu'1 dollar valait environ 6,53 renminbis le 4 janvier contre 6,92 une année plus tard. Au-delà de ces taux de change bilatéraux et nominaux, c'est une appréciation globale de la monnaie américaine qui s'est observée en 2016 et, plus fondamentalement, un recul de la compétitivité-prix des exportations de ce pays. Calculé par l'OCDE, l'indice « taux de change effectif réel » des États-Unis a ainsi nettement progressé sur l'année 2016 avec, néanmoins, un léger tassement sur les mois de février et mars 2017 malgré le relèvement des taux directeurs de la Fed.

En mai 2013, ce qu'il a été convenu d'appeler le « taper tantrum » (à savoir la réaction vive des marchés financiers à l'annonce d'une réduction

progressive du volet « non conventionnel » de la politique monétaire américaine) a rappelé, s'il en était besoin, la forte dépendance des marchés obligataires internationaux aux décisions de la Fed et, dans une moindre proportion, à celle de la BCE. En zone euro, le *spread* obligataire entre l'Allemagne et l'Italie s'est ainsi accru en 2017. Pour la dette des pays émergents, les investisseurs feront assurément preuve de pragmatisme en 2017, même si la légère amélioration des perspectives de l'économie mondiale devrait maintenir l'attrait pour une classe d'actifs par ailleurs sous-pondérée dans les portefeuilles mondiaux. Il n'est néanmoins pas impossible que les titres des émergents libellés en devise américaine soient délaissés en raison de leur sensibilité aux rendements des bons du Trésor américains. Ceci ne serait, de toute évidence, pas sans incidence non seulement sur les stratégies de financement que ces pays devraient mettre alors en œuvre, mais également sur l'impérieuse nécessité qu'ils auraient à offrir des fondamentaux macroéconomiques solides, au premier rang desquels une inflation maîtrisée.

Indices Coe-Rexecode des cours des matières premières en \$

### Indices globaux



# Chapitre I

## *Évolution du prix des matières premières et perspectives macroéconomiques africaines*

---

Depuis le milieu de l'année 2014, les prix des matières premières sont globalement baissiers. Si, en 2015, l'Afrique a montré une certaine résilience avec des évolutions néanmoins contrastées entre les pays exportateurs de matières premières, de pétrole notamment, et ceux importateurs, les écarts se sont creusés en 2016. La chute des produits de base se répercute par ricochet sur l'ensemble de l'économie, affectant tout d'abord les équilibres extérieurs et, par voie de conséquence, les finances publiques, puis la consommation privée et les investissements : de quoi largement peser sur le produit intérieur brut (PIB). L'Afrique avance aujourd'hui à des rythmes très différents, certains pays maintenant des taux de croissance élevés, supérieurs à 6 %, d'autres entrant en récession.

En 2016, l'Afrique subsaharienne a enregistré pour la première fois depuis plus de vingt ans son plus faible taux de croissance à 1,6 %, bien inférieur au taux de croissance démographique. Les trois locomotives du continent sont, en effet, en panne. En 2016, l'économie nigériane s'est enfoncée dans la crise, entrant en récession en se contractant de 1,5 % pour la première fois depuis deux décennies, celle d'Afrique du Sud a enregistré sa plus faible croissance depuis 2009 à 0,3 % tandis que celle de l'Angola a stagné. La croissance des pays exportateurs de ressources non renouvelables a, pour sa part, été divisée par deux et l'image d'Épinal d'une meilleure gestion macroéconomique vantée ces dernières années a été mise à mal par la montée des déséquilibres et de l'endettement. Les économies exportatrices de matières premières ont, par ailleurs, vu très souvent un affaiblissement de leur monnaie entraînant une inflation galopante et de plus grandes difficultés à capter des financements extérieurs.

La problématique n'est cependant pas spécifiquement africaine. L'environnement mondial est peu porteur avec le ralentissement économique des principaux parte-

naires de l'Afrique. Si la croissance de la Chine reste vigoureuse, la baisse des prix des produits de base a mécaniquement conduit à une diminution de la valeur des exportations africaines et des recettes budgétaires. Les besoins de financement sont moins bien couverts avec des conditions financières mondiales plus dures. En outre, suite au phénomène d'*El Niño*, particulièrement actif, certaines régions d'Afrique australe et orientale font face à la pire sécheresse depuis trente-cinq ans et dont le coût humain est important. La situation sécuritaire s'est enfin, semble-t-il, dégradée.

---

### Pays pétroliers, alerte rouge

Les cours du pétrole ont commencé à chuter dès l'été 2014. En janvier 2015, ils sont passés sous la barre des \$ 50 le baril puis sous celle des \$ 30 le baril une année après, soit leur plus bas niveau depuis 2003. La remontée des cours est engagée dès février 2016, mais elle est restée modérée. Les cours ont fini l'année 2016 à \$ 56 le baril, grâce aux engagements pris par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Deux années de cours bas associées, dans certains pays, à une baisse de la production en 2016, ont fini par faire boule de neige et peser sur l'ensemble de l'économie. Le Nigéria, la Guinée équatoriale, le Soudan du Sud et le Tchad sont ainsi entrés en récession en 2016.

À l'origine de cette réalité : cette faiblesse des cours... et une réaction souvent tardive des autorités de plusieurs pays exportateurs de pétrole à prendre les mesures d'ajustements budgétaire et monétaire nécessaires.

Les pays exportateurs d'énergie ont été les plus touchés par la baisse des termes de l'échange. En particulier, la Guinée équatoriale (recettes diminuées de 50 % en 2016 par rapport à 2011), la République du Congo et l'Angola (- 38 %), le Gabon (- 32 %), le Tchad (- 15 %) et le Nigéria (- 12 %).

L'économie du Nigéria est entrée en récession en 2016, une première depuis plus de vingt ans et a alors perdu sa place de première puissance économique d'Afrique. La baisse des prix du pétrole

depuis deux ans, dont l'économie reste dépendante à 70 %, a entraîné un solde négatif de la balance courante en 2015 (- 3,1 % du PIB), pour la première fois depuis une décennie, et en 2016 (- 0,7 %). Le déficit budgétaire s'est encore creusé à - 4,6 % du PIB en 2016 (- 3,8 % en 2015), le pays ne prenant pas les mesures d'ajustement nécessaires en réduisant significativement les dépenses tant que les recettes publiques dégringolaient. En conséquence, les réserves internationales sont tombées à un peu plus de cinq mois d'importation contre près de six mois et demi en 2015, et devraient se réduire à moins de cinq mois en 2017. C'est donc, en définitive, une inflation à deux chiffres, une pénurie de devises étrangères et, consécutivement, un effondrement de la monnaie nationale qu'a connus le Nigéria, pénalisant alors l'ensemble des secteurs de l'économie. En effet, la Banque centrale ne s'est résolue à adopter un taux de change flottant qu'en juin 2016, le naira perdant alors 30 % de sa valeur. Une décision qui s'est accompagnée d'un ensemble de mesures restreignant les transactions en devises et de l'interdiction d'importer quarante-et-un produits. La pénurie de devises a asphyxié les opérateurs économiques, des industries aux compagnies aériennes tandis que les banques ont souffert, certaines parmi les plus importantes semblant être confrontées à des déficits de crédit. L'aspect économique n'est cependant pas le seul problème : le pays demeure frappé de plein fouet par Boko Haram. Ses attaques déstabilisent le Nord et engendrent des dépenses

### Quels sont les pays les plus touchés par la contraction de la demande chinoise ?

La croissance chinoise reste vigoureuse mais elle a ralenti en s'établissant à 6,7 % en 2016, soit son plus bas niveau depuis plus de vingt-cinq ans. Plus inquiétant pour les pays africains exportateurs de ressources naturelles, Pékin veut davantage orienter son économie vers la consommation et les services. Elle sera donc structurellement moins gourmande en matières premières. Toutefois, en 2016, l'appétit de la Chine pour certaines matières premières a été insatiable qu'il s'agisse du charbon, du cuivre, du pétrole ou du soja.

Dans son dernier rapport *World Economic Situation and Prospect* pour l'année 2017, les Nations Unies montrent comment le rééquilibrage économique de la Chine affecte les perspectives de croissance des économies africaines. Le premier canal est la baisse des importations chinoises de commodités. Alors qu'elles ont été multipliées par plus de vingt au cours de la dernière décennie, elles se sont contractées depuis 2013, en valeur mais aussi, dans une moindre mesure, en volume. Elles ont notamment été en baisse de 50 % en 2015 à \$ 69 milliards. Selon ce même rapport, les pays les plus touchés sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Congo et la Zambie. Un moindre appétit de la Chine en matières premières pèsera naturellement sur l'évolution des cours, la Chine représentant environ 50 % de la consommation mondiale de plusieurs métaux de base, dont l'aluminium, le cuivre, le nickel et le zinc. Or, le cuivre représente respectivement 57 % et 78 % des exportations de la RDC et de la Zambie ; le nickel compte, pour sa part, à hauteur de 23 % des exportations malgaches et l'aluminium pour 34 % de celles du Mozambique. Autre canal de transmission : les investissements. Selon les données de la *China-Africa Research Initiative* (CARI), les stocks d'IDE chinois en Afrique sont passés de \$ 0,3 milliard en 2003 à \$ 32 milliards en 2014, concentrés essentiellement dans les industries extractives. Le ralentissement chinois pourrait rendre plus frileuses les entreprises à investir à l'étranger et donc aussi en Afrique. Ceci n'a cependant pas été le cas en 2016.

De son côté, le FMI observe que les engagements de prêts de la Chine ont diminué depuis le pic atteint en 2013 mais aussi se sont réorientés vers les infrastructures et l'industrie au détriment des matières premières. Ainsi, au Mozambique et en RDC, les prêts officiels décaissés par la Chine ont diminué de plus de deux tiers en 2015 par rapport à 2014. En revanche, ils ont fortement progressé au Kenya, au Rwanda et en Tanzanie.

importantes pour le budget de l'État. Le coût associé à Boko Haram aurait été de \$ 2,6 milliards en 2016 selon le ministère des Affaires étrangères.

L'Angola a, en revanche, réagi plus rapidement à la baisse des cours, le budget 2016 ayant été révisé dès juillet en limitant les dépenses publiques. Toutefois, la dette publique a plus que doublé depuis 2013 représentant près de 78 % du PIB, le déficit courant s'est établi à 5,4 % du PIB et l'inflation s'est élevée à plus de... 33 %. Toutefois, les réserves sont confortables à plus de huit mois d'importation.

Tant en Angola qu'au Nigéria, le pétrole devrait apporter un peu d'oxygène en 2017. D'un côté, la production devrait rebondir. Au Nigéria, celle-ci

devrait être favorisée par la fin des attaques de pipeline et, en Angola, par les projets de Mafumeira Sul, d'East Hub et de Kaombo ainsi que par la reprise, en 2016, de la production de GNL sur le site de Soyo, selon les informations fournies par Chevron. Les prix du pétrole devraient aussi s'établir à \$ 55 le baril selon la Banque mondiale, soit 29 % de plus qu'en 2016, si les deux accords conclus par l'OPEP sont mis en œuvre. Les pays africains participant au dernier accord sont la Guinée équatoriale, le Soudan et le Sud-Soudan. L'Angola et le Nigéria n'y participent en revanche pas.

Dans les autres pays pétroliers de moindre envergure, le choc est aussi palpable, mais différencié selon les pays. Il est également moindre

## Taux de croissance des pays d'Afrique sub-saharienne 2015-2017

Pays	2015	2016 (1)	2017(2)
Afrique du Sud	1.3	0.4	1.1
Angola	3	0.4	1.2
Bénin	5	4.6	5.2
Botswana	-0.3	3.1	4
Burkina Faso	4	5.2	5.5
Burundi	-3.9	-0.5	2.5
Cap Vert	1.5	3	3.3
Cameroun	5.8	5.6	5.7
Comores	1	2	2.5
Congo	2.6	4.6	4.3
Côte d'Ivoire	8.4	7.8	8
Guinée Équatoriale	-8.3	-5.7	-5.7
Éthiopie	9.6	8.4	8.9
Gabon	3.9	3.2	3.8
Gambie	4.7	0.5	0.8
Ghana	3.9	3.6	7.5
Guinée	0.1	5.2	4.6
Guinée Bissau	4.9	4.9	5.1
Kenya	5.6	5.9	6
Lesotho	1.7	2.4	3.7
Liberia	0	2.5	5.8
Madagascar	3.1	4.1	4.5
Malawi	2.8	2.5	4.2
Mali	6	5.6	5.1
Mauritanie	3	4	4.2
Maurice	3.4	3.2	3.5
Mozambique	6.6	3.6	5.2
Namibie	5.3	1.6	5
Niger	3.5	5	5.3
Nigéria	2.7	-1.7	1
Ouganda	5	4.6	5.6
RD Congo	6.9	2.7	4.7
Rwanda	6.9	6	6
Sénégal	6.5	6.6	6.8
Seychelles	4.3	3.8	3.5
Sierra Leone	-21.1	3.9	6.9
Soudan	4.2	3.5	3.7
Swaziland	1.7	-0.9	1.9
Tanzanie	7	6.9	7.1
Tchad	1.8	-3.5	-0.3
Togo	5.5	5.4	5
Zambie	2.8	2.9	4
Zimbabwe	1.1	0.4	3.8

(1) estimation

2) Projection

(Source : Perspectives économiques mondiales de la Banque mondiale, janvier 2017)

que dans les deux grands pays pétroliers. Ainsi le Ghana, « nouveau membre » du club des pays pétroliers, apparaît moins dépendant de ce secteur. Il dispose, en effet, d'autres ressources substantielles comme le cacao dont il est le deuxième producteur mondial, ou l'or. Toutefois, le pays a accru sa dette publique qui, bien qu'en retrait en 2016, représente encore 66 % de son PIB tandis que son solde courant atteint - 6,3 % du PIB.

### La Cemac, contrainte à l'ajustement

Les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sont, quant à eux, confrontés à une grave crise économique. Pour le Cameroun et le Tchad, elle se conjugue avec une montée de l'insécurité liée aux attaques de Boko Haram qui entrave l'activité économique et pèse, à l'instar du Nigéria, sur les finances publiques. À l'exception de la République centrafricaine (RCA) qui se remet difficilement d'une crise politique et humanitaire, les cinq autres pays de la zone sont des pays pétroliers. Or, les termes de l'échange ont baissé de plus de 47,3 % par rapport à 2014. Selon les chiffres de la Banque centrale des États d'Afrique centrale (BEAC), la croissance de la zone est atone à 0,7 % en 2016, contre 4,8 % en 2014 et 2,4 % en 2015. Le déficit budgétaire atteindrait, toujours pour 2016, 7,9 % et le déficit du solde courant 14,8 %. Les réserves internationales ont fondu comme neige au soleil passant en dessous du seuil minimum. En outre, souligne l'organisation régionale, les besoins de financement sont majoritairement couverts par l'endettement et le financement monétaire alors même que la BEAC est arrivée au bout de ses facilités monétaires. L'heure est donc à l'ajustement même si le taux d'endettement de la zone est inférieur à 70 % du PIB. Un sommet extraordinaire de la CEMAC s'est déroulé fin décembre 2016 à Yaoundé avec la participation de la directrice du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, ainsi que du ministre français de l'Économie et des Finances, Michel Sapin. L'ambition ? Mettre en place des mesures d'ajustement structurel et tenter ainsi d'enrayer la crise. La RCA et le Tchad sont déjà sous programme avec le FMI, les autres sont en négociation.

Là encore, les économies certes pétrolières, mais plus diversifiées offrent de meilleurs résultats macroéconomiques. Le Cameroun et, dans une moindre mesure, le Gabon en témoignent. Au Cameroun, les investissements dans les infrastructures sont soutenus, les projets dans le secteur gazier avancent tandis que les exportations agricoles (bois, banane, cacao, café, coton) se portent bien. De plus, la production pétrolière s'est redressée. Résultat, la croissance s'est établie à 5,6 % en 2016, l'endettement, en progression, est limité à 31,6 % et les réserves de change s'élèvent à plus de cinq mois d'importation. Par contraste, l'économie de la Guinée équatoriale qui dépend à 90 % du pétrole accumule les mauvais résultats, le pays étant entré en récession depuis 2013 avec une croissance de - 9,9 % réalisée en 2016. Si le pétrole ne contribue qu'à 20 % du PIB au Tchad, la chute des cours s'est conjuguée avec les attaques de Boko Haram et ont entraîné non seulement une forte hausse des dépenses sécuritaires, mais aussi une perturbation de circuits commerciaux avec ses voisins que sont le Cameroun et le Nigéria. À cela s'est ajouté un afflux de réfugiés. Le gouvernement a été contraint de prendre de sévères mesures d'austérité générant une situation sociale très tendue.

### Le coût macroéconomique de la baisse du prix des matières premières

Les autres pays riches en ressources naturelles sont, eux aussi, en difficulté comme l'Afrique du Sud, la RDC, le Mozambique, mais le choc macroéconomique qu'ils ont subi semble moins violent que dans les pays pétroliers.

L'Afrique du Sud a connu des années 2015 et 2016 difficiles. Celles-ci ont été, en premier lieu, caractérisées par une faiblesse de la demande externe, notamment celle de la Chine qui est son premier client. Elles ont ainsi été marquées par l'atonie des cours des matières premières, alors que les exportations du pays sont composées à hauteur de près de 50 % de métaux, métaux et pierres précieuses et de produits minéraux. À cela se sont ajoutés les grèves, une compétitivité de l'industrie minière mise à rude épreuve, un approvisionnement parfois difficile en électricité, une

## Évolution de quelques indicateurs macroéconomiques de l'Afrique subsaharienne

	2010	2014	2015	2016	2017
Inflation moyenne (variation en %)	8.2	6.3	7.0	11.3	10.8
Solde budgétaire (en % du PIB)	-3.4	-3.2	-4.3	-4.6	-4.0
- hors pays exportateurs de pétrole	-4.2	-4.0	-4.3	-4.4	-3.8
Solde des transactions courantes (en % PIB)	-0.7	-3.7	-5.9	-4.5	-3.9
- hors pays exportateurs de pétrole	-3.9	-6.5	-6.8	-6.2	-5.4
Couverture par les réserves (en mois d'importations)	4.2	5.3	5.4	4.6	4.3

(Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2016)

Investissements directs étrangers (IDE) nets, par destination, de 2010 à 2015  
(en millions de dollars)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Monde</b>	1 388 821	1 566 839	1 510 918	1 427 181	1 276 999	1 762 155
<b>Pays développés</b>	699 889	817 415	787 359	680 275	522 043	962 496
<b>Pays en développement</b>	625 330	670 149	658 774	662 406	698 494	764 670
<b>Afrique</b>	43 571	47 786	55 156	52 154	58 300	54 079
<b>Afrique du Nord</b>	15 746	7 548	15 759	11 961	11 625	12 647
<b>Afrique sub-saharienne</b>	27 826	40 238	39 397	40 193	46 675	41 432
<b>Afrique de l'Ouest</b>	<b>12 008</b>	<b>18 956</b>	<b>16 873</b>	<b>14 493</b>	<b>12 115</b>	<b>9 894</b>
Ghana	2 527	3 237	3 293	3 226	3 357	3 192
Liberia	450	785	985	1 061	277	512
Niger	940	1 066	841	719	822	525
Nigéria	6 099	8 915	7 127	5 608	4 694	3 064
Sierra Leone	238	950	722	430	404	519
<b>Afrique centrale</b>	<b>7 777</b>	<b>7 367</b>	<b>8 948</b>	<b>7 874</b>	<b>9 091</b>	<b>5 830</b>
Congo	928	2 180	2 152	2 914	5 502	1 486
RD Congo	2 939	1 687	3 312	2 098	1 843	1 674
<b>Afrique de l'Est</b>	<b>4 520</b>	<b>4 779</b>	<b>5 474</b>	<b>6 790</b>	<b>7 928</b>	<b>7 808</b>
Éthiopie	288	627	279	1 281	2 132	2 168
Kenya	178	335	259	514	1 051	1 437
Ouganda	544	894	1 205	1 096	1 059	1 057
Tanzanie	1 813	1 229	1 800	2 087	2 049	1 532
<b>Afrique australe</b>	<b>3 521</b>	<b>9 137</b>	<b>8 101</b>	<b>11 036</b>	<b>17 540</b>	<b>17 900</b>
Afrique du Sud	3 636	4 243	4 559	8 300	5 771	1 772
Angola	-3 227	-3 024	-6 898	-7 120	1 922	8 681
Mozambique	1 018	3 559	5 629	6 175	4 902	3 711
Namibie	793	1 120	1 133	801	432	1 078
Zambie	634	1 110	2 433	1 810	3 195	1 653

(Source : base statistique de la CNUCED)

consommation des ménages peu dynamique et une sécheresse. Bilan : une croissance au point mort en 2016 (0,4 %), après une piètre performance en 2015 (1,3 %). L'inflation est, par ailleurs, toujours élevée avec en toile de fond un rand logiquement déprécié. Le déficit courant est important, les entrées de capitaux sont instables et les flux des investissements directs étrangers (IDE) négatifs compte tenu de la hausse des IDE des Sud-Africains vers l'étranger. La note souveraine de l'Afrique du Sud n'a finalement pas été dégradée par les agences de notation en 2016, mais le risque d'une révision n'est pas à écarter. À cette conjoncture morose s'est ajouté un climat politique délétère emmaillé de scandales de corruption qui touchent directement le président Jacob Zuma.

En République démocratique du Congo (RDC), la baisse des cours des métaux et l'instabilité politique ont contribué à la division par deux du taux de croissance à 4,6 % en 2016. Plusieurs entreprises – Eurasian Resources, Trafigura, Glencore – ont diminué ou suspendu leur activité avec, à la clé, des baisses de production de 10 % sur le cuivre, mais aussi le cobalt, le zinc, les diamants, le coltan, etc. Les produits miniers représentant 95 % des recettes d'exportation, les dépenses publiques ont été réduites. Le déficit de la balance des paiements s'est néanmoins creusé, la monnaie s'est dépréciée et les réserves de change ont diminué.

Également touché par la sécheresse et subissant le contrecoup de la baisse des cours du charbon et de l'aluminium en 2015, le Mozambique a vu sa croissance diminuer de près de la moitié. Si la conjoncture économique qu'il connaît est difficile, le pays a surtout plongé dans les scandales financiers où plus de \$ 1,4 milliard d'emprunts illégaux contractés par des entreprises publiques auraient servi à acquérir du matériel militaire. Mi-janvier 2017, le Mozambique a officiellement déclaré qu'il ne serait pas en mesure de payer les intérêts de son emprunt souverain de \$ 726,5 millions de titres émis en mars 2016, soit \$ 59,7 millions. Les bailleurs de fonds ont logiquement claqué la porte et le pays a sollicité le FMI pour tenter de sortir la tête de l'eau.

### Le dynamisme des pays diversifiés

Les pays africains diversifiés ont pu bénéficier de la baisse des prix du pétrole, mais aussi d'investissements élevés notamment dans les infrastructures et d'une consommation dynamique. La Côte d'Ivoire, le Sénégal, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda et la Tanzanie ont ainsi tous enregistré des taux de croissance de leur PIB supérieur à 6 % en 2015 et devraient afficher, selon les dernières statistiques du FMI, des performances similaires en 2016.

L'évolution des deux espaces monétaires et économiques de la zone Franc, la CEMAC et

### Reprise timide dans les pays post-Ebola

Les pays post-Ébola, la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone, remontent doucement la pente après l'onde de chocs causée par l'épidémie en 2014. La Guinée enregistre la plus forte reprise, avec une croissance de 5,2 % en 2016, soutenue par la reprise des investissements miniers, l'augmentation de la production agricole et l'amélioration de la fourniture d'électricité. Si l'un des plus grands gisements de fer au monde, celui du Mont Simandou, est à l'arrêt avant même d'avoir démarré son exploitation, la bauxite est en plein boom. Au Sierra Leone, la reprise de l'activité économique et de l'exploitation minière a permis d'atteindre une croissance de 4 % en 2016 contre une contraction de 21 % en 2015. Quant à l'économie du Liberia, elle est toujours à l'arrêt avec ces deux principaux produits d'exportation – le caoutchouc et le fer – affectés par la baisse des cours des années précédentes. Toutefois, l'envolée récente des cours ainsi que le redressement de l'agriculture, des services, de la production aurifère et la mise en œuvre de grands projets devraient relancer l'économie en 2017. À la tête de l'État depuis dix ans, Ellen Johnson Sirleaf quittera le pouvoir en 2017.

**Évolution de la dette publique en % du PIB  
des dix pays les plus endettés et les moins endettés en 2016**

	2010	2015	2016
<b>Les 10 pays les plus endettés en 2016</b>			
Érythrée	143.5	127.1	125.5
Cabo Verde	72.4	120.5	119.2
Mozambique	43.3	86	112.6
Gambie	69.6	91.6	99.4
Sao Tomé	75.3	82.3	90.8
Angola	44.3	64.2	77.7
Malawi	62.9	82	72.1
Congo	22.9	70.6	69.3
Seychelles	81.9	69	67.2
Ghana	46.3	70.8	66
<b>Les 10 pays les moins endettés en 2016</b>			
Nigéria	9.6	11.5	14.6
Bostwana	19.4	17.2	16.9
Guinée Équatoriale	7.9	14	19.6
RD Congo	31.9	18.9	20
Comores	50.7	25.4	27.1
Swaziland	13.5	17	26.9
Mali	25.3	30.9	29.8
Ouganda	22.9	34.4	36.5
Burkina Faso	29.3	32.8	36.3
Tanzanie	27.3	36.5	38.3
Afrique sub-saharienne	28.1	37.1	41.1
Pays exportateurs de pétrole	16.1	22.9	27.8
Hors Nigéria	31	52.7	59.9
Pays importateurs de pétrole	36.6	48.9	50.7

*(Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2016)*

l'Union économique monétaire ouest-africaine (UEMOA), est révélatrice de l'impact économique des cours des matières premières. Les huit pays qui composent l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ont affiché une croissance solide à 6,9 % en 2016 avec une inflation contenue à 1,4 % et un endettement limité à 32,9 % du PIB et ce, dans un contexte sécuritaire fragile dans certains pays, notamment au Mali et au Niger, et un environnement international moins porteur.

Toutefois, le solde budgétaire global de la zone (y compris les dons) s'est détérioré se situant au-dessus de la norme communautaire (- 3 %) à - 4,3 % du PIB. La facture pétrolière s'est allégée tandis que les prix de plusieurs produits agricoles se sont appréciés comme l'anacarde, le café robusta, le coton ou l'huile de palme. En revanche, les cours du cacao se sont écroulés à partir de juillet 2016, après l'importante correction du mois de décembre 2015. Les termes de l'échange ont été globalement favorables.

## Évolution des principaux cours des matières premières exportées par l'Afrique sub-saharienne

	Unité	Moyenne annuelle (janvier-décembre)			Moyenne mensuelle		
		Janv-Déc 2014	Janv-Déc 2015	Janv-Déc 2016	Décembre 2016	Janvier 2017	Février 2017
<b>ÉNERGIE</b>							
Charbon Afrique du Sud	\$/mt	72.3	57	64.1	82	85.1	83.7
Pétrole, moyenne	\$/bbl	96.2	50.8	42.8	52.6	53.6	54.4
Gaz naturel indice	2010=100	111.7	73.3	56.6	74.5	70.6	69.1
<b>AGRICULTURE</b>							
Cacao	\$/kg	3.06	3.14	2.89	2.3	2.2	2.03
Café Arabica	\$/kg	4.42	3.53	3.61	3.57	3.72	3.67
Café Robusta	\$/kg	2.22	1.94	1.95	2.25	2.39	2.35
Thé, enchères Monbassa	\$/kg	2.05	2.74	2.3	2.51	2.85	2.89
Huile de palme	\$/mt	821	623	700	788	809	779
Coton	\$/kg	1.83	1.55	1.64	1.75	1.82	1.88
Caoutchouc, RSS3	\$/kg	1.95	1.57	1.61	2.23	2.56	2.71
<b>MÉTAUX</b>							
Aluminium	\$/mt	1 867	1 665	1 604	1 728	1 791	1 861
Cuivre	\$/mt	6 863	5 510	4 868	5 660	5 755	5 941
Minerai de fer	\$/dmt	97	56	58	80	80	89
Nickel	\$/mt	16 893	11 863	9 595	10 972	9 971	10 643
Or	\$/toz	1 266	1 161	1 249	1 157	1 192	1 234
Platine	\$/toz	1 384	1 053	987	918	971	1 008

(Source : World Bank Commodities Price Data, 2 mars 2017)

mt = tonne métrique ; kg = kilo ; dmt = tonne sèche ; toz = l'once troy (31,1034768 grammes)

## La Côte d'Ivoire, la locomotive de l'Afrique de l'Ouest

La Côte d'Ivoire, représentant plus de 40 % du PIB de l'UEMOA, a, pour sa part, affiché une croissance moyenne annuelle de 9 % de 2011 à 2015. Impulsée par les investissements et la consommation privés, elle a été de 7,8 % en 2016. Mais le climat social s'est détérioré : les militaires, les fonctionnaires et, dernièrement, les producteurs de cacao, ont affiché leur mécontentement et sont descendus dans la rue. L'heure est à une répartition plus égalitaire et plus large de la richesse créée. Une nouvelle Constitution a été adoptée et un nouveau programme national de développement (2016-2020) mis en œuvre avec à

la clé FCFA 30 000 milliards d'investissements. Bénéficiant de productions agricoles d'exportation diversifiées – anacarde, cacao, café, caoutchouc, coton, palmier à huile – la Côte d'Ivoire jouit aussi d'un secteur minier bouillonnant, la production d'or ayant presque doublé depuis 2011. Résultat, la balance commerciale est excédentaire de près de 12,8 % du PIB.

Le retournement brutal du marché mondial du cacao au deuxième semestre 2016 n'est toutefois pas de bon augure pour la Côte d'Ivoire et pour le Ghana. D'une situation déficitaire, le marché est passé à un excédent de campagne en raison, notamment, d'une production ivoirienne 2016-2017 qui pourrait atteindre un record jamais inégalé de 1,9 Mt. Au-delà de la baisse

des cours, la Côte d'Ivoire a aussi dû faire face à des exportateurs de fèves qui ont fait défaut pour un montant de 350 000 tonnes et un coût estimé de plus de € 300 millions. D'ores et déjà, le ministre des Finances a indiqué qu'il solliciterait en conséquence une nouvelle assistance du FMI. Si les cours du cacao ont plongé, ceux du café robusta, de l'huile de palme, du coton et du caoutchouc ont progressé en 2016, et ce, avec des volumes de production fréquemment en hausse, tandis que celui de l'anacarde s'est stabilisé à un niveau élevé. Une bonne nouvelle pour la Côte d'Ivoire qui est devenue le premier producteur mondial de noix de cajou en 2015, passant devant l'Inde, mais avec un taux de transformation très faible.

Au Burkina Faso et au Mali, les deux principaux produits d'exportation – le coton et l'or – ont largement contribué à une croissance vigoureuse, supérieure à 5 % en 2016. Le secteur minier est très dynamique. Selon les déclarations du ministre des Mines et des Carrières Alfa Oumar Dissa en septembre 2016, la production d'or au Burkina Faso atteindrait un record de 40 tonnes en 2016 et pourrait encore progresser en 2017 avec la mise en exploitation de nouvelles mines et la refonte du code minier. Même tendance au Mali dans un climat sécuritaire plus aigu dans le nord du pays. De même, les deux premiers producteurs africains de coton ont enregistré de très bonnes perfor-

mances macroéconomiques en 2016. Au Burkina, qui a totalement abandonné le coton OGM, la production s'approcherait des 750 000 tonnes en 2016-2017, en hausse de 29 % par rapport à la campagne précédente. Au Mali, elle a atteint un record de 645 000 tonnes, en augmentation de 24 %. La Compagnie malienne pour le développement des fibres textiles (CMDT), seul opérateur dans le secteur, a bouclé un plan de financement de FCFA 36 milliards pour la construction de deux nouvelles usines d'égrenage et la modernisation de trois autres, démontrant ainsi sa confiance dans l'avenir du coton. Dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, comme le Bénin ou la Côte d'Ivoire, le coton a aussi le vent en poupe.

Depuis que l'Afrique est entrée dans une zone de turbulences économiques, le Sénégal a quitté sa croissance atone pour s'aligner sur une tendance supérieure à 6 % par an. Le pays a bénéficié d'un allègement de sa facture pétrolière, mais pas seulement. Le Plan Sénégal Émergent (PSE), lancé en 2014 et d'un montant de \$ 16 milliards, a commencé à porter ses fruits. De nombreux chantiers d'infrastructures sont en route, la fourniture d'électricité a progressé tandis que la production agricole s'est améliorée et les exportations se sont diversifiées. Le déficit budgétaire s'est réduit, mais le compte courant s'est détérioré en raison de la hausse des importations de biens d'équipements suite aux importants investissements.

### La sécheresse et la grande vulnérabilité aux conditions climatiques

L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont été touchées par une grande sécheresse, pour la deuxième année consécutive, qui a plongé des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire. En cause, un phénomène *El Niño* particulièrement féroce. Selon le Programme alimentaire mondial, plus de 18 millions de personnes ont eu besoin d'une aide d'urgence au début de 2017. Il y a eu, en effet, une forte diminution de la production agricole mais aussi des perturbations de la production hydraulique en Afrique du Sud, au Malawi, au Swaziland et en Zambie. Ceci a engendré une hausse des tarifs et des délestages qui ont fragilisé les économies. Les prix des denrées alimentaires ont, par ailleurs, grimpé. Au Malawi, ils ont, à titre d'illustration, progressé de 172 % en 2016 par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Avec le changement climatique, qui touchera en particulier l'Afrique, il est impératif de développer une agriculture moins sensible aux aléas en développant l'irrigation, en adoptant des variétés de semences résistantes, en favorisant la recherche, en facilitant l'accès à l'information et en atténuant le risque porté par les producteurs via les assurances.

## L'Afrique de l'Est tire aussi son épingle du jeu

Plusieurs pays de l'Afrique de l'Est sont aussi très performants sur le plan économique. C'est le cas de l'Éthiopie, du Kenya, du Rwanda, de la Tanzanie, mais aussi d'un pays totalement dépourvu de matières premières : Djibouti. En effet, ce petit État surtout convoité pour sa position géographique stratégique avec des bases militaires de la France, des États-Unis et de la Chine, a massivement investi dans les infrastructures portuaires, les télécommunications, la zone franche et les aéroports. Le taux d'investissement est supérieur à 50 % du PIB avec la Chine comme partenaire incontournable. En contrepartie, le déficit budgétaire s'est creusé et la dette a progressé. Mais la croissance est au rendez-vous et devrait même s'accroître en 2017 à 7 %. Elle devrait être mise à profit pour lutter contre le chômage et améliorer les services de base.

Son grand voisin l'Éthiopie, deuxième pays le plus peuplé d'Afrique, affiche depuis plus de dix ans (à l'exception de 2012) des taux de croissance annuels proches de 10 %. Pays essentiellement agricole, le gouvernement a investi dans les infrastructures et l'énergie (près de 40 % du PIB en 2016) et a séduit les investisseurs nationaux et étrangers pour développer l'industrie. Le secteur

manufacturier, notamment le textile et le cuir en pleine expansion, a crû au rythme de 25 % par an. La croissance a néanmoins ralenti en 2016 à 6,5 %, affaiblie par la sévère sécheresse, par le ralentissement de l'économie mondiale, mais aussi par un climat social tendu. L'Éthiopie est, en effet, secouée depuis plus d'un an par d'importants mouvements de contestation à travers le pays. L'État d'urgence a été décrété en octobre 2016 pour une durée de six mois sur l'ensemble du territoire, une décision sans précédent depuis vingt-cinq ans.

## Un rebond modeste attendu en 2017

Quelles perspectives pour 2017 ? Le FMI table sur une accélération de la croissance mondiale en 2017 et surtout en 2018, notamment dans les pays émergents et dans les pays en développement. Pour l'Afrique subsaharienne, l'organisation internationale prévoit un rebond de la croissance à 2,9 % en 2017 et surtout à 3,7 % en 2018. Mais le sursaut sera toujours différencié avec, d'un côté, les pays riches en matières premières où la reprise sera modeste et, de l'autre, les pays à faibles ressources qui maintiendront une croissance soutenue. Les grands émergents, eux, se redresseront progressivement.

Si la croissance a effectivement fortement baissé, l'Afrique subsaharienne garde des fonda-

Principaux agrégats par zone ou catégorie de pays en 2015/2016

	Croissance (%)		Inflation (%)		Solde budgétaire global*		Dette publique*	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
<b>Afrique sub-saharienne</b>	3.4	1.4	7.0	11.3	-4.3	-4.6	37.1	41.1
-hors Nigéria et Afrique du Sud	4.7	3.9	4.0	5.2	-4.8	-4.9	49.5	52.6
<b>Pays exportateurs de pétrole</b>	2.6	-1.3	8.8	18.3	-4.4	-4.6	22.9	27.8
- hors Nigéria	2.4	-0.2	8.2	25.8	-5.8	-5.5	52.7	59.9
<b>Pays importateurs de pétrole</b>	3.9	3.4	5.6	6.6	-4.3	-4.4	48.9	50.7
- hors Afrique du Sud	5.4	5.1	6.2	6.7	-4.5	-4.7	48.3	50.2
Zone France CEMAC	2.1	1.0	2.2	2.1	-4.6	-5.1	36.1	39.2
Zone France UEMOA	6.3	6.3	1.0	1.2	-4.1	-4.3	45.0	46.0
COMESSA	5.9	4.8	6.8	7.1	-4.4	-5.0	47.9	49.5
SADC	2.7	1.6	5.5	9.9	-4.0	-4.4	49.7	53.5

\* en % du PIB

(Source : FMI, *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne octobre 2016*)

mentaux acquis ces dix dernières années et qui seront des relais de croissance pour les années futures. Parmi ceux-ci, le développement de la classe moyenne, l'urbanisation, une meilleure gouvernance, des investissements importants dans les infrastructures et une population jeune. Ainsi, le cabinet de conseil McKinsey & Company anticipe que la consommation des ménages en Afrique (y compris l'Afrique du Nord) progressera de 3,8 % par an pour atteindre \$ 2,1 billions d'ici à 2025 tandis que les dépenses des entreprises atteindront \$ 3,5 billions contre 2,6 billions en 2015. En outre, la production manufacturière pourrait presque doubler à \$ 930 milliards d'ici à 2025 dont les trois quarts en provenance des entreprises présentes en Afrique pour répondre à la demande intérieure. Il y aurait, à la clé, la création de 14 millions d'emplois. Un potentiel à réaliser néanmoins sous certaines conditions.

La reprise, même modérée, des prix des matières premières et de la demande soutiendra le rebond annoncé en 2017. La Banque mondiale prévoit un redressement sensible des matières premières industrielles et de l'énergie en 2017. Le prix du pétrole brut s'établirait à \$ 55 le baril, en hausse de 29 % par rapport à 2016, ceux des métaux progresseraient de 11 % tandis que les

prix agricoles ne gagneraient que moins de 1 %. En revanche, les prix des métaux précieux reculeraient de 7 %.

Par région, les Nations Unies estiment que l'Afrique de l'Est se situera en haut de l'échelle avec une croissance d'environ 6 % en 2017 et en 2018 tirée par les marchés intérieurs et par les investissements dans les infrastructures. Celle de l'Afrique de l'Ouest devrait rebondir à 3,1 % en 2017 contre 0,1 % en 2016 grâce à la sortie du Nigéria de la récession. Mais si l'on ne prend que les pays de l'UEMOA, la BCEAO table sur une croissance de 7 % en 2017. En revanche, en Afrique australe, l'amélioration attendue est modeste avec une hausse de 1,3 % en 2017 et de 2,6 % en 2018. La reprise des cours du pétrole devrait donner un coup de pouce aux économies d'Afrique centrale qui progresseraient de 3,7 % en 2017.

L'environnement international pourrait toutefois à nouveau peser sur l'Afrique subsaharienne en 2017 : la transformation structurelle de l'économie chinoise en premier lieu, mais aussi les incertitudes sur les impacts possibles du Brexit et de la nouvelle présidence américaine. Plusieurs accords commerciaux liant le Royaume-Uni aux pays africains se sont établis via l'Union euro-

### Le Maroc réintègre l'Union africaine

« Il est beau, le jour où l'on rentre chez soi, après une trop longue absence ! Il est beau, le jour où l'on porte son cœur vers le foyer aimé ! L'Afrique est mon continent, et ma maison » : tels ont été les premiers mots du discours du Roi Mohammed VI prononcé à Addis-Abeba lors du vingt-huitième sommet de l'Union africaine (UA) qui a marqué le retour du Maroc au sein de l'organisation. Le royaume avait quitté en 1984 ce qui était alors l'Organisation de l'union africaine (OUA). Son retour est le point d'orgue d'un engagement économique et diplomatique fort du Roi Mohammed VI en faveur de l'Afrique. Depuis une dizaine d'années, le Roi Mohammed VI a multiplié les tournées africaines (46). Elles se sont concentrées sur les pays d'Afrique de l'Ouest avec qui les liens se sont considérablement resserrés. En 2016, le Roi a également conduit des visites diplomatiques en Afrique de l'Est. Il s'est rendu en Éthiopie, au Rwanda et en Tanzanie. Une première visite officielle s'est aussi déroulée au Nigéria où a été initié le méga-projet du gazoduc africain atlantique. Associé au dynamisme de grandes entreprises marocaines telles que le groupe OCP spécialisé dans la production et l'exportation d'engrais phosphatés, ceci pourrait renforcer, au travers de l'investissement notamment, les moteurs intracontinentaux de la croissance économique en Afrique.

péenne et pourraient donc être potentiellement remis en cause. Les pays les plus touchés pourraient être ses principaux partenaires à savoir l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Kenya. De même, la remise en cause de plusieurs accords commerciaux par l'administration Trump pourrait toucher l'Afrique *via* l'African Growth

Opportunity Act (AGOA) par exemple. Dans les pays développés, la montée du nationalisme tant sur le plan politique qu'économique pourrait également affecter commercialement l'Afrique. Elle pourrait, par ailleurs, modifier les politiques d'aide au développement et celles portant sur la question fondamentale des migrants.



# Chapitre II

## *Ressources naturelles et réalités géopolitiques du continent africain*

---

S'interroger sur les interactions pouvant exister entre réalités géopolitiques et ressources naturelles en Afrique amène inévitablement à soulever deux questions intimement liées : la situation géopolitique d'un pays africain dont la richesse et le développement dépendent des ressources naturelles s'améliore-t-elle du simple fait de l'augmentation en valeur et/ou en volume de celle-ci ? Et, symétriquement, se dégrade-t-elle si le commerce ou la production de ces matières subit des perturbations importantes ? Il en découle une autre question posée, ici, pour l'année 2016 : les événements et les faits politiques et géopolitiques de l'année sont-ils en relation avec les fluctuations des prix et des productions des commodités africaines ?

---

L'année 2016 a vu l'amélioration des prix de la plupart des matières premières énergétiques et minières et la dégringolade de certains autres. Ceci ne semble néanmoins pas avoir conduit à des améliorations visibles ou à des dégradations notables des situations géopolitiques en Afrique, du moins par rapport à l'année précédente. Qu'il s'agisse, par exemple, des producteurs de caoutchouc dont les prix se sont nettement améliorés entre 2015 et 2016, ou des producteurs de cacao dont les prix ont, à l'inverse, enregistré une chute importante durant les derniers mois de 2016, les pays africains continuent à bénéficier, lorsqu'ils s'en saisissent, des mêmes opportunités et à souf-

frir, en termes géopolitiques, de ces mêmes maux qui entravent leur émergence. En dépit de quelques améliorations çà et là, le continent africain ne semble pas, en d'autres termes, voir sa réalité géopolitique évoluer radicalement et bon nombre de ses États continuent à ne pas tirer de leurs richesses naturelles tous les avantages que ces potentialités permettent. Ce constat n'est ni nouveau ni oublié et la prise de conscience qu'un tel paradoxe existe est bien présent, comme en témoigne l'organisation du sixième forum de haut niveau sur la sécurité (forum de Tana) les 22 et 23 avril 2017 en Éthiopie. L'ambition d'un tel forum ? En premier lieu, analyser la situation

paradoxe de l'Afrique, détentrice de 12 % des réserves mondiales de pétrole, de 40 % des gisements d'or du monde et d'environ 70 % des terres arables, mais qui reste assez largement dépendante du reste du monde dans bien des domaines ; en second lieu, chercher la manière de concevoir, de planifier, de mettre en œuvre de nouveaux cadres de gouvernance et définir les priorités permettant de mettre fin aux contradictions récurrentes dans le secteur des ressources naturelles.

En 2016, force est de constater que la situation géopolitique de l'Afrique a ainsi continué à être caractérisée par quatre réalités : la fragmentation et les disparités aussi bien entre sous-régions qu'entre pays, voire entre zones d'un même pays, comme en Libye ; les violences au premier rang desquelles le terrorisme et la criminalité transnationale ; le renforcement des intérêts étrangers présents sur le sol africain et enfin les recherches incessantes d'intégration et de coopération entre les États du continent. Concernant les ressources naturelles, l'image de l'Afrique reste, en 2016, celle d'un continent qui, malgré la disponibilité des richesses, peine à voir certains de ses États émerger en dépit des développements positifs que d'autres ont pu connaître. De plus, la dynamique des marchés des matières premières n'étant pas maîtrisée par ces pays africains, le continent ne semble pas tenir entre ses mains le destin de ses ressources et apparaît dépendant, dans ce domaine, du bon vouloir de ses clients.

Cette constatation est cependant loin d'être l'affirmation de l'existence d'une frontière étanche entre les réalités géopolitiques (surtout dans leurs répercussions domestiques) et la fluctuation des prix ou de la production de certaines matières premières. Car une corrélation existe bien et c'est avant tout au travers des réalités sociales que celle-ci se manifeste. Les politiques d'austérité initiées par nombre de gouvernements des pays africains à la suite de la chute des prix des matières premières ont, en effet, souvent entraîné des coupes salariales, un gel de certains investissements sociaux ou des augmentations des taxes et autres impôts. Ceci s'est traduit dans certains pays comme le Tchad, le Niger ou la République démocratique du Congo (RDC) par le déclenchement de grèves et de manifestations.

L'aspect social et politique des matières premières n'est cependant pas le seul à considérer. L'une des premières craintes géopolitiques en Afrique peut aller jusqu'à celle de la faillite ou de l'affaiblissement de l'État dans certains pays totalement dépendants des matières premières. Certaines perturbations de ce secteur peuvent, en effet, conduire à des crises économiques qui, selon leurs degrés de gravité, mènent à la contestation de l'État et à sa déstabilisation. Ceci est d'autant plus vrai lorsque ces États sont déjà minés par d'autres facteurs de crise tels que l'absence de bonne gouvernance, de l'État de droit, ou de mécanismes contestés d'alternance autour du pouvoir, comme en atteste, parmi de multiples exemples, le contexte des élections présidentielles en RDC. C'est dans cette perspective que seront analysées ici les réalités politiques internes et externes de certains pays africains et leurs liens avec la conjoncture des marchés des matières premières en 2016. Leur très grande diversité rend, de toute évidence, difficile toute prétention à l'exhaustivité. Seules seront donc évoquées les matières premières dont l'effet sur les politiques internes ou extérieures est le plus évident et les pays où les relations entre faits géopolitiques et matières premières ont été les plus remarquées.

### **Des hydrocarbures au cœur des réalités géopolitiques africaines**

Si la chute des prix du pétrole entamée en 2014 s'est arrêtée en février 2016, le rebond observé depuis n'a pas permis de regagner les niveaux « d'avant-crise ». En raison, notamment, de l'interdépendance entre les prix du brut et le dynamisme de l'activité de forage aux États-Unis, le seuil des \$ 100 par baril apparaît désormais bien loin et l'optimisme qui prévalait avant 2012 n'a désormais plus cours chez les producteurs africains. Ceux-ci ont non seulement ressenti les effets de la chute des cours au travers d'un fort recul de leur produit intérieur brut (PIB) comme cela a notamment été le cas en Guinée équatoriale, mais également dans le domaine sociopolitique (niveau interne) et géopolitique. Parmi ces pays, le Nigéria et la Libye, deux grands producteurs d'hydrocarbures en Afrique qui ont vu leurs productions perturbées par des pics de

violence qu'ils n'ont pas pu endiguer en 2016. Le cas du Sénégal et de la Mauritanie qui doivent gérer, malgré leurs différends, des ressources pétrolières communes aux deux pays peut également être évoqué, tout comme celui du Tchad qui voit s'accroître les revendications sociales dans un contexte sécuritaire très particulier.

### ***Le Nigéria : l'hostilité de la population du Delta du Niger et la gestion de la manne pétrolière***

Le Nigéria est un des exemples africains de l'interdépendance pouvant exister entre les situations politico-sociales et économiques dans des pays faisant de la production d'hydrocarbures leur principale, sinon unique, source de revenus. En 2016, certains affirment que ce sont jusqu'à 70 % des puits de pétrole (hors *offshore*) du Nigéria qui auraient pu être temporairement mis à l'arrêt à cause de l'insécurité et des sabotages. Le pays dont le pétrole fournit les deux tiers des recettes budgétaires et la quasi-totalité de ses revenus à l'exportation s'est donc vu doublement pénalisé par la chute des prix d'une part et par la réduction de la production de l'autre.

La gestion de la manne pétrolière en termes de répartition, de justice sociale et de gouvernance reste globalement problématique au Nigéria, principalement dans la région du delta du Niger. Ceci impose, avant d'évoquer l'année 2016, de rappeler très brièvement la question du différend qui oppose l'État aux populations du Delta du Niger, région concernée par l'exploitation des puits de pétrole. Le pétrole a été découvert au Nigéria en 1956, à la veille de l'indépendance obtenue en 1960. Il est extrait dans le delta du Niger où la population estime ne pas recevoir sa part de la manne pétrolière. D'abord le Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger (MEND) et ensuite les vengeurs du delta du Niger n'ont jamais eu de cesse de mener la lutte voire même la guerre contre les compagnies étrangères et l'État du Nigéria qu'ils considèrent comme des « pilliers de leurs richesses ». Aujourd'hui les vengeurs du delta réclament notamment que 60 % des revenus pétroliers soient attribués aux communautés locales. En 2016, la situation du Nigéria demeure marquée par cette crise qui semble

empirer : les différentes attaques des vengeurs du delta ont fait chuter en quelques mois la production de pétrole brut de 2,2 millions de barils/jour (mb/j) à 1,6 mb/j. Entre janvier et juin 2016 notamment, celle-ci a diminué de 21,5 % selon les chiffres de l'OPEP. Durant cette période, 1 600 oléoducs ont été sabotés par la population et des groupuscules opposants et 50 % de ces sabotages ont été l'œuvre des vengeurs du delta. L'arrivée au pouvoir du président Muhammad Buhari, un musulman issu du Nord, a compliqué la situation. Les populations du delta, en majorité chrétiennes, doutent du nouveau chef de l'État et ce, d'autant plus qu'il avait annoncé la suspension de mesures réconciliatrices prises par son prédécesseur chrétien issu du Sud. Un accord signé en 2009 avec le MEND prévoyait le versement d'une allocation de \$ 206 par mois aux 30 000 combattants sudistes sécessionnistes dans le cadre d'un programme d'amnistie et de réinsertion. Le nouveau président avait annoncé, dès son investiture, la suspension de ce programme. À la fin de 2016 et devant la dégradation de la situation, il a dû néanmoins annoncer l'ouverture de négociations, mais la méfiance des groupes rebelles semble entraver toute avancée dans ce domaine.

La tendance à l'interférence entre les faits politiques et la gestion des ressources naturelles s'est donc encore vérifiée au Nigéria durant l'année 2016. La combinaison de la baisse des prix du pétrole et de la réduction de la production ont plongé le pays dans une situation de crise amplifiée par la présence de l'organisation terroriste Boko Haram, par la multiplication de groupes de saboteurs dans les régions de production et par d'autres aléas tels que la corruption, l'état de santé du président et la prolifération de réseaux de criminalité transnationale. Ces phénomènes risquent de déstabiliser non seulement le Nigéria, mais également l'ensemble des pays voisins et force est de reconnaître que le piétinement des dialogues entre l'État et les populations du delta ne place guère le pays dans une perspective très favorable pour 2017.

### ***La Libye : un pays qui reste divisé***

En Libye, pays politiquement instable, le contrôle de l'or noir est crucial pour les deux auto-

rités concurrentes qui souhaitent chacune asseoir leur légitimité. Ces deux autorités ne sont d'ailleurs pas les seules sur le terrain à vouloir s'accaparer cette ressource. Renforçant la complexité de la situation politique et sécuritaire libyenne, des groupes terroristes, mais aussi des tribus se mêlent, en effet, au conflit. Certains puits ou terminaux ont été régulièrement attaqués par des groupes armés et parfois investis par des tribus au nom de revendications sociales. Cette situation conflictuelle agit sur la production du pétrole et retarde voire rend impossible toute solution de la crise libyenne. De ce point de vue, la situation en Libye reste marquée par trois grandes réalités. La baisse notable de la production pétrolière depuis les événements du printemps arabe est la première d'entre elles et l'année 2016 n'a pas infirmé cette tendance. La production de pétrole en Libye s'était certes maintenue quelques mois après la révolution : le volume produit, de 1,7 mb/j en 2010, est resté stable jusqu'en mai 2012. Mais depuis, les crises, les conflits et les guerres successifs sont venus à bout de cette production pour la ramener au début de l'année 2016 à seulement 360 000 b/j par jour et jusqu'à 250 000 b/j, au cours de la même année.

Deuxième réalité de la situation libyenne : chaque faction qui lutte pour s'accaparer le pouvoir en Libye doit, au préalable, s'assurer du contrôle des sites de production. La géographie amplifie cette situation : les grands sites de production se trouvent, en effet, dans la zone dite du « croissant pétrolier » qui, tout en se situant en Cyrénaïque, est enserrée entre celle-ci et la Tripolitaine. Elle constitue une zone de démarcation entre ces deux régions et peut, de ce fait, constituer une zone d'affrontements armés, comme en attestent les développements de ce début d'année 2017. Cette région est, en 2016, passée entre plusieurs mains : de Daech à l'Armée nationale libyenne (ANL) de Khalifa Haftar en passant par les brigades de défense de Benghazi (BDB) et les milices de l'Est. Ainsi, la guerre pour le pétrole qui prolonge le conflit libyen et éloigne toute solution politique ouvre le pays aux groupes terroristes de tous bords.

Troisième et dernière réalité libyenne : les influences étrangères ne sont pas absentes. Si le

chef du gouvernement d'union nationale, Fayez el-Serraj, est soutenu par la communauté internationale, son adversaire Haftar semble, de son côté, s'approcher de plus en plus des Russes. Ces derniers auraient même envoyé des conseillers dans une base située sur les frontières entre la Libye et l'Égypte. De plus, l'offensive que mène le chef de l'armée nationale vers l'Est augure d'une hausse des tensions qui touchera pleinement la zone de production du pétrole. Les frictions ont déjà commencé à se transformer en actions de guerre entre les deux clans et 2017 n'apportera, semble-t-il, pas de bonnes nouvelles au regard de la situation géopolitique de la Libye et donc de sa production pétrolière.

### ***Mauritanie et Sénégal : un champ gazier sur le tracé du projet de gazoduc proposé par le Nigéria et le Maroc***

Découvert par Kosmos Energy en janvier 2016, le champ gazier Grand Tortue-Ahmeyin est situé au large des côtes, sur la frontière maritime entre la Mauritanie et le Sénégal. Il est présenté, par cette compagnie, comme le champ le plus important d'Afrique de l'Ouest, avec des réserves estimées à 450 milliards de m<sup>3</sup> de gaz et une mise en production prévue pour 2021. L'exploitation de ce champ nécessite l'implantation d'une plateforme sur terre ferme ou en *off-shore*. Or, si l'option initialement envisagée pour sa localisation privilégiait la terre ferme, l'absence d'un accord entre les deux pays a fait peser la balance en faveur de l'*off-shore*.

L'exploitation commune du champ en question que les deux pays considèrent comme une priorité pour leur développement respectif est une épreuve pour l'esprit de coopération entre les deux États avec, en toile de fond, une question fondamentale : le gaz peut-il dissiper les différends entre ces deux pays et les rapprocher ou, à l'inverse, aggraver les anciennes tensions ? Il convient en outre de rappeler que cette découverte coïncide avec l'initiative proposée la même année par le Maroc et le Nigéria. La plateforme prévue par Kosmos Energy et BP pour l'exploitation du champ Grand Tortue-Ahmeyin se trouve, en effet, sur le tracé du gazoduc proposé par ces deux pays. Loin de diviser, le gaz pourrait alors

être un facteur géopolitique de construction de l'espace nord-ouest africain.

### ***Le Tchad face à la chute des prix du pétrole et les remous sociaux***

La baisse du prix du pétrole a certainement impacté tous les producteurs africains. Mais au Tchad, les conséquences ont été particulièrement visibles en 2016. Pour répondre à la crise financière générée par la baisse des prix, le pays a, en effet, été obligé d'initier une politique d'austérité qui n'a pas tardé à entraîner des remous sociaux dus en grande partie au non-paiement des salaires des fonctionnaires de certains secteurs et à la réduction des primes et indemnités dans d'autres secteurs. De plus, étant sollicité pour la lutte régionale contre le terrorisme, le pays était dans la nécessité de privilégier le secteur de la sécurité et de la défense aux dépens d'autres secteurs tels que la santé ou l'éducation. Cette initiative a amplifié le mécontentement social dans les secteurs lésés par la politique d'austérité.

Il importe ici de rappeler que, si les prix du pétrole ne connaissent pas une amélioration notable, une perturbation durable du fonctionnement de l'État au Tchad ne serait pas uniquement préjudiciable à ce pays, mais à l'ensemble des pays voisins qui comptent sur lui pour la sécurisation de la zone du lac Tchad. Ce pays joue, en effet, un rôle majeur dans la force multinationale mixte chargée de lutter contre l'organisation Boko Haram dans la région et à laquelle participent, en plus du Tchad, le Nigéria, le Cameroun et le Niger.

### **Les matières premières agricoles : des situations et des fortunes différentes**

#### ***L'Éthiopie : des troubles en dépit de solides performances macroéconomiques***

L'Éthiopie domine la production du café en Afrique et s'est affirmée comme le cinquième producteur mondial, avec 6,5 Mt produites lors de la saison 2015-2016. Le secteur caféicole revêt ainsi une importance stratégique pour ce pays qui s'est notamment traduite par l'accueil, en mars 2016, de

la quatrième Conférence mondiale du Café à laquelle étaient présents le Premier ministre, Hailemariam Dessalegn, mais également et surtout Roman Tesfaye, Première Dame du pays.

En 2016, le pays a connu plusieurs troubles, non seulement sur son territoire, mais également à ses frontières avec l'Érythrée. Certains troubles intérieurs semblent découler de causes ethniques et ont pris pour prétexte le projet d'élargissement et d'agrandissement de la capitale aux dépens des agriculteurs et fermiers de la région d'Addis-Abeba ; mais la dégradation de la situation économique et financière de certains fermiers et paysans, dont les producteurs de café, n'était pas étrangère sinon au déclenchement des perturbations du moins à l'enlèvement de la crise. Le gouvernement ne table pas seulement sur la répression et la force pour venir à bout de ces troubles. Il s'oriente aussi vers la prise de mesures économiques à même d'apaiser les mécontentements sociaux. Dans ce but, l'accroissement des prix du café s'avère être une opportunité pour le pouvoir éthiopien. Ainsi, pour le compte de la campagne caféière 2016-2017, le gouvernement éthiopien espère atteindre la barre des \$ 940 millions de recettes tirées de l'exportation de café. Cette ambition, qui passe par l'exportation de 241 000 tonnes de café sur les 702 000 tonnes prévues en 2017, a amené le gouvernement à prendre des mesures favorables pour les producteurs et, par conséquent, susceptibles d'aider à la décrispation des relations entre le pouvoir et certains paysans et fermiers.

#### ***La Côte d'Ivoire et le Ghana : réagir face à la baisse du prix du cacao pour assurer la paix sociale***

Encouragés par les flambées des prix du cacao sur le marché mondial observées entre 2004 et 2009 et entre 2013 et 2015, les producteurs ivoiriens n'ont pas lésiné sur les procédés pour produire plus (ils ont surtout défriché plus de terres et utilisé plus d'engrais). Ceci n'a pas, sur la période récente, produit ses effets immédiatement. Le pays a, en effet, connu deux campagnes, 2014-2015 et 2015-2016, pour lesquelles les volumes de production se sont inscrits en baisse en raison de conditions climatiques défavorables : un harmattan par-

ticulièrement rude et un important phénomène *El Niño*. Il en a résulté, pour la campagne 2015-2016, une production de 1,58 Mt selon les données de l'*International Cocoa Organization* (ICCO). Pour la campagne 2016-2017, la production ivoirienne pourrait cependant atteindre un niveau record de 1,9 Mt. Après deux campagnes difficiles, le Ghana devrait, pour sa part, atteindre un volume de production de 800 000 tonnes. De quoi faire chuter les cours après la flambée qui a vu la tonne de fèves atteindre plus de \$ 3 345 en décembre 2015 au cours officiel de l'ICCO. En effet, sur l'année 2016, le cacao a perdu 22 % de sa valeur sur le marché de Londres et 34 % sur celui de New York. De toute évidence, cette chute n'a également pas été sans conséquence pour le Ghana voisin.

Dans ces deux pays, les pouvoirs étatiques fixent le prix de la fève au début de l'année, ce qui met les producteurs à l'abri des baisses sur le marché international, au moins pour l'année en cours. En Côte d'Ivoire, le gouvernement a ainsi porté à FCFA 1 100 le kilo (€ 1,76 le kilo) le prix garanti au planteur pour la campagne principale 2016-2017 soit une hausse de 10 % et ce, malgré la baisse des prix mondiaux. Or, de l'avis de plusieurs spécialistes, les deux pays ne peuvent continuer cette politique si les prix continuent de baisser en 2017... ce qui s'est précisément observé en janvier et en février. On ne peut dès lors que s'interroger sur les conséquences sociopolitiques qui découleraient d'une baisse de ces prix garantis alors même que, dans ces deux pays, le cacao revêt une importance capitale dans le domaine économique-social : le cacao représente 20 % du PIB ivoirien, plus de 50 % des recettes d'exportation et, surtout, les deux tiers des emplois et des revenus de la population ; au Ghana, la moitié de la population vit, directement ou indirectement, du cacao.

### **Les remous politiques et la faiblesse des institutions privent certains États d'une partie des revenus de leurs ressources**

#### ***L'instabilité en RDC***

La République démocratique du Congo (RDC) abrite 47 % des réserves mondiales de cobalt,

30 % des réserves de diamant, 10 % du cuivre, des quantités très importantes d'or, ainsi que du manganèse et du coltan. La RDC ne semble pourtant avoir tiré profit ni de la richesse de ses ressources ni du rebond des prix observé sur la plupart des ressources qu'elle exploite. La RDC s'est avérée être, en 2016 dans une situation économiquement, politiquement et socialement dégradée. Trois éléments alimentent cette réalité : en premier lieu, l'instabilité de la moitié Est du pays qui est aggravée par les interférences des pays voisins que sont l'Ouganda et surtout le Rwanda et qui fait peser sur la RDC un risque de fragmentation ; en deuxième lieu, la fermeture de sites ou la suspension d'activités liées au cuivre du géant anglo-suisse Glencore conduisant à la perte de plus de 13 000 emplois et à des mouvements sociaux qui menacent la paix sociale dans le pays ; en dernier lieu, la fin de mandat du président Joseph Kabila et les risques d'instabilité que les élections pourraient générer lors de leur tenue en 2017. La RDC voit ces facteurs se nourrir l'un de l'autre et placer le pays dans un cercle vicieux. Dans cette optique, il est difficile de savoir si l'amélioration des résultats économiques du pays pourrait présider à une stabilisation de la situation politique ou si, à l'inverse, la résolution des tensions politiques est un préalable à un redressement économique durable.

Quelle que soit la réponse – probablement pas binaire – apportée à cette question, force est de constater que les hausses des prix des matières premières observées depuis le début de l'année 2016 ne semblent pas donner de signes de résolution de la situation générale en RDC et ce, d'autant plus que les tourmentes du pays peuvent être aggravées par une crise silencieuse avec le voisin zambien. En effet, le cuivre, qui constitue une ressource vitale tant pour la RDC que pour la Zambie, se place également au centre des enjeux stratégiques entre les deux pays. Le froid existant dans les relations entre les deux pays n'est certes pas devenu gel, mais le comportement du président Joseph Kabila vis-à-vis des autorités zambiennes montre que le conflit n'est peut-être pas apparent, mais qu'il existe probablement : le président Kabila ne se rend pratiquement pas en Zambie en visite officielle ou privée et n'a également jamais reçu le président zambien. Les

racines de ces tensions dans les relations entre les deux pays sont à chercher dans l'appui politique que les autorités zambiennes portent à Moïse Katumbi, opposant farouche du président Joseph Kabila. Cet appui serait dû au fait que Katumbi est actionnaire dans l'une des plus grandes mines de Zambie, la *Kankola-cooper mining* (KCM).

### ***Mieux contrôler l'exploitation artisanale des ressources minières en Afrique de l'Ouest***

Un récent rapport intitulé « The West African El Dorado: Mapping the Illicit Trade of Gold in Côte d'Ivoire, Mali and Burkina Faso » et publié par le Partenariat Afrique Canada (PAC) souligne l'absence de contrôle, dans les pays susmentionnés, de secteurs d'activité aussi importants que celui de l'aurifère artisanal. Cette absence de structures institutionnelles et de politiques cohérentes met les pays concernés dans l'incapacité de planifier, de contrôler et, par conséquent, de tirer profit des avantages économiques du secteur. Pour preuve : en 2013 et 2014, les Émirats arabes unis ont signalé avoir importé du Mali respectivement 49,6 tonnes et 59,9 tonnes, alors que le Mali n'a déclaré qu'une production de 40 tonnes d'or en 2013 et 45,8 tonnes en 2014. Toujours selon ce rapport, le secteur de l'or artisanal emploie environ 3 millions de mineurs artisanaux en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso. Leur production reste cependant inconnue, privant ainsi les États d'une importante source de revenus. Les préjudices ne se situent cependant pas seulement au niveau d'un « simple » manque à gagner fiscal : ils les dépassent pour constituer des menaces à la stabilité politique, par l'installation de l'anarchie, la prolifération de la criminalité transnationale et un potentiel financement du terrorisme. Il convient, en effet, de rappeler ici que ces trois pays ont subi entre la fin de 2015 et le début de 2016 des attaques des groupes armés affiliés à Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI). Cette situation concerne également la région des Grands Lacs, en Afrique de l'Est. Le secteur minier artisanal demeure largement informel et sujet à la violence et à la corruption généralisée. Puisque l'or peut rarement faire l'objet d'un suivi ou être retracé, il peut s'affirmer

comme un moyen idéal de financer le crime et les groupes armés.

### **Les intérêts étrangers en Afrique**

#### ***La présence chinoise en Afrique se militarise***

Depuis quelques années déjà, le principe de l'intervention chinoise en Afrique, qui s'appuie surtout sur ce qui est qualifié de « soft power », a commencé à donner des signes de mutation vers un aspect plus « hard ». Devant les aléas sécuritaires qui minent certains pays du continent, la Chine se voit ainsi obligée, pour défendre ses intérêts en Afrique, d'assurer plus de présence sécuritaire. En août 2015, une attaque à la voiture piégée contre un hôtel de Mogadiscio et revendiquée par les islamistes somaliens Shebbab a fait treize morts, dont un diplomate chinois et un journaliste somalien. Deux membres du personnel diplomatique chinois ont, par ailleurs, été blessés. En novembre 2015, une attaque menée par des djihadistes contre l'hôtel Radisson Blu de Bamako a fait vingt-et-un morts, dont trois ressortissants chinois. Ces événements témoignent de l'entrée de la Chine dans le club des investisseurs étrangers victimes de terrorisme, ce qui explique les mutations de l'engagement chinois qui sont apparues en 2016 : une loi antiterrorisme adoptée par le Comité permanent du Congrès national du peuple en décembre 2015 et entrée en vigueur en 2016 autorise ainsi l'armée chinoise à mener des opérations militaires à l'étranger, notamment en Afrique et au Moyen-Orient. Dans le cadre du bras de fer qui l'oppose aux États-Unis pour le contrôle des voies commerciales en mer Rouge et dans l'océan Indien, la Chine a, par ailleurs, commencé l'exploitation de sa base militaire de Djibouti avec l'arrivée de quelque huit cents marins. Des militaires chinois seraient, enfin, déjà présents en République centrafricaine (RCA) dans le but de sécuriser les opérations de prospection, d'exploration et d'exploitation pétrolière à Birao et à Ndélé au nord du pays.

L'importance, pour la Chine, des ressources naturelles africaines et les aléas que les questions sécuritaires font peser sur les investissements réa-

lisés sur le continent poussent ainsi la Chine à affirmer une présence plus militarisée avec, en toile de fond, une question géopolitique d'importance : cette mutation est-elle de nature à changer à terme les rapports qu'entretient Pékin avec les autres puissances présentes en Afrique ?

### ***L'Uranium du Niger : entre l'économique et la géopolitique pour la France***

Devant les difficultés des négociations avec le Niger et suite à la situation sécuritaire que ce pays connaît, la compagnie française Areva avait entamé une stratégie de diversification de ses sources d'approvisionnement avec une implantation en Mongolie notamment. La France continue pourtant à s'investir au Niger en termes de sécurité, officiellement en raison du terrorisme et des aléas sécuritaires qui touchent la région. Une raison à laquelle certains militaires maliens et une tranche de la population semblent ne pas croire. En effet, une partie de l'opinion publique nigérienne, estime que la présence militaire française au Niger ne vise pas uniquement la stabilisation, pourtant essentielle, de la région pour le bien des populations, mais trouve aussi une de ses justifications dans la volonté de sécuriser pour des raisons économiques un pays d'où elle continue à tirer une part importante de l'uranium utile à sa production d'énergie et notamment d'électricité. Avec une production de plus de 2 500 tonnes, le Niger reste, en effet, irremplaçable, en dépit de l'effort de diversification par Areva. La seconde justification de la présence française pourrait aussi provenir, selon certains, de la volonté de répondre à la « concurrence » de nouveaux acteurs sur le sol africain. La présence militaire chinoise est, à titre d'exemple, de plus en plus remarquée en RCA et pourrait constituer les débuts d'une aide apportée par la Chine pour sécuriser son ter-

ritoire avec, peut-être, l'amorce pour la RCA, d'une politique de diversification de ses accords bilatéraux de défense.

### **Et pour conclure**

Force est de rappeler, au travers des exemples évoqués dans un chapitre qui n'a pas prétention à l'exhaustivité, qu'il existe naturellement des interférences entre les ressources naturelles, notamment les matières premières, et les réalités géopolitiques en 2016, même si celles-ci apparaissent bien souvent de façon très indirecte. Les mouvements en termes de production ou de fluctuations des prix des matières premières entre la fin de 2015 et durant 2016 ne peuvent cependant avoir d'effets immédiats et constatables en 2016. Ils permettent, en revanche, d'envisager trois tendances à moyen terme. Les deux géants africains du pétrole, Libye et Nigéria, ne peuvent, en premier lieu, compter sur leurs seules ressources en hydrocarbures pour assurer leur croissance économique en 2017. Les luttes internes pour le premier, la rébellion armée et le terrorisme pour l'autre restent des crises non encore résolues qui les empêcheront de tirer pleinement profit de leurs richesses. Les transitions politiques, et notamment les opérations électorales de 2017, risquent, en deuxième lieu, de provoquer une instabilité dans certains pays africains qui serait aggravée par de potentielles crises économiques consécutives à un affaiblissement des prix mondiaux et/ou des productions africaines de matières premières. La concurrence qui s'exerce autour des matières premières africaines et les menaces sécuritaires que connaît le continent peuvent, en dernier lieu, entraîner une transformation de la nature des présences étrangères en Afrique. La tendance vers la militarisation de la présence chinoise peut notamment servir à terme de modèle à d'autres pays tels que l'Inde ou la Turquie.

# Chapitre III

## *Financements multilatéraux, dépenses d'infrastructures et politiques d'investissements dans le secteur des matières premières en Afrique*

Le secteur des matières premières a bénéficié, à partir de l'année 2007, d'un contexte économique favorable, marqué par un cycle haussier des matières premières, des taux d'intérêt bas au niveau mondial et une recherche de rendement de la part des investisseurs. Ceci a soutenu l'investissement dans le secteur et grandement facilité l'accès aux financements, notamment en Afrique. À partir de 2012 cependant, la baisse des cours des matières premières, qui pèse mécaniquement sur les capacités d'endettement des acteurs du secteur et sur leurs espérances de rendement, la remontée des taux longs américains et l'augmentation générale de l'aversion au risque de la part des investisseurs, accentuée par une appréhension particulière vis-à-vis du secteur minier qui impacte principalement les projets greenfield (c'est-à-dire sans implantation antérieure), ont contribué à affecter le financement de l'industrie des commodités dans son ensemble.

En Afrique, le secteur et les financements qui lui sont alloués ont en outre pâti de quelques facteurs spécifiques au continent. D'abord, une perception du risque politique et réglementaire et de l'environnement des affaires qui reste mitigée dans son ensemble, comme le montre l'édition 2015 du rapport du Fraser Institute sur le secteur minier. L'indice de perception des politiques gouvernementales contenu dans le rapport ne classe ainsi des pays africains bénéficiant d'un potentiel minier important comme l'Afrique du Sud, la République démocratique du Congo (RDC) ou l'Angola qu'au 78<sup>e</sup>, 87<sup>e</sup> et 92<sup>e</sup> rang, respectivement, sur un total de 109 pays, ce qui altère leur attractivité. L'évolution des modalités d'investissement chinois en Afrique est le deuxième élément ayant pesé sur le continent : la Chine, après s'être attelée à sécuriser son approvisionnement en ressources naturelles, adopte désormais, selon la Banque africaine de développement (BAD), « une approche plus exploratoire dans le but de constituer un pôle manufacturier en Afrique ».

Assiste-t-on pour autant à un tarissement des financements du secteur des matières premières en Afrique ? S'il est difficile d'obtenir des données suffisamment fiables et exhaustives pour répondre par des chiffres précis, il est néanmoins possible d'affirmer que la situation constatée depuis 2012 ne constitue qu'un ralentissement des flux de financements, certes marqué, se traduisant par des conditions d'emprunt resserrées, mais que les bons projets parviennent toujours à lever les fonds nécessaires. Le contexte plus sélectif dans lequel évolue le secteur depuis quelques années a poussé les professionnels de la finance à développer des approches moins classiques, moins génériques, cherchant au contraire à s'adapter aux spécificités de chaque projet, qu'il s'agisse du type de matière première à financer, du stade de développement du projet ou de la juridiction dans laquelle il évolue.

---

### Des intervenants multiples

Il importe de rappeler que c'est l'endettement, par opposition aux financements en capitaux propres, qui assure traditionnellement la majeure partie des besoins de financement du secteur des matières premières en Afrique. Les créanciers actifs sur le secteur sont tout d'abord les banques commerciales, et principalement des banques européennes (BNP Paribas, SG, HSBC, Barclays...) et sud-africaines (Nedbank...) bénéficiant d'une forte expertise dans le secteur pétrolier et minier et d'une présence historique en Afrique. La baisse des cours des commodités amorcée depuis 2012 a en effet poussé quelques acteurs novices à délaisser le marché et le continent. Ces banques commerciales ont fait preuve, depuis quelques années, d'une plus grande sélectivité dans l'étude de leurs dossiers, qui s'est traduite notamment par des analyses techniques et commerciales plus poussées. Les prêts accordés sont généralement d'une maturité moyenne (pouvant aller jusqu'à huit ans) et peuvent prendre la forme d'un crédit classique ou d'un crédit structuré dans le cadre d'une opération de *project finance*. Parmi les créanciers figurent aussi les institutions financières internationales qui ont joué et continuent d'assurer un rôle majeur dans le financement des grands projets de matières premières en Afrique. En offrant des maturités

longues que ne peuvent proposer les banques commerciales, en accordant davantage de flexibilité dans les remboursements et surtout en apportant un appui politique important, ces institutions permettent de viabiliser de nombreux projets et de sécuriser les financements apportés par d'autres créanciers. La Société financière internationale (SFI), entité du groupe de la Banque Mondiale dédiée au secteur privé, est sans doute l'institution internationale la plus active dans le domaine des matières premières, les autres institutions (BAD, Banque islamique de développement, Agence française de développement, etc.) intervenant davantage dans le financement de projets d'infrastructure ou d'énergie. Il convient également de prendre en compte, parmi les créanciers, les agences de crédit à l'exportation, comme l'US Eximbank, qui financent l'achat d'équipements ou de services auprès d'entreprises de leurs pays. Dans un même registre, un certain nombre de gros équipementiers comme Caterpillar ou General Electric ont mis sur pied des filiales de financement permettant à leurs clients, africains ou non, de financer à crédit l'achat de leurs équipements. Le recours à l'endettement peut en outre se faire de façon désintermédiée via les marchés obligataires, qui permettent de lever directement auprès d'investisseurs institutionnels des montants de dette importants, sous forme de titres négociables, mais ils sont néanmoins principalement réservés

aux entreprises suffisamment matures. Quelques outils de financement innovants développés depuis quelques années par des acteurs spécialisés, à la structuration complexe, mais qui ont pu percer suite au repli relatif de l'endettement classique, doivent enfin être évoqués. Ces financements, appelés *Commodity-linked* car s'appuyant sur des réserves de matières premières, sont par exemple les *Reserve Based Lendings* (RBL), prêts structurés garantis par des réserves, surtout utilisés dans la mise en production de pétrole et de gaz, ou encore le système de royalties mis en place par des fonds comme BlackRock dans l'exploitation aurifère, où la compagnie minière, en contrepartie d'un prêt, verse au fonds des royalties sur sa production.

### Des modalités de financement plurielles

Une dette devant être remboursée, et les capacités de remboursement d'un projet de commodité étant très fortement corrélées au prix de vente de ladite commodité, toute baisse des cours sur les marchés mondiaux réduit donc mécaniquement les capacités d'endettement des entreprises, ce qui explique le reflux des levées de dette du secteur au cours des quatre dernières années.

Après l'endettement, les capitaux propres constituent la deuxième source de financement. Sensibles à la conjoncture, plus risquée, leurs

principaux pourvoyeurs sont : (1) les États, qui peuvent investir, directement ou par le biais d'institutions publiques, seuls ou avec des partenaires, dans des entreprises et des projets du secteur des matières premières, en fonction de leurs marges de manœuvre budgétaires ; (2) les grandes multinationales du secteur, comme Rio Tinto, Vale, Anglo American ou Glencore, qui développent de nombreux projets en puisant directement dans leurs fonds propres ; (3) la SFI qui a depuis quelques années élargi son champ d'action pour prendre également des participations capitalistiques minoritaires dans le secteur et (4) les marchés d'actions cotées, qui permettent de faire appel à de l'épargne publique. Les bourses de Toronto (Canada), de Sydney (Australie) et de Londres (Royaume-Uni) sont les places de prédilection des producteurs de matières premières, à qui elles ont permis de lever les fonds propres nécessaires au financement de leurs activités. Cependant, dans un contexte de prix des matières premières défavorable, il devient moins aisé pour les entreprises de convaincre les investisseurs de participer à des introductions en bourse ou à des augmentations de capital : au cours de ces dernières années, les montants levés par les entreprises africaines via ce canal ne sont donc pas très significatifs ; (5) les capitaux privés : des fonds importants sont disponibles chez les fonds de capital investissement (*Private Equity*) ou dans les *Family Offices* gérant les grandes fortunes,

### Les enjeux du projet finance ?

Le financement de projets, ou *project finance*, est une technique de financements structurés utilisée dans le cadre de projets de grande envergure, dont le coût dépasse souvent plusieurs centaines de millions de dollars américains : extraction pétrolière ou minière, raffinerie de pétrole, achat de méthaniers, construction de centrales électriques, d'ouvrages d'art, etc.

Il s'agit d'un financement centré, non sur l'emprunteur (c'est-à-dire l'entreprise dans son ensemble), mais sur un projet bien délimité, dont les flux de trésorerie générés par l'exploitation assureront le remboursement et dont les actifs pourront constituer les garanties. La possibilité qu'ont donc les créanciers de se retourner vers le promoteur du projet (actionnaire ou maison-mère) en cas de défaut est limitée. De ce fait, la structuration de tels financements nécessite des *due-diligences* préalables très approfondies et une documentation juridique fournie. L'horizon des financements accordés est généralement long afin de permettre le développement du projet puis sa mise en exploitation.

mais les investissements effectifs tardent à se concrétiser. Ces capitaux privés ont pour avantage une durée d'investissement à moyen long terme (cinq à dix ans), cohérente avec les exigences et le cycle d'investissement du secteur des matières premières.

### La Chine, banquier des commodités africaines ?

Comment enfin terminer cette présentation des protagonistes du financement des commodités sans évoquer le rôle prépondérant joué par la Chine, dont la fascination pour les ressources naturelles africaines ne peut être ignorée ? Selon le *Mining Journal*, l'Empire du Milieu aurait investi \$ 73 milliards entre 2000 et 2011 dans des projets liés aux ressources naturelles en Afrique, dont \$ 15 milliards pour la seule année 2011, faisant de lui l'un des principaux investisseurs du secteur (le manque de données officielles rendant cependant toute vérification difficile). Ces investissements chinois en Afrique prennent différentes formes : fusions-acquisitions, joint-ventures, investissements directs dans des projets d'infrastructure, prêts.

Concernant les emprunts, une étude du *China Africa Research Initiative* publiée en avril 2016 indique que, sur les \$ 86,3 milliards prêtés entre 2000 et 2014 par des acteurs chinois (au premier rang desquels figurent la China Eximbank et la China Development Bank) à des États et à des entreprises publiques africaines, 10 % (soit près de \$ 9 milliards) sont allés au secteur minier. Le groupe pétrolier angolais Sonangol se serait accaparé à lui seul plus de \$ 7 milliards de prêts, les autres bénéficiaires étant, selon l'étude, le projet Sicominex (cuivre et cobalt) en RDC, une mine d'or en Côte d'Ivoire, une autre en Érythrée, et une mine d'uranium au Niger.

Dans le domaine des fusions-acquisitions, une transaction réalisée il y a quelques années par un groupe chinois doit être mentionnée : l'acquisition en septembre 2013 par Tewood de 16,5 % du projet Tonkili (minerai de fer, Sierra Leone) pour près de \$ 1 milliard, transaction qui garantirait selon les estimations l'approvisionnement de la Chine en minerai de fer pendant une vingtaine d'années !

### Une année 2016 difficile

Un sentiment semble dominer parmi les opérateurs de marché, banquiers et investisseurs qui tentent de dresser le bilan de l'année 2016 : dans un contexte de prix des matières premières toujours bas, l'année n'a pas été très porteuse en termes de financements pour le secteur des commodités en Afrique.

L'analyse d'un premier indicateur, l'évolution des budgets d'exploration minière dont les chiffres pour l'année 2016 viennent d'être publiés par S&P, permet de donner le pouls de la conjoncture. Selon l'agence, les budgets d'exploration en Afrique ont baissé de 24 % en 2016, pour atteindre \$ 916 millions seulement. L'Afrique ne représente désormais plus que 13 % du budget d'exploration minière mondial, au troisième rang derrière l'Amérique latine (28 %) et le Canada (14 %), et au coude à coude avec l'Australie, alors que le continent occupait, avec 20 % des budgets mondiaux, la deuxième place en 2012. Comme les années précédentes, l'or reste la première destination de ces budgets d'exploration, plus de la moitié des investissements y étant consacrés. Au sein du continent africain, la RDC, l'Afrique du Sud, le Burkina Faso et le Mali ont recueilli, en 2016, les fractions les plus importantes des budgets d'exploration.

### Dettes souveraines : dégradation des notes et baisse des émissions

Le deuxième indicateur général permettant de corroborer ce sentiment atone est l'activité des États africains – dont les budgets dépendent fortement, pour un grand nombre d'entre eux, de l'évolution des cours des matières premières – sur le marché de la dette souveraine internationale. Trois faits marquants peuvent être dégagés à ce sujet pour 2016. Le premier a été la révision à la baisse, par les agences de notation, des notes souveraines de plusieurs pays exportateurs de matières premières en raison de l'impact négatif de la baisse des cours sur leurs équilibres budgétaires. Moody's a ainsi annoncé en mai 2016 revoir à la baisse les notes du Nigéria, de l'Angola, du Gabon, du Niger et de la République du Congo du

## Émissions obligataires souveraines des pays africains en 2015 et 2016

Date	Pays	Montant (en millions de dollars)	Coupon (%)	Maturité
12/10/2016	Afrique du Sud	2 000	4,300	12 ans
12/10/2016	Afrique du Sud	1 000	5,000	30 ans
15/09/2016	Ghana	750	9,250	6 ans
14/04/2016	Afrique du Sud	1 250	4,875	10 ans
06/04/2016	Mozambique	727	10,500	7 ans
19/11/2015	Cameroun	750	9,500	10 ans
12/11/2015	Angola	1 500	9,500	10 ans
29/10/2015	Namibie	750	5,250	10 ans
14/10/2015	Ghana	1 000	10,750	15 ans
30/07/2015	Zambie	1 250	8,970	12 ans
16/06/2015	Gabon	500	6,950	10 ans
11/06/2015	Égypte	1 500	5,875	10 ans
03/03/2015	Côte d'Ivoire	1 000	6,375	13 ans
30/01/2015	Tunisie	1 000	5,750	10 ans

(Sources : BNP Paribas, UBS. Hors placement privé de \$ 4 milliards réalisé par l'Égypte en novembre 2016)

fait du recul des cours du pétrole, suivant ainsi l'exemple de S&P qui avait procédé à la dégradation de la note de ces pays dès 2015. La Zambie a, quant à elle, pâti de la baisse des cours du cuivre et a été sanctionnée par S&P en mars puis par Moody's en avril. Le deuxième fait marquant de 2016 est venu du secteur des ressources renouvelables : Ematum, société publique mozambicaine active dans la pêche de thon, et dont la dette bénéficiait de la garantie de l'État, a fait défaut en mars 2016, ce qui eut comme répercussion immédiate la dégradation par S&P et Moody's de la note souveraine du pays. Dans ce contexte peu porteur, et c'est là le troisième fait marquant, seulement trois pays africains (l'Afrique du Sud, le Ghana et le Mozambique) ont emprunté sur les marchés obligataires internationaux en 2016, pour des levées totales de \$ 5,7 milliards, alors que l'année 2015 avait permis à neuf pays de lever \$ 9,2 milliards.

Qu'en est-il de l'activité enregistrée en 2016 pour chacun des instruments de dette ou de capitaux propres destinés au financement de projets ou d'entreprises du secteur des matières premières ?

### Dette Corporate : aucune émission internationale en 2016, une seule émission nationale significative

Le recours aux marchés obligataires nationaux et internationaux offre aux entreprises l'avantage de lever rapidement, et avec relativement peu de contraintes, des montants importants sur des maturités longues pouvant parfois atteindre trente ans. Ces marchés financiers désintermédiés sont toutefois réservés aux entreprises suffisamment matures, disposant de flux de trésorerie solides, aguerries à la communication financière et dont les besoins de financement sont importants (\$ 200 millions étant considérés comme un minimum pour un emprunt obligataire international). Les candidats au financement obligataire ne sont donc pas légion parmi les entreprises africaines du secteur des commodités, en particulier lorsque celui-ci s'effectue sur les marchés de New York, de Londres ou de Francfort.

2016 n'a ainsi vu aucune émission obligataire internationale réalisée par une entreprise africaine

du secteur des matières premières, alors que trois opérations avaient été conclues avec succès en 2015 : le groupe marocain OCP (phosphates) avait en effet levé \$ 1 milliard sur dix ans auprès d'investisseurs institutionnels américains et européens, le Sud-Africain Petra Diamonds (diamants) \$ 300 millions, et Kosmos Energy, actif dans l'exploration pétrolière dans le nord-ouest de l'Afrique, \$ 225 millions.

Sur le front local, l'année 2016 a principalement été marquée par l'émission réalisée par l'OCP, d'un montant de MAD 5 milliards (soit approximativement \$ 500 millions), sur son marché domestique, levée qui devrait donner au groupe marocain les moyens de poursuivre la réalisation de son plan de développement. Les autres émissions de l'année ont été de taille beaucoup plus modeste, la deuxième en termes de volume, réalisée par Northam, producteur sud-africain de platine, n'ayant porté que sur 425 millions de rands sud-africains, soit moins de \$ 30 millions, levés en deux transactions.

### Institutions multilatérales : un reflux marqué en 2016

De même que pour les marchés obligataires, l'année 2016 s'est révélée moins active que 2015 pour les institutions multilatérales, en particulier pour la SFI, traditionnellement la plus présente sur le secteur. En effet, alors que l'année 2015 avait permis à la SFI d'annoncer le financement de sept projets dans les secteurs pétrolier et minier, pour un engagement total de \$ 570 millions, aucune opération n'a pu se concrétiser en 2016. Au contraire, l'institution de Washington, qui s'était alliée aux groupes miniers anglo-australien Rio Tinto et chinois Chinalco pour le développement de la mine guinéenne de Simandou, troisième réserve mondiale de fer, a annoncé en octobre 2016 son retrait du projet, décision qu'elle a justifiée par les conditions de marché actuelles qui ne permettent plus de garantir la rentabilité du projet.

Il faut regarder du côté du secteur des engrais, et plus précisément dans les infrastructures connexes à

**Investissements annoncés par la SFI  
dans le secteur des matières premières en Afrique en 2015**

Date d'annonce 2015	Nom de la société	Nom du projet	Commodité	Pays	Coût total du projet (en millions)	Investissement de la SFI (en millions)	Nature
20 avril	Amara Mining	Yaoure	Or	Côte d'Ivoire	\$ 225	£ 6,5	Equity
11 mai	Petra Diamonds	Cullinam	Diamant	Afrique du Sud	\$ 280	\$ 70	Dette
22 mai	Vitol/ENI/GNPC	Sankofa	Pétrole et gaz	Ghana	\$ 7,3	\$ 235	Dette
24 juin	Roxgold	Yaramoko	Or	Burkina Faso	\$ 130	\$ 23,6	Equity
31 août	Africa Oil	n.a.	Pétrole et gaz	Kenya	\$ 140	\$ 50	Equity
22 oct.	Tiger Resources Ltd	Kipoi	Cuivre	RDC	\$ 162	\$ 40	Dette
22 oct.	Tiger Resources Ltd	Kipoi	Cuivre	RDC	\$ 162	\$ 5	Equity
24 nov.	Compagnie des Bauxites de Guinée	Sangaredi	Bauxite	Guinée	\$ 752	\$ 135	Dette

(Source : SFI)

ce secteur, pour trouver une opération menée par la SFI en 2016. En mars, l'institution a en effet annoncé concéder un prêt de \$ 52,5 millions pour la construction d'un terminal portuaire à Port-Harcourt (Nigéria) d'un coût total de \$ 152 millions, et ce, en lien avec le projet de construction d'une usine d'engrais azotés par le groupe Indorama Eleme.

### Dette bancaire : les prémices d'une reprise

Les financements bancaires, bien que constituant la principale source de financement du secteur des commodités en Afrique, sont difficiles à chiffrer précisément compte tenu de la confidentialité qui entoure bon nombre d'opérations et ce, à l'inverse des opérations de marché qui sont, publiques. Les opérateurs de marché sont, cependant nombreux à évoquer un rebond de l'activité bancaire en 2016, par rapport à 2014 et 2015 qui avaient constitué des points bas.

Plusieurs opérations importantes, sous forme de prêts classiques ou de financement de projet, se sont ainsi vues concrétisées en 2016 dans le secteur minier. Dans la première catégorie, deux prêts accordés à des exploitants aurifères sud-africains peuvent être évoqués : le premier, d'un montant de \$ 1 290 millions, a été octroyé à Gold Fields Ltd par un consortium de quatre banques anglo-saxonnes constitué de Scotia Bank, CIBC, JP Morgan et Barclays, dans le but de refinancer des dettes existantes arrivées à maturité. Le second, d'un montant total de 8 milliards de rands (soit \$ 550 millions), en trois tranches de cinq à sept ans, a été accordé à Exxaro par Barclays et un groupement de banques sud-africaines. \$ 1,8 milliard ont, de la même façon, été levés en deux tranches auprès de BNP Paribas, Barclays et Société Générale par First Quantum Minerals, un groupe minier diversifié actif dans le cuivre, le nickel et l'or, basé au Canada et doté d'une présence mondiale, mais pour lequel les activités

### Qui finance les infrastructures en Afrique ?

Les rapports annuels du Consortium pour les Infrastructures en Afrique (ICA) précisent les engagements de financement en faveur des infrastructures africaines dans quatre secteurs : l'énergie, les transports, l'eau et les TIC. Dans le tableau ci-dessous, qui présente une synthèse des engagements supérieurs à \$ 1 milliard, la Chine apparaît clairement comme le premier contributeur extérieur sur la période 2013-2015 :

En milliards de \$	2013	2014	2015
Chine	13,4	3,1	20,9
Europe	7,4	6,4	7,1
États-Unis	7,0	n.d.	n.d.
Banque mondiale	4,5	6,5	6,0
Banque africaine de développement	3,6	3,6	4,2
Groupe de coordination des donateurs arabes	3,3	3,5	4,4
Japon	1,5	2,1	1,8
Gouvernements africains	n.d.	34,5	28,4
Secteur privé	8,8	2,9	7,4
<b>Total</b>	<b>99,6</b>	<b>74,5</b>	<b>83,5</b>

(Sources : ICA, Banque africaine de développement)

africaines représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires. Outre l'importance des montants en jeu, un élément essentiel est à retenir à la lecture des communiqués de presse annonçant ces différents prêts : l'allègement par les banques des covenants, ces clauses de sauvegarde qui protègent leurs intérêts, et dont la principale consiste à limiter le niveau d'endettement de l'emprunteur ; signe que les banques s'adaptent à la conjoncture du secteur, mais signe également de leur confiance en l'amélioration future de la santé financière des entreprises du secteur.

Dans la seconde catégorie, celle des financements de projet, \$ 823 millions ont été accordés par le consortium BNP Paribas, Société Générale et Natixis à la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), en complément du crédit de \$ 135 millions annoncé par la SFI en 2015 évoqué plus haut. La banque australienne Macquarie a, pour sa part, accordé \$ 120 millions à la société cana-

dienne Semafo qui développe la mine d'or de Natougou, au Burkina Faso.

Dans le domaine pétrolier, cinq opérations ont *a priori* été conclues en 2016, pour un total de \$ 5,7 milliards, et qui sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

### **Private Equity : une activité réduite en 2016, mais un potentiel important**

Alors que les fonds de capital-investissement ont semblé disposer, depuis plusieurs années, de liquidités importantes prêtes à être investies dans le secteur minier africain, aucune opération ne s'est concrétisée en 2016 dans le secteur minier proprement dit, selon l'African Private Equity and Venture Capital Association. Tout au plus y a-t-il eu, fin décembre, l'annonce par le fonds sud-africain Capitalworks Private Equity de sa volonté d'acquérir, pour approximativement \$ 70 mil-

#### **Dans le domaine pétrolier, cinq opérations *a priori* conclues en 2016**

<b>Date de signature</b>	<b>Nom du projet</b>	<b>Pays</b>	<b>Montant (en \$ millions)</b>	<b>Emprunteur</b>	<b>Description du projet</b>
27 avril 2016	Neconde OML 42 Oil Field	Nigéria	640	Neconde Energy Ltd	Refinancement du projet de développement du champ OML 42 dans le delta du Niger
20 mai 2016	Anguille Field	Gabon	340	Total Gabon Phase III	Refinancement du projet de développement du champ offshore d'Anguille (30 000 b/j)
12 août 2016	Mozambique Rovuma Bharat PetroResources	Mozambique	2 644	Bharat PetroResources Ltd	Développement du champ de Rozuma (Mozambique)
16 août 2016	Pan Ocean OML 24 Oil Field	Nigéria	750	Newcross Exploration & Production Ltd	Refinancement de l'acquisition de 45 % du champ onshore OML 24 (25 000 b/j)
14 décembre 2016	Offshore Cape Three Point	Ghana	1 350	Vitol Upstream Ghana Ltd	Développement du champ offshore de Cape Three Point (80.000 b/j en 2019)

(Source : Dealogic)

lions, la société Petmin, qui exploite une mine d'anthracite, et de la retirer de la bourse de Johannesburg où elle est cotée.

Au-delà du secteur minier *stricto sensu*, l'année 2016 a toutefois enregistré l'annonce de deux opérations importantes, la première dans l'exploration pétrolière et la seconde dans la production d'engrais. Le fonds Carlyle, par l'intermédiaire de sa filiale spécialisée dans l'énergie et dotée d'une force de frappe de \$ 2,5 milliards, a ainsi annoncé en mai 2016 une prise de participation significative dans le capital de la société Mazarine Energy, dont le siège se trouve à La Haye, mais qui possède des permis d'exploration pétrolière en Tunisie. Carlyle a également annoncé mettre à la disposition de Mazarine Energy \$ 500 millions pour lui permettre de réaliser des acquisitions dans le domaine de l'exploration et de la production pétrolière en Afrique et en mer Méditerranée. La seconde opération majeure de l'année 2016 était la prise de participation minoritaire du fonds moyen-oriental Abraaj dans une usine de production d'engrais azotés de Port-Harcourt (Nigéria), d'une capacité de 1,4 Mt, appartenant au groupe Indorama, pour un montant non communiqué. À noter que cette opération est intervenue après l'annonce du financement par la SFI du port lié à cette usine.

### **Marchés boursiers : deux introductions en bourse et plusieurs augmentations de capital, annonciatrices d'un nouveau cycle ?**

Après une année 2015 blanche, 2016 a marqué un (timide) retour des introductions en bourse de junior mining companies opérant en Afrique (les junior minings sont des sociétés de taille moyenne spécialisées dans l'exploration et le développement de nouvelles mines, dont l'activité, par nature risquée, se finance avant tout par fonds propres). Les cloches de la bourse de Sydney, l'une des principales places financières mondiales dans le domaine des matières premières, ont ainsi retenti pour la première fois le 18 mars 2016 pour Soon Mining, qui développe une mine d'or au Ghana, et le 8 juin 2016 pour Graphex Mining, qui opère dans le graphite en Tanzanie, permettant

aux deux sociétés de lever près de \$ 9 millions de fonds propres pour financer le démarrage de leur exploitation.

Au niveau mondial, ce sont dix introductions en bourse qui ont eu lieu en 2016, contre six seulement en 2015. Si les montants levés restent peu significatifs, ce retour des entreprises vers la bourse révèle toutefois un regain d'intérêt des investisseurs pour le secteur minier en général et pour les projets de développement de nouvelles mines en particulier, et peut ainsi être annonciateur d'une reprise du cycle tant attendue.

Un autre indicateur permet de corroborer cette analyse : les opérations d'augmentation de capital qui ont également montré quelques signes de reprise en 2016. Deux opérations doivent en particulier être mentionnées : celle réalisée en mars par Gold Fields Ltd, cotée à New York et Johannesburg, qui a levé l'équivalent de \$ 150 millions, et celle réalisée en avril par la société Semafo, qui exploite plusieurs mines d'or au Burkina Faso, et qui a réussi à lever CAD 115 millions (soit approximativement \$ 90 millions) sur la bourse de Toronto dans une opération de prise ferme garantie par la banque BMO Capital. Ces deux sociétés ont également été actives sur le marché de la dette, ce qui montre la complémentarité des financements par dettes et par capitaux propres pour conserver les équilibres bilanciaux et rassurer les créanciers.

En plus de ces deux opérations, quelques autres transactions de petite taille, souvent réservées à des institutionnels, ont pu se concrétiser au cours de l'année, comme par exemple l'augmentation de capital d'un montant de AUD 28 millions (soit approximativement \$ 21 millions) réalisée par Avenir, qui développe le projet de phosphate de Baobab au Sénégal, ou encore celle qui a vu en août 2016 la banque d'affaires JP Morgan entrer au capital de Danakali qui développe un projet de potasse en Érythrée, pour un montant de \$ 4,3 millions.

### **Méga-deal chinois dans le cuivre et le cobalt**

Si le retournement de la conjoncture et celui des marchés de matières premières amorcés en

### Introductions en bourse dans le secteur minier en 2015 et 2016

Date de l'introduction en bourse	Société	Pays d'activité	Place d'introduction	Montant levé (en millions de \$)
21 décembre 2016	Horizon Gold	Australie	Sydney	10,87
19 décembre 2016	Technology Metals Australia	Australie	Sydney	2,90
16 décembre 2016	Kalium Lakes	Australie	Sydney	4,37
10 octobre 2016	Great Boulder Resources	Australie	Sydney	4,68
7 septembre 2016	Egan Street Resources	Australie	Sydney	0,45
26 août 2016	Berkut Minerals	Australie	Sydney	2,68
27 juin 2016	Lithium Power International	Amérique du Sud et Australie	Sydney	6,02
8 juin 2016	Graphex Mining	Tanzanie	Sydney	5,23
18 mars 2016	Soon Mining	Ghana	Sydney	3,44
4 mars 2016	Tibet Huayu Mining	Chine	Shanghai	57,38
21 décembre 2015	Alt Resources	Australie	Sydney	1,57
13 novembre 2015	Graphitecorp	Australie	Sydney	1,42
24 juillet 2015	NQ Minerals	Australie	Londres	1,55
7 juillet 2015	TMAC Resources	Canada	Toronto	105,79
11 juin 2015	Merdeka Copper Gold	Indonésie	Djakarta	63,08
12 janvier 2015	Western Region Gold	Chine	Shanghai	72,52

(Source : SNL Metals & Mining (d'après S&P Global Market Intelligence)

2012 ont sans nul doute, comme cela a été évoqué plus haut, entraîné un ralentissement des investissements miniers chinois en Afrique et une évolution de leurs modalités, ceux-ci demeurent néanmoins présents, la Chine veillant toujours à sécuriser son approvisionnement en ressources naturelles nécessaires à son industrie.

L'année 2016 a ainsi vu le retour des méga-acquisitions, les deux groupes chinois China Molybdenum et Bohai Industries ayant acquis de concert, pour près de \$ 4 milliards, 80 % de la mine de Tenke, située en RDC, qui bénéficie de l'un des plus importants gisements mondiaux de cuivre (3,8 Mt de réserves) et de cobalt (1,3 Mt de réserves).

La Chine a, par ailleurs, maintenu son implication dans le financement des infrastructures en Afrique, en annonçant le 12 septembre 2016 le

lancement, en partenariat avec la Banque mondiale, d'une nouvelle institution de financement des projets d'infrastructures en Afrique, baptisée China Overseas Infrastructure Development and Investment Corporation Ltd et dotée d'un capital initial de \$ 500 millions. Parmi les grandes annonces de l'année 2016 figure également un projet de ligne de chemin de fer devant relier le port tanzanien de Bagamoyo à la Zambie au Malawi et à la RDC d'une part, et au Rwanda et au Burundi d'autre part.

### Conclusion : bilan modeste, mais leurs d'espoir

2016, marquée par des prix des commodités toujours bas et une sélectivité importante de la part des bailleurs de fonds, n'a pas été un excel-

lent millésime sur le front des financements, avec un nombre de transactions et des volumes levés encore loin des sommets atteints au début des années 2010.

Cependant, dans un contexte de capitaux toujours abondants, les bons projets, solidement construits et viables financièrement, n'échouent jamais dans leur recherche de financement. Quelques signes encourageants ont de plus fait leur apparition en 2016 : d'une part, la reprise des financements bancaires et, d'autre part, le retour de quelques entreprises vers le chemin de la

bourse, possible signe annonciateur d'une reprise prochaine du cycle.

Certains experts, comme Nick Martin, de Northcott Capital Management, qui s'exprimait lors d'une conférence sectorielle tenue à Perth en septembre 2016, n'hésitent d'ailleurs plus à déclarer « entrevoir le bout du tunnel ». Avec plus de 30 % des ressources minières mondiales, l'Afrique demeure en effet toujours attractive pour les investisseurs et devrait rester une destination de choix pour leurs capitaux.



# Chapitre IV

## *Organisation du commerce mondial, sécurité alimentaire et politiques agricoles africaines*

---

Depuis une quinzaine d'années, les gouvernements africains ont réinvesti dans l'agriculture pour améliorer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et créer des emplois. Les résultats sont prometteurs, mais encore très insuffisants.

---

La grande sécheresse qui, depuis fin 2016, touche l'Afrique de l'Est fait resurgir de vieux fantômes. Elle rappelle les grandes famines des années soixante-dix et quatre-vingt en Éthiopie, et d'autres encore, plus récentes. Les images récurrentes d'opérations humanitaires financées par la communauté internationale, dans des territoires minés par la pauvreté et ravagés par des conflits armés, évoquent un continent qui serait figé dans le sous-développement, chroniquement incapable de nourrir sa population galopante.

La réalité est beaucoup plus nuancée. Si un cinquième des Africains ne mangent pas à leur faim, la région a cependant accompli de réels progrès dans la lutte contre l'insécurité alimentaire grâce aux forts taux de croissance économique enregistrés depuis une quinzaine d'années qui ont

permis une hausse des revenus et un recul de la pauvreté, mais aussi grâce aux politiques agricoles lancées au début des années deux-mille qui commencent à porter leurs fruits. Sous l'impulsion de l'Union africaine (UA), la volonté affichée des gouvernements de réinvestir dans l'agriculture, jusqu'alors délaissée, s'est traduite par le lancement de plans de développement agricole nationaux et régionaux, dotés de financements accrus, avec la fixation d'objectifs précis et soumis à une évaluation régulière. Fait nouveau : les grandes entreprises, encouragées par les perspectives très favorables de la demande, investissent massivement dans les filières agroalimentaires en Afrique. Les résultats sont certes non seulement inégaux, mais également pas à la hauteur des défis posés tant par l'explosion démogra-

phique, qui implique d'augmenter la production agricole africaine de 60 % d'ici à 2025 selon l'Union africaine que par le changement climatique, qui va peser sur les rendements. Une dynamique est néanmoins à l'œuvre. Les principales interrogations portent donc sur l'efficacité des transformations engagées, ainsi que sur le rôle que peuvent jouer les États, soucieux de tirer parti de la mondialisation des échanges, pour favoriser une croissance inclusive et durable.

### **Une volonté affichée par les gouvernements de réinvestir dans l'agriculture**

Au tournant du 21<sup>e</sup> siècle, l'agriculture africaine est quasiment laissée pour compte, à l'exception des filières d'exportation qui contribuent de manière vitale au budget des États. À quoi bon se préoccuper du sort des paysans, puisqu'il suffit d'acheter sur le marché mondial les excédents agricoles bradés par les pays riches pour nourrir les villes ? L'agriculture emploie pourtant 60 % de la population active et réalise 20 % du produit intérieur brut (PIB). Une prise de conscience des gouvernements africains, catalysée par l'envolée des prix alimentaires mondiaux, va cependant conduire à un renouveau de l'agenda politique en faveur du secteur agricole.

### ***L'émergence d'une prise de conscience***

Au moment de la création de l'Union africaine, en 2002, l'Afrique subsaharienne sortait de deux « décennies perdues » : 1975-1995. Celles-ci se sont soldées par une diminution du PIB par habitant et par une forte réduction des dépenses publiques, liée aux programmes d'ajustement structurel (PAS) mis en place sous la houlette du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Le *Nouveau partenariat pour le développement en Afrique* (NEPAD) est alors chargé par l'UA de concevoir un plan de développement de grande ampleur pour définir les priorités économiques et sociales du continent et accélérer son intégration à l'économie mondiale. Son constat est clair : l'agriculture africaine traverse une crise profonde, dont témoignent l'augmentation

continue du nombre de personnes sous-alimentées, la croissance des importations de produits alimentaires et la chute de la part de l'Afrique dans les exportations agricoles mondiales. Il faut donc accroître fortement la production agricole pour lutter contre la faim, tout en exploitant les opportunités offertes par les marchés mondiaux.

La flambée des prix alimentaires et les « émeutes de la faim », en 2007-2008, ont renforcé la détermination des gouvernants africains à réinvestir dans l'agriculture. Assurer la sécurité alimentaire de la planète est redevenu un enjeu. La Banque mondiale l'affirmait dans son rapport 2008 : l'agriculture est un instrument crucial pour atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) adoptés par les Nations-Unies, qui visent à réduire de moitié la pauvreté et la faim en 2015. Les gouvernements africains devaient donc en finir avec le « biais urbain », qui avait conduit à sacrifier la production locale aux importations à bas prix, en prenant les mesures aptes à améliorer les performances des agriculteurs.

### ***Le renouveau de l'agenda politique***

L'acte fondateur a été le *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine* (PDDAA), volet agricole du NEPAD adopté par l'UA lors du sommet de Maputo, au Mozambique, en 2003. Dans la Déclaration de Maputo, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à allouer au moins 10 % des dépenses publiques annuelles au développement agricole et rural. Le but était d'inverser la tendance à la baisse des investissements dans l'agriculture, pour atteindre au moins 6 % de croissance annuelle du PIB agricole.

Le PDDAA n'est pas à proprement parler une politique agricole. C'est plutôt un cadre d'action commun, destiné à guider et harmoniser les stratégies et les programmes d'investissement aux niveaux national et régional. Reflet de la volonté d'intégration politique et économique du continent, le plan se décline en effet non seulement à l'échelon des États, mais aussi à celui des huit communautés économiques régionales qui regroupent en unions douanières les cinquante-quatre États (55 en 2017, avec le retour du Maroc) membres de l'UA.

Une étape supplémentaire est franchie avec la Déclaration de Malabo, en Guinée équatoriale, en 2014. Celle-ci réaffirme les engagements pris dans la Déclaration de Maputo et en ajoute de nouveaux, très ambitieux. Elle crée, en outre, un processus d'examen biennal sur les progrès accomplis, pour évaluer et contrôler l'application des politiques, et appelle à renforcer les capacités institutionnelles pour appuyer la mise en œuvre de ces engagements.

### **La Banque africaine de développement enfonce le clou**

De par sa puissance financière, la Banque africaine de développement (BAD) joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des politiques.

Sous l'impulsion de son nouveau président, Akinwumi Adesina, ancien ministre de l'Agriculture du Nigéria, elle a adopté, en juin 2016, sa nouvelle stratégie agricole dénommée *Nourrir l'Afrique* et conçue à la fois pour concrétiser la Déclaration de Malabo et atteindre les Objectifs de développement durable fixés par les Nations unies en septembre 2015.

En réalité, la BAD va bien au-delà. Elle se donne en effet comme priorité à l'horizon 2025 non seulement de parvenir à l'éradication de la pauvreté et de la faim et d'atteindre l'autosuffisance pour les principaux produits de base, mais également de faire de l'Afrique un exportateur net de produits agricoles et d'améliorer son positionnement au sein des chaînes de valeur globales, afin de capter davantage de valeur ajoutée. Ces

#### **De Maputo à Malabo : l'élaboration d'un cadre panafricain de politique agricole**

- La Déclaration de Maputo, adoptée par l'Union africaine en 2003, vise notamment à « *redynamiser le secteur agricole (...) par l'introduction de politiques et stratégies spécifiques au profit des petites exploitations traditionnelles des zones rurales et créer les conditions propices à la participation du secteur privé tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines et sur les facteurs qui entravent la production agricole et la commercialisation des produits agricoles tels que le degré de la fertilité des sols, la mauvaise gestion de l'eau, l'insuffisance des infrastructures, les insectes nuisibles et les maladies* ». Quatre domaines d'intervention sont mis en avant : la gestion durable des terres et des eaux ; l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché ; l'augmentation des approvisionnements alimentaires et la réduction de la faim ; enfin, la recherche agricole, la diffusion et l'adoption des technologies. Ces mesures seront mises en œuvre dans le cadre du PDDAA, avec 2 objectifs : atteindre une croissance agricole d'au moins 6 % par an ; allouer au développement agricole et rural au moins 10 % des dépenses publiques annuelles.
- La Déclaration de Malabo, en 2014, réaffirme les engagements pris à Maputo et fixe de nouveaux objectifs : élimination de la faim et de la malnutrition infantile d'ici à 2025 grâce à un doublement de la productivité agricole, à une réduction de moitié des pertes post-récolte et à un renforcement des réserves alimentaires ; réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2025 avec la création de possibilités d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles pour au moins 30 % des jeunes et l'établissement de partenariats public-privé inclusifs dans au moins cinq chaînes de valeur prioritaires, en lien étroit avec les petites exploitations agricoles ; triplement, d'ici à 2025, du commerce intra-africain des produits et services agricoles dans la perspective de la mise en place d'une zone de libre-échange continentale ; renforcement de la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production afin que, d'ici à 2025, au moins 30 % des agriculteurs et des pêcheurs puissent résister aux risques climatiques et météorologiques.

### Le Top 5 de la Banque africaine de développement

La BAD a défini cinq priorités pour sa stratégie décennale sur la période 2013-2022, qui vise « une croissance partagée par tous et la transition progressive vers une croissance verte ». Le volet agricole de cette stratégie *Nourrir l'Afrique* a pour objectif, d'ici à 2025, de : contribuer à l'élimination de l'extrême pauvreté ; éliminer la famine et la malnutrition ; atteindre l'autosuffisance pour les principaux produits de base (riz, sorgho, sucre...) ; faire de l'Afrique un exportateur net de produits alimentaires ; enfin, hisser l'Afrique au sommet des chaînes de valeur mondiales axées sur l'exportation, dans les secteurs où elle dispose d'un avantage comparatif (produits horticoles, noix de cajou, café, cacao, coton...).

*Nourrir l'Afrique* s'articule avec les quatre autres priorités de la stratégie décennale de la BAD : éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie ; intégrer l'Afrique ; industrialiser l'Afrique ; des emplois pour les jeunes en Afrique.

objectifs sont très ambitieux, car la région a enregistré en 2014 un déficit de ses échanges alimentaires de plus de \$ 50 milliards. Ses exportations agricoles, composées principalement de produits bruts ou peu transformés, ne représentent que 2 % du commerce agricole mondial. La BAD privilégie ainsi une approche « filières », centrée sur l'agriculture contractuelle comme condition d'accès des petits producteurs au marché. Cette transformation de l'agriculture africaine doit être, selon elle, pilotée par le secteur privé.

### La mise en œuvre des politiques : un bilan contrasté

Le PDDAA a le grand mérite d'avoir contribué à remettre l'agriculture en bonne place sur l'agenda politique. Il a permis de redéfinir les relations entre le continent et les bailleurs de fonds, sur la base des objectifs fixés par les gouvernements africains, même si, comme cela est évoqué ci-après, les politiques agricoles sont encore loin d'être autonomes, notamment sur le plan financier.

#### Évolution de quelques indicateurs agricoles en Afrique (%)

Croissance des dépenses publiques agricoles en \$ constants (% annuel)	6,07	6,60	2,32
Dépenses publiques agricoles en % des dépenses publiques totales	3,31	3,54	2,97
Dépenses publiques agricoles en % du PIB agricole	5,14	6,11	5,79
Croissance du PIB agricole en \$ constants (% annuel)	2,83	3,77	2,61
Croissance du PIB agricole par ha en \$ constants (% annuel)	2,20	2,26	0,88
Croissance du PIB agricole par actif en \$ constants (% annuel)	0,76	1,61	0,61

(Source : Agra (2016). *Africa Agriculture Status Report 2016*)

Près de quinze ans après la Déclaration de Maputo, un premier bilan du PDDAA peut être dressé. Ce bilan est partiel, en raison de l'application plus ou moins tardive du programme, selon les pays, et de l'insuffisance des données. D'autant plus qu'il est difficile de distinguer, dans l'évolution généralement positive des principaux indicateurs agricoles, la part des politiques et celle d'autres facteurs. Selon le dernier rapport annuel d'Agra (2016), le PDDAA a contribué de manière significative à l'augmentation des dépenses de soutien et à la croissance de la production et de la productivité agricoles, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté. Il a également amélioré le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques agricoles, avec la participation des différentes parties prenantes, y compris les organisations agricoles. Toutefois, ce processus est encore en chan-

tier. Il souffre d'un manque de coordination entre les divers acteurs du développement et d'un décalage entre la conception et la mise en œuvre des politiques, faute de capacités institutionnelles suffisantes.

### ***Des avancées différentes selon les sous-régions***

Le PDDAA s'appuie sur des compacts, qui rassemblent les engagements de tous les acteurs du développement agricole (secteur public, secteur privé dont les organisations de producteurs, société civile et bailleurs de fonds). Sur la base de ces compacts sont définis des programmes d'investissement agricole aux niveaux national (PNIA) et régional, c'est-à-dire à l'échelon des communautés économiques régionales (PRIA).

## **L'Offensive régionale pour la production de riz en Afrique de l'Ouest**

L'Afrique de l'Ouest est l'une des principales régions importatrices de riz. La production locale ne couvre en effet que 60 % des besoins. Les importations proviennent principalement d'Asie (Thaïlande, Inde, Pakistan, Vietnam). Pourtant, le riz est une filière stratégique dans certains pays, comme au Nigéria, en Guinée ou encore au Mali où elle fournit, à elle seule, 5 % du PIB.

La hausse de la demande de riz, due à la croissance démographique, à l'urbanisation et au changement des habitudes alimentaires (avec une augmentation de la consommation par personne de 10 à 34 kg par an entre 1961 et 2009), alourdit le coût des importations. L'envolée des prix du riz en 2008 a joué le rôle de déclencheur. Dans un premier temps, les gouvernements ont pris des mesures d'urgence pour en diminuer le prix (suspension des droits de douane et/ou de la TVA, fixation de prix plafonds, restrictions des exportations, subventions aux consommateurs, etc.). Ils ont lancé ensuite des plans structurels pour soutenir la production locale, afin de tendre vers l'autosuffisance. Ces plans consistent essentiellement en aménagements hydroagricoles, en subventions aux intrants, en mesures de soutien à la mécanisation de la culture et en aides à l'amélioration de la qualité du riz. En 2014, la CEDEAO a adopté l'Offensive régionale pour la relance durable et soutenue de la riziculture ouest-africaine. Ce dispositif, qui s'inscrit dans le PRIA, vient en appui aux stratégies nationales de développement. Il vise à produire 25 Mt de riz décortiqué d'ici à 2025, quantité censée assurer l'autosuffisance de la région à cette date.

Les mesures prises en faveur du riz ont accéléré la production, mais celle-ci peine à suivre la demande. Pour nombre d'agriculteurs, les prix ne sont pas assez rémunérateurs. Le droit de douane appliqué au riz importé est beaucoup plus faible dans la CEDEAO (10 %) que dans la Communauté d'Afrique de l'Est (entre 35 % et 75 % selon les pays). Les producteurs ouest-africains souhaiteraient l'instauration d'une protection tarifaire flexible, en fonction du calendrier, du volume des stocks ou des prix, mais cela exigerait un suivi statistique performant, une étroite coordination avec les acteurs de la filière et une capacité d'intervention rapide des pouvoirs publics.

(Source : SOS Faim, Inter-réseaux, CEDEAO)

En mars 2016, quarante-deux États membres de l'Union africaine sur cinquante-quatre, soit près de 80 %, avaient signé un compact. Sur ces quarante-deux États, trente avaient élaboré un PNIA et vingt-six avaient organisé des *business meetings* pour mobiliser des financements auprès de la communauté internationale.

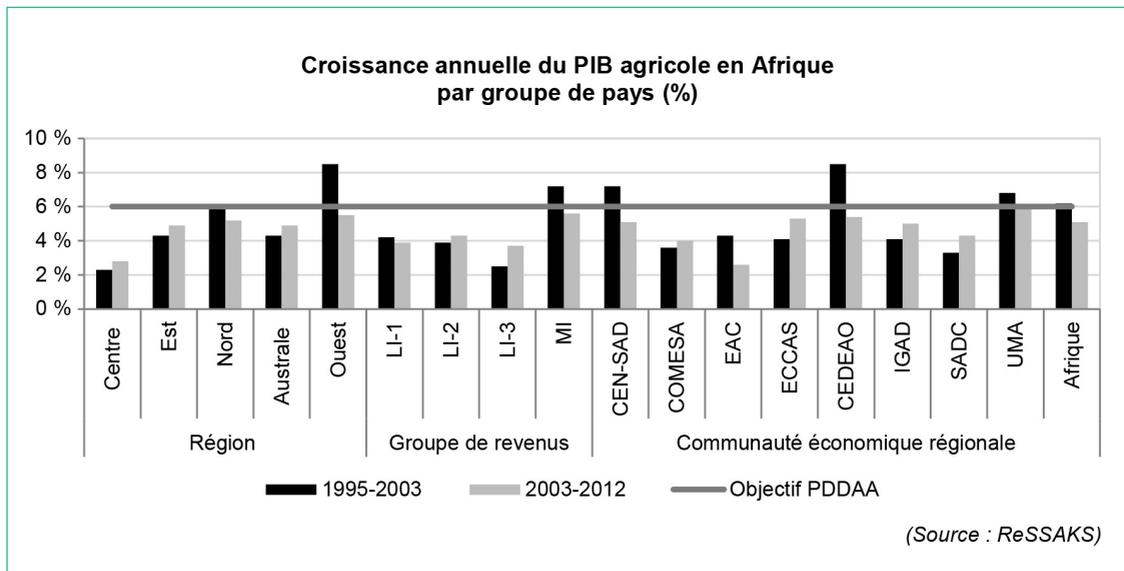
Au niveau régional, c'est la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui est, de loin, la plus avancée. Aiguillonnée par la flambée des prix alimentaires de 2008, elle s'est dotée très tôt d'un compact régional et a tenu des *business meetings*. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a également signé, plus tardivement, un compact régional, sans en avoir encore trouvé les financements. Dans les autres communautés économiques régionales, le processus d'élaboration du PRIA en est à des stades très divers. Fait notable : l'Union du Maghreb arabe (UMA) ne s'y est pratiquement pas engagée.

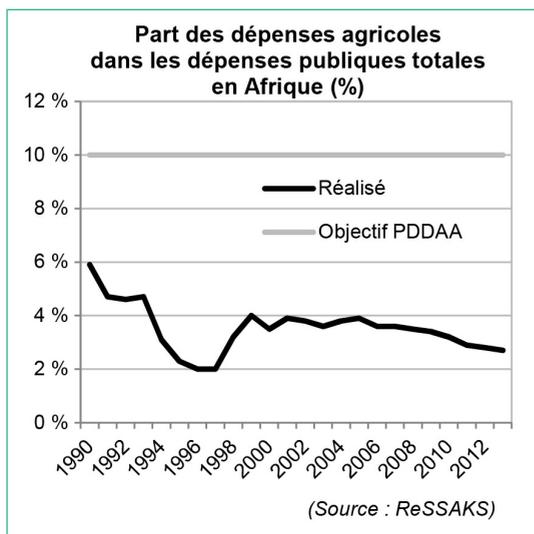
Les plans nationaux et régionaux affichent différentes priorités, mais tous font de l'augmentation de la production et de la productivité un objectif majeur. Ainsi la CEDEAO a lancé en 2014 une *Offensive régionale pour la relance durable et soutenue de la riziculture en Afrique de l'Ouest*, en vue de devenir autosuffisante pour cette production.

### Des objectifs quantitatifs encore loin d'être atteints

La Déclaration de Maputo enjoint aux pays africains de prendre les mesures susceptibles d'assurer une croissance agricole d'au moins 6 % par an. Mais seuls quinze pays sur cinquante-quatre ont atteint cet objectif sur la période 2008-2014. La CEDEAO et l'UMA ont réalisé les meilleures performances. Il est vrai que, si les dépenses publiques en faveur de l'agriculture ont augmenté de 70 % en termes réels entre 1995-2003 et 2008-2014, elles sont restées en moyenne, au niveau du continent, inférieures à 4 % des dépenses publiques totales, bien loin du seuil de 10 % fixé par le PDDAA. Seuls cinq pays ont dépassé ce seuil sur la période 2008-2014. La situation est très hétérogène.

Autre constat : le nombre d'Africains sous-alimentés continue de croître. Certes, la part de la population incapable de subvenir à ses besoins caloriques est tombée de 28 % en 1990-1992 à 20 % en 2014-2016, mais cette baisse est trop lente pour éradiquer la faim d'ici à 2025. Les disparités régionales sont fortes ; selon les enquêtes, 26 % des adultes en Afrique subsaharienne souffraient d'une grave insécurité alimentaire en 2014-2015, contre 9 % en Afrique du Nord. La faim est le miroir de la pauvreté : en 2013, 41 % des Africains, au sud du Sahara, gagnaient moins





### Des interrogations sur la qualité des dépenses agricoles

La répartition des dépenses de soutien à l'agriculture et l'alimentation varie beaucoup selon les pays. Les soutiens spécifiques à l'agriculture se focalisent sur la production et la productivité des exploitations agricoles, au détriment des activités d'aval (transformation, commercialisation, etc.). Pourtant, 40 % de la valeur ajoutée des filières alimentaires, en Afrique de l'Ouest, n'est plus le fait de la production agricole, mais des secteurs d'aval. Les subventions aux intrants, en particulier, sont sur la sellette. En 2011, le montant total des subventions aux engrais octroyées dans dix pays d'Afrique subsaharienne dépassait \$ 1 milliard. Certains se demandent s'il ne vaudrait pas mieux investir une partie de ces sommes dans des infrastructures et des services collectifs comme l'irrigation (seuls 5 % des terres cultivées sont irriguées en Afrique contre 41 % en Asie), la recherche et la vulgarisation agricoles, qui sont sous-financées malgré leurs fortes retombées économiques potentielles à moyen terme.

Par ailleurs, les subventions à la consommation ne représentent généralement qu'un pourcentage mineur des dépenses de soutien à l'agriculture et l'alimentation dans les pays au sud du

de \$ 1,90 par jour. Deux tiers d'entre eux vivent de l'agriculture.

Un autre objectif de la Déclaration de Malabo – tripler les échanges intra-africains de produits agricoles – sera difficile à atteindre d'ici à 2025. En 2014, 31 % des exportations africaines de produits alimentaires étaient destinées à un autre pays du continent, contre 28 % en 2010. Il est vrai que ces statistiques n'incluent pas les flux informels, non enregistrés.

**Part des dépenses de soutien à l'agriculture et l'alimentation dans les dépenses publiques totales en Afrique subsaharienne (%)**

	Soutien spécifique aux producteurs et aux consommateurs 1/	Soutien général à l'agriculture et l'alimentation 2/	Développement rural 3/	Frais administratifs	Total
Mali (2008-2010)	3	4	3	1	11
Mali (2008-2010)	1	1	1	2	6
Ouganda (2010)	3	7	12	1	23
Tanzanie (2010-2011)	2	2	4	1	9
Kenya (2010-2012)	2	3	2	1	8

1/ Subventions à la production agricole, subventions aux intrants, aides à la consommation alimentaire, aides aux fournisseurs d'intrants, etc. 2/ Recherche, vulgarisation, formation, infrastructures d'irrigation, stockage, etc. 3/ Enseignement, routes, énergie, eau potable, etc.

(Source : d'après SPAAA/FAO)

### **Le Plan Maroc Vert : une politique duale de structuration des filières agroalimentaires**

Le Maroc s'est doté, en 2008, d'une politique agricole originale et ambitieuse, visant à la fois à accroître la production, renforcer les filières agroalimentaires et réduire la pauvreté rurale. Ses objectifs à dix/quinze ans sont clairs : doubler le PIB agricole, créer 1,5 million d'emplois et augmenter de deux à trois fois le revenu des agriculteurs. La stratégie adoptée couvre l'ensemble des acteurs : l'agriculture « moderne », la petite agriculture « solidaire » et l'agro-industrie. Ses principaux instruments sont, d'une part, l'agrégation des agriculteurs autour d'agro-industriels ou d'organisations professionnelles afin de développer des projets de filières et, d'autre part, la contractualisation entre « agrégateurs » et « agrégés ». La contractualisation ouvre droit à des aides de l'État.

Pour ce faire, le Plan Maroc Vert s'articule autour de deux piliers :

- le pilier I est axé sur le « développement agressif d'une agriculture à haute valeur ajoutée » et en partie tournée vers l'exportation, grâce à des aides à l'investissement (dans le cadre de contrats-programmes pour les filières à haute productivité/valeur ajoutée, élaborés en lien avec les interprofessions), l'agrégation des agriculteurs et l'accès à un dispositif de location de terres de longue durée et à bas prix, en contrepartie des investissements réalisés. À terme, ce pilier devrait concerner 400 000 exploitants, situés principalement dans les secteurs irrigués et les zones pluviales favorables ;
- le pilier II vise à accompagner les petits agriculteurs situés en montagne, dans les oasis et les zones pluviales à faibles précipitations, grâce notamment à des subventions orientées vers l'intensification de la production (par l'irrigation au goutte-à-goutte), la reconversion vers des productions à plus haute valeur ajoutée (comme l'arboriculture), la diversification des revenus et le regroupement des agriculteurs en coopératives. Entre 600 000 et 800 000 exploitants sont concernés par cette stratégie.

Même si la priorité est donnée aux secteurs d'exportation traditionnelle à haute valeur ajoutée (arboriculture, maraîchage), le soutien aux filières est différencié en fonction du potentiel de chaque terroir. De nombreux efforts sont faits pour améliorer le financement des exploitations, en partenariat avec le Crédit Agricole du Maroc (fonds de garantie, couplage crédit-subventions, centrale des risques, assurances, etc.), et redynamiser le conseil agricole.

Le quadruplement des investissements publics entre 2008 et 2015 a eu un effet de levier sur le secteur privé. L'investissement total dans les filières agroalimentaires a atteint € 1 milliard en 2013. Il en est résulté une amélioration significative des performances du secteur en matière de production et de valeur ajoutée agricole, ainsi que de financement et d'accompagnement des producteurs. Cependant, les contrats entre coopératives et entreprises peinent à se développer et certains doutes subsistent sur la capacité du marché à absorber les excédents de production. Une autre interrogation porte sur le conflit potentiel entre l'accroissement de la production agricole et la gestion durable des ressources hydriques.

L'approche systémique du Plan Maroc Vert fait aujourd'hui figure de modèle pour beaucoup de pays d'Afrique subsaharienne, notamment ceux de la CEDEAO. Le retour du Maroc dans l'Union africaine, en 2017, pourrait induire des changements importants dans les programmes de développement agricole du continent dans les années à venir.

*(Source : Inter-réseaux, ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime du Maroc, Crédit Agricole du Maroc)*

Sahara. C'est là une différence majeure avec les pays d'Afrique du Nord. En Égypte, les aides à l'alimentation représentent, en moyenne, environ 2 % du PIB. Des réformes ont été engagées pour réduire le coût de ces aides et améliorer leur ciblage, mais le sujet est politiquement explosif.

### ***La faiblesse des outils de financement et de régulation***

Le PDDA contient peu de dispositions en matière de financement de l'agriculture. Or c'est un enjeu majeur, car les capacités d'investissement des petites exploitations et des petites entreprises de transformation alimentaire sont limitées. Elles ont besoin de crédit et de capitaux, mais le secteur privé est peu enclin à leur prêter en raison des risques encourus. Dans certains pays africains, des institutions financières publiques ont imaginé des solutions innovantes pour réduire ces risques ou proposer aux agriculteurs des produits financiers appropriés, en fonction de leur solvabilité.

La régulation des prix et des revenus est un autre point faible des politiques agricoles africaines. Il faut cependant établir ici une distinction entre les pays d'Afrique du Nord et ceux d'Afrique subsaharienne. En Algérie, en Égypte, au Maroc (ainsi qu'en Tunisie, du moins jusqu'à l'échec du « printemps arabe »), les gouvernements interviennent massivement pour atténuer la variabilité des prix des produits alimentaires de base. Leur intervention est dirigée soit en faveur des producteurs quand les prix baissent, soit en faveur des consommateurs quand les prix montent. Elle passe par plusieurs canaux : prix *minima* à la production, mesures aux frontières, aides à la consommation... Ces mesures ont un impact stabilisateur, mais elles sont coûteuses et engendrent des distorsions de marché. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, en revanche, la régulation des prix alimentaires est beaucoup moins structurée. L'État intervient essentiellement en cas de flambée des cours, via des restrictions aux exportations et des réductions de droits de douane, comme en 2007-2008. La protection des producteurs contre les importations à bas prix est relativement limitée. En

Afrique de l'Ouest, la tranche la plus élevée du tarif extérieur commun de la CEDEAO est de 35 %. La majorité des produits agricoles, à quelques exceptions près comme le riz (10 %) ou la poudre de lait en vrac (5 %), tombent dans cette catégorie et sont considérés comme des *produits sensibles* pour la négociation sur les Accords de partenariat économique (APE) avec l'UE. La marge de manœuvre pour accroître les droits de douane est limitée, du fait de la part élevée des dépenses alimentaires dans le budget des ménages. Mais le Sénégal, par exemple, n'a pas hésité à fermer ses frontières aux importations de volaille en 2005 : une décision applicable jusqu'en 2020 et qui a permis à la filière avicole locale de se développer rapidement.

Qui plus est, les producteurs africains disposent de peu d'outils de gestion des risques de rendement et de prix, ce qui pèse sur leur capacité à emprunter et à investir. L'*African Risk Capacity* (ARC) offre aux États qui y adhèrent un dispositif d'indemnisation contre la sécheresse. Des assurances agricoles contre les aléas climatiques émergent. Le nombre de marchés organisés (contrats dits « futures » ou vente à livraison différée) est encore très faible.

### **Quel « modèle agricole » ?**

Le PDDAA ne définit pas explicitement le modèle agricole qu'il entend promouvoir, tant sur le plan des systèmes de production que sur celui des structures d'exploitation. Il existe un consensus sur la nécessité d'accroître les rendements africains, nettement inférieurs à ceux obtenus dans les autres régions, mais les solutions diffèrent quant aux itinéraires techniques à appliquer pour réaliser une intensification durable. La voie conventionnelle, fondée sur l'utilisation d'intrants de synthèse (engrais minéraux, produits phytosanitaires), aujourd'hui limitée, est la plus efficace à court terme. La dégradation avancée d'une grande partie des sols africains, considérablement appauvris en matière organique, et la menace que pose le changement climatique sur le potentiel de production agricole (et donc sur la dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires), justifieraient pourtant d'autres

approches, inspirées de l'agroécologie, visant à concilier performances économiques et environnementales. Les progrès dans ce domaine dépendent, outre la volonté politique, d'un vigoureux effort de recherche et de vulgarisation agricoles.

Les Déclarations de Maputo et de Malabo ciblent les petites fermes, largement majoritaires en nombre, mais ne posent aucun frein à l'expansion des grandes exploitations, qu'elles soient de nature familiale ou autre. Le Maroc a fait le choix d'une politique agricole et rurale embrassant à la fois l'agriculture « *moderne* », orientée vers le marché, et la petite agriculture « *sociale* », généralement située dans des zones défavorisées, avec des stratégies adaptées à ces différents acteurs. D'une manière générale, en Afrique, les grandes exploitations offrant relativement peu d'emplois directs, l'enjeu est de faire émerger des petites et moyennes exploitations compétitives, capables d'approvisionner les marchés locaux et internationaux.

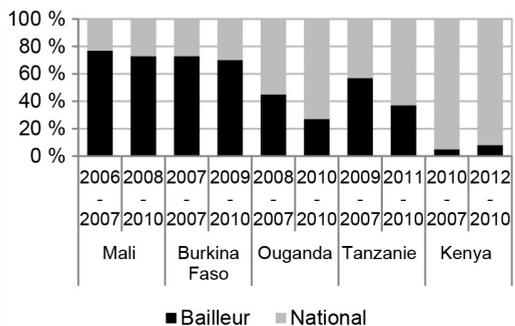
### Des politiques sous l'influence des bailleurs de fonds et du secteur privé

Le manque de ressources budgétaires des États africains limite leur marge de manœuvre dans la conduite des politiques agricoles, dont le financement reste largement contrôlé par les bailleurs de fonds internationaux. Parallèlement, les entreprises des filières agroalimentaires influencent de plus en plus les stratégies de développement, au travers de la multiplication des partenariats public-privé.

#### Une forte dépendance à l'égard des bailleurs

En Afrique, les financements extérieurs fournissent souvent la majeure partie des dépenses publiques totales consacrées à l'agriculture et à l'alimentation (jusqu'à 92 % en Éthiopie en 2013), avec de grandes variations selon les pays. Dans ces conditions, il n'est pas facile pour les gouvernements d'imposer leurs priorités de développement agricole. De plus, le manque de coordination des différents bailleurs peut nuire à la cohérence de l'ensemble des interventions.

**Sources de revenus pour les dépenses de soutien à l'agriculture et l'alimentation en Afrique (% des dépenses)**



(Source : SPAAA/FAO)

### Le développement des partenariats public-privé

Même si les bailleurs continuent de peser lourdement dans le financement des politiques agricoles africaines, la diminution de l'aide qu'ils octroyaient à l'agriculture, jusqu'au milieu des années 2000, a ouvert la voie à une implication croissante du secteur privé. La flambée des prix mondiaux a incité de plus en plus d'entreprises des filières agroalimentaires (souvent des multinationales) à investir sur le continent pour tirer parti de la croissance de la demande. Une grande partie de ces investissements est réalisée dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), dans lesquels les entreprises apportent leur savoir-faire et leurs capitaux, et les États des incitations diverses comme des crédits bonifiés, des infrastructures d'irrigation ou un accès au foncier. Les PPP les plus importants sont le programme Grow, issu en 2011 d'une initiative du Forum économique mondial et géré en partenariat avec le NEPAD, et la *Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique* (NASAN), créée en 2012 au sommet du G8 et présidée par la Commission de l'Union africaine. Grow et la NASAN couvrent douze pays africains. Ils rassemblent près de deux cents entreprises et sont cofinancés par de nombreux bailleurs. Les États-

Unis participent à la NASAN essentiellement via leur programme *Feed the Future*, lancé en 2009.

Dans le cadre de ces initiatives sont mis en place des projets d'agriculture contractuelle, centrés sur une zone géographique ou une production spécifiques. Selon leurs promoteurs, ces projets, conçus avec la participation des organisations agricoles et d'autres acteurs de la société civile, permettront de concrétiser les objectifs de la Déclaration de Malabo, en termes de réduction de la pauvreté et de la faim. Ils intègrent des millions de petits producteurs dans les chaînes de valeur et créent des emplois dans les filières. Cela ne suffit pas à dissiper les craintes de leurs détracteurs, qui dénoncent la mainmise des multinationales sur les politiques de développement agricole. En fait, le risque majeur est que les inégalités se creusent entre les agriculteurs qui accèdent ainsi au marché et ceux qui en sont exclus et restent enlisés dans la pauvreté.

### ***Les craintes liées à l'implication croissante du secteur privé***

Le premier motif de préoccupation réside dans les acquisitions foncières à grande échelle par des investisseurs internationaux. Selon les données collectées et analysées par *Land Matrix*, ces acquisitions se sont multipliées depuis le début des années deux-mille. En avril 2016, les achats de terres agricoles en Afrique par des investisseurs étrangers (entreprises, fonds de pension, pays soucieux de garantir leur sécurité alimentaire, etc.) portaient sur une superficie cumulée de 10 millions ha, équivalente à 4 % de la surface cultivée. Ces achats, souvent désignés comme « accaparement des terres », sont vivement critiqués, pour plusieurs raisons : viol des droits d'utilisation du sol par les communautés locales, dégradations environnementales, concentration de la richesse au profit d'une élite... Même s'ils peuvent avoir des retombées positives sur l'économie locale, *via* notamment une hausse des salaires et la construction d'infrastructures, ils ont provoqué de nombreux litiges et suscité une levée de boucliers qui s'est soldée par l'adoption par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, en 2012, des *Directives volontaires pour une gouvernance res-*

*ponsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.* Ces textes définissent un code de conduite, y compris des procédures de consultation et de compensation éventuelle, que les investisseurs sont incités à respecter pour ne pas léser les communautés locales.

Mais les problèmes ne tiennent pas uniquement aux acquisitions de terres par des sociétés internationales. Dans beaucoup de pays africains, des citadins investissent dans l'agriculture, contribuant ainsi à l'essor d'exploitations de taille moyenne (inférieure à 100 ha) qui représentent une part croissante de la surface cultivée. Si ces nouveaux investisseurs sont un facteur de modernisation de l'agriculture, par leur apport de capitaux et de technologies, ils avivent aussi la concurrence pour la terre, au détriment des petites exploitations. Par ailleurs, les zones franches ou pôles de croissance créés dans certains États afin de créer un environnement favorable aux investisseurs, nationaux ou étrangers, sont susceptibles de priver les agriculteurs d'une partie des terres ainsi mises en valeur.

Les projets mis en œuvre dans le cadre de Grow ou de la NASAN n'impliquent pas d'acquisitions foncières, car ils reposent sur des contrats passés entre agriculteurs et entreprises pour l'achat d'intrants ou la livraison des productions. Ils soulèvent cependant de nombreuses questions sur les risques liés aux contrats (asymétrie d'information, déséquilibre des rapports de force, etc.), sur le type d'intensification pratiqué et sur la sécurisation du foncier exploité par les agriculteurs. En Afrique subsaharienne, la majeure partie des terres appartient aux communautés locales, sans droits de propriété clairement définis. Un courant de pensée, aujourd'hui dominant, pousse à la codification des régimes fonciers traditionnels sous la forme de cadastres censés favoriser leur évolution progressive vers la propriété privée, afin de faciliter l'octroi de crédit aux agriculteurs (la terre servant de garantie) et les encourager à investir sur leur exploitation. Ainsi, les cadres de coopération adoptés par les pays africains participant à la NASAN recommandent la titrisation de la propriété foncière. Un autre courant de pensée souligne le risque d'exclusion des petits agriculteurs en cas de non-remboursement des prêts

gagés sur le foncier ou de création de marchés des terres. Il propose diverses alternatives pour concilier maintien des règles coutumières et développement. Les réformes dans ce domaine sont délicates, car, au-delà de leurs aspects économiques, elles touchent aux relations entre individus et communautés dans les sociétés rurales.

### Définir une voie spécifique pour l'agriculture africaine

Une page s'est tournée au début des années deux-mille, avec le lancement du *Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine* (PDDAA), processus bien défini de conception et de mise en œuvre des politiques agricoles, élaboré dans un cadre continental et décliné aux niveaux national et régional. Ces politiques commencent à porter leurs fruits, mais les résultats obtenus en termes de performances économiques des agriculteurs, de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté sont encore insatisfaisants. Une augmentation des dépenses budgétaires agricoles, en particulier pour la recherche et la vulgarisation, sera nécessaire pour atteindre les objectifs fixés en 2014 par la Déclaration de Malabo. Les carences du PDDAA, au-delà des dysfonctionnements opérationnels observés, concernent principalement la faiblesse des instruments de financement de l'agriculture et le manque d'outils de gestion des risques contre les aléas climatiques et la volatilité des prix.

Les politiques agricoles sont censées favoriser la « transformation structurelle » de l'économie du continent, avec le transfert d'une partie de la population active de l'agriculture vers l'industrie et les services. Mais cette transformation, déjà bien avancée en Afrique du Nord, peine à se réaliser en Afrique subsaharienne. À moyen terme, il sera difficile pour cette région de suivre le modèle de développement emprunté par les pays aujourd'hui industrialisés, qui s'est fondé sur un exode rural massif. Les perspectives de forte croissance démographique, y compris dans les zones rurales, le besoin de systèmes de production agricole plus résilients au changement climatique, l'industrialisation balbutiante du continent, les contraintes liées à la mondialisation forment un

contexte inédit qui oblige l'Afrique à définir sa propre voie. Son dynamisme entrepreneurial et culturel, les opportunités offertes dans tous les domaines par la diffusion des technologies de l'information et de la communication, les aspirations des jeunes et des femmes sont porteurs de changements profonds.

La forte augmentation de la production agricole africaine exigée pour atteindre les objectifs de la Déclaration de Malabo (+ 60 % entre 2015 et 2025) n'est sans doute pas le défi le plus difficile à relever. Les apports massifs de capitaux et de technologies par le secteur privé peuvent améliorer rapidement les performances de l'agriculture, d'autant plus que ses niveaux actuels de consommation d'intrants et de mécanisation sont modestes.

Plus ardue, compte tenu de la faiblesse des États africains, est la tâche qui leur incombe dans deux domaines cruciaux : instiller les éléments propices au fonctionnement d'une économie agricole de plus en plus contractuelle tout en tenant compte des asymétries entre acteurs (équilibre et respect des contrats, régulation des marchés d'intrants et de produits agricoles, accès des petits agriculteurs aux ressources, soutien aux organisations de producteurs...) et faciliter la transition vers des formes d'agriculture écologiquement intensives permettant de s'adapter aux effets négatifs du changement climatique. Sur ces deux volets, comme sur d'autres, le renforcement des dynamiques interprofessionnelles, facilitant le dialogue et la négociation entre toutes les parties prenantes, est un vecteur puissant d'amplification de l'action publique.

D'une modernisation réussie, inclusive et durable, des filières agroalimentaires dépend la capacité de l'Afrique à se nourrir, à réduire les inégalités de revenu entre villes et campagnes et à absorber une partie des millions de jeunes qui vont arriver sur le marché du travail. Cette réussite est aussi un enjeu pour le reste du monde. Selon l'efficacité de ses politiques de développement agricole et rural, l'Afrique allégera ou aggravera les turbulences des marchés alimentaires et elle réduira ou accentuera les facteurs d'instabilité et de conflictualité qui secouent aujourd'hui la planète.

# Chapitre V

## *Réformes des codes miniers et évolution de l'environnement réglementaire des secteurs extractifs en Afrique*

---

En Afrique, le secteur extractif (mines, hydrocarbures) représente un poids économique important et s'appuie sur un potentiel géologique considérable : 7,6 % des réserves mondiales de pétrole, 7,5 % des réserves mondiales de gaz naturel, 40 % des réserves mondiales aurifères, et entre 80 % et 90 % des réserves mondiales de chrome et de platine.

---

L'exploitation des ressources naturelles est donc un enjeu majeur pour les États producteurs : au niveau interne, car elle constitue la source principale de leurs revenus et de leur développement, mais également au niveau international en leur conférant un poids accru sur la scène internationale. Cet enjeu est non seulement accentué par le fait que les ressources extractives ne sont pas renouvelables, mais également complexifié par la volatilité importante de leurs cours sur les marchés mondiaux. Les variations des prix des matières premières ont en effet des incidences tant sur les exploitants privés que sur les États producteurs, le rapport entre les prix de marché, présents et anticipés, et les coûts de production détermi-

nant la viabilité économique des projets. Parmi les nombreux exemples permettant de l'attester, celui du minerai de fer dont l'effondrement des prix au cours des années 2015 et 2016 a conduit à la suspension et à la fermeture de nombreux projets sur le continent africain. Sur la même période, la baisse des cours du pétrole a, quant à elle, largement impacté les revenus des États, entraîné une instabilité des taux de change et des poussées inflationnistes, conduisant leurs gouvernements à revoir leurs orientations budgétaires. Cela a été notamment le cas en Algérie, au Gabon, au Congo-Brazzaville, ou au Nigéria.

L'exploitation des ressources extractives met en présence des acteurs aux intérêts à la fois diver-

gents et complémentaires : l'État d'accueil de l'investissement qui est détenteur de droits sur les ressources extractives et l'opérateur privé, national ou étranger, détenteur des technologies et des capitaux nécessaires à l'exploitation de ces mêmes ressources. Elle offre, pour les économies africaines notamment, des moyens de financement des mutations de leurs sociétés et s'affirme, pour les États, comme un facteur de développement économique et social, notamment par la formation, la création d'emplois et d'entreprises ou encore la construction d'infrastructures.

Afin d'optimiser au mieux la gestion de leurs ressources naturelles tout en répondant aux contraintes environnementales, à la demande accrue de transparence, à l'exigence de retombées effectives pour les populations et à la nécessité de disposer d'infrastructures modernes et de qualité, de nombreux États africains ont mis en place des politiques extractives visant à attirer les investisseurs et à maximiser ainsi la contribution du secteur extractif au développement économique et social du pays. En jeu : lutter contre la tristement fameuse « malédiction des ressources ».

Force est de reconnaître que la stratégie à mettre en œuvre pour y parvenir est complexe. Les projets miniers sont intrinsèquement marqués par un grand aléa dans la phase de recherche (en moyenne un projet sur trois cents atteint le stade du développement alors que c'est environ un projet sur dix dans le secteur des hydrocarbures), une durée de réalisation extrêmement longue (dix à quinze années s'écoulent entre la découverte des indices de la ressource et la mise en exploitation effective d'un gisement) et des dépenses d'investissement très conséquentes qui ont des implications sur le financement des projets. Ceci a pour effet que les principaux revenus fiscaux sont souvent générés très tardivement dans le cycle du projet minier ou pétrolier : la plupart des taxes ne sont payées que lorsque l'opérateur est entré en production, généralement après des années d'exploration puis de développement, et l'impôt sur les sociétés lorsqu'il a atteint le point de profitabilité. Cette longue attente peut, en réalité, remettre en cause la pertinence et l'intérêt du contrat minier ou pétrolier qui a scellé l'accord avec l'opérateur et peut faire craindre aux observateurs,

nationaux et internationaux, que l'État n'ait « bradé » le patrimoine géologique national. Cela est également vrai pour les communautés environnantes qui peuvent attendre des retombées positives dès l'implantation du projet dans leur zone d'habitation alors que celui-ci n'est qu'en phase de recherche.

Il convient, par ailleurs, de noter que l'importance stratégique des ressources naturelles conduit les États détenteurs de ressources naturelles à soumettre les activités pétrolières, minières et gazières à des textes d'exception, car la spécificité de ces secteurs implique l'application de règles dérogatoires au droit commun tant d'un point légal ou réglementaire que contractuel.

### **Le cadre juridique de l'exploitation des ressources naturelles en Afrique**

Les États africains détenteurs de ressources ont, dès leur indépendance, adopté des lois relatives aux investissements étrangers et ont élaboré des textes spécifiques au secteur extractif : les codes miniers et pétroliers. En outre, le particularisme propre à chaque projet extractif implique que ces codes soient, le cas échéant, complétés par des supports conventionnels signés entre l'État et l'opérateur privé. L'objet de ces conventions est de concilier, pour un projet considéré, les intérêts de l'État, celui de l'investisseur, mais aussi des populations locales tout en tenant compte des réalités économiques et des infrastructures disponibles ou à construire. Les conventions sont ainsi des outils permettant d'encadrer et de gérer les spécificités propres à chaque projet et ne constituent pas des régimes de faveur comme cela est parfois perçu par les tiers. L'exploitation des ressources naturelles est, en cela, encadrée par une multitude de contrats : *i*) les contrats d'exploitation, proprement dits, conclus entre l'État et l'exploitant (convention d'exploitation minière, contrat de partage de production, contrat d'association, contrat de service), *ii*) les contrats de sous-traitance conclus entre l'exploitant et ses différents sous-traitants (contrat d'opération minière, de transport ou contrat plus accessoire tel que les contrats de catering) et *iii*) les contrats de financement conclus entre l'exploitant et les bailleurs de

fonds en raison de l'ampleur financière du projet (de quelques dizaines de millions de dollars à plusieurs milliards).

En complément des codes miniers, la législation spécifique au secteur extractif est contenue dans des décrets et des arrêtés d'application de ces codes, mais aussi dans des lois régissant des domaines spécifiques, tels que l'exploitation des matières précieuses ou encore celle des substances explosives. De plus, et par application des clauses de stabilisation, mais aussi des dispositions des codes extractifs laissant aux opérateurs la possibilité d'opter pour l'application de l'ancienne ou de la nouvelle législation (à l'instar notamment de l'article 4 de la loi du 28 avril 2003 portant promulgation du code minier tunisien), certains États appliquent simultanément plusieurs réglementations minières ou pétrolières. L'environnement juridique du secteur extractif est également rendu plus complexe par l'application simultanée de différents textes non spécifiques à ce secteur (lois relatives à la protection de l'environnement, lois foncières, lois de finances, droit du travail, règles d'hygiène ou de sécurité), ainsi que par toutes les réglementations relatives aux infrastructures (PPP, concessions, marchés publics).

Face à cette complexité et en raison de l'importance des enjeux stratégiques que le secteur extractif implique, nombreux sont les États africains qui se sont unis pour élaborer des normes applicables au niveau régional et international. Ainsi, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) s'est dotée d'un cadre légal réglementant l'ensemble des opérations relatives aux substances minières sur son territoire (Règlement n° 18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003). Sa portée juridique est affirmée par son adoption en Conseil des ministres par voie de règlement qui l'a rendue d'applicabilité directe dans les États membres. Ce code a comme objectif d'harmoniser, de moderniser et de clarifier la législation minière applicable au sein de l'espace UEMOA, mais vise également, d'un point de vue économique, à « *créer les conditions pour une contribution substantielle du secteur minier dans les économies des États membres en accélérant la mise en valeur des substances minérales* ». Étant donné que le règlement d'exécution de ce code (élaboré

en 2005-2006) n'a jamais été adopté, la commission de l'UEMOA a lancé, en 2016, un appel d'offres visant à refondre ce code et à élaborer les règlements d'exécution.

La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est également dotée d'un cadre légal régissant les activités minières par l'édiction d'une directive sur l'harmonisation des principes directeurs et des politiques dans le secteur minier (62<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des ministres, 26-27 mai 2009). Celle-ci a été complétée en février 2012 par un acte additionnel adoptant la politique de développement des ressources minérales et son plan d'action. Si cette directive a force obligatoire à l'égard des États membres de la CEDEAO, les modalités de réalisation des objectifs de la directive sont laissées à l'appréciation de ces derniers qui avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour s'y conformer. En novembre 2016, un projet de code minier a été remis au Conseil des ministres de la CEDEAO. Au niveau de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC), les travaux d'élaboration d'un code minier ont démarré en mai 2016 dans le cadre du Projet de Renforcement de la gouvernance des matières premières en Afrique centrale (REMAP).

Ces différentes initiatives régionales engendrent également une réflexion de certains spécialistes pour l'élaboration d'un code minier au niveau des dix-sept États membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA). Cette volonté d'uniformiser systématiquement les législations minières (alors que cette approche n'est pas mise en œuvre dans le secteur pétrolier) repose néanmoins sur une vision de simplification qui ne tient pas toujours compte des réalités propres à chaque pays et qui peut limiter les besoins spécifiques pour le développement de nombreux projets miniers.

Les réformes les plus récentes des codes nationaux applicables aux activités extractives comportent de nombreux principes communs inspirés de ces différentes initiatives régionales qui, d'une manière générale, ont pour volonté d'accroître les profits directs et indirects des États. Les sources de ces codes dits soit de « troisième génération », soit de « quatrième génération » sont nom-

breuses : les Organisations internationales (notamment l'Union africaine avec la Vision minière africaine, les Nations-unies avec le processus de Kimberley et le Pacte mondial des Nations-unies), les institutions financières (à l'instar des principes de l'Équateur de 2013), le monde industriel (et notamment les recommandations de l'*International Council on Mining and Metals* – ICMM), les gouvernements étrangers (l'*Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives* – ITIE, *UK-Bribery Act*, *Foreign Corrupt Practices Act* ou encore le *Dodd Frank Act*), les organismes de normalisation et de certification comme l'Organisation internationale de normalisation, mais également les organisations non gouvernementales (à l'image de la charte des ressources naturelles ou de l'*Initiative for Responsible Mining Assurance*).

L'idée générale de ces codes est d'adopter une approche moins libérale et de tendre à une meilleure redistribution des richesses, via, notamment, une augmentation de la participation capitalistique étatique, une révision des exemptions fiscales ou une augmentation des impôts et des taxes. La distinction entre les codes de troisième génération et ceux de quatrième génération semble néanmoins souvent n'être que le fruit d'une volonté des bailleurs de fonds internationaux de répondre aux imperfections des réformes législatives préexistantes, alors que la distinction entre « première, deuxième et troisième génération » de codes était fondée sur des réalités historiques et économiques : indépendance des États et affirmation de la souveraineté sur les ressources naturelles (première génération), volonté d'attirer au maximum les investisseurs étrangers dans un contexte de concurrence internationale et de privatisation qui correspondait aux politiques d'ajustement structurel prônées par les bailleurs de fonds (deuxième génération), volonté de « rééquilibrage » direct et indirect au profit de l'État (troisième génération).

La décision de réviser un code minier dépend également d'agendas politiques qui ne tiennent pas toujours compte de la conjoncture économique et de l'évolution du prix des matières premières, facteurs difficiles à maîtriser et à anticiper sur une longue période, rendant alors plus com-

plexe encore l'appréciation de l'équilibre entre le seuil d'attractivité acceptable pour l'État et le seuil de tolérance des investisseurs. Ainsi, lorsqu'une hausse des prix est constatée, de nombreux États sont tentés d'opérer des modifications législatives et réglementaires afin de capter les revenus additionnels générés sans toujours tenir compte des prix sur le long terme ou des accords conclus. Chercher à augmenter la rente économique par des réformes dictées par une hausse des prix des matières premières peut au contraire avoir parfois pour effet de décourager les investisseurs qui privilégient des pays à la législation stable et où l'équilibre économique de leur investissement est davantage respecté.

### Les réformes de 2015 et 2016 dans le secteur extractif africain

Les réformes de codes miniers interviennent bien souvent en réaction à une hausse constatée quelques mois ou quelques années auparavant et alors même que la baisse des cours a pu commencer. Ce fut le cas pour de nombreux textes miniers adoptés en 2015. Cela a notamment été vrai pour la loi n° 036-2015/CNT du 16 juin 2015 portant code minier et décret de promulgation n° 2015-885/PRES-TRANS au Burkina Faso et pour la loi n° 17/2014 du 30 janvier 2015 portant réglementation du secteur minier au Gabon. Dans le secteur des hydrocarbures, peuvent être signalées la loi n° 15/012 du 1<sup>er</sup> août 2015 portant régime général des hydrocarbures en République démocratique du Congo (RDC), la loi n° 2015-035 du 16 juillet 2015 portant organisation de la recherche, de l'exploitation et du transport des hydrocarbures au Mali et la loi n° 2015/0016 portant code des hydrocarbures bruts en Mauritanie.

L'année 2016 a, elle aussi, été marquée par de nombreuses réformes dans le secteur extractif. En ce qui concerne tout d'abord les hydrocarbures, il s'agit en particulier du décret n° 16/010 du 19 avril 2016 portant règlement d'hydrocarbures en RDC, des décrets adoptés le 10 mars 2016 et relatifs aux modalités d'exécution des opérations d'audit et de contrôle des activités d'hydrocarbures et aux procédures d'accès au domaine pétrolier au Gabon, du *Petroleum (Exploration and Production) Act* au

Ghana, de la loi n° 13/2016 du 02/05/2016 régissant les activités d'exploration et de production pétrolières au Rwanda et de la loi n° 28-2016 du 12 octobre 2016 portant code des hydrocarbures au Congo-Brazzaville. Dans le secteur minier, il convient de signaler la loi n° 138/AN/16/7<sup>e</sup> L du 23 juillet 2016 portant code minier à Djibouti, les sept décrets d'application du nouveau code minier du Burkina Faso adoptés par le Conseil des ministres le 16 décembre 2016, la loi n° 2016-32 du 8 novembre 2016 portant code minier au Sénégal, la loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier au Cameroun, et la publication au *Journal officiel* en avril 2016 du décret d'application de la loi n° 33-13 de juillet 2015 relative aux mines du Maroc. Au cours de l'année 2016, des échanges ont également eu lieu entre les différentes parties prenantes sur les projets de code miniers en Zambie, à Madagascar, en République du Congo et en RDC.

En dépit des singularités de certaines de ces réformes et des divergences de réalités économiques, politiques, géographiques et géologiques des différents États considérés, des tendances communes peuvent être observées, quelles que soient les ressources géologiques exploitées ou à exploiter : l'augmentation du « government take », du contenu national, de la prise en compte des normes ITIE et de transparence, ainsi que des exigences environnementales et sociétales.

### Une augmentation du « government take »

La notion de « government take » ou « part gouvernementale » est sujette à diverses définitions, selon que les bénéfices et externalités positives indirects sont pris en compte ou non. Si l'on s'en tient à une vision économique évaluant les seuls bénéfices directs pour l'État, le « government take » peut être défini comme le revenu de l'État tiré de la perception d'impôts, taxes et redevances et de la participation de l'État au capital des sociétés minières.

Au niveau de la fiscalité, les différents États ayant récemment réformé leur code minier ont souhaité, comme évoqué précédemment, permettre une meilleure contribution de l'industrie minière au développement économique de leur

pays. Dans cette optique, ils ont souvent réduit les exonérations fiscales, créé de nouvelles taxes, augmenté les taux et les assiettes, réduit les durées d'amortissement ou encore mis en place des réglementations sur les prix de transfert.

Le nouveau code minier du Burkina Faso réduit ainsi le nombre d'exonérations dont bénéficiaient les sociétés minières en activité. L'article 160 du code précise notamment que les sociétés minières en phase d'exploitation sont soumises au paiement de « l'impôt sur les bénéfices au taux du droit commun » (qui passe de 17,5 % à 27,5 % par rapport à l'ancien code). Les plus-values de cessions réalisées lors de la cession de permis miniers sont, quant à elles, imposées à un taux de 20 % sauf en cas de transmission d'un titre par le titulaire d'un permis de recherche à une société d'exploitation lorsque cette cession se fait gratuitement dès sa création et dans la continuité de l'exploitation (Articles 107 et 109 du nouveau code minier). L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières est porté à 6,25 % alors qu'auparavant le taux appliqué était réduit de moitié par rapport au taux standard (Article 160 du nouveau code minier). Les décrets d'application adoptés en 2016 prévoient notamment la suppression du paiement des redevances minières selon la valeur de l'or extrait, pour introduire une redevance fixe de 5 % et l'augmentation de la taxe superficielle pour les activités de recherche.

Une étude a été réalisée en décembre 2015 par le cabinet KPMG dans le but de mesurer l'impact des changements fiscaux sur la rentabilité des activités des sociétés minières et sur la répartition de la richesse financière dégagée par leurs activités. Reposant sur le modèle financier d'une mine d'or typique au Burkina Faso, celle-ci suggère que les modifications législatives et réglementaires susmentionnées ont pour effet que l'État recevrait 110 % de la richesse générée par les mines, dès lors que le cours de l'or serait inférieur à \$ 1 100 l'once. Les prévisions du cours de l'or pour l'année 2017 étant à la baisse, la réforme entreprise pourrait ainsi entraîner un report voire un arrêt des investissements et avoir *in fine* un effet contreproductif.

Le nouveau code minier adopté par le Sénégal illustre également ces tendances. Les articles 58 et 63 de l'ancien code et relatifs aux exonéra-

tions fiscales en phase de recherche et en phase d'exploitation n'ont pas leur équivalent dans le nouveau code minier. Les droits fixes d'entrée ont fortement augmenté, notamment en ce qui concerne les permis de recherches (avec des montants multipliés par cinq) et le permis d'exploitation (article 74 du nouveau code). La redevance superficielle a été réintroduite (article 75) de même que des taux différenciés selon les ressources concernées ont été introduits pour la redevance minière. La méthode de calcul de la redevance minière est désormais basée sur la valeur marchande du produit minier en lieu et place de la valeur au carreau de la mine (article 77). Il conviendra également d'être attentif à la manière dont sera gérée dans les décrets d'application à venir la fiscalité dans le cas d'entreprises ayant conclu un contrat de partage de production, une telle possibilité ayant été introduite par les articles 33 et suivants du nouveau code. Signalons également que la réforme du code minier en RDC a été reportée *sine die*, notamment en raison de dispositions fiscales jugées trop lourdes par les opérateurs, en particulier l'impôt sur les profits excédentaires, uniquement adapté à une conjoncture de prix élevés.

En ce qui concerne la participation de l'État au capital des sociétés minières, les récentes réformes minières en Afrique, notamment francophone, consacrent la participation gratuite et non susceptible de dilution des États dans les sociétés d'exploitation minière. Les effets des augmentations de capital et le risque de dilution avaient été omis dans plusieurs codes, ce qui avait posé plusieurs difficultés en pratique lors des négociations et mises en œuvre des pactes d'actionnaires. L'article 12 du code minier de l'UEMOA prévoit que le taux de participation gratuite et obligatoire de l'État dans les sociétés minières d'exploitation est de 10 %. Certains codes miniers précisent que les États se réservent le droit d'acquiescer une prise de participation supplémentaire dans des conditions normales, c'est-à-dire payantes (conditions de marché).

Si le nouveau code burkinabé n'a pas changé le taux de 10 % de participation gratuite et non susceptible de dilution de l'État dans les sociétés d'exploitation, il a étendu cette obligation aux sociétés détenant un permis d'exploitation industrielle de

petite mine, et précisé l'existence d'un « dividende prioritaire » lié à cette participation (Article 43). Une participation additionnelle est possible, sans fixation d'un taux maximum de participation.

Au Cameroun également, la participation de l'État à hauteur de 10 % a été étendue au capital d'entreprises exploitant les petites mines (article 54). Alors que, précédemment, la participation de l'État au capital des sociétés d'exploitation était une possibilité et que le taux de 10 % était un maximum (ancien article 11), l'octroi d'un permis d'exploitation donne désormais obligatoirement attribution à l'État de 10 % du capital de la société d'exploitation, à titre gratuit, libre de toutes charges, et non susceptibles de dilution. L'État peut, en outre, augmenter sa participation de 25 % supplémentaires, directement ou par l'intermédiaire d'une entreprise du secteur public, dans les conditions applicables aux autres actionnaires.

Le nouveau code minier sénégalais prévoit, quant à lui, que l'État bénéficie dans toutes les entreprises minières d'une participation gratuite à hauteur de 10 % du capital. Il pourra en sus, à titre onéreux, négocier l'acquisition de 25 % supplémentaire du capital qu'il pourra rétrocéder au secteur privé sénégalais afin de favoriser l'accès au secteur minier (article 31). Ainsi, l'État pourra détenir jusqu'à 35 % du capital d'une société minière d'exploitation et détiendrait alors une « minorité de blocage » lors de l'adoption des décisions d'assemblée générale extraordinaire de la société d'exploitation (celle-ci lui permettant, par exemple, de s'opposer à un éventuel changement dans les statuts ou encore à une augmentation de capital).

Cette participation obligatoire de l'État semble en revanche avoir disparu du nouveau code minier de Djibouti, alors que le précédent code (article 22) prévoyait que l'État pouvait exiger une participation sans frais allant jusqu'à 5 % du capital de l'investissement et la possibilité d'une participation supplémentaire au prix du marché au capital n'excédant pas 35 %.

## Les ambitions des politiques de contenu national

De manière générale, les objectifs de contenu national sont déjà présents dans la plupart des

conventions minières et pétrolières ainsi que dans des législations spécifiques, à l'instar notamment de la loi n° 3-2000 sur les conditions d'exercice de la sous-traitance en République du Congo. Présents dans les nouveaux codes miniers, il est néanmoins utile de les rappeler ici.

S'inspirant des réglementations minières de la CEDEAO et de l'UEMOA, le nouveau code minier du Burkina Faso prévoit une obligation pour les titulaires de titres miniers ainsi que pour leurs sous-traitants d'accorder « *la préférence aux entreprises burkinabés pour tout contrat de prestations de services ou de fournitures de biens à des conditions équivalentes de prix, de qualité et de délais* » (Article 101 du nouveau code minier). Un décret d'application adopté en 2016 a pour objet de préciser de quelle manière il convient d'assurer le développement de la consommation des biens et services locaux par l'industrie minière. En matière d'emplois locaux, le nouveau code minier oblige de plus les sociétés minières à respecter des quotas progressifs d'emplois locaux selon un barème défini par décret. Par ailleurs, les sociétés minières ont désormais l'obligation de soumettre au ministère des Mines un plan de formation des cadres locaux pour le remplacement progressif du personnel expatrié (Article 102 du nouveau code minier).

Le nouveau code minier sénégalais prévoit, dans son article 109, que reviennent à la charge des titulaires de titres miniers et de leurs sous-traitants, des obligations en matière d'emploi et de formation classiques (préférence à qualification égale au personnel sénégalais, mise en œuvre d'un plan de formation et de promotion du personnel sénégalais de l'entreprise en vue de son utilisation dans toutes les phases de l'activité minière, formation du personnel sénégalais), mais également novatrices (promotion de l'égalité des chances et de l'équité salariale entre employés masculins et féminins). Le nouveau code sénégalais prévoit même la possibilité, par décret, d'interdire ou de limiter l'embauche de travailleurs étrangers ce qui peut néanmoins limiter la capacité d'organiser un transfert des compétences. En matière de sous-traitance, le nouvel article 85 n'apporte pas de modification au texte de l'ancien article 68 quant à l'utilisation « autant que possible » des biens et

services fabriqués, vendus ou disponibles au Sénégal à des conditions compétitives de prix, qualité, garanties et délais de livraison. Il soumet cependant les titulaires de titres miniers à l'élaboration et à la publication annuelle d'un plan de passation des marchés.

Le nouveau code minier camerounais consacre, pour sa part, son titre VII au contenu local qui « *comporte un volet développement des ressources humaines et un volet développement des entreprises et industries locales* » (article 165). La convention minière doit inclure des dispositions relatives, notamment, aux mécanismes de transfert des technologies et des compétences aux nationaux, ainsi qu'un plan de recrutement des ressortissants. Celui-ci doit mettre en exergue les proportions réservées aux nationaux par catégorie professionnelle, un programme de formation professionnelle et technique des ressortissants camerounais et un programme et les modalités d'un recours prioritaire à la sous-traitance des Petites et Moyennes Entreprises (PME) locales. Aux fins de réalisation de ces actions, les sociétés minières sont tenues de verser une contribution dans un compte spécial de développement des capacités locales, à hauteur d'un montant fixé dans la convention minière et compris entre 0,5 et 1 % du montant total du chiffre d'affaires hors taxe (article 166). La priorité à l'emploi des ressortissants nationaux est affirmée et un quota de 90 % pour les postes de travail ne nécessitant pas une qualification particulière est institué (article 167), ainsi que la priorité devant être donnée aux sous-traitants camerounais, avec application de quotas (article 168).

Si la volonté de former et développer des compétences nationales est fort souhaitable, il conviendrait en pratique d'encadrer l'application des législations de contenu national afin de s'assurer qu'elles ciblent précisément les objectifs pour lesquelles elles ont été instaurées.

### **La prise en compte des normes de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**

Les obligations de transparence, de rendre des comptes et de lutte contre la corruption qui se sont

développée ces dernières années sont désormais elles aussi intégrées dans tous les codes miniers réformés récemment. Ainsi, le nouveau code minier au Cameroun consacre la reconnaissance de l'ITIE comme un pendant important de la gouvernance dans le secteur minier et « invite » les acteurs du secteur minier à se conformer aux engagements internationaux du Cameroun relatifs au processus ITIE (articles 141 et 142). L'article 145 pose même les prémisses d'une publication de la propriété réelle (requis par la norme ITIE de 2016 non encore en vigueur), sous réserve de l'adoption d'un texte d'application qui viendrait en préciser les détails. Le nouveau code minier du Burkina Faso réaffirme, quant à lui, l'adhésion du Burkina Faso à l'ITIE et prévoit une obligation de publier au *Journal officiel* l'ensemble des conventions et contrats miniers conclus avec les sociétés minières opérant dans le pays (article 6). Au Sénégal, les articles 95 et 96 du nouveau code minier sont relatifs à l'adhésion aux principes et aux exigences de l'ITIE et à la déclaration des revenus miniers dus à l'État et perçus par l'État, y compris les réalisations économiques et sociales, à la charge des titulaires de titres miniers. Les dispositions relatives à la confidentialité des données ont, par ailleurs, été réaménagées afin de se conformer aux obligations de transparence de la norme de l'ITIE.

### **Une protection accrue de l'environnement et des bénéficiaires au profit des communautés**

Si les derniers codes miniers prennent mieux en compte les effets des projets miniers sur l'environnement et les communautés, il convient de noter que la plupart des États disposaient déjà d'une législation sur ces sujets, mais qu'elle n'était pas codifiée. C'est aujourd'hui le cas et force est de constater que les exigences environnementales et sociales constituent désormais l'un des principaux éléments des législations minières nationales. Celles-ci comprennent notamment l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux au moyen d'études préalablement à l'octroi de licences d'exploitation minière et la mise en place de fonds sociaux et/ou de protection de l'environnement.

Le nouveau code minier du Burkina Faso renforce ainsi les exigences en matière de protection de l'environnement. Il impose aux titulaires de permis d'exploitation industrielle de réaliser tous les deux ans un audit sur le « *management environnemental* », dont le rapport doit être présenté au ministre en charge de l'environnement pour approbation (article 139 du nouveau code minier). Le défaut de présentation de ce rapport est sanctionné pénalement par une peine d'emprisonnement d'une durée de deux à cinq ans (article 195 du nouveau code minier). L'article 25 du nouveau code minier prévoit la création de deux fonds, l'un de réhabilitation et de fermeture de la mine et l'autre de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés. Le fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine est alimenté par la cotisation annuelle des titulaires de permis d'exploitation industrielle ou semi-mécanisée et par celle des bénéficiaires d'autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières. Cette cotisation est fonction des coûts prévisionnels de la mise en œuvre du programme de préservation et de réhabilitation de l'environnement tel que défini dans l'étude d'impact environnemental et social (article 27). Le fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés est, pour sa part, financé par 25 % de la redevance forfaitaire payée par les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation artisanale de substances de mine ou de carrière (article 28). L'un des décrets adoptés le 16 décembre 2016 porte modalités de perception et de fonctionnement du fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine et un autre décret du même jour porte organisation, fonctionnement, modalités de perception et d'utilisation du fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés.

La législation burkinabé n'est pas la seule à renforcer cette dimension environnementale et sociétale. Le nouveau code minier camerounais prévoit, lui, la création d'un Fonds de restauration, de réhabilitation et de fermeture des sites miniers et des carrières (article 235). Dans le nou-

veau code minier sénégalais l'obligation de réhabilitation de la mine, qui ne s'imposait qu'en phase d'exploitation, a été étendue à la phase de recherche, donc au titulaire du permis de recherche (article 20). Le nouveau code minier de Djibouti mentionne, pour sa part, une provision pour reconstitution de gisement (article 78) et crée une nouvelle provision pour remise en état des lieux (article 79) d'un montant maximum fixé à 2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes. Les préoccupations environnementales se traduisent également par l'obligation faite au titulaire d'un permis d'exploration minière de faire « *expertiser les travaux et études d'exploration et d'élaboration des rapports d'exploration et d'étude de faisabilité technique économique et financière et ceux relatifs au volet environnemental par une personne qualifiée au sens de la définition consacrée de la personne qualifiée par ce standard international : JORC (Australie) ou Instruction 43-101 (Canada)* » (article 50). De même la certification de conformité obligatoire de l'étude d'impact environnemental et de danger doit être faite « *par un expert qualifié indépendant au sens de la définition consacrée de la personne qualifiée par ce standard international : JORC (Australie) ou Instruction 43-101 (Canada)* ». Elle doit de plus être accompagnée d'un plan de gestion des risques et de l'étude de remise en état des lieux (article 64). Le nouveau code précise également que l'octroi par l'autorité administrative compétente du permis d'exploitation de mine ou de carrière « *est subordonné dans tous les cas à l'avis favorable notifié de l'autorité chargée de l'environnement et le cas échéant de l'autorité chargée du domaine public hydraulique et/ou de l'autorité chargée du domaine public forestier si la superficie du titre minier demandé rentre en totalité ou en partie dans un de ces deux domaines ou les deux simultanément* » (article 58).

Afin de faire en sorte que l'exploitation des ressources minières profite directement aux communautés impactées, les nouveaux codes miniers instituent également des fonds dédiés. Ainsi, le nouveau code minier sénégalais a créé deux fonds d'appui : le fonds d'appui et de péréquation (destiné aux collectivités locales) qui sera alimenté par le versement de 20 % des recettes de l'État prove-

nant des opérations minières (article 113) et le fonds d'appui au développement local, alimenté par le versement de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe annuel du titulaire de titre ou de contrat minier en phase d'exploitation et d'un montant à négocier en phase de recherche et développement (article 115).

Le nouveau code minier burkinabé instaure, quant à lui, un fonds minier de développement local qui a vocation à financer des plans communaux et régionaux de développement. Ce fonds est alimenté par « *la contribution de l'État à hauteur de 20 % des redevances proportionnelles collectées, liées à la valeur des produits extraits/ou vendus* » ainsi que par les titulaires de permis d'exploitation et d'autorisation d'exploitation industrielle de carrières à hauteur de « *1 % de leur chiffre d'affaires mensuel HT ou de la valeur des produits extraits au cours du mois* ». Les titulaires de permis d'exploitation de mines et les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières valides à l'entrée en vigueur du présent code sont soumis à l'obligation de contribuer au fonds minier de développement local (article 26). Le premier des décrets d'application adoptés en décembre 2016 est relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux modalités de perception et de répartition de ce fonds.

Il est également important de souligner la création d'un fonds de développement du secteur minier au Cameroun (article 233) et d'un fonds d'appui au secteur minier au Sénégal (article 114). L'objectif de ces fonds n'est pas environnemental et n'a pas vocation à bénéficier directement aux communautés : il s'agit davantage de financer les activités de recherche, d'inventaire, de contrôle ou de formation du personnel, réalisées par les administrations nationales des mines. La législation camerounaise introduit en outre un « *compte spécial de développement des capacités locales* » qui est destiné de manière large à « *financer le développement économique, social, culturel, industriel et technologique du Cameroun à travers le développement des ressources humaines et le développement des entreprises et de l'industrie locale* ». Il est financé par des contributions comprises entre 0,5 % et 1 % du chiffre d'affaires hors taxe de la société minière (article 236).

## **La réforme des codes miniers ou la difficile quête du juste équilibre**

L'objectif de la réforme d'un code minier consiste à trouver un équilibre entre la part qui revient à l'État (directement et indirectement), le bénéfice raisonnable que retire l'opérateur privé de l'exploitation du sous-sol national, et les retombées dont bénéficient les populations.

Si les réformes actuelles des codes miniers se concentrent autour des points détaillés ci-dessus, force est de constater que leur rigidité intrinsèque limite l'espace offert à la négociation dans le cadre de conventions minières et ne tient pas toujours compte des réalités propres à chaque pays. Au-delà de la réforme des codes miniers, il semble notamment nécessaire d'effectuer des mises en cohérence de l'ensemble des législations applicables au secteur minier (environnement, travail, fiscalité, etc.). Une réforme sectorielle ferait ainsi sens et permettrait réellement d'atteindre les objectifs fixés en clarifiant les engagements et obligations des opérateurs économiques, car, en pratique, les opérateurs sont souvent confrontés à des contradictions et divergences d'interprétation entre les dispositions des codes miniers et celles des autres codes et législations.

Les dernières réformes ont souvent eu pour effet d'augmenter les responsabilités des opérateurs et leur contribution financière au développement des États alors que de nombreux projets, depuis la baisse des cours ces deux dernières années, sont en difficulté sur le continent africain. Peut-être auraient-elles pu se fonder sur une amélioration des législations précédentes et non consister en l'édiction de nouveaux codes en tant que tels. D'autant que de nombreux nouveaux codes renvoient à des décrets et arrêtés d'application qui n'ont pas encore été pris ce qui rend souvent peu lisibles et compréhensibles les nouvelles législations. Il est important en cela que chaque État développe, en préalable à la réforme de sa législation minière, une vision nationale voire sous-régionale, politique et économique, de son secteur minier dont l'ambition serait d'aboutir à la réalisation concrète des projets.

Il convient également de promouvoir davantage de contractualisation entre les acteurs dans un

contexte de marchés particulièrement fluctuants. La pratique démontre notamment qu'une certaine souplesse/adaptabilité est une des conditions de réussite des négociations portant sur un projet minier ou pétrolier. Si cette flexibilité n'est pas suffisamment présente, cela peut avoir pour conséquence une réduction des investissements voire la non-réalisation des projets, le risque financier pour l'investisseur étant trop grand et l'État ne pouvant faire face au changement économique sans un changement législatif.

Ce renforcement de la contractualisation pourrait, en outre, permettre de prendre en considération un aspect souvent insuffisamment valorisé dans les réformes nationales alors qu'il est pourtant essentiel : les infrastructures. La réalisation de nombreux projets miniers est en effet conditionnée par l'accès à des infrastructures existantes et/ou la construction d'infrastructures nouvelles. Pour les phases d'exploitation, les opérateurs miniers doivent financer et construire eux-mêmes des infrastructures minières spécifiques à l'activité (usines de traitement, infrastructures de transport et d'évacuation du minerai, routes privées d'accès, etc.), mais aussi des infrastructures d'usage communautaire (centres de santé et des écoles). Ceci représente des investissements considérables qui ne peuvent souvent être assumés individuellement par l'opérateur. Il importe donc, en premier lieu, que ces infrastructures soient partagées entre plusieurs utilisateurs et/ou qu'elles s'inscrivent dans la politique de développement du pays. Elles doivent, dès lors, non seulement répondre aux besoins techniques et économiques des opérateurs miniers, mais également aux attentes de l'État. Afin que ces infrastructures soient efficaces, leur construction doit, en second lieu, être coordonnée dans le cadre des projets miniers. Une infrastructure de transport de minerai serait de toute évidence inutile en l'absence d'infrastructure d'exportation et une mine ne pourrait pas produire en l'absence d'énergie disponible.

Cette nécessaire coordination s'impose également en amont du projet lui-même. Les projets miniers et les infrastructures étant interdépendants, tout retard pris dans la construction ou la maintenance de l'une des infrastructures impacte

négalement le délai de réalisation globale des projets miniers et entraîne des surcoûts pour l'opérateur. De même, le retard pris dans la réalisation d'un projet minier affecte négativement la rentabilité d'une infrastructure construite exclusivement ou dimensionnée en fonction de ce projet. Or la disponibilité de ces infrastructures, leur fiabilité, leur financement, les délais et coûts de réalisation/coûts d'accès conditionnent en effet la décision d'investissement et déterminent l'avenir des projets miniers. L'accès à ces infrastructures à des coûts compétitifs (par rapport aux autres projets similaires dans d'autres pays) prend donc une acuité particulière, notamment dans le contexte international de volatilité des cours des minerais. Seuls les projets dont les coûts opérationnels sont compétitifs ont des chances d'être réalisés et le coût d'utilisation de ces infrastructures est une composante importante des coûts opérationnels. La réforme d'un code minier ne peut dès lors que

s'accompagner d'une politique minière ambitieuse, qui, dans un contexte d'internationalisation et de développement de métaprojets, ne peut être que régionale et tenant compte des réalités économiques, géologiques, des infrastructures existantes ou à construire.

Gageons qu'une « cinquième » génération de codes sera porteuse d'une véritable vision de concrétisation des projets, avec une meilleure prise en compte des enjeux régionaux et de ceux liés au développement des infrastructures. Gageons également qu'elle favorisera une adaptabilité (contractualisation) permettant un véritable partenariat non seulement gagnant-gagnant à long terme entre États et investisseurs, mais également davantage décorrélé des variations à court terme des prix des matières premières. Le potentiel géologique africain est considérable et ceci sera une des conditions de sa valorisation.



# Chapitre VI

## *Énergies renouvelables et non renouvelables : comment renforcer l'électrification du continent africain ?*

---

Parmi les importants défis que le continent africain doit relever pour assurer sa croissance et son développement tant économique que sociétal figure celui de son approvisionnement en énergie. Si cette question est, de toute évidence, multiple, la problématique de l'électricité apparaît autant essentielle que complexe. Celle-ci se pose, en effet, à plusieurs niveaux : celui de la disponibilité et du prix des ressources énergétiques nécessaires à la génération électrique, celui du coût de développement et de maintenance des unités de production et de distribution, celui de l'adéquation de celles-ci aux besoins des populations comme des industries et, enfin, celui du financement de ces mêmes unités. La gestion des externalités négatives que celles-ci peuvent créer est également une partie intégrante de la problématique. Dans cette logique, la complexité et l'urgence de la situation africaine imposent probablement d'adopter une vision, paradoxale en apparence, conciliant pragmatisme et horizon de long terme.

---

La consommation d'électricité comme indicateur de l'activité économique d'un pays ? Tel est le sujet d'un article de recherche écrit en 2014 par deux économistes de l'Agence internationale de l'énergie (IEA). Si la méthodologie utilisée et les résultats produits peuvent, comme toujours, être discutés, l'intuition qui sous-tend cette analyse ne

souffre guère de contestation : puisque l'électrification d'un pays est une des conditions sine qua non de la croissance de son produit intérieur brut (PIB), la consommation d'électricité doit être, en toute logique, une des mesures pertinentes de son activité économique. Comme en attestent les événements récents, l'investissement d'un groupe

minier dans un pays riche en ressources dépend d'une multiplicité de facteurs : la qualité du gisement bien évidemment, les perspectives à moyen terme de la demande de ce minerai (et donc de son prix), le cadre réglementaire et fiscal dans lequel cet investissement serait réalisé et, plus globalement, la nature des contreparties que le pays hôte impose pour l'exploitation de son sous-sol, l'existence d'infrastructures de transports terrestre et maritime permettant l'exportation du minerai ainsi extrait, mais également la capacité à bénéficier d'une électricité stable, sans délestage. En 2015, alors que les prix des minerais s'effondraient, ce dernier point s'est avéré être un des éléments déterminants du maintien ou du départ des groupes internationaux des pays africains dans lesquels ils s'étaient implantés. Les pénuries d'électricité observées en Afrique du Sud, au Ghana et en Zambie ont par ailleurs pesé sur la performance économique de ces pays.

De toute évidence, le besoin de satisfaire la demande en électricité du continent ne saurait cependant résister à une seule lecture industrielle. L'accès à l'électricité s'affirme, en effet, comme une des conditions essentielles du développement humain et sociétal. Sans électricité, comment assurer la performance d'un service de santé ou, parmi une kyrielle d'exemples, garantir le rayonnement du secteur éducatif ? Ces questions ne résonnent d'ailleurs pas uniquement pour les années présentes, mais aussi pour celles à venir, car les besoins en électricité de l'Afrique vont exploser. Les raisons ? La croissance démographique du continent, mais également le fort développement économique qui lui est promis et, avec lui, celui des « nouveaux usages » électriques. Alors qu'environ 633 millions d'Africains vivent aujourd'hui sans électricité, ce chiffre pourrait doubler d'ici à 2030. La question de la stratégie à mettre en œuvre pour y répondre est, en cela, incontournable. On estime que le taux moyen d'électrification de l'Afrique subsaharienne est de 31 %, soit le plus bas niveau des régions en développement. L'enquête réalisée en 2014-2015 par Afrobarometer démontre, par ailleurs, qu'au sein des trente-six pays africains considérés, seulement quatre personnes sur dix bénéficient d'un approvisionnement en électricité fiable. L'électrification

d'un pays est une chose, l'accès au réseau en est une autre, tout comme la permanence de la fourniture d'électricité ! On se rappellera ainsi, parmi les nombreux exemples de la défaillance du réseau électrique de certains pays africains, la situation de la Guinée équatoriale où Bata, la capitale économique du pays, avait été plongée dans le noir pendant près de deux semaines en août 2015, en raison d'une moindre production du barrage hydroélectrique de Djibloho. Le constat établi par la Banque mondiale sur la situation africaine est, en définitive, explicite : une faible capacité de génération électrique face à l'importance des besoins doublée d'un accès insuffisant aux réseaux, un faible niveau de fiabilité de ces derniers et un coût du kilowattheure (kWh) élevé. Il faut, probablement, ajouter à ces points le coût historiquement élevé de l'électricité sur le continent.

Posée à l'échelle de l'Afrique, la question de la production et de la consommation électrique n'a cependant qu'une portée limitée tant les disparités que l'on peut observer sont importantes. Au regard de la consommation, celles-ci se manifestent à quatre niveaux principaux : selon le pays, selon le degré de revenu du ménage, selon la localisation de celui-ci (en zone rurale ou urbaine), mais également, de façon plus subjective, selon le degré de perception qu'ont les ménages privés d'un accès fiable au réseau électrique, de l'urgence de leur situation. L'appréhension, par pays, de l'accès à l'électricité est ainsi le premier élément attestant de l'hétérogénéité du continent dans ce domaine. Alors que, selon l'enquête d'Afrobarometer, 92 % des ménages d'Afrique du Nord en bénéficient, ce taux tombe à 46 % en Afrique de l'Est et à 55 % en Afrique de l'Ouest. Parmi les pays les plus défavorisés dans ce domaine et considérés dans cette étude : le Burundi (17 %), le Burkina Faso (25 %) et la Sierra Leone (29 %). D'autres statistiques, dont celles du *Global tracking network*, font apparaître des chiffres plus faibles encore. Fruits de lourds investissements, des progrès considérables dans l'accès à l'électricité ont certes été réalisés en Afrique (Kenya, Éthiopie, Malawi, Cap-Vert, Ouganda), mais ceux-ci restent souvent d'autant plus insuffisants que la croissance anticipée des

**Taux d'électrification dans le monde**

	Personne sans accès à l'électricité (en millions)	Taux d'électrification (en %)	Taux d'électrification urbaine (en %)	Taux d'électrification rurale (en %)
Afrique subsaharienne	632.22	35.23	62.69	18.87
Afrique du Nord	1.28	99.29	99.89	98.57
Pays asiatiques en développement	512.29	86.44	96.21	78.94
Amerique latine	21.77	95.47	98.24	84.83
Moyen-Orient	17.73	92.08	98.30	77.86

(Source : World Energy Outlook (2016) - IEA)

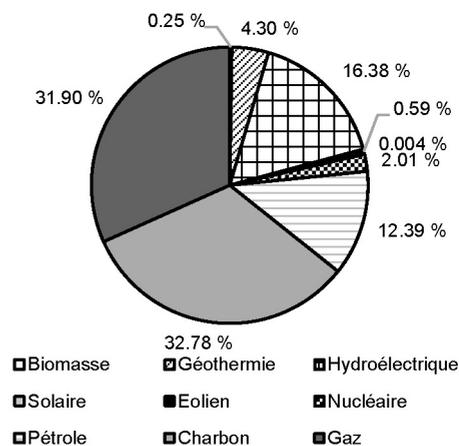
besoins électriques du continent est, comme évoquée précédemment, considérable. Par ailleurs, force est de constater que si le taux d'électrification du continent africain a, en moyenne, progressé entre 1990 et 2014, il régresse dans certains pays. Cette disparité dans l'accès et la consommation d'électricité s'observe également au sein des pays eux-mêmes. Une étude publiée en 2016 par la Banque mondiale démontre que ce sont, sans surprise, les ménages urbains et aisés qui consomment le plus d'électricité, tandis qu'au sein des ménages pauvres, ceux qui vivent en zone urbaine apparaissent les moins défavorisés. La question du coût de l'accès à l'électricité et/ou de la capacité des ménages à l'assumer, mais également celle de l'électrification en zone rurale sont, en cela, incontournables.

Ces disparités ne disparaissent guère lorsque le regard se tourne vers la production électrique du continent. Les dernières statistiques de l'*International Energy Agency* font apparaître une production d'électricité de 765 039 GWh en Afrique pour l'année 2014. Avec une consommation de moins de 500 kWh par habitant, l'Afrique subsaharienne est la zone géographique la plus dépourvue au monde d'électricité. L'alimentation des centrales électriques par les énergies fossiles prédomine largement, le charbon, le gaz et le pétrole étant, à cette date, à l'origine de plus de

70 % de la production électrique du continent.

Ce constat général masque, une fois encore, une importante disparité intracontinentale qui s'explique en partie par le croisement des différences économiques fortes existant entre pays africains (et donc de différences dans le degré d'électrification de leurs territoires) et la nature des ressources dont chacune dispose pour la production électrique. Ainsi, l'Afrique du Sud, première économie afri-

**Sources d'électricité en Afrique (2014)**



(Source : IEA)

caine, a représenté, en 2014, plus de 33 % de l'électricité africaine, celle-ci étant générée à plus de 92 % par du charbon. L'Égypte a, pour sa part, produit 20,70 % de l'électricité du continent et a, pour cela, très largement utilisé du gaz (74 %) et du pétrole (17 %). Une réalité qui ne surprend guère puisque le pays est le deuxième producteur africain de gaz et le cinquième producteur de pétrole. Pour de nombreux autres pays africains de taille économique plus modeste (Angola, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Malawi, Namibie, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Namibie, Sierra Leone, Soudan, Togo, Ouganda et Zambie), la part de l'hydroélectrique dans la production totale d'électricité du pays a été supérieure à 70 %.

### Quel power mix choisir ?

De ces chiffres portant tant sur la production d'électricité que sur l'accès à celle-ci découle une évidente réalité : au-delà de l'affirmation d'une nécessaire croissance de la capacité de génération, la question de l'électrification de l'Afrique est plurielle par nature. Le pragmatisme économique qui conduirait un pays à exploiter prioritairement les ressources minières, hydrauliques, pétrolières ou gazières dont il dispose pour produire de l'électricité à des fins nationales ne saurait cependant pleinement expliquer la réalité de la situation africaine et, plus encore, éclairer les développements probables dans ce domaine. Pour le décideur public, s'interroger sur les priorités à accorder, pour le développement de la génération électrique, entre énergies renouvelables et non renouvelables ou, plus globalement, entre une source d'approvisionnement en électricité plutôt qu'une autre, résulte, en effet, d'arbitrages complexes dont le résultat ne peut être binaire. Parmi les facteurs, d'ordre technique, économique, financier mais également sociétal, à prendre en compte, figurent :

- l'ampleur, la nature (industrielle vs non industrielle) et l'intensité des besoins en électricité à satisfaire,
- le coût financier de ces infrastructures énergétiques dans les phases de développement, et d'exploitation,

- la capacité à trouver des investisseurs/bailleurs de fonds permettant d'assumer ces coûts et, pour les financeurs privés, la capacité à leur offrir des conditions financières leur permettant de les amortir sur le long terme via notamment l'existence ou non de prix de rachat garantis,

- la durée de vie souhaitée pour l'infrastructure énergétique,

- la disponibilité physique, mais également économique des ressources nécessaires à la production électrique,

- le coût des ressources énergétiques à la production électrique,

- l'accès et la maîtrise des technologies permettant d'exploiter efficacement ces ressources,

- la réalité du territoire à électrifier, ainsi que l'étendue des réseaux de distribution existants, leur capacité de transit et la possibilité de raccordement,

- le degré de vulnérabilité des installations et des réseaux de distribution électriques aux aléas, notamment météorologiques ou climatiques,

- l'existence éventuelle de conflits et de rivalités d'usage,

- le degré d'acceptabilité, par les populations, des externalités négatives qu'elles peuvent produire, notamment d'un point de vue environnemental et, le cas échéant, le coût que leur gestion impose.

Les deux premiers points résonnent *a priori* comme une évidence : le choix d'une source prioritaire d'alimentation dépend de l'ampleur des besoins à satisfaire et des ressources disponibles pour cela. Quelques précisions méritent cependant d'être apportées : la disponibilité des ressources nécessaires à la génération électrique ne répond pas uniquement à des logiques géologiques (charbon, fioul, gaz naturel), physiques (hydraulique, biomasse) ou météorologiques (éolien, solaire), mais également économiques. À l'image de la stratégie mise en œuvre par l'Égypte, les pays disposant de ressources non renouvelables permettant de produire de l'électricité doivent choisir entre les exporter ou les utiliser localement à des fins de génération électrique. En favorisant leur vente sur les marchés internationaux, les cours élevés des ressources peuvent ainsi réduire leur disponibilité économique. L'origine de la ressource n'est également pas neutre et peut poten-

tiellement poser des problèmes tant géopolitiques (au regard, notamment, de la question de l'approvisionnement en gaz terrestre, mais également de l'utilisation des ressources hydrauliques) qu'environnementaux ou écologiques, à l'image de la déforestation par la biomasse ou du déplacement des populations, de la diminution des ressources halieutiques, du déséquilibre des écosystèmes par l'hydroélectricité ou de la production de gaz à effet de serre par les énergies fossiles.

Puisque l'électricité ne se stocke pas ou peu, il convient, par ailleurs, de rappeler qu'un réseau efficace doit, au travers de ce qu'il est convenu d'appeler les productions de base, de semi-base et de pointe, pouvoir s'accommoder de pics de demande et disposer d'une certaine flexibilité. L'hydraulique de retenue (lac notamment) et le thermique à flamme (fioul notamment) offrent, de ce point de vue, les meilleures garanties, à la différence du solaire ou du nucléaire. Pour une production dite « d'extrême pointe », les turbines à combustion alimentées au fioul ou au gaz naturel et pouvant être démarrées en moins de vingt minutes sont, pour leur part, essentielles. La question du power mix le plus efficace pour un pays donné impose donc de développer, en cela, des unités de génération électrique permettant de répondre à la « temporalité » de la demande.

### *Small is beautiful !*

La nature du territoire à électrifier, mais également la qualité et la capacité du réseau électrique existant sont également des critères décisifs. La production centralisée d'électricité fait, en effet, sens dans des zones à forte densité de population, mais ne répond guère au problème de l'électrification en zone rurale. Elle imposerait notamment de transporter l'électricité sur de longues distances, ce qui s'avère particulièrement coûteux en développement et en maintenance. Une des solutions est donc de générer de l'électricité décentralisée. De ce point de vue, le développement de systèmes individuels ou de mini-réseaux (*mini grids*) capables d'alimenter un village s'est affirmé comme un mode adapté de génération électrique pour des petites villes situées dans des zones reculées. Alors que le diesel représentait une part importante de

ces *mini grids* en Afrique, les systèmes solaires ou hybrides (combinant solaire et diesel pour pallier l'intermittence de l'énergie solaire) se sont fortement développés, à l'instar également des systèmes individuels tels que les lanternes solaires. Une réalité confirmée par un rapport du think-tank *African progress* panel qui souligne non seulement l'efficacité de tels modes de génération, mais également leur fort développement. Problème : le coût financier qu'ils représentent doit souvent être assumé par l'opérateur, ce qui limite parfois leur diffusion aux villages. Moins connu, les « *mini hydros* » méritent d'être évoquées dans le cas africain. D'une puissance inférieure à 1 MW, celles-ci peuvent également être adaptées pour la génération électrique en zone rurale.

### Financements et rentabilité : deux points clés de l'électrification

De toute évidence, l'aspect financier est un autre aspect essentiel de la problématique de l'électrification en Afrique. Celui-ci s'exprime à deux niveaux qui, bien que distincts, s'avèrent interdépendants : celui du financement et celui de la rentabilité du projet. Parmi les tendances récentes, force est de reconnaître l'impressionnant développement du photovoltaïque. Le coût par kWh du photovoltaïque, bien que plus élevé, en moyenne que les autres formes de génération électrique, s'est drastiquement réduit tandis que son efficacité s'est symétriquement accrue. Conjuguées à la rapidité de construction d'une centrale et au potentiel de demande africain, ces différentes propriétés expliquent la présence croissante des fonds d'investissement internationaux. En raison des contraintes financières auxquelles sont confrontées les sociétés d'électricité nationales, le financement des énergies renouvelables est néanmoins bien souvent pluriel tant au regard des instruments utilisés (fonds propres et dettes) que des acteurs impliqués : investisseurs privés donc, bailleurs de fonds internationaux, à l'image de la Banque africaine de développement, du français Proparco, filiale de l'Agence française de développement, mais également de la Banque mondiale ou de la Banque européenne d'investissement (BEI), et acteurs publics nationaux.

Il ne peut y avoir, pour un investisseur privé, de financement sans rentabilité. Comme le rappellent des économistes du centre d'études britanniques *Oxford Institute for Energy Studies* (OIES), la viabilité et la pérennité des investissements dans ce secteur électrique parfois non libéralisé dépendent d'un certain nombre de facteurs : du degré de stabilité des revenus futurs (à l'instar de tout investissement) et donc de l'existence éventuelle de contrats de long terme de rachat de l'électricité ainsi produite, de la capacité d'accès au réseau électrique et de la qualité/vétusté de ce même réseau, ainsi que de l'ampleur des politiques publiques nationales en faveur des énergies renouvelables dans le pays. C'est donc l'équation de la rentabilité du financement qui est posée. Le fameux couple « rendement-risque » d'un tel investissement est largement dépendant du prix relatif des énergies alternatives, notamment celles des énergies fossiles lorsque le pays considéré est lui-même producteur. L'existence de subventions... et/ou de taxes sur l'une ou l'autre des sources d'énergie est de nature à modifier profondément les équilibres dans ce domaine. Ceci s'est notamment vérifié en Europe, au sein des énergies fossiles, au début des années 2010. Pour mémoire, l'évolution relative de ce qui est convenu des *dark spreads* et des *spark spreads*, à savoir la marge brute d'un électricien, elle-même fonction du prix de l'électricité, de l'efficacité de conversion thermique (rendement) de la centrale et du prix de la ressource (ici le charbon et le gaz respectivement), est un des déterminants du type de centrale pouvant être développée. Alors que les prix du quota de CO<sub>2</sub> et celui du charbon avaient chuté au début des années 2010, la prise en compte du « coût carbone » au travers des formules de *clean dark spread* ou *clean spark spread* a assez largement modifié les équilibres concurrents existant en Europe entre les centrales à gaz et celles à charbon, au profit de ces dernières. Les centrales à gaz sont pourtant plus rapides à construire, moins intensives en capital, émettent moins de dioxyde de carbone et sont, en cela, généralement mieux acceptées par les populations. Un équilibre, en définitive, instable : l'introduction, en 2013, d'un prix minimum du carbone au Royaume-Uni a cette fois favorisé le développement des cen-

trales à gaz et à cycle combiné. La définition de la politique énergétique d'une nation dépend certes de réalités physiques et de variables économiques et financières, mais elle s'affirme également comme l'expression d'un choix politique via des mesures de subvention/taxation.

### Gérer les externalités négatives

Si l'utilisation des ressources non renouvelables ne soulève *a priori* pas de conflits d'usages, telle n'est pas nécessairement le cas pour les barrages créés sur les fleuves parcourant plusieurs pays. Ceux-ci peuvent, en effet, être à l'origine d'importantes tensions entre pays et entre populations, comme en témoigne, notamment, la construction récente du barrage éthiopien Gibe III. Cette question du partage de la ressource est autant complexe qu'incontournable et impose souvent l'institutionnalisation d'une structure interétatique de gestion. C'est une des missions de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), de l'autorité du Bassin du Niger (ABN), de l'Initiative pour le bassin du Nil (NBI), de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) ou de l'Autorité du bassin du Komati (KOBWA). L'aspect environnemental ne peut, par ailleurs, être négligé. Alors que les centrales thermiques produisent du dioxyde de carbone ainsi que des oxydes d'azote et de soufre et que les centrales nucléaires posent, par nature, la question de la gestion des déchets radioactifs, les énergies renouvelables disposent d'un bilan environnemental nettement plus favorable. D'autres externalités négatives doivent cependant être prises en compte. L'utilisation non raisonnée de la biomasse (dont le caractère renouvelable est, en définitive, largement dépendant de la ressource végétale utilisée) a ainsi pu être identifiée par une des causes de la déforestation dans certains pays du continent.

Ces différentes variables ont conduit les pays africains à opter, dans la construction de leurs nouvelles unités de génération électrique, tantôt pour les énergies renouvelables, tantôt pour les énergies fossiles. C'est ainsi que le Niger a inauguré, en 2017, la centrale électrique de Gorou Banda, dans le sud-ouest du pays, d'une capacité

de 100 MW et fonctionnant au diesel. Le coût des énergies fossiles et la volonté des pays africains d'exploiter leur potentiel hydroélectrique ou celui lié à l'énergie solaire semblent néanmoins avoir largement favorisé le développement des énergies renouvelables.

### Les grandes ambitions du Sénégal et du Maroc dans l'énergie solaire

Assez largement dépendant des hydrocarbures, le Sénégal a fait du développement des énergies renouvelables et de la libéralisation de la production électrique un élément central de son plan Sénégal émergent (PSE). Dans ce contexte, l'année 2016 a vu la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque Senergy 2, à Bokhol dans la région de Saint-Louis. Disposant de 77 000 panneaux solaires d'une puissance totale de 20 mégawatts (MW), celle-ci devrait permettre de produire annuellement 34 GWh. À celle-ci s'est ajoutée la centrale solaire d'une puissance de 22 MW située dans la commune de Malikounda. D'autres stations sont par ailleurs en construction ou en prévision, dans la région de Thiès, de Louga et de Dakar. L'énergie solaire donc, mais pas uniquement, grâce au futur parc éolien de Taïba Ndiaye d'une puissance de 150 MW. L'ambition du Sénégal est triple : faire passer la capacité électrique du pays de 820 MW environ à 1 260 MW en 2019, porter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique national à 20 % et jouer de cet effet volume pour réduire sensiblement le prix du kWh. Appuyée par le programme *Scaling solar* de la Banque mondiale officialisé en 2015 et ciblé initialement sur la Zambie, Madagascar et le Sénégal, la Zambie devrait également bénéficier dans les années à venir de deux centrales solaires de 50 MW.

Les exemples du développement de l'énergie solaire en Afrique sont, nombreux, mais, dans ce domaine, c'est le Maroc, pays d'accueil de la COP22, qui semble avoir marqué les esprits avec l'inauguration, en février 2016, de la première des quatre tranches de développement des centrales solaires à concentration géantes Noor (signifiant lumière en arabe) situées près de la ville de Ouarzazate. L'ambition est considérable : tandis

que Noor 1 dispose d'une puissance de 180 MW, l'ensemble des stations offrira 580 MW pour un investissement global de \$ 9 milliards. Conjuguées avec le parc éolien de Tarfaya entré en service en décembre 2014 et d'une puissance de 300 MW, ces unités de production permettront de couvrir plus de 40 % des besoins en électricité du pays. Elles répondront également à la stratégie marocaine d'alimenter d'ici à 2030 plus de 50 % des besoins énergétiques de la nation par du renouvelable avec, en outre, une capacité d'exportation des excédents vers l'Europe et les pays africains voisins.

### Une multiplication des barrages hydroélectriques en Afrique de l'Est et en Afrique centrale

Si le développement du photovoltaïque a été un des éléments clés de la politique énergétique africaine en 2016, l'hydroélectrique n'a, dans d'autres parties du continent, pas été en reste. Le barrage hydroélectrique de Soubré, dont la construction a démarré en 2013, dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, devrait notamment être mis en service en mars 2017. Ajoutant 275 MW à la capacité de génération électrique du pays, ce barrage permet d'engager plus en avant le pays vers le rééquilibrage de son mix énergétique en faveur du renouvelable. Même constat pour le Maroc où pas moins de six projets hydroélectriques sont en phase de développement. Plus à l'Est, en Éthiopie, c'est le barrage Gibe III construit sur le fleuve Omo et effectif depuis 2015 qui a été inauguré en décembre 2016. Il disposera d'une capacité de 1 870 MW. L'ambition du pays dans la production hydroélectrique est, considérable : à Gibe III s'ajoute, en effet, le projet *Grand Ethiopian Renaissance Dam* (GERD), un barrage d'une capacité de 6 000 MW qui aidera le pays à valoriser un potentiel estimé à 40 000 MW... et à exporter son électricité. Une ambition légitime lorsque l'on sait que l'Éthiopie connaît depuis plusieurs années une croissance économique élevée et qu'elle est le deuxième pays africain, derrière la République démocratique du Congo (RDC), en termes de potentiel hydroélectrique. L'hydroélectrique en Afrique, c'est également les

barrages d'Inga 1 et 2 en RDC dont la rénovation des turbines initiée en 2014 était toujours d'actualité en 2016 (à l'instar de celui de Kariba situé sur le Zambèze et alimentant le Zimbabwe et la Zambie). La RDC nourrit également de fortes ambitions dans le domaine de la production hydroélectrique au travers du développement du barrage Inga 3 d'une capacité de 4 800 MW. Celui-ci a néanmoins connu un important coup d'arrêt en 2016 avec le retrait de la Banque mondiale du projet qui avait accepté de le financer à hauteur de \$ 73 millions en 2014. Dans ce pays était, par ailleurs, signé en juin 2016 l'accord de construction d'un autre barrage, cette fois d'une capacité de 240 MW, qui devrait être effectif en 2021. Celui-ci devrait en priorité servir les besoins énergétiques du secteur cuprifère de la RDC. À Madagascar, c'est le projet de la centrale de Sahofika, d'une capacité de 200 MW, qui est en phase préliminaire de développement, tandis que le Cameroun observe la progression de la construction du barrage de 30 MW de Lom Pangar, dans l'Est du pays. D'une capacité de 147 MW, le barrage de Ruzizi III doit, quant à lui, alimenter le Burundi, la RDC et le Rwanda, mais également l'*East African Power Pool* (EAPP), un projet d'interconnexion électrique rassemblant des pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). À noter, par ailleurs, l'inauguration, en septembre 2015, du barrage guinéen de Kaléta, d'une puissance de 240 MW et le développement de celui de Souapiti, dans le cadre d'un partenariat public-privé avec le consortium EDF-Artélia-Nodalys. C'est, en définitive, une longue liste, probablement non exhaustive, de projets de développement et de réhabilitation d'unités hydroélectriques qui figure sur l'agenda de nombre de pays africains.

### Le game changer du GNL

Le développement de l'hydroélectricité et de l'énergie solaire est, sans aucun doute possible, une stratégie aussi incontournable que pertinente pour valoriser l'extraordinaire potentiel hydrologique et climatique du continent. Ceci ne doit cependant pas occulter que continue à se développer sur les marchés mondiaux de l'énergie une

révolution aux multiples facettes : celle du gaz naturel liquéfié (GNL). Si cette ressource n'est pas nouvelle, la réalité de son marché international a évolué radicalement depuis plusieurs années, un phénomène toujours d'actualité. Les échanges de GNL ont été historiquement organisés autour d'une relation étroite entre un producteur et un utilisateur, celle-ci étant caractérisée par l'existence de contrats d'approvisionnements à long terme et à prix indexés. Portés par l'idée que la demande de GNL ne pourrait être que croissante, mais également que la politique énergétique européenne leur serait favorable, les producteurs ont cependant développé une offre additionnelle dont le prix se forme désormais sur le marché spot. Tandis que la révolution du gaz de schiste a contribué à la baisse des prix de l'énergie, l'amélioration de la technologie de la liquéfaction via le développement d'unités flottantes de stockage et de regazéification (FSRU) a accru la flexibilité des échanges internationaux du GNL. Supprimant les contraintes physiques, géopolitiques et financières associées au gaz terrestre, celui-ci s'est dès lors affirmé comme une opportunité intéressante pour nombre de pays africains dans la définition de leur mix énergétique optimal. Une vision que partage notamment Tom Earl, vice-président de Total, qui avait déclaré, en octobre 2016, croire au grand potentiel du marché africain pour le GNL. Une fois encore, les perspectives d'une explosion de la demande d'électricité justifient cette vision. C'est ainsi que le Maroc a envisagé, en décembre 2014, de développer, d'ici à cinq ans, un terminal de regazéification au port de Jorf Lasfar, près de la ville d'El Jadida et d'un pipeline vers les villes de Casablanca et Tanger. Un tel terminal devrait permettre l'importation de 7 milliards de m<sup>3</sup> de gaz et ainsi considérablement diversifier les sources d'approvisionnement marocaines.

### La question centrale du développement des réseaux électriques africains

Évoquer l'électrification de l'Afrique impose enfin d'évoquer la question du développement de réseaux intracontinentaux. En Afrique comme dans le reste du monde, l'interconnexion des réseaux électriques africains est, en effet, particu-

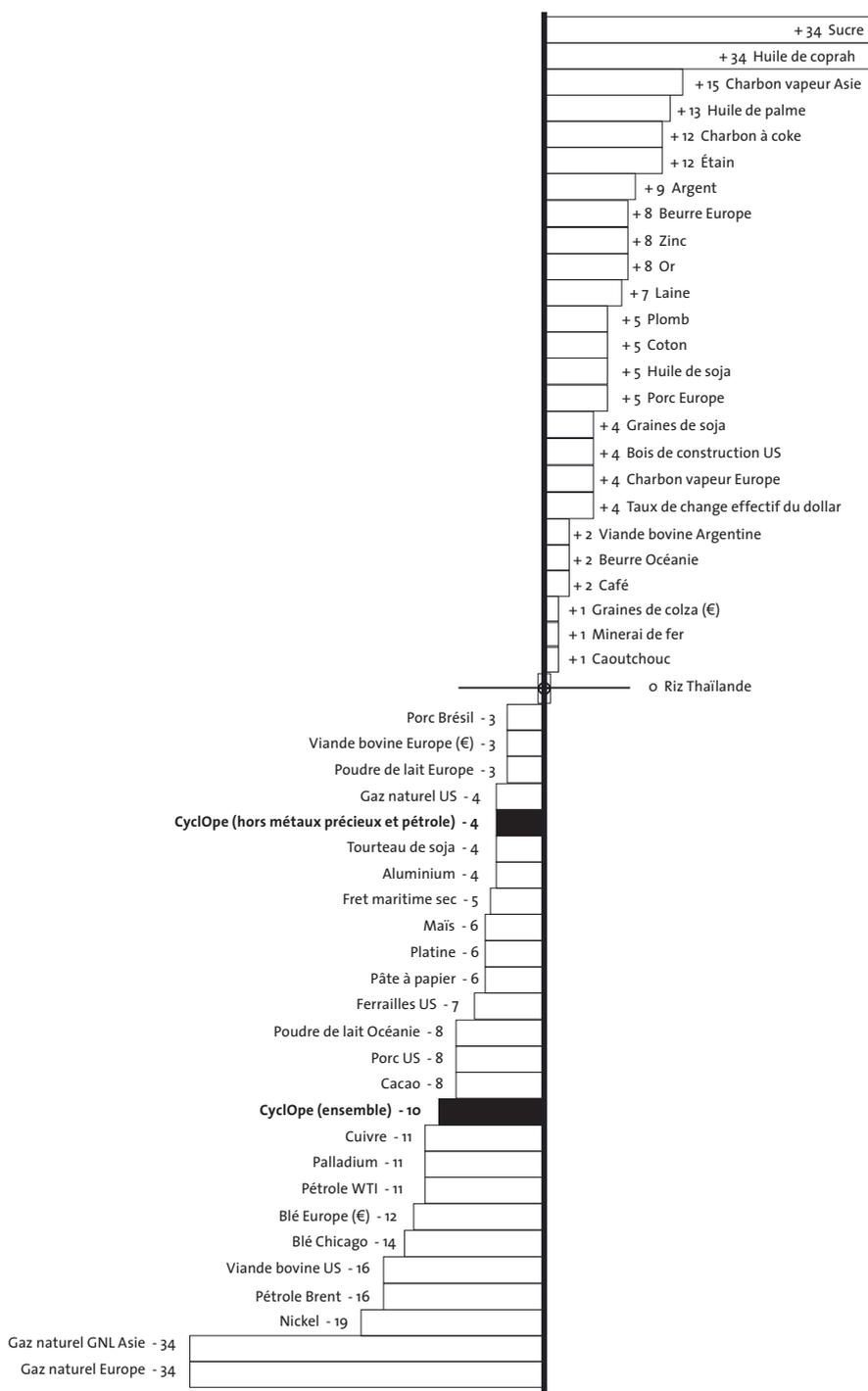
lièrement intéressante pour assurer une plus grande efficacité dans la distribution électrique et, en cela, un plus grand lissage des prix : un pic de demande qui ne pourrait pas être satisfait par une source locale peut alors être alimenté par un approvisionnement en électricité d'un pays voisin dont les capacités ne seraient pas pleinement employées. Il faut ici rappeler que, dans les épisodes de très fortes élévations de la demande d'électricité, la France a, par exemple, l'option d'importer de l'électricité d'Allemagne.

Si les projets d'intégration régionale et sous-régionale sont inscrits à l'agenda politique africain, le secteur énergétique n'est, semble-t-il, pas en reste, comme en témoigne le développement d'une « *Africa power vision* » décidée par les chefs d'États africains lors du sommet 2014 de Davos et de l'initiative Sustainable energy for all (SE4ALL) soutenue par quarante-quatre pays africains. Cette interconnexion des réseaux existe entre de nombreux pays africains (notamment en Afrique australe et de l'Est), mais elle devrait s'étendre comme en témoigne l'accord trouvé, en 2017, entre l'Éthiopie et le Soudan dans le cadre de la mise en œuvre du barrage Grande renaissance. Cette dynamique s'inscrit, en effet, dans le cadre de l'East African Power Pool créé en 2005 et associant initialement le Burundi, la RDC, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda et le Soudan auxquels se sont joints la Tanzanie (2010), la Libye (2011) et l'Ouganda (2012). L'ambition ? Assurer la coordination des échanges d'énergie entre les pays membres et, en cela, réduire le coût de l'électricité. C'est également dans ce but que la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a créé le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (ou WAPP, West African Power Pool). Pour que ce repositionnement soit possible, des investissements additionnels en faveur des interconnexions doi-

vent néanmoins être financés. C'est la raison pour laquelle la BEI a accordé, en 2015, un prêt de € 85 millions à la Gambie et au Sénégal dans le but de développer entre les deux pays un réseau électrique de 925 km d'une capacité de transit de 800 MW. En 2013, la BAD a, pour sa part, accordé un prêt de \$ 145 millions au projet d'interconnexion des réseaux de la Côte d'Ivoire, du Liberia, de la Sierra Leone et de la Guinée. Il devrait être *a priori* achevé en 2019. Au Maroc, l'extension du réseau de 400 kV qui va jusqu'à Dakhla en direction de la Mauritanie couplé au fort développement du potentiel de génération est également probablement un pas dans cette direction de l'interconnexion. Cette analyse ne saurait être complète sans évoquer les smart grids, ces réseaux électriques intelligents permettant aux utilisateurs de moduler leur demande en fonction de leurs besoins et qui s'avèrent, en cela, particulièrement utiles dans le cadre d'une génération électrique via des ressources énergétiques intermittentes telles que le solaire. Une opportunité dont l'Afrique a pleinement pris conscience.

C'est, en définitive, une vision à la fois pragmatique et ambitieuse qui préside à la mise en œuvre du développement de l'accès à l'électricité du continent africain. L'extraordinaire potentiel en ressources hydriques de certains pays et le taux d'ensoleillement des autres légitiment très largement la volonté affichée d'accroître la part du renouvelable dans le power mix africain. Voie médiane dans la recherche d'une plus grande performance environnementale, le GNL pourrait également jouer un rôle croissant dans certains pays du continent. En raison des besoins considérables à satisfaire et de propriétés physiques et énergétiques différentes, énergies renouvelables et non renouvelables se complètent davantage qu'elles ne s'opposent.

## Les prix des matières premières en 2016 (variation moyenne 2016 sur moyenne 2015)



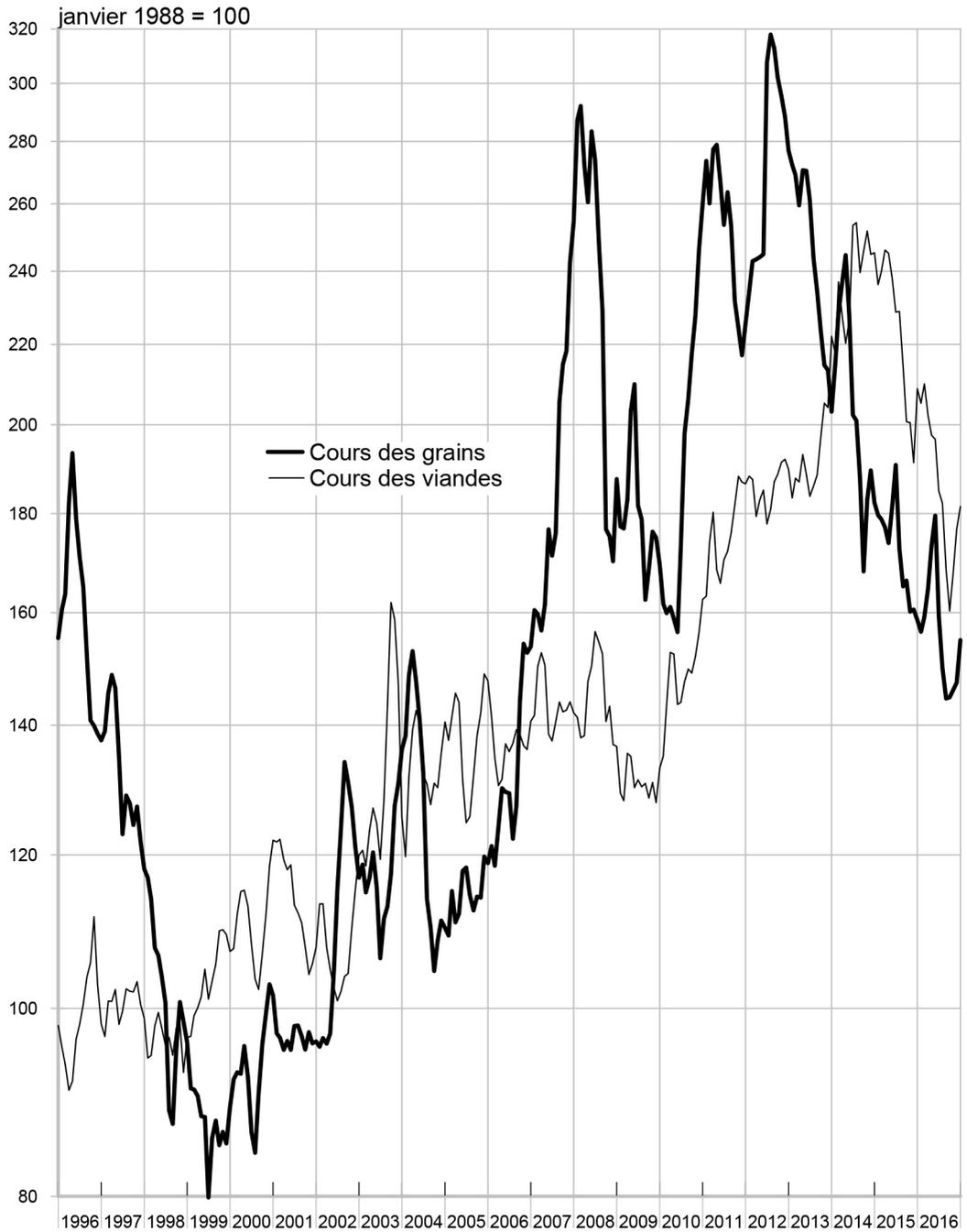
## Deuxième partie

# Les grands marchés de l'Afrique

<b>Grains et agriculture tempérée</b> .....	<b>83</b>
Céréales .....	84
Riz .....	93
Coton .....	100
<b>Produits tropicaux</b> .....	<b>109</b>
Café .....	111
Cacao .....	119
Sucre .....	127
Thé .....	135
Vanille .....	140
Fruits tropicaux .....	144
Sisal et fibres dures .....	149
Bois tropicaux .....	154
<b>Produits animaux</b> .....	<b>161</b>
Produits de la mer .....	163
Viandes .....	169
<b>Minerais, métaux et engrais</b> .....	<b>175</b>
Minerai de fer .....	177
Bauxite et aluminium .....	184
Cuivre .....	189
Petits métaux .....	197
Métaux précieux, diamants .....	214
Engrais .....	223
<b>Énergie</b> .....	<b>229</b>
Pétrole .....	230
Gaz naturel et GNL .....	238
Charbons .....	245

Indices Coe-Rexecode des cours des matières premières en \$

## Produits agricoles tempérés



– I –

# Grains et agriculture tempérée

- Céréales
- Riz
- Coton

# Céréales

---

La campagne céréalière 2015-2016 s'est caractérisée par des prix bas et l'absence de tendance claire ; cette ambiance déprimante se poursuit en 2016-2017 : malgré quelques accidents climatiques, en Afrique de l'Est et en Inde en particulier, la production mondiale est en effet chroniquement supérieure à la consommation depuis 2013. Si les années passées prouvent assez clairement qu'il est tout à fait prématuré d'augurer des rendements de l'hémisphère nord au mois de février, il reste possible de constater que, pour l'heure, aucun facteur négatif ne s'est dégagé. Or une campagne de plus sans claire reprise des prix mettrait à mal plus d'un acteur de la filière. Dans un contexte d'abondance céréalière mondiale, l'Afrique a, quant à elle, connu deux années successives de mauvaises récoltes en 2015-2016 et en 2016-2017, dans des zones certes différentes : sécheresse sévère dans le Nord du continent en 2015 puis dans l'Est en 2016. Les importations ont donc bondi de quelque 8 Mt par rapport à 2014-2015.

---

Il y a un an, le panorama de la campagne 2015-2016 s'est achevé sur la crainte de voir se perpétuer lourdeur et morosité en 2016-2017 : une crainte qui s'est réalisée... Aucun des facteurs haussiers alors identifiés n'a eu d'effet durable ou notable et ceux qui s'y sont ajoutés ont fait chou blanc. Non pas qu'ils fussent absolument négligeables ! Mais les acteurs ne les ont pas pris au sérieux et ils ont *in fine* eu plutôt raison puisque, une fois encore, la production va très probablement excéder la consommation. Un retour en arrière s'impose pour le comprendre.

## La complexité égyptienne

Au printemps 2016, plusieurs questions ont agité les opérateurs au sujet de l'Afrique : une situation inextricable en Égypte, une récolte 2015 désastreuse en Afrique de l'Est et du Sud, et de sombres perspectives au Maroc. Depuis le début de l'année 2016, l'Égypte, s'appuyant sur un décret de 2001 pourtant contredit par un règlement de 2010, a interdit l'importation de blé comportant la moindre trace d'ergot tandis qu'auparavant, la limite reprenait les normes du *Codex ali-*

*mentarius* à 0,05 %. Les raisons profondes de cette évolution restent partiellement obscures. Il convient, par ailleurs, de souligner combien la question du pain est importante dans ce pays : il n'y a pas un jour sans que l'on évoque la question dans les journaux, à la radio et à la télévision. Dans ces conditions, revenir à un taux de 0,05 % après avoir clamé que la moindre trace d'ergot allait tuer des d'Égyptiens et ravager le secteur agricole n'était pas facile ! À la mi-février 2016, les choses semblaient pourtant rentrées dans l'ordre, mais la saga va en fait perdurer plus de six mois, alternant les autorisations d'importer du blé contenant jusqu'à 0,05 % d'ergot et les interdictions pures et simples. Chaque fois que le niveau chutait à zéro, les candidats aux appels d'offres se

sont faits très rares. En avril, le gouvernement recevait un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les niveaux acceptables d'ergot, mais aucune décision n'en découlait. Des bateaux ont régulièrement été refusés. À cet imbroglio s'ajoutait une situation financière désastreuse : le trafic du canal de Suez stagne et le tourisme est en chute libre, ce qui a drastiquement réduit les recettes du pays dont l'économie dépend en partie des monarchies du Golfe – elles y ont investi plus de \$ 20 milliards en trois ans – et du Fonds monétaire international (FMI).

Cette situation n'est sans doute pas étrangère à la réforme en cours du secteur céréalier : naguère, le pain était subventionné afin de permettre

### Céréales

(en millions de tonnes)

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16 (e)	2016/17 (p)
<b>Production mondiale</b>	<b>1 850.0</b>	<b>1 802.7</b>	<b>2 008.0</b>	<b>2 048.2</b>	<b>2 003.7</b>	<b>2 084.4</b>
États-Unis	377.2	346.8	425.7	432.8	423.5	467.2
Chine	318.5	334.2	348.5	350.2	363.5	354.0
UE-27	284.5	273.8	301.4	326.7	310.5	293.5
Inde	129.1	136.4	136.7	138.9	124.6	136.2
Russie	89.7	66.9	88.7	100.5	99.4	111.8
Canada	48.1	51.6	66.3	51.4	53.2	56.2
Ukraine	56.0	45.6	62.5	64.4	60.8	64.4
Argentine	44.5	49.5	51.0	54.3	59.6	63.5
Australie	42.4	34.4	37.6	36.5	36.8	42.5
<b>Échanges mondiaux</b>	<b>271.0</b>	<b>270.8</b>	<b>310.3</b>	<b>322.2</b>	<b>343.7</b>	<b>337.6</b>
<b>Principaux exportateurs</b>						
États-Unis	72.6	49.8	78.6	79.1	76.7	88.3
UE-27	21.9	28.3	40.0	48.1	47.0	35.0
Ukraine	21.5	23.0	32.2	34.1	39.4	39.0
Canada	21.7	23.4	28.0	29.1	26.2	25.9
Australie	30.2	27.2	25.6	23.5	22.0	25.5
Argentine	32.2	35.2	17.4	26.8	30.7	34.9
Russie	27.2	15.5	25.4	30.6	34.6	39.4
<b>Principaux importateurs</b>						
Japon	23.0	24.3	23.4	21.9	22.1	23.1
Égypte	18.4	14.0	17.9	18.9	20.7	20.7
Mexique	18.2	11.6	15.1	15.6	19.3	19.8
Corée du Sud	12.3	13.5	13.4	14.2	14.1	15.0
<b>Stock de clôture</b>	<b>360.0</b>	<b>338.0</b>	<b>413.0</b>	<b>454.0</b>	<b>475.0</b>	<b>504.0</b>

(Source : IGC, Grain Market Report)

**Afrique : production totale de céréales (Mt)**

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	<b>139.60</b>	<b>143.30</b>	<b>136.00</b>	<b>134.80</b>
dont :				
Égypte	15.30	15.50	15.40	15.50
Maroc	10.00	7.00	11.70	3.60
Éthiopie	17.10	18.50	13.40	16.40
Nigéria	18.10	19.10	18.10	18.70
Afrique du Sud	17.60	12.80	10.10	14.90

l'accès de tous à cette base de l'alimentation. Logiquement, ce système a conduit à du gaspillage et à des détournements. Un peu comme en Iran, et non sans polémiques, il a donc été décidé de passer progressivement à un système de cartes électroniques permettant à chaque famille d'acheter cinq pains baladi chaque jour ; les montants non utilisés sont crédités à une valeur double du prix du pain et donnent accès à des achats d'autres produits alimentaires, ce qui constitue une forte incitation à n'acheter que le pain nécessaire à l'alimentation. Il est difficile de chiffrer l'économie de blé qui en découlerait : on parle de 1 à 1,5 Mt. Mais, dans le même temps, deux millions d'Égyptiens naissent chaque année... *In fine*, le *General authority for supply commodities*

(GASC) a acheté en 2015-2016 autant de blé qu'en 2014-2015, soit un peu plus de 5 Mt.

Un peu plus à l'ouest, en même temps qu'il se confirmait que la récolte de blé marocaine 2016 allait être désastreuse à cause d'une sécheresse historique, un flux d'importations beaucoup plus important que prévu indiquait que la moisson de 2015 n'avait pas atteint le record qu'on avait annoncé. Les importateurs ont demandé au gouvernement de réduire au minimum la période estivale pendant laquelle les importations sont restreintes par des droits de douane élevés. Et pour la première fois, le gouvernement marocain a permis des importations au-delà de la fin avril, jusqu'à la fin juin.

L'Algérie a terminé la campagne 2015-2016 avec des importations de céréales en hausse : le

**Afrique : importation totale de céréales (Mt)**

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	<b>65.30</b>	<b>67.10</b>	<b>75.90</b>	<b>76.00</b>
dont :				
Algérie	11.70	12.60	13.10	13.50
Égypte	17.90	18.90	20.70	20.60
Maroc	6.40	6.60	7.30	8.20
Nigéria	4.80	4.50	4.40	4.60
Afrique du Sud	2.10	2.10	5.10	4.10
Soudan	2.80	2.80	2.20	2.40

pays a puisé dans ses réserves financières accumulées lorsque le pétrole était cher afin de garantir la paix sociale.

À l'est du continent, le puissant épisode *El Niño* avait dévasté en 2015 les récoltes de céréales à paille : au printemps 2016, les agriculteurs de ces pays ont cruellement manqué de semence. Les massives importations nécessaires se sont matérialisées au cours du premier semestre 2016. La zone, qui s'étend de l'Éthiopie à l'Afrique du Sud, a ainsi importé quelque 2 Mt de blé de plus qu'en 2014-2015, ce qui n'apparaissait guère dans les prévisions de la fin de début de campagne, mais

n'a néanmoins pas perturbé le marché. Seul le Soudan, pourtant également pénalisé, a réduit ses achats, dans la mesure où les importateurs ont cessé d'être aidés par le gouvernement. En revanche, le pays a annoncé au printemps 2016 qu'il était disposé à concéder 420 000 hectares à des investisseurs saoudiens pour produire du blé et de l'orge.

En dehors des soucis à l'est, l'Afrique subsaharienne a poursuivi en 2015-2016 la progression de ses achats de céréales ; seul le Nigéria a stagné, en raison de la crise qui agite le pays et de la dépression des prix pétroliers. Dans ce pays, on

<b>Blé</b>						
<i>(en millions de tonnes)</i>						
	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
					<i>(e)</i>	<i>(p)</i>
<b>Production mondiale</b>	<b>695.4</b>	<b>655.0</b>	<b>717.1</b>	<b>730.3</b>	<b>737.0</b>	<b>748.6</b>
UE-27	137.4	131.6	143.2	156.1	1595.8	143.4
Chine	117.4	120.8	121.9	126.2	130.2	128.0
Inde	86.9	94.9	93.5	95.9	86.5	93.5
États-Unis	54.4	61.8	58.1	55.1	56.1	62.9
Russie	56.2	37.7	52.1	59.1	61.0	71.0
Australie	29.9	22.9	25.3	23.7	24.2	28.3
Canada	25.3	27.2	37.5	29.4	31.0	31.0
Ukraine	22.3	15.8	22.3	24.7	27.3	26.5
Turquie	18.8	20.1	22.1	19.0	22.6	20.6
Argentine	14.5	8.0	9.2	13.9	11.3	14.2
<b>Échanges mondiaux</b>	<b>153.8</b>	<b>141.9</b>	<b>156.5</b>	<b>153.3</b>	<b>164.3</b>	<b>166.2</b>
<b>Principaux exportateurs</b>						
États-Unis	27.9	27.5	31.3	22.6	21.6	25.7
UE-27	15.6	21.7	31.0	34.4	33.9	25.9
Canada	18.2	18.7	22.9	24.9	21.9	21.5
Australie	23.1	21.3	18.4	16.6	15.8	19.5
Russie	21.6	11.2	18.5	22.2	25.4	30.0
Ukraine	5.4	7.1	9.5	11.2	17.5	15.0
Kazakhstan	11.1	7.2	8.4	5.9	7.3	8.9
Argentine	11.3	7.1	1.5	4.1	8.7	8.2
<b>Principaux importateurs</b>						
Égypte	11.6	8.2	10.1	11.1	12.2	12.0
Brésil	6.8	7.7	7.0	5.7	6.0	6.5
Indonésie	6.5	7.2	7.5	7.3	10.2	8.8
Algérie	6.3	6.4	7.4	7.3	8.2	8.1
Japon	5.8	6.3	5.9	5.6	5.6	5.8
Corée du Sud	5.1	5.2	4.1	4.0	4.5	5.1
UE-27	7.2	5.3	4.1	6.2	7.0	6.6
<b>Stock de clôture</b>	<b>191.0</b>	<b>170.0</b>	<b>190.0</b>	<b>205.0</b>	<b>222.0</b>	<b>235.0</b>

*(Source : USDA)*

**Afrique : production de blé (Mt)**

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	<b>27.40</b>	<b>24.40</b>	<b>25.70</b>	<b>21.40</b>
dont :				
Égypte	8.70	8.50	8.50	8.60
Maroc	7.00	5.10	8.10	2.70
Éthiopie	3.90	4.20	2.80	3.60
Afrique du Sud	2.00	1.80	1.40	1.90

remarque aussi une chute significative des importations en provenance des États-Unis, au profit de la Russie, du Canada, de l'Australie et des pays du nord de l'Europe.

En Afrique du Sud et dans les pays voisins, le marché du maïs aussi s'annonçait fort tendu : après une récolte décevante en mai 2015, celle de 2016 s'est avérée encore plus faible, nécessitant des importations proches de 3 Mt : le pays a subi une des pires sécheresses du siècle. Non seulement l'Afrique du Sud n'a pas eu assez de maïs pour ses besoins domestiques, mais le pays n'a pas pu exporter vers ses voisins. Ajoutons qu'une proportion significative du maïs sud-africain est du maïs blanc et que les producteurs de cette variété sur la planète ne sont pas légion...

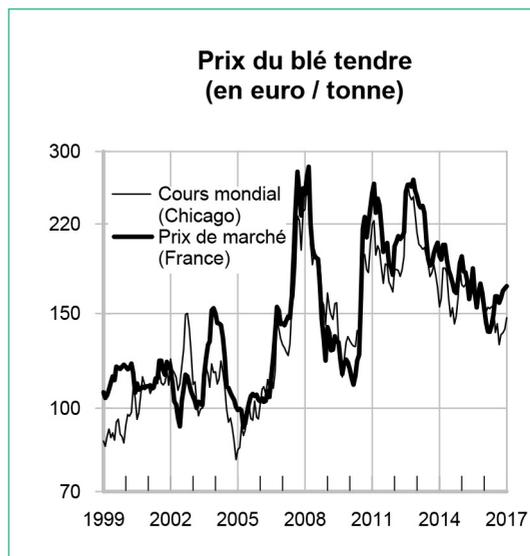
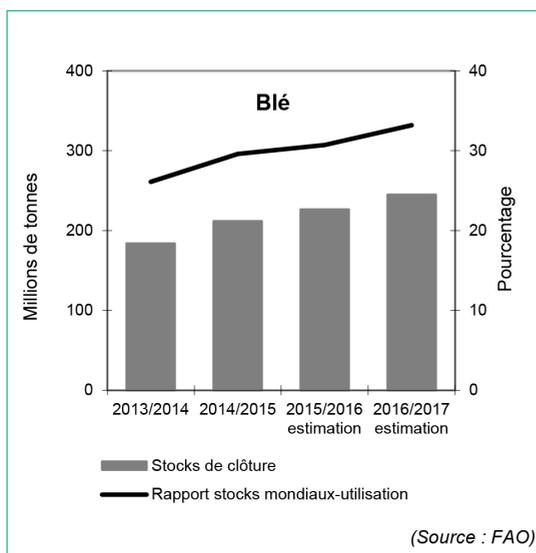
La campagne 2015-2016 s'est soldée par une augmentation planétaire des flux de blé de plus de 10 Mt, un sursaut exceptionnel lié à une augmentation vertigineuse de la demande en Asie et en

Afrique. La première à cause d'une croissance organique, mais aussi de mesures politiques comme en Indonésie. La seconde combinant une croissance elle aussi organique – c'est en Afrique que la population augmente le plus rapidement – avec un grave accident climatique à l'est du continent.

Le 11 juillet 2016, l'Égypte publia, enfin, un décret portant le taux admissible d'ergot à 0,05 % : dès l'appel d'offres qui suivit, le nombre d'opérateurs y répondant bondit. Mais le 28 août, le ministre de l'Agriculture interdit derechef tout bateau comportant la moindre trace d'ergot ! Résultat, fin septembre, les achats du GASC étaient en retrait de presque 1 Mt sur ceux de l'année précédente. En octobre, le problème semblait en voie de règlement tandis que de nouvelles règles de contrôle à l'importation se mettaient en place. Le Parlement a décidé aussi de lancer une enquête sur les rumeurs insistantes de fraude : les

**Afrique : importation de blé (Mt)**

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	<b>44.90</b>	<b>45.20</b>	<b>50.00</b>	<b>49.20</b>
dont :				
Algérie	7.40	7.30	8.10	8.20
Égypte	10.10	11.10	12.10	11.70
Maroc	3.90	4.00	4.40	5.10
Nigéria	4.60	4.30	4.40	4.40
Afrique du Sud	1.90	1.80	2.30	1.90
Soudan	2.60	2.70	2.00	2.20



premières visites ont effectivement prouvé que les stocks déclarés ne correspondaient pas aux stocks physiques et des mises en examen furent décidées avec, en outre, une démission du ministre de l'Approvisionnement. Quant au système de cartes de rationnement, occasionnant déjà nombre de fraudes, on annonçait qu'elles allaient passer sous le contrôle du ministère de l'Industrie militaire. La dévaluation soudaine de plus de 50 % de la livre égyptienne par rapport au dollar mettait à mal les importateurs qui n'avaient pas « couvert » leurs lignes de crédit ouvertes en monnaie locale : on avance que les quatre plus grands importateurs égyptiens y auraient perdu quelque \$ 500 millions ! À la fin de l'année 2016, le gouvernement a aussi annoncé son souhait de réduire le nombre de bénéficiaires de pain subventionné : début 2017, il déclare que les familles bénéficiaires passeront de 84 à 70 millions avec un objectif ultérieur à 30 millions ! Pas très populaire dans un pays où l'inflation flirte avec les 25 %... Début 2017, l'Égypte a décidé d'appliquer le prix mondial du blé comme référence pour le paiement de la prochaine récolte domestique : le prix serait calculé sur la base de la moyenne des prix des appels d'offres du GASC durant les deux mois précédant la récolte, ce qui pourrait aboutir à quelque € 180/t. Les années précédentes, le prix d'achat était fixé largement au-dessus du prix mondial, à

€ 300/t en 2016 par exemple, ce qui était la porte ouverte à de nombreuses fraudes, des opérateurs locaux pouvant importer du blé pour ensuite le revendre comme du blé local. Par ailleurs, début 2017, aucun accord n'est encore intervenu entre les importateurs et le gouvernement : la Banque centrale refuse leurs conditions.

### Le repli des exportations françaises vers l'Afrique

Après un début de campagne 2016-2017 en fanfare, il se confirma dès septembre que la France serait beaucoup moins présente sur l'Afrique que d'habitude : outre le fait que la production de blé a plongé de près de 41 Mt en 2015 à 28 Mt en 2016, la qualité s'est avérée problématique : si la teneur en protéine était élevée, la qualité du gluten ne satisfaisait pas les boulangers et le poids spécifique était très bas. Ce qui allait poser des problèmes vers l'Algérie : l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) exige en effet un poids spécifique de 77 kg/hl à l'arrivée. Logiquement, les origines du nord de l'Europe allaient, comme en 2014, en tirer avantage. Au reste, l'Algérie présente une situation singulière dans le paysage africain : ce pays s'est contraint à importer essentiellement du blé français ou au moins européen, en particulier au tra-

<b>Mais</b>						
<i>(en millions de tonnes)</i>						
	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
					(e)	(p)
<b>Production mondiale</b>	<b>875.5</b>	<b>872.6</b>	<b>998.4</b>	<b>1 019.0</b>	<b>970.8</b>	<b>1 041.7</b>
États-Unis	312.8	273.2	351.3	361.1	345.5	386.7
Chine	192.8	205.6	218.5	215.6	224.6	217.0
Brésil	73.0	81.5	80.1	84.7	67.0	85.4
UE-27	66.0	56.3	64.2	76.2	58.2	59.5
Ukraine	22.8	20.9	30.9	28.5	23.3	26.5
Argentine	21.2	32.1	33.1	33.8	39.8	42.5
Inde	21.8	22.2	24.3	24.2	21.8	25.0
Mexique	17.6	21.6	22.9	25.5	25.8	24.5
<b>Échanges mondiaux</b>	<b>97.8</b>	<b>99.7</b>	<b>121.8</b>	<b>125.1</b>	<b>135.8</b>	<b>134.9</b>
<b>Principaux exportateurs</b>						
États-Unis	42.7	20.0	42.8	47.2	45.8	56.2
Brésil	8.5	26.4	23.5	20.6	35.9	16.5
Ukraine	13.6	13.8	19.9	18.2	17.3	18.7
Argentine	16.5	21.6	12.0	19.8	18.6	23.8
Inde	4.1	4.9	4.1	1.4	0.5	0.7
UE-27	3.0	1.5	2.8	3.7	2.0	2.2
Afrique du Sud	2.2	2.0	1.8	1.8	0.7	0.7
<b>Principaux importateurs</b>						
Japon	14.5	14.5	15.2	14.2	14.7	15.1
Mexique	11.6	5.6	9.8	10.8	13.8	14.2
Corée du Sud	7.2	8.2	9.2	10.1	9.6	9.9
Égypte	6.7	5.8	7.7	7.7	8.5	8.6
Chine	4.7	3.7	3.9	5.1	4.1	1.9
Taiwan	4.4	4.2	4.1	3.9	4.5	4.4
<b>Stock de clôture</b>	<b>130.0</b>	<b>133.0</b>	<b>182.0</b>	<b>207.0</b>	<b>208.0</b>	<b>224.0</b>

*(Source : USDA)*

<b>Afrique : production de maïs (Mt)</b>				
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	<b>69.40</b>	<b>69.00</b>	<b>61.80</b>	<b>66.40</b>
dont :				
Égypte	5.80	6.00	6.00	6.00
Éthiopie	6.50	7.20	5.60	6.30
Nigéria	7.70	7.50	7.00	7.50
Afrique du Sud	15.00	10.60	8.20	12.50
Tanzanie	5.40	6.70	6.00	5.50

vers de critères qualitatifs restrictifs. Il est clair que les difficultés financières liées à la chute drastique du prix du pétrole ont incité le gouvernement à remettre en cause cette sorte de « rente de situation ». Au reste, les polémiques qui ont souligné combien s'interdire d'importer du blé russe coûte cher au pays n'ont pas manqué dans la presse locale. Pour l'heure, le statu quo est de rigueur, mais pour combien de temps ? Cela dit, il semble tout de même que l'Algérie soit partie pour importer un peu moins que les 6,5 Mt de la campagne 2015-2016. La question des origines reste aussi ouverte : la part de la France va nécessairement baisser pour cause de mauvaise qualité ; les pays d'Europe du Nord vont s'y substituer partiellement, tout comme l'Argentine. Par ailleurs, combien les États-Unis, *a priori* bien peu compétitifs, vendront-ils finalement ? Le pays a aussi annoncé la fin de la subvention de l'orge. Et sans doute le système de subvention du pain va-t-il, comme en Égypte, évoluer.

Comme on pouvait le craindre, la récolte marocaine de céréales s'est avérée finalement presque trois fois plus faible qu'en 2016. Et les importations ont pu commencer dès le 15 août, beaucoup plus tôt que d'habitude. Vers le Maroc, la France s'est aussi signalée par sa quasi-absence. En septembre, le pays a officiellement demandé à rejoindre l'Organisation de l'union africaine, qu'il avait quittée en 1984, et en octobre, le Roi Mohammed VI s'est engagé dans une tournée en Afrique de l'Est (Rwanda, Tanzanie, Éthiopie) avec, à la clef, des accords de coopération économique et agricole.

Vers l'Afrique subsaharienne, les exportations françaises ont aussi été en déclin marqué cette



année. Longtemps, les pays d'Afrique de l'Ouest ont constitué une sorte de chasse gardée des exportateurs de blé français. Dans une zone où la demande ne cesse d'augmenter à cause de la pression démographique et de l'enrichissement de la population, les ventes françaises sont passées de 1,0-1,25 Mt au début des années 2000 à plus de 2 Mt ces dernières années. Mais les problèmes qualitatifs de la récolte française en 2016 ont rebattu les cartes : les meuniers de ces pays goûtent à d'autres origines, en particulier au blé russe, et l'on peut augurer que, comme au Maroc depuis quelques années, l'origine française devra désormais faire face à une concurrence plus vive que naguère.

#### Afrique : importation de maïs (Mt)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	<b>17.50</b>	<b>18.50</b>	<b>21.70</b>	<b>22.30</b>
dont :				
Algérie	3.70	4.40	4.10	4.50
Égypte	7.70	7.70	8.50	8.80
Maroc	2.00	2.20	2.10	2.10

Production de sorgho (Mt)				
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
	<b>21.30</b>	<b>28.00</b>	<b>25.20</b>	<b>26.60</b>
dont :				
Éthiopie	3.80	4.30	2.60	3.70
Nigéria	5.30	6.70	6.20	6.40
Soudan	2.20	6.30	5.50	5.60

### Une abondance qui devrait *a priori* perdurer

À l'orée du printemps, les facteurs clairement haussiers font donc défaut. La campagne 2016-2017 est *a priori* bien lourde : augmentation des stocks de fin de campagne tant en maïs qu'en blé : la planète a connu un record historique de production de céréales, tout près de 2,1 milliards de tonnes ! Les prix déprimés qui en ont découlé ont aussi permis aux importateurs chroniques de faire de substantielles économies. En blé, l'Argentine a récolté 15 à 15,5 Mt – contre 11,3 en 2015 – et l'Australie a produit quelque 32 Mt, soit 8 Mt de plus qu'en 2015. Les semis d'hiver n'ont guère été affectés par l'épisode de froid du mois de janvier et, si l'on multiplie les surfaces semées dans l'hémisphère nord par un rendement tendanciel – calcul le plus pertinent à cette date –, la production de céréales d'hiver devrait être élevée. Comme il est peu probable que, d'ici fin juin 2017, la Russie et l'Australie aient pu exporter toutes leurs disponibilités de blé, les stocks de report y seront élevés. Le fait qu'aux États-Unis,

les surfaces de blé d'hiver soient les plus faibles depuis 1909 ne perturbe, par ailleurs, guère les esprits.

En cette fin d'hiver 2016, les conditions météorologiques sont favorables dans le Nord du continent africain : les précipitations des derniers mois, en particulier en décembre, ont été suffisantes et les semis d'hiver se sont bien déroulés. Le sud du continent est également favorisé. Les récoltes en Afrique de l'Ouest s'annoncent bonnes. En revanche, la sécheresse menace derechef en Afrique de l'Est : les semis de maïs, de riz, de millet sont retardés au Kenya, en Tanzanie, au Burundi.

Il ne faut bien sûr présumer de rien, dans la mesure où les plus violentes hausses de prix des dernières années sont venues d'événements météorologiques qui se sont produits en juin et en juillet. Pour enclencher une tendance franche et durable, encore faudrait-il qu'ils conduisent à une réduction très substantielle – 20 à 40 Mt – et dans des zones sensibles, en particulier en Russie et en Ukraine.

# Riz

Une hausse très modérée de la production mondiale, des prix en légère progression sur l'année, des stocks en retrait, mais toujours importants et des échanges internationaux en baisse en raison, notamment, d'une atonie de la demande asiatique : le marché mondial du riz a connu une année 2016 en demi-teinte. Si la production a globalement progressé en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest et de l'Est, la sécheresse provoquée par *El Niño* a pesé sur les récoltes de l'Afrique australe. En dépit de mesures visant à développer la riziculture et de belles performances de pays comme le Mali, l'offre demeure néanmoins en déficit chronique face à des besoins qui ne cessent de croître.

## Un marché mondial chahuté

Si les cours mondiaux du riz ont, en moyenne, faiblement progressé sur l'année 2016, leur variabilité a été importante, notamment en Asie : après une hausse marquée au cours du premier semestre, ceux-ci sont fortement repartis à la baisse sur les mois suivants, ne reprenant quelques couleurs qu'en toute fin d'année. En Thaïlande, deuxième exportateur mondial avec 9,6 Mt de riz exporté en 2016, le prix du riz Thaï 100 B (moins de 5 % de brisures) s'est ainsi inscrit en hausse de 2 % entre 2015 et 2016, passant d'une moyenne annuelle de \$ 386/t à \$ 394/t. En base mensuelle cependant, il a progressé de plus de 18 % entre janvier et juillet, passant de \$ 369/t à \$ 436/t, pour chuter d'un peu moins de 16 % entre juillet et novembre. Alors que la référence vietnamienne (Viet 5 %) est restée stable à \$ 358/t en moyenne pour 2016, les prix en Inde ont, quant à eux, faibli de 1,5 % sans néanmoins franchir le prix plancher de \$ 350/t. Leurs trajectoires ont

cependant été similaires à celle observée pour les prix des riz thaïlandais avec un point haut atteint en mars pour les riz vietnamiens et en juillet pour les références indiennes.

Comment comprendre cette évolution ? De côté de l'offre, la production mondiale a progressé de façon très modérée. 748 Mt de riz paddy (soit 496 Mt en base riz blanc) ont en effet été produites en 2016 contre 740 Mt l'année précédente. Parmi les raisons de ce faible accroissement : une augmentation des surfaces ensemencées et une pluviométrie élevée en Asie du Sud, mais une production décevante en Indonésie, en Malaisie et au Vietnam. Conjuguée à une relative faiblesse de la production en Amérique latine et à une demande d'importation importante en Asie, et ce, en dépit d'une demande chinoise plus faible que prévue, l'année 2016 aurait donc pu s'inscrire sous de bien meilleurs auspices. Les stocks mondiaux, évalués à 174,7 Mt en 2016 contre 171 Mt en 2015 selon les statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

<b>Riz</b>						
<i>(en millions de tonnes)</i>						
	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
					<i>(e)</i>	<i>(p)</i>
<b>Riz paddy</b>						
<b>Production mondiale</b>	<b>735.7</b>	<b>744.6</b>	<b>744.8</b>	<b>739.8</b>	<b>748.0</b>	
Chine	205.9	205.2	208.2	209.8	208.6	
Inde	157.9	160.0	158.2	156.5	161.5	
Indonésie	69.1	71.3	70.8	73.0	71.9	
Bangladesh	50.8	51.2	51.8	52.5	52.5	
Vietnam	42.3	44.0	45.0	45.2	43.9	
Thaïlande	38.0	36.8	33.4	28.5	31.1	
Birmanie	29.0	28.3	28.2	27.5	28.0	
Brésil	13.6	11.8	12.1	12.4	10.6	
Japon	10.5	10.9	10.8	10.5	10.7	
<b>Riz décortiqué</b>						
<b>Exportations mondiales</b>	<b>38.4</b>	<b>40.1</b>	<b>45.6</b>	<b>44.7</b>	<b>42.0</b>	<b>43.0</b>
Thaïlande	6.7	6.6	11.0	9.8	9.9	9.9
Vietnam	7.7	6.7	8.0	6.5	5.0	6.0
États-Unis	3.3	3.3	3.0	3.5	3.2	3.6
Inde	10.4	10.8	11.0	11.2	9.9	9.8
Pakistan	3.4	4.0	3.6	4.1	4.3	4.4
Chine	0.3	0.5	0.4	0.3	0.5	0.4
Autres	6.6	8.2	8.6	7.8	9.2	8.1
<b>Importations mondiales</b>						
UE-28	1.3	1.4	1.6	1.8	1.8	1.9
Chine	3.0	3.5	5.9	7.1	6.4	6.6
Indonésie	1.8	0.7	1.3	1.3	1.3	0.8
Iran	1.5	2.2	1.7	0.8	1.0	1.0
Nigéria	3.4	2.4	3.3	2.2	2.3	2.5
Russie	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2
Philippines	1.5	1.0	1.8	2.0	1.0	1.2
Arabie Saoudite	1.2	1.3	1.4	1.6	1.3	1.4
Japon	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
Brésil	0.7	0.7	0.6	0.3	0.7	0.7
Asie orientale	8.6	8.9	14.4	14.9	13.0	13.3
Afrique	13.6	13.1	15.2	13.7	14.1	14.3
Proche et Moyen-Orient	9.4	9.5	8.5	7.9	7.4	7.8
Amérique latine	3.7	3.6	3.6	3.8	4.1	4.0
Pays industriels (hors Japon)	3.4	3.3	3.3	3.4	3.4	3.5
<b>Stocks de clôture</b>	<b>161.0</b>	<b>175.6</b>	<b>171.5</b>	<b>174.7</b>	<b>171.0</b>	<b>170.3</b>

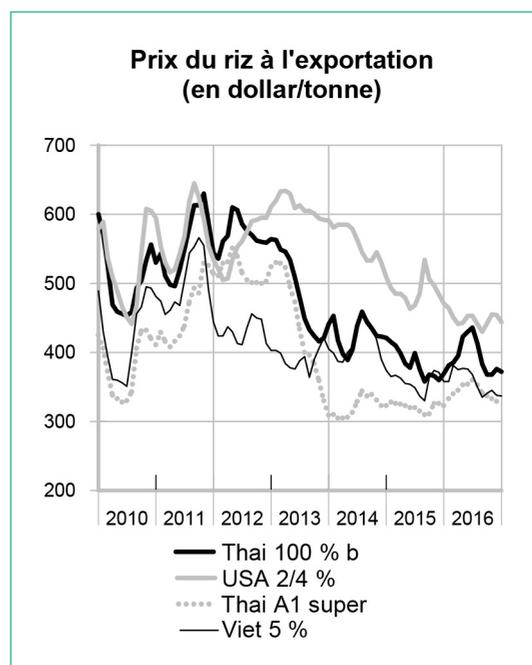
*(Sources : FAO & USDA, 2017)*

(FAO), ont néanmoins mis un frein à cette dynamique haussière. Les ventes importantes de la Thaïlande, alimentées par des stocks de riz de mauvaise qualité constitués à partir de 2009, ont notamment contribué à l'affaissement des prix observé au second semestre. De quoi rappeler que le marché du riz demeure sous le joug des excédents d'exportation et d'une concurrence féroce entre pays exportateurs.

### La situation africaine : un déficit chronique face à des besoins toujours croissants

Comme en témoigne la place de deuxième plus grand importateur mondial occupé par le Nigéria, le riz, produit emblématique traditionnellement cultivé et consommé en Asie, occupe aussi une place prépondérante dans la diète alimentaire des populations africaines. Ceci est d'autant plus vrai que sa consommation explose depuis les années quatre-vingt-dix : elle a ainsi dépassé 34 Mt (en équivalent riz blanc) en 2016, soit 25 % des céréales consommées en Afrique subsaharienne, juste derrière le maïs. Il existe cependant de fortes disparités en termes de consommation et de dynamiques de marchés. L'Afrique de l'Ouest constitue le principal marché du riz du continent – avec 60 % du total consommé –, et le plus dynamique en termes de transitions alimentaires. La consommation moyenne par habitant est de 45 kg/hab et elle progresse à un rythme annuel de 2,5 % an. Cette consommation se situe au double de la consommation moyenne sur l'ensemble de l'Afrique subsaharienne et tend à se rapprocher de la consommation moyenne mondiale, cette dernière étant fortement influencée par la consommation asiatique qui représente 90 % de la consommation mondiale. L'un des principaux déterminants de la croissance de la consommation ouest-africaine, mais aussi en Afrique centrale et australe, tient à la pression démographique et à la forte urbanisation. Le taux d'urbanisation de la population ouest-africaine aurait en effet déjà dépassé le seuil de 50 % en 2016 et pourrait atteindre 60 % vers 2035. Or, c'est dans les villes que la consommation de riz est la plus élevée, car c'est un produit facile d'accès, grâce aux riz

importés, et rapide à préparer par rapport aux céréales traditionnelles (mil et sorgho). Les traditions culinaires constituent aussi un autre déterminant dans les préférences alimentaires. Il s'agit de la seule région d'Afrique où le riz est endémique avec des espèces cultivées depuis plusieurs milliers d'années. Cette spécificité lui confère un poids bien plus important dans les habitudes alimentaires que par rapport au reste de l'Afrique. Aussi, la production continue à s'améliorer grâce à une extension des surfaces cultivées et des rendements qui progressent, même s'ils restent parmi les plus faibles au niveau mondial. Ces progrès demeurent toutefois insuffisants face à des besoins toujours croissants. En effet, malgré les objectifs affichés par bon nombre de pays de la région de réduire la dépendance rizicole, le taux de couverture des besoins de consommation stagne autour de 55 %. Si des initiatives privées et des soutiens publics pour relancer les filières locales et accroître durablement la production ont bien connu une certaine réussite durant les premières années post-crise 2008, elles n'ont cependant pas réussi à renverser la situation de dépendance aux importations dans les approvisionnements rizicoles. L'Afrique sub-



<b>Riz</b>						
(en millions de tonnes)						
	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
					(e)	(p)
<b>Riz paddy</b>						
<b>Production mondiale</b>	<b>735.7</b>	<b>744.6</b>	<b>744.8</b>	<b>739.8</b>	<b>748.0</b>	
Afrique	26.8	27.5	28.7	28.7	30.2	
Afrique subsaharienne	20.8	21.4	22.4	22.8	23.9	
Afrique du Nord	6.0	6.1	6.3	5.9	6.3	
- Égypte	5.9	6.1	6.2	5.9	6.3	
Afrique de l'Ouest	12.7	13.8	14.0	14.3	15.3	
- Côte d'Ivoire	0.7	0.8	0.8	0.9	0.8	
- Guinée	1.9	2.1	2.0	2.0	2.1	
- Ghana	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	
- Mali	1.9	2.2	2.2	2.3	2.8	
- Nigéria	4.4	4.7	4.9	4.8	5.0	
- Sénégal	0.5	0.5	0.7	0.8	0.9	
- Sierra Leone	1.1	1.3	1.2	1.0	1.1	
Afrique centrale	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	
- Cameroun	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	
Afrique de l'Est	2.4	2.8	3.2	3.5	3.6	
- Tanzanie	1.8	2.2	2.6	3.0	3.0	
Afrique australe	5.1	4.2	4.6	4.3	4.3	
- Madagascar	4.6	3.6	4.0	3.7	3.8	
- Mozambique	0.3	0.3	0.4	0.4	0.3	
<b>Riz décortiqué</b>						
<b>Exportations mondiales</b>	<b>38.4</b>	<b>37.2</b>	<b>45.6</b>	<b>44.7</b>	<b>42.0</b>	<b>42.9</b>
Afrique	0.3	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6
- Égypte	0.1	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
<b>Importations mondiales</b>						
Afrique	13.6	13.1	15.2	13.7	14.1	14.3
- Côte-d'Ivoire	1.3	1.3	1.2	1.4	1.4	1.4
- Nigéria	3.0	2.4	3.4	2.2	2.3	2.5
- Sénégal	1.2	1.1	1.3	1.4	1.2	1.2
- Afrique du Sud	1.3	1.3	0.9	0.9	0.8	0.9

(Sources : FAO & USDA, 2017)

saharienne demeure ainsi le premier pôle d'importation avec environ un tiers des importations mondiales.

### Une production qui reste insuffisante

En 2016, la production de riz en Afrique a connu une hausse significative de 5 %, atteignant, pour la première fois, un volume de 30 Mt (20 Mt

en base riz blanchi). Ces bons résultats ont été surtout notables dans les régions occidentales ayant bénéficié de bonnes conditions climatiques avec des pluies abondantes. Cela a notamment été le cas au Nigéria où la production a progressé de 4 % à 5 Mt (3 Mt en base riz blanc). Les prix internes élevés (en raison des limitations des importations), des aides aux crédits de campagne et des subventions aux intrants ont également

favorisé l'extension des surfaces ensemencées. Le Mali a connu une évolution similaire : les conditions ont été favorables et ont permis un bond de 22 % de la production, à 2,8 Mt (1,7 Mt en base riz blanc). Ce pays fait ainsi figure de *success history* avec une production locale qui progresse à un rythme moyen de 8 % par an depuis la crise de 2008. Ce succès lui a permis de maintenir un taux d'autoapprovisionnement qui dépasse 90 %, ce qui est remarquable compte tenu de la moyenne de 60 % observée pour l'ensemble du continent. De plus, le Mali pourrait dégager, en 2017, un excédent de 400 000 tonnes.

Au Sénégal, qui vise aussi l'autosuffisance rizicole, les résultats se sont avérés être beaucoup plus mitigés, et ce, malgré une amélioration significative de la production locale depuis la mise en place d'un plan de relance de la riziculture après la crise de 2008. En 2016, la production aurait progressé de 15 % à 900 000 tonnes (665 000 tonnes en base riz blanc), mais dans le même temps, les importations n'ont guère régressé et s'élèveraient encore à 1,2 Mt en moyenne par an (en base riz blanc), soit

près de deux tiers des besoins pour la consommation locale. La Guinée (Conakry) fait aussi partie des grands pays africains à tradition rizicole. En 2016, la production a atteint 2,1 Mt (1,4 Mt en base riz blanc), la plaçant dans le trio de tête en Afrique de l'Ouest, derrière le Nigéria et le Mali. Malgré des difficultés économiques récurrentes, la production continue à progresser à un rythme de 5 % par an et, bien que les importations progressent elles aussi au même rythme, celles-ci ne représentent en moyenne qu'un quart de la consommation domestique. En Côte d'Ivoire, la production rizicole a, en revanche, encore du mal à redécoller après les années de guerre civile qu'elle a traversée dans les années deux mille dix. La production n'a en effet progressé que très lentement, 2 % par an en moyenne, dépassant à peine 500 000 tonnes (base riz blanc) en 2016. Les importations, elles, ont augmenté de 6 % par an depuis 2010. Elles s'élèveraient ainsi à 1,4 Mt en 2016 (en base riz blanc), soit les trois quarts des besoins nationaux. À l'est du continent, les bonnes conditions climatiques ont été favorables aux cultures, et notamment en

### Deux exemples de mesures structurelles de relance de la production rizicole après la crise de 2008

Outre les mesures de politiques commerciales et les politiques de soutien aux consommateurs engagées immédiatement après la flambée des prix, les gouvernements ouest-africains ont affiché leur détermination à mettre en place des programmes ambitieux de soutien au secteur agricole et, en particulier, à la production rizicole. Au Mali, « l'Initiative riz », lancée en 2008, visait essentiellement à améliorer l'accès des producteurs aux intrants par des subventions (engrais et semences améliorés) et du crédit (engrais et équipements agricoles). Au Sénégal, le gouvernement a lancé un important plan visant à rendre le pays autosuffisant en riz. Au Programme national d'autosuffisance en riz (PNAR), mis en place avant la crise, a succédé l'initiative de la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) annoncée en grande pompe par le président Wade en avril 2008. L'intensification durable de l'irrigation des cultures rizicoles dans la vallée du fleuve Sénégal, représentant 70 % de la production nationale de riz, a été définie comme une priorité nationale. Les résultats des campagnes agricoles post-crise ont été encourageants dans les deux pays. Le Mali a réussi à préserver son autosuffisance relative en riz, et même à dégager des surplus. Pour le Sénégal en revanche, malgré une progression notable de la production, à un rythme moyen de 15 % par an, les importations ont continué à progresser, passant de 1 Mt en 2007 à 1,2 Mt en 2016. Le taux d'autoapprovisionnement s'est certes amélioré, passant de 15 % avant la crise à 25 % en 2016, mais on reste encore très loin des objectifs d'autosuffisance en riz prônés par les gouvernements successifs du Sénégal.

Tanzanie où la récolte de riz a connu un niveau record à 3 Mt (2 Mt en base riz blanc) grâce à des meilleurs rendements. Par contre, dans les régions australes du continent, les campagnes rizicoles se sont révélées plus ardues en raison de la sécheresse provoquée par *El Niño*. À Madagascar, la production aurait ainsi avoisiné 3,7 Mt en 2016 (1,5 Mt en base riz blanc), soit un niveau inférieur à la moyenne des trois dernières années.

### Des importations en progression modérée

En 2016, les importations africaines de riz ont progressé de 3 % à 14,1 Mt, contre 13,7 Mt en 2015. Toutefois, la demande d'importation des principaux importateurs africains a été moins soutenue que celles des années précédentes grâce à une nouvelle amélioration de la production locale. Au Nigéria, premier importateur africain, et deuxième sur le plan mondial derrière la Chine, les achats sur les marchés extérieurs auraient dépassé 2,3 Mt en 2016. Ce volume est certes légèrement supérieur à celui de 2015, mais il reste relativement faible si on le compare aux 3,4 Mt importées en 2014. Cette baisse significative tient à de multiples facteurs. La baisse des revenus pétroliers et la dépréciation du naira par rapport au dollar ont contraint le Nigéria à réduire ses importations. Ceci a aussi eu pour effet d'augmenter les prix internes et d'encourager les producteurs à accroître les surfaces rizicoles. Le prix de gros du riz importé est ainsi passé de \$ 1/kg en janvier 2016 à \$ 1,20 fin 2016, avec des pointes à \$ 1,40 à la mi-2016. Quant aux riz locaux, les prix ont connu également de fortes hausses : de \$ 1,40/kg en janvier 2016 à \$ 1,70 en décembre 2016, avec des pointes à \$ 2,60 en mai 2016. Ces mouvements haussiers ont aussi été causés par le très fort relèvement des tarifs douaniers (d'environ 100 %) pour tenter de limiter les importations officielles. Or, ces mesures ont été contournées par les commerçants nigériens qui ont régulièrement eu recours à des importations « informelles » depuis le Bénin, où le riz asiatique, en particulier, arrive en grande quantité *via* le port de Cotonou. En 2016, en se basant sur les statistiques officielles des principaux exportateurs mondiaux et les sta-

tistiques internationales, les « réexportations » du Bénin vers le Nigéria ont ainsi pu être estimées à près de 2 Mt.

Au Sénégal, la politique de soutien à la production et à la commercialisation du riz local a, quant à elle, permis de stabiliser les importations. La substitution du riz importé reste cependant encore très partielle. Les mesures visant notamment à accorder des licences d'importation en contrepartie d'achat de riz local ne concernent qu'une faible part des volumes commercialisés par les importateurs sénégalais : moins de 4 %. Si la prédominance des riz importés sur les marchés sénégalais est contraire aux objectifs d'autosuffisance affichés par le gouvernement, la stabilité des prix internationaux en 2016 a fortement influencé les prix internes sur les marchés de consommation. Ainsi, le prix du riz importé au détail à Dakar a connu une grande stabilité durant toute l'année 2016, autour de \$ 0,60/kg. En revanche, les fluctuations des prix à la consommation ont été plus sensibles en région, et notamment dans les zones de production en raison de la concurrence saisonnière avec le riz local. En Afrique du Sud, la demande d'importation est restée toujours aussi ferme, car ce pays dépend exclusivement du reste du monde pour satisfaire des besoins de consommation qui ont fortement évolué depuis trois décennies. Autrefois plutôt consommateur de maïs, l'Afrique du Sud a en effet opéré un virage notable depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Le volume des importations de riz est en effet passé d'une moyenne de 500 000 tonnes à 800 000 tonnes dans les années deux-mille-dix. En 2016, les importations atteindraient 1 Mt. En Côte d'Ivoire aussi, malgré un triplement de la production locale depuis la fin de la guerre civile, les importations de riz ont fait un bond au début des années deux-mille, passant de 500 000 tonnes en moyenne à 1 Mt dans les années 2010. En 2016, elles avoisineraient 1,4 Mt.

### La demande d'importation ne devrait pas faiblir en 2017

En 2017, les conditions pluviométriques dans les principales régions rizicoles seront déterminantes pour le niveau des récoltes, car, pour une

large part, le riz est cultivé sans maîtrise totale de l'eau. En effet, la riziculture irriguée, qui pourtant reçoit une part très importante des investissements nationaux et internationaux, représente moins d'un quart des surfaces rizicoles africaines, et près de 40 % de la production. Les besoins de consommation continueront à progresser et la demande d'importation ne devrait pas faiblir, malgré un possible frémissement des cours mondiaux durant

la première moitié de l'année 2017. Les approvisionnements seront donc, pour l'essentiel, assurés une nouvelle fois par les exportateurs asiatiques, notamment indiens et thaïlandais. Pour ces derniers, les marchés africains représentent des débouchés stratégiques et un énorme enjeu financier : la valeur cumulée des importations africaines de riz aurait représenté, en 2016, plus de 7 milliards de dollars.

# Coton

---

Après une année 2015 qui avait affiché une stabilité à laquelle le marché du coton n'était plus habitué, 2016 a sonné un réveil en fanfare. Entre le plus bas de début mars 2016, à cts 55,67 la livre sur le marché à terme de New York, et le plus haut d'août à cts 77,80, ce ne sont pas moins de 22 cents de différence, soit une variation de 40 %. Les sources d'une telle volatilité ? Un cocktail de stocks pléthoriques en début de campagne, de conditions climatiques capricieuses et de changements de politique. Le continent africain a, lui aussi, été marqué par certains de ces facteurs, même si tout cela doit être nuancé en fonction des régions. Gardons à l'esprit que l'Afrique est exportatrice nette de coton et que, d'une manière générale, cette hausse des prix a été bénéfique ! D'autant que nous sommes à des niveaux supérieurs aux coûts de revient théoriques.

Il est cependant nécessaire de nuancer le bilan de cette année 2016 pour le continent africain. Car si en Afrique de l'Ouest – qui représente 70 % de la production africaine – la situation est positive, elle est à l'inverse alarmante en Afrique de l'Est, et particulièrement du côté du Zimbabwe, de la Zambie, du Malawi et du Mozambique où la production ne cesse de s'effondrer. Même constat en Égypte qui a vu, en un peu plus de dix ans, ses quantités de coton filé réduire de moitié et sa production, si fameuse, divisée par trois !

---

## 2016 : deux fois plus fort que 2015 !

Deux indicateurs sont disponibles pour appréhender l'évolution des prix du coton : le marché à terme de New York et l'indice Cotlook. Le premier cote un coton américain livré aux États-Unis, le second un panel d'origines Cif Extrême-Orient. Plusieurs origines africaines étant reprises dans

l'indice Cotlook (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Zambie, Zimbabwe, Tanzanie), c'est celui-ci qui doit ici prévaloir.

En 2015, cet indice a évolué dans une fourchette relativement étroite entre cts 65 et 75/lb (Cfr, Extrême Orient) avec une moyenne annuelle de cts 70,50/lb. En 2016, l'amplitude a doublé

	ICE - New York (USC/livre)		Indice Cotlook (USC/livre)	
	2015	2016	2015	2016
Minimum	57.30	56.19	65.30	64.10
Moyenne	63.23	65.63	70.46	74.17
Maximum	67.98	76.64	74.90	85.85

avec un minimum à cts 64/lb et un maximum à près de cts 86, pour une moyenne annuelle à cts 74, 17/lb. Les prix mondiaux ont donc grimpé en moyenne de 5 % entre 2015 et 2016, tandis que leur volatilité a été multipliée par deux. En cause : un début de saison avec des prix plombés par des stocks record et un second semestre avec des prix en nette hausse avec la disparition imprévue de nombre de stocks « tampons ». L'évolution du marché à terme de New York (le seul utilisé par les opérateurs pour s'arbitrer) est, quant à elle, globalement similaire en termes de volatilité, avec une hausse moyenne de seulement 4 %.

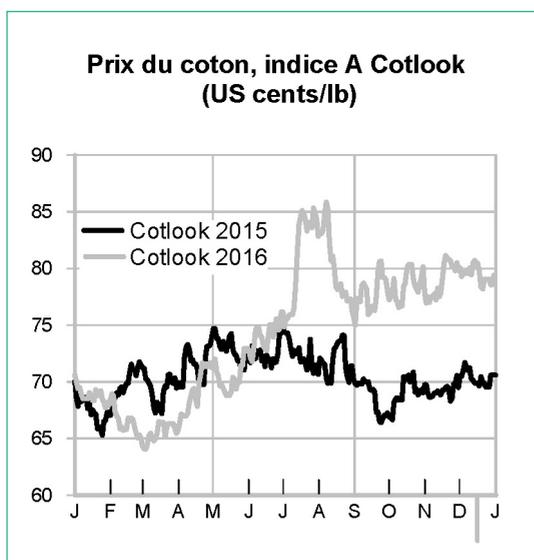
En l'absence de marché à terme et d'indice de référence purement africain, il est difficile en revanche d'analyser en détail l'évolution des prix payés à l'export. Il apparaît cependant que, dans leur ensemble, les exportateurs ont commercialisé leurs productions à des prix supérieurs à ceux de l'année précédente. Le maintien du dollar à un

niveau fort a également participé à l'augmentation des prix payés en devises locales, particulièrement en fin d'année 2016. Quant aux prix payés aux agriculteurs, ils dépendent des coûts logistiques, des intrants utilisés, de la qualité produite et de bien d'autres facteurs et sont, dès lors, difficiles à appréhender de façon globale. Il apparaît cependant qu'en Afrique de l'Ouest, les prix, qui sont fixés à l'avance, ont été dans la majorité des cas identiques à ceux payés en 2015. Dans certains pays, les agriculteurs ont par ailleurs pu recevoir, dans un second temps, un intéressement à la hausse. En Afrique de l'Est en revanche, les prix payés aux agriculteurs ont une nouvelle fois monté, soutenus par une compétition accrue entre égraineurs pour s'approvisionner en coton-graine malgré une chute de la production.

## 2016 : l'année des extrêmes

Début 2016, les stocks mondiaux d'or blanc ont atteint un niveau jamais vu au point de représenter près d'un an de consommation. *A priori*, de quoi voir venir en cas de coup dur !

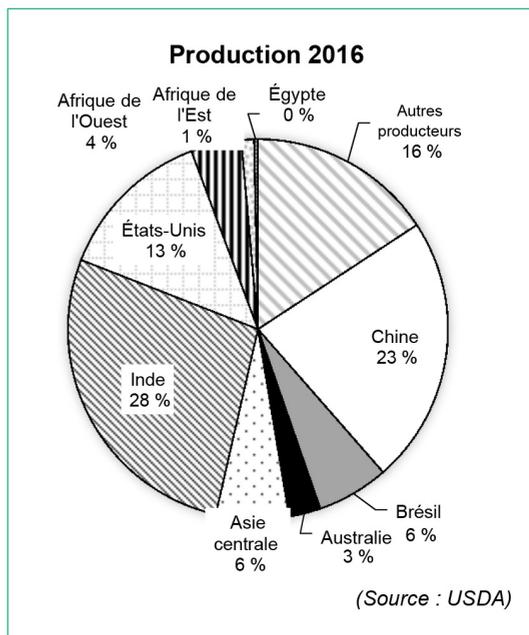
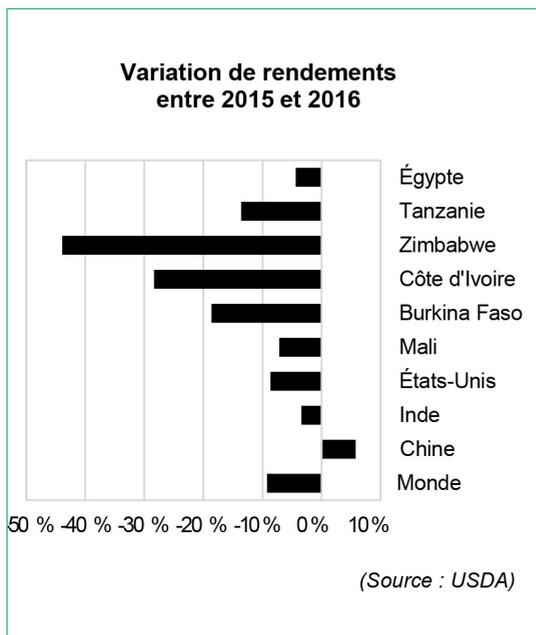
Essentiellement localisés en Chine (60 % des stocks mondiaux), ils sont en grande partie détenus par un organisme étatique, la Réserve, qui a annoncé leur mise en vente à partir d'avril 2016. Avec 12 % des stocks mondiaux, l'Inde, deuxième de ce classement, a commercialisé ses stocks dès l'automne 2015. Cette abondance de stocks a été une mauvaise nouvelle pour les cotons d'Afrique de l'Ouest (majoritairement exportés de janvier à juillet), et ce, pour deux raisons : d'une part parce que la Chine, leur principale zone d'exportation, était *de facto* moins demandeuse et d'autre part parce qu'ils avaient à subir la concurrence directe du coton indien. Les cotons ouest-africains et indiens sont en effet



<b>Production de coton</b>				
(en millions de tonnes)				
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
			estimé	projeté
<b>Monde</b>	<b>26.21</b>	<b>25.95</b>	<b>21.00</b>	<b>22.94</b>
Chine	7.13	6.53	4.79	4.79
Inde	6.75	6.42	5.75	5.88
États-Unis	2.81	3.55	2.81	3.69
<b>Afrique de l'Ouest (Zone Franc)</b>	<b>0.94</b>	<b>1.10</b>	<b>0.90</b>	<b>1.07</b>
Bénin	0.13	0.16	0.11	0.15
Burkina-Faso	0.27	0.29	0.24	0.28
Côte d'Ivoire	0.17	0.19	0.13	0.14
Cameroun	0.11	0.12	0.11	0.11
Mali	0.19	0.23	0.21	0.27
Tchad	0.03	0.06	0.06	0.08
Togo	0.03	0.05	0.03	0.03
<b>Afrique de l'Est</b>	<b>0.30</b>	<b>0.29</b>	<b>0.23</b>	<b>0.24</b>
Ouganda	0.02	0.02	0.02	0.02
Malawi	0.04	0.04	0.03	0.03
Mozambique	0.03	0.03	0.02	0.03
Tanzanie	0.08	0.07	0.06	0.04
Zambie	0.04	0.05	0.05	0.04
Zimbabwe	0.06	0.04	0.01	0.03
Afrique du Sud	0.01	0.02	0.01	0.01
Égypte	0.09	0.11	0.07	0.04

<b>Consommation de coton</b>				
(en millions de tonnes)				
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
			estimé	projeté
<b>Monde</b>	<b>23.82</b>	<b>24.28</b>	<b>24.23</b>	<b>24.30</b>
Chine	7.51	7.40	7.62	7.89
Inde	4.95	5.33	5.28	5.06
Bangladesh	1.16	1.26	1.33	1.42
Vietnam	0.70	0.89	0.96	1.07
Turquie	1.37	1.39	1.45	1.45
<b>Afrique de l'Ouest (Zone Franc)</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>	<b>0.03</b>
<b>Afrique de l'Est</b>	<b>0.08</b>	<b>0.10</b>	<b>0.11</b>	<b>0.12</b>
Éthiopie	0.02	0.04	0.05	0.06
Afrique du Sud	0.02	0.02	0.02	0.02
Égypte	0.13	0.14	0.14	0.13

(Source : USDA)



récoltés à la main et ont des caractéristiques similaires : les filateurs peuvent ainsi facilement substituer l'un par l'autre.

Lorsque le coton d'Afrique de l'Est est arrivé sur le marché (de juin jusqu'à septembre), la situation a été en revanche totalement inversée : les disponibilités ont été réduites et le marché a grimpé de jour en jour. Que s'est-il donc passé entre-temps ?

### Scénario catastrophe

Dès le début de la saison, le coton a peine à séduire les agriculteurs : les surfaces mondiales ont baissé de 10 % à 30,5 millions d'hectares. C'est en Chine où la baisse a été la plus importante avec 1,350 million d'hectares de moins de semés, soit une baisse de 30 %. Des conditions climatiques bien capricieuses aux quatre coins du monde ont amplifié cette tendance : une mauvaise mousson en Inde et au Pakistan, une sécheresse puis un excès d'eau aux États-Unis ou encore une saison des pluies décalée en Afrique de l'Ouest. L'impact sur les rendements a été immédiat avec une baisse d'environ 10 % en moyenne par rapport à 2015, soit 689 kg de fibres par hectare. La

production mondiale a donc chuté de 21 Mt par rapport à 2015 (soit une baisse de 20 %) selon le département américain de l'agriculture (USDA).

Malgré des surfaces stables à 2,65 millions hectares, l'Afrique de l'Ouest n'a pas dérogé à la règle au niveau des rendements avec une baisse de 20 % par rapport à 2015 et seulement 340 kg de fibres récoltées par hectare.

En Afrique de l'Est, les surfaces se sont effondrées notamment au Zimbabwe où elles ont été divisées par deux ou en Zambie (-25 %). La Tanzanie a fait figure d'exception avec des surfaces stables à 400 000 hectares. L'Égypte n'a pas été non plus épargnée et a vu ses surfaces baisser d'un tiers, toujours selon les statistiques de l'USDA. À ces baisses de surfaces se sont greffés de mauvais rendements, comme partout dans le monde. Une année mal engagée dès le début et des résultats sans appel : la production africaine a chuté de 20 % en 2016 à 1,3 Mt et a représenté à peine moins de 6 % de la récolte mondiale.

### Le coton peine à séduire

Pendant de longues années, la consommation mondiale a évolué en fonction de deux paramè-

tres : la croissance démographique et la croissance économique. Si la première est relativement prévisible, pour la seconde, la tâche s'avère bien plus difficile. Sans compter que l'or blanc a vu ses parts de marché grignotées par les fibres synthétiques. À tel point qu'aujourd'hui le coton ne représenterait plus que 30 % des fibres consommées dans le monde, contre 70 % dans les années soixante-dix.

Cette concurrence s'intensifie d'autant plus ces dernières années que les distributeurs tentent par tous les moyens de réduire leurs coûts de production pour maintenir les prix en rayon et leurs volumes de ventes. En découle un arbitrage intense entre le coton et les fibres synthétiques, essentiellement représentées par le polyester. Concurrence encore plus acharnée que la qualité des fibres s'est nettement améliorée ! Pour ajouter

un peu de piment, la production mondiale de polyester est excédentaire et le retour du pétrole vers des niveaux bas améliore leur compétitivité, le polyester étant un dérivé du pétrole raffiné. Dans ce contexte, la consommation industrielle de coton en 2016 s'est effritée de 50 000 tonnes par rapport à 2015 à 24,2 Mt en 2016 (Source : USDA).

### Quid de l'Afrique ?

L'Afrique reste un transformateur anecdotique de coton et compte pour moins de 2 % des quantités filées dans le monde. Si, à l'échelle du continent, la consommation reste relativement stable à 450 000 tonnes selon l'USDA, ceci cache quelques disparités. En Afrique du Nord, elle s'est effondrée d'année en année, à l'image de l'Égypte

### Burkina Faso : l'utilisation de semences OGM tourne court

Premier pays d'Afrique à tester la culture du coton OGM avec Monsanto à partir de 2003, le Burkina Faso a mis à disposition des agriculteurs des semences de coton BT dès 2008. BT pour *Bacillus thuringiensis*, une toxine qui permet de détruire le ver rose, un ravageur très fréquent et extrêmement nuisible du cotonnier. À l'époque, l'arrivée des semences BT avait fait la une des journaux, le Burkina Faso étant l'un des principaux producteurs de coton en Afrique et l'or blanc l'une de ses principales (si ce n'est la première) entrées de devises. Sans oublier que, depuis le début des années deux-mille, des semences similaires de coton BT étaient utilisées en Inde et connaissaient un développement exponentiel. Les premiers résultats sont encourageants : rendements supérieurs et utilisation moindre de pesticides grâce à un nombre réduit de pulvérisations dans les champs.

Cependant, la qualité produite à partir de ces semences OGM est rapidement devenue préoccupante. Réputé pour la longueur de ses fibres, le Burkina Faso a vu la proportion de soies courtes augmenter et devenir majoritaire. Un problème de taille quand on sait que la décote entre du 1 et 1/8<sup>e</sup> de pouce (28,57 mm) et du 1 et 1/16<sup>e</sup> de pouce (26,98 mm) est de 5 à 8 % en fonction des conditions de marché. Sans oublier que leur utilisation étant complètement différente en filature, il faut se tourner vers de nouvelles usines. Et malgré plusieurs tentatives, rien n'est parvenu à endiguer cette détérioration.

Après autant de déconvenues, la récolte 2016 a donc été, au moins pour le moment, la dernière récolte de coton transgénique au Burkina Faso... Mais l'histoire ne s'est pas arrêtée là puisque les trois sociétés cotonnières burkinabés ainsi que l'Union Nationale des Producteurs du Coton Burkinabé (UNPCB) réclament désormais 48 milliards de Francs CFA (€ 73 millions) de dédommagement pour les pertes financières engendrées par le coton BT.

Ironie du calendrier, en même temps que le Burkina Faso stoppe l'utilisation de semences OGM, l'Éthiopie, elle, l'expérimente pour une première phase de deux ans.

qui transforme deux fois moins de coton qu'il y a dix ans. Elle n'en garde pas moins sa place de leader et compte pour 30 % de ces 450 000 tonnes filées chaque année en Afrique. N'oublions pas non plus le Nigéria où les quantités de coton transformées se maintiennent à des niveaux bien inférieurs à ceux d'antan (52 000 tonnes en 2016 par rapport à 90 000 tonnes au début des années deux-mille). Quant à l'Afrique de l'Ouest, seule une infime partie (3 %) des quantités produites est transformée localement, pour une consommation totale de 30 000 tonnes. Une seule exception au tableau : l'Éthiopie, qui a vu sa consommation multipliée par trois en dix ans pour arriver à 50 000 tonnes en 2016. Si cela ne représente aujourd'hui que 11 % des quantités transformées sur le continent, c'est en revanche là que s'affichent les meilleurs taux de croissance grâce à des

investissements turcs et indiens. L'inauguration, en 2017, de la voie ferrée reliant Djibouti à Addis-Abeba devrait d'autant plus favoriser ce développement en facilitant une logistique import/export aujourd'hui coûteuse.

Consommation stable et production en nette baisse : l'équilibre mondial offre/demande a été déficitaire de 3,2 Mt en 2016, soit 13 % de la consommation mondiale. Ce qui a conduit à une diminution record des stocks qui sont, malgré tout, restés à des niveaux élevés (21 Mt).

### Des flux chamboulés

Au niveau mondial comme local (cf. encadré), les flux de coton ont été chamboulés par la baisse des importations chinoises. Les cadences à l'export d'Afrique sont restées néanmoins régulières,

#### La Chine fait moins peur

Véritable épée de Damoclès sur la planète coton, la Réserve chinoise (une entité gouvernementale) disposait début 2016 d'environ 11 Mt de stocks stratégiques de coton, constitués essentiellement de coton chinois et, dans une moindre mesure, de cotons importés. Ni plus ni moins qu'un an et demi de consommation locale ou encore six mois de consommation mondiale ! Il faut dire que leur accumulation a été d'autant plus rapide que la consommation chinoise a chuté de 30 % en sept ans (10,8 Mt en 2009 et « seulement » 7,6 Mt en 2016).

Autant dire que lorsque le gouvernement a confirmé son intention de mettre en vente ses stocks, personne ne savait à quoi s'attendre. Et ce, même si dans chacune de ses annonces la Réserve précisait que ces ventes seraient faites de façon à ne pas déstabiliser le marché international. Et pour cause, dès le mois d'avril 2016, ce sont 50 000 tonnes qui ont été mises quotidiennement en vente, d'abord de cotons importés puis de cotons chinois. Le succès a été immédiat : filateurs et négociants ont acheté tous les jours la quasi-totalité des quantités offertes. La Réserve a même porté certaines enchères à 70 000 tonnes. Au total, ce sont 2,5 Mt qui ont été vendues d'avril à septembre et ont aidé les filatures à retrouver une compétitivité bousculée ces dernières années. En effet, soutenus par les achats de la Réserve, les prix domestiques sont restés à des niveaux largement supérieurs aux prix mondiaux, tandis que les quotas à l'import étaient de plus en plus difficiles à obtenir.

Outre la crainte de l'impact sur les prix qui a vite été dissipée, nombre d'interrogations se sont portées sur la qualité des cotons offerts après plusieurs années de stockage. Là encore, la surprise a été relativement bonne puisque les filateurs sont parvenus à trouver les qualités dont ils avaient besoin.

Résultat : les importations de coton en Chine ont été divisées par deux en 2016 et se sont restreintes aux quotas octroyés dans le cadre des accords OMC : 894 000 tonnes. Un changement lourd de conséquences dans les flux mondiaux puisque la Chine était le principal importateur de coton américain, africain, andin ou encore australien.

en particulier dans un contexte de nette baisse de la production mondiale. C'est ainsi que le Bangladesh est devenu, en 2016, le premier importateur de coton au monde, avec une croissance de 7 % par rapport à 2015, à 1,35 Mt importé selon l'USDA. À la seconde place, le Vietnam avec 1 Mt importé, juste devant la Chine puis la Turquie. Au Bangladesh comme au Vietnam, le coton africain était déjà bien connu des filateurs et ces deux pays sont donc devenus les deux principales destinations des cotons du continent. Les exportations vers la Chine sont, elles, devenues anecdotiques.

Le millésime 2016 en Afrique a aussi été marqué par l'envolée des exportations vers le Pakistan qui doit compenser l'effondrement de sa production. Pays où les filatures de type « open-end » sont reines, ces importations record se sont essentiellement concentrées sur les soies courtes des cotons burkinabés (cf. encadré).

### Une concurrence acharnée

Petite récolte rime souvent avec baisse des volumes pour les négociants... mais également avec une concurrence accrue afin de réussir à capter le plus possible d'achats aux origines et parvenir à maintenir leur activité. Souvenons-nous que les volumes échangés en 2016 ont été en baisse de 25 % par rapport à 2013 ! Une course

#### Une précision statistique

Pour les besoins de ce rapport annuel, nous parlons ici toujours de l'année 2016 sur laquelle se porte l'étude. Cela reste une acrobatie puisque l'année cotonnière commence le 1<sup>er</sup> août pour s'achever le 31 juillet. Lorsque nous parlons de l'année 2016, nous parlons ainsi de l'année statistique 2015/16. Cela correspond, pour 90 % de la production mondiale, à des cotons semés entre mai et juillet 2015, récoltés entre septembre et novembre 2015 et exportés de novembre 2015 à juillet 2016.

aux prix s'est donc mise en place entre les négociants, pour la plus grande satisfaction des producteurs.

Récolte en baisse signifie également la plupart du temps une logistique à l'exportation fluide. Tel a été le cas en 2016 avec une congestion portuaire restreinte, une situation bien différente de celles observées en 2014 ou 2015, dans les ports d'Abidjan, de Lomé, de Dakar et de Cotonou (principaux ports d'exportation du coton africain). La situation à Douala reste cependant plus difficile, avec des délais de chargement supérieurs à ses voisins.

### 2017 : déficit ou surplus ?

Malgré la hausse des prix au second semestre 2016, les surfaces mondiales devraient de nouveau baisser en 2017 à 29,2 millions d'hectares (- 4 %) selon l'USDA, principalement en Inde (- 11,7 %) et en Chine (- 7 %). Elles pourraient être partiellement compensées par une nette hausse des emblavements aux États-Unis (+ 17 %), en Afrique de l'Ouest (+ 6 % à 2,8 millions d'hectares) et en Australie (+ 75 % à 550 000 hectares). Pour ce qui est de l'Afrique de l'Est, elles devraient rester à des niveaux historiquement bas, à 1 million d'hectares (- 2 %). Avec des rendements dans la moyenne, cela devrait toutefois conduire à une augmentation de près de 9 % de la production, à 22,9 Mt.

Quant à la demande, à l'image des deux années passées, elle devrait rester relativement stable aux alentours de 24,3 Mt, tenaillée entre une situation économique difficile dans les pays de l'OCDE et une concurrence toujours marquée des fibres synthétiques.

Face à la perspective d'un contexte fondamental déficitaire de 1,4 Mt, il serait aisé de supposer que les tensions observées au second semestre perdureront en 2017. Mais ce serait oublier de prendre en compte les ventes de Réserve en Chine à partir de mars 2017 (potentiellement de 2,5 à 3 Mt) qui rendent le bilan mondial offre/demande excédentaire. Selon les premières estimations, les stocks baisseraient donc seulement en Chine (- 20 %) mais augmenteraient (+ 3,7 %) dans ce qui est communément appelé,

dans la planète coton, le « reste du monde ».

Il convient par ailleurs de préciser qu'avec les niveaux des prix élevés observés au second semestre 2016, les producteurs, dans leur ensemble, ont largement vendu leur récolte 2017... Tandis que les filateurs eux, après avoir été surpris en 2016, ont couvert à l'avance une bonne partie de leurs besoins de 2017 en recourant à des contrats « on-call », i.e. dont le prix final reste à fixer et qui sera basé sur les cotations du marché à terme de New York. Ce qui signifie, en d'autres termes, que la pression vendeuse sera réduite du fait des quantités déjà engagées par les producteurs, alors que les filateurs devraient, eux, soutenir le marché à terme en fixant leurs achats « on-call », mécanisme par lequel les négociants qui assument le risque de prix pour les filateurs doivent racheter leur couverture sur New York. Enfin, il serait difficile de ne pas citer les positions

acheteuses quasi records des fonds d'investissement fin 2016. Difficile de savoir quelles stratégies ces derniers auront, mais il est toujours intéressant de rappeler que, sur une échelle de cinq ans, les cours actuels sont à des niveaux relativement bas.

Pour se prêter au jeu des pronostics pour 2017, il apparaît dans un premier temps que l'amplitude des prix devrait être inférieure, conséquence de stocks en augmentation. Elle pourrait se rapprocher des niveaux observés en 2015 (cts 10 de variations sur l'année). Quant aux prix, ils devraient rester à des niveaux équivalents à ceux observés au second semestre 2016, à savoir un indice cotlook compris entre cts 75 et 85/lb. Une seule chose semble cependant d'ores et déjà assurée : les moyennes de ventes des égraineurs africains seront supérieures à 2016 et à des niveaux toujours très bénéficiaires.

### Le contrat monde s'écrase avant d'avoir décollé

Lancé en novembre 2015, le *World Cotton Contract* (WCT) était le premier contrat à terme coton côté en bourse (sur l'Intercontinental Exchange, ICE) à prévoir la livraison de différentes origines : Australie, Brésil, Inde, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, États-Unis. Ce contrat s'ajoutait au contrat *cotton* N° 2 CT existant de longue date et prévoyant lui uniquement la livraison de coton américain. Autres différences : la qualité cotée (le WCT cote une qualité supérieure à celle du CT) et les points de livraison du WCT. Ils ne se trouvent pas seulement aux États-Unis, mais aussi en Australie, en Malaisie ou à Taïwan, avec des primes ou décotes variables en fonction des lieux de livraison ou origines.

Mise en place afin de pallier les risques de déconnexion entre le marché mondial et le marché à terme américain (en cas d'une toute petite récolte américaine par exemple), l'expérience semble toutefois avoir tourné court. Première échéance cotée, le « mai 16 » a atteint au maximum une position ouverte de moins de 200 contrats. Le « juillet » qui lui succède n'a pas dépassé les 44 lots et, enfin, le « décembre 16 », lui, n'a pas excédé les 28 lots de position ouverte. Début 2017, la position ouverte toutes échéances confondues est de... 0. À titre de comparaison, la position ouverte du CT est proche de 250 000 contrats !

Projet ambitieux qui aurait pu devenir le marché de référence mondial, il paraît désormais difficile d'envisager qu'il parvienne à attirer négociants et spéculateurs. Les premiers sembleraient finalement préférer courir un risque de base en couvrant des achats non américains sur le contrat CT, que la crainte de se voir « dilué » dans un marché monde où le nombre d'opérateurs aurait été décuplé.



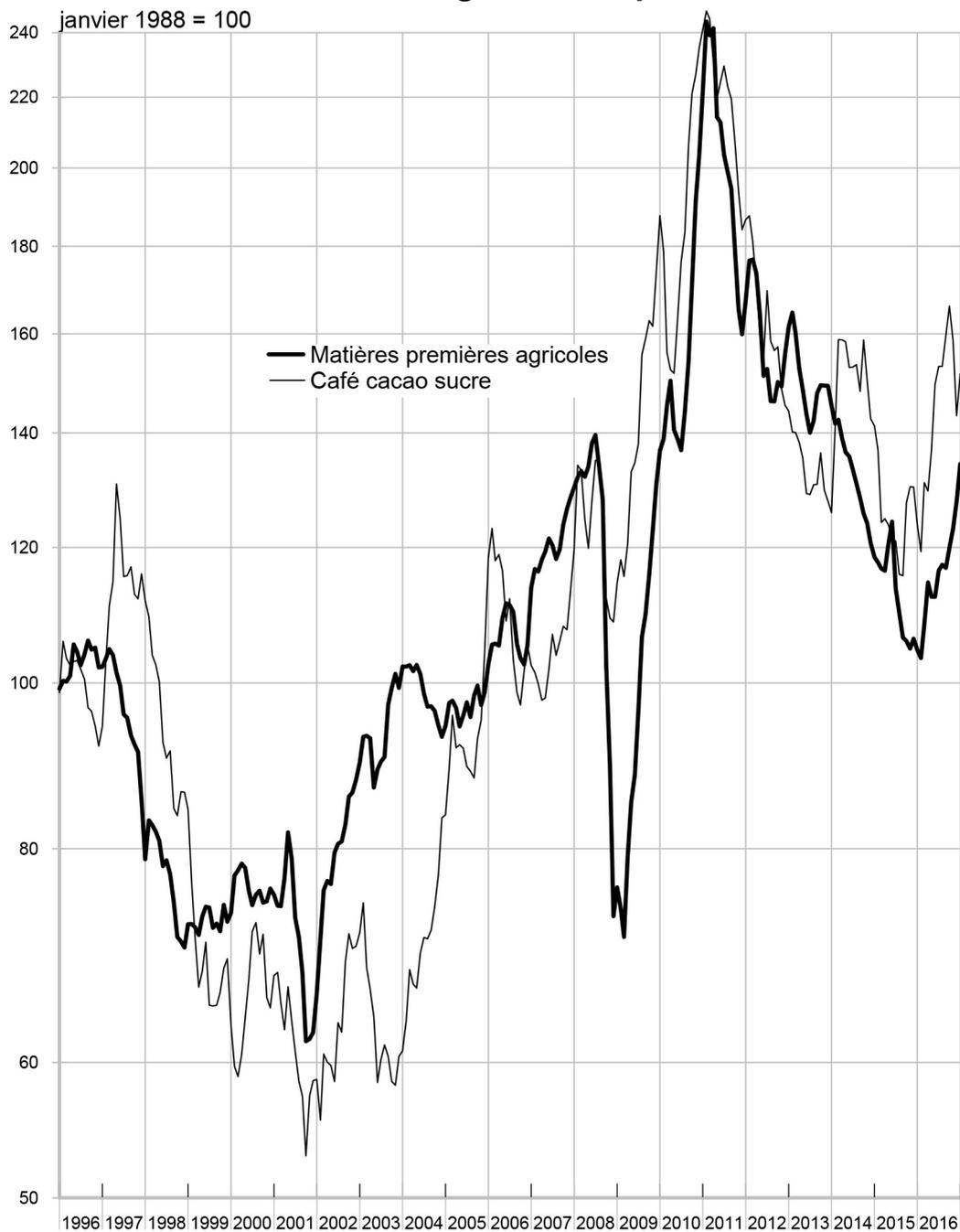
– II –

## Produits tropicaux

- Café
- Cacao
- Sucre
- Thé
- Vanille
- Fruits tropicaux
- Sisal et fibres dures
- Bois tropicaux

Indices Coe-Rexecode des cours des matières premières en \$

## Produits agricoles tropicaux



# Café

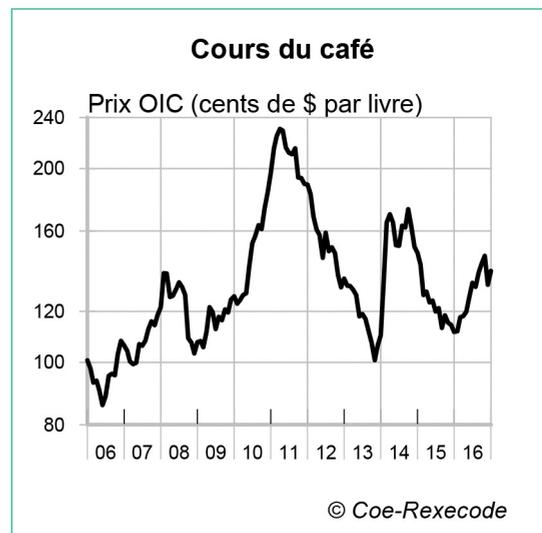
## L'Afrique du café gagne grâce au Robusta

Hormis quelques origines évocatrices de café haut de gamme, le café africain est relativement peu présent sur le marché mondial. Pourtant, quasiment la moitié des pays du continent sont producteurs et exportateurs. Des pays qui, pour beaucoup, ont bénéficié de la hausse des prix du Robusta l'année dernière, mais dont les filières doivent monter en puissance.

L'Afrique est terre de café, mais relativement absente de la scène caféière mondiale. En effet, vingt-cinq pays sont, producteurs et exportateurs sur un total de cinquante-cinq que compte le continent, mais, en 2015-2016 (d'octobre à septembre), leurs exportations n'ont représenté que 9,1 % des flux mondiaux de café, Robusta et Arabica confondus, soit 10,9 millions de sacs de 60 kilos (Ms) sur 119,5 Ms. À l'exception de l'Éthiopie, important producteur, mais également grand consommateur, le continent exporte encore la quasi-totalité de sa production. Ainsi, sans surprise, la part de l'Afrique dans la production mondiale est quasiment aussi faible que sa contribution aux exportations mondiales, de l'ordre de 10,7 % en 2015-2016. Et si l'Afrique représente environ 16 % de la population mondiale, elle ne consomme que 7 % du café produit globalement.

Autre caractéristique : l'Afrique exporte davantage de Robusta que d'Arabica soit, bon an mal an, environ 7 Ms du premier et 4 Ms du second. Or, le Robusta n'a pas bonne image, car il est souvent synonyme de café soluble, de café « robuste », un café pour se réveiller face à un

café « plaisir » que véhicule l'image des Arabica et de ses arômes, si bien mis en valeur. Ainsi, un géant des chaînes de café comme Starbucks refuse le Robusta, même dans ses mélanges. Une fois n'est pas coutume, la prédominance quantitative du Robusta en Afrique a néanmoins joué en faveur



**Café**  
(en milliers de sacs de 60 kg)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Production mondiale</b>	<b>123 027</b>	<b>147 953</b>	<b>152 130</b>	<b>148 724</b>	<b>151 438</b>	<b>151 624</b>
Brésil (A/R)	39 470	50 826	54 698	52 299	50 376	55 000
Vietnam (R)	17 825	25 000	27 610	26 500	28 737	25 500
Colombie (A)	8 098	9 927	12 163	13 339	14 009	14 500
Indonésie (R/A)	11 380	13 048	11 265	11 418	12 317	10 000
Éthiopie (A)	6 931	6 233	6 527	6 625	6 714	6 600
Honduras (A)	3 603	4 537	4 578	5 258	5 766	5 934
Inde (A/R)	4 806	5 303	5 075	5 450	5 800	5 333
Pérou (A)	3 286	4 453	4 338	2 883	3 301	3 800
Mexique (A)	4 109	4 327	3 916	3 591	2 800	3 100
Guatemala (A/R)	3 835	3 743	3 189	3 310	3 420	3 500
Ouganda (R/A)	2 845	3 914	3 633	3 744	3 650	3 800
Nicaragua (A)	1 871	1 991	1 941	1 898	2 137	2 100
Côte d'Ivoire (R)	1 795	2 072	2 107	1 750	1 893	2 000
Costa Rica (A)	1 304	1 571	1 444	1 408	1 634	1 486
El Salvador (A)	1 065	1 235	506	669	552	623
Papouasie N.G. (A/R)	1 038	717	835	798	712	900
Venezuela (A)	1 214	952	805	651	501	400
Tanzanie (A/R)	675	1 109	811	753	930	800
Équateur (A/R)	813	828	666	644	644	600
Thaïlande A	795	608	638	497	485	435
Cameroun (R/A)	902	366	404	483	391	480
Kenya (A)	630	875	838	765	789	783
Rep. Dominicaine (A)	352	488	425	397	400	400
<b>Exportations mondiales</b>	<b>94 700</b>	<b>110 900</b>	<b>115 033</b>	<b>111 933</b>	<b>119 480</b>	
Brésil	28 500	28 500	32 761	36 876	36 928	
Vietnam	22 864	22 864	24 902	21 294	26 437	
Colombie	7 170	7 170	10 842	12 281	12 302	
Indonésie	10 720	10 720	9 954	6 679	7 985	
Inde	5 000	5 000	5 095	5 115	5 861	
Honduras	5 508	5 508	4 173	5 020	5 140	
Guatemala	3 750	3 750	3 121	2 925	3 030	
Ouganda	2 685	2 685	3 500	3 455	3 316	
Mexique	3 556	3 556	2 457	2 458	2 326	
Éthiopie	3 203	3 203	3 044	2 872	3 092	
El Salvador	1 044	1 044	497	595	445	
Nicaragua	1 987	1 987	1 823	1 810	1 924	
Papouasie N.G.	925	925	833	796	710	
Costa Rica	1 374	1 374	1 237	1 145	995	
Côte d'Ivoire	1 712	1 712	1 702	1 438	1 554	

A : Arabica B : Robusta

(Source : OIC)

du continent en 2016 et jusqu'en 2017, car même si ses cours mondiaux sont demeurés, comme toujours, inférieurs à ceux de l'Arabica, ils ont augmenté davantage que son cousin prestigieux.

### L'envolée du Robusta

Les prix du café sont repartis à la hausse en 2016 après une sévère chute en 2015 par rapport à 2014. Ainsi, toutes variétés de café confondues,

l'indice composite de l'Organisation internationale du café (OIC) est passé de 155,26 cents la livre (lb) en 2014, à 124,67 cents l'année suivante pour remonter à 127,31 cents en 2016. De janvier à décembre 2016, l'indice mensuel global a gagné 20,81 cents la livre, tiré par le Robusta (+ 27,14 cents), suivi des Colombie Doux (+ 21,43 cents), des Autres Doux (+ 16,75 cents) et des Brésil Nature (+15,93 cents). Cette hausse des cours, Arabica et Robusta confondus, est due au fait que la campagne 2015-2016 s'est avérée être une deuxième campagne déficitaire, avec une production mondiale de 151,4 Ms face à une demande estimée à 155,7 Ms. Et celle de 2016-2017 s'annonce identique, avec une très faible variation de volumes, selon les données provisoires de l'OIC. La production devrait être, en effet, de 151,6 Mt face à une consommation de 155,1 Mt. Ce déficit est, avant tout, lié au segment du Robusta dont la production passerait, toujours selon les chiffres de l'OIC, de 63,1 Ms en 2015-2016 à 56,4 Ms pour la campagne actuelle. Le Vietnam, leader mondial de cette variété de café, accuserait une chute de production (de 28,7 Ms en 2015-2016 à 25,5 Ms attendus sur 2016-2017) suite à des conditions météorologiques défavorables, à l'instar du Brésil qui a enregistré une baisse de sa production de Robusta conilon, la variété locale. À telle enseigne que le Brésil envisage d'importer du Robusta en 2017, jusqu'à 1 Ms, pour lui permettre de faire tourner ses usines. Une annonce à forte dimension politique, confirmée et réfutée plusieurs fois, laissant le marché dans l'expectative, à la grande joie des spéculateurs.

Quant aux stocks, s'ils demeurent importants dans les pays consommateurs, ils se sont néanmoins contractés ces dernières campagnes, passant d'un ratio stock/consommation de 40 % en 2013-2014, selon Rabobank, à 35 % en septembre 2016. Ils tomberaient à 31 % en fin de campagne 2016-2017 et encore davantage fin 2017-2018. Les stocks certifiés des marchés à terme de New York et de Londres ont, pour leur part, fortement baissé, passant de 1,95 Ms en décembre 2015 pour l'Arabica à New York à 1,4 Ms en décembre 2016, tandis que ceux de Robusta se contractaient davantage encore, de 3,31 Ms à 2,39 Ms.

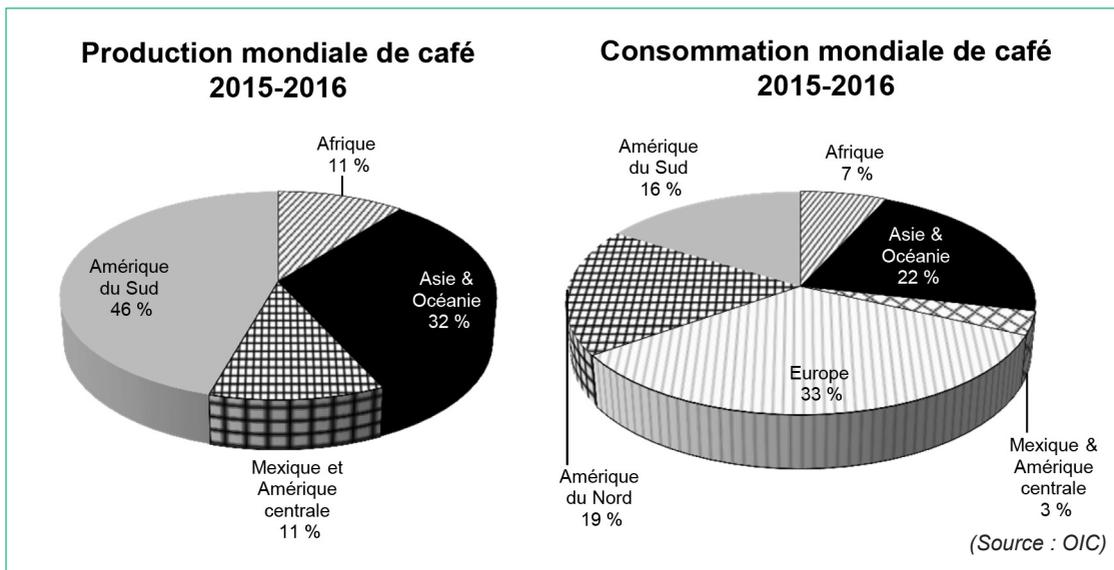
Les prix ont donc été soutenus en 2016, avec un pic le 7 novembre 2016 pour les deux variétés de café puis une baisse jusqu'en fin d'année calendaire. Cette dernière baisse était liée à l'amélioration des conditions météorologiques au Vietnam et au Brésil, mais aussi à la dépréciation du réal brésilien (suite, notamment, aux résultats des élections américaines) après plusieurs mois de fermeté, ce qui a stimulé les exportations du n° 1 mondial du café. La production colombienne, quant à elle, a atteint son volume mensuel le plus élevé depuis novembre 1998... À noter qu'en ce mois de novembre 2016, l'Arabica a perdu davantage que le Robusta, mais les deux se sont ressaisis en janvier 2017 après un mois de décembre plutôt atone.

Globalement, sur la campagne 2015-2016, la valeur de l'ensemble des exportations mondiales de café a atteint \$ 20,1 milliards, selon l'OIC, pour 104,8 Ms vendus, soit une hausse de 5,9 % en valeur par rapport à 2014-2015 alors que les volumes se sont contractés de 1,4 %.

*Quid* de la campagne 2016-2017 ? L'OIC s'attend, donc, à un même volume de production globale de café, à 151,6 Ms (+ 0,1 %). Mais la production d'Arabica est attendue à un niveau record (+ 7,9 % soit une hausse de 6,9 Ms, à 95,2 Ms) notamment au Brésil, en Colombie, mais aussi au Honduras. Quant au Robusta, les performances demeureraient médiocres (- 10,7 % soit une baisse de 6,7 Ms, à 56,4 Ms) selon l'OIC. Autant de facteurs qui soutiendraient les prix durant la campagne en cours. D'octobre 2016 à fin janvier 2017, les exportations cumulées, tous pays et toutes variétés confondus, ont totalisé 39,9 Ms selon l'OIC contre 36,7 Ms sur la même période en 2015-2016, une hausse importante de l'ordre de 8,9 %. Mais, là encore, les volumes d'Arabica exportés ont progressé de 9,7 % contre 7,4 % pour le Robusta, ce qui renforce l'idée que les prix de cette dernière variété de café devraient demeurer fermes.

### L'Éthiopie se distingue toujours

En volume, la production africaine représente, peu ou prou, l'équivalent de celle du Mexique et de l'Amérique centrale, aux alentours des 16 à 17 Ms, soit bien moins que le géant asiatique avec



ses 40 Ms et, *a fortiori*, que l'Amérique du Sud dont l'offre est d'environ 70 Ms.

L'Éthiopie, berceau mondial du café, demeure le premier producteur du continent. Fait d'importance : il est le seul pays d'Afrique à être à la fois un grand producteur et consommateur de café : sur 6,7 Ms produits en 2015-2016 (6,6 Ms prévus sur 2016-2017), seulement 4,3 Ms seraient exportés, selon l'OIC (ces chiffres seraient de 6,5 Ms pour la production et de 3,5 Ms pour l'exportation, selon l'*United States department of agriculture* – USDA). Rien d'anecdotique, car ces 4,3 Ms représenteraient 31 % des recettes d'exportation du pays. Et le premier producteur africain a eu de la chance en 2015 et 2016 : les principales régions de production du Sud et de l'Ouest ont échappé à la pire sécheresse depuis trente ans liée au phénomène météorologique *El Niño*. Les cultures à l'Est, plus modestes, ont cependant été touchées et force est de constater que la sécheresse sévit encore en 2017. À noter que, dans le sud-ouest du pays, la petite production familiale, dite de « *backyard* » pour reprendre l'expression anglo-saxonne, ainsi que le café forestier s'estompent tandis que l'on assiste à l'émergence de nouvelles plantations commerciales, mais aussi à celle des petites productions familiales plus au nord, vers Amhara.

La filière caféicole éthiopienne progresse, tant en amont qu'en aval. Ainsi, de concert avec l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et le *Global Coffee Platform Program* (lancé en 2003 et comprenant notamment l'Association 4C), l'*Ethiopia Commodity Exchange* (ECX) a lancé, en novembre 2015, un nouveau système de traçabilité du café ; cet investissement de \$ 4,2 millions est destiné à accroître la valeur des cafés de spécialité du producteur mondialement renommé, le café tracé se vendant plus cher sur le marché mondial. À noter qu'en 2014-2015, 19 % des exportations de café d'Éthiopie étaient à destination de l'Allemagne, 18 % de l'Arabie Saoudite, 10 % des États-Unis et 9 % à destination du Japon. Côté gouvernemental, des programmes de formation des planteurs sont en cours, tant au niveau de la récolte que du stockage et de la conservation. En 2016 a été initié un programme quinquennal pour développer la deuxième et troisième transformation du café afin de capter le maximum de valeur ajoutée.

L'Ouganda, premier exportateur africain, devrait enregistrer une hausse de 4,1 % de sa production (composée à 80 % de Robusta) qui atteindrait 3,8 Ms en 2016-2017 selon l'OIC. Elle pourrait même atteindre 4,2 Ms selon l'*Uganda Coffee Development Authority* (UCDA) qui estime, pour

sa part, la production à 4 Ms en 2015-2016 (contre 3,6 Ms selon l'OIC). La rénovation du verger engagée ces deux dernières décennies commencerait, en effet, à porter ses fruits, avec des rendements en hausse. L'objectif ambitieux est d'atteindre 20 Ms en 2020 en plantant 900 millions d'arbres d'ici juin 2019, des variétés de caféiers qui commenceraient à donner deux à trois ans après leur plantation.

L'Ouganda se caractérise, à l'instar des autres pays producteurs africains, par l'importance des petits planteurs : 1,7 million de foyers tireraient leurs ressources du café qu'ils cultivent sur des parcelles allant de 0,5 à 2,5 ha. Les exportations du pays devraient croître de 5,6 % en 2016-2017, à 3,8 Ms. Elles étaient de 3,6 Ms lors de la dernière campagne, toujours selon l'UCDA qui a dû réviser à la baisse de 200 000 sacs ses chiffres d'exportation sur 2015-2016 du fait de la sécheresse sévère qui s'est abattue dès 2015 sur cette partie de l'Afrique de l'Est. La campagne 2016-2017 serait donc plus souriante avec, d'ores et déjà, des ventes à l'international de 404 673 sacs en janvier 2017, soit une hausse de 21 % par rapport à janvier 2016. En 2014-2015, le café ougandais avait pour principaux débouchés à l'exportation l'Italie (26 %), l'Allemagne (19 %), la Belgique (11 %), l'Espagne et les États-Unis (chacun 6 %), la France (5 %), l'Inde (4 %), le Portugal (4 %), la Corée du Sud et le Maroc (chacun 2 %), mais aussi le Soudan voisin selon l'USDA. La consommation intérieure représente quelque 3 % de la production nationale, étant donné le faible pouvoir d'achat local et surtout l'importance de la consommation locale de thé, une tradition.

À l'instar de sa filière cacao, la Côte d'Ivoire poursuit son travail de renouvellement de ses vergers caféiers avec, le cas échéant, de nouvelles variétés. Il convient de rappeler qu'en octobre 2013 un programme de relance de la caféiculture (€ 12,1 millions) avait été engagé sur une période de cinq ans, de 2013 à 2018. L'ambition ? Augmenter et améliorer le volume et la qualité de la production nationale pour atteindre 400 000 tonnes (6,6 Ms) de café marchand d'ici 2020. À cette fin, 75 000 ha de vergers sont en cours de réhabilitation avec un renforcement de

capacités de plus de 100 000 producteurs. En 2014, Nestlé, implanté de longue date en Côte d'Ivoire, lançait son Plan Nescafé avec, à la clé, la formation de 30 000 planteurs et la distribution de 27 millions de plants à haut rendement. De son côté, le Centre national de recherche agronomique (CNRA) a lancé, en 2016, une nouvelle variété qui commencerait à produire après douze mois et non vingt-quatre habituellement et qui aurait un rendement de 3 à 2,5 t/ha. À noter que c'est en Côte d'Ivoire que l'hybride Arabusta a été créé il y a près de trente ans. Pour l'heure, la Côte d'Ivoire a vu sa production passer de 1,7 Ms en 2014-2015, à 1,9 Ms en 2015-2016, le seuil des 2 Ms devant être franchi durant la campagne 2016-2017, selon les prévisions de l'OIC. Preuve de l'importance de certains marchés africains : 98 % des importations algériennes en provenance de Côte d'Ivoire sont constituées de café.

### Le spectre du climat

En Tanzanie, l'essentiel de la production se situe sur les pentes du mont Kilimandjaro et du mont Neru, près de la frontière du Kenya. Des régions très sensibles au réchauffement climatique, d'où le développement de nouvelles zones de culture, mais aussi de nouveaux procédés agronomiques. Dix-neuf variétés d'Arabica hybrides ont ainsi été mises au point et quatre de Robusta, a-t-il été annoncé en 2016, avec des rendements plus élevés et surtout une plus grande résistance aux maladies et à la sécheresse. La caféiculture en Tanzanie (deux tiers d'Arabica Doux et un tiers d'Arabica et Robusta) est réalisée à 90 % par quelque 400 000 petits planteurs. Le café représente environ 5 % des exportations totales du pays, selon l'USDA. En 2016-2017, l'USDA prévoyait une baisse de production, à 1,15 Ms contre 1,2 Ms lors de la campagne précédente et ce, en raison de l'incidence du cycle végétal bisannuel du caféier. Une estimation très supérieure à celle de l'OIC qui prévoit plutôt la campagne en cours à 800 000 sacs. Le Japon et l'Italie sont les deux premières destinations du café vert tanzanien, à hauteur de 28 % du total chacun en 2015-2016, selon le *Tanzania Coffee Board*, suivis des États-Unis et de l'Allemagne (chacun 15 %), de la Belgique (10 %)

et de la Finlande (3 %). Quant à la consommation locale, elle est estimée à 7 % de la production nationale, avec une croissance de 1,5 à 2 % par an liée au phénomène d'urbanisation.

Le Kenya a également été lourdement impacté par *El Niño*, la pluviométrie demeurant faible encore de novembre 2016 à janvier 2017. La caféiculture a pour caractéristique d'être pratiquée sur de grandes et petites superficies, contrairement à d'autres pays africains. Ceci dit, l'urbanisation galopante a empiété sur des plantations proches de Nairobi et de nouvelles zones de cultures ou d'anciennes zones caféières ont été développées, entraînant une augmentation du nombre de petits planteurs impliqués, selon l'USDA. Selon l'OIC, la production devrait légèrement baisser en 2016-2017, à 783 000 sacs alors que l'USDA l'estime plutôt en nette hausse, à 700 000 sacs contre 600 000 sacs pour la campagne précédente impactée par *El Niño*. Dans ce pays, la quasi-totalité du café est commercialisée au travers du marché spot du *Nairobi Coffee Exchange*. La consommation nationale est faible, le Kenya étant par tradition, là encore, un pays buveur de thé. Mais la consommation urbaine se développe bien. Quant aux exportations, 20 % sont allées en Allemagne en 2014-2015, 17 % aux États-Unis, 10 % en Belgique, 8 % en Suède, 6 % en Finlande, 4 % en Corée du Sud, 3 % en France, au Royaume-Uni et au Canada (chacun) et 2 % en Suisse.

### Des filières à travailler

Le Cameroun ne ménage pas ses efforts pour redynamiser sa filière café, à l'instar de ce que le pays fait pour son cacao. Ainsi, avec le soutien de l'Union européenne, \$ 21 millions ont été investis dans la filière afin de porter la production d'environ 500 000 sacs actuellement à 1,7 Ms d'ici à cinq ans. Le gouvernement, au travers de l'Office national du café et du cacao (ONCC) ainsi que du Conseil interprofessionnel du café et cacao (CICC), veut aussi mettre \$ 1 milliard dans les filières café et cacao d'ici 2020. Ainsi, 2,9 millions de plants de café ont été mis à la disposition des planteurs ces dernières années, ce qui aurait permis d'étendre de 1 600 ha les superficies de Robusta et de 700 ha celles d'Arabica. La trans-

formation locale a fait un bond, passant de 448 tonnes en 2014-2015 à 3 786 tonnes en 2015-2016, notamment en raison d'une hausse de la consommation nationale. Quatrième producteur de Robusta derrière l'Ouganda, la Côte d'Ivoire et la Tanzanie, le Cameroun ne parvient cependant guère à décoller. Il a exporté 24 500 tonnes en 2015-2016 contre 23 865 tonnes la campagne précédente, selon l'ONCC.

La situation de la filière à Madagascar est, quant à elle, relativement incertaine avec des volumes exportés largement en dents de scie, passant de 110 000 sacs en 2014 à 59 000 sacs en 2015, selon l'OIC. Ici encore, la filière souffre de vergers vieillissants, de conditions météorologiques difficiles et de mauvaises pratiques culturelles donnant de petits rendements et donc une faible rémunération aux planteurs. Notons que la région Vatovavy Fitovinany est la première zone de production de Robusta qui représente 95 % de l'offre malgache, les 5 % restant étant de l'Arabica.

Le Rwanda compte, quant à lui, 400 000 planteurs qui ont produit 22 000 tonnes de café en 2016 dont 18 600 tonnes ont été exportées essentiellement vers la Suisse, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Afrique du Sud, générant \$ 58,5 millions selon le Conseil national des exportations agricoles (NAEB) et \$ 36,8 millions selon l'Office rwandais des exportations agricoles. Des chiffres très éloignés des statistiques de l'OIC. Le pays prévoit de tirer \$ 66,3 millions des exportations de café durant la campagne 2016-2017. Pour stimuler la filière, le gouvernement a relevé, en mars 2017, de 64 % le prix minimum garanti. En outre, il envisage de doubler le volume de ses exportations de café torréfié, quinze torréfacteurs étant déjà implantés dans le pays. Toutefois, de janvier à septembre 2016, seulement 0,04 % du café rwandais a été torréfié. Parmi les autres plus petits producteurs africains, on peut noter qu'en Guinée, le café Robusta Ziama Macenta (18 t en 2013) a reçu, en 2014, une indication géographique protégée.

### Le café devient trendy

Lorsqu'on évoque l'Afrique et le café, de suite viennent à l'esprit « production et exportation ».

### Les dynamiques continentales à l'épreuve

L'Afrique dispose d'un certain nombre d'organisations aspirant à dynamiser la filière dans ses différents segments. Ainsi, l'Organisation interafricaine du café (OIAC), créée en 1960 et forte de vingt-cinq pays membres, tend à redresser le cap après des années d'errance. En 2016, elle a notamment œuvré, en partenariat avec la Banque africaine de développement (BAD), à la création d'un Fonds spécial pour le café.

Côté Arabica, l'*African Fine Coffees Association* (AFCA), créée en 1999, est considérée comme la plus grande plateforme de commerce du café de spécialité en Afrique – exclusivement Arabica – avec onze pays membres : Burundi, RDC, Éthiopie, Kenya, Malawi, Rwanda, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. Consciente des défis, sa conférence annuelle, qui s'est tenue en Éthiopie, en 2017, avait pour thème « Remodeler l'industrie africaine du café pour la productivité et l'investissement ». Côté Robusta, l'Agence des cafés Robusta d'Afrique et de Madagascar (Acram) est née en 2008 des cendres de l'ancienne Organisation africaine et malgache du café (Oamcaf) et s'est surtout intéressée, ces dernières années, à la recherche caféière.

#### Production des pays africains exportateurs - milliers de sacs de 60 kg

		2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
Éthiopie	A	6 233	6 527	6 625	6 714	6 600
Ouganda	R/A	3 914	3 633	3 744	3 650	3 800
Côte d'Ivoire	R	2 072	2 107	1 750	1 893	2 000
Tanzanie	A/R	1 151	811	753	930	800
Kenya	A	875	838	765	789	783
Cameroun	R/A	371	404	483	391	480
Madagascar	R	500	584	500	449	475
RD Congo	R/A	334	347	335	323	335
Rwanda	A	259	258	238	278	240
Burundi	A	406	163	248	274	235
Guinée	R	234	101	147	177	200
Togo	R	84	172	143	81	119
RCA	R	23	90	63	100	100
Sierra Leone	R	61	32	46	51	50
Nigéria	R	41	41	43	42	42
Angola	R/A	33	35	39	41	40
Malawi	A	23	28	24	15	20
Zimbabwe	A	7	9	14	14	15
Liberia	R	10	6	7	8	8
Ghana	R	82	45	13	3	5
Congo	R	3	3	3	3	3
Zambie	A	5	11	3	2	2
Gabon	R	1	0	0	1	1
Bénin	R	0	0	0	0	0
Guinée équat.	R	0	0	0	0	0
<b>Total Afrique</b>		<b>1 013</b>	<b>735</b>	<b>793</b>	<b>811</b>	<b>840</b>
Total Monde		149 740	152 130	148 724	151 438	151 624

(Source : OIC/CommodAfrica)

Mais l'Afrique consomme aussi et son marché évolue avec sa jeunesse (l'attrait du phénomène « barrista »), son urbanisation galopante et sa classe moyenne émergente. En outre, l'Afrique – surtout anglophone – buveuse de thé se tourne de plus en plus vers le café, avec ses modèles de consommation à la mode. Dans cette dynamique, l'Éthiopie, déjà évoquée, caracole en tête des consommateurs africains, se plaçant même au troisième rang mondial des pays exportateurs qui consomment du café de façon significative, avec 3,7 Ms, derrière le Brésil qui a consommé 20,5 Ms en 2015-2016 et l'Indonésie 4,5 Ms, selon l'OIC. Ailleurs en Afrique subsaharienne, on trouve également le Soudan (690 000 sacs), l'Afrique du Sud (590 000 sacs), Madagascar (390 000 sacs), la Côte d'Ivoire (310 000 sacs) et l'Ouganda (234 000 sacs), pour ne citer que les principaux. L'Afrique amatrice de café, c'est aussi

l'Afrique du Nord. L'Algérie se place largement en tête avec 2,1 Ms en 2015-2016, suivie par l'Égypte (597 000 sacs) et, quasiment à égalité, le Maroc (583 000 sacs) en 2015-2016.

Le modèle de consommation évolue aussi. Selon l'OIC, la consommation africaine aurait progressé en moyenne de 0,9 % entre 2012-2013 et 2015-2016. Mais selon d'autres sources, l'industrie du café augmenterait en Afrique de 2 à 3 % par an. Cape Town est, bien évidemment, leader dans l'ouverture des « *trendy coffee shops* » ; Starbucks y a d'ailleurs ouvert son premier magasin en avril 2016. Mais de nombreuses chaînes locales ont vu le jour et bourgeonnent encore aujourd'hui comme Neo Café au Nigeria, Kaldi en Éthiopie, Artcaffè ou encore Java House au Kenya. Une nouvelle ère s'ouvre, en réalité, sur la scène du café en Afrique.

### L'initiative de l'USAID

Dans le cadre du programme américain *Feed the Future* lancé en 2010 par l'administration Obama, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) soutient des programmes en faveur des petits planteurs de café dans une douzaine de pays à faible revenu à travers le monde, dont l'Ouganda, l'Éthiopie et les pays producteurs de la région des Grands Lacs. L'USAID le fait en partenariat avec les gouvernements, des fondations, des donateurs divers ainsi que le secteur privé dont les grands acteurs caféiers américains : Starbucks, Keurig-Green Mountain, Smucker's, Cooperative Coffees, World Coffee Research, entre autres.

Ainsi, en octobre 2015, l'USAID a conclu un partenariat de \$ 1,8 million avec l'Université du Michigan pour aider la région des Grands Lacs à maintenir son rang sur le marché international du café au travers du *Feed the Future African Great Lakes Region Coffee Support Program*. Les chercheurs travaillent notamment sur les maladies du caféier au Rwanda. D'Éthiopie, Starbucks a sorti, mi-mars 2017, un café « origine unique » pour une opération commerciale ponctuelle dans ses magasins aux États-Unis et au Canada. De la République démocratique du Congo (RDC), Starbucks a lancé, en août 2016, un café du Sud-Kivu dans le cadre de son programme « Starbucks Reserve » qui propose du café de la plus haute qualité issu des quatre coins du monde. Des caféiculteurs font partie du projet « Café de Spécialité du Kivu : Kahawa Bora Ya Kivu » financé par l'USAID et la Fondation Howard G. Buffett.

# Cacao

## L'Afrique du cacao en pleine mutation

La Côte d'Ivoire, le Ghana, le Cameroun et le Nigéria représentent, à eux seuls, 70 % de la production mondiale de cacao et 90 % de l'offre du continent africain. Fort de cette domination, l'Afrique n'en demeure pas moins un colosse au pied d'argile face à une chute, en 2016, des cours mondiaux qui a ébranlé l'organisation des différentes filières nationales.

Le continent africain représente plus de 70 % de la production mondiale de cacao. Il est même passé de 72,3 % durant la campagne 2014-2015 (octobre-septembre) à 73,1 % l'année suivante, selon les chiffres estimatifs de l'Organisation internationale du cacao (ICCO). Et durant la campagne 2016-2017, il devrait pulvériser tous les records, son leader la Côte d'Ivoire devant atteindre une production record de 1,9 Mt. Du jamais vu... Le Ghana, deuxième producteur mondial, n'est d'ailleurs pas en reste, car après deux campagnes de déshérence, il s'est ressaisi avec une production de 800 000 tonnes en vue pour la campagne 2016-2017, lorgnant sur un objectif de 1 Mt à terme. L'Afrique du cacao c'est aussi le Nigéria et le Cameroun, mais ceux-ci demeurent loin derrière la Côte d'Ivoire et le Ghana en termes de volume. Force est, par ailleurs, de constater que certains autres petits pays producteurs voient leur offre, bien que très modeste, progresser rapidement, tandis que d'autres s'affirment sur des marchés de niche, à l'image du cacao « bio » à Saõ Tomé et Príncipe.

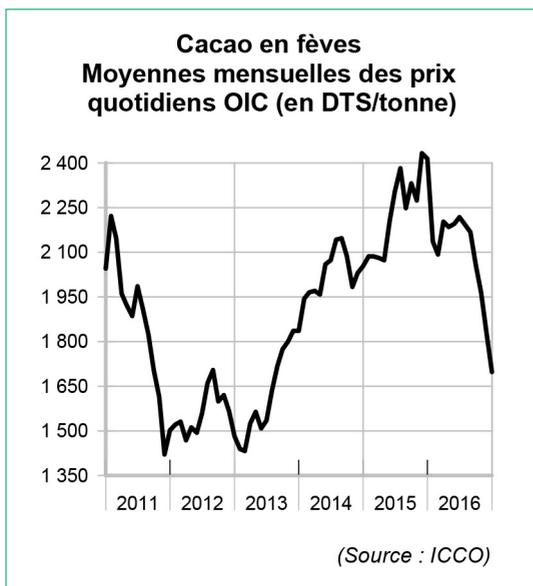
### Le revirement

Le cacao est la colonne vertébrale de nombre de pays du continent africain. Et la chute des

**Cacao en fèves**  
Moyennes mensuelles des prix  
quotidiens OIC (en cents dollar/lb)



(Source : ICCO)



cours mondiaux constatée en juillet-août 2016 s'est fait très douloureusement ressentir dans plusieurs pays producteurs-exportateurs, au premier rang desquels la Côte d'Ivoire. En effet, sur l'année calendaire 2016, la tonne de fèves a perdu 22 % de sa valeur sur le marché à terme de Londres et 34 % sur l'International Continental Exchange (ICE) à New York. Le cacao a, d'ailleurs, été une des rares matières premières agricoles à avoir enregistré une telle chute alors qu'en 2015, il avait été un des seuls à avoir connu une hausse mémorable. Cette inversion de tendance est la conséquence d'un retournement de certitudes. Depuis quelques années, on agitait, en effet, le spectre d'une pénurie de fèves face à une consommation en plein essor, tirée par les pays émergents. Une perspective encore bien réelle durant le premier semestre 2016, l'ICCO faisant état, en février, d'une campagne déficitaire de l'ordre de 113 000 tonnes, allant même jusqu'à 212 000 tonnes estimé en août. Le négociant Olam, quant à lui, avait avancé le chiffre de 308 000 tonnes de déficit, soit un niveau qui n'avait plus été enregistré depuis 1980. Mais ce même mois d'août et surtout en septembre, la perspective d'une campagne à venir excédentaire a retourné le paradigme : il n'y avait pas de fatalité au déficit du cacao, mais seulement des situa-

tions conjoncturelles. Et cette « nouvelle » réalité a fait chuter les cours.

### Des cours mondiaux en chute libre

Ce retournement s'est reflété, bien évidemment, dans l'évolution des cours au fil des mois. Fin 2015, ils étaient au plus haut en quatre ans et demi sur le marché à terme de Londres, déclenchant, en janvier, des prises de bénéfices et donc une baisse des prix et ce, d'autant plus que l'économie chinoise était à la peine, à l'instar de la croissance mondiale.

La crainte du « Brexit » les mois suivants a eu, par ailleurs, un impact majeur sur le cacao, non pas en raison de son impact sur les fondamentaux du marché, mais à cause de son incidence sur la livre sterling, le cacao étant une des dernières matières premières à être encore cotées dans cette devise, du moins à la bourse de Londres. La dépréciation de la sterling a ainsi incité les investisseurs et spéculateurs, mais aussi les industriels, à se positionner en tant qu'acheteurs de contrats à terme sur la fève de cacao. Ceci, conjugué à la forte croyance en un déficit structurel à long terme du marché mondial du cacao, a créé une alchimie nettement haussière durant plusieurs mois. Le 23 juin, le « Brexit » était acté et la livre sterling tombait à nouveau à sa plus faible valeur en trente et un ans, tirant alors les cours du cacao à leurs plus hauts niveaux en... trente-neuf ans... à £ 2 449 la tonne.

Parallèlement, la récolte intermédiaire en Côte d'Ivoire comme au Ghana s'est révélée poussive, avec des arrivages lents et d'une qualité médiocre, l'harmattan et la sécheresse ayant impacté gravement la récolte. Les fèves étaient donc de petite taille, rejetées à l'export, ce qui n'était pas sans influence sur les statistiques d'exportation et confortait les opérateurs dans la crainte d'une pénurie de cacao. Début juillet, la livre sterling était en baisse, le déficit sur 2015-2016 se confirmait, la météo n'était guère favorable au bon démarrage de la campagne 2016-2017. Pour couronner le tout, les broyages trimestriels américains étaient en hausse par rapport à la même période l'année précédente, et ce, pour la première fois en sept trimestres.

C'est, en définitive, durant la deuxième quinzaine de juillet que des signes annonciateurs du retournement se sont manifestés, mais ils n'ont pas été lisibles immédiatement. La baisse des cours du cacao a été tout d'abord interprétée comme la conséquence de la remontée de la livre sterling. Or, cette baisse traduisait, en réalité, la perspective d'une campagne 2016-2017 qui, au fil des semaines, s'annonçait de plus en plus favorable en Afrique de l'Ouest. De belles perspectives agronomiques qui ont été renforcées par la fixation, le 1<sup>er</sup> octobre, de prix garantis aux planteurs très incitatifs. En outre, l'harmattan ne s'est pas levé en fin d'année en Afrique de l'Ouest et les conditions de campagne se sont avérées également favorables dans les autres zones de production, notamment en Amérique latine, acteur montant sur la scène mondiale du cacao. En novembre, le prix de la fève est tombé à son plus bas niveau en un an et demi à Londres et en trois ans à New York. Et depuis, il ne cesse de baisser. Car, en définitive, la production mondiale de cacao devrait augmenter de près de

15 % sur la campagne 2016-2017, à 4,55 Mt, générant un excédent de 264 000 tonnes, selon l'ICCO. Un excédent légèrement supérieur à ce qui était estimé jusqu'alors.

L'abondance de l'offre durant cette campagne est étroitement – voire exclusivement – le fait de l'Afrique. La production en Côte d'Ivoire pourrait atteindre le record absolu de 1,9 Mt contre 1,58 Mt en 2015-2016. Les broyages mondiaux devraient croître de 2,9 %, à 4,24 Mt en 2016-2017, la plus forte hausse devant être enregistrée en Afrique, de l'ordre de 8 % à 830 000 tonnes. Les broyages en Asie progresseraient de près de 5 % à 919 000 tonnes tandis qu'ils demeureraient inchangés en Europe et dans les Amériques.

### Les filières doutent

Le changement de paradigme sur le marché mondial du cacao – d'un déficit structurel mondial à une situation excédentaire – a lourdement pesé sur les filières africaines.

#### Cacao en fèves

(en milliers de tonnes)

	2012/13	2013/14*	2014/15*	2015/16**
<b>Production mondiale</b>	<b>3 943</b>	<b>4 372</b>	<b>4 248</b>	<b>4 031</b>
Côte d'Ivoire	1 449	1 746	1 796	1 581
Ghana	835	897	740	778
Indonésie	410	375	325	350
Nigéria	238	248	195	200
Cameroun	225	211	232	250
Brésil	185	228	230	140
Équateur	192	234	259	232
<b>Broyages mondiaux</b>	<b>4 173</b>	<b>4 322</b>	<b>4 154</b>	<b>4 141</b>
Pays-Bas	545	530	503	520
Côte d'Ivoire	471	519	558	492
États-Unis	429	446	400	398
Allemagne	402	412	415	438
Malaisie	293	259	195	194
Brésil	241	240	224	225
Indonésie	290	340	335	383
<b>Excédent/Déficit mondial</b>	<b>-269</b>	<b>6</b>	<b>52</b>	<b>-150</b>
<b>Stocks de clôture</b>	<b>1 559</b>	<b>1 565</b>	<b>1 597</b>	<b>1 447</b>

\* Estimations \*\* Prévisions

(Source : ICCO)

La Côte d'Ivoire en tout premier lieu. La conjugaison de la fin de la crise politique en 2012-2013, de la réforme totale de la filière avec l'instauration des ventes anticipées et d'un prix garanti au planteur ainsi que de cette quasi-certitude ambiante que les cours mondiaux seraient durablement haussiers, a conduit le pays à surfer sur la vague cacaoyère. Ce sentiment a, probablement, été renforcé par le fait que le pays a connu deux campagnes, 2014-2015 et 2015-2016, avec des volumes en baisse en raison d'un des pires harrattans en trois décennies et d'un temps très sec lié à *El Niño* : entre 2014-2015 et 2015-2016, la production ivoirienne aurait baissé de 215 000 tonnes selon les estimations de l'ICCO, à 1,58 Mt. Une situation qui n'a fait que conforter l'idée selon laquelle les prix mondiaux demeureraient haussiers. Et le faible démarrage de la campagne 2016-2017 a brouillé les signaux du retournement de tendance durant le second semestre de 2016. Ainsi, d'octobre à décembre 2016, soit au premier trimestre de la nouvelle campagne, les exportations de fèves du leader mondial ont chuté de 15 %, à 305 125 tonnes. Toutefois, le retard a été rattrapé début 2017 : du 1<sup>er</sup> octobre à fin janvier 2017, les exportations auraient atteint 1,1 Mt, soit un niveau similaire à la campagne précédente sur la même période. Début février, elles les dépassaient.

Signe de cet optimisme : la hausse du prix garanti au planteur à l'ouverture de la campagne 2016-2017 et ce, malgré la baisse observée du cours mondial du cacao. Le gouvernement a, en effet, augmenté le prix garanti pour la campagne principale 2016-2017 à FCFA 1 100 le kilo (€ 1,76 le kilo), en hausse de 10 % sur la campagne précédente. Une décision qui, d'ailleurs, n'a pas fait l'unanimité parmi les décideurs de la filière en Côte d'Ivoire, mais qui était un signe qui se voulait fort politiquement non seulement en raison du contexte électoral, mais également parce que la baisse du prix garanti au planteur aurait probablement mis à mal la politique du pays visant à renforcer l'attractivité de la filière auprès des jeunes.

Une politique cacaoyère qui, campagne après campagne depuis la grande réforme, se peaufine pour permettre aux Ivoiriens d'asseoir encore davantage leur rôle de leader mondial, tout en

veillant à ce qu'ils bénéficient davantage des retombées économiques de la filière. Pour tenter de capter le maximum de valeur en Côte d'Ivoire, le pays a ainsi pour objectif de transformer à terme 50 % de la production nationale contre 30 % à 35 % actuellement. Pour ce faire, les autorités ont annoncé, courant 2016, un allègement fiscal allant de FCFA 40 à 70 le kilo de cacao aux broyeurs locaux. Elles ont, en outre, porté à 60 % (contre 50 % auparavant) la part de la récolte intermédiaire destinée à l'industrie locale. Un système de ventes aux enchères réservé aux broyeurs afin qu'ils ne soient pas en concurrence avec les négociants internationaux a, de plus, été mis à l'étude. Enfin, en juillet 2016, le gouvernement a réduit les taxes à l'exportation de poudre (à 9,6 %), de beurre (à 11 %) et de masse (13,2 %), tandis que les fèves sont taxées à 14,6 %. L'exportation de chocolat n'est, pour sa part, pas imposée. Actuellement, les douze broyeurs locaux (dont Barry Callebaut, Olam, Cargill, Cemoi) ont une capacité installée de 720 000 tonnes, mais la plupart ne fonctionnent qu'à 60 % ou 80 % de leurs capacités.

Quant à la qualité, le Conseil Café Cacao (CCC) a dû lâcher du lest au cours de la campagne intermédiaire 2015-2016, celle-ci s'étant avérée moins favorable en raison des conditions météorologiques. En juin 2016, il a autorisé une qualité de 125 fèves aux 100 grammes contre 120 en début de campagne intermédiaire (110 fèves aux 100 grammes en 2014-2015). Malgré tout, de petits exportateurs n'ont pas pu honorer leurs contrats, car, d'une part, la plupart des fèves disponibles étaient encore plus petites (125 à 160 aux 100 grammes) et, d'autre part, nombre de contrats signés l'année précédente avaient été définis sur la base de 110-115 fèves aux 100 grammes. Et l'industrie locale de transformation, techniquement capable de traiter les petites fèves contrairement aux grosses usines occidentales de broyages, n'avait pas la demande mondiale suffisante pour écouler une telle production. À noter que la baisse des exportations de fèves, en raison de l'insuffisance de qualité, a obligé les grands opérateurs à puiser dans leurs stocks situés dans les pays consommateurs pour approvisionner leurs usines. D'où les bons chiffres de broyages dans les pays

consommateurs au troisième trimestre 2016 : + 2,9 % en Europe, + 12,45 % en Asie, + 0,5 % en Amérique du Nord.

Mais le dossier le plus épineux a porté sur le système des ventes aux enchères par anticipation du CCC, pilier de la politique cacaoyère du pays. Début mai 2016, la CCC avait annoncé avoir pré-venu 1 Mt sur la campagne 2016-2017 (seuil atteint seulement en septembre l'année précédente), profitant ainsi des cours élevés. Une belle performance, *a priori*, mais qui a été, en définitive, mise à mal par le manque de surface financière et/ou par le manque d'expérience de plusieurs exportateurs ivoiriens qui ne se sont pas couverts sur les marchés à terme. Ne pouvant pas « absorber » la baisse des cours, ceux-ci ont, en effet, fait défaut sur leurs contrats. Fin novembre 2016, les camions chargés de fèves erraient donc sur les ports d'Abidjan et de San Pedro, cherchant d'hypothétiques acheteurs. Ainsi, en deux mois, 200 000 à 400 000 tonnes, peut-être davantage, sont restées bloquées. Cessant de nier l'évidence, le CCC a pris acte, fin janvier 2017, des situations de défaut et a remis en vente les lots non honorés, obligeant les exportateurs fautifs à couvrir l'intégralité des frais sans quoi ils ne pourraient plus avoir accès aux ventes par anticipation. Fin février 2017, après des mois de silence et de rumeurs, les autorités ont publiquement admis qu'environ 350 000 tonnes de cacao avaient été revendues aux enchères, un volume provenant de ces contrats en défaut, mais aussi d'une « sous-évaluation de la production sur la campagne principale ». Un audit de la filière a été lancé. À cette date, des camions chargés de cacao dont la qualité ne cessait de s'abîmer étaient encore en déshérence dans les ports ivoiriens. Une situation qui conduirait à alimenter les exportations frauduleuses de Côte d'Ivoire vers les pays limitrophes, au premier chef desquels le Ghana où le kilo de cacao serait acheté à FCFA 900 le kilo. À noter qu'en Côte d'Ivoire, malgré la chute des cours mondiaux, le CCC a demandé aux exportateurs de continuer à acheter du cacao physique au prix minimum garanti, le Conseil s'engageant à couvrir toute perte financière liée à l'écart de prix avec le marché mondial. Ce qui inquiète. Car le fonds de réserve du CCC, qui s'élèverait à environ

€ 180 millions, pourrait ne pas être suffisant pour combler la différence.

## Le Cocobod au Ghana dans le viseur

Le Ghana, deuxième producteur mondial, a connu les mêmes déconvenues climatiques et météorologiques que son voisin. En 2015-2016, les exportations n'ont été, en définitive, que de 780 000 tonnes contre les 850 000 tonnes attendues. La récolte intermédiaire a été médiocre avec des fèves de petite taille, comme en Côte d'Ivoire, offertes avec une décote aux broyeurs locaux que ce soit Cargill, Olam, Touton, Barry Callebaut, Cocoa Processing Company qui broient, bon an mal an, environ 30 % de la récolte nationale. Lorsqu'ils manquent de fèves, ils en importent habituellement de Côte d'Ivoire. La campagne 2016-2017 a, pour sa part, démarré lentement bien que les autorités aient tout fait pour stimuler la filière : en début de campagne (en octobre 2016), le prix garanti au planteur a été relevé de 11,8 % par rapport à la campagne précédente, à € 1 700 la tonne. Et les arrivages se sont accélérés au fil des mois. Toutefois, mi-mars, le Cocobod a déclaré que la récolte ne devrait guère excéder les 800 000 tonnes ratant encore cette année l'objectif des 850 000 tonnes.

Côté filière, l'année a été agitée. Le Cocobod, longtemps considéré comme la « Rolls » de l'organisation de filière, a été de plus en plus critiqué. Les acheteurs agréés se sont notamment plaints d'attendre des semaines avant que le Cocobod ne leur alloue des avances pour qu'ils puissent aller acheter le cacao auprès des planteurs. Rappelons que, bien avant que ne démarrent les campagnes cacaoyères, le Cocobod lève des fonds (\$ 1,8 milliard cette année) sur le marché international afin de pouvoir avancer à la vingtaine d'acheteurs agréés et détenteurs de licence, les sommes nécessaires à l'achat du cacao.

Réaffirmant l'objectif de production d'un million de tonnes pour le pays, le nouveau chef de l'État Nana Akufo-Addo a déclaré, dès sa prise de fonction, vouloir réformer la filière, notamment en rendant plus transparent l'exécutif du Cocobod. Il a, d'ailleurs, immédiatement nommé un nouveau directeur général du Cocobod, Joseph

Aidoo, le précédent ayant ostensiblement soutenu l'ancien chef de l'État, candidat malheureux au scrutin présidentiel. De son côté, le ministre de l'Agriculture a évoqué, fin janvier 2017, la possibilité de libéraliser totalement la filière – une révolution pour le Ghana – et de promouvoir des partenariats public-privé.

Côté broyages, le Ghana serait tombé aux alentours des 200 000 tonnes en 2015-2016, en raison, là aussi, de la faiblesse de la récolte intermédiaire. Ceci représenterait une chute de 32 000 tonnes par rapport à 2014-2015 (234 000 tonnes), selon les chiffres estimatifs de l'ICCO.

### Le Cameroun se remet en cause

Selon les estimations de l'ICCO, la production camerounaise aurait augmenté de 7,8 % durant la campagne août-juillet pour atteindre le seuil des 250 000 tonnes. Elle dépasserait alors son record de 240 000 tonnes atteint en 2010-2011. Ceci dit, la production demeure très faible et ne parvient pas à décoller alors que le cacao de cette origine est très prisé des marchés mondiaux, notamment pour sa couleur rouge brique qui donne une belle poudre de cacao. Yaoundé poursuit son ambition d'atteindre les 600 000 tonnes d'ici 2020, ayant consacré \$ 11 millions d'investissements dans la filière entre 2010 et 2015. Le cacao et le café représentent plus de 30 % des exportations non pétrolières du pays.

Le Cameroun entend aussi transformer davantage de fèves sur place. En 2016, il avait annoncé accroître de 30 % ses capacités, en créant dix nouvelles unités de transformation. Selon les estimations de l'ICCO, ses broyages auraient progressé de 32 000 tonnes en 2015-2016, soit une hausse de 2,6 % par rapport à la campagne précédente. Pour atteindre ces différents objectifs, le gouvernement envisage, lui aussi, des réformes structurelles. Dans le viseur, trois structures impliquées dans la filière : la Société de développement du cacao (Sodecao), l'Office national du cacao et du café (ONCC) et le Fonds de développement des filières cacao-café (FODECC), qui seraient appelées à fusionner. À noter que le Conseil interprofessionnel café cacao (CICC), structure privée regroupant tous les acteurs de la filière, ne serait

apparemment pas visé. Ce projet gouvernemental semble s'apparenter à un retour vers une structure proche de l'ancien Office national de commercialisation des produits de base (ONCPB) qui existait dans les années quatre-vingt-dix, avant la libéralisation des filières. Cette nouvelle structure aurait pour mission de dynamiser les volumes de production, mais aussi de favoriser la transformation locale. Ceci dit, le prix payé au planteur restera, sans aucun doute, le nerf de la guerre. Et la filière camerounaise étant libéralisée, le prix bord champ suit l'évolution du cours mondial. En février 2017, il variait entre 750 (€ 1,14) et 1000 francs CFA (€ 1,52) le kilo, soit 38 % de moins qu'un auparavant. Le prix indicatif de l'ONCC variait, quant à lui, sur ce même mois de février, entre 930 (€ 1,41) et 1 050 francs CFA (€ 1,6).

Côté qualité, le Cameroun a décidé, début janvier 2017, d'interdire l'importation et la commercialisation sur son territoire de pesticides contenant du Metalaxyl, produit cancérigène lorsqu'il est utilisé à forte dose. La Côte d'Ivoire l'avait proscrit dès 2014 et l'Union européenne (UE), pour ses propres cultures, depuis 2005. L'usage de ce pesticide est très répandu, notamment dans les zones de production du littoral et du sud-ouest, pour lutter contre la pourriture brune. D'importants résidus ont, en effet, été constatés dans le cacao exporté, au-delà des normes imposées à l'entrée de l'UE. Le ministère camerounais de l'Agriculture a donné jusqu'en mai 2018 pour éradiquer le produit du marché et de la pratique des producteurs. Une décision qui a pesé sur les prix au planteur en janvier, car nombre d'acheteurs étaient récalcitrants à payer des fèves susceptibles d'avoir été traitées au Metalaxyl et qui seraient, *de facto*, difficiles à vendre à bon prix. À ceci s'est greffée une situation d'insécurité dans la région anglophone de production du sud-ouest liée à des manifestations contre le président Paul Biya, insécurité qui n'a guère incité les acheteurs à aller dans cette zone, sauf à obtenir un prix avantageux auprès des planteurs.

### Le Nigéria, toujours visionnaire

Le Nigéria est au sixième rang des producteurs mondiaux de cacao, ne parvenant pas à se main-

tenir au-dessus de la barre des 200 000 tonnes de cacao. Pour cette campagne 2016-2017, les prévisions ont encore dû être révisées à la baisse et ne seraient que de 5 000 tonnes au-dessus de la récolte 2015-2016, selon les dernières estimations de l'ICCO. La filière a été confrontée à de fortes pluies qui ont déclenché des maladies (pourriture noire), mais aussi à des coûts de production croissants en raison de la dépréciation du naira, la monnaie nationale. Le Nigéria s'était fixé pour objectif de produire 340 000 tonnes en 2016-2017 et un million de tonnes prochainement ; l'ICCO avait aussi tablé sur 270 000 tonnes cette campagne.

Cette léthargie de la production durant cette campagne n'est pas liée au prix payé au producteur, car celui-ci aurait grimpé de 39 % entre avril et novembre 2016, atteignant un sommet historique de 1,25 million de naira (€ 3 667) la tonne

en novembre. Les raisons ? La dépréciation du naira, depuis que la Banque centrale a décidé en juin 2016 de laisser flotter la devise, mais aussi des achats de « panique » causés par le temps sec. Ainsi, la campagne principale, qui court habituellement d'octobre à mars au Nigéria, a été décalée cette année au mois de novembre, car la saison sèche a été plus longue et a donc retardé la croissance des fèves. Les producteurs n'ont guère profité de la hausse des cours, car les coûts des intrants sont, eux aussi, croissants. En outre, avec les pluies en août qui ont exposé les arbres aux maladies, puis le prolongement de la saison sèche, la production 2016-2017 pourrait être réduite.

Une filière qui a, donc, des difficultés à se dynamiser, notamment en raison du manque de synergie entre les secteurs privés et publics impliqués. En mars, le ministère de l'Agriculture a annoncé se rapprocher de l'organisme profes-

### Opération séduction tous azimuts auprès des jeunes

Une des difficultés majeures de la filière cacao en Afrique, mais aussi dans nombre de pays producteurs d'autres continents est le vieillissement du verger et des planteurs. Selon une étude réalisée par CABI en 2010, l'âge moyen dans la filière cacao au Cameroun, par exemple, est de 56,8 ans dans la région productive de l'Est et de 65,11 ans dans l'Ouest. C'est pourquoi le Cameroun, *via* notamment le Conseil interprofessionnel du café et du cacao (CICC), a lancé en 2012 le programme *New Generation*, véritable opération de charme à l'égard de ses jeunes afin de les inciter à s'engager dans la cacaoculture. Les jeunes issus de centres de formation agricoles, motivés par la cacaoculture et disposant d'au moins trois hectares de terrain, reçoivent durant trois ans une formation agronomique et entrepreneuriale, les intrants nécessaires au démarrage de leur plantation, un suivi personnalisé et un parrainage pour la certification. Lors du Festicacao 2016, grande fête nationale annuelle du cacao organisée également par le CICC afin d'améliorer l'image de la cacaoculture et de promouvoir la consommation locale du chocolat camerounais, il a été noté que 1 248 jeunes Camerounais avaient intégré la filière depuis le début du programme. Un véritable succès pour ce programme qui, toutefois, risque d'être mis à l'épreuve avec la chute des cours mondiaux du cacao.

Ceci dit, le programme *New Generation* suscite l'intérêt. Tout d'abord, auprès d'autres pays producteurs africains, comme la Côte d'Ivoire, qui entendent s'en inspirer, mais aussi auprès de l'UE et des pays européens qui y voient une façon de réduire l'immigration, voire de faire revenir au pays des jeunes Africains de la diaspora. À noter, par ailleurs, l'initiative commune de l'ICCO et de la Banque africaine de développement (BAD) pour accroître la transformation locale du cacao. Car si la valeur de la production de fèves est estimée à \$ 12 milliards, les planteurs recevant de cela \$ 8 milliards, le marché mondial du chocolat pèse, lui, plutôt \$ 110 milliards...

sionnel *Federation of Agriculture Commodity Association* (FACAN) qui devrait distribuer gratuitement des plants de cacaoyers aux planteurs.

### **La lente, mais imparable, évolution vers la transformation locale du cacao africain**

Si les quatre « grands » du cacao africain représentent 70 % de la production mondiale en 2015-2016, ils constituent 90 % de la production continentale. Toutefois, d'autres pays émergent timidement. C'est le cas du Liberia qui atteindrait les 32 000 tonnes en 2015-2016, soit plus de quatre fois son volume de 2014-2015, ou encore de l'Ouganda, avec 30 000 tonnes en 2015-2016 contre 16 000 tonnes seulement en 2011-2012. Même dynamique pour la Guinée-Conakry dont la production est passée d'environ 5 500 ou 6 000 tonnes en 2012-2013 et 2013-2014 à 16 000 tonnes en 2015-2016. Un niveau proche de la production tanzanienne évaluée, en 2015-2016, à 15 000 tonnes, alors qu'elle n'était que de 6 000 tonnes en 2012-2013.

Outre la belle hausse des broyages en Afrique, force est de remarquer que le paysage chocolatier commence à évoluer favorablement sur le continent. En Côte d'Ivoire, le groupe français Cemoi a ouvert, en 2015, la première chocolaterie du

pays. Celle-ci est destinée à approvisionner le marché régional : la consommation de chocolat en Afrique de l'Ouest n'est que de 30 à 50 grammes par habitant contre 8 kg en Europe et 500 grammes en Chine. Ceci a représenté un investissement de € 8 millions pour une entreprise qui emploie une centaine de personnes. À noter également que l'ancienne directrice de Cemoi Abidjan, Olga Yénoù, a lancé, en 2008, la chocolaterie Tafi qui fabriquait jusque-là des produits semi-finis. En 2017, elle devrait se lancer dans la fabrication de tablettes de chocolat pour le marché régional. Choco Togo, quant à lui, a été lancé en 2014 et s'est spécialisé dans la production de chocolat « bio ». L'exemple n'est pas isolé : au Ghana, *Niche Cocoa Industry* (groupe Touton), jusque-là fabricant de produits semi-finis, s'est lancé dans la confection de chocolat courant 2017 ; en Ouganda, Pink Food produit du chocolat à partir des fèves locales depuis 2014, tandis qu'au Cameroun, le Sud-Africain Tiger Brands détient Chococam et la Compagnie chérifienne de chocolaterie du Maroc a créé, en 2012, Cameroon Investment Company (CIC). Sans oublier que c'est l'artisan chocolatier burkinabè Bayala André qui a remporté, en septembre 2016, le deuxième concours international de chocolat en Côte d'Ivoire. La scène africaine du cacao est véritablement en pleine mutation.

# Sucre

Une production qui stagne à l'échelle continentale, une consommation croissante et un déficit qui s'accroît en conséquence, des disparités Nord-Sud, une petite agriculture pluviale coexistant avec des plantations irriguées, une production domestique qui se conjugue avec le raffinage de sucre importé et des flux incontrôlés : en Afrique, le secteur sucre est pour le moins contrasté, ouvert aux autres continents, extrêmement attirant pour les pays concurrents et toujours aussi prometteur. Tout ceci dans un marché mondial qui s'est avéré tendu en 2016 avec un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande, terreau d'une spéculation haussière importante sur les marchés de référence de Londres et de New York.

## Un marché mondial sous tension

Avec une progression d'environ 24 % et 28 % sur l'année, les prix des sucres blanc et brut ont flambé en 2016, au point qu'il faille remonter à l'année 2009 pour connaître une telle performance. Si l'on prend pour référence les prix du contrat future sur le sucre blanc négocié sur l'Intercontinental Exchange (ICE) Europe, celui-ci est en effet passé, pour l'échéance « mars 2017 », de \$ 404/t le 4 janvier 2016 à \$ 524/t le 30 décembre, après avoir atteint un sommet à \$ 612 fin septembre. Même constat pour le contrat « n° 11 » sur le sucre brut négocié à New York : celui-ci a débuté 2016 à près de cts 15/lb avant d'atteindre sa valeur la plus élevée de l'année le 5 octobre à cts 23,81. Il s'affichait à un peu moins de cts 20/lb fin décembre. Sur les deux premiers

mois de l'année 2017, les cours sont repartis à la hausse, atteignant le 6 février plus de \$ 550/t pour le sucre blanc et cts 21/lb pour le sucre brut.

À l'origine de cette dynamique des prix, un marché mondial en déficit pour la campagne 2016-2017 avec, en toile de fond, une consommation qui croît plus vite que la production. Selon les statistiques de l'Organisation internationale du sucre (OIS) datées de février 2017, la production mondiale 2016-2017 devrait atteindre près de 168,33 Mt (valeur brute), en hausse de 2,26 Mt par rapport à 2014-2015 (+ 1,36 %). Des disparités régionales s'observent néanmoins : alors qu'elle a augmenté aux États-Unis, en Europe, en Russie, en Chine et probablement au Brésil, elle a régressé là où la demande est forte, notamment en Inde avec une diminution des volumes de 7 % par rapport à 2015-2016 selon la première estimation

<b>SUCRE</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>	<b>2015/2016</b>	<b>2016/2017</b>
<i>(En milliers de tonnes)</i>					
<b>Production mondiale</b>	<b>183 631</b>	<b>181 482</b>	<b>171 340</b>	<b>166 072</b>	<b>168 334</b>
Brésil	40 975	41 100	33 785	38 676	38 775
Inde	27 300	26 500	28 200	25 200	21 000
EU-27	17 550	16 190	18 059	14 201	15 775
Chine	14 200	14 200	10 556	8 700	9 900
Thaïlande	10 009	11 000	11 300	9 755	9 450
États-Unis	8 175	7 895	7 144	7 855	8 445
Mexique	7 400	6 550	5 985	6 119	6 100
Russie	4 885	4 350	4 425	5 200	6 025
Australie	4 250	4 425	4 450	4 950	5 000
Pakistan	5 375	5 750	5 200	5 325	5 500
Guatemala	2 900	2 900	2 890	2 823	2 900
Philippines	2 465	2 465	2 320	2 235	2 235
Ukraine	2 420	1 650	2 100	1 592	2 000
Turquie	2 345	2 345	2 245	2 040	2 400
Argentine	2 200	2 200	2 025	2 075	2 000
Colombie	2 400	2 400	2 405	2 155	2 155
Afrique du Sud	2 500	2 500	1 843	1 700	1 750
Indonésie	2 700	2 800	2 525	2 275	2 375
<b>Consommation mondiale</b>	<b>173 031</b>	<b>176 752</b>	<b>169 160</b>	<b>171 431</b>	<b>174 203</b>
Inde	25 260	25 750	24 750	26 000	25 900
EU-27	20 040	20 424	18 360	18 200	18 350
Chine	15 800	16 300	15 300	15 695	16 140
Brésil	13 350	13 575	12 125	11 000	11 000
États-Unis	10 600	10 690	10 075	10 700	10 800
Russie	5 800	5 800	5 485	5 500	5 650
Indonésie	5 740	5 920	6 265	6 200	6 420
Mexique	4 900	5 100	4 250	4 420	4 450
Pakistan	5 030	5 145	4 850	4 940	5 060
Égypte	3 250	3 360	1 920	3 375	3 510
Japon	2 200	2 200	2 200	2 125	2 125
Ukraine	2 025	1 650	1 830	1 815	1 825
<b>Exportations mondiales</b>	<b>56 442</b>	<b>57 144</b>	<b>55 530</b>	<b>58 955</b>	<b>58 250</b>
Brésil	27 625	26 100	23 270	27 676	27 600
Thaïlande	5 430	7 915	8 225	7 750	7 000
Australie	3 300	3 450	3 565	3 970	3 995
Inde	1 160	1 500	1 975	2 800	1 500
EU-27	1 480	1 350	1 350	1 350	1 350
Guatemala	2 075	2 155	2 155	2 147	2 124
Émirats arabes unis	1 750	1 045	1 742	1 730	1 845
Mexique	2 120	1 825	610	1 565	1 460
<b>Importations mondiales</b>	<b>55 297</b>	<b>52 866</b>	<b>55 484</b>	<b>59 194</b>	<b>58 095</b>
EU-27	4 285	4 879	3 025	3 995	3 925
États-Unis	2 927	3 085	3 115	3 030	2 450
Indonésie	3 950	3 120	3 740	3 925	4 150
Chine	3 685	2 350	4 800	5 975	4 700
Émirats arabes unis	1 935	1 940	1 962	1 980	2 110
Malaisie	1 805	1 690	1 797	1 807	1 867
Corée du Sud	1 850	1 520	1 945	1 935	1 950
Japon	1 501	1 475	1 520	1 445	1 445
Arabie	1 350	1 395	1 430	1 465	1 550
Saoudite	1 300	1 335	1 610	1 570	1 540
Nigéria	1 500	1 280	905	995	940
Iran	1 375	1 285	3 265	1 200	1 285
Égypte Canada	1 290	1 370	1 163	1 172	1 110
Bangladesh	1 450	1 500	1 983	1 650	2 164
Algérie	1 685	1 645	1 173	1 795	1 849

(Source : OIS)

de l'ISMA, l'association indienne des fabricants de sucre. Une offre globale qui s'accroît donc, mais à un rythme plus faible que celui de la consommation mondiale, attendue en hausse de 1,62 % à 174,2 Mt. Conséquence logique : alors que l'estimation réalisée en septembre 2016 faisait état d'un déficit mondial de 7,05 Mt, celle de février 2017 supposait un déficit plus faible à 5,87 Mt avec une régression des stocks mondiaux de près de 6 Mt. Toujours selon l'OIS, la disponibilité en sucre exportable à l'échelle mondiale serait de 58,25 Mt alors que la demande d'importation est estimée à 58,09 Mt. Le ratio stocks/consommation 2016-2017 serait alors de 43,78 %, taux le plus bas enregistré depuis 2010-2011, proche du niveau jugé « critique » de 40 %.

Les fondamentaux du marché n'expliquent cependant pas, à eux seuls, l'accroissement des cours du sucre, car force est de constater l'ampleur des stratégies spéculatives haussières, notamment sur la première partie de l'année. Encouragés par l'insuffisance de l'offre alors même que les météorologues évoquaient le probable phénomène climatique *La Niña*, par la faiblesse des stocks, mais également, du côté du Brésil, par l'appréciation du réal et par des craintes sur le rythme de production, les *hedge funds* et les fonds indiciaires ont multiplié sur cette période les stratégies d'achat de contrats futures sur les deux marchés de référence. Après des prises de bénéfices importantes expliquant l'inflexion des cours observée sur le dernier trimestre 2016, les spéculateurs sont revenus sur le marché en fin d'année, encouragés notamment par des nouvelles décevantes en provenance d'Inde et le raffermissement du réal.

### Un déficit net structurel grandissant en Afrique

Le chiffre clé qui caractérise le continent africain (hors Moyen-Orient) est son déficit net structurel qui s'est élevé à près de 8 Mt en 2015-2016. Et ce déficit s'accroît : d'environ 2 Mt avant 2005, il est passé à près de 6 Mt dans les années 2010 et dépassera 10 Mt d'ici les prochaines années. La production du continent représente environ 7 % de la production mondiale, sa consommation

s'élève à environ 11 % de la consommation mondiale et la demande en importations concentre plus de 17 % des importations mondiales (37 % si l'on ajoute le Moyen-Orient). C'est avant tout la croissance démographique, la croissance des populations urbaines, l'évolution des modes alimentaires accompagnant l'émergence de classes moyennes qui sont à la base d'une croissance de la consommation qui s'élève à près de 3 % par an ces trois dernières années.

L'accroissement du déficit africain résulte donc d'une arithmétique simple : alors que la production du continent a progressé de 1,5 Mt en dix ans et a fluctué ces dernières années autour de 10,6 Mt, la consommation a progressé de presque 4 Mt sur la même période. C'est environ 5,6 Mt supplémentaires qui seront nécessaires rien que pour satisfaire la demande en Afrique subsaharienne d'ici 2025. Dans ce contexte tendu, tout accident climatique qui, dans une région donnée, affecte sa production nationale se traduit par une déstabilisation du marché domestique, une volatilité forte des prix intérieurs et favorise les flux non contrôlés entre pays voisins avec, pour conséquence, un accroissement supplémentaire des difficultés rencontrées par l'industrie domestique.

En cela, la question centrale est bien de savoir quels pays pourront assurer l'approvisionnement en sucre du continent africain dans les années à venir ? Et comment ces besoins seront-ils couverts : par l'industrie domestique cannière (ou très marginalement betteravière), par une industrie domestique du raffinage de sucre brut importé ou par des importations directes de sucre blanc ? Sur l'ensemble du continent, la courbe d'évolution des flux d'importations de sucre brut a croisé celle des importations de sucre blanc dans les années 2010, reflétant non seulement l'augmentation des capacités de raffinage de brut importé, mais également le choix de certains pays de développer des outils industriels et de capter de la valeur. Cependant, la concurrence grandissante des producteurs de sucre blanc, ceux de l'UE et du Moyen-Orient, pourrait redonner une certaine primauté aux importations de sucre blanc même s'il devrait y avoir de la place pour tout le monde tant la demande est et sera forte.

## Des exportations en baisse dépendantes du marché européen

À l'exception de l'Afrique du Nord, le sucre produit dans les pays d'Afrique subsaharienne bénéficie d'un accès privilégié au marché de l'UE au travers des accords historiques entre les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), les Pays les moins avancés (PMA) et l'UE. Les flux de sucre de ces pays vers l'UE ont structuré leurs échanges depuis les années soixante-dix et la convention de Lomé, suivie, en 2000, par l'accord de Cotonou. Depuis 2001 et l'entrée en vigueur de l'accord « tout sauf les armes », les PMA bénéficient d'un accès libre en quantité et en droit. Depuis 2007 et l'entrée en vigueur du volet commercial des Accords de partenariat économiques (APE), l'accès au marché européen est libre en quantité et libre de droits pour l'ensemble des pays ACP. Le secteur européen est limité par des quotas de production domestiques inférieurs à la consommation depuis 2006 (et jusqu'en 2017). Ces flux auraient logiquement dû se consolider. Mais les baisses de prix significatives sur le marché européen et l'ouverture du marché européen à d'autres partenaires commerciaux (Amérique centrale, Pérou, Colombie, Ukraine, Brésil) érodent peu à peu ces préférences. Depuis 2013/2014 les importations de l'UE en provenance des pays ACP et des PMA sont en baisse.

En 2015-2016 ces flux ACP/PMA ont chuté à 1,7 Mt. Maurice est, de loin, le plus grand exportateur de sucre vers l'UE (environ 460 000 t de sucre blanc en 2014-2015), suivi du Swaziland (313 000 t sucre brut), du Mozambique (280 000 t de sucre brut), du Soudan (200 000 t en 2014-2015) et du Zimbabwe. La fin des quotas européens au 1<sup>er</sup> octobre 2017 et la libéralisation de la production de sucre (et d'isoglucose) dans l'UE risquent de réduire la demande en importation, d'accroître la concurrence et de ternir encore l'attractivité du marché européen. Dans sa modélisation du marché de l'UE à l'horizon 2025, la Commission européenne a estimé que le total des importations de l'UE, toutes origines confondues, devrait s'établir autour de 1,7 Mt.

Sur la base de flux historiques, certains pays d'Afrique bénéficient également d'un accès,

limité en quantité et libre de droits, au marché des États-Unis : la Côte d'Ivoire, le Gabon, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, l'Afrique du Sud, le Swaziland, le Zimbabwe. Les quantités allouées sont cependant très faibles si on les compare aux quantités exportées vers l'UE et il n'y a aucune perspective d'augmentation de ce débouché à court et à moyen terme. Le contexte politique actuel aux États-Unis, l'absence d'avancée du cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et les difficultés des États-Unis à gérer ses flux d'importation en provenance du Mexique font que ce débouché restera très limité.

La baisse de la demande en importations de l'UE en provenance des pays producteurs africains leur pose un vrai défi. Maurice, qui a réussi à restructurer son secteur vers plus de valeur ajoutée et de différenciation et qui a fait le choix de ne produire que du sucre blanc qualité UE et des sucres spéciaux à partir de 2009, devrait certes maintenir ses débouchés vers l'UE. Cela risque d'être cependant plus difficile pour les autres exportateurs de sucre brut.

## Un fort déséquilibre Nord-Sud

Une division grossière du continent fait émerger deux blocs : un bloc au Nord très déficitaire et un bloc au Sud légèrement excédentaire. La logique voudrait qu'un rééquilibrage s'opère, mais force est de constater que les flux entre ses deux blocs peinent à se structurer.

Le premier bloc, qui rassemble l'Afrique du Nord, de l'Ouest et de l'Est, affiche un déficit net de plus de 7,5 Mt, dont 50 % en Afrique du Nord (3,8 Mt) et 20 % au Nigéria, ce qui est considérable. La consommation par habitant en Afrique du Nord (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie) se situe entre 35 et 39 kg/an/hab, ce qui est largement au-dessus de la moyenne du continent (environ 16 kg/an/hab) et au-dessus de la moyenne mondiale de 23 kg/an/hab.

L'Algérie ne produit pas de sucre et importe tout ce qu'elle consomme, soit environ 1,4 Mt (contre 1,25 Mt en 2010), essentiellement du brut en provenance du Brésil qui est raffiné sur place. Avec la construction récente de deux nouvelles

raffineries, sa capacité de raffinage, dominée par le groupe Cevital, dépasse sa consommation. Pour les pays producteurs comme l'Égypte et le Maroc (Fimasucre), l'impératif est à la fois d'investir et d'améliorer la productivité du secteur domestique, ces deux pays produisant à la fois du sucre de canne et de betterave, mais aussi d'investir dans des capacités de raffinage de sucre brut importé, essentiellement du Brésil et d'Amérique centrale. Ils doivent aussi se positionner face à la concurrence du sucre de l'UE et des raffineurs de sucre brut importé situés au Moyen-Orient dont les capacités de production, évaluées à 12 Mt, ont explosé ces dernières années. Cette « surcapacité » de raffinage de brut dans la région Moyen-Orient/Afrique du Nord (MENA) est inquiétante. Elle est en effet difficilement durable et devrait logiquement conduire à terme à la fermeture de raffineries dans certains pays du Moyen-Orient, à moins que ce sucre blanc raffiné ne parvienne à concurrencer le sucre thaïlandais, brésilien, européen et indien sur le continent africain.

La stratégie de développement de l'industrie domestique de ces pays passe ainsi par un contrôle du niveau des importations de sucre brut et blanc, des politiques incitatives de développement des surfaces en canne et en betterave et de soutien des planteurs, notamment au travers de prix minimum. On note, dans ces pays, un développement significatif de la betterave, en raison de variétés de plus en plus performantes et adaptées et en raison de sa plus faible demande en eau. En 2016-2017, l'Égypte devrait produire 0,915 Mt de sucre de canne et 1,270 Mt de sucre de betterave. Au Maroc, la structuration de la filière et les investissements dans l'amélioration de la productivité, notamment de la betterave, ont permis des progrès significatifs. La production de sucre dépasse ainsi 0,5 Mt. Combinée avec le raffinage de sucre brut importé (environ 0,7 Mt), elle a permis au Maroc de devenir autosuffisant et de pouvoir potentiellement exporter vers les pays voisins.

En Afrique de l'Ouest, le niveau de consommation par habitant est bien plus faible : autour de 10-15 kg/an/hab. Le Nigeria représente les deux tiers du déficit avec une consommation de 1,6 Mt. À partir des années 2000, le pays a largement misé

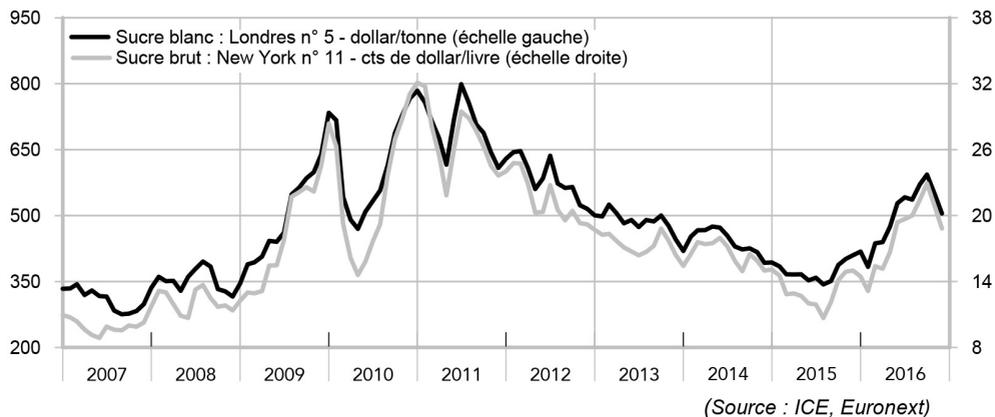
sur la substitution de sucre blanc importé par du sucre brut et a fortement développé des capacités de raffinage en même temps qu'il privatisait et réhabilitait les entreprises détenues par l'État. Les groupes Dangote, devenus le plus grand raffineur d'Afrique subsaharienne, BUA et Golden Sugar Company ont ainsi accru leur activité sur la base d'avantages compétitifs certains : une localisation proche des ports où le sucre brésilien est déchargé et de faibles coûts de l'énergie et du travail. Depuis 2012 et 2014, le Nigéria – dont le gouvernement considère l'agriculture comme un secteur clé (à côté du pétrole) – a mis en place un plan d'intégration et de développement de son agro-industrie. Celui-ci a ciblé le sucre produit à partir de la canne, le contrôle des flux d'importation (au travers de politiques restrictives de quota d'importation et de droits de douane), ainsi que la valorisation de l'économie rurale et le développement de la production d'éthanol. Plusieurs projets devraient donc se concrétiser d'ici les dix ans à venir, allant de mini sucreries « bio » jusqu'au projet traditionnel de « green field » sur environ quatorze sites. Mais la situation politique et économique du pays sont des freins puissants à ce développement.

Des plans de développement existent aussi au Cameroun, au Gabon et en Côte d'Ivoire. L'entreprise Somdiaa a ainsi récemment annoncé un plan d'investissement de 320 millions d'euros sur cinq ans pour augmenter les capacités de production et améliorer les rendements encore décevants. Mais les flux d'importations plus ou moins frauduleux en provenance du Nigéria ou du Soudan retardent la concrétisation de ces projets.

Le sucre importé des pays d'Afrique du Nord et du Nigéria est donc majoritairement du brut (environ 5,5 Mt) destiné au raffinage. Il est en provenance directe des ports du Brésil et d'Amérique centrale. Il s'agit, pour les pays d'Afrique de l'Ouest, de sucre blanc importé en quantités plus faibles (environ 1,6 Mt) en provenance d'Europe, du Brésil et du Moyen-Orient.

L'Afrique de l'Est offre une image différente : elle abrite des producteurs de sucre importants (Soudan, Kenya, Éthiopie et Maurice), deux exportateurs (Soudan et Maurice), dont l'un, Maurice, est un exportateur net. Elle n'importe

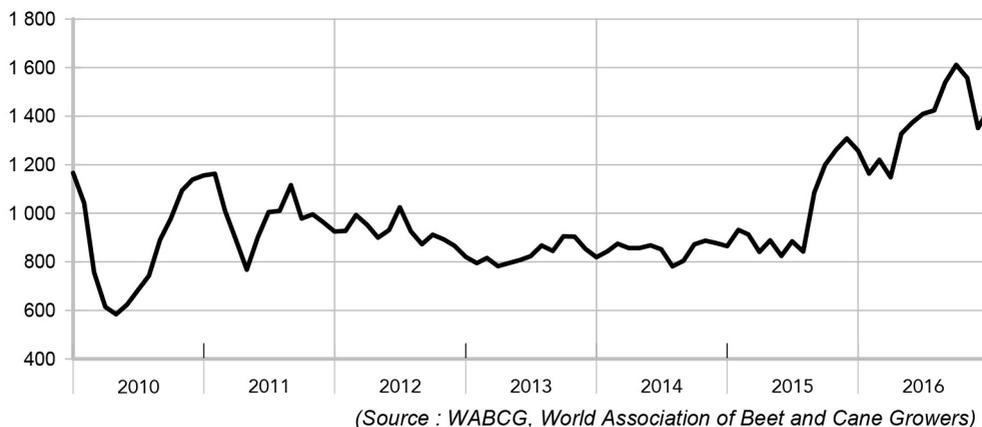
**Évolution des cours du sucre brut (n° 11) et blanc (n° 5) depuis 2007  
- moyenne mensuelle - terme rapproché**



pas (encore) de sucre brut à raffiner. Les disparités en termes de consommation de sucre y sont importantes : l'Éthiopie demeure un des plus faibles consommateurs par habitant du continent avec environ 5 kg/an/hab. Avec une consommation près de dix fois plus élevée, le Soudan atteint, quant à lui, les records mondiaux. L'Éthiopie et le

Kenya luttent pour restructurer leur industrie domestique basée essentiellement sur des planteurs indépendants et tentent de contrôler les flux de sucre. L'Éthiopie a pour ambition de devenir un des dix plus grands producteurs de sucre à l'échelle mondiale d'ici 2023, mais peine à moderniser l'approvisionnement en canne et ses

**Évolution des cours du sucre brut (n° 11) en BRL/t  
(terme rapproché)**



BRL = réal brésilien

outils industriels. Avec 0,35 Mt de production en 2015-2016, le pays apparaît très en deçà de l'objectif de production de 2,25 Mt fixé pour 2014-2015. Au Kenya, les faibles rendements de la canne, les difficultés liées à l'accès aux crédits et aux intrants pour les planteurs, celles liées aux infrastructures de transport, aux délais de paiement et au retard dans le processus de privatisation ont fait enfler les coûts de production. Ils sont aujourd'hui de 60 % supérieurs à ses voisins d'Ouganda, de Tanzanie ou de Zambie qui appartiennent à la même zone commerciale (Marché commun de l'Afrique orientale et australe – COMESA). Le Kenya (20 kg/an/ha) ne produit que du sucre brut et tous les besoins en sucre raffiné blanc (pour la demande industrielle) sont satisfaits par des importations en provenance des pays voisins.

Quatre complexes sucriers assurent une production d'environ 330 000 tonnes en Tanzanie, pour une consommation d'environ 520 000 tonnes (12 kg/an/ha). Ces complexes couvrent au total environ 31 000 hectares de canne avec un rendement moyen de 68 t/ha et 27 000 hectares de plantations de planteurs indépendants dont le rendement moyen est d'environ 27 t/ha. Le décalage est flagrant. Le déficit est comblé par des flux d'importations d'environ 250 000 tonnes difficilement contrôlés, et constitués essentiellement de sucre de basse qualité. Un projet de construction d'une nouvelle sucrerie est à l'étude pour 2020 afin d'accroître la production du pays à 420 000 tonnes. D'autres projets de « mini-sucreries » plus adaptées aux structures agricoles sont également considérés. Pour permettre à ces projets de voir le jour, le gouvernement tanzanien a aussi décidé de relever progressivement les droits de douane sur les importations de sucre (et de confiseries) de 10 % à 25 % à compter de l'exercice 2016-2017. Le droit de douane passera ainsi de 10 à 15 %, avant d'être porté à 20 % en 2017-2018, puis à 25 % en 2018-2019 ; le ministre des Finances et du Plan a précisé que cette augmentation a également pour objectif de décourager les abus en matière d'exonération de taxes pratiqués par les importateurs de sucre.

Le Soudan, quant à lui, possède les complexes sucriers parmi les plus modernes basés sur des

plantations irriguées par les eaux du Nil. La Kenana Sugar Company (KSC) fait notamment partie des plus grands complexes intégrés au monde, avec deux sites de production, dont celui de la White Nil Sugar Company, d'une capacité de 450 000 tonnes de sucre. Avec deux autres projets, dont celui d'une raffinerie de sucre brut importé, la société soudanaise se positionne non seulement pour approvisionner son marché domestique, mais également pour accroître sa position d'exportateur, notamment vers les pays voisins. En attendant le développement de sa capacité de raffinage, le Soudan importe du sucre blanc raffiné de Thaïlande ou d'Inde.

### L'Afrique australe peine à accroître sa production

Le deuxième bloc rassemble l'Afrique centrale et australe. Il affiche un surplus net d'environ 0,35 Mt et abrite le plus de pays exportateurs, dont le Swaziland, le Mozambique, la Zambie, l'Afrique du Sud.

L'Afrique centrale est une zone presque à l'équilibre : deux grands pays producteurs, l'Ouganda (cinq entreprises sucrières) et le Malawi (une entreprise sucrière : le groupe Illovo) produisent environ 0,8 Mt et dégagent un surplus d'environ 0,2 Mt. Le Malawi bénéficie de conditions climatiques et de sol ainsi que des ressources en eau qui en font une des meilleures régions cannières au monde avec un coût de production parmi les plus compétitifs. La compagnie Illovo y produit des sucres brut et blanc ainsi que des sucres spéciaux pour consommation directe et à destination de l'industrie. 40 % de sa production est exportée hors du continent vers les marchés de l'UE et des États-Unis.

À l'exception de l'Afrique du Sud qui ne bénéficiera d'un accès libre en droit, mais limité en quantité qu'à partir de 2017 (150 000 tonnes dont 100 000 de sucre brut à raffiner), les pays d'Afrique australe exportent également essentiellement vers l'UE. Le Swaziland, le Mozambique, la Zambie sont des pays qui dégagent des surplus de sucre brut qui partent pour être raffinés en Europe. Pourront-ils maintenir ces volumes exportés vers l'UE après la réforme de 2017 du

marché européen ? Et quels autres marchés, notamment sur le continent africain, pourraient absorber ce surplus ? Si les marchés régionaux un peu plus au nord sont dynamiques, leur solvabilité et les infrastructures de transport sont des facteurs limitants.

L'Afrique du Sud et le Mozambique ont dû faire face à une sécheresse en 2015-2016. La plus faible disponibilité en eau a fait chuter la production de ces deux pays, de 2,2 Mt en moyenne à 1,7 Mt en 2015-2016 pour le premier, et de 0,42 Mt à 0,35 Mt pour le second. Le groupe Illovo est l'opérateur historique majeur de toute la zone, certes présent au Malawi, mais également en Zambie, au Swaziland, au Mozambique et bien sûr en Afrique du Sud d'où il est originaire. Filiale du groupe britannique Associated British Food (ABF), il possède une capacité totale de production de 2 Mt. Le groupe Tongaat Hulett est lui aussi originaire d'Afrique du Sud et est présent au Swaziland, au Mozambique et au Zimbabwe et dispose d'une capacité de production équivalente. Bénéficiant d'une intégration commerciale au sein de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), ils se heurtent néanmoins à la complexité régionale avec la juxtaposition d'autres zones commerciales. En l'absence d'une intégration/unification commerciale plus poussée au travers d'un accord « tripartite » (véritable serpent de mer), les flux entre les pays excédentaires et les pays déficitaires se trouveront limités. Au final, l'Afrique du Sud, moins dépendante du marché de l'UE, exporte plutôt son sucre blanc vers l'Asie (Indonésie, Malaisie, Birmanie). Mais elle doit aussi faire face à des flux d'importation de sucre brésilien, notamment lorsque le

marché mondial est déprimé, ce qui l'oblige à relever ses droits de douane pour éviter la déstabilisation de son (ses) marché(s).

En conclusion, force est de reconnaître que l'industrie cannière (et marginalement betteravière) est définitivement une industrie structurante en Afrique. Productrice de sucre et d'énergie (éthanol, cogénération), elle fait vivre des millions de planteurs, fédère des communautés rurales, permet le développement de pratiques agricoles de pointe, emploie des millions de personnes au travers du continent et fournit une commodité essentielle aux industries agroalimentaires. Mais elle bute sur de nombreux défis : répondre au décalage entre la croissance de la demande et celle des investissements, améliorer sa productivité vis-à-vis des concurrents des pays tiers (Brésil, Inde, Asie du Sud-Est, Moyen-Orient, Europe), limiter sa dépendance vis-à-vis du marché de l'UE (un défi politique et commercial pour tenter de stabiliser ses marchés), freiner les flux illégaux et rééquilibrer les flux légaux. Il faut enfin aussi répondre au défi du changement climatique. Des conditions plus extrêmes, comme la sécheresse qui a sévi en Afrique du Sud en 2015-2016, posent également les questions de la disponibilité des ressources en eau dont la canne a besoin, de l'adaptation des variétés de canne et, plus généralement, de la productivité agricole, et des structures des petits planteurs indépendants. L'Afrique est certes restée un peu en retrait des dynamiques récentes sur le marché mondial du sucre et notamment en retrait des développements observés au Moyen-Orient, en Inde ou en Asie du Sud-est. Mais elle abrite un potentiel agricole et un potentiel de consommation incomparable.

# Thé

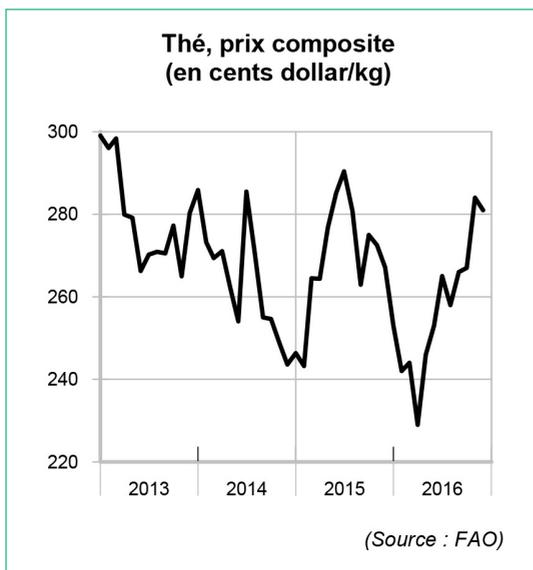
En 2016, les prix du thé africain vendu aux enchères de Mombasa ont chuté de 15,2 %, tandis que l'indice composite des prix du thé noir CTC établi par la FAO affichait une baisse de 4,5 %. Dans d'autres zones de culture, les prix du thé ont, en revanche, augmenté, notamment en Inde et au Sri Lanka. En 2016, le Kenya est resté l'exportateur de thé le plus important sur le marché mondial.

## Une baisse des prix en 2016

Si l'on se réfère à l'indicateur composite de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) constitué des prix de thé noir CTC (*Cutting-Turning-Curling* : coupé-tourné-roulé) de différentes provenances, le prix du thé a connu, en 2016, des variations intra-annuelles différentes de celles des années précédentes. En effet, si le prix du thé avait atteint des niveaux particulièrement élevés lors du mois de juillet 2015 (tout comme en 2014), cela n'a pas été le cas en 2016. Le prix du thé avait débuté l'année 2015 à \$ 246 le quintal (100 kg), puis avait progressé régulièrement jusqu'à atteindre \$ 290 le quintal en juillet. Il avait ensuite varié, selon les mois, entre \$ 263 et \$ 281 avant de s'établir à \$ 267 en décembre. En janvier 2016, il s'est affiché à \$ 253 le quintal avant de subir une première baisse en février (\$ 242), suivie d'une seconde au mois d'avril (\$ 229). Ceci n'a cependant pas duré : il a connu un pic à \$ 265 en juillet avant d'entamer un nouveau repli en août (\$ 258).

Il a, par la suite, progressé, mois après mois, jusqu'à atteindre \$ 284 en novembre 2016 pour terminer l'année à \$ 281. Le prix moyen du thé, en baisse de 4,5 % entre 2015 et 2016, s'est, en définitive, établi à \$ 257 en 2016.

Constituant une référence incontournable pour le thé africain, le prix du thé vendu aux enchères de Mombasa était de \$ 238 le quintal en moyenne en 2014 (- 11,2 % par rapport à 2013). Il avait fortement augmenté en 2015 (+ 43,2 % par rapport à 2014), son prix moyen s'établissant alors à \$ 340. En 2016, le prix moyen du thé aux enchères a atteint \$ 288 (en baisse de 15,2 % par rapport à 2015). L'année 2017 a néanmoins débuté à des niveaux élevés : \$ 370 le quintal en janvier et \$ 380 en février. Comme pour l'indice composite CTC, les variations intra-annuelles ont été assez différentes selon les années. En janvier 2015, le prix du thé s'était établi à \$ 270 avant de progresser sur les trois premiers mois de l'année (\$ 310 en mars) puis de chuter en avril (\$ 290) et de reprendre, le mois suivant, sa progression. Il avait atteint, à l'instar du thé CTC, son maximum



en juillet (\$ 400) et avait ensuite diminué, à l'exception du mois d'octobre, jusqu'à atteindre le prix de \$ 340 le quintal en fin d'année. En 2016, le prix du thé présenté au Kenya a entamé l'année à \$ 320 le quintal. Il a alors chuté de 25 % jusqu'au mois d'avril (\$ 240) avant de progresser jusqu'à la fin de l'année. Il s'est établi à \$ 340 le quintal en décembre 2016, soit une progression de 41,7 % entre avril et décembre 2016.

Dans d'autres zones de production, notamment en Inde et au Sri Lanka, le prix du thé a augmenté au cours de l'année 2016. Au Sri Lanka, la hausse du prix s'est expliquée par la faiblesse de l'offre, mais aussi par la dévaluation de la roupie sri lankaise face au dollar.

### Des volumes de production en hausse et des projets de développement des surfaces engagés dans plusieurs pays

Les principaux producteurs de thé mondiaux restent la Chine et l'Inde dont les volumes ont progressé en 2016. Ces deux pays se partagent plus de 60 % des volumes produits, la Chine étant le premier producteur mondial de thé vert et l'Inde le premier producteur de thé noir. Les différents pays africains producteurs de thé fournissent, quant à eux, environ 13 % des volumes mondiaux

(taux valable pour 2013 et pouvant être estimé à 15 % en 2016). Ils se répartissent comme suit : Kenya (8,7 % de la production mondiale), Ouganda (1,2 %), Malawi (0,9 %), Tanzanie (0,6 %), Rwanda (0,5 %), Zimbabwe (0,2 %), Burundi (0,2 %) et Afrique du Sud (0,1 %). Les autres pays producteurs africains fournissent 0,6 % des quantités sur le marché mondial.

En 2016, le Kenya a produit 473 000 tonnes de thé, en progression de 18,5 % par rapport à 2015. Cette hausse semble avoir été favorisée par les pluies de la fin de l'année 2015 et du début de 2016 liées à la présence d'*El Niño*. Le pays reste ainsi le troisième producteur mondial de thé, derrière la Chine et l'Inde, et le premier producteur de thé noir CTC. Cependant, le fait que le pays produise peu de thé orthodoxes pénalise ses revenus à l'exportation. La production kenyane est assurée soit, pour 60 % des volumes, par des producteurs agricoles cultivant le thé dans leur propre exploitation, soit, pour le montant restant, par des plantations de grande taille appartenant à des groupes nationaux ou internationaux.

Au début de l'année 2017, les prévisions de récolte pour l'année en cours ont fait état d'une production de 416 000 tonnes de thé, en baisse de 12 % par rapport à la récolte record de l'année 2016. Ces prévisions à la baisse anticipent, en réalité, les conséquences de la sécheresse persistante qui s'est abattue sur le pays. Cette dernière, liée au phénomène météorologique *La Niña*, a provoqué un assèchement des sources d'eau d'irrigation de nombreux producteurs à travers le pays, ce qui n'a pas manqué d'affecter le développement des feuilles de thé.

L'Ouganda est le deuxième producteur de thé en Afrique, avec une récolte estimée à 58 300 tonnes en 2016, contre 51 600 tonnes en 2015, soit une hausse des volumes de 13 %. Il semble, par ailleurs, que le pays possède un potentiel de développement important grâce à des terrains propices. Certaines sources estiment que seulement 15 % des surfaces qui pourraient être valorisées pour la culture de thé le sont réellement.

La production du Malawi s'est, quant à elle, élevée à 39 000 tonnes en 2016, ce qui en fait le troisième producteur africain. La baisse de la production de 1 % par rapport à 2015 (39 400 tonnes)

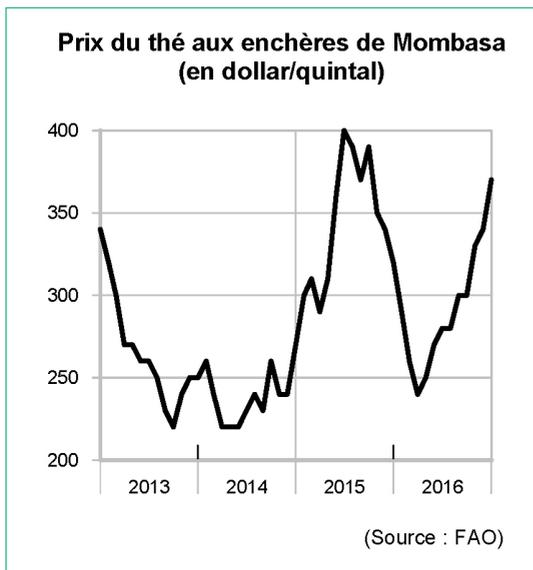
<b>Thé</b>						
(en millions de kg)						
	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Production mondiale</b>	<b>4 364.7</b>	<b>4 628.5</b>	<b>4 784.2</b>	<b>5 064.7</b>	<b>5 125.4</b>	
Chine	1 632.2	1 789.8	1 924.5	1 950.0	2 387.3	2 249.0
Inde	1 119.7	1 129.0	1 200.4	1 210.9	1 208.8	1 239.2
Afrique, dont	591.8	580.3	652.1			
Kenya	383.1	373.1	436.3	448.7	399.2	473.0
Ouganda	56.3	57.9	61.0	65.4	51.6	58.3
Malawi	47.1	42.5	46.5	45.9	39.4	39.0
Tanzanie	33.0	32.3	32.4	36.8		36.2
Rwanda	24.1	24.7	25.2			25.2
Zimbabwe	8.4	8.5	8.5			15.0
Burundi	7.0	8.7	8.8			11.0
Afrique du Sud	2.2	2.2	2.5			
Autres pays africains	30.6	30.4	30.9			
<b>Exportations mondiales</b>	<b>1 763.9</b>	<b>1 777.2</b>	<b>1 864.1</b>	<b>1 830.3</b>	<b>1 801.5</b>	
Chine	325.8	313.4	322.6	302.5	325.0	
Sri Lanka	303.2	306.1	311.0	327.9		
Afrique dont	601.7	601.3	683.4			
Kenya	421.0	429.6	494.9	499.0	420.5	480.0
Ouganda	55.7	55.2	62.0			55.4
Malawi	46.0	34.7	43.2			
Tanzanie	27.1	27.8	26.2		29.5	30.8
Rwanda	23.2	23.0	23.5		24.7	24.4
Zimbabwe	5.7	5.9	5.9			12.0
Afrique du Sud	2.7	2.8	5.2			
Autres pays africains	20.3	22.3	22.5			
<b>Importations mondiales</b>	<b>1 899.4</b>	<b>1 935.0</b>	<b>1 893.4</b>			
Égypte	100.4	109.4	104.7			
Maroc	64.5	53.1	59.2			
Soudan	25.0	25.1	27.9			
Afrique du Sud	24.1	24.1	25.6			
Kenya	99.8	86.9	12.7			

(Sources : ITC. FAO. Van Rees. Tea journey harvest review et sources nationales)

s'explique par l'absence de pluies et par des températures record ayant diminué la période de récolte. Bien que la baisse de la récolte 2016 ait été modeste, les mauvaises conditions climatiques ont limité les replantations qui permettent le développement et l'entretien des cultures. Le bon développement de la récolte 2017 pourrait être, dès lors, menacé. Pour les producteurs, les coûts de production en baisse semblent néanmoins avoir compensé, pour partie, les effets de cette légère contraction des volumes. Pour le développement

de la théiculture, le pays a engagé un programme intitulé « Malawi Tea 2020 ». Ses objectifs sont de renforcer la compétitivité et la rentabilité de l'industrie, tout en améliorant les conditions de culture du thé et sa qualité et en offrant de meilleures conditions de travail aux salariés comme aux producteurs.

En 2016, la Tanzanie a produit 36 200 tonnes de thé, dont 68 % dans des plantations (24 500 tonnes) et 32 % dans des exploitations agricoles de plus petites tailles (11 700 tonnes).



Le thé est ensuite principalement transformé dans onze usines traitant, à elles seules, 92 % des volumes. La Tanzanie a affirmé auprès de la FAO son intention d'augmenter la superficie plantée de thé à 25 000 hectares d'ici 2022. Le pays souhaite, en effet, produire 50 000 tonnes par an.

Le Rwanda produit, quant à lui, en majorité du thé noir CTC dans quatorze usines, mais force est de remarquer que la production de thé de spécialité se développe. La production totale a atteint 25 200 tonnes en 2016. Dans ce pays, la production de thé se fait en altitude, facilitant ses conditions de culture par la moindre présence d'organismes nuisibles. Le sol volcanique permet, par ailleurs, de limiter les apports en engrais. La production nationale est soutenue par le gouvernement qui a notamment fourni des plants aux producteurs.

Au Zimbabwe, 15 000 tonnes, essentiellement du thé noir CTC, ont été produites en 2016 par trois entreprises principales. Les surfaces agricoles consacrées à la théiculture y sont encore limitées, mais, aux dires des experts, elles pourraient progresser considérablement. Enfin, le Burundi a produit 11 000 tonnes en 2016.

### Le Kenya, leader mondial des exportateurs de thé

Le Kenya est le plus grand exportateur mondial de thé. Il distribue, en effet, la majeure partie des volumes africains de thé noir. Selon la Banque centrale du Kenya (KCB), les exportations de thé auraient ainsi atteint 480 000 tonnes, en hausse de 14 % par rapport à 2015 (420 500 tonnes). Le pays vend 95 % de sa récolte aux enchères de Mombasa. En 2015, le pays a exporté pour \$ 1,27 milliard contre \$ 1,19 milliard en 2016, soit une baisse de 3,6 % liée aux plus grandes quantités disponibles aux enchères de Mombasa. Le Kenya compte le Royaume-Uni, l'Égypte, le Pakistan, l'Afghanistan, le Soudan et la Russie parmi ses principaux clients. Afin d'augmenter ses exportations, la *Kenya Tea Development Agency* a réussi à accroître ses volumes de vente auprès de ses clients historiques, notamment le Royaume-Uni, mais s'est également aventurée sur de nouveaux marchés, tels que ceux de l'Iran, du Kazakhstan, etc.

L'Ouganda a, quant à lui, exporté 95 % de ses récoltes de thé, soit 55 400 tonnes, principalement aux enchères de Mombasa. Le Soudan est l'un de ses principaux clients, mais les troubles qu'a traversés le pays ont entraîné une baisse de ses achats en 2016. La Tanzanie a, pour sa part, vendu

### Les ambitions kenyanes

L'agence de développement du thé au Kenya (*Kenya Tea Development Agency*) souhaite investir dans son outil de transformation pour produire du thé orthodoxe, alors que le pays est principalement producteur de thé CTC. L'enjeu : améliorer la valeur de ses exportations. Avec ce thé, le Kenya espère notamment favoriser les ventes vers l'Iran et la Russie. Des premières machines nécessaires à la transformation de cette qualité de thé semblent avoir été importées. Elles devraient permettre la production de thé orthodoxe dès la fin de l'année 2017.

sur les marchés internationaux 85 % des volumes qu'elle a produits, soit 30 800 tonnes (contre 29 500 tonnes en 2015). Il s'agit de thés CTC, en majeure partie. Même constat pour le Rwanda qui a exporté environ 97 % de sa production de thé, soit 24 400 tonnes en 2016, en légère baisse par rapport à 2015 où 24 700 tonnes avaient été commercialisées. 60 % des volumes sont commercia-

lisés aux enchères de Mombasa, les 37 % de volumes restants sont vendus de gré à gré, selon le *National Agricultural Export Development Board*. Enfin, le Zimbabwe a exporté 12 000 tonnes en 2016, en large partie du thé noir CTC. La majorité de la production est exportée vers le Royaume-Uni pour être mélangée.

### Réunion du Groupe intergouvernemental du thé au Kenya

La réunion de la vingt-deuxième session du Groupe intergouvernemental sur le thé s'est tenue du 25 au 27 mai 2016 à Naivasha au Kenya. Lors de cette réunion, les pays participants ont établi un bilan de la situation du marché du thé en étudiant notamment les tendances de production et de consommation ainsi que les prix. Le Groupe a, par ailleurs, examiné les changements intervenus dans les différentes politiques nationales et tenté de mesurer leurs effets sur le marché mondial. Lors de cette édition, quatre-vingt-douze délégués étaient présents, en provenance du Burundi, du Kenya, du Malawi et du Maroc notamment. Des observateurs de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et du Comité international du thé (ITC) ont également assisté à la rencontre.

# Vanille

---

Dans une crise, la seule chose prévisible est l'incertitude qui suit et rien ne semble plus vrai pour la filière de la vanille à Madagascar. La situation globale dans la zone principale de production, que l'on appelle communément la SAVA – pour Sambava, Antalaha, Vohemar, Andapa : les 4 principales villes de cette région du nord-est de Madagascar – est en effet critique. Les prix ont flambé, la quantité disponible et la qualité n'étant pas toujours au rendez-vous, alors que la demande, fortement inélastique, s'est maintenue. Dans un contexte de quasi-monopole détenu par Madagascar, les exportateurs semblent très inquiets de cette situation et s'attendent tous à ce que la bulle « explose »... mais la question reste quand.

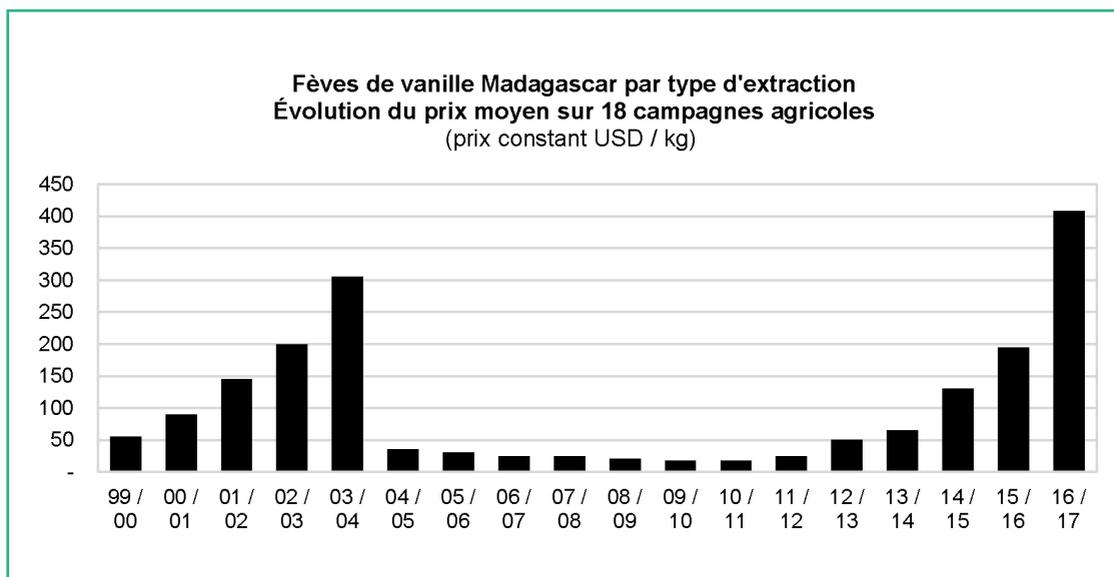
---

En janvier 2017, on dénombrait pas moins de quatre-vingts exportateurs de vanille à Madagascar, dont soixante-douze officiels, pour un marché local global de 1 500 à 2 000 tonnes dans les périodes de production normales. Le nombre de ces exportateurs a considérablement évolué au cours des cinq dernières années, participant activement à la hausse progressive des cours de cette épice toujours très convoitée. Ces exportateurs sont, pour la plupart, regroupés en associations – au moins trois officielles – qui semblent peiner à proposer des solutions pour rationaliser la filière et apparaissent de moins en moins considérées par des membres préférant désormais agir seuls et « librement ». Pour mémoire, depuis le milieu des années soixante-dix et durant une vingtaine d'années, seul l'État malgache était habilité à vendre la production de vanille. La vingtaine d'opérateurs de la SAVA – anciens exportateurs – n'ayant plus pour

missions que de préparer, conditionner et stocker la vanille pour le compte de l'État qui fixait unilatéralement le prix à l'exportation.

## La campagne 2016 est quasiment terminée

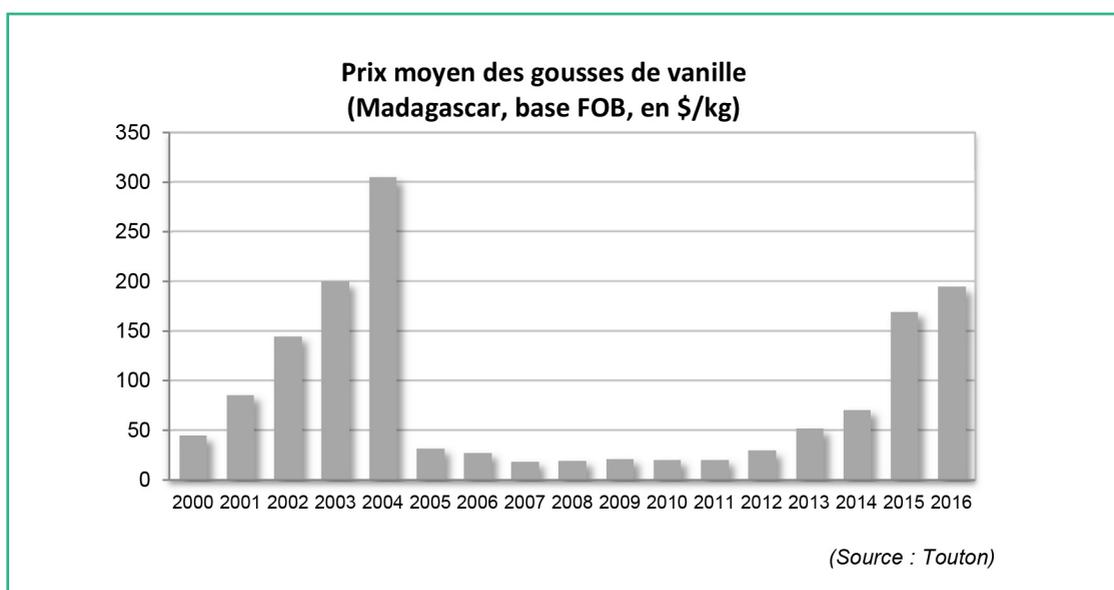
À la fin janvier 2017, les entrepôts des exportateurs étaient étonnamment quasi vides et une grande majorité d'entre eux se sont préparés à « fermer boutique » pour prendre quelques semaines de congés avant de reprendre pied pour la récolte 2017. Estimer les stocks disponibles chez les collecteurs en brousse n'est pas chose aisée, mais il serait très surprenant que ceux-ci soient élevés compte tenu de la taille de la campagne, des exportations déjà effectuées et des sommes phénoménales d'argent qui circulent dans la SAVA et attestent des échanges commerciaux



déjà effectués. Force est de constater qu'en parallèle à ce marché de la vanille, et du fait des prix pratiqués, une spirale inflationniste s'est développée sur l'ensemble des biens de consommation proposés dans la région fussent-ils primaires (riz, huile, savon, poulet, poisson...)... ou de confort.

Les qualités de vanille proposées sont par ailleurs globalement très médiocres et les prix de

plus en plus élevés. Des niveaux de \$ 475 à \$ 500 Fob pour des marchandises prêtes à exporter n'étonnent en effet plus personne. Certains prix annoncés comme traités sur le marché local, entre collecteurs, équivaudraient, une fois pris en compte la dessiccation, les remises, l'emballage et les frais de mise au standard Fob, à des niveaux proches de \$ 600.



La campagne 2016 a certes été marquée par une récolte de vanille verte satisfaisante, mais également par des rendements en préparation (curing) très mauvais suite à une récolte trop anticipée de gousses immatures. La baisse de rendement pourrait être ainsi de près de 50 %. Il y a eu une grosse pression des industriels de l'extraction dès la récolte des vanilles vertes pour leur besoin en vanilles dite « quick curing » avec des financements en brousse très anticipés ayant entraîné une très forte spéculation dès l'ouverture de la campagne. Au final, la production globale est estimée à 1 200 tonnes maximum de vanille export, dont 650/700 tonnes de gousses estampillées nouvelle récolte déjà exportées à la fin janvier 2017 contre une consommation mondiale supérieure à 2 500 tonnes ! Les exportateurs principaux ont reconnu n'avoir traité que des volumes très en deçà de leurs volumes habituels et les seuls à annoncer des volumes importants ont été les gros industriels de l'aromatique présents à Madagascar (bien que certains ont avoué à mots couverts avoir subi quelques revers importants. Malgré des préfinancements importants injectés en début de campagne (environ \$ 200 millions), les aromaticiens mondiaux n'ont en définitive pas obtenu les qualités escomptées et préfinancées. Ceci pourrait les inciter à accélérer leur implantation à Madagascar, en direct ou *via* joint-venture, afin de produire en toute « opacité » des extraits de vanille aux prix demandés par le marché. Les stocks disponibles en brousse chez les exportateurs et les consommateurs ont, quant à eux, été sans aucun doute possibles au plus bas niveau jamais enregistré. Conséquence logique : les prix à l'exportation ont quasiment atteint, en \$ courant, les prix payés en 2004 juste avant le crash du marché. Les principaux bénéficiaires en ont été les collecteurs.

Si la consommation n'a pas semblé être fondamentalement impactée par ces réalités, il est évident que la reformulation des produits vanillés est en cours et que le marché de vanilline (naturelle ou synthétique) est actif. La hausse de la demande en huile essentielle de feuilles de girofle, dont l'eugénol que l'on en extrait est massivement utilisé pour produire de la vanilline, en atteste.

On assiste, par ailleurs, ces dernières années à

une réelle révolution sur ce marché de la vanille et une utilisation de plus en plus importante du procédé dit de *quick curing* qui permet, même si les vanilles vertes sont de qualité moyenne, d'obtenir des vanilles industrielles – pour extraction exclusivement – prêtes à être exportées en moins de trente jours avec des taux de vanilline relativement bons, lorsque le procédé est bien maîtrisé... ce qui n'est pas toujours le cas. On dénombre ainsi à ce jour une petite dizaine d'unités de préparation de vanille en *quick curing*, lesquelles consommeraient – selon nos estimations – au minimum 20 % de la récolte de vanille verte. Ceci explique la pression mise par les industriels sur ce marché des vanilles vertes dès le début de la récolte.

Qu'attendre alors de la récolte 2017 qui devrait, logiquement, commencer en juin 2017 et durer jusqu'à la fin de l'année ? Sans doute pas, hélas, des conditions de marché bien meilleures. La floraison a certes été bonne et on estime que le potentiel de production de vanille verte pourrait être accru de 20 % par rapport à 2016. Cette hausse de la production est principalement due à la mise en production des plantations nouvelles faites depuis que le marché a commencé son ascension. Ainsi la production possible (12 000 tonnes x 1,20 = 14 400 tonnes) diminuée de l'utilisation des gousses vertes pour le *quick curing* (2 880 tonnes) donnerait un disponible pour la préparation traditionnelle de 11 520 tonnes. La floraison a cependant été très étalée dans le temps et il est absolument impossible d'imaginer, dans les conditions de marché actuelles, que les paysans et/ou les collecteurs attendent que les gousses soient totalement mûres pour récolter et vendre leurs productions. Le risque de mise sur le marché d'un fort pourcentage de gousses immatures semble donc important et le rendement en préparation pourrait être à nouveau extrêmement faible, avec un volume de vanille préparée disponible qui peut être estimé à 1 450 tonnes.

Si l'on considère (1) l'importance de l'argent disponible en brousse et les habitudes d'achat locales, (2) les financements extérieurs des vanilles vertes pour le *quick curing*, (3) le processus de préparation des gousses bâclé, diminuant les rendements, mettant en péril les qualités

produites et augmentant considérablement les coûts, (4) l'inexistence des stocks en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement, (5) une consommation globale de vanille naturelle offrant une faible élasticité-prix, mais également (6) le facteur « ariary » (devise malgache) dont le cours ne cesse de s'affermir depuis plusieurs semaines, il y a très peu de chance de voir le marché revenir à la normale courant 2107.

Est-il cependant possible de définir, pour la vanille, ce qu'est ou pourrait être un marché normal ? Tant que Madagascar représentera près de 80 % de la production mondiale, cette situation

de quasi-monopole dictera les lois d'un marché à l'origine de la production de l'arôme le plus consommé au monde ! L'enjeu est donc énorme pour les origines outsider (Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ouganda, Inde...) de prendre part, rapidement et de manière durable, au commerce international de la vanille et de participer à sa régulation, laquelle est souhaitable sans conteste d'un point de vue quantitatif et qualitatif, et d'ores et déjà souhaitée par tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

### Treize ans après *Gafilo*, *Enawo* ravage à son tour la SAVA

Le 7 mars 2017, à 9 heures, le cyclone *Enawo* a frappé la côte du nord-est de Madagascar à 25 km au nord d'Antalaha, treize ans jour pour jour après le passage du cyclone dévastateur *Gafilo*. Avec des vents de plus de 200 km/h et une vitesse de déplacement de l'ordre de 10 km/h, *Enawo* a ravagé une grande partie de la zone sud de la SAVA et provoqué d'importants dégâts matériels et agricoles sur son passage. À l'heure où ces lignes sont écrites, il est encore très tôt pour se prononcer de manière définitive sur les répercussions de cet épisode dramatique sur la zone vanille mais, après avoir collecté des informations fiables, il est possible d'anticiper, sous toutes réserves, une perte de production de l'ordre de 30 % maximum, perte potentiellement compensée par l'augmentation de production évoquée dans le texte ci-contre (sans néanmoins remettre en cause les facteurs de « crise » également mentionnés). Une chose est certaine, cet élément climatique imprévisible, comparable à une épée de Damoclès, au-dessus de la SAVA chaque année entre janvier et avril, ne pourra en aucune manière aider à une sortie de crise rapide, hélas.

# Fruits tropicaux

## *La production et le commerce des fruits africains : un potentiel encore intact*

---

L'Afrique est un acteur majeur du commerce international des fruits frais. Elle produit et exporte une très grande variété de produits correspondant à une grande diversité de climat. Elle profite de sa relative proximité avec la zone économique européenne tout en développant un flux d'exportations vers les pays de la péninsule arabique et plus loin d'Asie. Quelques grandes contraintes limitent pourtant son potentiel productif et commercial : la question foncière, la ressource en eau, les difficultés d'organiser un marché régional, l'accès à un transport maritime de qualité, régulier et bon marché, etc. Mais le continent avance. De \$ 1,5 milliard en 2001, la valeur des exportations est désormais de près de \$ 8 milliards. Satisfaire les marchés locaux et régionaux en fruits de qualité est, pour l'Afrique, la prochaine frontière.

---

La production fruitière en Afrique représente un peu moins de 100 Mt, selon les statistiques de la FAO. C'était, en 2014, 13 % de l'offre mondiale de fruits. En moins de cinquante ans, cette production a triplé en volume. La croissance du secteur est régulière. Elle a atteint 3 % par an sur la dernière décennie. La production africaine s'organise autour de trois grands types de fruits : le groupe des bananes desserts et à cuire (44 % de l'offre), celui des agrumes (20 %), de la mangue (6 %), du raisin (5 %) et de l'ananas (5 %). Ce top cinq représente 81 % de l'offre totale. La datte, la pomme, la papaye, la pêche et nectarine et, enfin, l'avocat complètent la liste des dix fruits les plus produits en Afrique. Si celle-ci est surtout constituée de fruits tropicaux ou subtropicaux (banane,

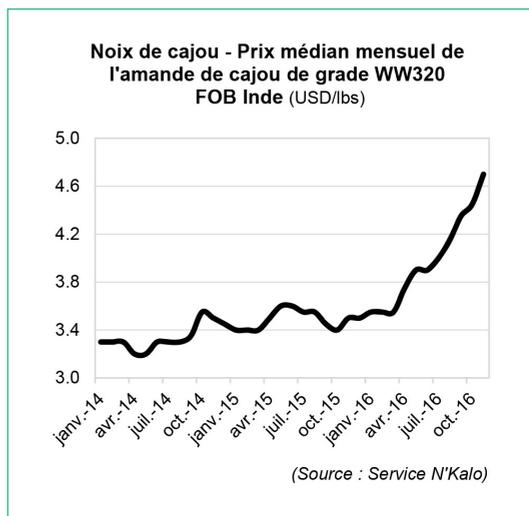
ananas, mangue, papaye), on note aussi une forte présence des agrumes dont l'aire climatique de production est plus vaste. Enfin, les fruits de climat tempéré comme la pomme, le raisin ou encore la pêche sont aussi bien placés dans la liste. L'Afrique offre donc une palette de production très large reflétant la grande diversité de conditions climatiques qui règne sur le continent. Même s'il est extrêmement difficile de cartographier simplement cette production, les agrumes et les fruits tempérés sont avant tout localisés sur les parties Nord et Sud du continent alors que les « tropicaux » se répartissent entre et de part et d'autre des tropiques.

Souvent intégrée dans la catégorie des fruits, on soulignera une production très importante (2,8 Mt)

de noix et notamment de noix de cajou (80 % du total). Cette noix est principalement produite en Côte d'Ivoire (premier producteur mondiale avec 700 000 tonnes de noix brutes en 2016) et en Guinée-Bissau (195 000 tonnes). Elle donne lieu à un important flux d'exportation, principalement de noix brutes (donc non décortiquées), vers l'Inde. Ce pays est la plaque tournante du marché mondial. C'est sur son sol que sont réalisées les opérations de transformation. C'est un enjeu majeur pour les pays africains que de reprendre à leur compte ces activités aval, porteur de valeur ajoutée. L'ensemble des exportations de noix (noix de cajou, de coco, etc.) du continent représente un volume de 1,9 Mt. Le secteur est en expansion. Selon le site d'information agricole N'Kalô, grand spécialiste du marché de la noix de cajou, la campagne de l'hémisphère nord (terminée fin juillet 2016) a été marquée par une demande mondiale en hausse (notamment en Europe) et une offre en légère baisse en Asie et en Afrique. En novembre 2016, au deuxième mois de la campagne de l'hémisphère sud (Afrique de l'Est, Brésil et Indonésie), les prix mondiaux ont atteint des prix record. Le prix de la noix de cajou décortiquée (grade WW320) fob Asie ou Afrique s'est élevé à \$ 4.7/lb contre \$ 3.4/lb un an auparavant. La tendance haussière devrait d'ailleurs se poursuivre au moins sur les premiers mois de 2017.

### Le nécessaire développement d'un marché régional africain

Pour ce qui est de la destination de la production fruitière, une très large part revient à la consommation domestique. C'est, par exemple, le cas des bananes à cuire, dont la consommation est consubstantielle à une large frange de la population et qui ne fait l'objet que d'un très modeste flux d'exportations vers des marchés éloignés. Par contre, le commerce inter frontalier ou régional est très important, même s'il est difficile à caractériser faute de données fiables. Cela est notamment le cas des bananes à cuire dans l'Est, le centre ou l'Ouest africain mais aussi des mangues entre le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire. Un des enjeux majeurs pour l'Afrique est donc



d'arriver à construire des espaces d'échange viables pour des produits frais très fragiles. Malgré les unions économiques, les barrières tarifaires et non tarifaires, officielles et officieuses, sont nombreuses entre les pays. Les problèmes logistiques, et notamment l'état souvent médiocre des routes et l'absence de liaisons ferroviaires fiables, sont autant de freins à ce commerce régional qui est non seulement une des principales clés du développement futur du continent, mais également une des solutions lui permettant d'assurer sa sécurité alimentaire dans un contexte de forte expansion démographique.

Le marché des fruits (hors noix) à l'exportation représentait en 2015 un chiffre d'affaires d'environ \$ 5,3 milliards (source : TradeMap). Les agrumes frais représentent un tiers de ce chiffre pour quelque 3,6 Mt (dont 2,5 Mt d'orange). L'Afrique du Sud, l'Égypte et le Maroc dominent ce marché. S'ils exportent tous les trois vers l'Union européenne (UE), ils ont aussi des marchés diversifiés vers le Proche et le Moyen-Orient ou la péninsule arabique, la Russie et même les États-Unis. À noter que l'Afrique du Sud produit des agrumes en contre-saison de la zone méditerranéenne, bénéficiant ainsi d'une fenêtre à l'export quasi exclusive. L'Égypte est une des origines qui monte le plus avec des extensions conséquentes de ses surfaces agrumicoles (+ 10 000 ha en cinq ans) prises sur le désert. La

**Prix moyen import – France  
Campagne agrumes d'hiver**

En euros/kg	2014-2015	2015-2016	2016-2017
			Provisoire au 31 janvier
Petits agrumes	1.04	1.09	1.11
Orange	0.72	0.84	0.67
Citron	1.04	1.6	1.1
Pomelo (de Floride)	1.19	1.28	1.41

*Note : 2016-2017, données partielles à fin janvier 2017  
(Source : revue FruiTrop – Cirad)*

problématique principale de moyen et long terme pour ce pays reste l'accès et la pérennité de la ressource en eau. De manière générale, si les prix au stade importation en Europe ont été favorables aux agrumes sur la saison 2015-2016, la saison 2016-2017 se présente sous un tout autre profil. Pour les oranges, la transition entre la saison d'hiver (approvisionnée par l'Afrique du Sud) et la saison méditerranéenne (saison dite d'hiver) s'est déroulée dans d'excellentes conditions. En effet, l'Afrique du Sud a terminé sa campagne sur un déficit et donc des prix élevés. Mais la bonne tendance a vite été contrariée. De gros volumes en début de campagne et des problèmes qualitatifs liés aux fortes intempéries de décembre 2016 (notamment en Espagne) ont inversé la tendance. Pour les petits agrumes, la campagne 2016-2017 a mal démarré malgré une offre réduite. La demande n'a, en réalité, pas été au rendez-vous du fait d'un été indien persistant et d'un niveau qualitatif des fruits très moyen. Le retournement de marché est intervenu en décembre avec une offre en baisse et une deuxième partie de campagne qui semble favorable en termes de prix.

Deuxième groupe de produits présent à l'exportation : raisin, pomme et fraise, fruits rouges et autres baies. En 2015, l'Afrique en a exporté pour \$ 1,9 milliard. Et, là encore, ce sont l'Afrique du Sud, l'Égypte et dans une moindre mesure le Maroc qui concentrent la quasi-totalité de l'offre sur les marchés internationaux.

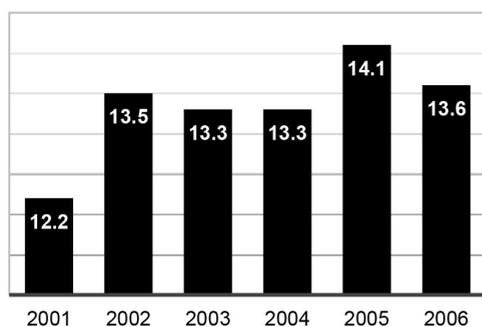
### **Le continent africain, acteur incontournable du marché bananier en Europe**

Vient ensuite la banane dessert, avec un chiffre d'affaires à l'export de plus de \$ 300 millions en 2016 et un volume de près de 650 000 tonnes. L'Afrique est un acteur important du marché européen bananier (environ 10 % de parts de marché). Seulement trois pays exportent des bananes desserts : la Côte d'Ivoire et le Cameroun (environ 300 000 tonnes chacun en 2016) et le Ghana (environ 50 000 tonnes pour 2016). Si quelques volumes sont exportés dans la sous-région par voie terrestre (pays limitrophes du nord de la Côte d'Ivoire ou du Tchad à partir du Cameroun) ou par voie maritime (escale au Sénégal ou au Maroc des lignes à destination finale de l'Europe), l'immense majorité des marchandises est destinée au marché européen. En effet, elle bénéficie d'un accès privilégié du fait du statut de pays ACP de ces trois origines. Leur place sur le marché européen tend à se renforcer année après année avec un développement généralisé de la production : par extension des surfaces comme en Côte d'Ivoire ou au Ghana ou par une augmentation de la productivité comme au Cameroun. La fin de ce que les analystes ont appelé la non-guerre en Côte d'Ivoire, la reprise économique et de nombreux atouts (agronomiques, relative proximité de l'UE, statut ACP, etc.) ont attiré et attirent encore de

nombreux investisseurs étrangers. C'est aussi le cas au Ghana mais qui part de beaucoup plus loin. Selon nos estimations, la superficie en Côte d'Ivoire consacrée à la banane d'exportation pourrait doubler dans les cinq ans. Ces trois pays ont signé les Accords de partenariats économiques (APE) avec l'UE ce qui leur garantit de continuer à bénéficier d'un accès au marché européen sans droit de douane et sans contingent. C'est un avantage non négligeable pour eux face à leurs concurrents latino-américains. Mais à moyen terme, le risque est de voir remis en cause cet avantage.

Le prix moyen européen au stade importation est ressorti à la baisse en 2016 de 7 % (Baromètre CIRAD-FruiTrop) à € 13,6/carton (18,5 kg net) soit un demi-euro de moins qu'en 2015. Mais rappelons que 2015 fut une année exceptionnelle et que 2016 ne fait que revenir dans la moyenne des prix constatés en 2013, 2014 et 2015. La conjoncture s'est en fait sensiblement dégradée sur les quatre derniers mois de 2016. Et cette tendance baissière se confirme début 2017. L'offre mondiale est à un niveau très élevé alors même que la consommation fléchit partout, sauf dans l'UE. Ce faisant, tous les observateurs prévoient une année 2017 très délicate.

**Banane - Baromètre UE**  
**Prix import**  
(euros/carton/18.14 kg net)



(Source : CIRAD-FruiTrop)

## Le marché de la mangue africaine en progression, mais...

Le marché mondial de la mangue est en très forte progression avec des acteurs majeurs comme le Brésil, le Pérou ou encore le Mexique. L'Afrique, quant à elle, exporte sur le marché européen et grappille année après année des parts de marché pour se situer actuellement à environ 10 %. Entraînés par la Côte d'Ivoire, principale origine exportatrice de la région, le Mali et le Burkina Faso ont également atteint, cette année, leur plus haut niveau d'exportation. Totalisant à elles trois près de 33 000 tonnes en 2015. Certes, la Côte d'Ivoire reste le leader avec 23 000 t, mais les pays voisins (Burkina Faso et Mali) participent de même à cet élan. À l'exportation, une des difficultés récurrentes de ces dernières années est un problème phytosanitaire grave (présence de mouches des fruits) qui empoisonne la vie des opérateurs de la filière autant en aval qu'en amont.

La conjoncture 2016 s'est avérée plus complexe pour les origines africaines que celle de 2015. En avril, la transition a été lente entre la fin de campagne du Pérou et le démarrage des origines d'Afrique de l'Ouest. Le marché a été globalement sous-approvisionné avec des prix de vente élevés et soutenus : entre € 6 et € 9/carton variété Kent de Côte d'Ivoire (fret avion) soit plus d'un euro par rapport à 2015. La campagne un peu plus courte que d'habitude (début tardif et fin précoce) a duré entre sept et huit semaines. En termes de prix, la saison africaine s'est achevée à des niveaux décevants de € 4,5 à € 5/carton, contrastant avec le début de campagne.

## Vers un nouveau marché de l'ananas pour les origines africaines ?

L'ananas est le joyau perdu de l'Afrique et notamment de la Côte d'Ivoire. Elle fut une des productions florissantes jusque dans les années quatre-vingt-dix avant que des difficultés d'organisation, une maîtrise agronomique approximative et un succès à l'exportation non maîtrisé ne fassent basculer le secteur dans la crise. La montée inexorable du Costa Rica aidé par un changement

variétal (MD-2) et la maîtrise de la filière par une transnationale ont fini de précipiter le secteur dans l'oubli. Le Ghana tente cependant de conserver une capacité à l'export, tandis que le Cameroun s'oriente depuis quelques années sur le segment qualitatif mais très limité en volume de l'ananas avion (variété Cayenne lisse). Le Bénin mise, quant à lui, sur la variété Pain de sucre associée à une logistique avion. Enfin, la Réunion et Maurice confirment leur leadership sur le micromarché de l'ananas Queen Victoria par avion.

La valeur du produit au stade importation varie dans le sens inverse de l'augmentation des volumes. On peut mesurer cette parfaite consubstantialité entre prix et volume à la fois dans le temps et sur deux grands marchés, les États-Unis et l'UE. Après un point bas touché en 2014 à € 6,6/carton (variété MD-2 stade import UE), le prix import moyen en 2016 a atteint pour certaines marques les € 9, soit une hausse de près de 50 %.

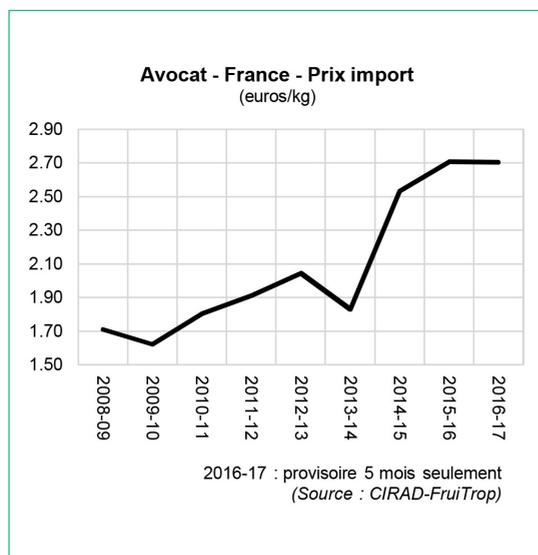
### Avocat : un marché à fort potentiel

Pour ce qui est du marché très florissant de l'avocat, deux origines africaines alimentent sa croissance : l'Afrique du Sud (50 000 tonnes) et le Kenya (30 000 tonnes). Si le premier est, en quasi-totalité, orienté vers la demande de l'UE, le second partage ses flux entre l'UE et quelques

pays de la péninsule arabique. Ils approvisionnent ce que l'on appelle le marché de l'avocat d'été et en détiennent à eux deux quelque 27 %, le Pérou assurant, à lui seul, le reste de l'approvisionnement. Au stade importation, les prix sont orientés à la hausse et cela depuis au moins trois campagnes. En France, le prix import moyen pour la campagne 2015-2016 (octobre à septembre) a atteint € 2,7 /kg (toutes origines) contre 2,5 la saison précédente. Sur les cinq premiers mois de la nouvelle saison (octobre 2016 à février 2017), le prix a gagné déjà € 0,20/kg par rapport à la même période un an plus tôt.

L'Afrique, avec comme principaux représentants la Tunisie, l'Algérie et loin derrière l'Égypte (premier producteur mondial), participe pour environ 150 000 tonnes au commerce mondial de la datte, marché estimé entre 900 000 tonnes et un million de tonnes. La Tunisie est le premier fournisseur du marché européen, principalement en variété Deglet Nour. Exportant environ 50 % de sa production, elle alimente en premier lieu l'Europe, mais aussi le Maroc dont la consommation explose ces dernières années. Ses envois vers les marchés de diversification comme la Russie et les États-Unis progressent également, mais pour des volumes encore limités.

On terminera ce bref passage en revue de la production fruitière africaine par une incursion dans le secteur du litchi frais. Il s'agit, certes, d'un petit marché à l'exportation et quasi exclusivement vers l'UE (environ 20 000 tonnes) mais d'une grande importance pour Madagascar qui est leader incontesté sur le marché (90 % de parts de marché) des fêtes de fin d'année. À part le litchi sud-africain qui arrive, par bateau, en fin de campagne de Madagascar, on trouve Maurice et La Réunion qui apparaissent en début de campagne (en fin d'année et par avion) pour disparaître dès l'arrivée en Europe du premier bateau malgache. Sur la campagne 2016-2017 qui s'est achevée courant février 2017, Madagascar a réduit la voilure de 4 % (17 400 tonnes environ). Si les tonnages refluent, le bilan économique est particulièrement satisfaisant cette année encore. Les prix import hebdomadaires ne sont jamais tombés en deçà de € 2/kg.



# Sisal et fibres dures

Le prix moyen annuel du sisal africain, tout grade, s'est inscrit en hausse par rapport à 2015 : + 8 % pour le sisal 3L, + 7 % pour le sisal UG. Cette montée des prix moyens annuels risque néanmoins de s'arrêter en 2017, au vu de la baisse des prix du sisal sur les derniers mois de 2016 : le prix du sisal 3L d'Afrique de l'Est est en effet passé de \$ 2 350/t en janvier 2016 à \$ 2 155/t en novembre 2016 (soit une baisse intra-annuelle de 8 %). Pendant cette même période, le prix du sisal est-africain UG a baissé de 9 % : la tonne de sisal de ce grade et de cette provenance s'est en effet établie à \$ 2 195/t en janvier 2016 et a atteint \$ 2 000/t en novembre 2016. En comparaison, le prix moyen annuel du sisal brésilien a été de \$ 1 290/t en 2016 (en baisse de 18 % par rapport à 2015). Son prix est désormais inférieur de 55 % à 60 % au prix du sisal est-africain. Les exportations de sisal en provenance d'Afrique sont dynamiques, elles ont représenté 38 % des exportations mondiales en 2015 (fibres et produits manufacturés confondus) alors que la production africaine de fibres de sisal a représenté 31 % de la production mondiale. Les différents pays du continent ont peu importé de sisal, que ce soit sous forme de fibres (11 % des importations mondiales) ou de produits transformés (7 %).

## Des cours du sisal en provenance d'Afrique de l'Est qui se sont maintenus en 2016 au-dessus de leur niveau de 2015

En 2016, le prix du sisal est-africain de grade UG s'est établi à \$ 2 153/t en moyenne annuelle. Après s'être maintenu à son plus haut niveau (\$ 2 195/t) lors des huit premiers mois de l'année, le sisal de ce grade a connu une baisse de prix. Il est en effet passé de \$ 2 095/t en septembre à \$ 2 025/t en octobre avant de finir l'année à

\$ 2 000/t, diminuant ainsi de 9 % au cours de l'année. Le sisal de grade 3L a connu le même phénomène : après s'être stabilisé lors des huit premiers mois de l'année à son plus haut niveau, atteint en décembre 2015 (\$ 2 350/t), son prix a diminué : il est passé de \$ 2 250/t en septembre à \$ 2 180/t en octobre avant de s'établir à \$ 2 155/t en fin d'année (soit une baisse de 8 % en un an). En moyenne, il s'est établi à \$ 2 308/t en 2016.

Pour rappel, la réunion conjointe bisannuelle du groupe intergouvernemental sur les fibres dures, du groupe intergouvernemental sur le jute,

**Sisal et henequen***(en milliers de tonnes)*

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Production mondiale</b>	<b>233.2</b>	<b>252.0</b>	<b>222.9</b>	<b>226.5</b>	<b>253.0</b>	<b>246.9</b>
Brésil (sisal)	97.9	111.2	69.9	74.5	95.4	91.1
Chine (sisal)	46.3	48.9	62.7	59.0	63.0	63.0
Tanzanie (sisal)	34.8	34.5	35.6	37.5	38.5	40.0
Kenya (sisal)	24.1	28.1	27.9	26.0	26.5	24.5
Mexique (henequen)	17.5	18.9	11.1	3.9	6.1	6.0
Madagascar (sisal)	9.1	8.0	8.2	8.8	8.9	7.5
<b>Exportations mondiales</b>	<b>145.2</b>	<b>166.6</b>	<b>158.9</b>	<b>149.4</b>	<b>152.2</b>	<b>150.7</b>
<b>de fibres</b>	<b>69.9</b>	<b>83.6</b>	<b>83.1</b>	<b>79.2</b>	<b>88.6</b>	<b>83.8</b>
Brésil	30.5	39.1	36.1	30.9	40.6	34.3
Kenya	20.0	23.9	24.1	24.0	23.0	21.2
Tanzanie	11.6	13.8	15.5	16.9	18.3	20.8
Madagascar	7.8	6.5	7.1	7.2	6.4	7.3
<b>de produits</b>	<b>75.3</b>	<b>83.0</b>	<b>75.8</b>	<b>70.2</b>	<b>63.6</b>	<b>66.9</b>
Brésil	35.8	41.1	36.9	29.2	29.0	32.0
Europe	11.8	12.8	11.0	12.1	9.2	10.1
Chine	10.0	7.2	6.9	5.8	4.8	4.4
Tanzanie	3.3	6.0	5.3	5.5	5.2	5.3

*(Source : FAO)***Autres fibres dures***(en milliers de tonnes)*

<b>• Abaca</b>						
<b>Production totale</b>	<b>70.1</b>	<b>86.1</b>	<b>78.1</b>	<b>67.5</b>	<b>76.6</b>	<b>78.2</b>
Philippines	57.2	73.3	64.8	56.0	66.0	67.3
Équateur	10.2	9.6	11.1	9.2	8.3	8.6
Autres pays	2.7	3.2	2.2	2.3	2.3	2.3
<b>• Fibre de coco</b>						
<b>Fibre brune</b>						
<b>Production totale</b>	<b>798.5</b>	<b>789.5</b>	<b>825.2</b>	<b>832.9</b>	<b>920.1</b>	<b>877.1</b>
Inde*	415.5	425.0	431.5	455.8	458.8	460.6
Sri Lanka*	149.8	135.0	131.2	123.7	150.4	112.5
Vietnam	103.0	97.6	115.1	105.9	143.3	135.6
Thaïlande	63.7	49.9	61.7	64.8	68.1	80.5
Autres pays	66.5	81.9	85.6	82.8	99.4	87.9
<b>Fibre blanche</b>						
Inde	100.0	100.5	100.0	80.4	81.0	81.4
<b>• Filés de coco</b>						
<b>Production totale</b>	<b>305.9</b>	<b>308.8</b>	<b>330.5</b>	<b>332.8</b>	<b>338.2</b>	<b>337.7</b>
Inde	296.5	299.5	318.9	321.7	323.9	325.2
Sri Lanka	7.4	7.3	9.6	9.1	12.3	10.5
Thaïlande	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0

*(Source : FAO)*

\* Les données de l'Inde et du Sri Lanka n'incluent pas les volumes de "coir pith"

le kénaf et les fibres apparentées et du sous-groupe des pays producteurs de sisal et de henequen s'est tenue en novembre 2015 à Bogota (Colombie). Les pays participants ont établi le bilan de la situation du marché, évoqué les projets des pays producteurs et réalisé des « prévisions » de prix. Ces prévisions, données en intervalles, permettent de guider producteurs et importateurs dans leurs échanges.

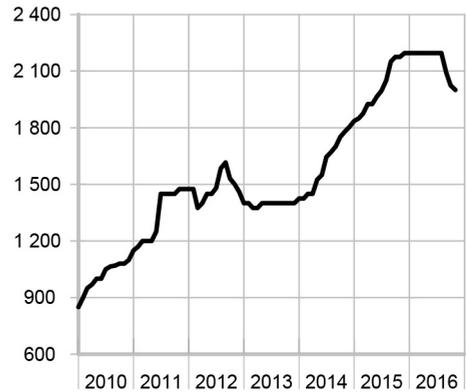
Pour le sisal est-africain UG (FOB), un intervalle de \$ 1 900 à \$ 2 150/t a été fixé lors de cette rencontre. Les prix moyens observés sur le marché ont atteint la limite haute de cette fourchette en 2016 avec une moyenne annuelle de \$ 2 153. Comme lors des réunions précédentes, aucune prévision de prix n'a été faite pour le grade 3L en provenance d'Afrique de l'Est. Les cours de ce produit ont suivi les mêmes tendances que ceux du sisal UG de la même provenance, tout en s'établissant à des prix supérieurs de 4 % à 16 %. De nouvelles prévisions de prix seront établies pour les grades UG d'Afrique de l'Est lors de la réunion conjointe bisannuelle qui se tiendra à la fin de l'année 2017. Ces prévisions devraient tenir compte des baisses entamées en fin d'année 2016 sur les deux grades. La prochaine réunion des groupes devrait se tenir à la fin de l'année 2017.

### Des volumes de production en baisse au Kenya et à Madagascar

En 2015, la production mondiale de sisal s'est élevée à 246 900 tonnes, en légère baisse (- 2 %) par rapport à 2014 (253 000 tonnes). Seuls les volumes produits en Tanzanie ont augmenté (+ 4 %). Dans les autres pays producteurs, la production a baissé : de 8 % au Kenya et de 16 % à Madagascar. Ainsi, le Brésil a maintenu sa position de leader mondial avec 37 % des volumes mondiaux produits en 2015 (91 100 tonnes), suivi par la Chine (26 %), la Tanzanie (16 %) puis le Kenya (10 %) et Madagascar (3 %), le classement des producteurs mondiaux n'ayant connu aucun bouleversement cette année.

En 2015, la production de sisal en Tanzanie s'est établie à 40 000 tonnes et près de 43 000 tonnes en 2016. Des mises en culture régulières,

**Prix du sisal UG Afrique de l'Est Fob (en dollar/tonne)**

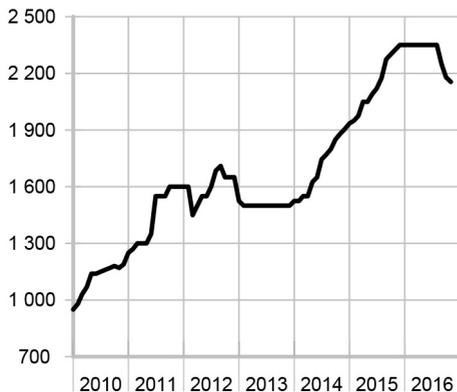


encouragées par les cours mondiaux ont permis l'entretien et le développement des plantations. Ainsi, depuis 2011, la Tanzanie a augmenté annuellement sa production de 3 % à 5 % (4 % en 2015) sans toutefois remplir l'objectif fixé par le pays dans le cadre du plan décennal de développement de la culture lancé en 2012-2013 et qui a pour objectif d'atteindre une production de 100 000 tonnes en 2021. Pour cela, les efforts de la Tanzanie devront s'intensifier, en particulier dans l'approvisionnement des usines de transformation en électricité, car de fréquentes pannes de courant limitent leur efficacité.

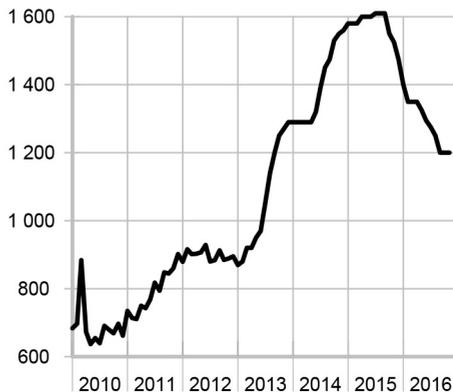
De mauvaises conditions climatiques ont entraîné une baisse de 8 % de la production kenyane par rapport à 2014. Elle s'est établie à 24 500 tonnes en 2015 alors que le pays souhaite augmenter la production pour répondre à la demande des pays importateurs. La production de sisal au Kenya a principalement lieu dans des fermes de grandes tailles, mais le pays projette également de développer la production de sisal dans des exploitations familiales.

À Madagascar, la production a chuté de 16 % en 2015 pour atteindre 7 500 tonnes. Comme au Kenya, cette baisse s'explique par des conditions climatiques défavorables et des épisodes de sécheresse dans les zones de culture. Ainsi, dans certaines plantations, la coupe a été arrêtée afin de

**Prix du sisal 3L Afrique de l'Est  
Fob (en dollar/tonne)**



**Prix du sisal Bahia n° 3  
Fob (en dollar/tonne)**



ne pas pénaliser la qualité des futures récoltes tandis que la sécheresse, empêchant des mises en culture de nouvelles plantations ou leur renouvellement, a menacé les quantités.

L'Afrique du Sud a connu une production faible, mais stable de 1 400 tonnes, tandis qu'au Mozambique, pays produisant également de faibles volumes, des entrepreneurs locaux esquissent des projets de réhabilitation et d'exploitation d'anciennes plantations de sisal. En 2015, la récolte s'est maintenue à son niveau de 2014, soit 700 tonnes, tout comme en Angola et en Éthiopie. Elle progressera si les projets aboutissent.

### **La part des exportations de fibres africaines a augmenté en 2015**

Les exportations mondiales globales de sisal ont été quasi stables entre 2014 et 2015 (- 1 %). Les exportations de fibres ont diminué de 5 % tandis que les exportations de produits manufacturés ont augmenté de 5 % sur cette période. Dans les principaux pays exportateurs africains (Kenya, Tanzanie, Madagascar, Mozambique), les exportations de fibres ont progressé (+ 3 %) pour s'établir à 34 300 tonnes en 2015 tandis que les exportations de produits manufacturés ont légèrement baissé (- 1 %). Elles ont été de 7 500 tonnes.

Ainsi, en 2015, la Tanzanie, Madagascar et le Kenya se sont partagé, avec le Brésil, la quasi-totalité des exportations de fibres de sisal. Leurs parts de marché respectives ont été de 25 % pour le Kenya (21 200 tonnes), 25 % pour la Tanzanie (20 700 tonnes) et 9 % pour Madagascar (7 300 tonnes). La part de marché du Brésil s'est élevée à 41 % (34 300 tonnes). Bien que les exportations en provenance de ce pays aient diminué, il reste leader sur le marché pour les fibres, comme pour les produits manufacturés (31 900 tonnes exportées en 2015 soit 47,8 % des exportations mondiales).

La Tanzanie a maintenu sa position de deuxième exportateur mondial en 2015 pour l'ensemble « fibres et cordages ». La hausse des exportations de fibres tanzaniennes entamée en 2009 s'est poursuivie : elles sont passées de 18 300 tonnes en 2014 à 20 800 tonnes en 2015 (+ 14 %) tandis que les exportations de produits manufacturés ont peu varié, de 5 200 tonnes en 2014 à 5 300 tonnes en 2015 (+ 2 %).

Le Kenya a, quant à lui, exporté 21 200 tonnes en 2015, en baisse de 8 % par rapport à 2014 (23 000 tonnes), principalement sous forme de fibres brutes. L'exportation de cordages constitue une valorisation très minoritaire (environ 2 % des volumes totaux exportés, selon les années).

À Madagascar, l'exportation de sisal s'est inscrite en hausse de 14 % en 2015 (7 800 tonnes exportées contre 6 900 tonnes en 2013). L'exportation de fibres brutes et de cordages a progressé de manière similaire (+ 13 % pour les fibres, + 15 % pour les cordages). Les volumes d'exportation de cordages ont toutefois été bien plus faibles que les volumes de fibres exportés (respectivement 640 tonnes et 7 200 tonnes). En 2016, les progrès entamés dans les exportations risquaient d'être contrés en raison des difficultés d'embarquement dans le port de Ehoala.

### Une hausse des importations de produits manufacturés qui n'a pas compensé la baisse des importations de fibres

En 2015 et 2016, la demande en fibres est restée importante au niveau mondial, mais en baisse par rapport au pic atteint en 2014 où les importations se sont élevées à 85 000 tonnes. En 2015, la demande s'est établie à 83 300 tonnes, en baisse de 2 %, principalement en raison de la diminution de la demande chinoise. Les principales zones d'importation de fibres brutes ont été l'Asie avec 51 % des volumes en 2015, l'Europe avec 27 % des volumes et l'Afrique avec 11 % des volumes, d'après les données fournies par la FAO. Les données 2016 ne sont pas encore disponibles concernant les importations. Toutefois, comme lors de l'année 2015, les volumes importés par la Chine ont diminué, car les stocks de fibres et de produits manufacturés de ce pays sont importants alors que la demande interne est moins dynamique.

En 2015, 65 100 tonnes de produits manufacturés à partir du sisal ont été importées au niveau mondial. Ceci constitue une légère hausse (+ 2 %) par rapport à 2014 où 63 600 tonnes avaient été importées. Cependant, il est à noter que les importations de produits manufacturés sont globalement en baisse depuis plusieurs années. Un léger rebond avait eu lieu en 2011, n'entamant toutefois

### Haïti, futur concurrent des producteurs africains ?

Sisalco et d'autres entreprises souhaitent accompagner le développement d'une filière haïtienne de production de sisal pour permettre au pays de profiter de la hausse des cours ayant eu lieu ces dernières années. Bien que les niveaux de prix 2016 soient moins incitatifs, le pays entrera peut-être bientôt au classement des producteurs mondiaux, les plantations mettant de trois à cinq ans à devenir productives.

pas cette tendance. Il semble en être de même en 2015 et la hausse des importations de biens manufacturés lors de cette année ne semble pas présager d'une hausse à long terme. En effet, les utilisations classiques du sisal (cordages principalement) ne connaissent pas de nouvel essor alors que son utilisation comme renfort dans la production de matériaux composites à destination des transports, des bâtiments et des loisirs est en pleine croissance. Les pays développant ce type d'usage incorporent la fibre brute dans leurs processus de transformation, expliquant la tendance à la hausse des importations, sans toutefois modifier les exportations de sisal transformé depuis ces pays. En 2015, les États-Unis sont restés le premier pays importateur de produits manufacturés à base de sisal, avec 30 500 tonnes importées, soit 47 % des importations mondiales, en hausse par rapport à 2014 où 27 300 tonnes avaient été importées (43 % des importations mondiales). Les importations de l'Europe à 28 se sont élevées à 12 700 tonnes (20 % des importations mondiales), en baisse par rapport à 2014 où l'Europe était destinataire de 22 % des importations mondiales (13 800 tonnes). Les pays d'Afrique ont importé 8 900 tonnes de fibres et 4 500 tonnes de produits manufacturés en 2015, en hausse respective de 3 % et 5 %.

# Bois tropicaux

---

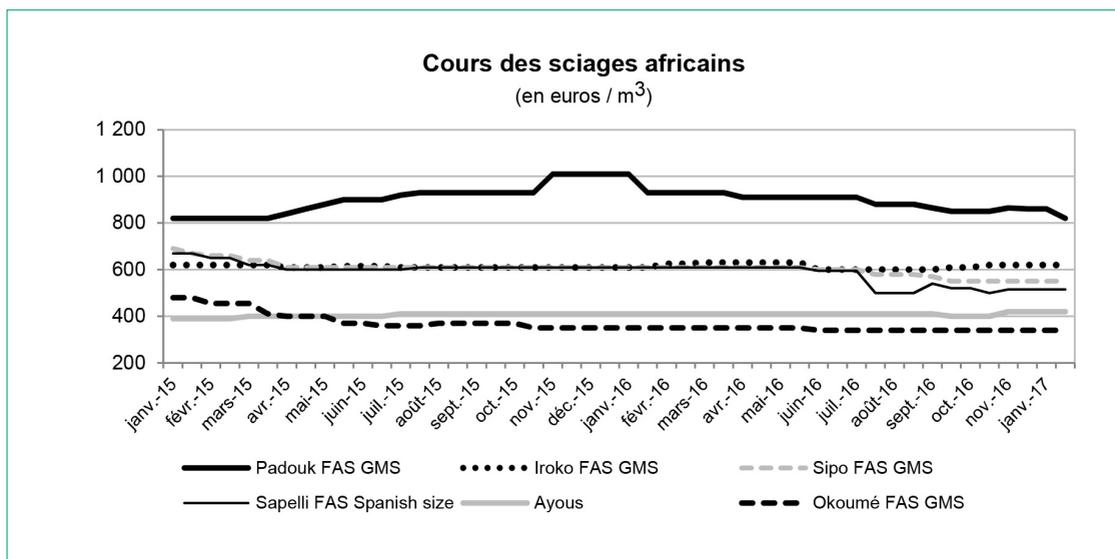
Peu d'évènements majeurs ont marqué le marché africain du bois d'œuvre en 2016. L'offre, limitée par une ressource naturelle qui s'appauvrit, et la demande internationale sont restées globalement équilibrées, mais les prix de certaines essences clés pour l'Afrique centrale ont brusquement baissé en milieu d'année. Si le marché intra-africain progresse, les exportations demeurent au cœur de la stratégie des pays producteurs africains : dans un contexte où la concurrence de l'Indonésie pourrait s'accroître sur le marché européen, leur capacité à répondre aux normes instaurées par les pays consommateurs pour tenter de répondre au problème de l'exploitation et au commerce illégal du bois sera, en cela, déterminante.

---

## Une relative stabilité des prix, mais un marché peu actif.

Les prix des principaux produits ont connu une stabilité remarquable entre 2015 et jusqu'au milieu de l'année 2016. Les sciages de padouk, très demandés sur le marché indien, ont vu néanmoins leurs prix, qui avaient dépassé les € 1 000 Fob par m<sup>3</sup> en 2015, baisser au cours de l'année 2016. En fin d'année, le prix des sciages de sapelli et de sipo s'est, à son tour, abaissé autour de € 600 par m<sup>3</sup>, ce qui pose des problèmes aux producteurs d'Afrique centrale comme le Congo, la République centrafricaine (RCA) et le Cameroun, très dépendants de ce groupe d'essences. Cette baisse des prix est plutôt inattendue au regard de la faiblesse de l'euro vis-à-vis du dollar en 2016, qui aurait dû améliorer l'attrac-

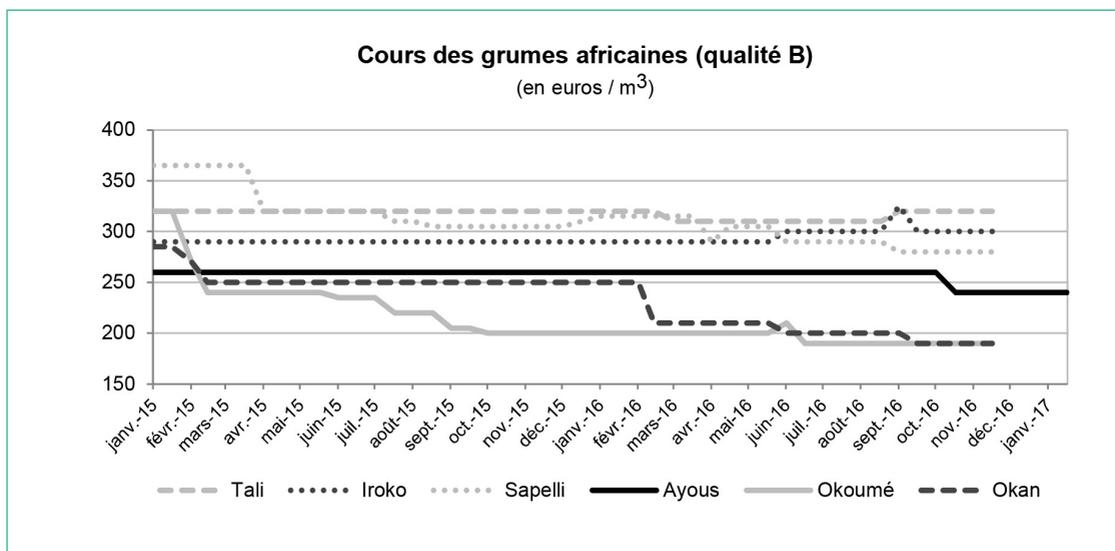
tivité des bois africains issus de la zone franc CFA (FCFA) sur de nombreux marchés internationaux. Outre l'activité modérée des acheteurs chinois du fait des stocks existants, les prix très bas du fret maritime courant 2016 ont probablement permis aux exportateurs asiatiques de keruing et de méranti, des essences directement concurrentes de plusieurs des bois africains les plus connus, de proposer des offres commerciales intéressantes sur différents marchés internationaux. On l'a vu notamment aux Pays-Bas et en Afrique du Sud, où les vendeurs de sapelli et d'okoumé ont subi la concurrence des exportateurs de méranti proposant des prix plus attractifs. Si les prix des grumes sont restés, dans l'ensemble, plus stables, un effritement des cours de plusieurs essences était sensible fin 2016, laissant augurer une année 2017 difficile.

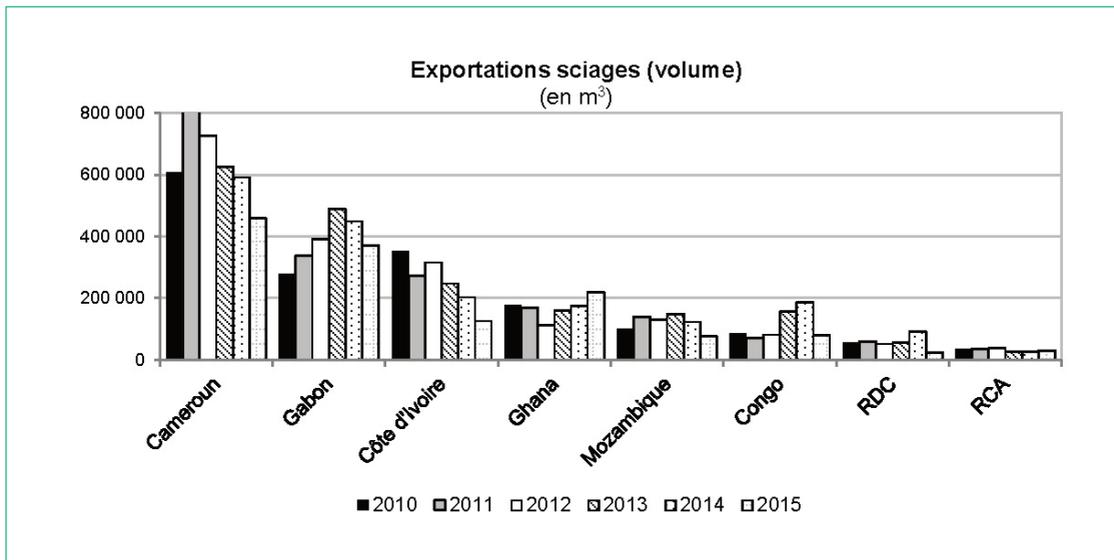


### Des exportations de sciage en recul, mais un marché des grumes actif

Les exportations de sciage sont globalement en recul dans les différents pays africains, à l'exception du Ghana qui a vu ses exportations vers l'Union européenne (UE) et l'Asie légèrement augmenter. Le Cameroun garde, malgré la baisse des volumes vendus, la première place, et ses exportateurs ont notamment réussi des percées

commerciales intéressantes aux États-Unis et au Canada depuis 2015. Le Gabon espérait quant à lui que l'augmentation régulière des exportations de sciages entamée depuis 2011 à la suite de la décision d'interdiction des grumes prise l'année précédente allait se poursuivre. Ses espoirs ont cependant été déçus avec des baisses en 2014 et 2015 par rapport au pic de 2013. L'année 2016 a vu néanmoins un léger redressement des exportations de sciage et une hausse significative des



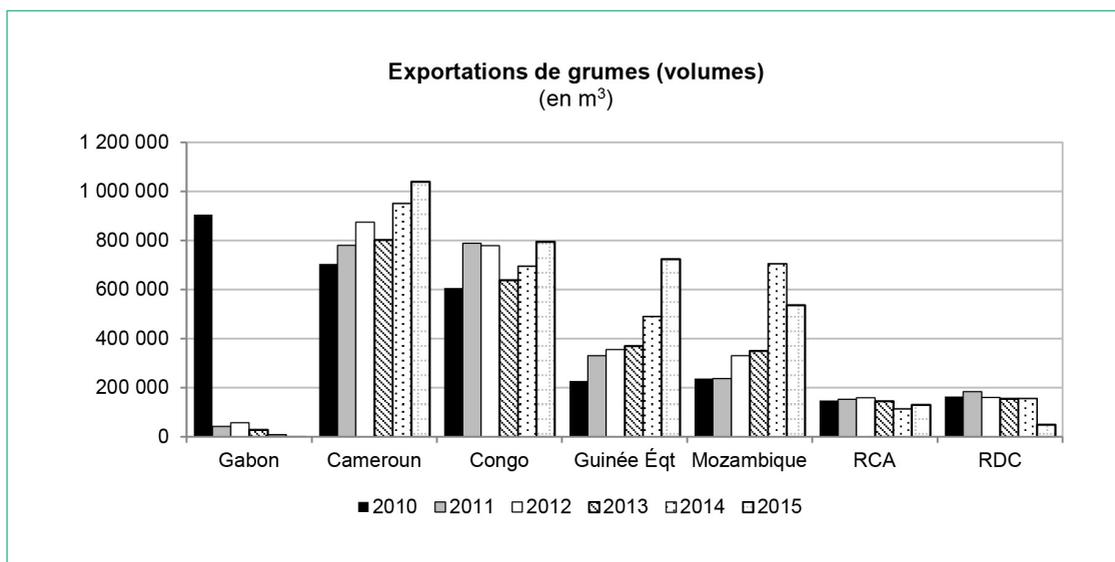


ventes de placage déroulé. Ces résultats mitigés ne peuvent cependant suffire à convaincre du succès de la stratégie « industrialiste » initiée en 2010, avec la combinaison d'une interdiction d'exportation du bois brut et la création d'une vaste zone économique spéciale, à proximité de Libreville, destinée à attirer des transformateurs. Si cette zone franche est récemment parvenue à convaincre plusieurs industriels asiatiques, notamment indiens, le recul de la production (récoltes estimées à 2 millions m<sup>3</sup> annuellement contre une moyenne de 3,3 millions m<sup>3</sup> avant 2010), le peu de création nette d'emplois (plus d'emplois dans l'industrie, mais moins dans l'exploitation et le transport) et l'effondrement des recettes fiscales questionnent le bilan d'ensemble. Des rumeurs de retour aux exportations de grumes pour faire face aux besoins budgétaires mis à mal par les cours baissiers du pétrole et une activité économique affectée par les troubles postélectoraux, ont ainsi couru à Libreville en 2016.

D'autres pays africains ont pris le relais du Gabon dans l'exportation des grumes, activité qui reste assez profitable, offre des avantages en termes de la flexibilité et ne nécessite qu'un investissement réduit. Les exportations du Cameroun ont, en 2015, dépassé le million de m<sup>3</sup>, ce qui est tout à fait inédit depuis les années 1990. Le

Cameroun a pourtant adopté en 1999 une mesure d'interdiction partielle d'exporter des grumes, laquelle frappe les essences dites « traditionnelles » comme le sapelli, l'iroko ou le sipo. Néanmoins, l'ayous, l'essence la plus récoltée au Cameroun, peut être toujours exportée malgré une taxation accrue, ainsi que d'autres essences dites secondaires, mais qui ont trouvé des débouchés sur les marchés chinois, vietnamiens et indiens. Chaque année, des rumeurs circulent sur l'imminence d'une interdiction totale d'exportation du bois brut, mais il semble bien que la priorité accordée aux recettes fiscales l'emporte. Le projet de loi de finances pour 2017 prévoit même d'augmenter la taxe d'exportation sur les grumes de 17,5 % à 20 %, traduisant bien l'objectif du gouvernement de profiter de la demande soutenue sur ce produit pour abonder les caisses de l'État.

La Guinée équatoriale, pays producteur d'okoumé qui est l'essence emblématique du Gabon, a suivi la même logique : alors que le gouvernement avait interdit l'exportation des grumes à la fin des années 2000 (mesure qui ne fut jamais réellement appliquée), la décision du Gabon a convaincu les autorités guinéennes de l'avantage qu'elles auraient à proposer aux acheteurs chinois le bois rond d'okoumé que leur voisin n'était plus en mesure de leur livrer. Les exportations de

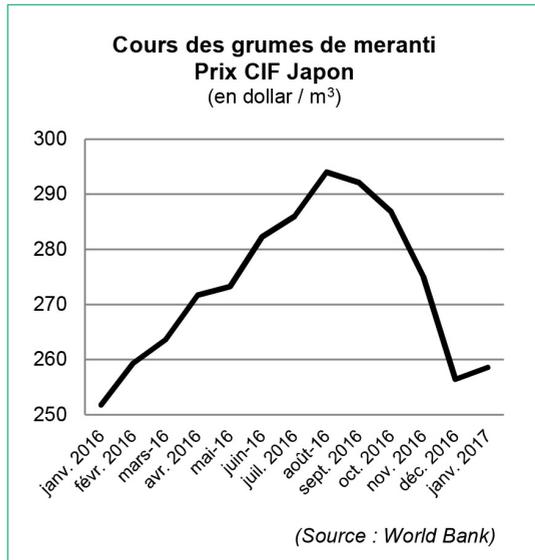
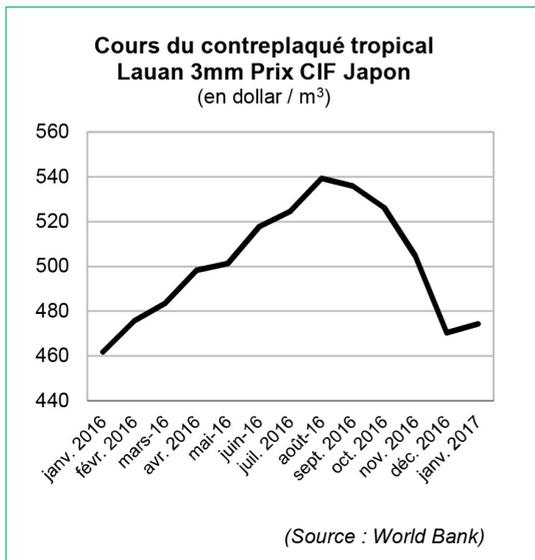


grumes ont progressé ainsi régulièrement, pour dépasser les 700 000 m<sup>3</sup>, là aussi un niveau inédit pour ce pays depuis les années 1990. Cependant, les concessions forestières de Guinée équatoriale n'étant pas gérées à long terme à travers des plans d'aménagement, on peut s'interroger sur la pérennité d'un tel niveau d'exportation pour ce petit pays, par ailleurs si riche en hydrocarbures. On peut dire la même chose du Mozambique, qui a connu une forte augmentation de ses exportations de grumes (alors que ses exportations de sciage stagnent à un niveau modeste), profitant de ses liens commerciaux privilégiés avec l'Asie. Le cas de la République démocratique du Congo (RDC) est quant à lui toujours aussi singulier. Le pays qui possède les plus vastes forêts du continent ne compte en effet que si peu dans l'industrie du bois. L'enclavement, qui pèse sur les coûts de transport, l'absence d'infrastructures, les complexités administratives, mais aussi une dégradation notable de la ressource boisée accessible conduisent à une production industrielle très faible réalisée sur d'immenses concessions sous-exploitées. La production industrielle ne représente qu'une faible fraction de la récolte totale annuelle de bois d'œuvre réalisée par des exploitants artisanaux (« scieurs de long » notamment) qui alimentent le vaste marché intérieur du pays.

La RDC est aussi le pays d'Afrique centrale qui affiche les chiffres de déforestation les plus élevés, puisque plus d'1,1 million ha de forêts ont été perdus en 2014.

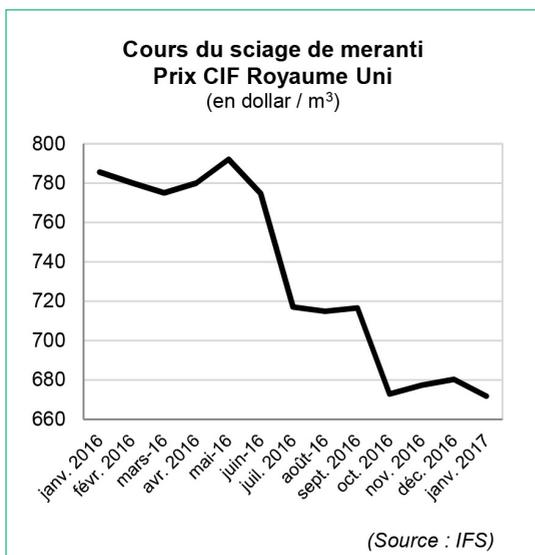
### Un déploiement limité sur les marchés intérieurs et régionaux

Les exportations africaines, naguère tournées très largement vers l'Europe, sont maintenant plus diversifiées entre l'Asie, le Moyen-Orient et l'UE, ce qui permet de lisser les variations de conjoncture dans ces différentes régions. Le marché intra-africain, longtemps peu attractif pour les industriels du bois, se développe pour des productions spécifiques, comme le contreplaqué ou les placages, non concurrencées par les producteurs artisanaux. Le Ghana est ainsi parvenu à écouler une grande majorité de sa production de contreplaqué auprès de ses voisins : le Niger qui absorbe plus de la moitié des exportations ghanéennes, le Togo et le Sénégal. Ce succès est sans doute facilité par le taux de change de la monnaie ghanéenne qui s'est dépréciée vis-à-vis de l'euro, auquel est lié le Franc CFA. Les autres grands pays exportateurs, comme le Cameroun, le Gabon, la Côte d'Ivoire ou le Congo, n'ont pas réussi une telle diversification sous-régionale. Le marché intérieur de la



Communauté économique d’Afrique centrale (CEMAC) reste entravé par les droits de douane imposés aux produits à base de bois, ce qui freine les échanges et empêche le développement d’un processus de spécialisation des pays au sein de l’espace économique. Les conséquences de l’adhésion du Cameroun et du Ghana aux accords de partenariats économiques (APE) avec l’UE restent incertaines. La levée des tarifs douaniers pour les produits africains devrait favoriser les

exportations vers l’Europe, mais le problème de la démonstration de la légalité du bois mis en marché au sein de l’UE risque de constituer un obstacle plus important que les tarifs douaniers pouvant être supprimés par les APE. Quant aux débouchés sur les marchés intérieurs des différents pays, les industriels sont confrontés, pour les sciages – principal produit servant à la construction –, à la concurrence des acteurs du secteur informel qui mobilisent souvent autant de bois que les producteurs formels.



**L’enjeu des autorisations FLEGT : péril en vue pour les exportateurs africains**

Le processus FLEGT (Forest Law Enforcement Governance and Trade : application des réglementations forestières, gouvernance et échange commerciaux) constitue la tentative de réponse de l’UE au problème de l’exploitation et au commerce illégal du bois. Ce dispositif s’accompagne de propositions de partenariats (Accords de Partenariats Volontaires, APV) aux pays producteurs pour les aider à mettre en place des systèmes nationaux de légalité qui leur permettront, une fois ce processus achevé, d’exporter dans l’UE du bois doté d’« autorisations FLEGT ». L’APV implique le développement de

mesures nationales de transparence, de gouvernance, de réformes du secteur forestier, etc. Depuis 2013, l'importation de bois exploité illégalement est interdite en Europe et les importateurs sont tenus pour pénalement responsables en cas d'infraction. Ceux-ci ont des obligations de « diligence raisonnée » lorsqu'ils importent des bois de pays « à risques », donc essentiellement des pays tropicaux. Si les bois certifiés par le *Forest Stewardship Council* (FSC, gestion forestière « responsable ») bénéficient d'un a priori favorable en termes de réduction du risque, ils ne dispensent pas l'importateur d'effectuer cette « diligence raisonnée », ce qui entraîne des coûts et des délais. Seuls les bois dotés d'autorisations FLEGT valent en effet garantie de légalité aux yeux des autorités européennes. Lancé depuis la fin des années 2000, le processus des APV, accords signés par 5 pays africains (Ghana, Cameroun, Congo, RCA, Liberia), progresse difficilement. Les dispositifs testés de Systèmes de Vérification de la Légalité au Cameroun et au Congo ne se sont en particulier pas avérés satisfaisants.

Or, en 2016, l'Indonésie, seul pays non-africain signataire d'un APV avec l'UE, a été autorisée à émettre des autorisations FLEGT et les premières livraisons de bois en disposant sont entrées sur le marché européen à la fin de l'année. Même si plusieurs analystes s'interrogent sur les garanties réelles apportées par ces autorisations dans le cas de l'Indonésie où les conditions d'exploitation du bois sont difficiles à maîtriser, cet événement est lourd de conséquences pour les exportateurs africains. Le bois indonésien disposant de ces licences risque en effet de prendre rapidement des parts de marché en Europe, au détriment des autres bois tropicaux, si les processus de délivrance des autorisations FLEGT n'aboutissent pas rapidement dans les différents pays exportateurs. Le Ghana, qui a commencé à tester un système de traçabilité du bois fin 2016, semble le mieux placé pour finaliser ce processus en 2017, mais il semble être le seul pays africain dans ce cas. Si le marché européen du bois n'est, pour les exportateurs africains, plus aussi déterminant qu'il l'était une dizaine d'années auparavant, il représente encore, pour des pays comme le Cameroun et la Côte d'Ivoire, près des deux tiers

de leurs exportations de sciage, et près d'un quart pour le Gabon.

Au-delà de cette problématique des débouchés européens, force est de constater que la question de la légalité des bois entrant dans le commerce international a pris une importance majeure et l'ensemble des pays importateurs se doivent en conséquence d'y prêter attention. La Chine notamment, principal débouché des bois africains, pourrait à plus ou moins court terme demander des garanties de légalité pour les bois issus des forêts naturelles, ce qui mettrait en péril les exportations des pays d'Afrique centrale. Les autorités, conscientes de ce problème, pourraient, au moins provisoirement, considérer que les systèmes privés de légalité (labels Origine Légale du Bois, TLTV, VLC, mais aussi la certification FSC) proposés par différents auditeurs sont conformes aux exigences nationales de légalité et de traçabilité, en attendant que les systèmes publics de vérification de la légalité soient opérationnels. Les sanctions prises au Cameroun fin 2016 à l'encontre d'une trentaine de concessionnaires ne respectant les règles d'aménagement et qui ont vu en conséquence leurs contrats de concession annulés et leur bois saisis, témoignent de la pression montante autour de ces enjeux de légalité.

### La querelle des « paysages forestiers intacts » et ses possibles conséquences commerciales

La certification FSC, considérée comme la plus exigeante pour évaluer la gestion environnementale et sociale des exploitations forestières, a été adoptée par plusieurs concessionnaires importants en Afrique centrale, conduisant à une surface certifiée FSC de 5,47 millions ha de forêts naturelles au total, soit bien plus que l'Asie du Sud-Est et le bassin amazonien. C'est un atout commercial important pour exporter sur les marchés sensibles aux questions environnementales. Mais, au sein du FSC, plusieurs organisations (dont Greenpeace) ont soulevé le problème de l'exploitation forestière industrielle au sein des « paysages forestiers intacts » (IFL, pour *Intact Forest Landscapes*), qui sont des espaces de forêts naturelles non fragmentés d'une superficie de

50 000 ha, sans signe d'activité détectable par satellite.

Une motion de l'assemblée générale 2014 du FSC demande que soient proposées à une prochaine assemblée générale, qui se tiendra en 2017, des mesures spécifiques de gestion visant à la protection du cœur de ces zones (par convention 80 % de la surface de l'IFL) : les laisser en réserve ou qu'ils soient en gestion communautaire locale, par exemple. L'assemblée du FSC devra se prononcer sur ces propositions. Si aucune n'est jugée satisfaisante, il est probable que l'assemblée demandera que la certification FSC soit retirée aux exploitants qui exploitent les IFL, ce qui affecterait plusieurs concessionnaires en Afrique

centrale. Ceux-ci envisagent, dans ce cas, d'adopter une nouvelle certification de gestion responsable, la *Pan-African Forest Certification* (PAFC), laquelle est parrainée par le *Program for the Endorsement of Forest Certification schemes* (PEFC), grand concurrent du FSC au niveau mondial. Les conséquences d'un tel changement peuvent être importantes pour les exportateurs africains sur les marchés occidentaux, car l'abandon du FSC constituera un argument pour certaines organisations environnementales à l'encontre de l'industrie du bois en Afrique centrale. L'année 2017 s'annonce décidément périlleuse pour certains grands exportateurs africains.

– III –

## Produits animaux

- Produits de la mer
- Viandes

### Production mondiale de produits de la mer par pays et régions

(en millions de tonnes)

	Capture		Aquaculture	
	2013	2014	2013	2014
<b>Asie</b>	50.8	52.8	62.6	65.6
Chine	17.4	18.3	43.9	45.8
Hong Kong	0.2	0.2	0.0	0.0
Taiwan	0.9	1.1	0.3	0.3
Inde	4.6	4.7	4.6	4.9
Indonésie	6.0	6.4	4.0	4.3
Japon	3.7	3.7	0.6	0.7
Corée du Sud	1.6	1.7	0.4	0.5
Philippines	2.3	2.4	0.8	0.8
Thaïlande	1.8	1.8	1.0	0.9
Vietnam	2.8	2.9	3.2	3.4
<b>Afrique</b>	8.4	8.6	1.6	1.7
Égypte	0.4	0.3	1.1	1.1
Maroc	1.3	1.4	0.0	0.0
Namibie	0.5	0.4	0.0	0.0
Nigéria	0.7	0.8	0.3	0.3
Sénégal	0.5	0.5	0.0	0.0
Afrique du Sud	0.4	0.6	0.0	0.0
<b>Amérique centrale</b>	2.2	2.2	0.4	0.4
Mexique	1.6	1.5	0.2	0.2
Panama	0.2	0.2	0.0	0.0
<b>Amérique du Sud</b>	10.3	8.6	2.1	2.4
Argentine	0.9	0.8	0.0	0.0
Brésil	0.8	0.8	0.5	0.6
Chili	1.8	2.2	1.0	1.2
Équateur	0.5	0.7	0.3	0.4
Pérou	5.9	3.6	0.1	0.1
<b>Amérique du Nord</b>	6.3	6.1	0.6	0.6
Canada	0.9	0.9	0.2	0.1
États-Unis	5.1	5.0	0.4	0.4
<b>Europe</b>	13.5	13.7	2.8	2.9
Union européenne	5.0	5.5	1.2	1.3
Islande	1.4	1.1	0.0	0.0
Norvège	2.1	2.3	1.2	1.3
Russie	4.3	4.2	0.2	0.2
<b>Océanie</b>	1.2	1.3	0.2	0.2
Australie	0.2	0.2	0.1	0.1
Nouvelle-Zélande	0.4	0.4	0.1	0.1
<b>Monde</b>	92.7	93.4	70.3	73.8

(Source : FISHSTATJ 2017)

# Produits de la mer

## *Le potentiel africain*

Fort de son territoire vaste de 30,4 millions de km<sup>2</sup> et de la richesse de ses côtes poissonneuses, le continent africain brille par sa diversité. Les captures marines africaines se réalisent, en effet, sur les 26 000 km de littoral de deux mers, la Méditerranée et la mer Rouge, et de deux océans, l'Atlantique et l'Indien. En 2014, elles se sont élevées à 5,8 Mt, contre 5,5 Mt en 2012. La production halieutique africaine est également tributaire des bassins des grands fleuves Nil, Congo, Niger, Zambèze, et des Grands Lacs Victoria, Tchad, Tanganyika, Malawi. Les captures en eau douce ont atteint 2,9 Mt en 2014, contre 2,7 Mt deux années auparavant. En progression de plus de 6 % par rapport à 2012, le total des captures africaines s'est ainsi élevé à 8,7 Mt en 2014. Largement dominée par l'Égypte, la production aquacole africaine a, quant à elle, avoisiné 1,7 Mt en 2014, portant la production halieutique totale du continent à 10,3 Mt cette même année.

### **Une production halieutique hétérogène, mais en progression**

La production de poissons en Afrique apparaît fortement concentrée : en 2014, les cinq plus grands producteurs (Égypte, Maroc, Nigéria, Afrique du Sud, Ouganda) ont été responsables de plus de 49 % de l'offre continentale. L'analyse de cette production fait néanmoins apparaître, en

2014 comme les années précédentes, une forte hétérogénéité entre pays selon l'origine des ressources considérées. Deuxième du classement africain au regard de son offre totale de poissons (captures et production aquacole), le Maroc est ainsi, de loin, le principal producteur continental de captures avec un volume qui s'est établi à 1,365 Mt cette même année. Ceci représente 15,8 % des captures totales réalisées sur le conti-

### Principaux producteurs de produits de la mer dans le monde

(en millions de tonnes)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Chine	48.8	51.1	53.4	56.2	58.7	61.5
Indonésie	6.8	7.7	8.3	8.7	10.0	10.6
Inde	7.9	8.5	8.0	9.1	9.2	9.6
Vietnam	4.8	5.1	5.4	5.8	6.0	6.3
États-Unis	4.7	4.9	5.5	5.5	5.6	5.4
Birmanie	3.5	3.9	4.1	4.5	4.7	5.0
Russie	3.9	4.2	4.4	4.5	4.5	4.4
Japon	4.9	4.8	4.3	4.3	4.2	4.3
Pérou	7.0	4.4	8.3	4.9	6.0	3.7
Norvège	3.5	3.7	3.4	3.5	3.3	3.6
Bangladesh	2.9	3.0	3.1	3.3	3.4	3.5
Chili	4.2	3.3	4.0	3.6	2.8	3.4
Philippines	3.3	3.4	3.1	3.1	3.1	3.1
Autres	38.4	39.0	38.8	39.5	39.9	41.2
<b>Total</b>	<b>144.6</b>	<b>146.8</b>	<b>154.2</b>	<b>156.4</b>	<b>161.5</b>	<b>165.7</b>

(Source : FISHSTATJ 2017)

ment. Il est suivi par le Nigéria dont l'offre a été de 760 000 tonnes en 2014 et par l'Afrique du Sud avec 596 000 tonnes cette même année.

L'aquaculture africaine a, quant à elle, tardé à prendre son essor et ce n'est qu'en 1991 que la production aquacole du continent a dépassé les 100 000 tonnes. Depuis, sa croissance a néanmoins

été exponentielle, atteignant 1,7 Mt en 2014. L'évolution de l'importance relative de l'aquaculture africaine est impressionnante : en 1951, elle était équivalente à 0,2 % de ses captures. Cette proportion est passée à 2 % en 1991 puis à 17 % en 2014. L'Égypte est, de très loin, le principal producteur aquacole du continent avec 1,1 Mt produites en

### Production mondiale de produits de la mer

(en millions de tonnes)

	Capture		Aquaculture	
	2013	2014	2013	2014
Pays en voie de développement	68.4	68.9	66.1	69.4
Pays développés	24.3	24.5	4.2	4.4
<b>Total</b>	<b>92.7</b>	<b>93.4</b>	<b>70.3</b>	<b>73.8</b>

(Source : FISHSTATJ 2017)

2014, ce qui lui permet de prendre non seulement la tête des pays producteurs africains, mais également la sixième place des plus grands pays producteurs aquacoles dans le monde derrière la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Vietnam et le Bangladesh. La part de la production aquacole égyptienne dans l'offre continentale est, par ailleurs, très significative : plus de 66 % de la production aquacole africaine était, en 2014, égyptienne. Cette concentration de l'offre aquacole apparaît nettement lorsque l'ensemble des productions nationales africaines sont considérées. Le Nigéria, deuxième producteur aquacole africain, se positionne, en effet, loin derrière avec 313 000 tonnes en 2014. L'Ouganda est, quant à lui, le troisième producteur africain avec « seulement » 111 000 tonnes.

Si le Maroc est, comme évoqué précédemment, particulièrement bien positionné en termes

de captures, son offre aquacole apparaît, en revanche, très en retrait si l'on s'en tient aux statistiques de la FAO de 2014, soit 1 169 tonnes. L'ostréiculture représente une part importante de cette offre (65 % en 2015), ainsi que l'élevage de bars (loups). La mytiliculture, qui apparaissait de façon très marginale en 2010, semble être désormais réduite à la portion congrue. L'offre aquacole marocaine n'est cependant guère représentative de la stratégie suivie par ce pays depuis plusieurs années. Les ambitions du royaume chérifien sont, en effet, importantes dans le domaine de la conchyliculture et, plus globalement, de l'aquaculture, comme en témoigne le plan Halieutis lancé en 2009. Celui-ci a notamment permis la création, en 2011, de l'Agence nationale de développement de l'aquaculture (ANDA) dont la vocation fondamentale est de promouvoir un éco-

### Principaux producteurs mondiaux d'aquaculture

(en millions de tonnes)

	2011	2012	2013	2014
Chine	37.6	40.0	42.4	44.3
Inde	3.7	4.2	4.6	4.9
Indonésie	2.2	2.6	3.4	3.7
Vietnam	2.8	3.1	3.2	3.4
Bangladesh	1.5	1.7	1.9	2.0
Égypte	1.0	1.0	1.1	1.1
Birmanie	0.8	0.9	0.9	0.9
Thaïlande	1.2	1.2	1.0	0.9
Japon	0.5	0.6	0.6	0.6
Brésil	0.4	0.5	0.5	0.6
Corée du Sud	0.5	0.5	0.4	0.5
Philippines	0.4	0.4	0.4	0.4
États-Unis	0.4	0.4	0.4	0.4
Équateur	0.3	0.3	0.3	0.4
Nigéria	0.2	0.3	0.3	0.3
Espagne	0.3	0.2	0.2	0.3
Chili	0.3	0.3	0.3	0.3
Taiwan	0.2	0.2	0.2	0.3
Malaisie	0.3	0.3	0.2	0.2
Iran	0.1	0.2	0.2	0.2
Autres	2.2	2.3	2.4	2.6
<b>Total</b>	<b>57.0</b>	<b>61.1</b>	<b>64.7</b>	<b>68.0</b>

(Source : FISHSTATJ 2017)

## 10 principaux pays africains producteurs en 2014 (tonnes)

	Captures	Production aquacole	Production totale
Égypte	344 791	1 137 091	1 481 882
Maroc	1 365 149	1 189	1 366 338
Nigéria	759 828	313 231	1 073 059
Afrique du Sud	596 302	4 160	600 462
Ouganda	461 196	111 023	572 219
Sénégal	458 713	1 009	459 722
Namibie	443 879	760	444 639
Mauritanie	378 339	0	378 339
Tanzanie	341 847	3 612	345 459
Ghana	292 989	38 545	331 534
43 autres pays	3 190 258	100 289	3290 547
<b>Total</b>	<b>8 633 291</b>	<b>1 710 909</b>	<b>10 344 200</b>

(Source: FAO Fishstat 2014)

système scientifique, logistique et économique permettant le développement de cette activité pour laquelle le Maroc dispose d'indéniables avantages comparatifs, au premier rang desquels un littoral adapté. En février 2016, un premier site conchylicole intégré et dédié à la production d'huîtres, de palourdes et d'ormeaux a été inauguré à Dakhla, au sud du pays. Celui-ci devrait permettre de produire annuellement 970 tonnes de ces coquillages.

### Une faible représentation dans les exportations mondiales de poissons

À l'instar de l'ensemble des marchés de matières premières, renouvelables ou non, il importe de différencier l'offre et la demande nationales de celles exprimées sur les marchés internationaux d'importation et d'exportation. De ce point de vue, les pays africains, considérés dans leur ensemble, sont nettement importateurs de produits halieutiques lorsque l'on raisonne en volume : en 2013 (date à laquelle les dernières statistiques de la FAO sont disponibles), 3,3 Mt ont été, en effet, importées contre 2 Mt exportées. Un raisonnement en valeur fait, à l'inverse, apparaît que l'Afrique est exportatrice nette, à hauteur de \$ 0,6 milliard en 2013 : les importations du continent se sont élevées

à \$ 5,2 milliards et les exportations à \$ 5,8 milliards. Le fait que l'Afrique soit un importateur net de poissons en quantité, mais exportateur net en valeur est de toute première importance pour la sécurité alimentaire du continent. À l'origine de cette réalité : l'exportation de produits « chers » comme les crevettes et les poissons démersaux (daurades, merlus, morues, etc.) et l'importation des produits moins chers à l'instar des petits pélagiques (sardines, harengs, etc.). Ces importations proviennent, en large partie, d'Europe et d'Asie.

En Afrique comme dans le reste du monde, les gros exportateurs sont naturellement les pays qui bénéficient de ressources halieutiques abondantes en fonction des conditions bio-océanographiques de leurs littoraux. Ce sont, en Afrique, le Maroc et, en deuxième position, la Namibie. Les gros importateurs sont, pour leur part, les pays les plus peuplés du continent, au premier rang desquels le Nigéria avec une consommation de 17,1 kg par habitant et par an et l'Égypte avec une consommation de 22,1 kg par habitant et par an. L'Éthiopie, deuxième nation la plus peuplée du continent, fait exception : il s'agit du pays où l'on consomme le moins de produits de la mer de tout le continent, soit 0,3 kg par habitant et par an selon les dernières statistiques disponibles.

Les marchés des principaux exportateurs africains de produits de la mer sont, en large partie,

## Principaux importateurs et exportateurs africains de produits de la mer

Principaux importateurs	Importations 2013 : \$	Principaux exportateurs	Exportations 2013 : \$
Nigéria	1 215 095	Maroc	1 867 981
Égypte	600 332	Namibie	784 628
Maurice	395 572	Afrique du Sud	518 898
Côte d'Ivoire	378 952	Maurice	385 284
Ghana	373 200	Seychelles	379 447
Afrique du Sud	367 019	Mauritanie	353 003
Angola	290 141	Sénégal	288 817
Cameroun	220 415	Nigéria	283 839
Maroc	164 774	Tunisie	174 657
Seychelles	154 534	Madagascar	130 964
43 autres pays	1 107 274	43 autres pays	634 018
<b>Total</b>	<b>5 267 308</b>	<b>Total</b>	<b>5 801 536</b>

(Source: FAO Fishstat 2013)

européens. En 2016, les deux tiers des \$ 1,9 milliard d'exportations marocaines ont été, à titre d'exemple, livrés sur le marché européen. Il n'en reste pas moins qu'année après année, les ventes augmentent vers l'Asie et vers d'autres pays du continent africain, en particulier le Nigéria, le Ghana et l'Angola.

Dans une logique comparative, force est cependant de reconnaître que le continent africain pèse encore peu sur les marchés d'exportation. La production mondiale de poissons est estimée à 174,1 Mt en 2016, dont 80 Mt pour l'aquaculture, avec une domination nette des pays asiatiques : la Chine, de loin le plus grand producteur mondial avec 61,5 Mt produites en 2014, l'Indonésie (10,6 Mt) et l'Inde (9,6 Mt). Les États-Unis se positionnent au cinquième rang de ce classement avec 5,4 Mt, tandis que le Pérou, premier producteur sud-américain, et la Norvège, premier producteur européen, occupent respectivement la neuvième et dixième place. En termes d'exportation, la Chine s'est, une fois encore, affichée en tête du classement mondial avec des recettes estimées à \$ 22,3 milliards en 2016, contre \$ 10,4 milliards pour la Norvège, deuxième exportateur mondial, et \$ 8,1 milliards pour le Vietnam. Le Maroc et la Namibie sont les deux plus grands exportateurs africains en valeur avec

des recettes estimées respectivement à \$ 2 milliards et \$ 700 millions. En 2016, le continent africain a représenté, en valeur, 4,2 % des exportations mondiales de poissons et 4 % des importations mondiales.

### Un marché dont le potentiel reste considérable

En moyenne pour le continent, la consommation de produits halieutiques, qui était juste sous la barre des cinq kilogrammes par habitant et par an en 1960, a dépassé les dix kilogrammes par habitant et par an en 2013. Ce qui s'apparente à un doublement de la consommation est, en réalité, une multiplication par plus de sept quand on considère que la population du continent africain est passée de 284 millions à 1,07 milliard d'habitants pendant cette période. Si l'on estime, de façon très générale, que 1,2 milliard d'Africains consomment, en 2016, en moyenne dix kilogrammes de poissons par habitant et par an et qu'ils dépensent, pour cela, \$ 5 par kilogramme, le marché actuel de la consommation halieutique africaine peut alors être très approximativement estimé à \$ 60 milliards par an.

Les pays européens exportent déjà de grandes quantités de harengs et de maquereaux en Afrique

et les pays asiatiques des volumes croissants de tilapia et de pangasius. La présence de tilapias d'importation en Afrique représente, à ce titre, un frein important au développement de l'aquaculture locale dans la mesure où la grande partie des produits importés se vend à des prix inférieurs à ceux des produits locaux. Certains pays latino-américains exportent également une quantité importante de produits de la mer vers le continent africain. En 2016, 27 % (en valeur) des exportations de produits halieutiques de l'Uruguay (35 % en volume) ont été faites à destination de vingt et un pays africains, principalement le Bénin, le Nigéria, le Gabon, le Cameroun et la République démocratique du Congo. Ces exportations uruguayennes vers l'Afrique se sont élevées à \$ 24 milliards, toujours en 2016. Les exportations de l'Argentine vers l'Afrique ne représentent, à l'inverse, que 2 % du total de ses exportations de produits halieutiques. Entre l'Afrique et l'Asie, les relations commerciales s'intensifient également. Force est néanmoins de constater que les exportations des produits de la pêche de la Chine se sont inscrites en baisse en 2016. Elles se sont élevées à 270 000 tonnes, soit 7 % des exportations halieutiques chinoises en volume. Le commerce européen avec l'Afrique demeure, pour sa part, dynamique. Les exportations halieutiques européennes vers l'Afrique étaient, en effet, de 340 000 tonnes en 2016, pour une valeur de

\$ 390 milliards. L'Afrique est, en cela, le marché halieutique le plus important pour les Pays-Bas, représentant 30 % de ses exportations en volume et 8 % en valeur. Le Nigéria, l'Égypte et le Maroc (crevettes crues pour la transformation et la ré-exportation) sont ses principaux partenaires commerciaux.

Au-delà de ces chiffres, il importe de souligner que le potentiel de la demande africaine est, par ailleurs, considérable. D'après les projections des Nations unies, la population africaine dépassera, en effet, deux milliards d'habitants en 2039, trois milliards en 2063 et quatre milliards en 2088. D'un point de vue commercial, cette dynamique de croissance est, sans nul doute, une grande opportunité aussi bien pour les producteurs africains que pour les exportateurs des autres continents. Celle-ci est liée non seulement à l'augmentation du nombre de consommateurs potentiels, mais également à une forte croissance attendue de la consommation par habitant. Encore faudra-t-il développer les circuits de distribution comprenant les grossistes, les transporteurs, les détaillants et toutes les activités corrélées (chambres froides, inspection sanitaire, etc.)... et que la pêche illégale et non réglementée n'empêche pas les populations africaines de tirer tous les bénéfices économiques et sociaux qu'elles seraient en droit d'en retirer.

# Viandes

À la différence de nombreuses autres matières premières agricoles, les échanges internationaux de viandes ne représentent qu'une faible fraction de la production mondiale. Si la consommation de viandes est, en Afrique, l'une des plus faibles au monde, le continent n'en demeure pas moins dépendant de ses importations en raison, notamment, d'une croissance de la production bien plus faible que celle de la demande. L'Afrique du Sud est premier producteur de viandes du continent, devant l'Égypte et le Nigéria.

## Afrique : marché des viandes en expansion, mais qui ralentit en 2016 et 2017

L'Afrique détient une forte tradition d'élevage, pastoral et agropastoral, paysan et villageois, mais aussi de polyculture-élevage. Cependant, elle voit désormais se développer un élevage industriel de volaille, autour des villes en forte croissance. L'élevage fournit non seulement du lait et des viandes, mais également une traction animale comme alternative aux solutions humaines et/ou motorisées, ainsi que de l'énergie. Il constitue, par ailleurs, un instrument d'épargne.

Le continent africain est immense, avec cinquante-quatre pays, qui vont des côtes humides de l'Afrique de l'Ouest aux plaines australes en passant par le Sahel. Il dispose donc d'une grande diversité de pâturage et d'élevage. La consommation de viandes est l'une des plus faibles au monde

avec celle de l'Asie du Sud : environ 14 kg par an et par habitant contre 42 kg au niveau mondial. L'Afrique du Nord fait cependant exception avec 27 kg par an et par habitant. Cette consommation se développe néanmoins avec la croissance économique, notamment celle de la décennie passée, la jeunesse de sa population et l'urbanisation rapide. Après la Chine et l'Inde, l'Afrique sera le continent de la croissance des viandes dans les décennies futures. Depuis 2014, la chute du prix des matières premières, secteur clé de nombre d'économies africaines, a cependant freiné cette mutation.

À l'échelle continentale, l'Afrique produit 16 Mt de viandes, soit 5 % de la production mondiale, pour une population qui représente 15 % de l'humanité. L'Afrique du Sud est le premier pays producteur suivi par l'Égypte et le Nigéria. Ce dernier est désormais un géant démographique avec plus de 180 millions d'habitants, contre seu-

## Viande en Afrique 2016

Production (1000 t)	bœuf et buffle	mouton et chèvre	volaille	porc	Total
<b>Monde</b>	<b>67 800</b>	<b>14 100</b>	<b>115 800</b>	<b>116 500</b>	<b>314 200</b>
<b>Afrique</b>	<b>6 261</b>	<b>3 100</b>	<b>5 160</b>	<b>1 370</b>	<b>15 891</b>
Afrique du Nord					
Algérie	140	320	300	0.5	761
Égypte	877	140	920	4	1 941
Afrique de l'Ouest					
Nigéria	370	490	315	260	1 435
Afrique de l'Est					
Ouganda	135	45	70	120	370
Soudan	350	480	50		880
Afrique du Sud					
Angola	104	25	31	90	250
Afrique du Sud	880	180	1 550	240	2 850
Madagascar	170	15	80	60	325
<b>Exportations (1 000 t)</b>					
<b>Monde</b>	<b>9 000</b>	<b>950</b>	<b>12 500</b>	<b>8 000</b>	<b>30 450</b>
<b>Afrique</b>	<b>90</b>	<b>40</b>	<b>93</b>	<b>30</b>	<b>253</b>
Afrique du Nord					
Égypte	10				10
Afrique de l'Est					
Soudan		6			6
Afrique du Sud		1			1
Angola					
Afrique du Sud	50		83	24	157
<b>Importations (1 000 t)</b>					
<b>Monde</b>	<b>9 000</b>	<b>950</b>	<b>12 500</b>	<b>8 000</b>	<b>30 450</b>
<b>Afrique</b>	<b>740</b>	<b>35</b>	<b>1 750</b>	<b>280</b>	<b>2 805</b>
Afrique du Nord					
Algérie	80	4	5		89
Égypte	370		10		380
Afrique de l'Ouest					
Nigéria	1	1	2	1	5
Afrique de l'Est					
Ouganda				1	1
Afrique du Sud					
Angola	75		200		275
Afrique du Sud	25	11	590	30	656

(Sources : FAO, USDA)

lement 90 millions en 1986 et il voit logiquement sa consommation de viandes croître fortement. Si l'Afrique pèse encore peu dans le commerce international des viandes, relativement à son importance démographique, elle devrait prochainement monter en puissance. Ainsi les projections de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tablent, pour 2025, sur une forte croissance des achats de viande de volaille dans toute l'Afrique subsaharienne qui sera alors l'une des zones d'importation les plus dynamiques au monde avec l'Asie du Sud-Est.

La viande bovine, viande traditionnelle pour la cuisine familiale, domine encore (36 % du total). Mais la volaille progresse très vite (30 %), devant la viande ovine et caprine (18 %) et le porc (seulement 8 %). La viande de volaille, comme dans le reste du monde, connaît, par ailleurs, la plus

forte croissance et voit sa production reposer sur deux types d'aviculture : un élevage rural traditionnel basé sur des races locales et un élevage périurbain et industriel basé sur des souches importées. Cela est particulièrement visible en Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin, Mali, Togo...

### Un continent fortement dépendant des importations

En 2016, le commerce mondial de viandes s'est établi à 31 Mt, soit une faible fraction (10 %) de la production mondiale (320 Mt). Il a néanmoins progressé de 4 % en 2016, alors qu'il avait stagné les années précédentes. Sa croissance est d'ailleurs sensiblement supérieure à celle du commerce mondial estimée à 1,7 % par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Son dynamisme a été, sans surprise, alimenté par la demande des

#### Afrique du Sud : forte croissance des importations de volaille en 2016

L'Afrique du Sud est le premier pays producteur de viandes en Afrique, devant l'Égypte et le Nigéria. L'industrie avicole y pèse 17 % de la production agricole nationale. Elle est en fort développement depuis 2000 (+ 60 %), sous l'effet d'une forte demande intérieure stimulée par la croissance économique. La consommation de viandes est ainsi passée de 40 kg/habitant en 1995 à 67 kg en 2016 et respectivement de 22 kg à 40 kg pour la volaille, soit une progression de 80 %. La production nationale n'est, en revanche, pas suffisante pour la satisfaire et les importations représentent 30 % de la consommation, soit 590 000 tonnes. Elles proviennent à 50 % du Brésil, devant les Pays-Bas (20 %), le Royaume-Uni (10 %), l'Espagne (7 %) et les États-Unis (7 %). En 2000, l'Afrique du Sud a imposé des droits antidumping aux découpes de volaille en provenance des États-Unis, mais, depuis 2015, un contingent libre de taxe a été ouvert à hauteur de 65 000 tonnes. Quant à l'Union européenne, elle bénéficie d'un accès totalement libre de taxe au marché sud-africain (sauf sur les découpes avec os) et l'Afrique du Sud est désormais son premier débouché national : 250 000 tonnes. Et les ventes européennes ont encore fortement progressé en 2016 : + 30 %. En décembre 2016 cependant, l'Afrique du Sud a déclenché une clause de sauvegarde face à l'afflux des viandes européennes et a imposé une taxe douanière de 13,9 %. De plus, elle a décrété un embargo sanitaire vis-à-vis des pays européens touchés par la grippe aviaire. Si bien qu'en 2017, ses achats à l'Union européenne devraient diminuer au profit des États-Unis. Les exportations sud-africaines sont estimées à 83 000 tonnes, dont l'essentiel a été vendu à des pays voisins (Mozambique, Namibie, Lesotho).

Début 2017, le secteur avicole sud-africain a vu sa rentabilité amoindrie en raison de la flambée des prix des matières premières (maïs et soja) pour l'alimentation animale, consécutive à une sécheresse sévère.

pays émergents. Ce sont, d'un point de vue général, les viandes blanches (porc et surtout volaille) qui ont crû le plus vite en 2016, du fait de leur compétitivité-prix et de leur relative facilité de production (industrialisation croissante). Portées par une demande chinoise exceptionnelle liée à l'effondrement de la production domestique, les exportations de viande porcine se sont notamment accrues de 10 % en 2016, tandis que les échanges internationaux de viande bovine se sont nettement repliés. Le commerce international des viandes a représenté \$ 135 milliards en 2016 avec la Chine comme premier importateur mondial et le Brésil redevenu, en 2016, le premier exportateur mondial devant les États-Unis.

À l'échelle du continent africain, la production de viandes peine à suivre la croissance de la demande urbaine, de telle sorte que les importations représentent 20 % du total de la consommation, soit le double de la moyenne mondiale (environ 10 %). Les importations sont également facilitées par des droits de douane souvent faibles, voire inexistant, ou en cours de démantèlement en raison d'accords de libre-échange. La viande de volaille domine (55 %), notamment à destination de l'Afrique du Sud (sixième importateur mondial) ou de l'Angola (huitième importateur). Plus surprenant, les importations de viande porcine arrivent à la deuxième place, notamment vers l'Angola ou la Côte d'Ivoire, et surtout en provenance d'Europe. L'Angola est, à titre d'exemple, la neuvième destination pour la viande porcine de l'Union européenne (UE). L'Afrique pèse cependant encore peu dans les échanges mondiaux de

viandes. Globalement, quatre pôles se distinguent : l'Afrique du Nord (consommateur important et importateur net), l'Égypte (importateur net), l'Afrique de l'Ouest (producteur) et l'Afrique australe et de l'Est (producteur).

Dépendante des importations, l'Afrique demeure soumise à l'évolution des prix mondiaux des viandes. Contrairement à de nombreuses matières premières dont les prix se sont redressés en 2016, ceux-ci ont reculé, et ce, dans une proportion plus importante que l'ensemble des produits agricoles. Selon la FAO, ils ont, en effet, en moyenne diminué de 7 % en 2016 après la chute de 15 % observée en 2015. Si l'ensemble des prix a été orienté à la baisse, c'est avant tout le bœuf qui a porté ce mouvement avec un repli de 12 %, celui-ci devant être, il est vrai, mesuré à l'aune des sommets historiques atteints aux États-Unis les années précédentes. Ce recul du prix moyen annuel masque néanmoins un rebond qui s'est enclenché à partir du deuxième trimestre et qui laisse à penser que l'année 2017 pourrait être plus favorable pour les producteurs mondiaux. Entre avril et décembre 2016, les prix des viandes ont, en effet, gagné 5 % en raison de la conjonction d'une réduction de la production porcine en Europe et ovine en Océanie et d'une demande asiatique robuste.

Dans ce panorama du marché mondial des viandes, il importe, en outre, de noter que les prix des grains, ingrédients essentiels pour l'élevage, ont également baissé en 2016, de 5 % en Europe notamment. Ceux-ci restent néanmoins à des niveaux relativement élevés en raison de la

### Importants flux transfrontaliers de bétail en Afrique de l'Ouest

Les six pays sahéliens, forts d'un élevage pastoral ancestral, notamment le Mali et le Burkina Faso, exportent traditionnellement du bétail vivant vers les pays côtiers (Nigéria, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin...). C'est un atout pour ces pays qui restent très pauvres. Mais ces flux sont fortement entravés par un manque d'intégration du marché régional et notamment par de nombreuses barrières douanières et administratives. Les statistiques sont rares, hormis celles établies par le Club du Sahel, le CILSS et la CEDEAO. Ainsi, en 2015, ces pays auraient importé 40 000 bovins vivants, 90 000 ovins et 10 000 caprins, pour une valeur totale de \$ 40 millions

Source : USAID 2016.

flambée qu'ils ont connue en 2011 et 2012. Cet « effet de ciseaux » qui voit les prix des intrants diminuer de façon plus modeste que ceux des viandes au stade agricole et industriel a, d'un côté, pénalisé les producteurs situés dans des bassins de production faiblement dotés en grains et, de l'autre, comparativement favorisé les éleveurs situés dans les zones céréalières, notamment en Amérique du Nord, au Brésil, en Ukraine et en Russie. Le continent africain n'a pas échappé à cette réalité et, notamment, le secteur avicole sud-africain début 2017.

### Une hétérogénéité dans la production africaine de viandes en 2016

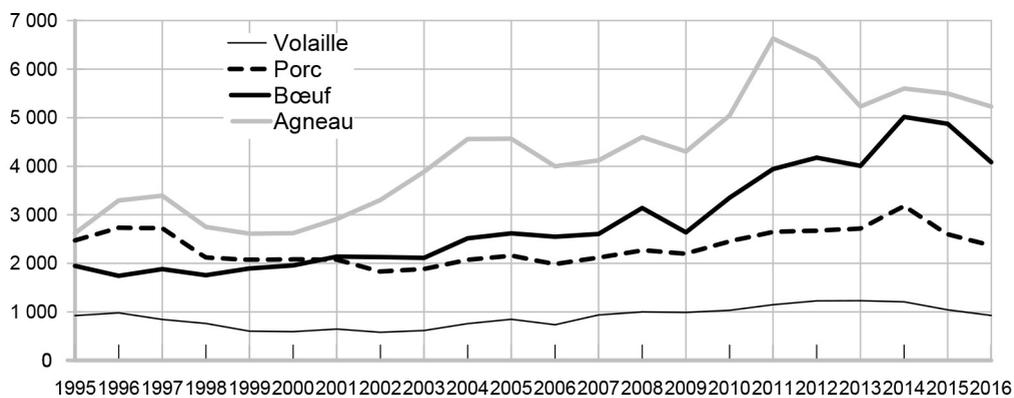
En 2016, la production de viande bovine africaine a été soutenue par des pluies favorables au pâturage dans plusieurs pays et notamment en Afrique de l'Est (Burundi, Rwanda, Tanzanie, Ouganda), tandis que l'Afrique du Sud est restée handicapée par la sécheresse. La fièvre aphteuse reste, par ailleurs, endémique dans de nombreux pays, notamment en Afrique de l'Est et australe (Kenya, Ouganda, Rwanda, Namibie, etc.) ce qui a limité la production. Il convient, à cet égard, de noter que l'Égypte a mis en place un important programme sanitaire pour éradiquer cette maladie.

Les importations de viande bovine sont surtout importantes au Maghreb et en Égypte. Elles viennent majoritairement du Brésil et de l'Inde, loin devant l'Europe, et ont repris en 2016. L'Égypte est le premier importateur africain (environ 450 000 tonnes). Depuis 2014, la viande bovine est éligible au programme d'aide alimentaire gouvernemental avec le pain, l'huile et le sucre.

L'Algérie a, pour sa part, réduit ses achats de viandes, handicapée par la forte baisse des prix du pétrole et la dévaluation du dinar (- 20 %). Concernant la viande de volaille, les importations d'Afrique du Sud ont, en revanche, progressé, contrairement à celles de l'Angola et du Bénin qui ont reculé. La grippe aviaire se développe dangereusement en Afrique de l'Ouest (Cameroun, Ghana, Nigéria) et en Égypte.

En viande ovine, le Nigéria et le Soudan, parmi les plus importants producteurs mondiaux, ont vu leur production augmenter du fait de conditions climatiques favorables aux pâturages. En 2016 et toujours en 2017, le ralentissement économique mondial et l'insuffisant rebond, voire la baisse, du prix de certaines matières premières africaines ont contraint le revenu des populations. La consommation de viandes semble, dès lors, avoir progressé moins vite, ce qui a accentué la pression à la baisse sur les prix.

**Évolution du prix des viandes dans le monde  
(en dollar US/tonne)**



(Source : FAO)



# Minerais, métaux et engrais

## Fer et métaux non ferreux

- Minerai de fer
- Bauxite et aluminium
- Cuivre

## Petits métaux

- Césium
- Chrome-ferro-chrome
- Cobalt
- Manganèse
- Tantale
- Vanadium
- Zirconium

## Métaux précieux et diamants

## Engrais

Indices Coe-Rexecode des cours des matières premières en \$

### Ensemble des métaux



# Fer et métaux non ferreux

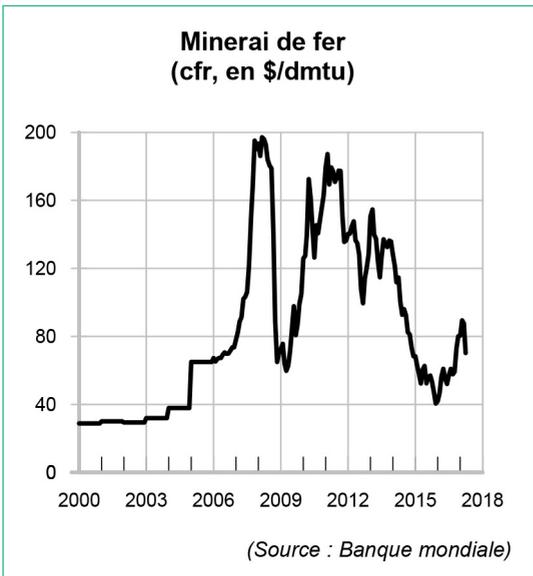
## Minerai de fer

Alors que les cours du minerai de fer s'étaient effondrés en 2015, ils ont connu une année 2016 particulièrement faste avec une progression de près de 85 %. À l'origine de cet important rebond, des conditions de marché plus favorables pour l'acier dont le minerai de fer est, pour la filière fonte, le principal intrant... mais également une reprise des activités spéculatives sur les marchés financiers du minerai, chinois notamment. Évoluant dans un contexte macroéconomique difficile, cette inflexion est assurément une bonne nouvelle pour les principaux pays producteurs africains que sont l'Afrique du Sud, la Mauritanie ou la Sierra Leone... à court terme, pour le moins, car l'avenir du minerai de fer demeure plus que jamais dépendant du dynamisme des sidérurgistes chinois et de la nature de leur demande. De ce point de vue, un minerai à haute teneur en fer, comme celui de Simandou en Guinée, peut s'avérer être un argument de poids pour faire face aux géants du secteur que sont l'Australie et le Brésil.

### Des prix en forte progression sur 2016

C'est peu dire que d'affirmer que les cours du minerai de fer ont flambé en 2016. Si l'on se réfère au prix du minerai australien, à 62 % de teneur et en référence « coût, assurance, fret » dans les ports chinois, celui-ci a, en effet, progressé de près de 85 % sur l'année 2016 et de 110 % entre son point bas du 13 janvier à \$ 39,5/t et son plus haut de l'année, à \$ 83,5/t, le 13 décembre. Cette progression est, de toute évidence, considérable d'un point de vue relatif et s'est avérée être une très bonne

nouvelle tant pour les groupes miniers présents sur ce segment que pour les pays producteurs. Elle doit néanmoins être appréciée à l'aune des fortes baisses que le minerai a connu en 2014 et 2015. Il valait, en effet, plus de \$ 150 au port chinois de Tianjin en février 2013, \$ 68 à la fin du mois de décembre 2014 et moins de \$ 40 le 31 décembre 2015. Bien que globalement régulière sur l'année, la progression des cours s'est faite en trois temps. De début janvier jusqu'à fin avril 2016, les prix du minerai de fer ont fortement augmenté (+ 64,3 % entre le 4 janvier et le 22 avril), laissant à penser



qu'une bulle spéculative s'était formée sur la base de fondamentaux du marché de bien meilleure tenue. Plusieurs éléments allaient cependant concourir pour mettre un terme – temporaire – à cette dynamique haussière : le recul des importations chinoises, en retrait de 2,2 % entre avril et mai, une nette augmentation des stocks détenus dans les ports chinois (à près de 100 Mt selon la

China Iron and Steel Association – CISA), l'appréciation du dollar américain, la volonté de la China Securities and Regulatory Commission (CSRC), l'autorité chinoise de régulation des marchés financiers, de modérer les tensions spéculatives sur les marchés de produits dérivés de Dalian et de Shanghai et... le renforcement des pressions internationales sur l'acier chinois durant le sommet du G7 d'Ise-Shima (Japon). Le minerai de fer a alors vu son prix fortement décrocher : de \$ 71 le 22 avril à \$ 49,5 à la fin du mois de mai. Il a ensuite évolué, de mai à octobre, entre \$ 50 et \$ 62, sans réelle tendance. Après un pic spéculatif vite démenti mi-octobre, le minerai de fer a alors repris sa trajectoire haussière pour terminer l'année à \$ 80,5 après un léger repli sur les derniers jours de décembre.

En provenance du Brésil et délivré dans les ports chinois, le minerai de meilleure qualité (65 % de teneur en fer) a, sans surprise, suivi une trajectoire similaire à celle du minerai d'origine australienne. Similaire, mais pas identique, car la prime payée sur le minerai brésilien s'est accrue au cours de l'année. D'environ \$ 2 par tonne en janvier 2016, celle-ci est passée à plus de \$ 14 en novembre suivant, ce qui n'est probablement pas sans signification sur la nature de la demande qui pourrait s'exprimer dans les mois à venir de la



part des sidérurgistes chinois. Au sein de la filière fonte (par opposition à la filière électrique utilisant les ferrailles), un minerai avec une teneur en fer élevée réduit, en effet, l'impact environnemental de la production d'acier. Ceci pourrait revêtir une importance toute stratégique pour l'industrie du plus grand producteur mondial, compte tenu de la volonté de Pékin de limiter l'ampleur de la pollution dans les zones urbaines.

C'est, sans surprise, le léger regain de vigueur des marchés internationaux de l'acier qui explique cette bonne performance du minerai de fer en 2016. La production mondiale d'acier brut a, en effet, progressé de près de 0,8 % en 2016, s'établissant à 1 268,5 Mt contre 1 615,4 Mt l'année précédente. En toile de fond : une très légère reprise de la demande qui, selon les prévisions de l'association de producteurs Worldsteel, s'établirait à 1 500 Mt en 2016. Rien de bien fondamental donc, mais, dans un contexte largement déprimé comme celui de l'année 2015 et du début de l'année 2016, toute bonne nouvelle a semblé bonne à prendre. La dimension « psychologique » de cette progression des cours de l'acier et, par ricochet, de ceux du minerai de fer n'est, en effet, probablement pas à exclure. L'annonce, en janvier 2016, d'un plan de réduction des capacités de production excédentaire chinoises sur la période

2016-2020 a ainsi beaucoup compté pour expliquer l'optimisme des opérateurs de marché. Début 2016, Pékin s'est engagé à les abaisser de 150 Mt sur cinq ans et de 45 Mt dès l'année 2016 en fermant, notamment, les sites de production d'acier de basse qualité. Accueillie favorablement, cette mesure a néanmoins immédiatement soulevé quelques doutes de la part des observateurs, mais également des sidérurgistes européens ou nord-américains, et ce, pour deux raisons. 300, 400, 600 Mt : il apparaît, en premier lieu, difficile de mesurer, avec précision, l'ampleur des capacités de production de sidérurgistes chinois ultra-dominants sur les marchés de l'acier brut. Réduire les capacités de production ne signifie pas, en second lieu, réduire la production et c'est bien ce qui s'est passé en Chine en 2016. Alors que la Commission pour le développement national et la réforme a annoncé que la Chine avait atteint, fin octobre, son objectif de réduction des capacités pour l'année, l'offre d'acier brut chinoise continuait, elle, sa progression : elle s'est établie à 808,4 Mt en 2016 contre 798,8 Mt en 2015, soit une hausse de 1,2 % sur l'année. Encouragées par cette dynamique, les importations chinoises de minerai de fer se sont accrues de plus de 9 % sur les onze premiers mois de l'année. L'élection surprise à la présidence des États-Unis de Donald Trump est éga-

**Production mondiale de minerai de fer**  
(millions de tonnes)

		2011	2012	2013	2014	2015
<b>Production mondiale</b>		<b>1 873.5</b>	<b>1 848.7</b>	<b>1 982.1</b>	<b>2 048.0</b>	
dont	Australie	477.3	519.9	610.0	724.0	811.2
	Brésil	373.5	380.0	391.0	399.0	422.6
	Chine	321.8	280.8	315.2	194.7	123.5
	Inde	169.7	140.0	135.8	130.0	142.5
	Russie	103.4	107.0	109.1	102.0	102.0
	Ukraine	78.6	79.8	80.6	68.0	82.0
	Afrique du Sud	52.9	56.8	57.9	67.0	61.4
	États-Unis	54.7	53.2	54.3	56.0	43.1

(Sources : World Steel Association, Gouvernement australien, Nations Unies)

**Principaux pays africains producteurs et exportateurs de minerai de fer**  
(en milliers de tonnes)

	2012	2013	2014	2015
<b>Exportations</b>				
Afrique du sud	54 002	62 763	64 799	65 264
Liberia	2 038	4 295	5 034	5 438
Mauritanie	1 226	1 308	14 599	12 132
Sierra Léone	3 961	1 200	19 190	2 585
<b>Total Afrique</b>	<b>72 265</b>	<b>92 129</b>	<b>103 623</b>	<b>85 409</b>
<b>Production</b>				
Afrique du sud	59 000	60 600	66 920	61 380
Égypte	3 930	1 422	1 500	1 500
Liberia	3 250	4 100	4 900	4 300
Mauritanie	11 500	13 000	13 000	11 600
Sierra Léone	6 730	16 490	21 420	2 563
<b>Total Afrique</b>	<b>86 087</b>	<b>96 453</b>	<b>109 265</b>	<b>82 343</b>

*(Source : Worldsteel)*

lement un facteur explicatif de l'augmentation des cours de nombre de matières premières (acier, cuivre, charbon), et notamment du minerai de fer ce qui a porté les prix. Lors de sa campagne, celui-ci avait fait de la défense de la sidérurgie américaine et de la relance des dépenses d'infrastructure une priorité et il était donc logique que les différents minerais et métaux susceptibles d'en bénéficier voient leur prix croître. Logique... à court terme, car de nombreuses incertitudes entourent le projet du président américain : de sa faisabilité technique jusqu'à sa portée effective sur le plan économique. En dépit d'une certaine amélioration des fondamentaux des marchés de l'acier et du minerai de fer, il n'est, de ce point de vue, pas improbable que les stratégies spéculatives aient pris le pas sur la rationalité économique pour expliquer le fort rebond des cours.

Quelle que soit la portée de cette dernière affirmation, force est de constater que les géants du minerai de fer que sont Vale, BHP Billiton, Rio Tinto et Fortescue Metals Group (FMG) ont largement profité de cette embellie, à la fois au regard de leurs résultats et de leur niveau d'endettement. Rio Tinto a ainsi pu afficher un résultat net de \$ 4 617 milliards en 2016 contre \$ 866 millions

pour 2015, tandis que sa dette nette s'est fortement réduite, s'établissant à \$ 9 587 milliards contre \$ 13 783 milliards l'année précédente. Premier producteur mondial de minerai de fer, le brésilien Vale a, pour sa part, renoué avec les profits en 2016 avec un résultat net de \$ 3,98 milliards. Sa dette nette est néanmoins restée stable, s'établissant à \$ 25 075 milliards au 31 décembre 2016 contre \$ 25 234 milliards une année auparavant. Les investisseurs ont largement salué ce retournement de tendance et ont permis à ces différents groupes de connaître une très forte progression de leur valorisation boursière sur les marchés de Londres, New York ou Sydney.

### **Le continent africain, un des enjeux de la stratégie sidérurgique chinoise**

Si l'on s'en tient aux dernières statistiques disponibles de Worldsteel, les pays africains comptent, en réalité, assez peu, sur le marché mondial du minerai de fer. Avec près de 82,34 Mt produites en 2015, le continent africain a représenté à peine plus de 4,1 % de la production mondiale de ce minerai alors que les productions brésiliennes et australiennes, de 422,54 Mt et 811,24 Mt respec-

tivement pour 2015, ont compté pour 21 % et 40,4 % de l'offre mondiale. Le constat est légèrement plus favorable pour les exportations africaines qui se sont établies à 85, 41 Mt en 2015, soit environ 5,8 % des exportations mondiales. Parmi les pays producteurs du continent, l'Afrique du Sud occupe une place prépondérante avec, en 2015, plus de 76 % des exportations et 74,5 % de la production en Afrique. Deuxième producteur, la Mauritanie suivie de la Sierra Leone et du Liberia dont les volumes de production, et donc d'exportation, ont grandement varié au cours des années.

On aurait cependant tort de minimiser le rôle que joue... ou jouera le continent africain sur le marché mondial du minerai de fer : l'Afrique du Sud, la Sierra Leone et la Guinée Équatoriale ont marqué l'actualité en 2016, tout comme les groupes miniers chinois qui se sont largement repositionnés sur le continent africain à la faveur du retrait des entreprises occidentales et, probablement, d'une chute préalable des cours qui a autorisé une « chasse aux bonnes affaires ».

Durement éprouvée par l'épidémie de fièvre Ebola en 2014 et 2015, la Sierra Leone a trouvé en 2016 des nouvelles réconfortantes. Le groupe sidérurgiste chinois Shandong Iron and Steel a, en effet, racheté les 75 % qui lui manquaient dans la mine de Tonkolili. Dopée par un investissement de \$ 700 millions, la mine pourrait voir sa production annuelle passer de 20 Mt à 35 Mt et faire de la Sierra Leone le deuxième plus grand producteur africain de minerai de fer après l'Afrique du Sud et devant la Mauritanie.

L'actualité de 2016 semble avoir été plus calme du côté des deux grands producteurs africains de minerai de fer que sont la Mauritanie et l'Afrique du Sud. Cette dernière a vu le groupe Anglo American poursuivre la réorganisation des actifs miniers qu'il détient dans ce pays, qu'il s'agisse des diamants, du platine ou du minerai de fer. Parmi les « pépites » du groupe, Kumba Iron Ore, sa filiale sud-africaine qui exploite les mines de fer de Sishen, de Kolomela et de Thabazimbi. En 2016, Sishen a produit 28,4 Mt de minerai de fer et Kolomela 12,7 Mt. En 2016, l'entreprise a vu sa valorisation boursière flamber. Sa cotation sur la bourse des actions de

Johannesburg a, en effet, progressé de plus de 286 % sur l'année 2016, passant ainsi de 4 120 rands le 1<sup>er</sup> janvier à 15 900 rands le 30 décembre, tandis qu'elle passait, sur le marché américain, de \$ 0,78 à \$ 3,83 sur l'année 2016 soit une progression de... 391 %. Certes très sensibles à l'effet « prix du minerai », les investisseurs ont également salué l'acquisition par le leader sud-africain de la totalité des parts de la mine de Sishen après plusieurs années de bataille judiciaire. Selon certains observateurs, ceci pourrait conduire Anglo American à la revendre afin de contribuer à son désendettement. Dans le domaine minier, les opérations importantes ne sont cependant pas celles qui sont les plus visibles dans l'immédiat. La volonté du milliardaire indien Anil Argawal de prendre une participation de 12 % dans le capital d'Anglo American *via* son entreprise Vedanta Ressources pourrait ainsi préfigurer un renforcement du positionnement indien sur le minerai de fer africain.

### Rio Tinto quitte Simandou

Bien que n'apparaissant aujourd'hui pas dans le panel des pays producteurs, la Guinée-Conakry a, une fois encore, elle aussi rythmé l'actualité minière de 2016 au travers du fameux projet Simandou. Pour rappel, celui-ci permettrait de produire 100 Mt de minerai de fer de haute qualité (65,5 % fe), soit plus que l'ensemble de la production actuelle du continent, et ce, pour une période de quarante ans. Ce qui pourrait être de nature à changer radicalement la réalité de l'économie guinéenne et, probablement, le positionnement de l'Afrique sur le marché mondial du fer s'est cependant avéré être une vaste saga économique-juridique depuis deux décennies. Parmi les derniers développements de 2016, le retrait du projet de la Société financière internationale qui a exercé son option de vente des 4,6 % qu'elle détenait dans le projet, mais surtout celui de Rio Tinto, deux décennies après avoir reçu les premières autorisations d'exploration. En octobre, le groupe anglo-australien a, en effet, annoncé avoir trouvé un accord pour revendre les parts qu'il détenait dans la joint-venture Simfer en charge de développer le projet. Ce sont ainsi 46,6 % de la coen-

treprise qui ont été vendus au groupe chinois China Aluminium co (Chinalco) déjà détenteur de 41,3 % du capital du projet. La faiblesse des cours, telle a été la raison invoquée par Rio Tinto pour expliquer cette cession, mais la volonté du groupe de se recentrer sur des minerais à fort potentiel tels que celui du cuivre n'est peut-être pas non plus à exclure. Quelles qu'en soient les motivations, l'opération d'un montant compris entre \$ 1,1 milliard et \$ 1,3 milliard a certes reçu l'assentiment du gouvernement guinéen, lui-même détenteur de 7,5 % de Simandou, mais demeure nimbée d'incertitudes. La première tient à la réalité des financements que Chinalco devrait trouver pour réaliser une telle acquisition. Celle-ci implique, en effet, de développer d'importantes infrastructures, au premier rang desquels un port et une ligne de chemin de fer de 650 km. L'appui financier de Pékin pourrait être, de ce fait, nécessaire. La seconde s'inscrit dans la longue liste des conflits juridiques qui ont émaillé l'histoire du projet depuis sa création et qui opposent principalement Rio Tinto au groupe BSG Resources de Beny Steinmetz. En 2016, des allégations de corruption remontant à 2011 ont ainsi visé le groupe Rio Tinto, suspecté d'avoir versé \$ 10,5 millions à un consultant afin de s'assurer des droits sur Simandou. En février 2017, il démentait cependant les rumeurs faisant état d'un risque d'échec de cette opération en raison de ces derniers développements judiciaires.

### L'exploitation du potentiel africain en question

La Guinée n'est pas le seul pays africain à vouloir développer son activité d'extraction de fer. Parmi les autres prétendants au marché, le Congo-Brazzaville, dont le sous-sol est riche en minerais, mais dont l'exploitation achoppe depuis plusieurs années sur la question des infrastructures de transport. Ceci est particulièrement vrai dans la province de la Sangha, non loin de la frontière du Gabon et du Cameroun, où se situent trois projets : celui du mont Avima détenu par le groupe australien Core Mining, celui de Badondo dont dispose Equatorial Resources et pour lequel l'entreprise a annoncé, en novembre 2016, vouloir

investir \$ 1,2 milliard et, enfin, celui de Nabeba-Nbalam situé entre le Congo et le Cameroun et détenu par Sundance Resources. Pour contourner les 1 000 km qui éloignent la mine d'Avima au port congolais de Pointe Noire, Avima Iron Ore, la filiale de Core Mining a annoncé en février 2017 vouloir évacuer le minerai de fer *via* le Gabon et son port minéralier d'Owendo, distant de « seulement » 400 km de la mine. IronRidge Resources dispose, pour sa part, de permis de recherche à Tchibanga et à Belinga, au Gabon, et a annoncé sa volonté de passer à la phase d'exploration. Du côté du Nigéria enfin, l'Australien Kogi Iron a annoncé, début mars 2017, avoir obtenu deux licences d'exploitation minière pour son projet de minerai de fer d'Agbaja. Une étude de pré faisabilité établie en janvier 2014 avait fait état d'une production potentielle de 5 Mt par an sur vingt et un ans. Durement éprouvé par la chute des prix pétroliers, le Nigéria pourrait voir la diversification de son économie passer par un renforcement du secteur minier, ce qui nécessiterait de substantiels investissements auxquels le fonds souverain du pays, la *Nigerian Sovereign Investment Authority* (NSIA), pourrait participer.

### Des perspectives très incertaines pour 2017

En dépit du rebond observé en 2016, la guerre des prix engagée par les *big four* (Vale, Rio Tinto, BHP Billiton et Fortescue Metal Group) ne s'est guère atténuée. Comme en témoigne la récente mine SD11 mise en œuvre par le leader brésilien et qui permettra de produire, à pleine capacité, 90 Mt par an à des coûts inférieurs à \$ 10/t, la quête d'une plus grande efficacité est, plus que jamais, d'actualité. Avec une offre mondiale stimulée par l'ouverture de nouvelles mines au Brésil, mais également en Australie, il faudrait que la demande en provenance de la sidérurgie, et notamment celle de Chine, conserve une vigueur importante pour qu'une nouvelle chute des cours ne s'observe pas. De ce point de vue, force est de constater que les batailles réglementaires sur l'acier qui se sont amplifiées en 2016 entre l'Europe, la Chine et les États-Unis ne sont pas de bon augure. Cette demande devrait, par ailleurs,

s'adresser en très large partie aux marchés internationaux. L'hypothèse est plus que raisonnable, mais il convient de ne pas oublier que la remontée des cours du minerai de fer pourrait également relancer l'activité minière en Chine. Le minerai chinois est certes d'une qualité très relative, mais une fraction, même marginale, de la demande nationale qui lui serait adressée pourrait être de nature à peser sur les cours mondiaux. Une demande d'enquête sur des pratiques de dumping en provenance du Brésil et d'Australie a d'ailleurs récemment été portée par l'Association des mines métallurgiques de Chine au nom d'une vingtaine d'entreprises minières nationales et tend à démontrer que l'industrie chinoise du fer jouera de ses atouts pour tenter de rivaliser avec les géants mondiaux du secteur. Peter Poppinga, directeur exécutif de Vale, ne croyait cependant pas à cette hypothèse d'un redéploiement de l'offre chinoise et annonçait un prix plancher pour le minerai de fer qui ne saurait être inférieur à \$ 70/t en 2017.

À l'instar d'autres minerais tels que le cuivre, l'année 2016 a vu un renforcement des intérêts chinois sur le minerai de fer africain, en Guinée et en Sierra Leone notamment. Si la volonté de sécu-

riser des ressources nécessaires à l'activité sidérurgique chinoise semble patente, l'idée de tirer opportunément profit d'un niveau réduit de valorisation des projets ne peut également être exclue. La Chine, mais pas uniquement, car ceci ne doit pas faire oublier le positionnement stratégique d'entreprises minières australiennes au Congo, au Cameroun ou au Gabon. Force est néanmoins de reconnaître que la forte incertitude sur le niveau des prix futurs du minerai de fer, mais aussi sur les développements internationaux des marchés de l'acier n'est guère favorable aux investissements dans les projets miniers et il est probable qu'il faille attendre encore quelques années avant que certaines mines africaines ne soient effectivement mises en production. L'année 2016 a, néanmoins, laissé transparaître une dimension stratégique nouvelle : celle d'une demande accrue pour un minerai à haute teneur en fer dont les vertus environnementales sont valorisées. Si celle-ci se pérennise, les pays africains, au premier rang desquels la Guinée, auraient une carte maîtresse à jouer... à condition que leurs codes et les conventions minières le permettent. Le renforcement du positionnement de Chinalco dans ce pays en est, peut-être, le signe avant-coureur.

# Bauxite et aluminium

---

Partageant avec la quasi-totalité des minerais et métaux l'impressionnant rebond observé à partir du début de l'année 2016, l'aluminium a vu ses conditions de marché s'améliorer considérablement. Comme souvent, c'est de la Chine que sont parvenues les nouvelles importantes et elles ont été bonnes en 2016 avec un accroissement de la demande favorisé par la bonne tenue des secteurs immobilier et automobile. Ceci aurait pu stimuler la demande d'importation de bauxite, mais il n'en fut rien, celle-ci s'inscrivant en recul de plus de 7 % en 2016 à 51,78 Mt. Il était alors logique que les cours baissent. L'année n'a pourtant pas été mauvaise pour la Guinée, premier producteur africain de bauxite. En décembre 2016, elle est devenue, pour la première fois, le premier exportateur mondial de ce minerai sur le marché chinois, devant l'Australie et le Brésil. Avec la prise de contrôle annoncée du gisement de fer de Simandou par Chinalco et le positionnement de Hongqiao sur la bauxite, c'est peu dire que la Guinée s'inscrit au cœur des stratégies d'approvisionnement du gigantesque secteur industriel chinois, d'autant que les perspectives à moyen et long termes apparaissent favorables. Une question demeure néanmoins en suspens, et ce, depuis de nombreuses années : le pays pourra-t-il enfin tirer profit de sa position stratégique sur la bauxite pour s'intégrer en aval de la filière et ainsi espérer capter davantage de valeur ajoutée ?

---

Une progression quasi interrompue des cours : c'est probablement l'affirmation qui caractérise au mieux l'évolution des prix au comptant sur le marché de référence du *London Metal Exchange* (LME). De \$ 1 465/t le 4 janvier 2016, celui-ci est, en effet, passé à \$ 1 713/t le 31 décembre, soit une hausse d'un peu moins de 17 % sur l'année. Cette tendance haussière ne semble d'ailleurs pas

vouloir s'infirmier sur le premier trimestre de l'année 2017 : le cours spot de l'aluminium s'affichait ainsi à \$ 1 946/t le 31 mars 2017, en hausse de plus de 14 % par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

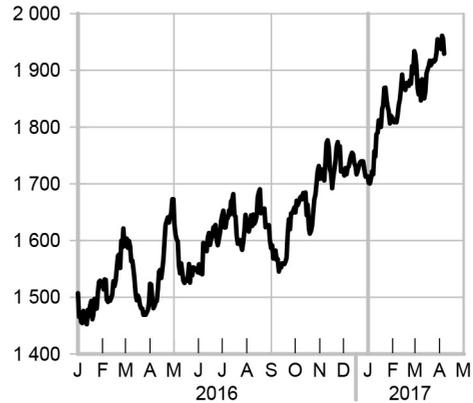
La performance est remarquable, mais, à l'instar de nombreux minerais et métaux, cette hausse des cours doit être relativisée en raison des baisses considérables enregistrées en 2014 et

**Prix de l'aluminium, comptant, Londres  
(en dollar/tonne)**



(Source : London Metal Exchange)

**Prix de l'aluminium, comptant, Londres  
(en dollar/tonne)**

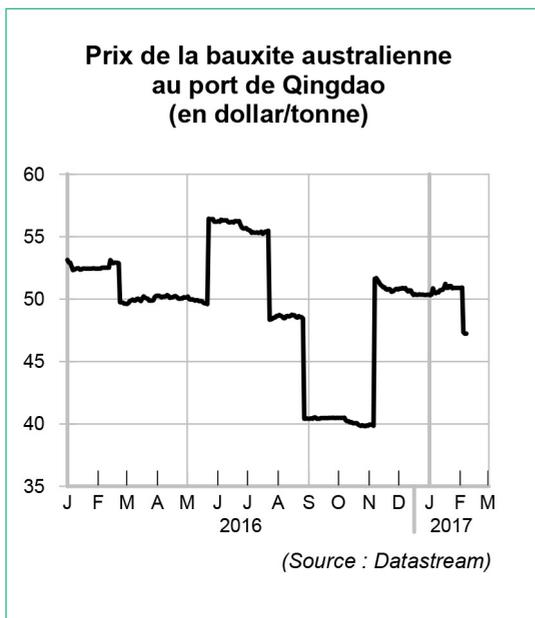


(Source : London Metal Exchange)

2015. Celle-ci a, en effet, uniquement permis au métal blanc de revenir à son niveau de mai 2015, bien loin des sommets atteints au plus fort du fameux super-cycle des matières premières. Une demande plus importante que prévu combinée à une offre dont la croissance a ralenti et à des stocks en déclin : telle a été, en définitive, l'équation simple permettant de comprendre la trajectoire haussière des prix de l'aluminium en 2016. Selon l'*International Aluminium Institute*, la production d'aluminium primaire s'est établie à 58,89 Mt en 2016 contre 57,73 Mt en 2015, soit une hausse d'un peu moins de 2 %. Premier producteur mondial, la Chine a vu son offre passer de 31,51 Mt en 2015 à 31,64 Mt en 2016, une des plus faibles progressions de son histoire. Pour mémoire, elle avait augmenté de près de 15 % sur l'année 2015. En base mensuelle néanmoins, la production chinoise était de 2 891 Mt en décembre 2016 contre 2 518 une année auparavant. La consommation s'est, pour sa part, accrue de 4,4 % par rapport à 2015, pour s'établir à 58,7 Mt, selon les statistiques de l'*Economist Intelligence Unit*. L'aide apportée, en 2016, par Pékin à son économie a notamment stimulé la demande interne de métal (+ 8,6 %), en particulier dans les secteurs de l'automobile (+ 6,83 %) et de

l'immobilier. À cela s'est ajoutée la diminution des stocks officiels d'aluminium dans les entrepôts du LME. Alors qu'ils s'élevaient à 2,85 Mt à la mi-mars 2016, ils chutaient à 2,2 Mt fin décembre 2016 et à près de 1,85 Mt au début du mois d'avril 2017.

Le facteur politique n'est enfin probablement pas à exclure pour comprendre les développements du marché de l'aluminium en 2016 : l'élection, à la présidence des États-Unis, de Donald Trump dont une des promesses de campagne a été de relancer massivement les dépenses d'infrastructure dans le pays, mais également les batailles réglementaires entre la Chine, l'Europe et les États-Unis sur fond de contestation des surcapacités de production en Chine et d'accusation de concurrence déloyale. L'*International Trade Commission américaine* (USITC) a ainsi lancé, en avril 2016, une enquête sur la réalité de la concurrence à laquelle l'industrie américaine était confrontée avec pour ambition de mesurer l'impact des fameux « fake semis », ces produits semi-finis chinois échappant aux taxes à l'exportation auxquelles est soumis l'aluminium primaire. Autre pomme de discorde : les exportations chinoises d'aluminium que les industriels américains soupçonnent de passer par des pays tiers (le



Mexique notamment) afin de s'affranchir des taxes auxquelles elles sont normalement assujetties. La *China Nonferrous Metals Industry Association* (CNIA) a fermement rejeté ces accusations.

Au sein de la filière « aluminium », l'alumine australienne a, pour sa part, vu son prix fortement augmenter au cours du dernier trimestre 2016 pour s'établir à près de \$ 350/t en raison, probablement, d'un accroissement du comportement de stockage des *smelters* chinois. Il faut néanmoins reconnaître que, sur les premiers mois de 2016, la faiblesse des prix domestiques de l'alumine avait déprimé la demande d'importation et donc les prix internationaux. Naturellement bien moins volatile que le métal qu'elle permet de produire, la bauxite a, quant à elle, affiché une relative stabilité sur l'année 2016. Si l'on se réfère au prix indicatif du minerai australien importé (coût, assurance, fret) dans le port chinois de Qingdao, celui-ci est ainsi passé de \$ 53,14 le 1<sup>er</sup> janvier 2016 à \$ 50,36 fin décembre, soit une baisse de 5,2 %. Son évolution au cours de l'année n'a néanmoins pas été linéaire : la bauxite a, en effet, atteint son plus haut de l'année en mai 2016 à près de \$ 56/t, soit 370 yuans, et son point bas en octobre à un peu moins de \$ 40/t. Parmi les probables explications

de l'importante baisse des cours observée à partir du milieu de l'année 2016 figure le fort recul des importations chinoises de bauxite : en juillet, celles-ci se sont établies à 3,63 Mt contre 5,11 Mt en mars. Il faut dire que les importateurs chinois avaient largement garni leurs entrepôts au début de l'année 2016 pour faire face à l'embargo que la Malaisie a décrété sur ses exportations de bauxite.

En dépit de cette évolution des prix, l'année a, selon toute vraisemblance, été belle pour la Guinée, principal producteur africain de bauxite et détenteur de plus du quart des réserves mondiales de ce minerai selon l'*United States Geological Survey* (USGS). En décembre 2016, alors que les importations chinoises de bauxite chutaient de près de 34 % par rapport à décembre 2015 et de 9,8 % par rapport à novembre, soit 4,66 Mt, le pays a vu ses exportations vers la Chine s'établir à 1,82 Mt, contre... 1,68 Mt pour l'Australie. Si le mois de janvier 2017 a rétabli l'Australie comme premier fournisseur mondial de bauxite au géant chinois depuis le retrait de l'Indonésie, la performance n'en demeure pas moins considérable. Sur l'année 2016, les exportations guinéennes vers la Chine se sont ainsi établies à près de 11,94 Mt. Il faut reconnaître néanmoins que la concurrence internationale s'est moins fait ressentir avec les interdictions d'exportation de minerai non transformé par l'Indonésie puis par la Malaisie. Pour rappel, l'embargo imposé début 2014 par l'Indonésie sur ses exportations de minerais bruts avait permis à la Malaisie de fortement accroître, en 2015, ses livraisons de bauxite vers la Chine. Les dommages environnementaux que cette montée en puissance avait provoqués avaient néanmoins rapidement poussé Kuala Lumpur à stopper de façon temporaire cette activité. Le moratoire sur les mines de bauxite a, depuis, plusieurs fois été étendu dans ce pays. En mars 2017, il a été de nouveau renouvelé pour une période de trois mois.

Du côté indonésien en revanche, une rationalité économique à court terme a poussé le pays à alléger, en janvier 2017, les règles de l'embargo sur l'exportation de minerais, parmi lesquels la bauxite. Il n'est cependant pas certain que ceci soit de nature à changer de nouveau la physiologie du marché *seaborne* de la bauxite.

**Principaux producteurs mondiaux de bauxite et d'aluminium**

(en milliers de tonnes)

	Bauxite		Alumine	
	2015	2016e	2015	2016e
<b>Production mondiale</b>	<b>293 000</b>	<b>262 000</b>	<b>119 000</b>	<b>118 000</b>
États-Unis			4 540	2 500
Australie	80 900	82 000	20 100	20 700
Indonésie	202	1 000	70	450
Chine	65 000	65 000	59 000	58 500
Brésil	33 900	34 500	10 500	10 800
Guinée	18 100	19 700		
Inde	23 800	25 000	5 510	5 860
Jamaïque	9 630	8 500	1 870	1 850
Kazakhstan	4 680	4 600	1 450	1 400
Russie	5 900	5 400	2 590	2 700

(Source : WBMS)

L'aluminier chinois Hongqiao avait certes coutume de s'approvisionner en bauxite indonésienne, mais il a, suite à l'embargo, largement investi en Guinée dans le cadre d'un consortium qui l'associe à la Société minière de Boké (SMB). Il est dès lors peu probable qu'il modifie sa stratégie, et ce, à l'instar de nombre d'acheteurs chinois qui semblent vouloir faire preuve de prudence face aux imprécisions réglementaires de Kuala Lumpur. Pour mémoire, l'Indonésie avait exporté pas moins de 32,1 Mt de bauxite en 2013. Parmi les principaux producteurs figurent donc la Chine, la Guinée, l'Indonésie et la Malaisie donc, mais également l'Inde dont le positionnement industriel sur l'acier et l'aluminium devrait lui conférer un rôle sans cesse croissant sur les marchés des minerais et de métaux. Ainsi, parmi les faits significatifs de 2016, figure probablement l'accroissement des capacités de production de bauxite de Nalco, compagnie nationale indienne de l'aluminium, qui sont passées de 6,82 Mt à 7,32 Mt.

Parmi les millions de tonnes exportées de Guinée vers la Chine en 2016, figurent donc les larges approvisionnements d'Hongqiao, mais aussi le premier échantillon de 55 000 tonnes

d'Emirates Global Aluminium (EGA) et de sa filiale guinéenne Guinea Aluminium Corporation (GAC). L'ambition du groupe émirati est de produire près de 12 Mt de bauxite par an pour satisfaire les besoins des alumineries du Golfe. Ceci implique le développement du port industriel de Kamsar, sur la côte atlantique pour l'accueil de navires de taille *capsize* et *newcastlemax*. Le positionnement d'EGA en Guinée n'est pas isolé et répond à la volonté affichée en juillet 2015 de porter les exportations de bauxite du pays à 40 Mt d'ici à 2024. Le ministre guinéen des Mines, Abdoulaye Magassouba, a même déclaré que le pays envisageait de porter sa production à 60 Mt en 2020. De nombreux partenariats internationaux ont été noués à cette fin. La Société financière internationale (SFI), bras financier de la Banque mondiale, a ainsi accordé à l'été 2016 un financement de \$ 200 millions à la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) détenue à 51 % par Halco, une joint-venture associant notamment Alcoa et Rio Tinto, et à 49 % par l'État guinéen. S'inscrivant dans un vaste plan d'expansion de \$ 1 milliard impliquant de nombreux bailleurs de fonds, celui-ci vise à soutenir la CBG dans sa stratégie de porter ses capacités de production de

13,5 Mt/an à 18,5 Mt/an à l'horizon 2018 et à 27,5 Mt/an en 2022. En février 2017, Africa Finance Corporation (AFC) a, pour sa part, annoncé un financement à hauteur de \$ 205 millions pour le développement de la mine de Bel Air, gérée par la compagnie Alufer Mining et dont la production annuelle serait de 5,5 Mt. De son côté, le groupe Gajah Investments Group basé à Dubaï a annoncé vouloir lever quelque \$ 8 milliards pour développer la mine de bauxite Boffa Sud, acquise auprès des autorités de Conakry en mars 2016 et dont la ressource estimée est de 8 milliards de tonnes. Rappelons enfin que l'accord qui lie depuis 1992 l'Iran et la Guinée a été renouvelé en 2015. Pour mémoire, l'Iran possède 51 % du projet Société des bauxites de Dabola-Tougue et projette de tripler sa production d'aluminium d'ici 2025 via une injection de \$ 505 millions de l'*Iranian Mines Industries Development and Renovation Organization* (IMIDRO).

Les perspectives à moyen terme sur le marché international de la bauxite semblent bonnes. Selon l'un des vice-présidents d'Alcoa, la demande mondiale de bauxite pourrait, en effet, progresser de 8 % en moyenne sur les prochaines années et atteindre 130 Mt d'ici 2026. La raison principale : un accroissement constant de la demande de bauxite de qualité de la part de la Chine dont les

réserves en minerai à haute teneur s'épuisent. La technologie pourrait cependant, selon certains, modifier la réalité du marché de la bauxite dans les années à venir. La Chine dispose d'abondantes ressources en bauxite, mais leur ratio alumine/silice rend leur exploitation plus coûteuse. L'effort de recherche et développement engagé par les groupes industriels pour dépasser cette contrainte technique pourrait, s'il aboutit, limiter pour partie la forte dépendance chinoise aux importations. Ceci ne serait, en définitive, pas nouveau : la Chine avait développé une technologie permettant d'exploiter ses gisements de latérites et de produire de la fonte de nickel lorsque les approvisionnements en nickel lui avaient fait défaut. Il convient, par ailleurs, de noter que si les investissements considérables reçus par la Guinée depuis 2015 sont, de toute évidence, un motif de grande satisfaction, ils ne doivent pas, pour autant, faire oublier deux points essentiels dans le développement économique du pays : la maximisation et la redistribution des ressources fiscales tirées de l'extraction de la bauxite et une nécessaire intégration en aval de la filière aluminium. Depuis le retrait de Rusal du pays en 2012, les projets souvent annoncés de développement d'alumineries locales tardent encore à se concrétiser.

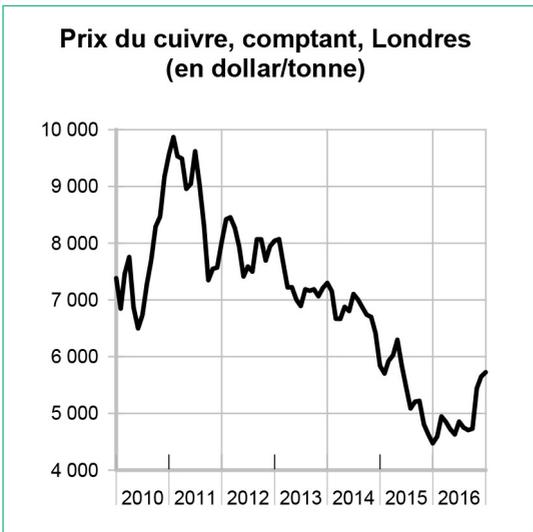
# Cuivre

2016 était probablement l'année de tous les dangers pour les industries cuprifères de la République démocratique du Congo et de la Zambie. Avec un important rebond sur les deux derniers mois de l'année, les cours du cuivre ont pourtant effacé les pertes de l'année 2015 et redonné du souffle aux deux premiers exportateurs africains. Si les incertitudes macroéconomiques de 2017 ne sont pas sans conséquence sur le niveau des prix d'un métal connu pour sa forte volatilité, les perspectives à moyen terme suggèrent, quant à elle, un déficit structurel de l'offre de nature à soutenir les cours. Pour que les pays producteurs africains puissent en profiter, des défis restent cependant à relever avec, une fois encore, la « stabilité » pour maître-mot : stabilité du cadre fiscal pour les entreprises minières internationales présentes sur le sol africain et, plus globalement, du climat des affaires, stabilité sociale et politique et... stabilité de la production d'électricité, critère essentiel au maintien et au développement des activités d'extraction et de transformation des minerais.

## Un rebond salutaire

L'année 2016 a été, sans conteste, bien particulière pour le cuivre. À la différence de la quasi-totalité des métaux de base qui ont vu leur prix rebondir fortement dès les premiers mois de l'année, le prix du métal rouge a en effet tardé à se remettre d'une année 2015 ô combien difficile. De janvier à octobre, le cours au comptant du cuivre sur le London Metal Exchange (LME) a mollement erré entre \$ 4 500 et \$ 5 000, sans qu'aucune tendance ne se dessine. Puis, il a crû de plus de 28 % entre le 24 octobre et le 28 novembre pour

atteindre \$ 5 935, son plus haut niveau depuis 21 mois. De quoi disqualifier la plupart des pronostics de début d'année 2016 qui ne signalait aucune véritable amélioration pour l'année en cours en raison de facteurs d'offre et de demande peu enthousiasmants. Salutaire respiration après une telle envolée ou prémisse d'un important mouvement de correction, le mois de décembre n'a cependant pas confirmé l'optimisme du mois précédent, les prix s'inscrivant en retrait de 4,7 % pour terminer l'année à \$ 5 500, leur niveau de fin janvier 2015. C'est, en définitive, sur une performance très honorable que s'est achevée l'année

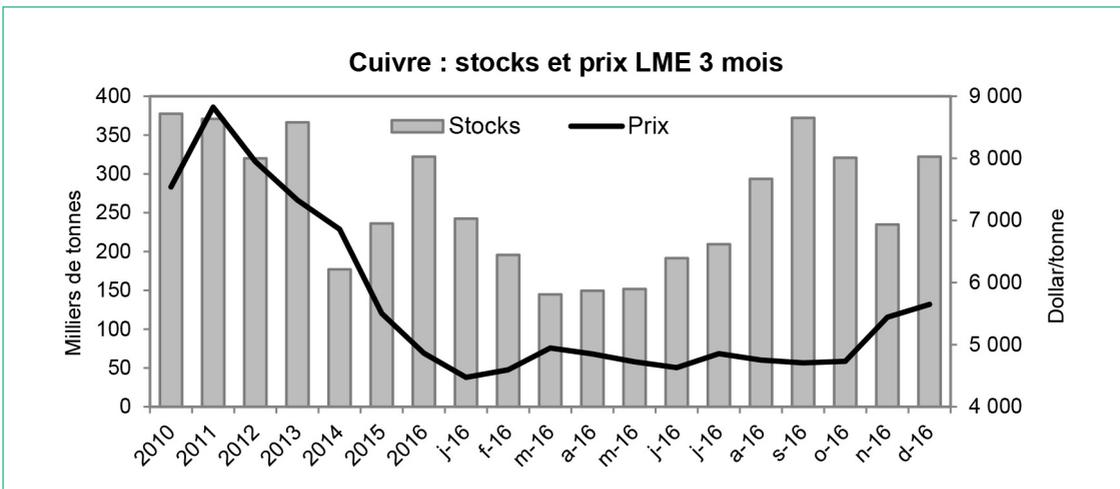


2016 avec une progression de 18,4 % des cours au comptant sur le marché de référence londonien. De quoi reprendre quelques couleurs, après l’effondrement des prix de 14,5 % et 25 % observé respectivement en 2014 et 2015, d’autant que les prix sont repartis à la hausse au cours du mois de janvier 2017 pour atteindre de nouveau \$ 5 900. Conséquence logique de cette évolution des cours, Codelco, entreprise chilienne et premier producteur mondial, a vu sa santé financière s’améliorer au troisième trimestre de l’année, limitant ainsi les pertes du premier semestre évaluées à \$ 97 millions. Prévoyant de meilleurs lendemains et

confronté à une forte concurrence internationale, le leader chilien s’est engagé dans un plan de développement et de modernisation de ses mines de \$ 18 milliards d’ici à 2020 grâce, notamment, à une injection de l’État de \$ 975 millions après celle de \$ 600 millions en 2015.

### Amélioration des fondamentaux ou flambée spéculative ?

L’inflexion positive de la dynamique des prix du cuivre ne peut manquer de surprendre, à l’instar des résultats des élections présidentielles américaines. Car c’est en partie dans le programme économique du nouveau président Donald Trump que les marchés ont trouvé à se ragaillardir. La volonté d’investir \$ 500 milliards – ou plus ! – dans les infrastructures, promesse d’une demande de cuivre accrue, ne pouvait en effet qu’être accueillie favorablement. Qu’elle soit physique ou financière et dans l’attente d’actions concrètes du nouveau gouvernement américain, c’est donc une logique spéculative ou, pour le moins, anticipative, qui a présidé à l’envolée tardive des prix de ce métal. Ceci n’est pourtant pas le seul facteur explicatif de la flambée automnale des cours et, en définitive, d’une année favorable pour le métal rouge. Avec une consommation qui s’est élevée à 1 810 Mt en 2015 et à 1,58 Mt sur la période allant de janvier à octobre 2016, les États-Unis pèsent en réalité moins de



10 % de la demande mondiale de cuivre et c'est donc sur d'autres fondamentaux que les marchés ont fondé leur optimisme.

Il n'y avait pourtant à court terme que peu d'éléments favorables à une hausse des cours tant du côté de l'offre que de celui de la demande, et c'est bien ce qui peut expliquer l'atonie des cours du cuivre sur les dix premiers mois de 2016. Selon les données de l'International Copper Study Group (ICSG), la demande de cuivre raffiné s'est certes établie à 17,53 Mt sur les trois premiers trimestres de l'année 2016, en progression de 3,3 % sur une base annuelle, mais l'offre s'est également accrue, et ce, dans des proportions avoisinantes. L'offre mondiale de cuivre raffiné a en effet progressé de 3 % sur les neuf premiers mois de l'année pour atteindre 17 445 Mt, tandis que la production minière mondiale s'est, elle, inscrite en hausse de près de 5,7 % sur la même période.

Dans le paysage des pays producteurs, tout n'est cependant pas homogène : la production du Chili, premier producteur mondial, était en baisse de 1,3 % en variation annuelle pour le mois de novembre 2016, à près de 480 000 tonnes. Une progression de l'offre mondiale qui ne s'est pas non plus faite à la faveur du continent africain. Celui-ci a vu sa production de minerais tomber à 1,385 Mt pour les trois premiers trimestres, en baisse de 4 % par rapport à 2015. Pour la République démocratique du Congo (RDC), le constat est, selon la Banque centrale du Congo (BCC), plus sévère encore, avec une production en recul de 14 % sur les six premiers mois de l'année à 0,46 Mt, en raison notamment de la fermeture temporaire des mines de Glencore et dont la production ne devrait pas reprendre avant début 2018. Sur l'année, cette contraction ne serait cependant que de 1,7 % selon la Chambre des mines à 978 414 tonnes. Rien de tel du côté de la Zambie où la production de cuivre s'est accrue sur le premier semestre à 368 371 tonnes contre 340 510 tonnes à la même période l'année dernière.

Dans la mesure où la progression de la demande a été rejointe par celle de l'offre, les opérateurs n'ont eu d'autre choix que de se focaliser sur la troisième variable essentielle du marché pour guider leurs anticipations : le niveau des

stocks dans les entrepôts du LME et du Shanghai Futures Exchange (SHFE). Les premiers ont connu début avril leur plus bas niveau en dix-huit mois à 141 075 tonnes, ce qui aurait pu soutenir les cours. Du côté du SHFE, en revanche, un sommet historique a été atteint en mars à 394 777 tonnes. Les signaux ont été, une fois encore, particulièrement ambigus.

Dans ce contexte morose où les signaux positifs ont souvent été annihilés par des nouvelles ou des statistiques décevantes, il n'était guère surprenant que les cours du cuivre n'aient pas emprunté la trajectoire haussière suivie par la plupart des autres métaux de base. À l'automne cependant, plusieurs facteurs se sont additionnés à l'élection américaine pour corriger cette dynamique et offrir en définitive une performance très honorable au marché du cuivre. Plusieurs sites de production ont en premier lieu connu un certain nombre de perturbations. Les opérations de la mine australienne d'Olympic Dam exploitée par BHP Billiton ont ainsi été suspendues près de deux semaines durant le mois d'octobre en raison d'une rupture d'alimentation électrique avec, à la clé, une baisse de 30 % du cuivre produit (soit 78 000 tonnes) au deuxième semestre 2016 par rapport à 2015.

Premier exportateur mondial, le Chili a, quant à lui, connu un certain nombre de grèves dont celle qui a touché en septembre 2016 la mine de Los Bronces détenue par Anglo American. Une hausse des commandes de cuivre en provenance de Chine pour les secteurs de l'énergie s'est, en second lieu, conjuguée à une bonne tenue du marché automobile pour expliquer une reprise de la demande en fin d'année. Sur l'année 2016, la Chine aurait en définitive importé près de 4,95 Mt de cuivre sous forme brute (3,63 Mt sous forme raffinée), avec une progression de plus de 30 % en décembre par rapport au mois précédent. Ses importations de concentrés ont été, de la même façon, considérables : 19,63 Mt soit 28 % de plus qu'en 2015. Alors que la Chine représente plus de 40 % de la demande mondiale, ces perspectives ont de toute évidence joué en cette fin d'année 2016 sur l'optimisme affiché des opérateurs de l'industrie cuprifère et des investisseurs. D'autant que l'horizon semble dégagé pour l'amont de la filière : terminant l'année sur un surplus de 60 000

<b>Cuivre</b>						
(en milliers de tonnes)						
	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>• Minerai (en métal contenu)</b>						
<b>Production mondiale Chili</b>	<b>15 964</b>	<b>16 687</b>	<b>18 171</b>	<b>18 433</b>	<b>19 147</b>	<b>20 158</b>
Chine	5 263	5 434	5 776	5 750	5 764	5 545
Pérou	1 295	1 577	1 715	1 781	1 706	1 896
États-Unis	1 235	1 299	1 376	1 380	1 701	2 354
Australie	1 113	1 167	1 278	1 385	1 439	1 462
Zambie	960	921	998	970	964	939
Russie	663	695	760	707	717	763
Indonésie	622	637	660	683	698	664
Pologne	543	399	509	379	579	727
Canada	427	427	429	421	426	425
Kazakhstan	566	579	632	696	698	708
	405	418	448	439	444	486
<b>• Cuivre blister</b>						
<b>Production mondiale</b>	<b>15 311</b>	<b>15 955</b>	<b>16 626</b>	<b>18 048</b>	<b>18 553</b>	<b>19 031</b>
Chine	4 117	4 746	5 524	6 518	6 880	7 208
Japon	1 438	1 609	1 563	1 601	1 472	1 497
Chili	1 364	1 342	1 358	1 356	1 496	1 491
Russie	902	880	865	884	880	894
Inde	671	695	617	766	793	781
Allemagne	547	534	459	529	521	512
Pologne	531	579	571	585	573	481
États-Unis	538	485	517	522	527	563
Australie	442	422	446	469	433	451
Canada	330	310	283	321	310	334

(Source : ICSG)

à 70 000 tonnes en 2016, le marché pourrait être en déficit de 160 000 tonnes dès 2017.

### Le redéploiement de la stratégie minière zambienne

« Sur-dépendance » : tel est le mot utilisé par Felix Mutati, ministre des Finances, pour qualifier la relation entre les cours du cuivre et l'économie de la Zambie, deuxième plus grand producteur derrière la RDC et ainsi justifier la mise en œuvre d'un plan de diversification de son économie. Avec une production anticipée de 750 000 tonnes pour 2016, et un objectif de 800 000 tonnes pour 2017, le cuivre est en effet au cœur de l'économie du huitième exportateur mondial en 2015, selon

les statistiques de l'ICSG. La société holding Zambia Consolidated Copper Mine Investment Holdings (ZCCM-IH), dont l'État est actionnaire majoritaire, occupe un rôle essentiel dans ce domaine au travers de ses participations dans les mines de Mopani (avec Glencore et First Quantum), de Kansanshi (avec First Quantum Minerals) et Konkola (Vedanta Resources). La chute des cours du cuivre en 2014 et 2015 a, de ce point de vue, fortement ébranlé la Zambie. 70 % des recettes en devises du pays proviennent en effet de l'exportation de ce métal. Tandis que la production a progressé de 8 % au troisième trimestre 2016 par rapport à 2015 (une surprise compte tenu de la prévalence des problèmes d'alimentation électrique et ce, en dépit de l'ouverture

en septembre 2015 de la mine Sentinel), les revenus cuprifères se sont repliés de près de 20 % à \$ 3,2 milliards pour les neuf premiers mois de 2016. Avec d'importantes pertes d'emplois dans le secteur minier, une bourse de valeurs mobilières qui a enregistré la pire performance du continent africain, une monnaie nationale, le kwacha, qui s'est fortement dépréciée et une inflation importée consécutivement en hausse, la Zambie a connu une période difficile et ceci n'a pas été sans conséquence sur le plan politique lors des élections présidentielles du mois d'août, émaillées de violence entre les partisans d'Edgar Lungu, président sortant qui sera réélu, et d'Hakainde Hichilema, son principal opposant.

Au cœur des débats, la question de la fiscalité minière et de la mise en œuvre de politiques de redistribution. Dans cette optique, le gouvernement s'était prononcé en faveur de l'imposition d'une taxe de 7,5 % sur les importations de concentré de cuivre, en provenance de la RDC principalement, afin de soutenir l'activité de raffinage du minerai local. Ce projet a pourtant été disqualifié par les régulateurs. Il faut dire que si le projet pouvait faire sens d'un point de vue politique, il n'était sans poser quelques interrogations sur le plan économique : la Zambie aurait un « excès » de capacités de transformation des concentrés de 1,2 Mt. C'est plus fondamentalement la politique fiscale des revenus miniers qui a été au cœur des débats politiques avec, en toile de fond, l'idée que le pays n'a pas su tirer profit de la hausse des cours observée jusqu'en 2012 pour engranger des recettes nécessaires à la diversification économique du pays et à la lutte contre la pauvreté. La taxe de 20 % sur les mines à ciel ouvert décidée en 2015 et appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 avait certes pour ambition de démultiplier les recettes fiscales du secteur attractif, mais, dans un contexte de prix bas, elle s'est heurtée à une levée de boucliers de la part de groupes miniers soucieux de sauver leur compétitivité. Barrick Gold avait ainsi menacé de fermer sa mine si une telle mesure venait à être appliquée. La paix sociale est également en question, avec un début d'année 2017 marqué par une grève des mineurs de Konkola, sur fond de négociation salariale. Dans des conditions de marché encore difficiles, force

est cependant de reconnaître que le problème n'est pas spécifiquement zambien, ni même africain : les travailleurs de la mine géante d'Escondida au Chili se sont notamment mis en grève illimitée le 9 février 2017 avec, à la clé, le blocage du site et des routes d'accès au port de Coloso.

Du côté des bonnes nouvelles figure néanmoins l'accord trouvé en décembre entre ZCCM-IH et Vedanta Resources pour solder le conflit qui les a opposées depuis la privatisation de Konkola. Arguant du fait que la société britannique n'avait pas payé la totalité de la somme due pour l'acquisition de la mine, ZCCM-IH a porté avec succès le cas devant la Haute cour de justice britannique. Au terme de cet accord, Vedanta s'est engagé à payer \$ 103 millions à la holding parapublique zambienne. Celle-ci a également engagé un bras de fer avec First Quantum Minerals, accusant cette dernière de fraude dans le cadre d'un prêt accordé par Kansanshi mining à l'entreprise de Vancouver pour le financement d'autres opérations minières. En février 2017, des rumeurs faisaient état que Glencore pourrait également être dans le viseur de la ZCCM-IH.

### Les vicissitudes des stratégies minières internationales en RDC

Du côté de la RDC, sixième exportateur mondial en 2015, les problèmes macroéconomiques posés par la chute des cours se sont conjugués à une instabilité sociale et politique majeure qui ne s'est apaisée qu'aux dernières heures de 2016 : alors que les élections présidentielles étaient initialement prévues en novembre 2016, les représentants de la majorité présidentielle se sont accordés pour que le mandat de Joseph Kabila, qui s'achevait officiellement le 19 décembre 2016, soit prolongé jusqu'en 2017, à la condition que celui-ci ne se représente pas et qu'il ne puisse modifier la constitution. Les intenses négociations qui ont permis cet accord n'ont cependant pas empêché des actes de violence conduisant à la mort de plus de cinquante personnes à Kinshasa. Les licenciements massifs dans la province du Katanga ont également conduit à d'importantes tensions sociales qui ont tout naturellement pesé sur le climat des affaires du pays.

<b>Cuivre raffiné</b>						
(en milliers de tonnes)						
	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Production mondiale</b>	<b>19 601</b>	<b>20 203</b>	<b>21 060</b>	<b>22 483</b>	<b>22 872</b>	<b>23 406</b>
Chine	5 163	5 879	6 667	7 649	7 969	8 436.3
Chili	3 092	2 902	2 755	2 729	2 688	2 613
Japon	1 328	1 516	1 468	1 554	1 483	1 553
États-Unis	1 030	1 001	1 040	1 095	1 140	122.5
Russie	912	890	875	894	876	867
Zambie	516	530	568	449	496	426.4
Inde	671	695	617	766	792	781.3
Allemagne	709	686	678	674	678	671.4
<b>Consommation mondiale</b>	<b>19 713</b>	<b>20 473</b>	<b>21 396</b>	<b>22 880</b>	<b>23 036</b>	<b>23 461</b>
Chine	7 885	8 905	9 661	10 995	11 355	11 676
États-Unis	1 761	1 760	1 826	1 753	1 798	1 762
Allemagne	1 252	1 114	1 151	1 163	1 221	1 245
Japon	1 003	985	996	1 073	998	973
Corée du Sud	755	724	719	743	725	743
Russie	713	645	665	611	320	337
Italie	602	563	552	575	580	585
Taiwan	457	433	438	460	472	495
Inde	466	456	455	440	458	472
France	230	215	197	178	185	180
<b>Principaux exportateurs</b>		<b>8 277</b>	<b>8 524</b>	<b>8 095</b>	<b>8 383</b>	<b>8 275</b>
Chili	3 160	2 732	2 586	2 484	2 618	2 426
Zambie	753		532	516	311	449
Japon	528	546	572	506	541	576
Inde	202	254	237	362	341	262
Australie	325	371	404	486	448	412
Pérou	344	248	284	267	266	250
Pologne	293	334	344	308	298	226
Kazakhstan	273	450	375	256	352	361
Russie	452	245	212	284	557	464
Canada	184	116	171	204	225	191
<b>Principaux importateurs</b>		<b>8 561</b>	<b>9 106</b>	<b>9 159</b>	<b>9 164</b>	<b>8 873</b>
Chine	2 922	3 402	3 206	3 590	3 678	3 269
Allemagne	744	706	700	665	686	687
États-Unis	605	630	734	620	686	636
Italie	628	584	560	622	622	567
Taiwan	536	434	438	465	471	492
Corée du Sud	413	302	298	347	383	376
France	227	218	230	222	193	201
<b>Stock LME fin d'année</b>	<b>371</b>	<b>320</b>	<b>366</b>	<b>177</b>	<b>236</b>	<b>322</b>

(Source : ICSG)

Confrontés à un environnement économique et social particulièrement incertain, les groupes miniers ont multiplié les opérations de cessions/acquisitions. C'est ainsi que Freeport-McMoran a cédé à China Molybdenum (CMOC) les 56 % qu'il possédait dans la mine de Tenke Fungurume *via* la revente des parts (70 %) que le groupe détenait dans la société holding éponyme TF Holdings. Montant de l'opération : \$ 2,65 milliards révisables à hauteur de \$ 120 millions en fonction de l'évolution des cours du cuivre et du cobalt en 2018 et 2019. Il faut dire que la situation sur le site s'est maintes fois révélée difficile : outre une grève engageant près d'un millier de travailleurs, la concession a été envahie par des travailleurs illégaux, entraînant la mort de dix-sept personnes lors de l'effondrement d'une fosse.

La décision de Freeport-McMoran ne serait cependant pas spécifiquement liée à l'environnement congolais, mais répondrait à la stratégie de désendettement engagée depuis de nombreux mois par nombre de groupes miniers... au profit des opérateurs chinois notamment. La transaction ne s'est pas faite sans heurt : Kinshasa n'y a pas été associé alors que la Générale des carrières et des mines (Gecamines), société minière publique congolaise, détient 20 % de Tenke Fungurume et qu'elle aurait pu faire valoir son droit de préemption lors de la revente des parts. Suite à une contre-proposition faite en septembre 2016, Gecamines a sollicité le mois suivant un arbitrage international auprès de la Chambre de commerce international. La procédure n'a cependant pas été

à son terme puisque Freeport-McMoran a soldé son différend avec Kinshasa par le paiement de \$ 33 millions à la Gecamines. La société canadienne Lundin qui, à l'instar de Freeport-McMoran, détient indirectement 24 % de la mine via ses intérêts (30 %) dans TF Holdings, aurait également pu se porter acquéreuse des parts du groupe américain. Cela n'a cependant pas été le cas puisque Lundin a également décidé en janvier 2017 de sortir du capital de TF Holdings et de revendre pour un montant de \$ 1,14 milliard révisable, ses intérêts à BHR Partners, une société de capital-investissement... chinoise ! Cette revente aurait également fait l'objet de paiements compensatoires au profit de la Gecamines.

Véritable institution en RDC, la Gecamines s'est engagée dans un nouveau programme de modernisation la conduisant à investir plus de \$ 700 millions d'ici à 2020. Dans ce cadre, la société chinoise China Nonferrous Metal Mining (CNMC) pourrait investir, à hauteur de \$ 2 milliards, dans le développement de son projet de cuivre Deziwa, en contrepartie d'une participation de 51 %. Selon les termes de l'accord, annoncé en juin, et dont le montant n'avait pas été révélé, le projet de cuivre Deziwa sera confié pendant un temps à la CNMC qui en assurera le financement, la construction et l'exploitation. La Gecamines devra alors lui rembourser tout le montant investi par le biais d'un accord d'enlèvement de cuivre (non encore conclu), ce qui lui permettra d'en devenir le propriétaire à 100 %. L'accord a été décrit comme un « nouveau type de partenariat »

### Cuivre raffiné - Bilan mondial

(en milliers de tonnes)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
• Production minière	15 964	16 687	18 171	18 433	19 147	20 157
• Production raffinée primaire	16 133	16 606	17 256	18 568	18 927	19 547
• Production raffinée secondaire	3 468	3 596	3 803	3 915	3 945	3 859
• <b>Production raffinée totale</b>	<b>19 601</b>	<b>20 203</b>	<b>21 060</b>	<b>22 483</b>	<b>22 872</b>	<b>23 406</b>
• <b>Consommation raffinée</b>	<b>19 713</b>	<b>20 473</b>	<b>21 396</b>	<b>22 880</b>	<b>23 036</b>	<b>23 461</b>
• <b>Bilan raffiné</b>	<b>- 174</b>	<b>298</b>	<b>- 583</b>	<b>-4 21</b>	<b>- 267</b>	<b>- 55</b>

(Source : ICSG)

visant à accroître les recettes de l'État, mais tous les détails n'ont pas encore été fournis.

Plus gros projet de cuivre africain d'une durée de vie de trente ans, Kamo-a-Kakula a, pour sa part, vu Ivanhoe Mines et Zijin Mining, les principaux porteurs, céder au gouvernement de Kinshasa une part supplémentaire de 15 % portant le total des intérêts congolais à 20 %. Les premières études délivrées par Ivanhoe ont fait état de ressources minérales indiquées à 192 millions de tonnes à une teneur de 3,45 % de cuivre et de 115 millions de tonnes à 4,80 %. Particulièrement actif en RDC, le groupe canadien a par ailleurs annoncé en mai 2016 la mise en œuvre d'un plan de redéveloppement du projet zinc/cuivre de Kipushi, au sud-est de Kamo-a avec, pour ambition, une modernisation du site.

Toujours du côté des opérations de fusions-acquisitions, mais au Botswana cette fois, Alecto Minerals s'est engagé à acheter Cradle Arc Investments, entreprise détenant 60 % des parts dans la mine de cuivre Mowana qui offre une ressource minérale mesurée et indiquée de 683 000 tonnes de cuivre, et une ressource minérale inférée de 945 000 tonnes de cuivre. La compagnie espère ramener la mine et l'usine de traitement de Mowana en production à un « coût relativement bas ». À un prix du cuivre de \$ 2,5/lb, elle a estimé la valeur actuelle nette du projet à \$ 245 millions. La mine de BCL située à Selebi Phikw dans le nord du Botswana a, quant à elle, été mise en liquidation provisoire en raison de sa non-rentabilité et de sa dangerosité. En Ouganda, le projet de relance de la mine de Kilembe par le groupe chinois Tibet Hima Mining s'est heurté à plusieurs obstacles, financier notamment : un différend sur le montant des royalties et taxes dues oppose en effet l'entreprise minière au gouvernement.

### **Pénurie de cuivre à moyen terme : une chance pour l'Afrique ?**

Après avoir éprouvé les marchés durant une grande partie de l'année 2016, les perspectives chinoises semblent bonnes : dans les premiers jours de janvier 2017, c'est l'annonce d'un nouveau projet ferroviaire, fortement consommateur de cuivre, qui a expliqué la vigueur des cours à la

bourse de Shanghai. À plus long terme, les signaux apparaissent également favorables : la China Nonferrous Metals Industry Association (CNIA) estimait ainsi que la demande de cuivre raffiné du secteur de l'automobile électrique pourrait atteindre 280 000 tonnes d'ici à 2025 contre 38 000 aujourd'hui. S'il connaît depuis deux ans d'importants soubresauts liés non seulement à un déséquilibre offre-demande, mais également à l'intensité des dynamiques spéculatives, le cuivre semble donc promis à un meilleur avenir, avec un déficit attendu en 2020 et un risque de pénurie à l'horizon 2030. Dans cette perspective, plusieurs groupes miniers occidentaux se repositionnent financièrement en Afrique. Après avoir annoncé dans son dernier rapport annuel vouloir accroître ses dépenses d'exploration du sous-sol de 27 % en 2017, Glencore s'est notamment récemment affirmé en RDC. En février 2017, le groupe a en effet acquis 31 % et 10,25 % des parts que Fleurette Group détenait encore dans Mutanda et Katanga Mining. Ces opérations, d'un montant total de \$ 960 millions, donnent au groupe suisse 100 % et 86,33 %, respectivement, du capital de ces deux projets.

Pour que les pays africains tirent le meilleur profit de ces tensions, plusieurs conditions devront être respectées. Parmi celles-ci, la capacité à fournir une électricité sans délestage, ce qui n'est pas sans difficulté : en octobre 2016, Zesco, la compagnie nationale d'électricité zambienne, avait, à titre d'exemple, demandé aux compagnies minières de réduire leur consommation électrique en raison d'un niveau d'eau particulièrement bas dans les stations hydroélectriques. C'est une des raisons pour lesquelles Ivanhoe s'est associé, en RDC, à la Société nationale d'électricité (Snel) afin de rénover deux centrales hydroélectriques nécessaires au projet Kamo-a. Les infrastructures de transport sont également essentielles et c'est dans ce cadre que la Tanzania-Zambia Railway Authority (Tazara) et la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC) se sont engagées en 2016 dans des négociations qui, si elles aboutissent, pourront accroître la capacité de fret de la ligne ferroviaire reliant la *Copperbelt* au port tanzanien de Dar es Salaam.

# Les petits métaux

L'Afrique, vaste continent de 30,3 millions de km<sup>2</sup> et riche de 59 pays, possède une géologie très diversifiée à l'origine de sa grande richesse minérale. À grands traits, sa diversité géologique évoque celle de l'Australie (7,7 millions de km<sup>2</sup>) et du Canada (10 millions de km<sup>2</sup>), mais son patrimoine minier est beaucoup moins connu, moins exploré, que celui de ces deux pays. Les deux premiers graphiques comparent l'évolution des investissements en exploration minière en Afrique aux autres grandes régions du monde et la moyenne des investissements annuels, en dollars constants par km<sup>2</sup>, réalisés au cours de la période 1991-2016. Il apparaît que si l'investissement en exploration en Afrique suit les grandes tendances des investissements miniers dans les autres régions du monde, avec une forte chute des investissements depuis 2012, elle est la région du monde qui, en moyenne, a reçu le moins d'investissements en exploration minière au cours de la période 1991-2016, avec seulement \$ 36 par km<sup>2</sup> investis en Afrique, soit seulement 33 % des \$ 118 par km<sup>2</sup> investis au Canada et 28 % des \$ 129 par km<sup>2</sup> investis en Australie. Tant l'Australie que le Canada sont pourtant géologiquement mieux connus que l'Afrique et prospectés depuis beaucoup plus longtemps.

En 2016, l'Afrique a reçu 13 % des investissements mondiaux en exploration minière recensés par SNL (le total mondial étant de \$ 6,9 milliards). 31 pays africains ont reçu des investissements identifiables, les investissements reçus par les dix premiers bénéficiaires représentant 78 % du total. Sans surprise, vu leur patrimoine géologique exceptionnel, la République démocratique du Congo (RDC) et l'Afrique du Sud sont les deux pays recevant le plus d'investissements en exploration minière, respectivement 16 % et 11 % du total. Le Burkina Faso, le Mali, la Tanzanie, le

Ghana, la Côte d'Ivoire, la Zambie et le Sénégal ont reçu, chacun, entre 5 % et 10 % de la totalité des investissements en exploration sur ce continent. L'Afrique est, en réalité, la région du monde ayant le plus souffert de la chute des dépenses d'exploration depuis 2012, année au cours de laquelle les investissements mondiaux en exploration ont atteint, en dollars constants, \$ 21,1 milliards. Alors que cette baisse était, par rapport à 2012, de 67 % à l'échelle mondiale, de 63 % en Amérique latine, de 65 % en Australie et de 71 % au Canada, elle s'est élevée à 75 % en Afrique.

### Le tableau ci-après synthétise diverses informations relatives aux petits métaux de ce chapitre

#### Colonne A

- Le taux de croissance annuelle moyenne de la production des métaux pour la période de 10 ans de 2004-2013, à l'exception du césium et du sélénium, éléments pour lesquels il n'existe pas de statistiques de production mondiale. Les estimations de la production de 2014, publiées par l'USGS dès le mois de février 2015, étant encore susceptibles de corrections significatives, ne sont pas prises en compte dans ce calcul. Ce calcul, basé sur la variation de la valeur entre le début et la fin de la série temporelle, est très sensible à de fortes variations conjoncturelles de ces valeurs. Afin de mieux refléter les évolutions structurelles, la valeur de chaque borne a été calculée en faisant la moyenne de trois années, incluant la borne et les deux années qui la précèdent. Les données sont celles publiées par l'USGS. Ce taux ne reflète cependant que très approximativement la demande, vu l'importance des stocks, souvent très difficiles à appréhender. Les stocks de la bourse chinoise de Fanya, spécialisée dans les petits métaux, peuvent atteindre plusieurs années de production mondiale (cf. cas du bismuth et de l'indium détaillés ci-dessous).

#### Colonne B

- Les prix des petits métaux ne font pas souvent l'objet d'une cotation en continu. Seuls quelques-uns de ces métaux sont cotés au *London Metal Exchange*. La bourse de Fanya (Chine) offre, elle, depuis 2011, une cotation en continu d'un ensemble de petits métaux. Une cellule vide du tableau indique que pour cette matière première il n'existe que des prix indicatifs, liés à des transactions spot, dont le volume n'est pas connu. Les marchés de ces métaux souvent très rares sont largement dominés par les traders et par des contrats d'approvisionnement à long terme signés entre les sociétés productrices et leurs clients industriels.

#### Colonne C

- Cette colonne indique le premier pays producteur minier de la matière première, à l'exception du cobalt, pour lequel – à titre illustratif – ont été indiqués le premier pays producteur minier et le premier pays producteur métallurgique. L'exemple du cobalt montre que sa métallurgie a une localisation très différente de celle de l'industrie minière du cuivre ou du nickel, les métaux porteurs de l'essentiel de la production mondiale de cobalt.

#### Colonne D

- Cette colonne indique, en tonnes, la production annuelle 2014 (estimation de l'USGS, voir également l'utilisation d'autres sources, mentionnées en colonne H).

#### Colonne E

- Cette colonne permet de savoir si le chiffre de la colonne E désigne (a) la teneur en métal contenu dans le minerai, (b) la production de minerai, (c) dans le seul cas des terres rares, la teneur en oxydes totaux contenu dans le minerai, (d) le tonnage de concentrés produits. Dans le cas du chrome, il s'agit de concentrés marchands de chromite, contenant entre 45 et 54 % de Cr<sub>2</sub>O<sub>3</sub>, dans le cas du zirconium la teneur des concentrés marchands se situe généralement dans une fourchette de 60 à 66 % Zr(Hf)O<sub>2</sub>.

#### Colonne F

- Cette colonne indique la part du premier producteur dans la production mondiale.

#### Colonne G

- Celle-ci indique si le métal est, ou non, un sous-produit de la production d'un autre métal. Nombre des métaux couverts dans ce chapitre sont des sous-produits qui ne sont récupérés que lors de l'extraction métallurgique du métal porteur. L'évolution des marchés de ces métaux porteurs a alors un impact important sur la production de ces sous-produits.

#### Colonne H

- L'USGS ne pouvant pas publier les données de production des États-Unis lorsqu'il n'existe qu'un nombre très limité de producteurs américains (mention : W pour « withheld »), d'autres sources de données ont été utilisées pour évaluer cette production. Il s'agit en général des données 2012 de l'annuaire statistique *World Mining Data* (mention : WMD) et dans le cas du magnésium de l'annuaire *World Mineral Production 2008-2012* du *British Geological Survey* (Mention BGS), ou dans le cas du cobalt raffiné de *Cobalt Market Review 2014-2015* de Darton Commodities.
- Le césium et le sélénium ne sont pas mentionnés dans ce tableau car il n'existe pas de statistiques publiques complètes sur leur production.

	A		C	D		E	F	G	H	
Matière première	Moyenne des taux annuels de la croissance de la production (période 2006-2015)	Rappel: période 2005-2014	Premier producteur mondial	Production mondiale 2015 (révisée), en tonnes	Production mondiale 2016 (estimée), en tonnes	Changement 2016/2015, en %	Nature de la production	Part de la production mondiale du premier producteur en 2015	Sous-produit	Notes
Antimoine	-0.9%	1.7%	Chine	142 000	130 000	-8 %	a	77 %	en partie, du plomb	
Béryllium	7.1 %	11.8%	USA	230	220	-4 %	a	86 %	Non	
Bismuth	8.70 %	10.7%	Chine	10 300	10 200	-1 %	b	73 %	pour l'essentiel, du plomb et du tungstène	
Cadmium	1.80 %	2.3%	Chine	23 200	23 000	-1 %	b	33 %	du zinc	W. Prod. US: 600 t. en 2013 (WMD)
Chromite (minerai de chrome)	5.20 %	5.7%	Afrique du Sud	30 400 000	30 400 000	0 %	d	46 %	Non	Données de production estimées
Cobalt (production minière)	7.20 %	7.8%	République dém. du Congo	126 000	123 000	-2 %	a	50 %	en partie, du cuivre et du nickel	
Gallium	indéterminé	indéterminé	Chine	470	375	-20 %	b	Indéterminé	De l'aluminium	
Germanium	7.10 %	7.6%	Chine	163	158	-3 %	b	71 %	du zinc	W. Prod. US: 3 t. en 2013 (WMD)
Indium	2.50 %	8.9%	Chine	844	755	-11 %	b	51 %	du zinc	
Lithium	8.20 %	6.2%	Australie	32 370	35 970	11 %	a	44 %	Non	W, 870 t. en 2013 (USGS)
Magnésium	5.40 %	5.6%	Chine	1 010 000	972 000	-4 %	b	88 %	Non	W
Manganèse	5.40 %	6.6%	Afrique du Sud	17 500 000	16 000 000	-9 %	a	34 %	Non	
Mercur	10.00 %	4.6%	Chine	3 270	4 500	38 %	a	86 %	rarement, du charbon	W. Prod. US: 15 t. en 2013 (WMD)
Molybdène	2.70 %	6.1%	Chine	235 000	227 000	-3 %	a	35 %	en partie du cuivre	
Niobium	5.00 %	11.9%	Brésil	64 300	64 000	0 %	a	90 %	Non	
Rhénium	0.9 0%	1.0%	Chili	44.7	46	3 %	a	53 %	du molybdène	
Silicium	3.80 %	5.3%	Chine	7 630 000	7 200 000	-6 %	b	66 %	Non	
Tantale	0.60 %	1.1%	Rwanda	1 100	1 100	0 %	a	37 %	co-produit du niobium	
Terres rares	0.70 %	2.5%	Chine	130 000	126 000	-3 %	c	81 %	Non	
Titane (éponge)	7.00 %	Données non disponibles	Chine	178 700	181 400	2 %	b	40%	Non	W, McCoy, Sylvain Gehler et ITA (2015)
Tungstène	4.40 %	3.0%	Chine	89 400	86 400	-3 %	a	82 %	Non	
Vanadium	5.00 %	5.0%	Chine	77 800	76 000	-2 %	a	54 %	en partie, du fer, du plomb, de gisements d'hydrocarbures	
Zirconium	5.30 %	5.0%	Australie	1 520 000	1 460 000	-4 %	d	37 %	Non	W, WMD

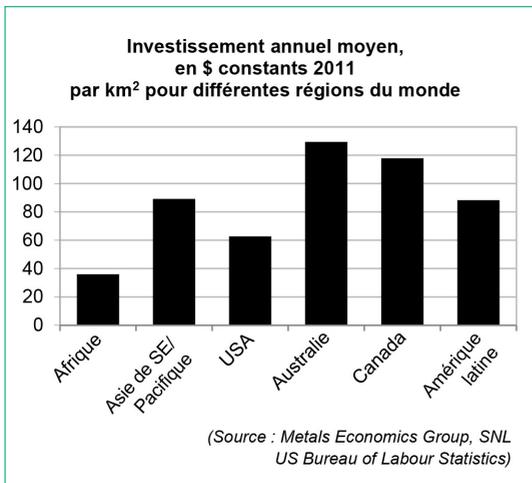
### Les métaux et leurs utilisations dans le secteur de l'énergie

Colonnes A : numéro atomique, Colonne B : Symbole chimique, colonne C : nom de l'élément,  
Colonne D : principaux usages dans le domaine de l'énergie

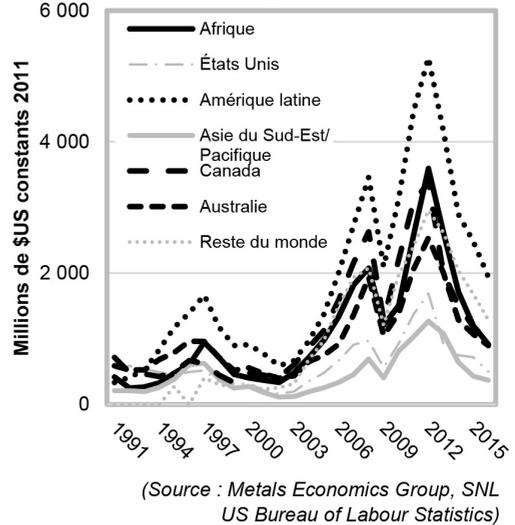
A	B	C	D	A	B	C	D
1	H	Hydrogène	Batteries, génération/ transport électrique	43	Tc	Technétium	
2	He	Hélium	Génération/ transport électrique	44	Ru	Ruthénium	
3	Li	Lithium	Batteries, énergie nucléaire	45	Rh	Rhodium	Catalyse
4	Be	Béryllium	Connectique, énergie nucléaire	46	Pd	Palladium	Catalyse
5	B	Bore	Energie nucléaire, aimants	47	Ag	Argent	Batteries, Connectique
6	C	Carbone	Batteries, économies d'énergie, catalyse, génération/ transport électrique	48	Cd	Cadmium	Batteries, photovoltaïque
7	N	Azote	Photovoltaïque, éclairage	49	In	Indium	Génération/ transport électrique
8	O	Oxygène		50	Sn	Étain	Supraconducteurs
9	F	Fluor		51	Sb	Antimoine	Batteries
10	Ne	Néon	Catalyse, éclairage	52	Te	Tellure	Photovoltaïque
11	Na	Sodium	Batteries, éclairage	53	I	Iode	Photovoltaïque
12	Mg	Magnésium	Batteries, économies d'énergie	54	Xe	Xénon	Eclairage
13	Al	Aluminium	Economies d'énergie, génération/ transport électrique	55	Cs	Césium	
14	Si	Silicium	Photovoltaïque	56	Ba	Baryum	Nucléaire
15	P	Phosphore	Génération/ transport électrique	57	La	Lanthane	Batteries, catalyse
16	S	Soufre	Batteries	58	Ce	Cérium	Catalyse, aimants
17	Cl	Chlore		59	Pr	Praséodyme	Aimants
18	Ar	Argon	Eclairage	60	Nd	Néodyme	Aimants
19	K	Potassium		61	Pm	Prométhium	
20	Ca	Calcium	Batteries	62	Sm	Samarium	Aimants
21	Sc	Scandium		63	Eu	Europium	Eclairage
22	Ti	Titane	Economies d'énergie, supraconducteurs	64	Gd	Gadolinium	Aimants
23	V	Vanadium	Batteries, économies d'énergie, génération/ transport électrique, photovoltaïque	65	Tb	Terbium	Eclairage
24	Cr	Chrome	Génération/ transport électrique	66	Dy	Dysprosium	Aimants
25	Mn	Manganèse	Batteries, génération/ transport électrique	67	Ho	Holmium	
26	Fe	Fer	Génération/ transport électrique, énergie nucléaire, aimants	68	Er	Erbium	Eclairage
27	Co	Cobalt	Batteries, génération/ transport électrique, aimants	69	Tm	Thulium	
28	Ni	Nickel	Batteries, génération/ transport électrique, énergie nucléaire, aimants	70	Yb	Ytterbium	
29	Cu	Cuivre	Connectique	71	Lu	Lutécium	
30	Zn	Zinc	Batteries	72	Hf	Hafnium	Energie nucléaire
31	Ga	Gallium	Photovoltaïque, éclairage	73	Ta	Tantale	Economies d'énergie, génération/ transport électrique
32	Ge	Germanium		74	W	Tungstène	Eclairage
33	As	Arsenic	Photovoltaïque	75	Re	Rhénium	Economies d'énergie, génération/ transport électrique
34	Se	Sélénium	Photovoltaïque	76	Os	Osmium	
35	Br	Brome	Eclairage	77	Ir	Iridium	
36	Kr	Krypton	Eclairage	78	Pt	Platine	Catalyse
37	Rb	Rubidium		79	Au	Or	Connectique
38	Sr	Strontium	Photovoltaïque	80	Hg	Mercure	Eclairage
39	Y	Yttrium	Eclairage	81	Tl	Thallium	
40	Zr	Zirconium	Energie nucléaire	82	Pb	Plomb	Batteries, photovoltaïque
41	Nb	Niobium	Economies d'énergie, supraconducteurs	83	Bi	Bismuth	Photovoltaïque
42	Mo	Molybdène	Economies d'énergie, génération/ transport électrique, énergie nucléaire, éclairage				

En valeur et hors ressources pour la production d'énergie, la part de l'Afrique dans la production minière mondiale a été de 16,4 % en 2014, soit \$ 145,7 milliards sur un montant total estimé à \$ 888,5 milliards, selon *World Mining Data*. L'Afrique représente pourtant 20 % des terres émergées. Par rapport à 2013, la valeur de la production minière de l'Afrique a cependant augmenté de 10,5 %. En valeur, le premier producteur africain est de très loin l'Afrique du Sud qui a produit, en 2014, 63 % de la production minière du continent contre 61 % en 2013.

Dans le domaine des petits métaux, l'Afrique est une productrice importante de césium, de chrome, de cobalt, de manganèse, de tantale, de vanadium et de zirconium. Ces productions sont généralement liées à des formations géologiques particulières, très localisées et riches. Ce sont les pegmatites à lithium-césium et tantale de Donkethoek en Namibie et de Bikita au Zimbabwe, la chromite et le vanadium associés au complexe ultrabasique du Bushveld en Afrique du Sud (également la principale source de platine au monde), le cobalt associé en sous-produit aux gisements de cuivre stratiforme de la fameuse « copperbelt » de la RDC et de la Zambie, le manganèse du Kalahari en Afrique du Sud et le zircon présent dans les sables de plage à divers endroits autour du continent (Mozambique, Sénégal, Sierra Leone...). Ses principales productions de petits métaux sont présentées dans le tableau 3 ci-



### Évolution des investissements en exploration minière dans différentes régions du monde



dessous. Ce tableau est suivi par une brève présentation des marchés de ces matières premières en 2015, dérivées de l'édition 2016 du rapport Cyclope, avec un focus sur l'Afrique.

Sauf quelques exceptions, essentiellement localisées en Afrique du Sud et au Gabon, l'Afrique reste une exportatrice de concentrés de minerais métallifères. L'Afrique du Sud dispose d'une métallurgie développée produisant du ferrochrome, du ferromanganèse et du vanadium. Depuis peu, le Gabon valorise également son minerai de manganèse grâce à l'usine de Moanda (COMILOG), inaugurée en 2015 et produisant du silicomanganèse et du manganèse métal.

### Césium

Le césium est un métal rare, de la famille des alcalins (Li, Na, K). Il est produit à partir d'un minéral, la pollucite, que l'on trouve en concentrations significatives dans quelques pegmatites, en compagnie de minéraux contenant du lithium (spodumène, lépidolite, pétalite).

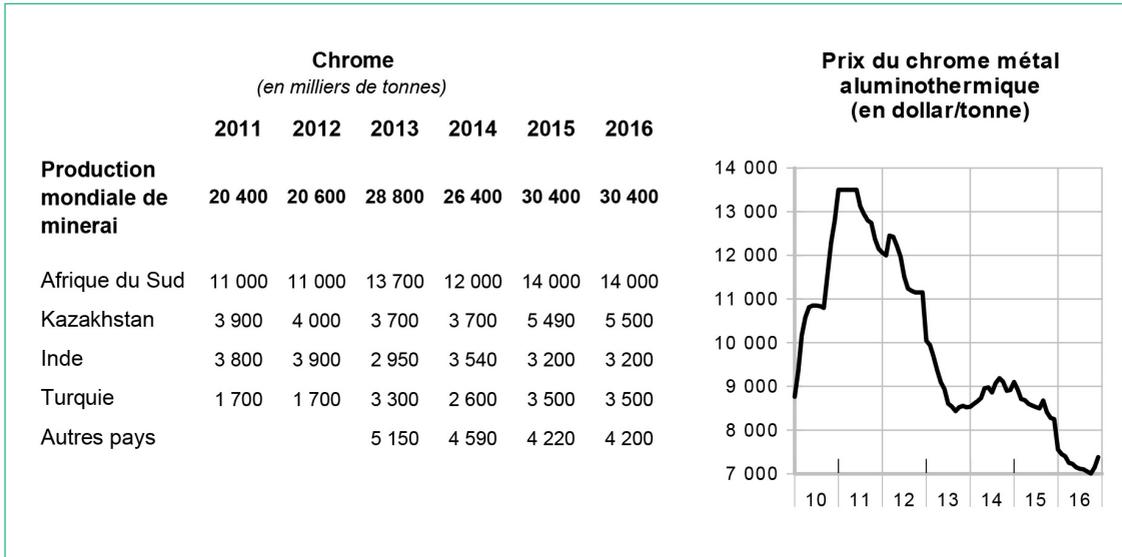
Le césium est un métal cher. Début mars 2017, du césium d'origine chinoise était proposé sur internet au prix de \$ 50 à 100/kg franco à bord

## Productions de petits métaux en Afrique (2015)

	Unités	Principaux pays producteurs (données 2015)					Total Afrique	Total mondial	Part de l'Afrique	Source
<b>Césium</b>										
	t	Namibie	Zimbabwe							
		Indisp.	Indisp.			Indisp.	Indisp.	Indisp.	USGS	
<b>Chrome</b>										
	kt	Afrique du Sud								
		14 000				14 000	30 400	46%	USGS	
<b>Cobalt (production minière)</b>										
	t	Afrique du Sud	Madagascar	Maroc	Rép. Dém. Congo	Zambie				
		1 250	3 400	1 900	69 200	3 000	78 750	108 620	73%	
									Darton Commodities	
<b>Cobalt (production métallurgique)</b>										
	t	Afrique du Sud	Madagascar	Maroc	Rép. Dém. Congo	Zambie				
		640	2 915	1 391	2 800	4 317	12 063	91 070	13%	
									Darton Commodities	
<b>Lithium</b>										
	t	Zimbabwe								
		900					900	31 500	3%	
									USGS	
<b>Manganèse</b>										
	kt	Afrique du Sud	Gabon	Ghana						
		5 900	2 020	416			8 336	17 800	47%	
									USGS	
<b>Tantale</b>										
	t	Rép. Dém. Congo	Rwanda							
		350	410				760	1 200	63%	
									USGS	
<b>Minerais de titane</b>										
	kt	Afrique du Sud	Kénya	Madagascar	Mozambique	Sénégal				
ILMENITE		1 280	267	140	460	257	2 404	6 190	39%	
RUTILE		67	71	5	---	---	143	6 940	2%	
									USGS	
<b>Vanadium</b>										
	t	Afrique du Sud								
		14 000					14 000	77 800	18%	
									USGS	
<b>Zirconium</b>										
	kt	Afrique du Sud	Mozambique	Sénégal						
CONCENTRES		380	52	45			477	1 520	31%	
									USGS	

(FAB) Chine. Il n'existe pas de statistiques relatives à ce métal très peu documenté. Le principal produit dérivé du césium est le formiate de césium, un important additif des boues de sondage pétrolier. Sa production est un monopole de la société américaine Cabot.

<sup>133</sup>Cs, le seul isotope naturel et stable, est utilisé sous la forme du formate de césium, ou plus rarement de l'acétate de césium, comme additif dans certains forages pétroliers très profonds, car il permet de créer une boue plus dense permettant d'exploiter des champs dits de haute pres-



sion/haute température (HPHT). Les solutions de formate de césium sont louées par le seul producteur nord-américain, Cabot, 85 % du césium utilisé étant récupéré et recyclé. Il est également indispensable au fonctionnement des horloges atomiques. Ultra-précises, celles-ci sont essentielles au fonctionnement des systèmes de type GPS.

Selon l'*United States Geological Survey* (USGS), le principal producteur de césium naturel a été le Canada, avec le gisement de Bernic Lake (également connu sous le nom de Tanco Mine), appartenant à la société Cabot, qui produit le formiate de césium à partir de la pollucite du gisement. La production de formiate de césium de Cabot a atteint 5 630 tonnes en 2014, équivalent à 3 890 tonnes de césium ou 17 300 tonnes de minerai à pollucite. La mine est actuellement fermée suite à des problèmes de stabilité de la partie Est de l'exploitation souterraine, la plus richement minéralisée. Cabot dispose d'un stock de minerai suffisant pour la continuité de son activité. La mise en production du gisement polymétallique de Taron en Argentine, en cours d'étude par la junior canadienne Cascadero Copper pourrait, si la faisabilité de l'exploitation est ultérieurement démontrée, contrebalancer un éventuel arrêt de l'exploitation de la mine de Bernic. Du

césium est également produit par la Chine et à partir de pollucite zimbabwéenne.

## Chrome

Avec 48 % de la production mondiale (14 Mt de chromite produites en 2016, selon les estimations de l'USGS), l'Afrique du Sud a été, en 2016, le premier producteur mondial de chromite. 92 % de la production mondiale de chromite (30,4 Mt en 2016, valeur inchangée par rapport à 2015) est de la chromite de qualité métallurgique (> 46 % de  $\text{Cr}_2\text{O}_3$ ,  $\text{Cr/Fe} > 1,5$ ,  $\text{SiO}_2 \leq 3$  %) utilisée pour la production d'acier inoxydable, d'aciers alliés et d'alliages non ferreux. Cet usage passe par la production intermédiaire de ferrochrome, dont la Chine est le premier producteur mondial, suivi de très près par l'Afrique du Sud.

La forte dépendance de la Chine par rapport aux importations de chromite et de ferrochrome est l'un des points de vulnérabilité stratégique de son économie, la Chine ne produisant qu'environ 1 % de la chromite mondiale. À ce jour, les producteurs chinois d'acier inoxydable n'ont qu'une faible intégration verticale : elle est limitée à la participation de 60 % de Sinosteel (via sa filiale à 100 % East Asia Metals Investment Co. Ltd.) dans la société sud-africaine ASA Metals en 1996, l'un

des plus anciens investissements miniers chinois hors Chine. Croulant sous les dettes, ASA Metals a été mis sous séquestre et cherche un repreneur depuis août 2016.

Pendant la majeure partie de l'année, de janvier à début novembre, les prix du ferrochrome sont restés au niveau très bas observé fin 2015, baissant même encore jusqu'à \$ 0,75/lb de chrome contenu de mars à mai, très loin des \$ 2,95 atteints en mars 2008, avant le krach de l'économie mondiale. Cette tendance baissière engagée depuis 2009 pourrait avoir pris fin avec la forte hausse des prix spot observée depuis novembre 2016, le prix moyen de décembre (\$ 1,26/lb Cr contenu) étant en hausse de 62 % par rapport au prix moyen de juin (\$ 0,78), le plus faible de l'année. Ce rebond est la conséquence de la restructuration de l'industrie sud-africaine du chrome, frappée par la faiblesse persistante des cours de la chromite et du ferrochrome depuis la crise financière de 2008 et le problème récurrent de l'énergie en Afrique du Sud. Combiné à la chute du coût du transport maritime de la chromite vers la Chine, ceci explique pourquoi il n'y a pas d'avantage compétitif à avoir une usine de production de ferrochrome proche de la mine de chromite qui l'alimente. Sur les sept fonderies sud-africaines de ferrochrome, deux étaient à l'arrêt à la fin de l'année 2016.

La demande chinoise de chrome est restée ferme en 2016, la part du recyclage y restant relativement modeste (22 % de taux d'utilisation de *scraps* en 2015, contre 48 % aux États-Unis). Elle explique le rebond des cours, les mineurs et les producteurs de ferrochrome ayant plus de pouvoir de fixation des prix par rapport aux producteurs d'acier inoxydable. Roskill estime que la production mondiale d'acier inoxydable devrait croître à un rythme annuel moyen de 4 % d'ici 2026, mais cette croissance pourrait être largement alimentée par une croissance de la disponibilité des *scraps* et l'augmentation du taux de recyclage de l'acier inoxydable en Chine. Par contre, la demande en chromite n'augmenterait que de 1,6 % par an au cours de cette période. Le rebond des prix du ferrochrome pourrait n'être, en conséquence, que temporaire. En 2015, le taux d'utilisation des capacités sud-africaines de production de ferrochrome à

haute teneur de carbone n'était que de 79 %. Quant à la Chine, si sa production de ferrochrome a crû d'environ 600 000 tonnes entre 2012 et 2015, sa capacité de production a, elle, augmenté de 4 Mt pendant la même durée. Dans ce contexte, les restructurations ne sont probablement pas terminées, ni en Afrique du Sud, ni en Chine.

Bien que représentant une faible part des usages de ce métal, les produits chimiques à base de chrome ont des applications industrielles importantes, en particulier dans les domaines de la construction aéronautique et navale, pour la passivation de l'aluminium (protection contre la corrosion). Les produits utilisés étant à base de chrome hexavalent (CrVI), ils sont inscrits dans l'annexe XIV du règlement européen REACH, établissant la liste des substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction.

Les réserves mondiales de chrome sont considérables, atteignant 500 Mt selon l'USGS, soit environ seize ans au rythme de production actuel. Les ressources connues sont estimées à environ 12 milliards de tonnes. Le Kazakhstan détient 48 % de ces réserves et l'Afrique du Sud 42 %.

## Cobalt

Le cobalt est un métal à forts enjeux stratégiques, vu les perspectives du marché des véhicules électriques. (Il entre, en effet, dans la composition des batteries Li-ion nécessaires à ces véhicules. Il a pour particularité d'être essentiellement un sous-produit de la production du cuivre (en RDC et en Zambie, ces deux pays assurant 64 % de la production minière mondiale) et du nickel avec, en Afrique, la mine d'Ambatovy à Madagascar.) Tous les événements impactant la production de cuivre ou de nickel dans ces pays et, d'une manière générale, l'industrie du cuivre ou du nickel ont un impact direct sur la production de cobalt. Il est à noter que le Maroc est le seul producteur de cobalt exploitant un gisement pour le cobalt. Il s'agit de la mine de Bou Azzer dans l'Anti-Atlas. Sa production est cependant minime (un peu plus de 1 % de la production mondiale).

Les usages du cobalt sont la production :

- des cathodes de trois, parmi les cinq types actuellement produits industriellement, de batte-

**Cobalt**  
(en tonnes de métal contenu dans la production minière)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Production minière</b>	<b>109 000</b>	<b>103 000</b>	<b>110 000</b>	<b>123 000</b>	<b>126 000</b>	<b>123 000</b>
Afrique du Sud				3 000	3 000	3 000
Australie	3 900	5 880	6 400	5 980	6 000	5 100
Brésil	3 500	3 900	3 000	2 600		
Canada	7 100	6 630	6 920	6 570	6 900	7 300
Chine	6 800	7 000	7 200	7 200	7 700	7 700
Cuba	4 000	4 900	4 200	3 700	4 300	4 200
États-Unis				120	760	690
Madagascar				3 100	3 700	3 300
Maroc	2 200	1 800	2 100			
Nouvelle-Calédonie	3 200	2 620	3 190	4 040	3 680	3 300
Philippines			3 000	4 600	4 300	3 500
Congo	60 000	51 000	54 000	63 000	63 000	66 000
Russie	6 300	6 300	6 300	6 300	6 200	6 200
Zambie	5 400	4 200	5 200	5 500	4 600	4 600
Autres pays	6 700	8 820	8 000	7 080	11 600	8 300

**Prix du cobalt**  
**Marché libre européen**  
(en dollar/lb)



(Source : Mineral Commodity Summaries)

ries Li-ion. L'usage du cobalt permet, en effet, d'obtenir la plus forte densité massique (entre 150 et 260 Wh/kg) parmi les cinq catégories de batteries disponibles, un critère fondamental de choix pour le type de batterie embarqué dans les véhicules électriques, car il détermine à la fois le poids de la batterie et son autonomie. Le cobalt entre dans la composition des cathodes :

- lithium-oxyde de cobalt (LCO,  $\text{LiCoO}_2$ , cathode contenant environ 60 % de Co, densité massique : 150-200 Wh/kg, la cathode contient de l'ordre de 600 g de Co par kWh),

- lithium + oxydes de nickel-manganèse et cobalt (NMC,  $\text{LiNiMnCoO}_2$ , contenant environ 30 % de Co, densité massique : 150-220 Wh/kg, environ 300 g de Co par kWh),

- oxyde de lithium, nickel, cobalt et aluminium (NCA,  $\text{LiNiCoAlO}_2$ , cathode contenant environ 9 % de Co, densité massique : 200-260 Wh/kg, environ 100 g de Co par kWh).

Le besoin en cobalt lié à la production des batteries peut être estimé à environ 39 300 tonnes (soit 42 % de la production de cobalt raffiné en 2015) sur la base des tonnages produits en 2016

des trois types de cathodes (source : Avicenne Consulting) utilisées pour leur production. Prenant pour hypothèse les technologies existantes et les estimations de l'évolution du marché des batteries d'ici 2025 envisagées par cet expert, il faudrait 91 920 tonnes de Co pour répondre aux besoins des batteries lithium-ion, soit un taux annuel moyen de croissance de 11 % de la demande en cobalt, ou l'équivalent de la production 2015 de cobalt raffiné. La réalisation de ce scénario pourrait entraîner de sérieuses tensions sur le marché du cobalt, affecté par divers problèmes résumés ci-après ;

- de divers alliages et applications métallurgiques. Le cobalt peut, en effet, entrer dans la composition non seulement de superalliages, utilisés notamment dans la partie chaude des turbines d'avion et des turbines à gaz pour la production d'électricité, mais également de placages pour protéger certains alliages sensibles des effets de la corrosion, des hautes températures ou de l'érosion. Il entre également dans la composition d'alliages pour la production de prothèses des hanches et des genoux. Le cobalt est également un élément

de choix pour la production d'aimants (aimants samarium-cobalt). Il entre, par ailleurs, dans la composition des ciments liant les éléments abrasifs (carbure de tungstène, diamant...) des outils utilisés pour la découpe de métaux ou de roches. Ce segment représente environ 33 % de la consommation de cobalt ;

- de pigments et décolorants pour l'industrie du verre et de la céramique. Cet usage représente environ 6 % du marché ;

- de précurseurs de catalyseurs (5 %) ;

- de dessiccateurs pour les peintures et d'agents de promotion d'adhérence du caoutchouc pour la production des pneus (4 %) ;

- d'usages divers non spécifiés (10 %).

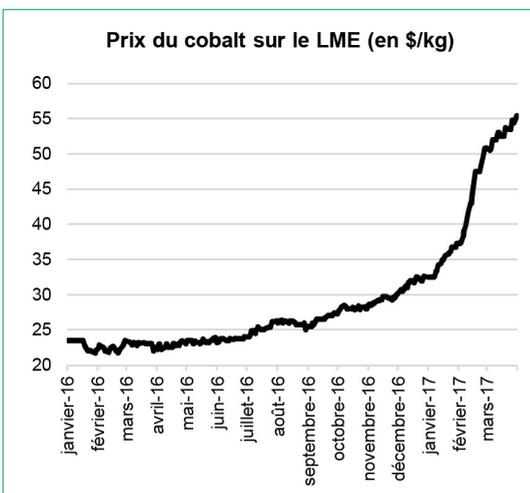
La croissance annuelle des usages autres que la production de cathodes pour les batteries au lithium est de l'ordre de 1 % (pour les pigments) à 4 % par an (pour les applications métallurgiques et alliages).

En 2015, selon les estimations de l'USGS, la RDC a été le premier producteur mondial minier de cobalt, avec 51 % d'une production minière mondiale estimée à 124 000 tonnes (+ 0,8 % en un an). Par contre, la Chine a été le premier producteur mondial de cobalt raffiné, avec 47 % de l'offre mondiale, estimée à 92 877 tonnes (+ 2 % par rapport à 2013) par Darton Commodities, une société anglaise spécialisée dans le suivi du marché du cobalt. Par ailleurs, la part de la Chine dans la production minière n'est pas négligeable,

car ses sociétés possèdent plusieurs gisements situés en RDC. En 2015, les importations chinoises de cobalt essentiellement sous forme de produits intermédiaires (concentrés, hydroxyde de cobalt) ont représenté plus de la production minière mondiale de ce métal, ce qui démontre l'existence de stocks. En 2016, la production minière mondiale a été estimée à 123 000 tonnes par l'USGS (en baisse de 5 321 t, soit - 7,7 % par rapport à 2015).

En 2016, le prix annuel moyen du cobalt a baissé par rapport à 2015 (- 7,5 %), avec une moyenne annuelle légèrement supérieure à \$ 12,04/lb, contre \$ 13,01 en 2014. Cependant, des signes de reprise sont apparus vers la fin de l'année, sous l'effet d'anticipations positives de la croissance de la demande en batteries Li-ion pour l'électromobilité et d'inquiétudes relatives à la production de cobalt vu la situation politique en RDC. Cette tendance devrait se poursuivre en 2017, et si l'on pouvait penser, en milieu d'année, que le marché resterait loin des \$ 50,45 observés en mars 2006, le *London Metal Exchange* (LME) semblait vouloir apporter quelques démentis à cette vision. Bien qu'il ne soit pas nécessairement représentatif des fondamentaux du marché en raison notamment de sa faible liquidité, le contrat spot sur le cobalt a, en effet, vu son prix s'envoler début d'année 2017 : il valait \$ 32,7/kg en décembre 2016 et... plus de \$ 55,5/kg début avril 2017. Il faut dire que la forte demande provenant de l'industrie des batteries Li-ion a attiré l'attention de sociétés d'investissement qui ont développé leurs activités en relation avec ce métal, dont la société suisse Pala Investments. Cobalt et lithium pourraient être les deux métaux rares vedettes de 2017.

Du côté de l'offre du continent africain, les difficultés de la RDC ont, en 2016, entraîné une chute de 7,7 % de la production de cobalt du pays, soit 5 321 tonnes de Co qui manquent, alors que la demande explose. Les perspectives pour 2017 ne sont guère meilleures, la mine de Katanga Mining (groupe Glencore) demeurant à l'arrêt jusqu'en 2018. L'évolution de la situation politique laisse craindre une recrudescence des violences dans l'est du pays qui pourrait affecter la production de cuivre et de cobalt. De son côté, Freeport



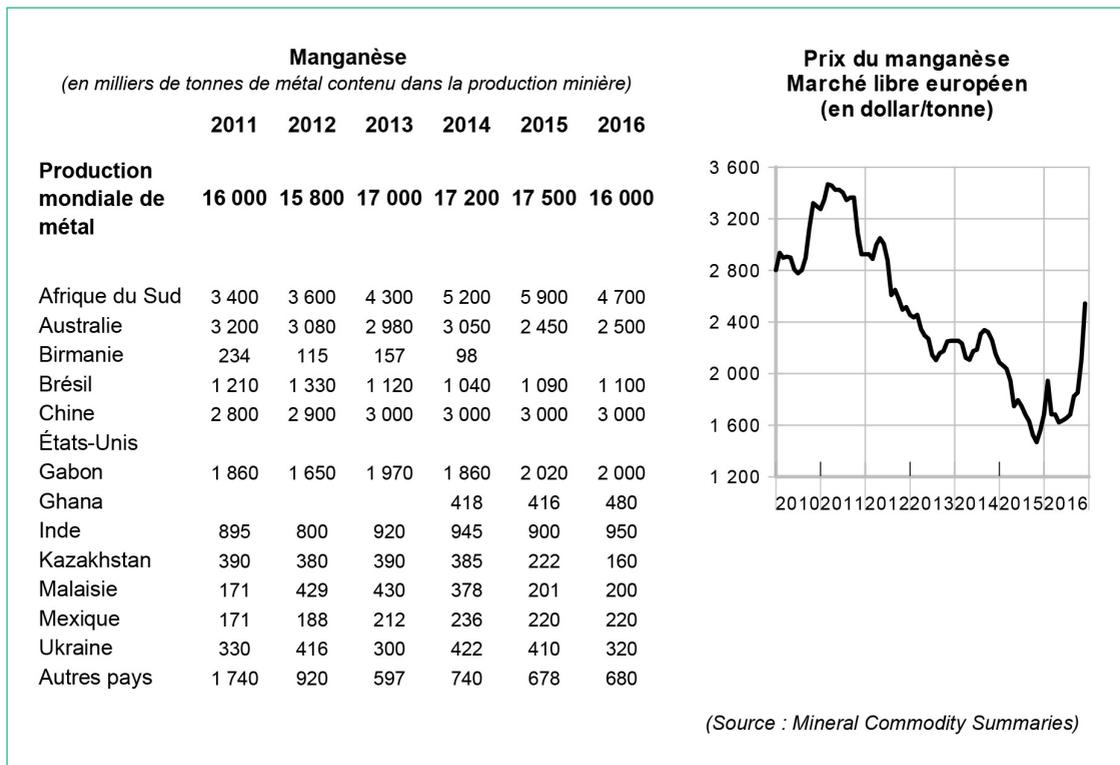
McMoran a vendu, en 2016, sa mine de Tenke-Fungureme à China Molybdenum. Les entreprises chinoises contrôlent dorénavant près de 50 % de la production de cobalt de la RDC. Le déficit en cobalt pourrait, d'autre part, s'aggraver en cas de fermeture de mines et/ou d'usines en Nouvelle-Calédonie, si les cours du nickel – dont le cobalt est un sous-produit – entraînent des arrêts ou des fermetures de mines.

## Manganèse

Selon Roskill, 91 % du manganèse produit à l'échelle mondiale est consommé par la sidérurgie, où il joue un rôle essentiel pour la désulfuration et la désoxydation de l'acier, conférant également à l'acier des propriétés de résistance à l'oxydation et à l'abrasion. Le marché du manganèse, aux effets de stock de minerai près, est très lié à l'évolution de la production primaire d'acier, laquelle est, à son tour, corrélée à l'évolution économique de la Chine, premier producteur mondial d'acier.

Les autres usages du manganèse sont la production de piles (3 % de la consommation mondiale), d'adjuvant de l'aluminium (0,8 % à 1,5 % de manganèse) pour en augmenter la résistance à la corrosion.

Début 2016, le marché du manganèse était toujours en crise, suite à la chute des cours qui dure depuis mars 2011 (le prix spot des copeaux de manganèse, l'un des contrats documentant le prix du manganèse, ayant chuté de 51 %, à \$ 1684/t contre \$ 3467/t en 2011). En réaction, plusieurs opérateurs miniers ont fermé, ou temporairement arrêté leurs productions. Les exploitations de Woodie et Bootu Creek (Australie), Otjozundu (Namibie) et Chiatara Manganese (Géorgie) ont été mises en sommeil, et l'exploitation de Moanda (Gabon) a été arrêtée pendant un mois pour éviter de creuser les pertes de leurs exploitants. L'exploitation de Tambao (Burkina Faso), d'une capacité de production de 3 Mt par an, est également arrêtée, en attente d'un règlement du litige opposant Pan African Minerals à l'État burkinabé.



Ce tassement de l'offre est intervenu à un moment où la sidérurgie chinoise retrouvait un peu de croissance. La Chine, ne disposant pas de gisements de manganèse de bonne qualité, est condamnée à importer des minerais de manganèse, notamment à partir d'Afrique du Sud. Ses entreprises disposent de stocks tampon de minerai dans les ports chinois. La reprise de la sidérurgie chinoise en 2016 a commencé par se nourrir des stocks de minerai de manganèse dont le niveau était estimé à 2 Mt fin 2015. Fin mars, les stocks de minerai avaient fondu, se réduisant à 0,8 Mt ou 0,9 Mt, alors qu'en même temps l'offre minière se trouvait réduite suite aux fermetures mentionnées. Cette situation a profité aux sociétés minières et aux producteurs de ferromanganèse qui ont pu remonter leurs prix. Une envolée spectaculaire des prix du manganèse et de ses produits dérivés (ferromanganèse, silicomanganèse) a eu lieu entre juin et décembre, le prix spot en référence « coût, assurance fret » (CAF) Chine pour du minerai à 44 % de teneur en manganèse étant multiplié par trois entre juin et décembre 2016. En décembre 2016, les prix du ferromanganèse et du silicomanganèse ont dépassé leurs niveaux de 2011. Mais il paraît très incertain que les prix du manganèse puissent se maintenir à ces niveaux : maintenant que la

Chine a restauré au prix fort ses stocks de minerai, les prix pourraient baisser en 2017.

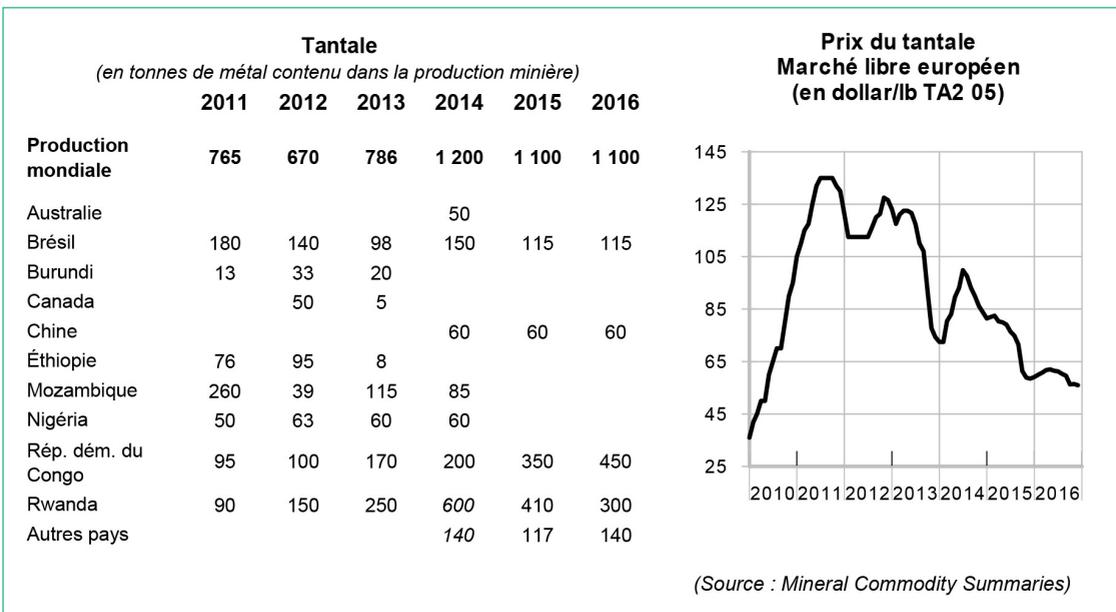
Cette situation très volatile a entraîné une baisse marquée (- 8,5 %) de la production annuelle de minerai de manganèse. Selon les estimations de l'USGS, elle a été de 16 Mt de Mn contenu en 2016, contre 17,5 Mt en 2015, cette baisse affectant particulièrement l'Afrique du Sud.

En 2016, les réserves de manganèse publiées par l'USGS sont de 690 Mt de Mn contenu dans les minerais, soit 43 ans de production au rythme actuel. Le manganèse utilisé pour la production d'acier n'est pas recyclable.

## Tantale

Le principal débouché du tantale est la production de condensateurs utilisés dans les nombreuses applications électroniques dont ils ont permis la miniaturisation (environ 49 % de la production 2016), chaque condensateur au tantale comportant un fil en tantale et une poudre au tantale dans l'anode. Selon Technavio, un analyste spécialisé, ce segment pourrait croître, en moyenne, de 1,25 % par an d'ici 2021. Le tantale est aussi utilisé pour la production de :

- superalliages : 85 % de la production de superalliages est utilisée pour la production des



aubes de turbine des parties chaudes des réacteurs d'avion ou des turbines à gaz. Ce segment a représenté 19 % de la consommation de tantale en 2016, avec une croissance moyenne estimée d'ici à 2021 de 4,9 % par an ;

- carbures extrêmement durs, pour la production d'outils de découpe et le revêtement de moules en acier utilisés pour le moulage sous pression de l'aluminium. Ce segment a représenté 10 % de la demande en 2016 avec une croissance moyenne estimée d'ici à 2021 de 4,5 % par an.

On le trouve également dans les verres de lunette (sous forme d'oxyde), qu'il permet d'alléger ou dans des éléments de prothèses de hanche ou du genou.

Le tantale ne peut pas être substitué dans les microcondensateurs sans une forte perte de performances.

Les superalliages peuvent être recyclés par des entreprises spécialisées. Il existe aussi du recyclage de tantale à partir des nouveaux déchets (« *new scrap* ») produits durant la manufacture de produits électroniques et de matériaux utilisant le tantale.

Les cours du tantale ont poursuivi la baisse observée en 2015, avec une moyenne annuelle 2016 à \$ 59,85/lb, soit une baisse de 19,4 % par rapport à la valeur 2015 (\$ 73,91/lb).

Sur la base des données de l'USGS, la production estimée pour 2016 (1 100 tonnes) serait stable par rapport à 2015. La principale région productrice demeure la zone des Grands Lacs africains (RDC : 41 % de la production mondiale ; Rwanda : 27 %) avec l'exploitation du minerai de tantale, le « coltan » (colombo-tantalite), source d'environ 80 % du tantale primaire produit, le reste étant un sous-produit de minerais d'étain. Considéré comme un minerai « de la guerre » pouvant contribuer à des catastrophes humanitaires et humaines, le tantale a entraîné la mise en œuvre d'initiatives fortes : mise en place de la certification des chaînes d'approvisionnement en tantale, au travers de la loi Dodd-Frank aux États-Unis notamment, récemment remise en cause par la nouvelle administration américaine. En 2015, le Canada, la Chine et l'Union européenne ont également entrepris de développer des dispositions législatives complémentaires. Selon un rapport de

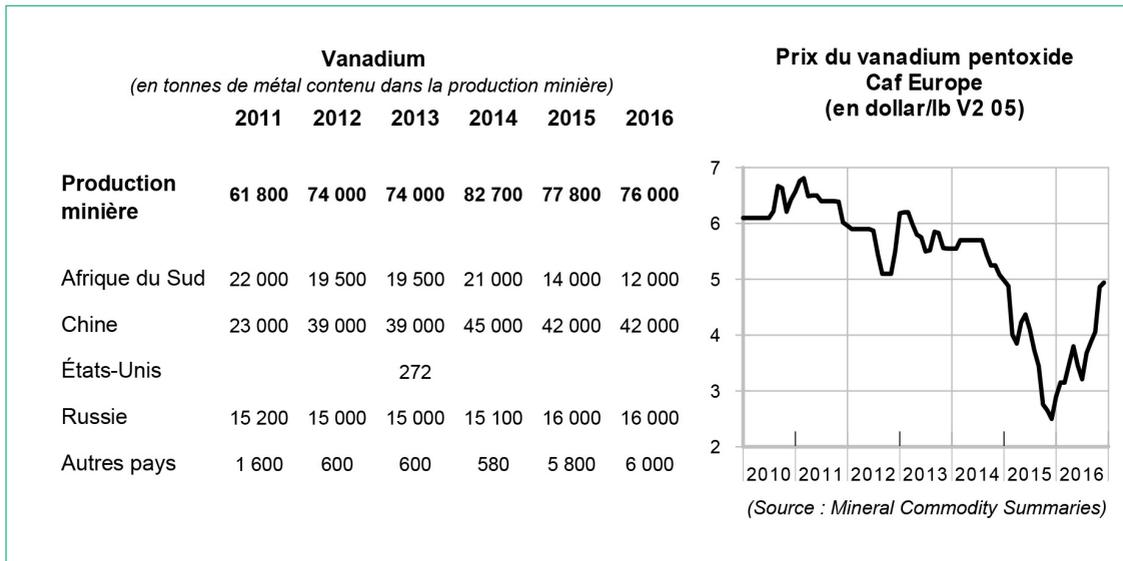
l'USGS publié en 2015, il ne peut cependant être exclu qu'une partie de la production du Rwanda, estampillée « libre de conflits », provienne en fait de la contrebande de coltan exploité dans les zones ravagées par les conflits dans le nord-est de la RDC.

En réponse à cette situation, des acteurs industriels utilisateurs des matières premières minérales concernés par la loi Dodd-Frank (or, étain, tantale et tungstène), c'est-à-dire environ trois cents industriels parmi lesquels les plus importants producteurs de semi-conducteurs, d'équipements électroniques de télécommunications, participent à l'Initiative pour l'Approvisionnement Sans Conflit (*Conflict-free Sourcing Initiative – CFSI*), qui regroupe environ 350 entreprises et associations. L'initiative a développé un processus de certification des mines et des fonderies de tantale : aujourd'hui, quarante-cinq fonderies bénéficient de cette certification qui vise à garantir que le tantale produit ne provient pas des zones de conflit. 95 % de la production mondiale de tantale proviendrait de fonderies certifiées.

La répartition de la production mondiale de tantale entre mines conventionnelles et mine artisanale (Afrique centrale) penche en faveur de cette dernière à cause des coûts de production nettement plus bas que dans les exploitations de pegmatites en Australie, source industrielle historique de tantale. Cependant la demande actuelle en lithium pourrait avoir pour conséquence une augmentation sensible de la production de tantale par des mines de type industriel, le tantale étant un sous-produit associé au lithium dans plusieurs projets miniers pour lithium en cours de développement, notamment en Australie, au Brésil et au Canada.

## Vanadium

La principale utilisation du vanadium (V) est dans la production d'aciers microalliés à haute limite d'élasticité (aciers HLE à moins de 0,15 % de teneur en V). En effet, l'ajout d'environ 0,1 % de V à l'acier permet de doubler sa résistance. Les applications dans l'acier au sens large représentent environ 91 % de la consommation mondiale de vanadium, dont environ 46 % pour les aciers



HLE. Le développement de ces aciers a bénéficié notamment de la mise en œuvre de normes de construction plus strictes en Chine.

Dans les applications hors industrie sidérurgique, on trouve la fabrication d'alliages de titane et d'aluminium (4,5 %), la chimie (3,5 %) avec la fabrication d'acide sulfurique, d'anhydride maléique et de caoutchouc synthétique, et enfin les batteries (1 %). Le recyclage représente environ 10 % de la consommation, par récupération du vanadium contenu dans les aciers rapides, les superalliages et les catalyseurs usés.

Avec le développement des énergies décarbonées, le secteur du stockage de l'énergie pourrait tirer la demande future en vanadium. Les batteries à flux redox, qui utilisent un électrolyte à base de vanadium et fonctionnent par oxydoréduction, présentent des caractéristiques prometteuses pour le stockage et la restitution de l'énergie. Elles utilisent environ 7 kg de pentoxyde de vanadium par kWh et mettent à profit les quatre différents degrés d'oxydation du vanadium (+V, +IV, +III, +II). Le vanadium est également utilisé dans certaines batteries au lithium.

Le vanadium est principalement un coproduit de la production d'acier et issu de l'exploitation de roches phosphatées, de magnétite titanifère ou encore de grès uranifères, où il représente généralement moins de 2 % du minerai. Il a une forte

affinité avec le carbone, ce qui explique sa concentration dans certains gisements pétroliers ou dans des schistes noirs, riches en matière organique.

En 2016, la première estimation de la production mondiale de vanadium par l'USGS était de 76 000 tonnes, en légère baisse par rapport à celle de 2015 (77 800 tonnes). La production mondiale de vanadium émane de trois sources : la production primaire, la coproduction et la production secondaire. La coproduction à partir de laitiers d'aciérie constitue 65 % de la production mondiale. Celle à partir de sources primaires, dont la teneur en oxyde de vanadium est supérieure à 1 %-1,5 %, représente 25 % de la production, tandis que les 10 % restants sont issus du traitement de cendres volantes, de résidus pétroliers, de scories de fonte et de catalyseurs usagés, riches en vanadium. Les principaux pays producteurs sont, dans l'ordre décroissant, la Chine, l'Afrique du Sud et la Russie, ces trois pays représentant 96 % de la production mondiale. La Chine est le premier producteur mondial de vanadium avec 53 % de la production. Mais la première société productrice est le russe Evraz, qui produit l'oxyde de vanadium et du ferrovanadium en Russie, en Afrique du Sud, en République tchèque et aux États-Unis. En 2016, suite à la baisse des cours du minerai de fer en 2014 et 2015, Evraz a fermé sa

mine de fer et de vanadium de Mapochs en Afrique du Sud et l'usine associée de production de vanadium, ce qui a amputé la production mondiale de vanadium d'environ 10 %. En avril 2017, l'acquisition de cet actif par Bushveld Minerals a été achevée, laissant espérer une reprise rapide de la production. On assiste actuellement à un découplage progressif entre la production de vanadium et celle de minerai de fer, avec un nombre croissant d'exploitations ciblées exclusivement sur le vanadium, notamment au Brésil, en Afrique du Sud ou en Australie. Compte tenu des réserves identifiées, l'Australie, le Pérou, les États-Unis et Madagascar ont chacun le potentiel pour devenir des producteurs importants de vanadium dans l'avenir.

Les liens directs entre les productions de vanadium et d'acier entraînent une forte corrélation entre les prix de ces métaux. La courbe de prix du vanadium a subi un rebond en 2016, analogue à celui observé pour l'acier. En décembre 2016, le prix spot moyen du pentoxyde de vanadium (V<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) sur le marché européen (4,94 \$/lb) a presque été le double du prix observé l'année précédente à la même période (2,50 \$/lb), date à laquelle le prix spot a atteint son niveau plancher.

En moyenne annuelle, le prix spot de 2016 (3,71 \$/lb) est resté quasiment inchangé par rapport au prix moyen de 2015 (3,76 \$/lb).

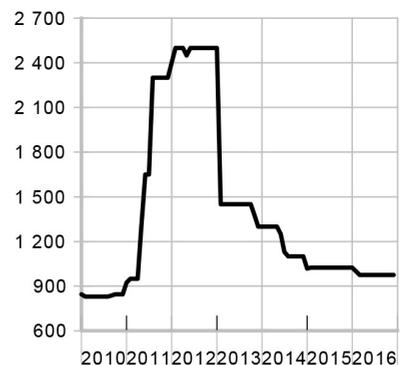
## Zirconium et hafnium

Ces deux éléments sont intimement liés, car tous deux sont associés au même minerai, à savoir le silicate de zirconium (ou zircon ; ZrSiO<sub>4</sub>) qui est le principal minerai d'intérêt économique. Le zirconium se trouve également sous forme d'oxyde (le zircon : ZrO<sub>2</sub>) à l'état naturel, avec une seule exploitation industrielle dans le monde située à Kovdorskiy dans la péninsule de Kola en Russie. En raison de sa forte densité (entre 3,9 et 4,8 g/cm<sup>3</sup>), le zircon se concentre dans des sables de types placers, souvent associé à d'autres minéraux lourds, comme le rutile et l'ilménite (minerais de titane), la magnétite (minerai de fer) ou la monazite (minerai de terres rares). Ces placers correspondent à d'anciens dépôts fluviaux et peuvent avoir été remobilisés par le vent pour former parfois d'épaisses dunes, comme dans la province de KwaZulu-Natal (KZN) en Afrique du Sud. Les sables riches en Zr sont purifiés par des concentrateurs à spirale afin de séparer les élé-

**Zirconium**  
(en milliers de tonnes de concentré)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Production mondiale de métal</b>	<b>1 780</b>	<b>1 550</b>	<b>1 510</b>	<b>1 420</b>	<b>1 520</b>	<b>1 460</b>
Afrique du Sud	383	380	170	387	380	400
Australie	762	605	850	551	567	550
Brésil	18					
Chine	150	140	150	150	140	140
États-Unis	105	85	N.C.	N.C.	80	N.C.
Inde	39	40	41	40	40	40
Indonésie	130	120	110	110	110	110
Mozambique	44	47	47	51	52	55
Ukraine	35					
Autres pays	110	130	140	130	150	160

**Prix du zirconium fob Australie**  
(en dollar australien /tonne)



(Source : Mineral Commodity Summaries)

ments légers, tandis que des séparateurs magnétiques permettent d'extraire l'ilménite et le rutile.

L'hafnium est associé au zirconium dans ses minerais dans une proportion d'une part de Hf pour cinquante parts de Zr. En général, l'hafnium n'est séparé du zirconium que dans l'industrie nucléaire (voir ci-après) à l'aide de procédés métallurgiques complexes : il est obtenu par réduction du tétrachlorure d'hafnium résultant de la purification du tétrachlorure de zirconium, soit par électrolyse, soit par chauffage sous vide à l'aide de magnésium liquide (procédé Kroll).

Les principaux usages du zircon sont :

- les céramiques (environ 47 % de la consommation en 2015). Sous forme finement broyé, le zircon sert à la fabrication de carreaux et de produits sanitaires et également d'opacifiant pour la fabrication d'émaux ;

- le secteur de la chimie utilise également le zircon pour diverses applications (déodorants, tannage du cuir, production de pigments pour la peinture en association avec l'oxyde de titane). L'entreprise française ZirPro (groupe Saint-Gobain) est un acteur majeur de ce secteur qui connaît actuellement la plus forte croissance, avec un taux de croissance annuel moyen de plus de 10 % sur la période allant de 1995 à 2013. Ce secteur représente désormais 21 % de la consommation annuelle ;

- les sables de fonderie (12 %) ;

- les matériaux réfractaires utilisés en métallurgie (17 %). En fonderie et en métallurgie, le zircon offre une très bonne stabilité thermique et une grande résistance à la corrosion et n'est pas dissous dans les métaux en fusion ;

- l'industrie nucléaire (environ 3 % à 4 %) où le zircon est transformé en alliage de zirconium (Zircalloy) utilisé, en raison de sa transparence aux neutrons et de ses propriétés de bonne tenue en température et de résistance à la corrosion, pour la production des gaines recevant l'uranium enrichi dans les réacteurs des centrales nucléaires. Pour cela, le zirconium doit être purifié en le débarrassant de l'hafnium (un écran à neutrons) naturellement associé dans le minerai. En France, la division zirconium d'Areva intègre toutes les étapes de la métallurgie du zirconium, du minerai de zircon jusqu'à la réalisation de composants en

alliage de zirconium. Le zirconium est le matériau de référence des assemblages combustibles nucléaires pour les réacteurs à eau pressurisée et les réacteurs à eau bouillante.

La principale utilisation de l'hafnium est dans les superalliages (environ 50 % de l'utilisation) pour l'aéronautique (parties rotatives et aubes) et les turbines à gaz. Viennent ensuite les applications dans les torches à plasma (20 %), les revêtements optiques (12 %), etc. L'utilisation de l'hafnium pour la production de barres de contrôle (écrans à neutrons) dans les réacteurs nucléaires ne représente, quant à elle, que 2 % à 3 %.

D'après l'USGS, la production de zirconium dans le monde a été de 1,46 Mt en 2016, en léger retrait (- 4 %) par rapport à la production 2015 (1,52 Mt). Plus du tiers des concentrés de zircon produits dans le monde proviennent d'Australie (550 000 tonnes en 2016) suivie par l'Afrique du Sud (400 000 tonnes) et par la Chine (140 000 tonnes). La consommation de zircon a atteint son niveau le plus bas en 2014, à environ 1 Mt, soit une baisse de près de 30 % par rapport au pic de 2011. Cette baisse est liée notamment à la substitution du Zr dans certains marchés clef comme les marchés traditionnels de la céramique et la fonderie, pour des raisons principalement de coûts. De récents contrats d'*off-take* entre des producteurs et des acteurs importants de l'industrie des céramiques (comme celui conclu en 2016 entre Alkane Resources et Minchem Ltd.) suggèrent que le marché du Zr dans les applications céramiques pourrait repartir à la hausse.

La production de l'hafnium est de l'ordre de 70 à 80 tonnes par an (chiffre difficile à vérifier), avec deux principaux producteurs : la France et les États-Unis. La production de l'hafnium étant entièrement tributaire de l'industrie nucléaire, c'est la société Areva qui, en France, produit ce métal.

En 2016, le prix spot moyen annuel du concentré standard de zircon (titrant au minimum 65,5 % de  $ZrO_2$ ), FAB en vrac, Australie, a été de A \$ 981,25/t, en baisse de 4,2 % par rapport à la moyenne de 2015 (A \$ 1 024,48/t). La courbe du prix spot moyen montre un net pic initié en 2011 et se poursuivant en 2012 pour atteindre A \$ 2 500/t. Il a été suivi par une baisse brutale en

2013 et par une stabilisation à partir de 2015. Ce pic est au moins en partie lié à une faiblesse de l'offre par rapport à la demande, les utilisateurs aval ayant récupéré plus rapidement que prévu des effets de la crise financière de 2007-2010. De nombreux consommateurs de zircon, notamment les marchés traditionnels de la céramique, n'ayant pas été en mesure d'absorber les surcoûts, la demande a chuté entraînant alors une baisse brutale des prix en 2013, pour atteindre progressivement A \$ 1 100/t fin 2014. Depuis début 2015, les prix sont relativement stables autour de A \$ 1 000/t.

Le prix de l'hafnium a connu, quant à lui, une forte hausse : il est passé d'environ \$ 561/kg en 2014 à \$ 607/kg en 2015 et à \$ 600/kg en 2017. La demande en hafnium est essentiellement tirée par l'industrie aéronautique, qui a besoin de l'haf-

nium pour les superalliages utilisés dans les réacteurs d'avion. À elle seule, la société Boeing compte d'ici 2033 sur un besoin de plus de 36 000 nouveaux appareils de transport de passagers et de fret, ce qui laisse présager des perspectives à la hausse sur le prix de l'hafnium. Des tensions sur le marché pourraient se produire en cas de demande accrue venant de l'industrie aéronautique et d'absence de développement de l'industrie nucléaire, la production de l'hafnium ne progressant pas.

Tous les usages du zircon et de l'hafnium étant de type dispersif, il n'existe pas de recyclage de ces métaux. Les utilisations du métal dans les parties les plus radioactives des réacteurs nucléaires interdisent toute récupération en voie d'une éventuelle réutilisation.

# Métaux précieux et diamants

---

Riche en ressources minérales de toute sorte, le continent africain occupe une place centrale sur les marchés des métaux précieux et des diamants. L'Afrique du Sud est, en effet, le premier producteur mondial de platinoïdes (platine, mais également palladium et rhodium) tandis que la République démocratique du Congo et le Botswana sont des acteurs incontournables des marchés du diamant industriel et de joaillerie. Cette réalité ne se vérifie cependant pas pour l'or et encore moins pour l'argent, ce dernier étant très peu présent dans les sous-sols africains à l'exception de celui du Maroc. Cette forte dotation en platinoïdes et diamants expose naturellement les pays africains à la variation de leurs cours et force est de constater que l'année 2016 n'a pas été, de ce point de vue, très flamboyante : si le rhodium et le palladium ont vu leur prix croître respectivement de 16 % et 20 % sur l'année, celui du platine est resté désespérément stable, finissant 2016 à quelques dollars au-dessus des niveaux de janvier 2016. L'or a, pour sa part, progressé de près de 8 % sur l'année.

---

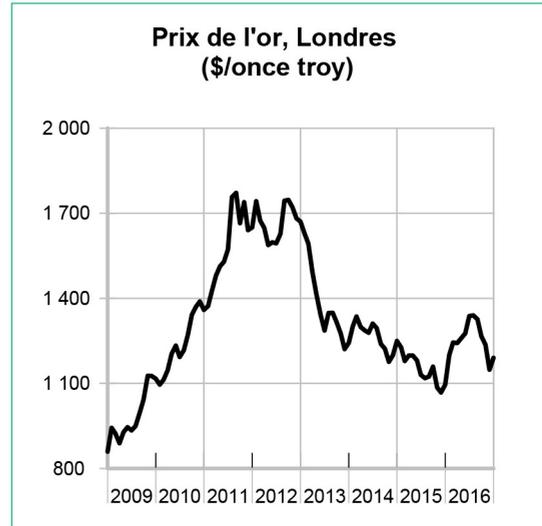
## L'Afrique en position dominante sur le platine et le diamant

Si la notion de métal précieux s'est, semble-t-il, élargie au cours des dernières décennies pour y inclure les métaux « rares », force est de reconnaître que les métaux qui font office de réserve de valeur, à savoir l'or, l'argent et le platine, en sont les principaux représentants. Hégémonique sur les

platinoïdes et quasi absent sur l'argent, le positionnement africain sur le segment de ces métaux si particuliers est, pour le moins, disparate. Ainsi, sur les 3 158 tonnes d'or officiellement produites sur les cinq continents en 2015, 15 % au moins proviennent d'Afrique et notamment d'Afrique du Sud, du Mali, du Ghana et de Tanzanie. Bien que significative si on la compare à celles des autres productions mondiales (Chine, Australie, Russie

et États-Unis), cette part a cependant décliné : elle représentait près de 30 % de l'offre mondiale vingt ans plus tôt avec une production nettement dominée par l'Afrique du Sud. Un nouvel entrant pourrait néanmoins rejoindre à terme ce groupe des grands producteurs africains d'or : la République démocratique du Congo (RDC) où deux acteurs de poids ont lourdement investi dans les filons de l'Est. Le platine, quant à lui, est nettement africain et le demeurera très vraisemblablement sur l'ensemble de son histoire. En 2016, l'Afrique du Sud a, en effet, produit 4,2 millions d'onces de platine, soit plus de 70 % de l'offre brute sur le marché mondial et 53 % de l'offre totale (stocks et recyclage inclus). La part sud-africaine était de 95 % en 1995 pour une consommation ayant augmenté de 66 % sur la période.

L'argent, dont l'utilisation compte le champ le plus large d'applications parmi les métaux non ferreux, ne provient, en revanche, que de manière marginale d'Afrique, essentiellement du Maroc (1,5 % de la production mondiale). La production de ce pays s'est avérée stable au cours des années dans un marché global qui a progressé de 95 % sur la période 1995-2015. Par ailleurs, si l'or et le platine proviennent de mines clairement identifiées, l'argent est, pour sa part, essentiellement un



coproduit des autres métaux non ferreux (or, cuivre, zinc...). Le potentiel minier en découlant est relativement inconnu, notamment à l'échelle de l'Afrique où de nouveaux gisements de métaux principaux ont encore été découverts à l'orée des années deux-mille-dix.

La question diamantaire africaine est d'une dimension encore supérieure à ce qu'elle est pour les métaux précieux. La Russie s'affirme certes

	Or (en tonnes)					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016e
<b>Production minière mondiale</b>	<b>2 583</b>	<b>2 586</b>	<b>2 690</b>	<b>2 990</b>	<b>3 100</b>	<b>3 100</b>
Chine	341	361	403	450	490	490
Australie	260	258	250	274	450	455
Russie	201	185	218	247	252	250
États-Unis	231	234	235	210	214	209
Pérou	164	164	161	140	145	150
Canada	91	100	104	152	153	170
Afrique du Sud	191	187	160	152	145	140
Ouzbékistan	73	73	93	100	102	100
Ghana	93	88	87	91	88	90
Indonésie	127	74	59	69	97	100

*(Source : Mineral Commodity Summaries)*

<b>Or - Bilan mondial</b>						
(en tonnes)						
	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Offre</b>						
Production minière	2 846	2 917	3 076	3 155	3 233	3 236
Recyclage	1 667	1 684	1 263	1 191	1 117	1 309
<b>Offre totale</b>	<b>4 536</b>	<b>4 556</b>	<b>4 311</b>	<b>4 451</b>	<b>4 363</b>	<b>4 571</b>
<b>Demande</b>						
<b>Fabrication totale</b>	<b>2 513</b>	<b>2 503</b>	<b>3 057</b>	<b>2 848</b>	<b>2 761</b>	<b>2 304</b>
dont Bijouterie	2 085	2 121	2 701	2 499	2 429	1 982
Applications industrielles	429	381	356	349	332	322
<b>Pièces et lingots</b>	<b>1 496</b>	<b>1 300</b>	<b>1 707</b>	<b>1 040</b>	<b>1 047</b>	<b>1 029</b>
<b>Autres investissements</b>	<b>239</b>	<b>307</b>	<b>-916</b>	<b>-184</b>	<b>-128</b>	<b>532</b>
<b>Demande totale</b>	<b>4 728</b>	<b>4 679</b>	<b>4 473</b>	<b>4 288</b>	<b>4 256</b>	<b>4 249</b>

*(Source : World Gold Council, février 2017)*

comme le premier producteur au monde de diamants de joaillerie avec 21,5 millions de carats produits en 2016 selon les données de l'*United States Geological Survey* (USGS), mais le Botswana, l'Afrique du Sud, la Namibie, la RDC, le Zimbabwe et l'Angola pèsent également lourdement sur le marché. Ces six pays représentent, à eux seuls, plus de 44 % de la valeur de la production mondiale de diamants de joaillerie en 2016, soit 31,1 millions de carats sortis de leurs sous-sols. En y ajoutant les diamants industriels, l'offre de ces pays s'est élevée à 54 millions de carats en 2016, soit environ 42 % de l'offre mondiale. À la différence de beaucoup de zones de production de métaux précieux et de diamants, l'Afrique, dans son ensemble, exploite le potentiel de son sous-sol en partenariat avec des acteurs privés au premier rang desquels Anglo American. La multinationale est, en effet, le principal producteur de platine et de diamants (en valeur) au travers de sa filiale De Beers. Pour ce qui est de la transformation et de la commercialisation, le continent disparaît cependant souvent du panel des acteurs mondiaux. Les métaux partent généralement vers les pays consommateurs où ils y sont transformés tandis que les diamants prennent le chemin d'Anvers ou de Surat pour y être taillés et polis. Cette partie en aval de la chaîne de valeur échappe donc, en large

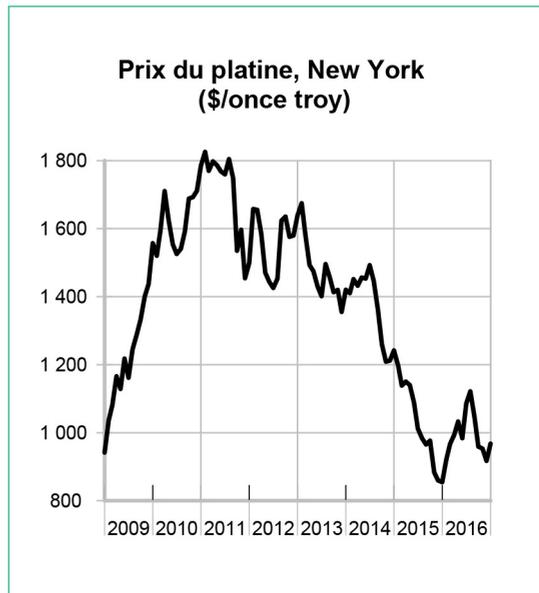
partie, aux revenus africains. Cette tendance a cependant évolué ces dernières années avec l'installation des comptoirs de polissage et de vente de De Beers à Gaborone, au Botswana, ce qui a limité provisoirement les ventes du diamantaire à Londres. Dans ce panorama de l'offre mondiale de diamants, il importe enfin de remarquer que si la production africaine de diamants a prospéré majoritairement durant les deux siècles précédents, l'époque actuelle a néanmoins vu le développement accéléré de la concurrence de l'hémisphère nord. De Beers y a ainsi diversifié ses investissements en 2015, notamment au Canada via la très prometteuse mine de Gahcho Kué, dans les territoires du Nord-Ouest. De nouvelles mines ont cependant été ouvertes en Afrique sur l'année 2016, notamment au Lesotho : Lihobong, Mothae, Kolo et Lemphane.

### **Des prix des métaux précieux et des diamants évoluant en ordre dispersé**

L'or a probablement vécu une année 2016 bien particulière. Après une baisse continue depuis août 2012 où elle valait environ \$ 1 660 au *fixing* de Londres, l'onçe a atteint un plus bas niveau au milieu du mois de décembre 2015. Les premiers

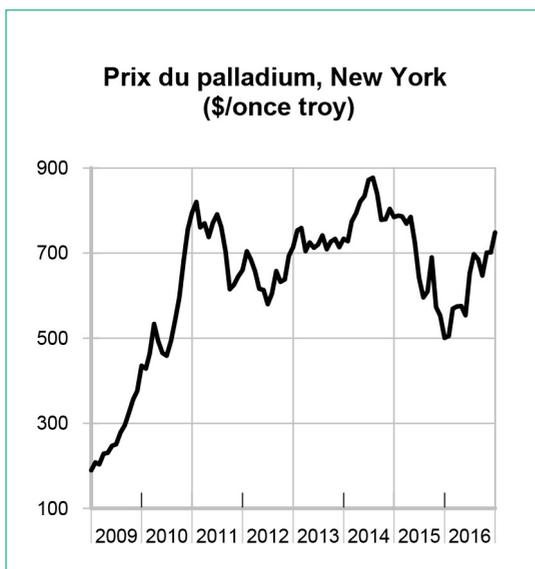
mois de 2016 lui ont alors permis de progresser très fortement : de \$ 1 072 le 4 janvier à \$ 1 344 début juillet, soit une hausse de plus de 25 % sur un semestre seulement. L'or n'était certes pas le seul métal à connaître une telle fortune, mais cette performance n'en était pas moins remarquable. Les mois qui ont suivi ont pourtant largement altéré ce constat favorable : à partir d'août, l'once a de nouveau plongé. Cette baisse s'est d'ailleurs accélérée entre novembre 2016 et mi-décembre : de \$ 1 293 le 3 novembre, l'once est passée à \$ 1 134 le 16 décembre pour finir l'année à \$ 1 159, soit une progression d'un peu plus de 8 % sur 2016.

Plusieurs facteurs se sont conjugués pour expliquer cette dynamique en deux temps. Sur les premiers mois, la demande considérable adressée aux *Exchange traded products*, fonds indiciels cotés, explique *a posteriori* la trajectoire haussière



<b>Platine</b> (en milliers d'onces)						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016e
<b>- Offre</b>						
Afrique du Sud	4 860	4 110	4 205	3 547	4 571	4 347
Russie	835	801	725	709	670	652
Amérique du Nord	350	306	318	339	318	369
Zimbabwe	340	337	410	401	401	486
Autres pays	100	126	143	156	149	153
Recyclage	2 060	2 037	2 019	2 071	1 730	1 902
<b>Offre totale</b>	<b>8 545</b>	<b>7 717</b>	<b>7 820</b>	<b>7 223</b>	<b>7 839</b>	<b>7 909</b>
<b>- Demande</b>						
Chine	1 980	2 292	2 633	2 520	2 338	2 146
Europe	2 225	1 956	1 796	1 955	2 095	2 332
Japon	1 315	1 140	958	874	1 588	1 354
Amérique du Nord	930	1 156	975	955	997	1 103
Reste du Monde	1 645	1 358	2 303	1 764	1 278	1 396
<b>Demande totale</b>	<b>8 095</b>	<b>8 070</b>	<b>8 665</b>	<b>8 068</b>	<b>8 296</b>	<b>8 331</b>
<b>Variation de stocks</b>	<b>430</b>	<b>30</b>	<b>-706</b>	<b>-856</b>	<b>-457</b>	<b>-422</b>
<b>- Demande par branches</b>						
Automobile			3 160	3 290	3 267	3 318
Bijouterie			2 945	3 000	2 829	2 572
Industriel			1 776	1 250	1 749	1 954
Investissement			935	150	451	487

(Source : Johnson Matthey)



des prix de l'or. Il faut bien dire que l'incertitude était présente tant sur le plan politique que géopolitique et, avec elle, le besoin d'investir dans un actif « sûr » et... bon marché. L'issue du référendum britannique sur le Brexit allait donner raison à cette stratégie. Au lendemain du vote, soit le 24 juin 2016, les cours de l'or ont ainsi flambé de 8 % à l'ouverture des marchés, du jamais-vu

depuis juillet 2014. Le 6 juillet, l'once a atteint son plus haut niveau de l'année à \$ 1 370 au *fixing* de Londres. En reprenant, les semaines suivantes, cette rationalité qui semblait lui manquer, le marché s'est alors engagé sur un chemin fortement baissier en portant de nouveau son regard sur les fondamentaux. Après des années d'une politique monétaire particulièrement accommodante, les perspectives d'un relèvement des taux d'intérêt directeurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) ont alors créé les conditions d'une nouvelle appréciation du dollar américain. Ceci a mécaniquement renchéri le coût d'acquisition de l'or pour les acheteurs non américains et, ainsi, pesé sur la demande et les prix. La hausse des cours observée sur le premier semestre a, dans le même temps, modéré l'appétit des grands acheteurs historiques d'or que sont la Chine et l'Inde. Dans ce dernier pays, le plan de monétisation de l'or mis en œuvre en 2016 et le retrait des billets de 500 et 1 000 roupies ont contribué à une chute de la demande d'or de près de 30 %. L'élection surprise de Donald Trump à la présidence des États-Unis aurait pu faire remonter significativement les cours de l'once et du lingot en raison des incertitudes politiques lourdes que celle-ci a fait planer. Ce qui a été le cas... dans l'heure qui a

**Palladium**  
(en milliers d'onces)

	2013	2014	2015	2016e
<b>- Offre</b>	<b>8 904</b>	<b>8 831</b>	<b>8 978</b>	<b>9 034</b>
Afrique du Sud	2 464	2 127	2 684	2 571
Russie	2 610	2 589	2 434	2 487
Autres	1 300	1 363	1 300	1 427
Recyclage	2 530	2 752	2 560	2 549
<b>- Demande</b>	<b>9 500</b>	<b>10 750</b>	<b>9 278</b>	<b>9 685</b>
Industrie catalytique	7 026	7 500	7 655	7 840
Bijouterie	355	274	225	215
Autres Industries	2 127	2 033	2 057	1 987
Investissement	-8	943	-659	-357
<b>Mouvements de stocks</b>	<b>-596</b>	<b>-1 919</b>	<b>-356</b>	<b>-651</b>

(Source : Johnson Matthey)

suivi la confirmation des résultats électoraux. Dans l'heure seulement, car, contrairement à ce que la plupart des analystes anticipaient, le prix de l'or n'a, en définitive, pas infléchi sa dynamique baissière durant les jours qui ont suivi l'élection. Seuls les derniers jours de décembre 2016 ont, en effet, vu les cours de l'once se redresser légèrement.

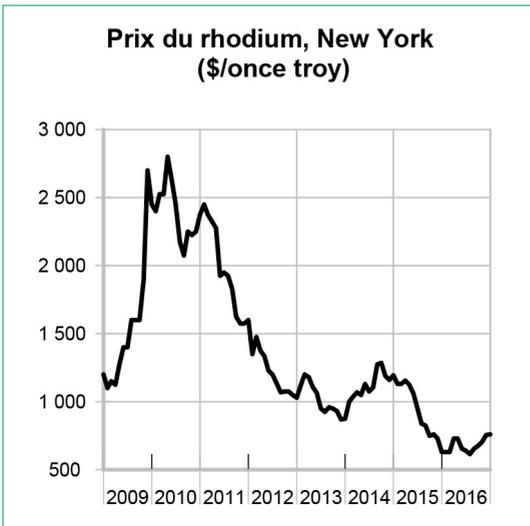
Le platine a, à la différence de l'or ou du diamant, vocation à satisfaire trois types bien distincts de demandes : l'investissement (6 % de la demande en 2016), la bijouterie (31 %) et une demande industrielle provenant en large partie du secteur automobile (41 %), mais également du secteur pétrolier pour la catalyse lors du raffinage (3 %), de l'industrie chimique (7 %), celle du verre (2 %), de l'électronique (2 %), etc. Il permet en particulier de limiter les conséquences environnementales de la combustion des hydrocarbures, d'optimiser le mélange oxygène-hydrogène dans les nouvelles voitures de Toyota. Selon les données du *World Platinum Investment Council*, la demande totale de platine a très légèrement reculé en 2016 pour se porter à 8,235 millions d'onces contre 8,24 millions d'onces en 2015. La demande provenant de l'industrie automobile s'est portée à 3,405 millions d'onces, en raison de la bonne performance de ce secteur en Europe notamment. Même constat pour celles provenant des autres secteurs industriels et celui du pétrole en particulier. La demande pour la bijouterie s'est, à l'inverse, inscrite en net repli à 2,565 millions d'onces en 2016, contre 2,88 millions en 2015, soit une baisse de près de 11 %. À l'origine de cet affaissement : encore la demande chinoise et indienne et, semble-t-il, un transfert de demande en faveur d'un or devenu moins cher et donc plus accessible. En tant que réserve de valeur, le platine a profité non seulement d'un accroissement de la demande pour les pièces et les lingots, mais aussi d'une moindre désaffection de la part des *Exchange traded funds*. Du côté de l'offre enfin, celle-ci a très légèrement progressé sur l'année 2016 à 7 965 millions d'onces, contre 7 905 millions en 2015, soit une hausse de 0,7 %. L'offre provenant du recyclage s'est certes accrue entre 2015 et 2016, tandis que des opérations de déstockage ont permis de satisfaire la demande, mais

l'offre minière s'est repliée à 6,03 millions d'onces contre 6 150 en 2015, soit une baisse d'un peu moins de 2 %. Un recul de l'offre minière plus important que celui presque imperceptible de la demande totale : il n'en fallait pas plus pour que, dans un contexte déprimé comme celui du début de l'année 2016, les prix du platine reprennent un peu de couleurs. Du côté africain, l'offre de métal raffiné provenant d'Afrique du Sud s'est établie à 4,240 millions d'onces en 2016, en repli de 5 % par rapport à 2015. Elle a, en revanche, vu la production du Zimbabwe progresser nettement, s'établissant à 480 000 onces en 2016, contre 405 000 onces l'année précédente, soit une hausse de plus de 18 %.

Concernant le diamant de joaillerie, les chiffres publiés par De Beers en 2017 à propos de la production 2016 ont fait état d'un carat moyen à \$ 177 contre \$ 206 l'année précédente. Ceux d'Alrosa ont, pour leur part, fait apparaître une valeur moyenne de la pierre brute pour 2016 de \$ 151,21 contre \$ 169,5 en 2015. L'indice des prix hebdomadaire de la pierre brute proposé par Paul Zimisky laisse cependant apparaître un net rebond sur le premier semestre de l'année 2016 (+ 17,8 %). À l'origine de ces dynamiques de cours contrastées, une demande qui a repris un peu de vigueur aux États-Unis, notamment en fin d'année. En Chine, deuxième marché au monde pour la vente de diamants, la politique anticorruption a pesé sur la demande de produits de luxe. L'année 2017, celle du coq dans l'astrologie chinoise, semble cependant offrir quelques premiers signes de stabilisation. En Inde, troisième consommateur mondial de pierres précieuses, la décision du Premier ministre Modi de « démonétiser » l'économie afin de lutter contre l'évasion fiscale a déprimé les achats de pierres, mais, à l'instar de la Chine, 2017 semble donner des gages en faveur d'une reprise de la demande locale.

### Les enjeux macroéconomiques de la volatilité des prix

Depuis la chute des cours entamée en 2014, rappeler le coût macroéconomique, pour les pays exportateurs, de l'instabilité du prix des matières



premières résonne comme une évidence. Cette réalité est vraie pour les pays africains producteurs de pétrole tel le Nigéria, mais également pour ceux exposés aux ressources minérales solides, dont le diamant. Ce marché à part est impacté par le dollar, mais probablement encore plus par la confiance des consommateurs en l'avenir et à l'effet « coup de cœur » des passionnés de part et d'autre du Pacifique. Ceci n'est pas sans créer une grande instabilité des prix. À ce titre, il semble important de remarquer que les

budgets des pays d'Afrique australe (où se trouve l'essentiel des réserves et des gisements en production) ont bien souvent été orientés sur un prix moyen attendu de la ressource supérieur à celui qui s'est réalisé ou, pour le moins, sur un prix dont la variabilité a été largement sous-estimée. Dans le secteur du diamant, le Botswana partage certes le podium des producteurs mondiaux, en carats comme en valeur, avec l'hémisphère nord (Russie et Canada) et se place nettement en avant de ses proches voisins sud-africain, namibien, congolais ou angolais. Il en paye néanmoins le prix lorsque les cours chutent. Probablement le deuxième pays africain le plus dépendant de ses ressources minières en métaux précieux ou diamants, le Botswana a, en effet, vécu une évolution macroéconomique très fortement liée à celle du cours des matières précieuses et du dollar. Ainsi, sur la décennie, 11,4 % de PIB par habitant ont disparu avec cette baisse des prix et près de 15 % entre 2011, année du pic, et 2015.

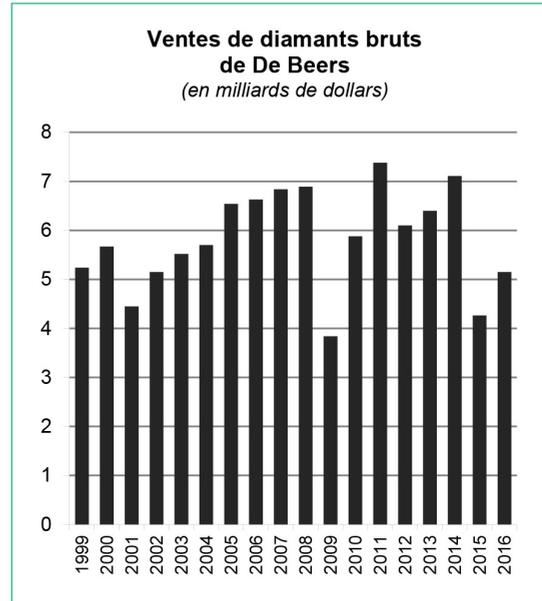
Les exemples attestant de la dépendance macroéconomique des pays africains aux cours des ressources minérales solides sont, en réalité, légion. Si « l'État continent » congolais est peu impacté par la vie du platine ou celle du diamant depuis que l'industrie achète de la synthèse à moindre coût, la région de l'Est dépend ainsi beaucoup de l'extraction aurifère. Un grand

<b>Rhodium</b>				
(en milliers d'onces)				
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015e</b>	<b>2015e</b>
<b>- Offre</b>	<b>972</b>	<b>930</b>	<b>1 027</b>	<b>1 026</b>
Afrique du Sud	551	467	611	593
Russie	80	91	82	80
Autres	63	65	61	70
Recyclage	278	307	273	283
<b>- Demande</b>	<b>999</b>	<b>970</b>	<b>926</b>	<b>964</b>
Industrie catalytique	786	791	763	778
Autres	213	179	163	186
<b>Mouvements de stocks</b>	<b>-27</b>	<b>-58</b>	<b>93</b>	<b>62</b>

(Source : Johnson Matthey)

nombre de mines restent encore artisanales, mais force est de reconnaître que des acteurs de référence comme Randgold ou Banro ont généré un total d'environ 800 000 onces en 2016 – soit plus d'un milliard de dollars de revenus. L'or est cependant l'un des produits dont les pays producteurs maîtrisent le moins l'évolution des cours. Il n'est, en effet, pas indispensable à l'industrie et ne revêt que la qualité de valeur joaillière ou d'instrument de réserve. Son prix demeure donc essentiellement lié au niveau de sa demande plus que celle de son offre et, de manière nettement plus subjective, au baromètre de l'inquiétude sur les marchés mondiaux. Les pays africains n'ont, par ailleurs, qu'un gain marginal sur l'exploitation de cette ressource. Dans un tel contexte, attirer les investissements internationaux, occidentaux, mais aussi chinois est essentiel.

Parmi les nombreux critères déterminants à cet égard, celui du coût de production reste aujourd'hui le point d'orgue pour les investisseurs ou les opérateurs dans le secteur minier, notamment pour ce qui concerne les métaux précieux et autres produits rares. Le « fee » qui doit être payé à l'État-hôte est l'une des variables incontournables dans l'étude d'un projet. La réforme, en 2014, du code minier sud-africain en est un exemple patent. Ainsi, seuls les métaux précieux et le diamant se voient imposer des quotas à l'ex-



portation et des prélèvements obligatoires, contrairement aux autres métaux ou hydrocarbures extraits du sous-sol sud-africain. Si l'Afrique du Sud ne fait aucune différence entre les investisseurs locaux et étrangers, le voisin botswanais, lui, reconnaît un degré de nationalité aux résidents (ou considérés comme tels) quant à l'exploitation du sous-sol. Une personne morale

### Production minière mondiale

(en millions de carats)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016e
Botswana	22.9	14.4	16.2	17.3	14.5	15.0
Russie	17.8	20.7	21.2	21.5	23.5	23.5
Canada	10.8	10.5	10.6	12.0	11.7	13.0
Angola	7.5	7.5	8.4	7.1	8.1	8.1
Congo (Kinshasa)			3.1	3.1	3.2	2.8
Afrique du Sud	1.8	2.8	6.5	6.0	5.8	2.8
Namibie		1.6	1.7	1.9	2.0	2.0
Zimbabwe			1.0	0.5	0.5	0.4
Reste de l'Afrique	2.6	1.1	0.4	1.6	1.7	1.6
Autres	1.6	0.6	1.4	1.3	1.0	1.0
<b>Total</b>	<b>65.0</b>	<b>59.2</b>	<b>70.6</b>	<b>72.2</b>	<b>71.9</b>	<b>70.2</b>

(Source : USGS Mineral Yearbook)

cherchant à investir dans le secteur extractif devra ainsi se « nationaliser », à l'image de Debswana – filiale de De Beers et de l'État – pour avoir accès à l'exploitation. Cependant, aucun quota à l'exportation n'est appliqué, qu'il s'agisse des pierres précieuses ou d'autres produits extraits. Sur le plan légal, les deux pays divergent, par ailleurs, sur bien des points. Le cadre légal botswanais est extrêmement clair pour un investisseur. Du début à la fin de la vie et/ou de l'exploitation de la mine, l'ensemble des critères légaux et réglementaires sont précisément détaillés, donnant ainsi une stabilité et un niveau de confiance renforcés. En effet, les nationalisations, expropriations et autres mésaventures pouvant arriver à un opérateur ne se produisent plus dans le pays. Il est évident que, sur le plan social, cette « sérénité » permet le développement de projets à long terme et donc un emploi structurel soutenu. Il importe, enfin, de rappeler que si le code minier est une chose, la manière dont il est appliqué en est une autre. Il est certain qu'un investissement dans le monde des métaux précieux (hors platine) et du diamant repose sur une prise en compte de la volatilité des prix. L'élasticité du prix de l'or reste très forte par rapport aux aléas de l'économie.

Celle du diamant est moins apparente, mais toutes deux exigent pour un investisseur d'avoir une vision claire et stable des règles du jeu à long terme.

L'avenir des métaux précieux et des diamants n'est bien évidemment pas obscur, notamment en Afrique, bien au contraire. L'Afrique dispose d'une position dominante sur les platinoïdes et d'une forte part de marché sur le diamant, ce qui lui assure une certaine sérénité à long terme. La question de l'or est probablement différente. Si la valeur de ce métal est subjective, elle reste cependant soutenue par une rareté croissante, au prix actuel, et dont le pouls est rythmé par la vitalité des marchés chinois, indien et américain. Sur ce segment, les pays du continent africain font, par ailleurs, face à la concurrence de l'Amérique latine et de la Chine. La notion de coût de production est donc capitale et, au-delà de la question bien connue du développement et de l'accès aux infrastructures, ce sont bien les cadres légaux et fiscaux qui peuvent avoir un véritable impact sur l'attractivité du continent. Certains récents acteurs comme la RDC ont saisi cette donnée et tentent petit à petit de créer leur part de marché dans ce secteur extrêmement liquide et concurrentiel.

# Engrais

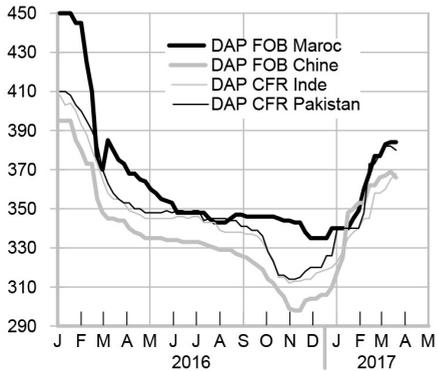
À la différence de nombreux minerais, l'année 2016 s'est avérée difficile pour les engrais. La demande a certes progressé, mais dans une proportion plus faible que celle de l'offre, particulièrement abondante. Conséquence logique, les prix des engrais se sont inscrits en baisse pour les filières nitrogène, potasse et phosphate. Selon les données indicatives de l'agence CRU, le prix du phosphate diammonique marocain a ainsi reculé de plus de 24 % sur l'année 2016, tandis que ceux de l'urée et de la potasse se sont inscrits en baisse d'environ 3 % et 20 % respectivement. L'origine de cette chute importante des cours s'explique, du côté de l'offre, par le développement récent de nouvelles capacités de production qui ont pesé sur les marchés seaborne et, du côté de la demande, par une baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs liée au recul du prix des céréales et des oléagineux en 2016. Le premier trimestre 2017 a néanmoins laissé apparaître un important rebond. Pour l'Afrique, l'essentiel ne se trouve pourtant probablement pas dans les dynamiques de marché, mais dans les perspectives de long terme. L'année 2016 a, de ce point de vue, été marquée par un développement important des projets miniers (potasse, phosphate) et industriels de production d'engrais sur le continent avec, dans ce domaine, de belles réussites accomplies par le Maroc.

## Des prix en retrait malgré un rebond en fin d'année

Les prix des engrais ont accusé une importante baisse en 2016. La roche de phosphate, en référence « franco à bord » (fob) origine Maroc à 68-72 % BPL, est passée de \$ 115/t en janvier 2016 à \$ 103/t en décembre, tandis que le prix du phosphate diammonique (DAP), produit phare des engrais phosphatés, a accusé une baisse de près de

24 % sur l'année 2016, passant de \$ 450/t en décembre 2015 et janvier 2016 à \$ 340/t fin décembre 2016, selon la même référence marocaine (source CRU). En référence « coût et fret » (cfr) Inde, il s'affichait à \$ 320 fin décembre 2016 contre \$ 403 en janvier de la même année, soit une baisse d'un peu plus de 20 %. Selon les prix indicatifs mensuels de la Banque mondiale, le DAP cotait, en moyenne, \$ 315 en décembre 2016 contre \$ 385/t en janvier de la même année. Une

### Évolution des prix du DAP (en \$/t)

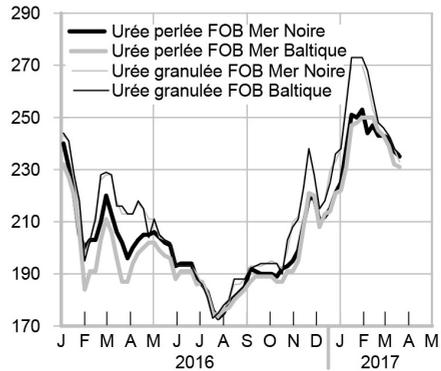


(Source : CRU)

année difficile donc, mais, à la différence de celui de la roche, le cours du DAP a fortement rebondi sur le premier trimestre 2017, à la faveur d'une demande importante en provenance d'Amérique latine et d'Inde, plus gros importateur d'engrais au monde. Il s'affichait, pour la référence marocaine, à \$ 384/t à la mi-mars 2017, regagnant alors son niveau de février 2016.

L'urée en provenance d'Égypte, de la mer Noire ou de la mer Baltique s'est, elle aussi, inscrite en baisse sur l'année 2016, mais dans des proportions moindres que celle des produits phosphatés. Son prix variait, selon les origines et le format (urée perlée vs urée granulée), entre \$ 221/t et \$ 336/t en décembre 2016 contre des niveaux compris entre \$ 231 et \$ 241 en janvier (source CRU), soit une baisse variant de 2 % à 4,5 %. Cette plus faible variation masque cependant une chute des cours entre janvier et juillet et une nette reprise sur le second semestre 2016. Après une hausse importante sur les premiers jours de janvier 2017 qui leur permettait d'atteindre plus de \$ 270/t, les prix de l'urée se sont néanmoins engagés dans une nouvelle baisse sur février et mars 2017. Alors que les stocks augmentaient et que les acheteurs américains, européens et indiens n'étaient guère actifs, les vendeurs du Golfe, d'Égypte et de Chine ont, semble-t-il, accepté de réduire leurs prix, jusqu'à \$ 225/t

### Évolution des prix de l'urée (en \$/t)

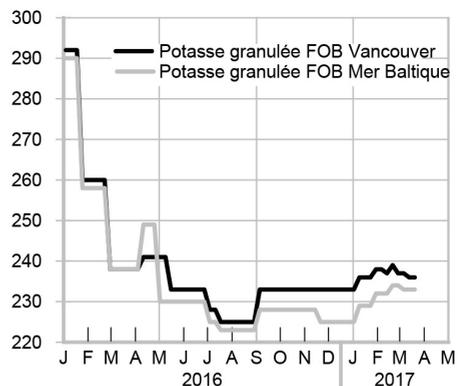


(Source : CRU)

pour le début du mois d'avril en base fob pour l'Afrique de l'Ouest. Observée depuis le début de l'année 2017, la faiblesse des prix du gaz, un intrant important de l'urée, aidait les producteurs, et notamment l'Égypte, à accepter des prix plus bas. La faiblesse des prix laissait néanmoins espérer un retour de l'Inde sur le marché en avril 2017.

Pour la potasse enfin, le constat apparaît plus sévère encore avec non seulement des baisses de

### Évolution des prix de la potasse (en \$/t)



(Source : CRU)

Engrais						
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Engrais azotés ('000 t N)</b>						
<b>• Ammoniac</b>						
Production mondiale	129 391	133 969	136 932	143 546	141 637	149 062
Échanges mondiaux	16 041	15 964	15 452	15 026	15 149	15 069
<b>• Urée</b>						
Production mondiale	68 821	71 119	74 452	77 613	76 388	80 690
Échanges mondiaux	18 610	18 057	19 812	20 640	21 860	22 838
<b>• Nitrate d'ammonium</b>						
Production mondiale	14 528	15 314	16 004	16 400	16 576	16 211
Échanges mondiaux	3 362	3 439	3 450	3 282	3 354	3 115
<b>• Sulfate d'ammonium</b>						
Production mondiale	4 404	4 496	4 730	4 831	5 028	5 157
Échanges mondiaux	2 080	2 161	2 247	2 331	2 445	2 578
<b>Engrais phosphatés ('000 t P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>)</b>						
<b>• Phosphate diammonique (DAP)</b>						
Production mondiale	15 087	15 323	16 078	15 723	15 123	16 381
Échanges mondiaux	7 421	6 605	6 657	6 297	6 587	7 987
<b>• Phosphate monoammonique (MAP)</b>						
Production mondiale	10 938	12 479	12 386	11 853	11 828	11 974
Échanges mondiaux	2 763	3 583	3 142	3 597	4 543	4 427
<b>• Superphosphate triple (TSP)</b>						
Production mondiale	2 981	3 076	2 747	2 509	2 838	2 428
Échanges mondiaux	1 765	1 806	1 466	1 552	1 640	1 413
<b>Engrais potassiques ('000 t K<sub>2</sub>O)</b>						
Production mondiale	31 767	34 372	32 048	33 759	38 732	39 013
Échanges mondiaux	25 997	27 377	23 277	25 373	30 564	28 814

(Source : International Fertilizer Association)

cours supérieures, en moyenne, à 20 % sur l'année 2016, mais également l'absence de véritable rebond sur le deuxième semestre 2016 comme sur les premiers mois de l'année 2017. En cause, une abondance de stocks chez les producteurs qu'ils étaient prêts à vendre à prix réduit.

### Une progression de l'offre supérieure à celle de la demande sur les marchés mondiaux

L'équation permettant d'expliquer la dynamique des prix des fertilisants en 2016 est *a priori* simple : un accroissement de l'offre bien supérieur à celui que la demande est en mesure d'absorber avec, en toile de fond, un gonflement des stocks, un pouvoir d'achat des agriculteurs limité par la faiblesse des cours des céréales et des oléa-

gineux, mais également une faiblesse de certaines devises, notamment du rouble et du yuan, permettant aux producteurs de ces pays d'accepter des prix libellés en devises étrangères plus faibles. Pour mémoire, un dollar américain s'échangeait contre 6,5 yuans en janvier 2016 et contre près de 7 yuans début janvier 2017.

Pour les engrais azotés, de nouvelles capacités de production sont arrivées sur le marché en 2016 et ont abouti à une situation de surproduction mondiale. Le volume total des engrais azotés produits dans le monde pour la période 2015-2016 approcherait ainsi des 165 Mt. La faiblesse des cours qui en a découlé a cependant progressivement provoqué l'arrêt des unités les moins rentables et conduit à un relatif rééquilibrage du marché sur la deuxième partie de l'année 2016. Sans surprise, les trajectoires des prix du gaz

naturel et du charbon se sont, par ailleurs, avérées être des variables importantes pour comprendre le comportement de l'offre d'engrais durant cette année 2016, notamment en Chine qui reste très dépendante du charbon. En recul sur le premier semestre, les prix du charbon ont ainsi permis aux producteurs de ce pays d'accepter des prix plus bas sur le marché *seaborne*. Ils se sont cependant nettement redressés au dernier trimestre, pesant alors sur l'excès d'offre. Autre facteur à considérer : la lutte contre la pollution dans ce pays qui a obligé certains producteurs d'urée à suspendre leur production et d'autres... à fermer définitivement. Le géant des engrais PotashCorp suggérait ainsi que la part des capacités chinoises actives était de 52 % début 2017, contre 62 % un an plus tôt. Estimées à 8,9 Mt en 2016 (contre 13,8 Mt en 2015), les exportations d'urée de la Chine devraient encore baisser en 2017, à 7,5 Mt, voire 5 Mt.

Le constat n'apparaît pas fondamentalement différent pour le marché des phosphates qui a été surapprovisionné en 2016. Si la consommation mondiale a progressé, la production s'est, elle aussi, inscrite en hausse et c'est davantage en utilisant les stocks qu'ils avaient préalablement constitués qu'en important que les pays consommateurs se sont manifestés en 2016. L'Inde, qui disposait d'amples réserves de DAP, a ainsi peu importé tandis que sa demande n'a progressé que de 1 %. Elle devrait cependant doubler en 2017. Pour sa part, le Brésil a importé 2,9 Mt de phosphate monoammonique (MAP, + 26 % en données annuelles) et l'Argentine 1,2 Mt (+ 74 %). La consommation globale de phosphates devrait passer de 43,7 Mt actuellement à 48,1 Mt en 2018, d'après l'*US Geological Survey* (USGS). Parmi les faits marquants (hors Afrique) de l'année 2016 dans la filière phosphate, le rachat par la compagnie américaine Mosaic de la filière engrais de son concurrent brésilien Vale pour \$ 2,5 milliards sous la forme d'un paiement de \$ 1,25 milliard de dollars et d'un octroi d'actions nouvelles pour le montant restant.

Le marché mondial de la potasse est, quant à lui, resté bien terne en raison du retard pris dans la conclusion des contrats avec la Chine et l'Inde. Ce n'est effectivement qu'en juillet que la Chine a

signé avec Belarusian Potash Company (BPC), la division négoce de Belaruskali, un contrat annuel de livraison de potasse, à \$ 219/t. C'est 30 % de moins que ce qu'elle avait payé en 2015. Si l'Inde conclut traditionnellement ses contrats annuels après la Chine, cela n'a pas été le cas en 2016 : elle signait, en juin, un accord à \$ 227/t avec BPC. Ces « retards » dans la signature de contrats considérés comme des références pour le marché mondial ont conduit les autres acheteurs à préférer la consommation de leurs stocks aux stratégies d'importation. Une situation d'excédent, et donc de prix bas, en a découlé. Ceci a alors poussé les producteurs du Bélarus, du Canada et de Russie à réduire leur production pour tenter de redonner quelques couleurs aux cours. La demande a, par ailleurs, légèrement repris au début du troisième trimestre, et ce, pour des volumes importants. En 2016, près de trente projets miniers étaient en cours de développement dans le monde. Ils devraient être terminés d'ici 2020, la majorité d'entre eux se situant au Bélarus, au Canada, en Chine, en Russie et au Turkménistan. À 59 Mt en 2016, l'offre totale de potasse devrait s'établir à 60 Mt-62 Mt en 2017. Sur ce total, le grand producteur canadien PotashCorp espérait en vendre entre 8,7 Mt et 9,4 Mt, contre 8,6 Mt en 2016. Parmi les faits qui ont marqué la filière en 2016-2017, la signature, en janvier 2017, d'un accord définitif d'approvisionnement sur vingt ans entre le producteur canadien Encanto PotashCorp et une coopérative de fermiers indiens pour la vente directe d'un minimum de 5 Mt/an d'engrais potassiques. Coup double pour l'entreprise canadienne qui, deux mois plus tard, signait un autre accord bidécennal lui permettant de livrer 2 Mt/an de potasse à Metal Mineral Trading Co. Of India, un grand négociant indien.

La chute des cours des engrais n'a pas été sans conséquence sur les résultats financiers des groupes producteurs. C'est ainsi que PotashCorp a annoncé un bénéfice net pour l'exercice 2016 de \$ 336 millions contre \$ 1,3 milliard en 2015 et un chiffre d'affaires de \$ 4,5 milliards, en baisse de 29 % par rapport à 2015. Élément incontournable de l'année sur le marché de la potasse : la fusion en septembre 2016 des compagnies canadiennes Agrium et PotashCorp pour former le plus grand

producteur mondial de potasse. PotashCorp détient désormais 52 % dans la nouvelle compagnie et Agrium les 48 % restants.

### Le rayonnement marocain sur le continent africain

L'essentiel des marchés de matières premières ne se trouve parfois pas dans l'évolution des prix à court terme, mais dans les stratégies de long terme menées par les groupes industriels. À cet égard, les réalisations du groupe OCP sont substantielles. Si les ambitions de l'entreprise sont assurément mondiales, sa volonté de s'adresser à l'extraordinaire potentiel du marché des engrais en Afrique et de développer des stratégies gagnantes de coopération « Sud-Sud » est patente depuis plusieurs années. C'est la raison pour laquelle une filiale OCP Africa a été créée en 2016 avec, pour ambitions, le développement d'engrais complexes adaptés à la spécificité des sols africains, la production d'engrais à proximité des bassins agricoles et l'amélioration de l'acheminement, au travers du développement des capacités de stockage et de *blending* sur les zones portuaires, mais aussi le développement d'écosystèmes autour de l'activité agricole.

Force est de constater que ces différentes ambitions ont rapidement trouvé une portée opérationnelle. En mars 2016, le conseil d'administration du groupe autorisait ainsi la création de filiales dans pas moins de quatorze pays africains. L'OCP s'engageait donc, en octobre de cette même année, sur la création d'une usine de *blending* et le développement de circuits de distribution d'engrais au Rwanda. Toujours sous le signe de cette coopération « Sud-Sud », l'OCP et le groupe nigérian Dangote se sont engagés, lors de la visite officielle du Roi Mohammed VI à Abuja en décembre 2016, à développer une plateforme de production d'engrais utilisant d'un côté le gaz nigérian, de l'autre le phosphate marocain. La satisfaction des besoins en engrais de ce pays, comme de beaucoup d'autres en Afrique, s'est, en outre, traduite par la signature d'un accord en vertu duquel plus de 2 Mt d'engrais adaptés aux sols nigériens seront importées du Maroc sur les trois années à venir. Le Nigéria donc, mais égale-

ment l'Éthiopie avec lequel le Maroc a signé, le 19 novembre, un accord prévoyant la construction d'une autre plateforme de production d'engrais, le *Dire Dawa fertilizer complex*, représentant un premier investissement de plus de \$ 2,2 milliards sur cinq ans. L'ambition est à la hauteur des sommes investies : produire 2,5 Mt d'engrais par an d'ici à 2022 et ainsi consacrer l'autosuffisance en engrais du pays. Envisagé d'ici à 2025, un investissement supplémentaire de \$ 1,3 milliard portera la capacité de production à 3,8 Mt par an. Fin décembre, l'OCP a pu, par ailleurs, s'engager à satisfaire 70 % de la demande d'engrais exprimée par la Corporation éthiopienne des entreprises agricoles (EABC), soit environ 650 000 tonnes sur un total de plus de 900 000 tonnes. Et le groupe marocain ne s'est pas arrêté là : en mars 2017, un protocole d'accord était, en effet, signé avec la Guinée-Conakry pour améliorer l'approvisionnement du pays en engrais phosphatés adaptés aux sols et aux pratiques agricoles locales. Ceci s'est traduit par un don de la part de l'OCP de 20 000 tonnes d'engrais et par la livraison programmée de 100 000 autres tonnes couvrant ainsi la totalité des besoins du pays dans ce domaine. Le développement des activités en Afrique n'a cependant pas conduit le groupe à délaisser les autres marchés internationaux, au premier rang desquels l'Inde. L'OCP a ainsi signé le 21 octobre 2016 un accord avec le groupe coopératif indien Kribhco (Krishak Bharati Cooperative Limited) fabriquant des engrais azotés notamment. L'enjeu : créer une joint-venture permettant de développer une usine d'engrais ternaires (capacité : 1,2 Mt/an) dans l'État indien d'Andhra Pradesh. Montant de l'opération : \$ 230 millions. Une stratégie clairement internationale, mais qui n'oublie pas l'écosystème marocain avec la mise en œuvre du projet de développement d'un complexe industriel intégré de production d'engrais sur le site Phosboucraâ, dans la province de Laâyoune au sud du Maroc. En début d'année 2016 était, par ailleurs, lancée à Jorf Lasfar l'*Africa Fertilizer Complex*, une usine de production d'engrais dédiés aux sols africains, ainsi qu'une usine de dessalement d'eau de mer et plusieurs unités de stockage.

## L'Afrique : nouvel enjeu de la concurrence mondiale

L'OCP n'est pas le seul groupe à s'intéresser au marché africain. En Ouganda, le groupe chinois Guangzhou Dongsong Energy Group Co (GDEG) s'est ainsi engagé à construire une usine de transformation en engrais des phosphates d'une capacité de production de 300 000 tonnes combinée à une capacité de production d'acide sulfurique de 200 000 tonnes par an. L'Éthiopie a, par ailleurs, autorisé le britannique Circum Minerals à exploiter, pendant vingt années renouvelables, une mine de potasse dans la dépression de Danakil, à l'Est du pays. Cette mine à bas coût devrait permettre la production de 2 Mt par an de muriate de potassium et de 750 000 tonnes de sulfate de potassium. Non loin, en Érythrée, la compagnie australienne Danakali envisage, quant à elle, de lever la somme de A\$ 6,7 millions pour son projet de potasse Colluli développé dans le cadre d'une *joint-venture* l'associant à *Eritrean National Mining Company* (ENAMCO). La pro-

duction y sera de 425 000 t/an pour les cinq premières années d'exploitation, puis de 850 000 t/an à pleine capacité.

Dans le secteur des phosphates, c'est également une compagnie australienne, Avenira, qui a annoncé vouloir lever A\$ 2,5 millions pour le développement du projet de phosphate Baobab, au Sénégal, qu'elle détient à 80 %. Les premières livraisons ont été réalisées en octobre. En Algérie, trois accords de création de *joint-ventures* associant des entreprises nationales et le groupe indonésien Indorama ont, par ailleurs, été confirmés en juillet 2016 pour un investissement de \$ 4,5 milliards. L'ambition : développer et exploiter la nouvelle mine de phosphate de Bled El-Hadba, produire de l'acide phosphorique et du DAP et, enfin, utiliser le gaz naturel du pays pour produire de l'ammoniac. Face au potentiel considérable du marché des engrais en général et des phosphates en particulier, mais également au besoin de diversifier nombre d'économies, le développement d'unités d'extraction de minerais et de production d'engrais est à l'agenda de nombreux pays.

– V –

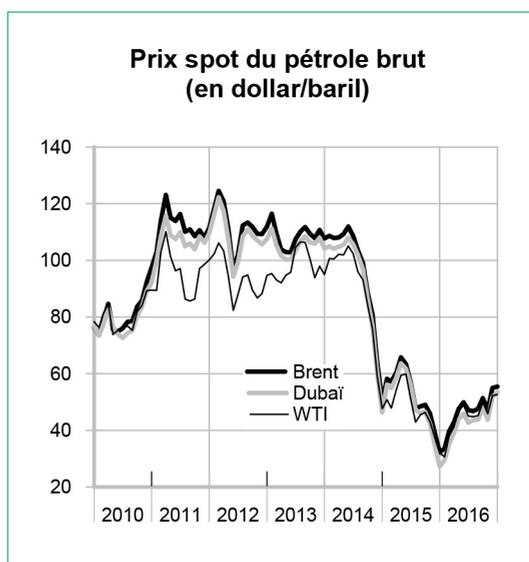
# Énergie

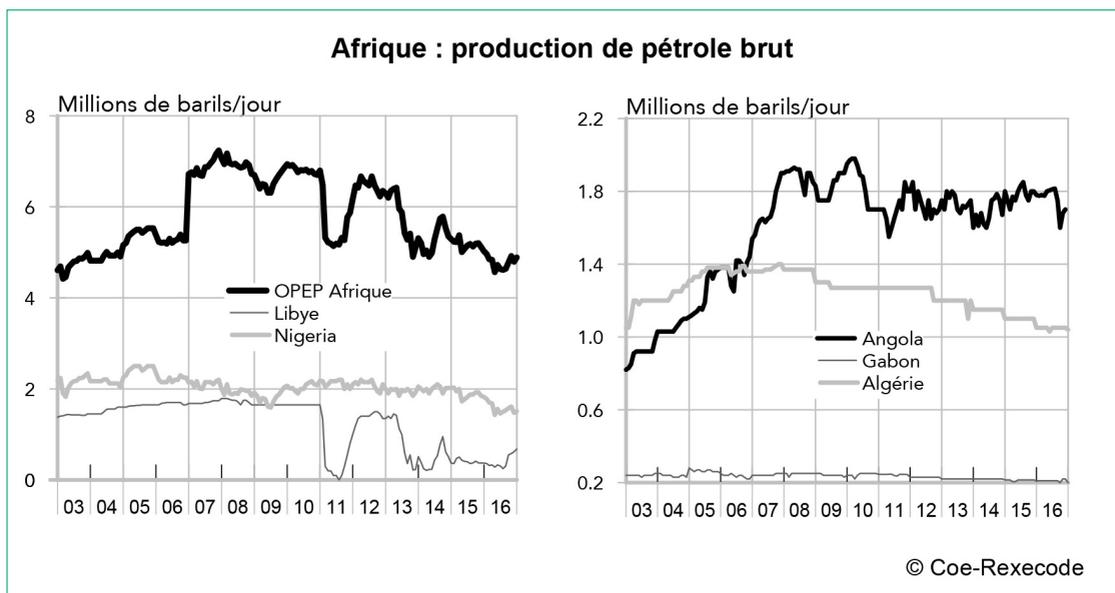
- Pétrole
- Gaz naturel et GNL
- Charbons

# Pétrole

Une progression de la demande et de l'offre, mais des exportations en retrait sur le continent américain en raison de la montée en puissance des bruts non conventionnels produits localement, des références africaines (Nigéria, Angola) globalement en phase avec des dynamiques mondiales qui ont vu une reprise du marché en fin d'année : telles ont été les caractéristiques principales de la conjoncture des marchés pétroliers africains en 2016. D'un point de vue structurel, l'attractivité de l'Afrique pour l'exploration et la production d'hydrocarbures s'est également confirmée en 2016, bien que des différences significatives aient pu être observées entre nations. Last but not least : le retour du Gabon au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et la nomination d'un secrétaire général africain.

Après avoir stagné entre 2013 et 2014 à 3,8 millions de barils par jour (Mb/j), la demande pétrolière de l'Afrique a progressé au cours des deux années suivantes pour atteindre 4,2 Mb/j en 2016, selon l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), soit une hausse de 10,5 % sur cette période. Pour 2017, la projection de l'AIE est de 4,3 Mb/j. En dépit de cette progression, l'Afrique ne représentait que 4,3 % de la demande pétrolière mondiale l'an dernier. La réalité du côté de l'offre est différente : parmi les pays africains producteurs de pétrole, cinq d'entre eux sont membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). La production de pétrole brut provenant de ces États était estimée à 4,9 Mb/j en 2016, contre 5,3 Mb/j en 2015. L'offre pétrolière des pays africains non membres de l'OPEP était, quant à elle, de 1,9 Mb/j et de 2,1 Mb/j respective-





ment. Le total pour l'Afrique était donc de 7,4 Mb/j en 2015 et de 6,8 Mb/j en 2016.

### Les producteurs de bruts légers africains sont à la peine

Ces dernières années, les exportations de bruts légers d'Afrique de l'Ouest vers le continent américain, et les États-Unis en particulier, ont fortement chuté en raison de la montée en puissance de la production de bruts non conventionnels dans ce pays, ceux-ci étant en majeure partie des pétroles légers. Selon l'*Oil Market Report* (OMR) de l'AIE, les exportations vers le continent américain de bruts de densité légère et moyenne produits en Libye étaient ainsi inexistantes à la fin 2016. Celles de *Nigérian Light* vers la même région ont totalisé seulement 210 000 b/j sur trois mois entre septembre et novembre 2016. Parmi les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), seuls les pays européens ont en réalité importé des volumes significatifs de ces bruts à la fin 2016 : 760 000 b/j pour les bruts libyens légers et moyens et 890 000 b/j pour les pétroles légers du Nigéria sur septembre-novembre 2016.

Les prix des bruts d'Afrique de l'Ouest ont, sans surprise, suivi la tendance générale des marchés avec une hausse importante des cours depuis

novembre en raison, notamment, des décisions de réduction de production adoptées par l'OPEP et plusieurs pays non OPEP en novembre et décembre 2016. Mais les augmentations ont été plus faibles pour les bruts du Nigéria que pour ceux de l'Angola. L'explication de cette différenciation tient à deux facteurs clés : l'abondance des bruts légers sur les marchés mondiaux du fait de la production des États-Unis et les incertitudes entourant les exportations de pétrole à partir du Nigéria qui sont négativement impactées par les attaques de divers groupes armés contre des installations et infrastructures pétrolières dans la région du delta du Niger. Les différentiels entre les bruts angolais et le Brent de la mer du Nord étaient d'ailleurs très faibles dans la période récente (octobre 2016 – janvier 2017) avec des variations entre -50 cents et la parité pour le brut Girassol et entre -\$1 et -25 cents pour le Cabinda.

### L'Afrique : un continent attractif pour les entreprises pétrolières

L'Afrique reste une région attractive pour l'exploration et la production d'hydrocarbures du fait de son potentiel en ressources de pétrole et de gaz naturel, de la probabilité de nouvelles découvertes significatives à terre ou en mer, mais également de cadres législatifs et contractuels plutôt incitatifs. Il

est donc logique que le continent attire régulièrement de nouveaux investisseurs dans ce secteur. Il en a été ainsi l'an dernier de Qatar Petroleum qui a continué à tisser sa toile à l'international et à s'associer à de grandes compagnies pétrolières. La société a ainsi fait son entrée dans l'exploration au large du Maroc en partenariat avec la firme américaine Chevron Corporation et l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (Onhym) du Maroc. Avant Chevron, Qatar Petroleum avait conclu des accords avec Total pour des projets en Mauritanie et en République du Congo.

Chevron, quant à lui, détient des participations de 75 % sur trois blocs en mer profonde : Cap Rhir Deep, Cap Cantin Deep et Cap Walidia Deep, dont la superficie totale est de 21 913 km<sup>2</sup>. Aux termes de l'accord d'amodiation avec Qatar Petroleum, Chevron a cédé une participation de 30 % à la compagnie nationale du Qatar. Chevron reste cependant opérateur avec une participation de 45 %, l'Onhym contrôlant les 25 % restants. La société américaine estime que le potentiel de ces permis est « excitant ». Il s'agit d'un thème anté-salifère (sous des couches de sel).

Woodside Energy Ltd. n'est, pour sa part, pas un nouvel investisseur en Afrique, mais la compagnie australienne a décidé d'accroître sa présence

dans cette région. Détenant des permis d'exploration au Maroc, au Cameroun et au Gabon, celle-ci a ainsi conclu un accord d'amodiation avec Impact Oil & Gas pour acquérir une participation de 65 % sur le permis offshore AGC Profond et en devenir l'opérateur. D'une superficie de 6 700 km<sup>2</sup>, AGC Profond est un permis en mer par des profondeurs d'eau comprises entre 1 400 et 3 700 mètres. Il est situé dans la zone de développement commune au Sénégal et à la Guinée-Bissau et fait l'objet d'un contrat de partage de production. Les partenaires de Woodside sont Impact Oil & Gas (20 %) et Entreprise AGC (15 %). Entreprise AGC est contrôlée par le Sénégal et la Guinée-Bissau.

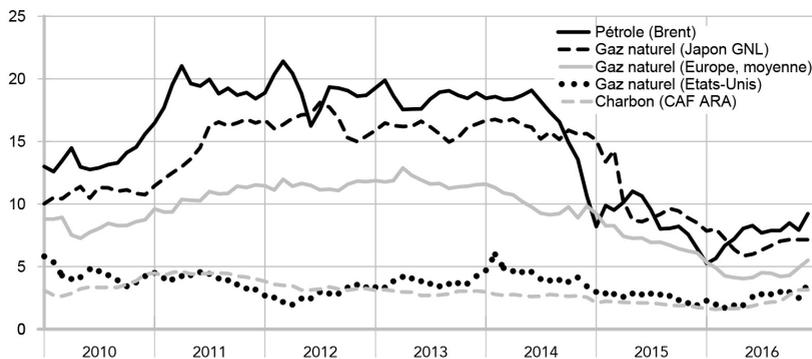
### Beaucoup de découvertes en Afrique

L'Afrique a un potentiel important en hydrocarbures et ce potentiel est largement sous-exploité. Il n'est donc pas surprenant que l'exploration réserve de bonnes surprises aux compagnies pétrolières. Cela a pu être le cas pour des pays très peu explorés, mais aussi pour des pays dans lesquels des opérations pétrolières et gazières sont en cours depuis des dizaines d'années.

En Algérie, la Sonatrach a ainsi réalisé vingt-huit découvertes sur les neuf premiers mois de

### Comparaison des prix du pétrole, du gaz naturel et du charbon

(en dollar/millions de BTU)



(Source : Banque mondiale, USDOE, quandl.com)

2016, contre vingt-trois pour l'ensemble de 2015. Sur les vingt-huit découvertes, seize ont été réalisées dans le bassin de Berkine. Les autres zones qui ont donné lieu au plus grand nombre de découvertes étaient Oued Mya et Amguid Messaoud. Les trois découvertes restantes étaient partagées entre les bassins d'Illizi, de Béchar et de Reggane. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la Sonatrach a été à l'origine de la très grande majorité d'entre elles. De ce point de vue, si le maintien, par la compagnie nationale, de ce rythme élevé est assurément un point favorable, celui-ci est compensé par le fait que les firmes étrangères ne font plus beaucoup d'exploration en Algérie.

Les volumes d'hydrocarbures ainsi mis en évidence étaient essentiellement du pétrole. Si l'on regarde les estimations 2P (réserves prouvées et probables), le pétrole a en effet représenté 55,2 % des volumes d'hydrocarbures découverts (97,91 millions de tonnes équivalent pétrole - Mtep), contre 37,6 % pour le gaz naturel (66,7 Mtep) et 7,2 % (12,86 Mtep) pour les condensats. Le total des volumes découverts est évalué à 177,47 Mtep sur une base 2P par la Sonatrach. Sur une base 3P (réserves prouvées, probables et possibles), l'estimation est de 401,37 Mtep.

### Plusieurs pays africains deviendront dans les prochaines années des producteurs et exportateurs d'hydrocarbures

Plusieurs pays africains deviendront producteurs et exportateurs d'hydrocarbures dans les prochaines années. Il s'agit notamment de l'Ouganda et du Kenya pour le pétrole, du Mozambique et de la Tanzanie pour le gaz naturel, et du Sénégal pour le pétrole et le gaz. Tullow Oil a ainsi évalué à 1,7 milliard de barils les ressources pétrolières mises à jour dans la région du lac Albert en Ouganda. Pour le Kenya, son estimation est de l'ordre de 750 millions de barils. Dans ce contexte, l'Ouganda pourrait produire entre 200 000 et 230 000 b/j de brut et le Kenya entre 80 000 et 100 000 b/j.

L'Ouganda a choisi la liaison Hoima (Ouganda) – Tanga (Tanzanie), sur l'océan Indien,

pour l'exportation future du pétrole découvert. Ce tracé était en concurrence avec deux autres via le Kenya, l'un devant déboucher à Mombasa, l'autre à Lamu (route du Nord). Ce dernier avait la faveur du gouvernement kenyan dans le cadre d'un projet de développement régional très ambitieux. Tullow Oil, qui participe à hauteur de 11,76 % au consortium en charge des recherches et des exploitations pétrolières en Ouganda en partenariat avec Total (54,9 %) et CNOOC (33,33 %), a également réalisé des découvertes pétrolières au Kenya et privilégiait très logiquement un tracé via ce pays en vue de valoriser l'ensemble de ces découvertes. Le choix du tracé vers le port de Tanga l'a pourtant emporté, et ce, pour trois raisons principales : le coût, considéré comme le moins élevé parmi les trois options envisagées (selon Tullow, le coût de développement des ressources pétrolières de l'Ouganda serait de \$ 8-12 milliards), des atouts très concrets en termes de tracé et de site (un tracé assez plat et un port opérationnel et protégé des vents) et la sécurité. Sur ce dernier point, l'avantage est jugé important par rapport à la route vers Lamu qui est parfois assez proche de la Somalie, faisant ainsi redouter de futures attaques des Shebabs, qui ont déjà frappé au Kenya par le passé. Le Kenya a réagi en indiquant qu'il entendait construire malgré tout un oléoduc sur son territoire pour desservir ses propres champs pétroliers et pour acheminer également le brut, ou une partie, du Soudan du Sud, autre pays enclavé, et, peut-être, de l'Éthiopie.

### Sénégal : le champ pétrolier SNE tient ses promesses

Un consortium dirigé par Cairn Energy et qui détient trois blocs en mer au large du Sénégal (Sangomar Offshore, Sangomar Deep Offshore et Rufisque Offshore) a découvert en 2014 deux champs pétroliers : FAN et SNE, ce dernier étant qualifié de gisement de « classe mondiale ». Cairn détenait une participation de 40 % sur ces blocs en association avec ConocoPhillips (35 %), FAR Limited (15 %) et la compagnie nationale du Sénégal, Petrosen (10 %). À la fin octobre 2016, ConocoPhillips a cependant signé un accord d'amodiation avec Woodside Petroleum aux

termes duquel la firme américaine céda sa participation à la société australienne.

SNE pourrait entrer en production en 2022, a estimé FAR. Le futur plateau de production de SNE serait de 140 000 b/j. Le consortium a entamé à la fin 2016 la troisième phase de ses forages d'exploration et d'appréciation. Deux puits d'appréciation étaient notamment prévus sur SNE pour mieux définir le futur développement et confirmer les volumes, la connectivité et la productivité des réservoirs et des puits. Précédemment, six puits d'exploration et d'appréciation avaient été forés avec succès. Selon FAR, les coûts de développement pourraient être de l'ordre de \$ 13-15 par baril et les coûts d'exploitation (y compris la location du FPSO – *Floating production storage and offloading* –, un navire converti en installation flottante de production, de stockage et de déchargement) de \$ 12-14 par baril.

### De nouvelles mises en production en 2016

Les développements de champs pétroliers ont débouché sur plusieurs mises en production en 2016. Parmi les plus marquantes figure celle du projet TEN (Tweneboa, Enyenra et Ntomme) au Ghana, en août dernier. Il permettra d'exploiter des réserves d'hydrocarbures estimées à 300 millions de barils équivalent pétrole (Mbep), dont 240 millions de barils de pétrole et 60 Mbep de gaz naturel. TEN est opéré par Tullow Oil (47,175 %) et ses partenaires sont Anadarko Petroleum Corporation (17 %), Kosmos Energy (17 %), la Ghana National Petroleum Corporation (15 %) et PetroSA (3,825 %), la compagnie nationale sud-africaine. Il s'agit d'un projet important pour le consortium bien sûr, mais aussi pour le Ghana puisque ce pays est maintenant producteur à partir de deux projets : Jubilee, en production depuis la fin 2010, et TEN. Tullow Oil est également opérateur de Jubilee, qui a été découvert en 2007. La production de TEN est traitée sur un FPSO, dont la capacité maximale est de 80 000 b/j de brut.

Une autre mise en production importante a été celle de Mafumeira Sul, en Angola, à la fin

octobre 2016. Ce projet est situé sur le bloc 0 (zéro), en mer peu profonde (environ 60 mètres) au large de Cabinda. Ce bloc est détenu par la société pétrolière nationale Sonangol EP, Cabinda Gulf Oil Company (CABGOC, Chevron), Total et Eni. Mafumeira Sul est un projet fort important. Il constitue la seconde étape du développement de Mafumeira et sa capacité de production en phase de plateau sera de 150 000 b/j de liquides et de 350 millions de pieds cubes par jour de gaz naturel. Chevron prévoit que ce plateau pourrait être atteint à partir de 2018. Le gaz associé sera acheminé vers l'usine de liquéfaction d'Angola LNG.

### La raffinerie de Lobito (Angola) en question

Sonangol EP a annoncé en août 2016 la suspension de la construction de la raffinerie de Lobito, dans la province de Benguela, et du terminal de Barra do Dande. La société nationale a immédiatement ajouté que ces deux projets étaient d'une importance capitale pour elle et pour le pays, mais qu'il était nécessaire de les réexaminer au regard de la nouvelle réalité économique du pays, en particulier de son secteur pétrolier. Cette nouvelle situation, dont la baisse des prix du pétrole depuis l'été 2014 est l'une des composantes majeures, implique en effet un réexamen de ces projets, notamment en termes de dimensionnement, de calendrier et de financement.

L'Angola ne dispose à ce jour que d'une raffinerie et celle-ci est de petite taille. La capacité nationale est donc très insuffisante face aux besoins du pays, ce qui nécessite d'importants achats de produits pétroliers à l'étranger. L'un des objectifs de la construction de la raffinerie de Lobito était donc de pouvoir arrêter à terme ces importations de produits raffinés. La capacité visée était de 200 000 b/j et cette raffinerie devait être caractérisée par un haut degré de conversion. Sa mise en service était espérée pour 2015, mais cette date avait déjà été reportée. La raffinerie de Lobito devait pour l'essentiel desservir le marché national, mais des exportations de produits pétroliers vers d'autres pays d'Afrique, l'Europe et les États-Unis, étaient également envisagées.

### Demande et offre pétrolières mondiales

(en millions de barils/jour)

	2014	2015	2016	2017 (p)
<b>Demande OCDE</b>	<b>45.8</b>	<b>46.4</b>	<b>46.6</b>	<b>46.6</b>
<b>Demande mondiale</b>	<b>93.0</b>	<b>95.0</b>	<b>96.5</b>	<b>97.8</b>
Offre non-OPEP	57.0	58.4	57.6	58.0
Offre OPEP (a)	36.8	38.2	39.3	
<b>Offre mondiale</b>	<b>93.7</b>	<b>96.6</b>	<b>96.9</b>	

(p) projections.

(a) brut et liquides du gaz naturel.

(Source : IEA, Oil Market Report, février 2017)

## Le Nigéria entend redevenir à terme un pays exportateur de produits pétroliers

La *Nigerian National Petroleum Corporation* (NNPC) a des objectifs particulièrement ambitieux. L'un d'entre eux est que le Nigéria, qui fait face depuis plusieurs années à une pénurie de produits pétroliers, devienne un exportateur net de ces produits comme lors des années soixante-dix. Avant d'atteindre éventuellement cet objectif, la NNPC doit d'abord réussir à satisfaire les besoins du Nigéria en produits raffinés, ce qui constitue déjà une gageure. À court terme, un certain nombre de dispositions ont été prises : les arriérés de dettes envers les distributeurs ont été nettement réduits ; les subventions sur les prix des produits pétroliers ont été « éliminées » ; les livraisons de produits raffinés aux États de la fédération ont été accrues et la surveillance des pratiques des distributeurs a été renforcée en vue de garantir le respect des prix approuvés. La NNPC a en outre appelé le public à signaler aux autorités les comportements illégaux de certains distributeurs qui ne mettraient pas sur le marché les volumes de produits pétroliers dont ils disposeraient et à ne pas céder à la panique pour leurs achats, ce qui aggraverait encore la situation. Une coopération a enfin été entamée avec la Banque centrale pour traiter les problèmes liés à l'insuffisance de devises.

À moyen terme, la NNPC entend se concentrer sur le parc de raffinage du pays qui comprend quatre raffineries d'une capacité totale (très) théorique de 445 000 b/j. Trois orientations clés sont poursuivies : la poursuite de la rénovation des quatre raffineries d'État afin de porter leur taux global d'utilisation à 70 % au moins, la construction de mini-raffineries modulaires près des raffineries existantes permettant de porter à 650 000 b/j la capacité de raffinage du pays et, troisième objectif, la recherche de partenariats avec des investisseurs capables de gérer efficacement les installations de transport et de stockage des produits pétroliers avec accès des tiers. Certaines de ces infrastructures seront considérées comme des stockages stratégiques dont la NNPC se dotera. Le plan d'action est donc clair et global. Encore faudra-t-il que les moyens soient à la hauteur, car les attentes de la population et des milieux économiques sont grandes. Leur patience aussi, mais celle-ci n'est pas illimitée.

## Fin de partie pour la SAMIR au Maroc

Vingt ans après la privatisation de la SAMIR (Société Anonyme Marocaine de l'Industrie du Raffinage), la compagnie est à l'agonie. Le 21 mars 2016, le tribunal de commerce de Casablanca a en effet prononcé la liquidation judiciaire de la société. La SAMIR avait interrompu sa production en août 2015. L'enjeu est important

### Production pétrolière OPEP

(en millions de barils/jour)

	2012	2013	2014	2015	2016
Arabie Saoudite	9.51	9.40	9.53	10.12	10.42
Iran	3.00	2.68	2.81	2.85	3.54
Irak	2.95	3.08	3.33	4.00	4.41
Émirats Arabes Unis	2.65	2.76	2.76	2.93	3.03
Venezuela	2.50	2.50	2.46	2.46	2.24
Nigéria	2.10	1.95	1.90	1.77	1.46
Koweït	2.46	2.55	2.61	2.75	2.88
Angola	1.78	1.72	1.66	1.76	1.71
Libye	1.39	0.90	0.46	0.40	0.39
Algérie	1.17	1.15	1.12	1.11	1.11
Qatar	0.74	0.73	0.71	0.65	0.65
Équateur	0.49	0.52	0.55	0.54	0.55
Total pétrole brut	31.30	30.45	30.98	31.65	32.62
Total LGN	6.28	6.26	6.50	6.51	6.71
<b>Total OPEP</b>	<b>37.58</b>	<b>36.72</b>	<b>37.48</b>	<b>38.16</b>	<b>39.33</b>

(Source : AIE)

pour la SAMIR, bien sûr, mais aussi pour le Maroc, car la compagnie contrôle à 100 % la capacité de raffinage du pays. En 1999, en effet, la société avait fusionné avec la SCP, ce qui lui avait permis de prendre le contrôle des raffineries de Mohammedia et de Sidi Kacem, avec une capacité de raffinage de 10 millions de tonnes par an. Si la raffinerie de Mohammedia était définitivement fermée, le Maroc serait dépendant à 100 % des importations de produits pétroliers. La SAMIR était détenue à 67,27 % par Corral Petroleum Holdings, un groupe dont le propriétaire est l'homme d'affaires saoudien cheikh Mohamed Hussein al-Amoudi. Holmarcom (Maroc) est actionnaire à hauteur de 5,78 %, les 26,95 % restants étant contrôlés par le public. Le 8 février 2017, le syndic de la liquidation judiciaire de la SAMIR a annoncé la cession de la totalité des actifs de cette société. Les offres en ce sens devaient être soumises dans un délai de 30 jours à compter de cette date.

### OPEP et Afrique : le retour du Gabon

Lors de la réunion de sa Conférence ministérielle le 2 juin 2016 à Vienne en Autriche, l'OPEP a pris deux décisions concernant l'Afrique. L'une porte sur l'admission du Gabon et l'autre sur la nomination d'un nouveau secrétaire général.

La Conférence de l'organisation, qui est l'instance de décision de l'OPEP et réunit les ministres du Pétrole ou de l'Énergie des États membres, a en effet accepté la demande d'admission du Gabon, qui est redevenu membre de l'OPEP le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Certes, le Gabon est un petit producteur de pétrole avec un débit de l'ordre de 200 000 b/j seulement. Il sera d'ailleurs le plus petit producteur au sein de l'organisation après l'Équateur. Son admission n'est cependant pas sans importance et, ce, pour plusieurs raisons. L'OPEP a, en premier lieu, compté quatorze membres à partir de juillet 2016 pour la première fois dans son histoire. Le maximum était de treize

dans le passé. Cette situation n'a néanmoins été que de courte durée, car un autre État membre, l'Indonésie, a quitté l'organisation à la fin novembre 2016. À un moment où de nombreux commentateurs évoquent, à juste titre, l'affaiblissement de l'organisation et, à tort, son prochain décès, l'OPEP peut, en deuxième lieu, montrer à bon compte qu'elle conserve un certain pouvoir d'attraction sur des pays en développement. En troisième lieu, trois pays ont quitté l'organisation au cours de son histoire : l'Équateur (en décembre 1992), le Gabon (en janvier 1995) et l'Indonésie (en janvier 2009). Les trois ont, plusieurs années après, réintégré l'OPEP. La différence est que le Gabon s'était formellement retiré de l'OPEP alors que les deux autres États avaient suspendu leur participation. Avec le retour du Gabon, l'OPEP compte désormais en son sein cinq pays africains, les quatre autres étant l'Algérie, l'Angola, la Libye et le Nigéria.

### Le secrétaire général de l'OPEP est à nouveau un Africain

Autre nouvelle d'importance pour l'Afrique : l'actuel secrétaire général de l'organisation est, depuis le 1<sup>er</sup> août 2016, Mohammed Sanusi Barkindo (Nigéria). Il a succédé à Abdalla Salem el-Badri (Libye), secrétaire général de l'OPEP entre 2007 et 2015 et secrétaire général par intérim à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Selon les statuts de l'OPEP, le secrétaire général est nommé par la Conférence pour une période de trois ans qui peut être renouvelée une fois pour la même durée. Ce n'est en revanche pas la première fois que le Nigéria fournit à l'OPEP un secrétaire général. Rilwanu Lukman (décédé en juillet 2014) avait en effet occupé cette fonction entre 1995 et 2000 et il avait également été président de la Conférence de l'organisation à plusieurs reprises à

la fin des années quatre-vingt et en 1992. Mohammed Sanusi Barkindo était d'ailleurs très proche de Rilwanu Lukman.

Cette candidature du Nigéria a été bien reçue à l'OPEP pour au moins quatre raisons, dont l'une est liée à la nationalité de Mohammed Barkindo et les trois autres à son parcours et à ses compétences personnelles :

- Plusieurs pays ont présenté un candidat, dont l'Arabie Saoudite et l'Iran qui se sont neutralisés respectivement. Pour certaines autres candidatures, les pays qui les soutenaient n'avaient pas assez de poids au sein de l'OPEP. Le Nigéria a eu l'avantage d'être neutre par rapport aux différends entre Riyad et Téhéran et d'être un pays assez important au sein de l'organisation.

- Mohammed Barkindo connaît bien l'OPEP pour avoir été le représentant du Nigéria au sein de la commission économique de l'organisation pendant quinze ans et le secrétaire général par intérim de l'OPEP en 2006.

- Le futur secrétaire général de l'OPEP a par ailleurs une solide expérience dans le secteur des hydrocarbures. Il a en effet travaillé pendant plus de vingt ans à la Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC) et en a été le directeur général en 2009-2010.

- *Last but not least*, Mohammed Barkindo s'intéresse depuis longtemps à la question clé du changement climatique. Il a dirigé la délégation du Nigéria lors des négociations qui ont débouché sur la convention-cadre des Nations-unies sur le changement climatique. Ce sujet est capital pour l'avenir à long terme de l'industrie des hydrocarbures dans laquelle s'inscrivent l'OPEP et les États qui la composent. Le secrétaire général étant le principal porte-parole et le principal conseiller stratégique de l'OPEP, une bonne connaissance des enjeux climatiques constitue de toute évidence un atout précieux pour l'organisation.

# Gaz naturel et GNL

## *Des progrès vers une meilleure valorisation des ressources gazières du continent*

---

L'Afrique occupe une place fort modeste dans l'industrie gazière internationale. Avec environ 14 000 milliards de mètres cubes à la fin 2015, selon la *BP Statistical Review of World Energy*, ses réserves prouvées ont représenté, à cette date, 7,5 % du total mondial. De plus, ce potentiel est encore peu valorisé puisque la part de l'Afrique (212 milliards de mètres cubes) dans la production gazière mondiale n'a pas dépassé 6 % en 2015, selon la même source. Cependant, comme la consommation gazière de la région n'a pesé que pour 3,9 % du total mondial, le continent a dégagé un surplus exportable.

Ces exportations, par gazoduc et/ou sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL), ont principalement été le fait de l'Algérie, du Nigéria, de la Libye et de la Guinée équatoriale en 2015. L'Angola s'est ajouté à cette liste en 2016. En raison des problèmes politiques liés aux printemps arabes et à leurs suites, l'Égypte n'est plus un pays exportateur, mais importateur de gaz naturel. Le renversement de situation a été spectaculaire depuis le début de cette décennie. De récentes découvertes et de gros projets de développement devraient permettre à ce pays, qui fait actuellement face à des pénuries énergétiques, de redevenir exportateur de gaz dans plusieurs années.

---

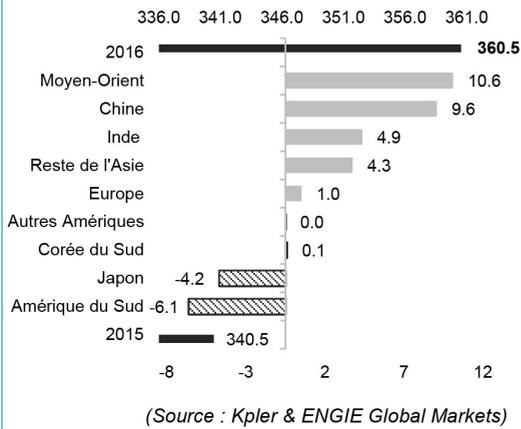
### **L'indexation des prix du gaz sur le pétrole en question**

La chute des prix du pétrole brut entre l'été 2014 et 2016 a entraîné une forte baisse des cours du gaz naturel, qui est souvent indexé sur le pétrole et/ou les produits pétroliers. L'impact négatif est très fort sur les pays exportateurs de

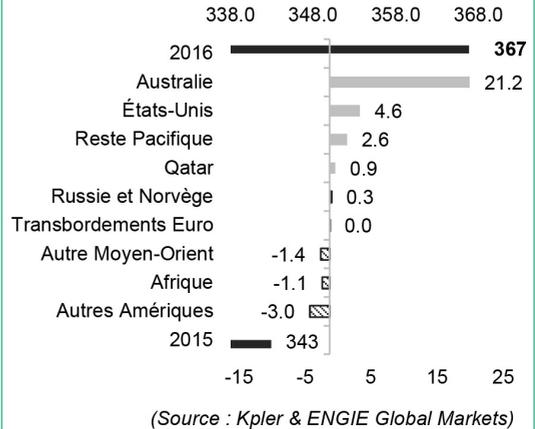
pétrole et de gaz en développement tels que l'Algérie. Les hydrocarbures liquides et gazeux représentent en effet 96 % des exportations de ce pays.

Dans ce contexte difficile, l'Algérie a réaffirmé son attachement à l'indexation des prix du gaz sur le pétrole. Lors d'un symposium organisé, en 2016, par l'Association algérienne de l'indus-

**La croissance de la demande de GNL (Bcm)**



**La croissance de l'offre de GNL (Bcm)**

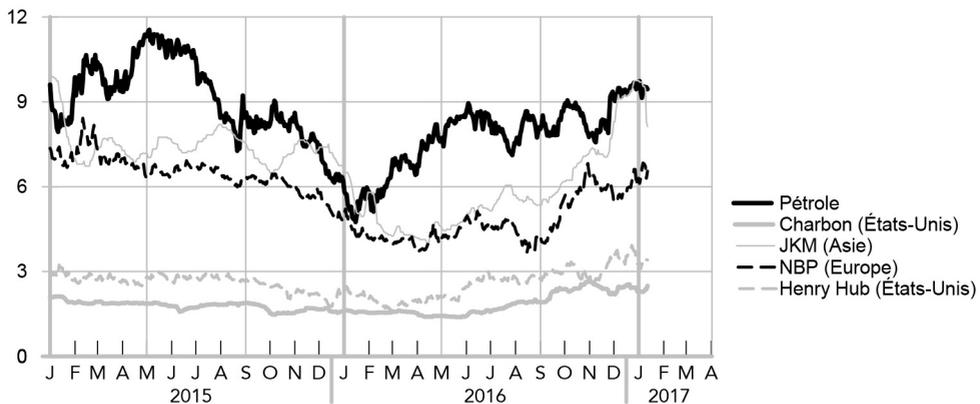


trie du gaz (AIG), le ministre de l'Énergie d'alors, Salah Khebri, a souligné que la conjoncture baissière des prix ne devait pas conduire à douter de l'utilité des contrats de long terme et encore moins de celle de l'indexation des prix du gaz sur ceux des produits pétroliers. Nous restons « fermement attachés » à l'architecture institutionnelle qui a permis, pendant plus de trois décennies, de développer des systèmes d'approvisionnement gazier stables avec nos partenaires, a-t-il expliqué.

**Contrats à long terme et indexation : les producteurs font bloc**

L'argument du ministre algérien était le suivant : les coûts associés à l'industrie du gaz seront de plus en plus élevés et les producteurs et les acheteurs doivent continuer à partager les risques pour favoriser le « développement harmonieux » de ce secteur. Le partage des risques est effectivement un aspect clé, car le coût des grands projets

**Prix spot du gaz naturel, du pétrole et du charbon (en \$/millions de Btu)**



(Sources : ICE, Nymex, Platts, GDF SUEZ Trading)

**Producteurs de gaz naturel en Afrique**  
(milliards de mètres cubes)

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Algérie	82.4	83.3	83.0
Nigéria	36.2	45.0	50.1
Égypte	56.1	48.8	45.6
Libye	10.4	11.8	12.8
Autres pays	20.8	19.0	20.4
<b>Total Afrique</b>	<b>205.9</b>	<b>208.0</b>	<b>211.8</b>

*(Sources : BP Statistical Review of World Energy, Cedigaz)*

gaziers internationaux est très important et leur réalisation est dans l'intérêt commun des exportateurs et des importateurs. Par contre, l'indexation sur le pétrole/produits pétroliers est une question distincte et elle devrait probablement être traitée séparément.

L'attachement historique des pays exportateurs de gaz pour ce type d'indexation est bien connu. Lors de son sommet à Moscou au début juillet 2013, le Forum des pays exportateurs de gaz (FPEG) avait indiqué, dans sa déclaration adoptée par les chefs d'État et de gouvernement, que le rôle des contrats à long terme était fondamental et qu'il soutenait la fixation des prix du gaz basée sur l'indexation sur le pétrole et sur les produits pétroliers pour garantir non seulement des prix équitables, mais également le développement stable des ressources gazières. Lors du sommet précédent du FPEG, à Doha au Qatar en novembre 2011, les pays membres étaient même allés plus loin en demandant à terme une « convergence » des prix du pétrole et du gaz. Parmi les pays membres figurent notamment la Russie, le Qatar, l'Algérie, l'Iran et le Nigéria. Outre l'Algérie et le Nigéria, les autres États africains membres de ce forum sont l'Égypte, la Guinée équatoriale et la Libye. Les États membres du FPEG sont tellement habitués à défendre l'indexation sur le pétrole/produits pétroliers qu'ils n'argumentent plus vraiment en sa faveur comme s'il s'agissait d'une évidence. Il est bien sûr compréhensible que des pays producteurs de pétrole et

de gaz soient en faveur d'un lien entre les deux, mais il n'est pas certain que ce soit aujourd'hui, demain et après-demain dans leur intérêt. De plus, les marchés du pétrole et du gaz sont beaucoup plus différents que par le passé, le premier étant de plus en plus réservé au secteur des transports et le second étant surtout consommé dans la génération d'électricité et le chauffage.

### De nouvelles découvertes de gaz en Afrique

L'Afrique est une région dans laquelle les compagnies pétrolières continuent à découvrir des volumes importants de pétrole et de gaz naturel. En Angola, Sonangol E.P. et Cobalt International Energy (Houston) ont ainsi, en 2016, qualifiée de « commerciale » la découverte gazière réalisée avec le puits Zaloplus-1 sur le bloc 20/11, un permis en mer profonde dans le bassin de Kwanza. Le puits a mis en évidence une zone productrice nette de 44 mètres dans une section présalifère. Selon la compagnie nationale, les ressources originales sont estimées à 313 millions de barils de condensats et à 2 800 milliards de pieds cubes de gaz naturel, soit 813 millions de barils équivalent pétrole au total. Suite à cette déclaration de commercialité, diverses options de développement, d'exploitation et de valorisation seront examinées.

Cobalt International Energy est opérateur de trois blocs, 9, 20 et 21, avec une participation de

40 %. Ses partenaires sont Sonangol P & P (30 %) et BP (30 %). Sonangol E.P. est le concessionnaire. Plusieurs découvertes ont été réalisées sur les blocs 20 et 21, dont Lontra (pétrole et gaz) et Orca (pétrole) sur le bloc 20. À ce jour, Orca est la plus importante de ces découvertes.

BP rappelle que les bassins au large du sud de l'Angola, notamment ceux de Kwanza et Benguela, sont la réplique de thèmes géologiques dans la marge brésilienne (bassins de Santos et de Campos), dans laquelle de nombreuses et très importantes découvertes d'hydrocarbures ont été réalisées. En décembre 2011, le groupe britannique avait signé des accords de partage de production portant sur les blocs 19, 20, 24 et 25. Précédemment, BP était entré sur le bloc 26. Au total, la compagnie détient des participations sur cinq permis dans les bassins de Kwanza et de Benguela. La superficie de ce portefeuille est de 24 240 kilomètres carrés.

### Sénégal/Mauritanie : BP entre dans la danse

Après un programme d'exploration et d'appréciation portant sur cinq puits au large du Sénégal et de la Mauritanie, Kosmos Energy (États-Unis) estimait à plus de 50 000 milliards de pieds cubes (50 Tpc.) les ressources potentielles de gaz dans le chenal marin entre le puits Marsouin-1 en Mauritanie et le puits Teranga-1 au Sénégal. Les ressources gazières découvertes grâce à cette

campagne de forages étaient évaluées à 25 Tpc. environ (estimation médiane). Selon la compagnie américaine, le chenal gazier mis en évidence serait d'une longueur de deux cents kilomètres et relierait notamment les sites du puits Marsouin-1 à celui de Teranga-1 en passant par la zone de la Grande Tortue.

Ces bonnes nouvelles ne sont pas passées inaperçues au sein de l'industrie et ont suscité un vif intérêt de la part de certains géants. En décembre 2016, BP a signé un accord avec Kosmos Energy aux termes duquel le groupe britannique acquiert des participations de 62 % sur quatre blocs au large de la Mauritanie et de 32,49 % sur deux permis au large du Sénégal. Précédemment, Kosmos Energy et les sociétés nationales des deux pays concernés, Petrosen (Sénégal) et la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et de Patrimoine Minier (SMHPM), avaient signé un protocole d'accord qui détermine les principes d'une coopération intergouvernementale en vue du développement de la Grande Tortue. L'objectif est d'essayer d'accélérer le développement du projet. Le gaz devrait être valorisé grâce à un projet d'exportation de GNL.

### Les réserves gazières découvertes au Mozambique sont estimées à 4,8 trillions de mètres cubes

Le président du conseil d'administration d'*Empresa Nacional de Hidrocarbonetos* (ENH –

**Exportateurs de gaz naturel en Afrique en 2015**  
(milliards de mètres cubes)

	Par gazoduc	GNL
Algérie	25.0	16.2
Nigéria		27.5
Libye	6.5	
Guinée équatoriale		5.0
Autres pays	4.6	
<b>Total Afrique</b>	<b>36.1</b>	<b>48.7</b>

(Source : BP Statistical Review of World Energy)

la société nationale du Mozambique) a évalué à 170 trillions de pieds cubes (4,8 trillions de mètres cubes) les réserves de gaz découvertes dans le bassin de Rovuma, au large du Mozambique, au cours des cinq/six dernières années. Ces réserves seront valorisées grâce à des projets d'exportation de GNL. Les champs gaziers découverts sont concentrés sur deux permis, les Zones offshore 1 et 4. Le premier est opéré par la firme américaine Anadarko Petroleum Corporation et le second par le groupe italien Eni.

En mars 2017, ExxonMobil a conclu un accord d'amodiation avec Eni, ce qui permettra au groupe américain d'acquérir une participation indirecte de 25 % sur la Zone 4 à un coût de \$ 2,8 milliards. En décembre 2015, Anadarko et Eni avaient conclu un accord d'unitisation pour permettre le développement des réservoirs gaziers de Prosperidade et de Mamba qui sont partagés entre les deux permis qu'elles opèrent. L'accord prévoit un développement séparé, mais coordonné de ces réservoirs jusqu'à ce que 24 trillions de pieds cubes de gaz soient développés, dont 12 trillions de pieds cubes sur chacun des permis. Les autres développements de ressources partagées seront réalisés par un opérateur conjoint (voir aussi ci-dessous).

### Shell fore de nouveaux puits d'exploration sur les blocs 1 et 4 en Tanzanie

Basé à Londres, Ophir Energy a indiqué que Royal Dutch Shell, l'opérateur des blocs 1 et 4 au large de la Tanzanie, forerait de nouveaux puits d'exploration à la fin 2016 et au début 2017. Ce rôle d'opérateur sur ces permis découle de l'acquisition de BG par le groupe anglo-hollandais en 2016. BG avait réalisé plusieurs découvertes gazières sur ces permis et la compagnie britannique entendait développer un projet d'exportation de GNL pour valoriser ces ressources. Le gouvernement a d'ores et déjà réservé un lieu pour une future usine de GNL. Sur un autre permis offshore, le bloc 2, Statoil (65 %) et ExxonMobil (35 %) ont fait huit découvertes de gaz. Les volumes en place sont estimés à 22 000 milliards de pieds cubes. La Tanzanie est donc un futur producteur et exportateur de gaz naturel.

### L'Afrique du Sud veut valoriser son gaz de schiste

L'Afrique du Sud est considérée par l'U.S. Energy Information Administration (EIA), qui fait partie du département de l'Énergie des États-Unis, comme un pays dont le potentiel en gaz de schiste est l'un des plus importants au monde. Dans une étude publiée en juin 2013 par l'agence gouvernementale américaine, l'estimation des ressources techniquement récupérables de gaz de schiste pour l'Afrique du Sud était de 390 000 milliards de pieds cubes. Techniquement récupérables ne signifie cependant pas économiquement récupérables.

Selon ces estimations de l'EIA, l'Afrique du Sud se classerait au huitième rang mondial en termes de potentiel de gaz de schiste après, par ordre décroissant, la Chine, l'Argentine, l'Algérie, les États-Unis, le Canada, le Mexique et l'Australie. L'Afrique du Sud devançait la Russie et le Brésil selon cette même source. Le bassin de Karoo est la zone qui contient les plus importantes ressources du pays. Cette région est cependant très aride, alors que l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste impliquent le recours à la fracturation hydraulique, et les coûts pourraient être élevés du fait de l'absence d'infrastructures.

L'Afrique du Sud cherche à diversifier son mix électrique qui est très fortement dominé par le charbon. Le gaz naturel pourrait jouer un rôle important dans cette stratégie de même que l'énergie nucléaire que le gouvernement entend relancer avec la construction de nouvelles centrales. Dans ce contexte, les autorités cherchent donc à valoriser les ressources de gaz de schiste.

### Développements gaziers

*Zohr (Égypte) devrait entrer en production d'ici à la fin 2017*

La découverte par Eni du champ gazier supergéant de Zohr est fort récente puisqu'elle a été annoncée le 30 août 2015. Compte tenu de l'enjeu que présente ce gisement pour Eni et pour l'Égypte, tout est fait pour une mise en production aussi rapide que possible. Celle-ci est prévue d'ici

la fin de l'année 2017 et le développement se poursuivra après cette date. D'ici à 2019, la production de Zohr atteindra son plateau de 75 millions de mètres cubes par jour, soit environ 500 000 barils équivalent pétrole par jour, a indiqué Eni. Le potentiel du gisement est estimé à – jusqu'à – 850 milliards de mètres cubes de gaz. Il s'agirait du plus gros champ gazier en Méditerranée, une zone dans laquelle plusieurs découvertes ont été réalisées dans la période récente, notamment dans sa partie orientale (Afrique, Proche-Orient–Israël et Europe–Chypre). Un point très important pour l'Égypte et pour Eni est que, selon la compagnie, Zohr serait entièrement situé en Égypte et sur le bloc de Shorouk, ce qui signifierait que des négociations, parfois difficiles, avec d'autres opérateurs et/ou avec un autre pays ne seraient pas nécessaires. Ceci est, de toute évidence, un atout certain en termes de calendrier et de revenus futurs. Là encore, BP a été présent et a conclu un accord avec Eni en vue d'une prise de participation de 10 % dans le permis de Shorouk à un coût de \$ 375 millions. La firme russe Rosneft devrait acquérir un intérêt de 30 % sur ce même bloc.

#### *Feu vert pour une première phase de développement de Coral (Mozambique) portant sur 5 Tp.c. de gaz*

Les projets de développement gazier au large du Mozambique progressent. Après la conclusion, au début décembre 2015, d'un accord d'unitisation entre les détenteurs de la Zone offshore 1 (Anadarko opérateur) et de la Zone offshore 4 (Eni opérateur), une autre étape a été franchie en 2016 avec l'approbation par le gouvernement du plan de développement de la découverte Coral sur la Zone 4. Ce plan prévoit la mise en valeur de 5 000 milliards de pieds cubes de gaz (5 trillions de pieds cubes), ce qui constitue une première phase pour Coral. Découvert en 2012, Coral contiendrait de l'ordre de 16 trillions de pieds cubes de gaz en place selon Eni. Le groupe italien souligne qu'il s'agit du premier plan de développement approuvé par les autorités dans le bassin de Rovuma dans lequel Eni et Anadarko ont réalisé plusieurs découvertes gazières de très grande taille.

Pour la première phase de développement de Coral, six puits sous-marins seront forés et une installation FLNG (*Floating Liquid Natural Gas*) sera construite. Sa capacité sera de 3,4 millions de tonnes de GNL par an. BP a signé un contrat prévoyant l'achat de 100 % de cette future production pendant plus de vingt ans. ENH estime à \$ 40 milliards le coût des projets d'exportation de GNL pour ces deux blocs. Par ailleurs, dans le cadre d'un protocole d'accord, la Zone 1 fournira initialement 100 millions de pieds cubes par jour de gaz pour la consommation interne du Mozambique. Ces volumes seront réexaminés ultérieurement.

#### *Angola LNG a redémarré*

Parmi les bonnes nouvelles pour Chevron Corporation en 2016 figure la mise en production du projet d'exportation de GNL en Angola, Angola LNG. Au début juin, une première cargaison de GNL a quitté le site de Soyo, dans la province de Zaïre au nord du pays, avait indiqué la Sonangol. Chevron détient une participation de 36,4 % dans Angola LNG, dont la capacité de production est de 5,2 millions de tonnes par an. Il s'agit du premier projet de GNL approvisionné en gaz associé, selon le groupe américain.

#### *Algérie : In Salah Southern Fields en exploitation*

Joint-venture entre la Sonatrach (35 %), BP (33,15 %) et Statoil (Norvège, 31,85 %), In Salah Gas a commencé à mettre en exploitation, en 2016, le projet *In Salah Southern Fields* (ISSF), qui porte sur la mise en production de quatre champs gaziers dans la zone d'In Salah. Ces démarrages permettront à ISG de maintenir à 9 milliards de mètres cubes par an la production du projet gazier d'In Salah. La décision finale d'investissement pour ISSF avait été prise en 2011.

BP est l'un des plus gros investisseurs étrangers en Algérie. Outre In Salah, le groupe britannique est, en effet, engagé dans le projet gazier In Amenas et ses partenaires sont également la Sonatrach et Statoil. Les deux projets ont la même capacité de production, soit 9 milliards de mètres

cubes par an, mais In Salah produit du gaz sec et In Amenas du gaz humide (gaz plus liquides). In Salah est en exploitation depuis juillet 2004 et In Amenas depuis 2006. Ce second projet avait été visé par une attaque terroriste en janvier 2013 qui avait conduit à la mort de quarante personnes.

Le projet d'In Salah comprend sept champs gaziers. Trois d'entre eux, dans la partie nord de cette zone, Krechba, Teguentour et Reg, sont en production depuis 2004. Le projet ISSF porte sur les quatre gisements au sud de ceux-ci : Gour Mahmoud, In Salah, Garet el-Befinat et Hassi Moumène. Pour la mise en valeur des champs du Sud, vingt-six puits doivent être forés. Ces travaux ont commencé en 2014 et ils se poursuivront jusqu'en 2018. Les ressources récupérables d'In Salah sont évaluées à 159 milliards de mètres cubes. Le gaz exporté est vendu à la société italienne ENEL.

### *Nigéria LNG envisage la construction d'un nouveau train de GNL*

Créée en 1989, Nigéria LNG Limited (NLNG) entend construire un septième train de liquéfaction du gaz naturel sur le site de son usine de Finima, sur l'île de Bonny (État de Rivers). Le projet n'est pas nouveau puisqu'il en est question

depuis plusieurs années déjà, mais l'entreprise a l'intention d'accélérer les choses en vue d'une décision finale d'investissement pas trop lointaine. Le directeur général de NLNG, Tony Attah, a souligné que, bien que le contexte gazier et énergétique mondial soit très complexe, la compagnie n'avait pas le choix. Il faut progresser et gagner face à la concurrence et, pour cela, ce septième train est nécessaire, a-t-il estimé. C'est en novembre 1995 que NLNG avait pris la décision finale d'investissement pour l'usine de Finima. Le premier train, qui est en fait le numéro 2, était entré en production en septembre 1999. Un autre train, le numéro 1, avait suivi en février 2000. Le dernier à ce jour, le numéro 6, est opérationnel depuis décembre 2007.

La capacité actuelle de production de l'usine de liquéfaction de NLNG est de 22 millions de tonnes (Mt) de GNL par an et de 5 Mt par an de liquides de gaz naturel à partir de 3,5 milliards de pieds cubes par jour de gaz naturel. L'ajout d'un septième train permettrait à NLNG de produire et de commercialiser 30 Mt par an de GNL. Les actionnaires de NLNG sont la compagnie nationale du Nigéria, la Nigérian National Petroleum Corporation (49 %), Royal Dutch Shell (25,6 %), Total (15 %) et Eni (10,4 %).

# Charbons

## *2016 : prémices de la renaissance des projets charbonniers en Afrique*

---

L'année 2016 pourrait-elle marquer une rupture dans le lien que le continent africain entretient avec son secteur charbonnier ? Cela n'est pas à exclure. Si l'Afrique ne représente qu'à peine plus de 3 % de la production mondiale de charbon vapeur, l'Afrique du Sud n'en demeure pas moins un acteur incontournable sur les marchés d'exportation et pourrait, à la faveur de la reprise des cours observée en 2016, bénéficier d'investissements lui permettant de renforcer son rôle stratégique, notamment en Asie. L'important potentiel de demande en électricité du continent et le développement consécutif des centrales à charbon justifient également l'essor des projets charbonniers sur le continent, tout comme les réserves considérables en charbon vapeur et en charbon à coke, notamment au Mozambique. 2017 devrait en cela être favorable au secteur charbonnier africain, mais ceci dépendra en partie de la capacité de la Chine à pleinement mettre en œuvre sa politique structurelle de réduction des capacités de production excédentaires.

---

Alors que la demande mondiale de charbon est en baisse, le prix du charbon vapeur à l'exportation a doublé entre janvier et novembre 2016 et celui du charbon à coke a presque quadruplé. Après cinq ans de baisse continue des prix et une demande mondiale en berne, ces formidables hausses peuvent paraître paradoxales. Mais le prix répond à l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché international. Sur ce marché, la Chine joue un rôle primordial. Après deux années de baisse de ses importations, la Chine a, contre toute attente, fortement accru ses

importations en 2016 et est redevenue le premier importateur mondial de charbon. Cet accroissement n'est pas dû à une hausse de la consommation de charbon du pays, en baisse pour la troisième année consécutive, mais à la réforme structurelle de l'offre adoptée par le gouvernement chinois pour éliminer les capacités de production excédentaires du pays et enrayer la chute du prix du charbon national. Afin d'accélérer le rééquilibrage du marché, à partir d'avril 2016, le gouvernement a imposé aux compagnies minières nationales une réduction du nombre de jours ouvrés

### Échanges internationaux de charbon vapeur (en millions de tonnes)

	2014	2015	2016 (e)	2016 /2015 (%)
<b>Monde</b>	<b>1 117</b>	<b>1 048</b>	<b>1 057</b>	<b>0.9</b>
<b>Exportations</b>				<b>0.0</b>
Australie	195	205	203	-1.0
Indonésie	407	366	370	1.1
Afrique du Sud	68	76	72	-5.3
Colombie	80	81	89	9.9
États-Unis	34	25	16	-38.6
Russie	132	133	140	5.3
<b>Importations</b>				<b>0.0</b>
Japon	137	141	140	-0.7
UE	185	165	144	-12.7
Chine	229	156	196	25.8
Corée du Sud	98	98	97	-1.0
Inde	185	171	151	-11.7
Taiwan	59	59	60	1.7
Asie du Sud-Est	62	74	86	16.0

(Sources : Ministère australien de l'Industrie, IEA, USDOE, Douanes chinoises, 2016 : estimations)

dans les mines, de 330 à 276 jours par an. Cette restriction a entraîné une forte baisse de la production domestique de charbon et forcé les compagnies chinoises à s'approvisionner sur le marché international. L'accroissement soudain des importations chinoises a eu pour effet de retourner le marché international d'une situation excédentaire à un marché tendu, et de faire grimper les prix internationaux.

Ainsi, le prix du charbon vapeur australien (prix Fob Newcastle, la référence sur le marché mondial) est passé de \$ 50/t en janvier 2016 à \$ 100 en novembre 2016, avant de redescendre à \$ 87 en décembre, après que le gouvernement chinois a assoupli sa politique de restriction de l'offre. En moyenne annuelle, il s'est accru de 15 %, passant de \$ 57,5/t en 2015 à \$ 66 en 2016. Le prix d'exportation du charbon sud-africain (prix Fob Richards Bay) a suivi la même tendance, passant de moins de \$ 50/t à la mi-janvier 2016 à \$ 99,7/t le 9 novembre 2016. Sur le marché

du charbon à coke, la hausse a encore été plus marquée : le prix spot du charbon à coke australien (prix Fob du *Hard Coking Coal*) est passé de \$ 75/t début 2016 à une pointe de \$ 310/t en novembre 2016, avant de redescendre à moins de \$ 200/t à la mi-janvier 2017. Le niveau élevé du prix des charbons (même après la baisse récente) dope les projets d'exportation de charbon en Afrique. L'année 2016 a ainsi vu la renaissance des projets d'exportation de charbon à coke au Mozambique et une augmentation des exportations de charbon vapeur sud-africain au cours des derniers mois de l'année.

### La production africaine est dominée par l'Afrique du Sud

L'Afrique ne représente que 3,3 % de la production mondiale, avec une production de 266 Mt en 2015 et un niveau similaire en 2016, dont 95 % sont produits en Afrique du Sud. Malgré la taille modeste de sa production, l'Afrique est un acteur important sur le marché international : l'Afrique du Sud est en effet l'un des cinq grands exportateurs de charbon vapeur dans le monde, en particulier vers l'Inde et l'Europe. Par ailleurs, les immenses réserves de charbon à coke du Mozambique pourraient en faire un acteur de poids sur ce marché.

### Le manque d'investissement dans le secteur charbonnier sud-africain limite la production

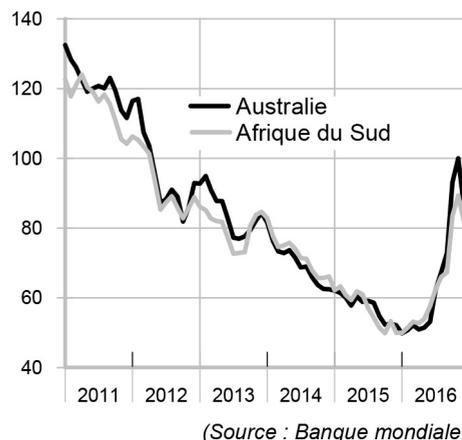
En Afrique du Sud, le charbon est vital pour l'économie nationale, le secteur énergétique et l'emploi. La production nationale, environ 260 Mt/an, fournit près de 70 % de l'approvisionnement en énergie primaire et 90 % de la production d'électricité, et est utilisée comme matière première pour la fabrication de carburants. De plus, l'Afrique du Sud est le cinquième fournisseur mondial de charbon vapeur et exporte environ un tiers de sa production. Alors que l'Afrique du Sud était un fournisseur traditionnel de l'Europe, ses exportations sont de plus en plus orientées vers les marchés asiatiques, l'Inde en particulier, mais également la Corée du Sud

depuis 2016. La hausse de la demande domestique et la baisse de la production ont réduit les exportations en 2016 : celles-ci sont en baisse de 4 % à 72,5 Mt. L'accroissement des exportations pendant le dernier trimestre de l'année n'a pas réussi à compenser la forte baisse du premier semestre de l'année. La majeure partie des exportations se fait à partir du terminal charbonnier de Richards Bay (RBCT). Avec une capacité de 91 Mt/an, c'est l'un des plus grands terminaux au monde. Mais l'inadéquation des capacités de transport, principalement par voie ferrée, limite les exportations, qui ont également souffert du manque d'investissement dans le secteur minier et des difficultés opérationnelles dans un secteur très politisé où les grèves sont récurrentes.

De nouveaux investissements sont prévus. Ils permettraient à l'Afrique du Sud de servir à la fois son marché intérieur et les besoins à l'exportation. Suite à l'épuisement des réserves des zones de production historiques (le Highveld), les efforts d'exploration et de développement se portent sur les mines du Waterberg et celles de la province de Limpopo. En particulier, Exxaro, la plus grande société minière BEE (*black economic empowerment*, le système de discrimination positive mis en place en 2003) va porter la capacité de sa mine de Grootegeluk de 18 Mt/an à 33 Mt/an pour alimenter la centrale de Medupi et prévoit également de développer la mine de Thabametsi pour alimenter une nouvelle centrale développée par Marubeni et KEPCO, ainsi que le marché extérieur.

Le retrait des minières multinationales du secteur charbonnier sud-africain se poursuit. Anglo American, présent en Afrique du Sud depuis 1917, a annoncé son intention de se désengager de ses actifs charbonniers et de production de minerai de fer en Afrique du Sud afin de concentrer son activité dans le pays sur les métaux rares et précieux. En janvier 2017, la compagnie a présélectionné cinq groupes pour la reprise de trois des sept mines de charbon que la compagnie exploite localement. En avril 2016, c'est Glencore Xstrata qui avait vendu sa mine Optimum à Tegeta Exploration & Resources Ltd et, en 2014, Total avait cédé à Exxaro ses actifs charbonniers en Afrique du Sud.

### Prix du charbon vapeur à l'exportation (dollar/tonne)



Malgré les défis actuels, les sociétés minières sud-africaines bénéficient d'une position stratégique qui leur permet de servir à la fois le marché européen et le marché asiatique. Le niveau plus élevé des prix du charbon devrait permettre une reprise de l'investissement minier et une hausse de la production et des exportations.

### La hausse du prix du charbon à coke dynamise le secteur charbonnier du Mozambique

Le Mozambique dispose de ressources de charbon estimées à plus de 20 Gt, dont d'immenses ressources de charbon à coke (6,7 Gt) de bonne qualité dans la province de Tete. Malgré ce potentiel et l'intérêt des investisseurs étrangers, l'infrastructure de transport a, jusqu'à présent, limité le développement de la production et des exportations de charbon du pays. La hausse des prix du charbon à coke en 2016 permet toutefois d'entrevoir une accélération des développements en cours dans le pays.

Le géant minier brésilien Vale est le principal investisseur dans le secteur. Il développe la mine de Moatize dans la région de Tete (2,4 Gt de ressources de charbon à coke), ainsi que l'infrastructure

ture de transport associée. Vale est associé dans ces développements au japonais Mitsui à qui il a revendu une partie de ses actifs miniers et de transport dans le pays en 2014 et 2016. Suite à la baisse des prix du charbon à coke, Vale avait dû déprécier, fin 2015, ses actifs locaux de \$ 2,4 milliards, mais la hausse du prix en 2016 change la donne. La mine de Moatize a une capacité de production de 11 Mt/an, mais elle n'a produit que 6 Mt en 2016, suite aux difficultés de transport vers les ports d'exportation. En particulier, la ligne ferroviaire de Sena à Beira a été fermée en juin, suite à des attaques répétées contre les trains. La deuxième phase de développement de Moatize portera la capacité de production à 22 Mt/an. Vale espère ainsi produire 17 Mt en 2017 et exporter 13 Mt. Pour résoudre les problèmes logistiques, Vale a développé le *Corredor Logístico de Nacala* (CLN), qui comprend une nouvelle voie ferrée et un terminal charbonnier en eau profonde au port de Nacala, d'un coût de \$ 4,4 milliards. La nouvelle voie ferrée est entrée en service en 2015. À terme, elle permettra d'exporter 18 Mt/an de charbon.

Jindal Africa, une filiale du groupe privé indien Jindal Steel & Power, exploite la mine de Chirodzi, d'une capacité de production de charbon à coke de 10 Mt/an, avec une extension possible à 20 Mt/an. Les coûts de transport élevés et les prix bas du charbon à coke jusqu'en 2016 avaient toutefois conduit Jindal à la fermer. La hausse récente des prix a cependant permis sa réouverture en octobre 2016. Le troisième investisseur dans la province de Tete, International Coal Ventures Private Limited (ICVL), est une société créée par le gouvernement indien pour développer des actifs charbonniers à l'étranger (principalement le charbon métallurgique dont l'Inde est dépourvue). ICVL exploite ainsi la mine de Benga, acquise en 2014 auprès de Rio Tinto pour \$ 50 millions, alors que Rio Tinto l'avait achetée pour près de \$ 4 milliards trois années plus tôt. Elle dispose d'une capacité actuelle de 5,3 Mt/an, mais les difficultés logistiques, entraînant une hausse des coûts, avaient également forcé ICVL à stopper la production fin 2015. Grâce à la hausse des prix, celle-ci devrait redémarrer début 2017.

D'autres producteurs se tournent vers le marché domestique et la production d'électricité. La demande d'électricité du pays est en forte croissance (15 % par an). Ceci constitue une opportunité que Ncondezi Energy cherche à exploiter. Contrairement aux autres compagnies minières, Ncondezi Energy, associée à Shanghai Electric Power (SEP), se concentre sur l'exploitation de charbon vapeur pour l'usage national. La société prévoit de construire un système intégré mine-centrale électrique de 1 800 MW, développé par étapes, dans la province de Tete. L'électricité sera vendue à la compagnie d'électricité nationale Electricidade de Moçambique (EdM). Le financement du projet pourrait être finalisé en 2017 (\$ 1 milliard pour le développement de la mine et la première unité de 300 MW).

Ainsi, après un démarrage difficile, le secteur charbonnier du Mozambique devrait connaître un nouvel essor, à la fois avec la montée en puissance des exportations de charbon à coke et l'utilisation du charbon vapeur pour la production d'électricité domestique.

### 2017 promet d'être une année de concrétisation des projets

Grâce à l'augmentation des prix au second semestre 2016, la production et les exportations de charbon africaines sont en hausse sur les derniers mois de l'année. Cette hausse devrait se poursuivre en 2017 grâce à des niveaux de prix plus élevés qu'en 2016. Le prix du charbon vapeur devrait baisser par rapport à son niveau de novembre 2016, mais en moyenne, il pourrait augmenter de 14 % en 2017 à \$ 75/t. Celui du charbon à coke, bien qu'en chute par rapport au sommet atteint en novembre 2016, devrait se situer en moyenne à \$ 186/t en 2017, soit un accroissement de 63 % par rapport à la moyenne de 2016 (\$ 14). Étant donné le poids de la Chine sur le commerce international et la difficulté à piloter la réforme structurelle de l'offre de charbon dans le pays, on peut cependant s'attendre à une grande volatilité des prix à court terme.

### Les projets de nouvelles centrales au charbon se multiplient

Avec un peu moins de 200 Mt, l'Afrique ne consomme que 3 % de la demande mondiale de charbon. Le charbon, toutefois, a assuré 22 % du bilan énergétique du continent en 2015. Si cette part est élevée, elle est presque entièrement due à l'importance du charbon en Afrique australe. Le charbon est également consommé dans d'autres pays africains (Maroc, Égypte, Éthiopie, Mauritanie, Sénégal et Zimbabwe), mais l'Afrique du Sud concentre à elle seule 90 % de la demande charbonnière africaine. La montée en puissance des préoccupations environnementales laisse présager une part décroissante du charbon dans le bilan énergétique africain, bien qu'en termes absolus sa consommation soit appelée à croître. Au cours des dernières années, de nombreux projets de centrales au charbon ont ainsi vu le jour, le plus souvent financés par des entreprises publiques ou privées chinoises, mais également japonaises.

Le charbon fournit 33 % de l'électricité produite en Afrique, mais cette part excède les 90 % en Afrique du Sud. La capacité installée des centrales au charbon en Afrique a atteint 43 GW en 2016, dominée par l'Afrique du Sud. Les projets actuellement en construction (10 GW) ou planifiés (39 GW) pourraient doubler cette capacité. En dehors de l'Afrique australe, ceux-ci sont basés sur l'importation de charbon. La baisse de la demande internationale de charbon en a fait une solution peu coûteuse pour la production d'électricité, même si les prix se sont redressés. L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) prévoit que la capacité installée au charbon passera à 80 GW en 2040 et assurera 18 % de la production d'électricité.

En Afrique du Sud, la société d'État, Eskom, assure près de 95 % de la production électrique du pays. La société est en train de construire deux complexes de centrales au charbon au nord du pays : Medupi (inaugurée en septembre 2015 pour la première unité) et Kusile (dont la première unité va entrer en production en 2017). De nouvelles centrales sont également prévues dans les deux États d'Afrique australe disposant de réserves importantes de charbon, le Mozambique et le Botswana. Au Mozambique, en plus de Ncondezi Energy, d'autres investisseurs prévoient d'exploiter le charbon vapeur qu'ils produisent comme un sous-produit du charbon à coke. Le gouvernement a approuvé la construction d'une centrale électrique de 600 MW à Moatize par ACWA Power Moatize Termoelectrica (un consortium comprenant ACWA Power de l'Arabie Saoudite, Vale et Mitsui) qui utilisera le charbon vapeur de la mine de Vale. De même, Jindal prévoit de construire une centrale électrique au charbon pour alimenter sa mine de Chirodzi et le réseau de EdM. ICVL a également l'intention de construire une centrale électrique au charbon de 300 MW pour assurer l'approvisionnement de sa mine de Benga. Au Botswana, depuis l'identification de ressources considérables, estimées à 21 Gt, le gouvernement soutient activement le développement du secteur charbonnier afin de diversifier l'économie du pays et réduire sa dépendance aux exportations de diamants. Le Botswana vise ainsi à devenir un exportateur net d'électricité, produite à partir du charbon, et à résoudre les problèmes récurrents d'approvisionnement en électricité de la région. Actuellement, la production de charbon du pays est marginale (2,3 Mt en 2016) et alimente la centrale électrique de Morupule, qui connaît des difficultés techniques. D'autres projets sont cependant en cours, dont ceux de Shumba Energy (anciennement Shumba Coal), visant à développer deux centrales thermiques alimentées au charbon : la centrale électrique indépendante de Mabesekwa (600 MW destinés à l'exportation) et celle de Sechaba (300 MW). Africa Energy, de son côté, développe un projet intégré dans la région de Mmamabula et First Quantum Minerals (FQM) développe un projet de centrale de 300 MW à Sese. Le Zimbabwe devrait également se doter d'une centrale électrique au charbon de 600 MW, d'un coût de \$ 1,2 milliard, dont la construc-

tion doit commencer au cours du premier trimestre 2017. La centrale sera construite par China State Construction Engineering Corp Ltd et financée par des capitaux chinois.

Un projet de 1,2 GW est prévu par Zuma Energy à Okobo au Nigéria et une centrale de 2 GW sera développée sur la côte ghanéenne par la compagnie chinoise Shenzhen Energy Corp. et Volta River Authority du Ghana. Plus récemment, Power China et deux entreprises kenyanes, Gulf Energy et Centrum, ont annoncé un projet de centrale à charbon de 1 050 MW à Lamu sur la côte kényane, au cœur d'un nouveau complexe portuaire et industriel. Un prêt de \$ 1,2 milliard a été convenu avec la Banque industrielle et commerciale de Chine (Industrial and Commercial Bank of China ou ICBC). Toutefois, dans ce cas, l'Autorité de régulation de l'énergie du Kenya a rejeté la demande de licence du projet. En Côte d'Ivoire, le gouvernement a approuvé la construction de la centrale au charbon de 700 MW proposée par S. ENERGIES à San Pedro. La construction devrait commencer en 2017 pour une mise en service prévue en 2020-2021.

En Afrique du Nord, le Maroc, qui a importé 7,5 Mt de charbon en 2016, est en train de construire deux nouvelles centrales thermiques ultra-supercritiques à Safi, dont le démarrage est prévu en 2018. L'Égypte prévoit quant à elle de développer considérablement sa capacité de production électrique au charbon au cours des 15 prochaines années. Bien que le pays ne dispose pas actuellement de centrales au charbon, des projets sont ainsi en cours pour porter la contribution du charbon à 15 % de la production d'électricité d'ici à 2030, derrière le gaz naturel et le diesel (49 %) et les énergies renouvelables (29 %). Le gaz et le diesel (que l'Égypte essaie de remplacer) assurent actuellement 70 % de la production d'électricité du pays. Des accords portant sur la construction de centrales au charbon d'une capacité d'environ 19 GW ont été signés en 2015. D'ici 2022, il était prévu d'attribuer des contrats pour la construction de 12,5 GW de capacités thermiques au charbon. Il faut toutefois noter que les récentes découvertes majeures de gaz, au large des côtes égyptiennes, pourraient remettre en cause un certain nombre de ces projets.

#### Capacités thermiques au charbon en Afrique en 2016 (MW)

	Existants	En construction	Autorisés	Pré-autorisés	Annoncés
Afrique du Sud	39 719	8 734	2 580	855	2 315
Botswana	600	132	1 500	600	1 204
Côte d'Ivoire			700		
Égypte					17 240
Ghana				2100	
Kenya			130	1050	
Malawi			420		700
Maroc	2 585	1 386	318		
Mozambique			600	800	1 320
Namibie	120				
Nigéria			1 700		1 500
Sénégal	30		125	600	
Swaziland					200
Zimbabwe			600		
<b>TOTAL</b>	<b>43 054</b>	<b>10 252</b>	<b>8 673</b>	<b>6 005</b>	<b>24 479</b>

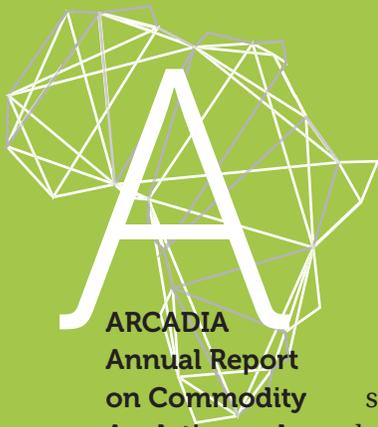
(Source : d'après Global Coal Plant Tracker)

# Table des matières

Avant-propos	V
• Les collaborateurs de Cyclope 2017	VIII
L’Afrique et les marchés mondiaux de matières premières	XI
Première partie : Les mutations structurelles du continent africain	1
La croissance économique mondiale en 2016 : bilan et perspectives	3
Chapitre I Évolution du prix des matières premières et perspectives macroéconomiques africaines	13
Chapitre II Ressources naturelles et réalités géopolitiques du continent africain	27
Chapitre III Financements multilatéraux, dépenses d’infrastructures et politiques d’investissements dans le secteur des matières premières en Afrique	35
Chapitre IV Organisation du commerce mondial, sécurité alimentaire et politiques agricoles africaines	47
Chapitre V Réformes des codes miniers et évolution de l’environnement réglementaire des secteurs extractifs en Afrique	59
Chapitre VI Énergies renouvelables et non renouvelables : comment renforcer l’électrification du continent africain ?	71
Deuxième partie : Les grands marchés de l’Afrique	81
I Grains et agriculture tempérée	83
– Céréales	80
– Riz	89
– Coton	96
II Produits tropicaux	109
– Café	111
– Cacao	119
– Sucre	127
– Thé	135
– Vanille	140

---

	- Fruits tropicaux . . . . .	144
	- Sisal et fibres dures . . . . .	149
	- Bois tropicaux . . . . .	154
III	Produits animaux . . . . .	161
	- Produits de la mer . . . . .	163
	- Viandes . . . . .	169
IV	Minerais, métaux et engrais . . . . .	175
	• Fer et métaux non ferreux . . . . .	177
	- Minerai de fer . . . . .	173
	- Bauxite et aluminium . . . . .	184
	- Cuivre . . . . .	189
	• Les petits métaux . . . . .	197
	- Césium . . . . .	201
	- Chrome . . . . .	203
	- Cobalt . . . . .	204
	- Manganèse . . . . .	207
	- Tantale . . . . .	208
	- Vanadium . . . . .	209
	- Zirconium et hafnium . . . . .	211
	• Les métaux précieux et diamants . . . . .	214
	• Engrais . . . . .	223
V	Énergie . . . . .	229
	- Pétrole . . . . .	230
	- Gaz naturel et GNL . . . . .	238
	- Charbons . . . . .	245



**ARCADIA**  
**Annual Report**  
**on Commodity**  
**Analytics and**  
**Dynamics**  
**in Africa**

C'est le visage d'une Afrique légèrement rassérénée qui est apparu en 2016. Si la croissance mondiale est restée assez terne et le commerce international atone, le rebond des prix de nombreuses matières premières et le maintien d'une dynamique d'investissement ont, en effet, quelque peu soufflé sur les nuages menaçants qui avaient obscurci le ciel de son économie en 2015. Une légère embellie donc qui illustre la résilience dont ont fait preuve nombre de pays africains mais qui ne peut faire oublier que l'hétérogénéité du continent demeure, tant au regard des performances économiques des pays qui le composent que de la conjoncture des différents marchés de commodités (agricoles, minérales, énergétiques) auxquels il est exposé.

Une année 2016 qui a, par ailleurs, été marquée par des événements politiques ou géopolitiques majeurs dont les conséquences ne peuvent être négligées. Car s'intéresser à l'*Afrique et les marchés mondiaux de matières premières*, c'est embrasser d'un même regard la réalité des marchés du cacao ou du café, celui du minerai de fer, du pétrole, du gaz, du cuivre ou du phosphate tout en observant avec acuité les mutations structurelles du continent. C'est pouvoir apprécier le développement économique de nombreux pays africains sans oublier l'importance des défis économiques, logistiques ou humains que le continent se doit encore de relever. C'est aussi pouvoir multiplier et croiser les analyses, qu'elles soient économiques, juridiques, financières ou géopolitiques: l'approche que le rapport Arcadia tente, précisément, de développer au travers, notamment, de ses chapitres sur la sécurité alimentaire et les politiques agricoles africaines, sur le financement des économies africaines, sur la géopolitique régionale, sur la réforme des codes miniers ou sur la question essentielle de l'électrification du continent.

L'*Annual Report on Commodity Analytics and Dynamics in Africa* (Arcadia) est rédigé par une trentaine d'experts internationaux sous la direction de Philippe Chalmin, Professeur à l'Université Paris Dauphine et Yves Jégourel, maître de conférences à l'Université de Bordeaux et *Senior Fellow* à l'OCP Policy Center. Le rapport Arcadia s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre Cyclope et l'OCP Policy Center.

[www.cercle-cyclope.com](http://www.cercle-cyclope.com)

[www.ocppc.ma](http://www.ocppc.ma)

ISBN OCP Policy Center :  
978-9954-9636-8-5

ISBN Economica :  
978-2-7178-6977-4  
49 €

[www.economica.fr](http://www.economica.fr)

